RHETORIQUE
FRANÇOISE.

Par M. CREVIER, *Professeur Emérite de Rhétorique en l'Université de Paris.*

TOME PREMIER.

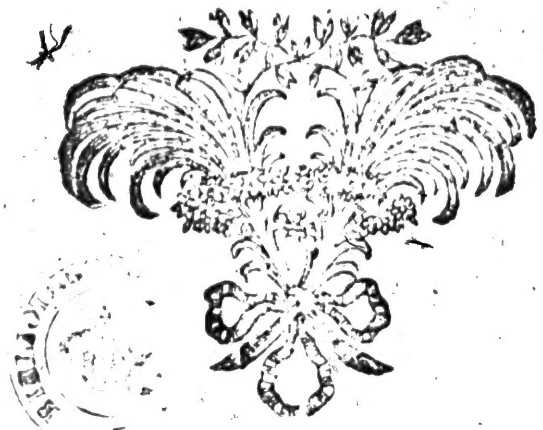

A PARIS,

Chez { SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.
DESAINT, rue du Foin, la 1re. porte cochere en entrant par la rue S. Jacques.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

A MONSEIGNEUR
LE CONTROLLEUR GENERAL.

MONSEIGNEUR;

L'Ouvrage que vous me permettez de vous offrir, n'eſt que le développement des leçons de Rhé-

torique que j'ai eu l'honneur de vous donner dans votre premier âge. Puiſées dans les meilleures ſources, elles vous plurent alors : & je m'aſſûre qu'elles vous plairoient encore aujourdhui, s'il vous étoit poſſible de les faire repaſſer ſous vos yeux dans cet Ouvrage ; & que les grandes affaires, qui rempliſſent tous vos momens, vous permiſſent de reporter quelques regards vers des objets qui leur ſont étrangers, mais qui ne peuvent jamais le devenir pour vous. J'eſpére donc que les principes d'Ariſtote, de Cicéron, & de Quintilien, autoriſés & vérifiés par la pratique & les ſuccès des plus illuſtres Ecrivains de notre Nation, trouveront en vous, MONSEIGNEUR, non ſeulement un approbateur, mais un protecteur.

Ils ont beſoin de protection dans ce pays & dans ce ſiécle, MONSEIGNEUR. Autrefois on les adoroit. Maintenant on eſt tombé

dans l'excès contraire. Chacun veut penſer d'après ſoi, & compte pour rien tout ce qui a été penſé par les plus grands hommes qui l'ont précédé. Dans ces circonſtances j'oſe vous dire, MONSEIGNEUR, *qu'il eſt de l'intérêt public, que les defenſeurs des anciennes maximes, même ſur les matiéres que je traite, trouvent un appui qui les ſoutienne & qui les encourage. Tout ſe tient dans les choſes humaines: & reſpecter ce qui eſt ſagement établi, eſt une façon de penſer qui importe au maintien de la tranquillité & de la paix.*

Que j'aimerois, MONSEIGNEUR, *à préſenter ici au bon goût des Lettres chancelant parmi nous, & menacé d'une chûte prochaine, l'heureuſe & ſûre reſſource que vous lui promettez! Que j'aimerois à faire voir, combien vous êtes capable de le conſoler & de l'affermir! Mais vous me défendez tout éloge; & votre ordre exprès*

me force de me taire. La ſolidité d'eſprit, qui ſeule mérite la vraie louange, apprend à ſe contenter de la gloire de bien faire. Je renferme donc en moi-même tout ce qu'il ne m'eſt point permis de manifeſter au dehors : & je vous donne mon obéiſſance pour preuve du parfait dévouement & du profond reſpect avec leſquels j'ai l'honneur d'être,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, J. B. L. CREVIER, Profeſſeur Emérite de Rhétorique en l'Univerſité de Paris.

PREFACE.

EN donnant au Public une Rhétorique, je ne prétens point lui offrir un Ouvrage nouveau pour le fond des choſes, & ſi j'avois cette penſée, je craindrois de lui faire un mauvais préſent. La Rhétorique eſt un Art ancien, qui roule ſur des matiéres ſenſibles & à la portée de tous les eſprits, qui a été traité dans l'Antiquité par les plus habiles mains. Ainſi tout ce qu'il y a de bon à dire touchant cet Art, eſt trouvé depuis longtems : & en écrivant ſur une matiére ſur laquelle ont travaillé Ariſtote, Cicéron, & Quintilien, nous ſommes dans le cas de la maxi-

Néceſſité de ſuivre, dans la compoſition d'une Rhétorique, Ariſtote, Cicéron, & Quintilien.

me ſi judicieuſement établie par le dernier de ces Auteurs : » Quand le bon eſt trouvé, qui » cherche autre choſe cherche » le mauvais. » Je renonce donc à la gloire d'être inventeur, pour me rendre vraiment utile. Je ne donne point du nouveau : mais j'évite le faux, & je marche ſûrement d'après des guides qui ne peuvent point m'égarer.

Je ne crains point de m'exprimer avec cette pleine & parfaite confiance dans les lumiéres des grands maîtres de l'Antiquité. Leur autorité eſt conſacrée par l'eſtime de tous les ſiécles. Il n'eſt point queſtion maintenant d'éxaminer ſi Ariſtote, Cicéron, & Quintilien ont bien penſé & bien écrit ſur la Rhétorique. C'eſt un fait conſtant & avéré. Notre unique affaire eſt de bien entrer dans leur eſprit, & de bien prendre leur penſée.

J'inſiſte avec force ſur ce point, parce qu'aujourdhui, dans la maniére dont nous jugeons de l'Antiquité, nous ne ſavons pas aſſez éviter l'excès oppoſé à celui que l'on a peut-être juſtement reproché à nos péres. Lorſqu'après d'épaiſſes ténébres la lumiére de la belle Littérature commença à renaître à nos yeux, l'éclat des beautés qui nous frappérent dans les écrits des Orateurs, des Poëtes, des Philoſophes Grecs & Latins, nous enchanta d'une admiration bien fondée ſans doute, mais qui alla juſqu'à nous éblouir. L'impreſſion de cette admiration pour leurs ſublimes eſprits fut ſi forte, qu'elle nous fit preſque oublier que nous avions nous-mêmes une raiſon capable de nous éclairer. Nous crûmes qu'il ne nous étoit permis de marcher que ſous leur conduite directe & immédiate, comme

ſi nous euſſions été condamnés à une éternelle enfance, qu'il eût fallu ſoutenir & diriger à chaque pas par un ſecours étranger. Nous n'osâmes que ſuivre ſervilement nos modéles, les lire, les traduire, les commenter, parler même & écrire dans leur langue. Ce préjugé, car ç'en étoit un dès qu'on le portoit à cet excès, retarda beaucoup parmi nous le progrès des Lettres & des Sciences.

Après avoir régné longtems, il céda enfin à la lumiére de la vraie & ſaine Philoſophie, qui nous encouragea à tirer de captivité notre raiſon & notre eſprit dans les matiéres qui ſont de leur reſſort. Les Lettres & les Beaux Arts en particulier, objets dans leſquels je dois me renfermer ici, ſe reſſentirent de cet heureux affranchiſſement. Nous comprîmes qu'il nous convenoit, non de copier, mais d'i-

miter les Anciens, & de lutter contre eux par une noble émulation : nous nous reſſouvînmes que nous avions une langue, qui méritoit nos ſoins pour la polir & la perfectionner, comme les Grecs & les Romains avoient travaillé ſur celles qu'ils parloient. En un mot nous prîmes l'eſſor, & volant de nos aîles nous devînmes ſemblables à ceux que nous nous étions juſqu'alors contentés d'admirer : & voilà ce qui produiſit, dans le ſiécle à jamais mémorable de Louis XIV, ces chefs-d'œuvres d'éloquence & de poëſie, qui ont fixé parmi nous le terme de la perfection.

Rien n'étoit mieux. Mais dans le bien même il faut des bornes : & nous n'avons pas ſçû les garder. Epris des ſuccès de la liberté où nous avions mis nos eſprits, nous portâmes cette liberté juſqu'à la licence. Les

immortels Ecrivains de l'âge qui nous a précédés, Paſcal, Boſſuet, Corneille, Racine, Boileau, la Fontaine, & les autres du même ordre, avoient marché dans la route qu'ils trouvoient toute tracée. Nous dédaignâmes cette ſage précaution, qui nous parut une imbécille timidité. Nous ſecouâmes le joug ſalutaire d'une autorité, qui régloit & affermiſſoit nos démarches. Nous nous demandâmes à nous-mêmes, & nous voulûmes voir par nos yeux, la raiſon de tout. Pourquoi en croirois-je Ariſtote & Quintilien, plutôt que je ne m'en croirai moi-même? Ma raiſon ne vaut-elle pas bien celle d'Ariſtote? Pourquoi la loi des trois unités dans la Tragédie? Pourquoi celle de la modeſtie du début dans le Poëme Epique & dans les diſcours oratoires? Un Poëte donnoit-il ou Eglogues, ou

Odes, ou Tragédie, ou Poëme Epique? il ne manquoit pas d'y joindre un nouveau code, dirigé ſans doute ſur les principes & ſur le modéle de ce qu'il avoit lui-même pratiqué. Heureux ! ſi cette témérité n'eût porté ſes attentats que ſur une pareille nature d'objets, & ſi elle eût ſçû reſpecter au moins ce qu'il y a de plus ſacré dans la ſociété civile & religieuſe.

Mais renfermons-nous dans notre ſphére. Qu'a produit dans les Lettres cet excès de hardieſſe ? quels ouvrages a-t-il fait éclorre ? Je ne me rends point le juge des écrits de nos contemporains. Je ſais qu'en penſer. En prononcer la cenſure, c'eſt l'affaire du Public. Mais ce qui eſt évident, c'eſt que nos novateurs en abandonnant & en mépriſant l'Antiquité, ont perdu le fruit de tout ce qui avoit été penſé avant eux.

Ils ſe ſont remis au point d'où étoient partis les premiers Auteurs de la Littérature entre les hommes. Et de fait, s'ils ne raménent pas la barbarie de l'enfance des premiers ſiécles, ils introduiſent une autre ſorte de barbarie, une barbarie philoſophique, qui fait la guerre à toute aménité, à toutes les graces naturelles, & qui aux différens genres d'ornemens, que le bon goût diverſifie ſuivant la nature des choſes, ſubſtitue le ſeul mérite du raffinement & du paradoxe.

Faiſons encore une réfléxion. C'eſt bien mal connoître le genre humain, que de vouloir que chaque particulier ſoit à lui-même, en quelque matiére que ce puiſſe être, ſa régle & ſa loi. Le grand nombre des hommes eſt de ceux qui ont beſoin d'être gouvernés & conduits par la main. Les ſeuls génies ſupé-

rieurs, qui certainement ne font pas la multitude, ſont capables de s'élever à la légiſlation. Nulle compagnie, nulle collection d'hommes n'eſt exceptée de cette maxime. L'autorité eſt donc néceſſaire à la ſociété des gens de Lettres pour la tenir en régle, & pour lui preſcrire une route ſûre.

En effet il eſt des eſprits d'un ordre très-eſtimable, & tout-à-fait capables de réuſſir ſoit en Eloquence, ſoit en Poëſie, auxquels manque néantmoins le génie métaphyſique, néceſſaire pour s'élever à la haute région des idées, & pour remonter des derniéres conſéquences aux premiers principes. Ils auront une conception prompte & a ſée, un jugement ſain, une imagination vive & féconde, une oreille délicate & ſenſible à l'harmonie. Avec ces talens, s'ils ſont guidés par de bonnes régles,

& s ils ſuivent d'excellens modéles, ils pourront obtenir d'éclatans ſuccès dans les différens genres de parler & d'écrire qu'ils auront embraſſés, chacun ſelon leur goût, pour le ſervice ou l'ornement de la ſociété : ils pourront devenir de grands Poëtes ou de grands Orateurs. Laiſſez-les au contraire s'abandonner à leurs caprices, ſe livrer à la fougue de leur imagination, ſans connoître ni les régles qui leur apprendroient le bon uſage de leur feu, ni les éxemples qui leur en mettroient ſous les yeux la pratique, ils s'égareront, ils donneront dans mille travers : on trouvera dans leurs ouvrages de grandes beautés, mais défigurées par des taches énormes. Les éxemples ne me manqueroient pas. Mais je m'abſtiens de tout ce qui pourroit paroître reſſembler à la ſatyre.

Si la régle & l'éxemple, que

je ne ſépare jamais l'un de l'autre, ſont néceſſaires aux bons eſprits, ils ſont utiles même aux plus élevés. Perſonne n'eſt dans le cas de ſe ſuffire à lui-même : & celui là ſeul peut eſpérer de parvenir à la perfection dont l'homme eſt capable, qui ſait ſuppléer à ce qui lui manque par le ſecours des conſeils & des lumiéres d'autrui.

Et il n'eſt point à craindre que la régle ne mette des entraves au génie, & n'en arrête le ſublime eſſor par une ſervile contrainte. L'homme ſupérieur ſaura, & ſe dira à lui-même, par quel tranſport heureux

» Quelquefois dans ſa courſe un eſprit vigoureux
» Trop reſſerré par l'Art ſort des régles preſcrites,
» Et de l'Art même apprend à franchir leurs limites. »

Art Poëtique de Deſpr. ch. IV. v. 77.

De tout ce que je viens de dire, & qui peut paroître long à quelques-uns, mais qui l'eſt peut-être moins que le beſoin

ne le démanderoit, je me flatte de pouvoir conclure que c'eſt avec raiſon que me propoſant de compoſer une Rhétorique Françoiſe, j'ai crû devoir puiſer mes idées dans les ſources de l'Antiquité, & pour mériter d'être écouté, commencer par me rendre le diſciple d'Ariſtote, de Cicéron, & de Quintilien.

Ils ne ſuffiſent pas néantmoins tellement, qu'une Rhétorique Françoiſe ſoit inutile.

Mais les éloges mêmes dont je les comble, ne devroient-ils pas m'impoſer ſilence? Puiſqu'ils ont tout dit, & qu'ils l'ont dit excellemment, pourquoi charger encore la République des Lettres d'un Traité, qui ne ſera que la répétition de ce qui eſt déja entre les mains de tout le monde?

Ils ont tout dit ſans doute: c'eſt-à-dire qu'ils ont établi tous les principes, & que pour tout ce qui regarde l'Art de bien dire en général, il reſte aſſûrément très peu de choſes

à ajouter à ce qu'ils en ont écrit. Mais dans la pratique de cet Art il eſt bien des parties qui dépendent des circonſtances des tems & des lieux, des mœurs, de la Religion, du Gouvernement. La langue que parlent ceux pour qui l'on écrit, y entre auſſi pour beaucoup. Tout cela eſt changé, & par conſéquent éxige des changemens dans le détail des préceptes & des obſervations. J'écris en François, & pour des François du dix-huitiéme ſiécle. Ainſi ce que j'ai à dire ſur les principes généraux de l'Art, doit être modifié & déterminé par la conſidération de la langue que nous parlons, du tems auquel nous vivons, & de toutes les autres circonſtances qui influent dans l'application des régles.

Oſerai-je ajouter qu'après même les ouvrages d'Ariſtote, de Cicéron, & de Quintilien

ſur la Rhétorique, il peut reſter encore quelque choſe à déſirer pour la perfection ? Sans ceſſer d'admirer les grands hommes, on peut remarquer ce qui leur manque. Cicéron & Démoſthéne ont été deux admirables modéles d'Eloquence. Cependant Quintilien avoue qu'après Cicéron, il ſe croit encore obligé de chercher le parfait Orateur : & Cicéron déclare que Démoſthéne lui-même ne ſatisfait pas toujours pleinement ſon goût, tant il lui faut de perfection pour le contenter & le remplir. Fondé ſur la raiſon & ſur de tels éxemples, je demande qu'il me ſoit permis d'avouer qu'Ariſtote, Cicéron, & Quintilien, dans ce qu'ils ont écrit ſur la Rhétorique, ne me ſatisfont pas entiérement. Ariſtote me paroît trop Philoſophe, Cicéron trop Orateur, Quintilien trop Scholaſtique.

L. XII. c. 1.

De Orat. n. 104.

Ariſtote a toute la ſupériorité dans les vûes qui convient à un génie élevé & accoutumé aux plus ſublimes ſpéculations. Il a le ton de déciſion, qui marque une vûe ferme, & qui fixe les incertitudes. Il définit avec juſteſſe, & diviſe avec ordre. On trouve en lui toute la netteté & toute la préciſion du Légiſlateur de la Dialectique. Il analyſe les paſſions avec une fineſſe qui prouve en lui une profonde connoiſſance du cœur humain. Mais ſon ſtyle eſt ſec : il pouſſe la préciſion juſqu'à la ſubtilité : & tout hériſſé d'abſtractions philoſophiques, qui lui étoient extrémement familiéres, il en devient moins acceſſible au commun des lecteurs.

Cicéron au contraire toujours facile, toujours aimable, toujours attirant par un ſtyle plein de charmes, invite le lecteur & ne ſe laiſſe quitter qu'avec

peine & regret. Ariſtote avoit eu la ſpéculation du talent de la parole. Cicéron en a l'uſage : il en connoît par expérience toutes les ruſes, toutes les adreſſes, tous les périls, toutes les reſſources ; & il montre ainſi d'une maniére plus ſûre & plus détaillée à ceux qui s'engagent dans la carriére tous les ſentiers par leſquels ils doivent marcher. Mais il eſt long. Il ſe détourne ſouvent de ſon chemin, & ſe jette un peu de côté, & quoique ce ſoit pour dire les plus belles & les plus agréables choſes du monde, on n'en perd pas moins de vûe l'objet principal que l'on avoit commencé d'enviſager. Il ſuit un ordre : mais cet ordre n'eſt pas aſſez marqué par des diſtinctions expreſſes, qui ſont néceſſaires dans un ouvrage didactique. On lui reproche même des répétitions. Enfin il porte dans les matiéres de Rhétorique

ſon goût favori d'incertitude Académique. Il traite ſes ſujets pour & contre, & laiſſe le choix à faire au lecteur, qui naturellement ſouhaite que l'Auteur lui en épargne la peine, & qui aime à être fixé. Avec ces taches légéres, que je me permets d'obſerver dans ce ſoleil, les livres de l'Orateur, & le Traité intitulé *Orator* (*a*), ſont la plus charmante & la plus utile lecture que puiſſent faire les amateurs de l'Eloquence. Mais il faut avouer qu'elle convient mieux à ceux qui ont l'eſprit déja formé, qu'à des Commençans.

Quintilien, quoiqu'avec moins d'élévation de génie qu'Ariſtote & Cicéron, leur eſt néanmoins préférable pour l'explication dé-

(*a*) Je ne parle point ici de la derniére partie de cet ouvrage de Cicéron, qui roule uniquement ſur le nombre & l'harmonie de la phraſe, & qui eſt propre à la langue Latine.

taillée des préceptes les plus néceſſaires & les plus uſités. Il a ſurtout quelque choſe d'excellent, en ce qu'il ne ſe contente pas d'établir le précepte, mais qu'il en développe l'eſprit, & fait voir ſur quels principes il eſt fondé : ce qui dirige parfaitement l'application que l'on en doit faire ſelon la variété des circonſtances. Son ſtyle eſt agréable & tout-à-fait flatteur : & autant que ſon ſujet le lui permet, il y répand des ornemens même ſaillans, & capables de piquer, ſans dégénérer en pointes affectées. Mais j'ai dit qu'il étoit trop Scholaſtique : & voici quelle eſt ma penſée. Quintilien vivoit en un tems où la Rhétorique étoit traitée dans les Ecoles, comme nos péres traitoient la Logique. Beaucoup de queſtions ſuperflues : un grand partage de ſentimens, &

des querelles vives entre les Rhéteurs ſur des points qui n'intéreſſoient en rien la ſubſtance de la choſe. Quintilien, homme d'un grand jugement & d'un goût exquis, ſentoit parfaitement l'abus de cette méthode. Mais néantmoins entraîné par la coutume régnante, il s'eſt crû forcé de la ſuivre : & de là ont réſulté dans cet ouvrage d'ailleurs excellent des inutilités, des embarras, & des épines : tellement que M. Rollin, dont le ſentiment fin diſcernoit au tact le beau & l'utile, en donnant une édition des Inſtitutions Oratoires de cet illuſtre Rhéteur, en a retranché preſque le quart de l'ouvrage. C'eſt à cette édition que doivent s'en tenir ceux qui ne cherchent dans Quintilien que le fruit que l'on en peut tirer par rapport à l'Eloquence. Encore y reſte-t-il

quelques veſtiges, qu'il n'a pas été poſſible d'effacer, de ces diſcuſſions, étrangéres au ſujet, qui avoient occupé l'eſprit de l'Auteur.

Qu'il me ſoit donc permis de penſer qu'une Rhétorique Françoiſe doit ſans doute diriger ſa marche d'après les grands Maîtres de l'Antiquité, mais qu'il n'eſt pas néceſſaire qu'elle en ſoit une ſimple traduction, ou un commentaire ſervile; & qu'à certains égards, qui ne touchent pas les principes, elle y trouvera à ajouter, à retrancher, & peut-être même à réformer. Elle doit contenir des obſervations propres, comme je l'ai dit, à notre tems, à nos mœurs, à la nature & au caractére de notre gouvernement, de notre Religion, de notre langue: & dans les choſes même générales, joignant aux lumiéres qu'elle

empruntera d'Ariſtote, de Cicéron, & de Quintilien, l'eſprit philoſophique de notre ſiécle, elle pourra étendre leurs vûes, & y mettre en même tems une plus grande correction. Pour ce qui eſt de la forme qu'elle donnera à ſa matiére, elle tâchera de tempérer les maniéres différentes de ces grands hommes l'une par l'autre, & d'adoucir la préciſion auſtére d'Ariſtote par l'aménité & les graces de Cicéron & de Quintilien.

Utilité de l'Art de la Rhétorique en général.

J'ai ſuppoſé juſqu'ici que l'on ne doutoit point de l'utilité de la Rhétorique en elle-même: & je crois ne pas me tromper. Je vois que cette maniére de penſer eſt établie parmi nous, & conſignée dans notre pratique, comme elle l'a été dans celle des Grecs & des Romains. Mais dans un ſiécle où tout eſt mis en problême, & qui ſoumet

à l'éxamen & les uſages les plus univerſels & l'autorité toujours reſpectable des âges précédens, il n'eſt peut-être pas hors de propos de remarquer que pour ſe convaincre de l'utilité de la Rhétorique, il ſuffit de connoître quelle eſt ſon origine, & comment elle s'eſt formée.

Cic. I. de Orat. n. 146.

Tous les Auteurs conviennent que la Rhétorique eſt née de l'Eloquence. Certains hommes faiſoient un meilleur uſage que quelques autres du don de la parole. Ils traitoient mieux leurs matiéres, ils ſe faiſoient écouter plus volontiers, ils réuſſiſſoient plus ſûrement à perſuader. Des eſprits intelligens & bons obſervateurs ont remarqué cette différence, & ils en ont cherché la cauſe. Ils ont éxaminé en quoi conſiſtoit le mérite ſupérieur des uns & le défaut des autres; ce qui plaiſoit dans

ceux-ci, ce qui rebutoit dans ceux-là. La collection de ces obſervations, comparées avec les principes du raiſonnement, & avec la connoiſſance du cœur humain, eſt la Rhétorique.

Mais ſi l'Art eſt né de l'Eloquence, on voit clairement par ſa définition même qu'il ſert à perfectionner l'Eloquence à ſon tour. Comment des réfléxions faites par d'habiles gens, judicieuſes, ſouvent fines, fondées dans les faits, & épurées aux lumiéres de la raiſon, ne ſeroient-elles pas utiles pour guider l'Orateur, pour lui montrer ce qu'il doit éviter, ce qu'il doit obſerver, à quel but il doit tendre, & quelles voies l'y conduiront plus ſûrement? L'Art ne donne point le talent ſans doute: mais il l'étend d'une part & le lime de l'autre: il l'avertit de ſe proportionner à ſon objet,

d'en remplir la meſure, & de ne la point excéder. Le bon ſens, dira-t-on, ſuffit pour rendre ce ſervice. Il y eſt néceſſaire ſans doute, & même eſſentiellement. Toutes les réfléxions des autres ne ſeront d'aucune utilité pour celui à qui le bon ſens manquera. Mais le bon ſens cultivé par les obſervations que l'Art lui fournit, appercevra des choſes qu'il n'auroit peut-être pas vûes. Il ſe rendra familiéres des idées qui ne ſe ſeroient préſentées à lui que rarement, par occaſion, & ſans ſuite. Et ce n'eſt que par ce moyen, qu'on peut acquérir & former en ſoi l'habitude de bien dire, heureux réſultat de la nature & de l'art fondus enſemble, dans lequel il ſeroit difficile de démêler toujours ce qui vient de l'un ou de l'autre de ſes principes, mais qui certainement ne ſeroit pas

ce qu'il eſt, ſi l'un ou l'autre lui manquoit. Ce que l'on peut ſeulement aſſûrer, à l'avantage de la nature, c'eſt que ſans elle l'art ne feroit rien abſolument : mais la nature ſans l'art ne feroit rien de parfait.

La Rhétorique eſt donc utile en elle-même. Une Rhétorique Françoiſe, édifiée ſur les fondemens de celles des grands Maîtres de l'Antiquité, avec les additions, retranchemens, & correctifs, que peut éxiger le changement des circonſtances, aura ſon prix & ſon utilité, ſi elle eſt bien traitée. Je n'oſe me promettre d'y réuſſir : mais je n'y épargnerai ni mon zêle ni mes ſoins. Conclusion.

Comme je me propoſe de faire un ouvrage propre à notre langue, les éxemples que j'emploierai pour appuyer & éclaircir les préceptes ſeront preſque tous

François : & je les prendrai dans les Auteurs qui peuvent & doivent inconteſtablement être cités pour modéles. Si j'en emprunte quelques-uns de l'Antiquité, je les préſenterai traduits.

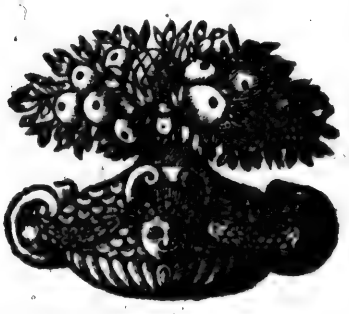

Fautes à corriger.

TOME PREMIER.

PAge 27, ligne 25, qui on, *liſez* qui ont.
Pag. 140, lig. 6, des grandes beautés, *liſ.* de grandes beautés.
Pag. 143, lig. 8 & 9, rejettée ? C'eſt, *corrigez* rejettée : c'eſt.
Pag. 163, lig. 18, de ſoutenir, *liſ.* à ſoutenir.
Pag. 196, lig. 24, tout deux, *effacez le mot* tout.
Pag. 204, lig. 27, une état, *liſ.* un état.
Pag. 206, lig. 10, dit-il. Ces mots devoient être en italique, *dit-il.*
Pag. 246, lig. 21, tout lecteur, *liſ.* mon lecteur.
Pag. 252, en marge, théâtral, *liſ.* théatral. Et de même à la lig. 21 de la page ſuivante.
Pag. 407, en marge, écarter, *liſ.* éviter.

TOME II.

Page 14, ligne 3, la, *liſez* ſa.
Pag. 19, lig. 24, le commerce, *liſ.* par le commerce.
Lig. 25, *effacez* par.
Pag. 21, lig. 9, à la langue, *liſ.* à ſa langue.
Pag. 38, lig. 12, l'ambignité, *liſ.* l'ambiguité.
Pag. 93, lig. 18, retranchant, *liſ.* retranchent.
Pag. 128, lig. 8, le P. Gardil, *liſ.* le P. Gerdil.

Page 150, lig. 3, fatigue, *lif.* fatigua. Et de même à la ligne 5.
Pag. 169, lig. 5, vallées ! *ponctuez* vallées,
Pag. 217, lig. 8, dit-il, *effacez la virgule.*
Pag. 260, lig. 13, avec elle, *lif.* avec elles.
Pag. 322, l. 21, reléve, *effacez la virgule.*
Pag. 324, lig. 23, eſt notre main, *lif.* eſt en notre main.
Pag. 330, lig. 5, quel, *lif.* quelle.
Pag. 358, lig. 11, toutes nues, *lif.* toutes crues.

RHETORIQUE
FRANÇOISE.

CHAPITRE PRELIMINAIRE.

DÉFINITION ET DIVISION DE LA RHÉTORIQUE.

LA RHÉTORIQUE enſeigne les régles de l'Eloquence, & elle eſt définie communément l'Art de bien (*a*) dire. Pour bien dire, deux

La penſée eſt la partie eſſentielle du diſcours.

(*a*) Quelques Critiques chicanent cette définition, comme chargée d'un mot ſuperflu. Le mot *bien*, diſent-ils, eſt de trop. Il ne faut point d'Art pour mal dire. Mais premiérement en matiére de Rhétorique on ne doit pas éxiger une préciſion auſſi ſévére, que dans une rigide Dialectique. En ſecond lieu, ſi l'on ſupprimoit le mot *bien*, on diroit donc l'*Art de dire*, ce qui n'eſt pas François; ou l'*Art de parler*, ce qui ſeroit trop général, & comprendroit la Grammaire avec la Rhétorique. L'Art de bien dire eſt l'Art qui enſeigne à bien dire, ou qui donne les régles pour bien dire.

parties ſont néceſſaires, la beauté de la penſée & celle de l'expreſſion. Mais entre ces deux parties il n'y a nulle égalité. La premiére eſt inconteſtablement la plus importante, & même, à le bien prendre, la ſeule abſolument néceſſaire & vraiment eſſentielle. Celui qui penſera bien ſur la matiére qu'il traite, qui aura ſaiſi le vrai, qui mettra dans ſon raiſonnement de la juſteſſe & de la ſolidité, qui y joindra la douceur ou la force du ſentiment ſelon que le ſujet l'éxige; pourvû que ſon expreſſion ſoit claire & ſe faſſe entendre, quand même elle ne ſeroit ni choiſie, ni même tout-à-fait correcte, parviendra à perſuader; ce qui eſt le but que ſe propoſe l'Eloquence. « S. Paul, dit M. l'Abbé » Fleuri, eſt éloquent dans ſon Grec » demi-barbare. Au contraire les plus beaux mots & les plus beaux tours de phraſe, ſi le ſens y manque, s'ils ſont vuides de penſée, ſe réduiſent à un vain bruit, qui attire la dériſion des gens ſages, & qui ne peut que rendre mépriſable le malhabile architecte qui bâtit un élégant édifice ſans fondement. Car la penſée eſt le fondement du diſcours. Bien penſer, dit

Horace, eſt la ſource & le principe de bien dire : *Scribendi rectè ſapere eſt & principium & fons.* Il faut commencer par avoir dans l'eſprit une idée nette, juſte, & préciſe : & l'expreſſion ſuivra d'elle-même.

» Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement ;
» Et les mots pour le dire arrivent aiſément. » *Boileau, Art Poét. chant 1.*

Ecartons donc l'idée baſſe que l'on ſe forme quelquefois de la Rhétorique, en ſuppoſant qu'elle n'enſeigne qu'à arranger des mots, à tourner une période, à connoître les noms des figures. Elle fait tout cela : mais elle eſt bien plus attentive à nous en enſeigner le bon uſage, & à donner des régles pour appliquer les mots à leur deſtination, qui eſt de ſervir de vêtement aux choſes ; pour ajouter de l'agrément à la penſée par l'harmonie du diſcours ; pour placer les figures de maniére qu'elles fortifient la preuve par le ſentiment.

Les premiers ſoins doivent être pour la penſée. Mais ce n'eſt pas à dire que l'on doive négliger l'expreſſion. Les hommes ſont corps & ame. Ceux

L'expreſſion mérite auſſi des ſoins.

qui nous écoutent ont une raiſon, mais ils ont auſſi des ſens : & ce n'eſt même qu'en parlant à leurs ſens, que nous pouvons éclairer leur raiſon. Les ſens ſont donc, pour ainſi dire, nos introducteurs : & il faut que nous leur faſſions notre cour, ſi nous voulons être admis. L'oreille eſt comme le veſtibule de l'ame. Si vous bleſſez l'oreille par un ſon déſagréable, l'ame ſera mal diſpoſée à recevoir ce que vous lui préſentez. Il en eſt de même de tous les autres vices d'expreſſion. Un langage embarraſſé & embrouillé, bas & abjet, altére le prix & le mérite de la choſe : & ce qui eſt mal dit paſſe aiſément pour mal penſé. La beauté de l'expreſſion doit donc accompagner la beauté de la penſée pour former un diſcours parfait. Bien dire eſt employer les meilleures penſées, & les expreſſions les plus convenables.

Affinité entre la Rhétorique & la Philoſophie.

De ce que nous venons d'établir touchant la liaiſon des choſes & des mots, & la ſubordination des mots aux choſes, il peut paroître s'enſuivre que l'étude des choſes & celle des mots devroient ne faire qu'un ſeul & même Art, & que les mêmes maî-

tres devroient enſeigner l'un & l'autre. Dans l'origine des Sciences & des Arts il en étoit ainſi. Les Philoſophes étoient Rhéteurs & Orateurs : ſouvent encore Poëtes, Théologiens, & même Légiſlateurs. Mais à meſure que les Sciences ont été cultivées, elles ſe ſont étendues : & l'enceinte de chacune eſt devenue trop vaſte par rapport à la capacité de l'eſprit humain, pour qu'un ſeul homme pût les embraſſer toutes à la fois. Il a fallu ſe partager : & de là eſt venu ce divorce, tant déploré & blâmé par Cicéron, entre la langue & l'eſprit, entre la penſée & la parole. La Philoſophie & la Rhétorique ont formé deux branches différentes dans l'ordre de l'inſtruction. Mais cette diviſion eſt l'effet de la ſeule néceſſité, comme je viens de le dire ; elle eſt contre nature : & chaque particulier dans ſon travail doit réunir ce que la commodité de l'enſeignement a obligé de ſéparer.

III. de Orat. 61.

L'Orateur doit être inſtruit des régles de la Dialectique.

La Dialectique & l'Eloquence ont une affinité viſible & palpable. Elles raiſonnent l'une & l'autre, elles définiſſent, elles diviſent, elles prouvent. Seulement la Dialectique eſt

plus ſerrée, & marche par un ſentier étroit : au lieu que l'Eloquence ſe donne plus de champ ; elle ajoute au raiſonnement le ſecours du ſentiment, & ne veut pas ſeulement inſtruire, mais plaire & toucher. Au fond elles ne ſont preſque qu'un ſeul & même Art, qui a pour objet la perſuaſion : & rien n'eſt plus juſte que l'idée de Zénon, qui comparoit la Dialectique au poing fermé, & l'Eloquence à la main étendue. C'eſt toujours la main. Il n'y a de différence que dans la figure qu'elle prend. De là il ſuit, par une conſéquence néceſſaire, que l'Orateur ne peut ſe paſſer de l'étude & de la connoiſſance de la Dialectique : & c'eſt une maniére de penſer auſſi bien établie parmi nous, qu'elle eſt vraie en elle-même.

Cic. Orat. n. 113.

De la Morale.

L'Orateur ne raiſonne pas ſeulement : il veut, comme je l'ai dit, plaire & toucher. Il doit donc connoître par quelles voies on s'inſinue dans l'eſprit des hommes, & par quels reſſorts on parvient à les émouvoir. L'étude du cœur humain eſt d'une néceſſité indiſpenſable pour lui : & cette étude eſt une grande partie de la morale. Auſſi Ariſtote a-t-il employé

plusieurs chapitres de sa Rhétorique à définir les passions, à en déterminer les objets, & à exposer les dispositions qui nous en rendent susceptibles.

La Morale proprement dite, qui établit les régles des devoirs, qui apprend à l'homme ce qu'il doit à Dieu, aux autres hommes, & à lui-même, n'est pas moins du ressort de l'Orateur. Dans les matiéres qu'il traite, il est sans cesse question de devoirs pratiqués ou violés, de vertus ou de vices. Comment donc pourroit-il en parler convenablement, s'il ne connoissoit les régles sur lesquelles doivent être dirigées toutes les actions humaines ?

De la Métaphysique.

On ne sait bien que ce que l'on sait par principes : & les principes de toutes nos connoissances nous sont expliqués par la Métaphysique. C'est aussi à cette science qu'il appartient de considérer les objets intellectuels, qui ne s'atteignent que par l'esprit pur, Dieu & notre ame, objets qui influent sur tout, & dont l'exacte notion est un préliminaire sans lequel il n'est pas possible de parler correctement d'aucune partie de ce qui intéresse la vie humaine. Il faut donc

que l'Orateur ſoit inſtruit de la Métaphyſique : & voilà trois grandes parties de la Philoſophie, qui ſont embraſſées dans le cercle des connoiſſances néceſſaires pour l'exercice de l'Eloquence.

Surtout de la Morale & de la Métaphyſique évangéliques.

Quand je parle ici de Morale & de Métaphyſique, j'entends ſurtout la Morale & la Métaphyſique divines & évangéliques, qui ſeules ont fixé nos idées ſur la régle des devoirs, ſur ce qui regarde Dieu & la nature de notre ame. Les Anciens manquoient de ce ſecours. La Morale des Philoſophes payens fut toujours très-imparfaite. Elle définiſſoit aſſez bien ce que l'homme doit à l'homme, ce qu'il doit à ſa patrie, à ſes parens, à ſes amis, à ſes concitoyens. Mais ce qu'il doit à Dieu, c'eſt ce qu'elle n'a jamais connu. La Morale la plus eſtimable de l'antiquité, eſt certainement celle des Stoïciens. Mais comment cette ſecte audacieuſe, qui mettoit ſon Sage au niveau de Dieu, ou qui même le lui préféroit, auroit-elle pû nous apprendre ce que nous lui devons? Pour ce qui eſt de la Métaphyſique, quelle confuſion! quel cahos! quelle incertitude dans

tout ce que la ſageſſe philoſophique nous débitoit ſur la Nature divine & ſur celle de notre ame! S'ils évitoient les erreurs abſurdes du vulgaire, ces faux ſages ne s'en défendoient que pour tomber dans d'autres illuſions plus dangereuſes. Dieu étoit le monde: il n'étoit point le créateur de la matiére, mais il l'avoit ſeulement façonnée. Pluſieurs nioient la Providence divine & l'immortalité de l'ame humaine. Et ceux qui admettoient ces deux dogmes capitaux, ne les embraſſoient que foiblement: ils étoient toujours flottans, & toute leur doctrine ſe réduiſoit à cette alternative: ou l'ame eſt immortelle, & en ce cas elle recevra des Dieux après la mort la récompenſe de ſa vertu; ou elle meurt avec le corps, & alors elle n'a rien à craindre. Quelle différence entre ces ténébres, cette incertitude, & la lumiére ſi nette & ſi décidée de l'Evangile! L'Evangile nous annonce un Dieu unique, ſeul créateur, maître & modérateur de l'univers, ſource des devoirs & des loix, rémunérateur de la vertu, vengeur du vice. Il nous apprend que nous avons une ame ſpirituelle &

distinguée de la matiére, qui ſurvit au corps, & qui recevra dans une autre vie la récompenſe ou la peine de ce qu'elle aura fait de bien ou de mal dans celle-ci. Quelle ſublime Philoſophie! qu'elle eſt utile & convenable au genre humain! Mais ce n'eſt pas dequoi il s'agit ici: & je ne dois y enviſager que la reſſource admirable qu'elle préſente à l'Orateur, pour lui élever l'ame, & pour le mettre en état de parler avec exactitude, avec dignité, avec aſſurance ſur les matiéres qui touchent notre plus grand intérêt, & dont l'influence eſt ſouveraine & univerſelle dans la déciſion de toutes les affaires humaines.

Si l'étude de la Philoſophie ne doit pas précéder celle de la Rhétorique.

Si la Dialectique, la Métaphyſique, & la Morale ſont des connoiſſances fondamentales ſur leſquelles l'Eloquence doit être appuyée, il s'enſuit que l'étude de ces ſciences devroit précéder celle de la Rhétorique: & je ne doute pas que dans l'Education particuliére ce plan ne ſoit celui qu'il faut ſuivre. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût s'y conformer pareillement dans l'inſtruction publique. J'obſerverai néanmoins que le Chriſ-

tianiſme, dont nous avons le bonheur de faire profeſſion, rend cette pratique moins néceſſaire parmi nous. Dès notre premiere enfance nous ſommes nourris de la doctrine Evangélique, dont l'enſeignement croît & s'éléve d'année en année, accompagnant & ſanctifiant tous les autres. Ainſi nous nous trouvons remplis de très bonne heure des plus purs & des plus ſublimes principes ſur l'exiſtence de Dieu, ſa ſainteté, ſa providence, ſur la ſpiritualité & l'immortalité de l'ame, ſur les régles les plus exactes des mœurs. C'eſt avec raiſon qu'un excellent & pieux Ecrivain de nos jours nous invite à comparer la haute ſageſſe d'un enfant élevé dans le Chriſtianiſme, avec l'incertitude, l'inconſtance, & la timidité des plus grands hommes du Paganiſme ſur les articles les plus eſſentiels. La piété eſt utile à tout, comme nous l'enſeigne S. Paul. Ce n'eſt pas ſans doute pour nous former à l'Eloquence qu'elle nous a été apportée du Ciel. Mais avec l'aide de ſa ſublime Philoſophie, un jeune chrétien eſt plus à portée d'entendre & de pratiquer les leçons de l'Art de bien dire. Cette conſidéra-

Dugnet, J. C. crucifié, c. 1. art. 2.

tion peut ſuffire pour empêcher de condamner l'ordre établi dans les Ecoles publiques, juſqu'à ce que l'on trouve quelque moyen de pouvoir, ſans en troubler la police, faire un changement qui ſeroit convenable en ſoi.

L'Orateur doit être inſtruit de l'Hiſtoire.

Les connoiſſances Philoſophiques ne ſont pas les ſeules néceſſaires à l'Orateur. Il n'a guéres moins beſoin de l'Hiſtoire, pour y puiſer des exemples ſur toutes les grandes matiéres qu'il peut avoir à traiter. Je dis l'Hiſtoire priſe dans toute ſon étendue: c'eſt-à-dire l'Hiſtoire ſainte, l'Hiſtoire ancienne, & l'Hiſtoire moderne. L'Hiſtoire ſainte a une autorité divine, qui lui donne une force ſinguliére & unique pour prouver. L'Hiſtoire ancienne eſt par elle-même étrangére pour nous; mais nos mœurs & nos uſages la rapprochent de notre commerce. Nous nous familiariſons avec elle dès l'enfance: nous ſommes élevés avec les Grecs & les Romains: & peut-être pluſieurs de nos François connoiſſent mieux Ariſtide & Alcibiade, que le Chancelier de l'Hôpital & le Connétable de Bourbon. Dans l'Hiſtoire moderne

c'eſt celle de notre pays qui nous intéreſſe le plus, & qui influe plus puiſſamment dans les délibérations où l'Eloquence peut avoir part; & elle eſt par conſéquent celle que nous devons le mieux connoître. Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions une Hiſtoire de France auſſi bien traitée, que l'ont été par M. Rollin l'Hiſtoire Grecque, & celle de la république Romaine. Car je ne prétends pas ici aſtreindre l'Orateur à puiſer dans les ſources. Il n'eſt pas queſtion pour lui d'étudier l'Hiſtoire ancienne comme Uſſérius, ni celle de France comme Ducange. Je ne conſidére dans l'Hiſtoire que ce qui eſt utile pour les mœurs & pour la conduite des affaires: & dans ce point de vûe un ouvrage moderne bien fait peut ſuffire.

Du Droit & des Loix.

Perſonne ne doute aujourd'hui que le Droit & les Loix ne faſſent une partie eſſentielle des études de l'Avocat. La raiſon dicte cette maxime: l'uſage univerſel l'autoriſe parmi nous: & tel a été le ſentiment de Cicéron & de Quintilien, quoique la pratique commune de leur tems y fût contraire.

Ainſi les connoiſſances indiſpenſables, & ſans leſquelles l'Orateur ne peut faire dignement ſon rôle, & ſoutenir ſon engagement, ſont la Logique, la Morale, la Métaphyſique, l'Hiſtoire ancienne & moderne, le Droit. On pourroit déſirer qu'il y joignît toutes les autres. Car dans les ſciences tout ſe tient, & il n'en eſt aucune que l'on puiſſe regarder comme inutile pour le ſervice de ſes ſœurs. Mais le beſoin eſt immenſe, & la capacité de l'eſprit humain eſt bornée. Il faut nous contenter du poſſible au défaut du parfait. Ainſi ſur les autres matiéres, telles que la Phyſique, les Mathématiques, les Arts, contentons-nous de ce que Cicéron appelle une érudition digne d'un homme qui a eu de l'éducation. L'éclat que ces connoiſſances jettent actuellement parmi nous eſt ſi grand, qu'il n'eſt pas permis de n'en avoir pris aucune teinture. Mais quelque eſtimables qu'elles ſoient en elles-mêmes, leur rapport avec l'Eloquence eſt ſi éloigné, que c'eſt plutôt pour l'Orateur une bienſéance qu'une néceſſité d'en être médiocrement inſtruit. S'il ſe trouve dans le cas de traiter quelque

Il doit avoir des notions des autres Arts & Sciences.

De Or. I. 17.

affaire qui en demande une plus ample connoiſſance, il l'empruntera pour le moment de ceux qui ſont habiles en ce genre, comme il reçoit des parties l'inſtruction ſur les faits qui appartiennent à chaque cauſe. Il le fera ſans peine, étant déja initié à ces Arts, & s'étant familiariſé dans ſa jeuneſſe avec ce qu'ils ont d'élémentaire.

Je ne crois pas qu'en renfermant dans les bornes que j'ai marquées les connoiſſances néceſſaires à l'Orateur, je puiſſe être accuſé de preſcrire l'impoſſible. Il eſt vrai que chacune de ces ſciences a dequoi occuper ſes amateurs pendant toute la vie. Mais il y a une grande différence, comme remarque judicieuſement Cicéron, entre étudier un art en vue d'un certain but auquel on le rapporte, & le creuſer, l'approfondir, en viſiter curieuſement tous les coins & recoins, en un mot le poſſéder parfaitement. Dans ce dernier cas le travail devient immenſe, & ne connoît plus de fin. Mais ſi on ne ſe propoſe que d'en recueillir ce qui eſt d'une utilité générale pour les choſes de la vie, ou d'un uſage

De Or. III, 86. 87.

propre à quelque objet particulier dont on fait ſon occupation, ce travail a des bornes, & on y réuſſira ſans peine, pourvu que l'on s'adreſſe à de bons maîtres, & que l'on ſache ſoi-même étudier.

Diviſion de la Rhétorique par les trois genres de cauſes.

En ſuppoſant les proviſions faites par l'Orateur du côté des choſes, mettons-le à l'ouvrage, & voyons ce qu'il lui convient de faire pour les traiter par le diſcours : & afin de procéder avec ordre, réduiſons à certaines claſſes toutes les opérations qui appartiennent à ſon miniſtère, ſelon la différence des ſujets, & ſelon celle des points de vûe ſous leſquels il peut & doit les enviſager. La diviſion commune, qui eſt bonne & ſenſée, renferme ces opérations dans trois claſſes, louer ou blâmer, conſeiller ou diſſuader, accuſer ou défendre. C'eſt ce que l'on appelle les trois genres de cauſes, le genre démonſtratif, le genre délibératif, & le genre judiciaire.

Le genre démonſtratif.

Les diſcours de la premiére eſpéce du genre démonſtratif, c'eſt-à-dire ceux qui ont pour objet de louer, ſont très uſités parmi nous. Nous connoiſſons les Panégyriques des Saints,

les Oraiſons funébres, les Eloges qui ſe liſent dans les Académies. La douceur de nos mœurs rend très rares au contraire les invectives publiques, ſi ce n'eſt contre les vices en général, ſans attaquer les perſonnes. Les Mercuriales, qui ſe font dans le Parlement de Paris à certains jours marqués, pouvoient être autrefois regardées comme appartenantes à cette nature de diſcours. Mais outre qu'elles n'ont jamais admis les grands mouvemens de l'Eloquence, n'étant que des répréhenſions faites gravement à la face de la Juſtice par le Magiſtrat exerçant l'autorité de la cenſure, aujourdhui & depuis longtems elles ſe reduiſent preſque toujours à des avertiſſemens généraux, ſouvent même tournés en éloges. On peut encore rapporter au genre démonſtratif les Harangues par leſquelles s'ouvrent les Audiences dans les Compagnies de Judicature, & les Leçons publiques dans les grandes Ecoles, les Complimens aux Puiſſances, les Diſcours qui ſe font aux réceptions en certaines Académies, & quelques autres ſemblables.

Le genre délibératif.

Les occaſions du diſcours dans le

genre délibératif ne ſont pas communes dans nos uſages. Sous un Gouvernement Monarchique, tel que le nôtre, les affaires qui ſe traitoient à Rome & à Athénes devant le Sénat & dans l'aſſemblée du peuple, ſont réſervées à un Conſeil que préſide le Roi, & auquel n'eſt admis qu'un petit nombre de Miniſtres. Là les grands ornemens de l'Eloquence ſeroient déplacés. La Dialectique y a plus de jeu que la Rhétorique. Raiſonner d'une maniére exacte & ſerrée, en ſe fondant uniquement ſur le mérite des choſes & des preuves, voilà tout ce qu'exige & même ſouffre la circonſtance. C'eſt bien là ſans doute un genre d'Eloquence, & d'une Eloquence très eſtimable. Mais de pareils diſcours ſont bien différens des Philippiques de Démoſthéne & de celles de Cicéron. Cependant la bonté & l'équité de nos Rois les engage ſouvent à demander les avis de leurs Cours ſur les affaires publiques: & alors les délibérations qui ſe font dans ces grandes Compagnies reſſemblent beaucoup à celles du Sénat de l'ancienne Rome. Seulement elles ſont plus tempérées par le reſpect

pour le Souverain. Je penſe auſſi que les ſermons qui ſe prononcent dans nos Temples, & qui permettent à l'Eloquence le plus grand eſſor, peuvent être regardés comme ayant de l'affinité avec le genre délibératif, puiſqu'ils ont ordinairement pour but d'exhorter à la vertu & de diſſuader le vice.

Le genre judiciaire.

Nos Loix mettent une grande différence entre nous & les Anciens par rapport au genre judiciaire. Les affaires criminelles ne ſe plaident point dans nos Tribunaux, & le rôle d'accuſateur n'eſt point permis à tout particulier. La ſeule partie publique a le droit de demander la punition du crime pour l'intérêt de la ſociété: établiſſement admirable & digne des plus grandes louanges, mais qui prête moins à l'Eloquence. L'Avocat ne peut défendre un accuſé que par des Mémoires écrits, & non prononcés: & le Procureur Général, qui accuſe, ne connoît point les grands mouvemens. Il eſt ſans paſſion, comme la Loi, & ſans autre intérêt que celui de la juſtice.

Malgré la différence entre la maniére de rendre la juſtice chez les

Anciens & celle qui eſt uſitée parmi nous, notre Barreau eſt ſans doute un grand & magnifique théâtre pour l'Eloquence. Dans les affaires criminelles, la défenſe, quoique par écrit, de l'innocence injuſtement ſoupçonnée, admet en grande partie ce que le diſcours pourroit avoir de plus pathétique : & quoique le perſonnage d'accuſateur ſoit interdit au particulier, lorſqu'il n'a point d'intérêt à la choſe ; s'il a été léſé, il peut ſe plaindre, & demander réparation des torts qu'il a ſoufferts : ce qui a le même effet & ouvre la même carriére qu'une accuſation en forme. Dans les matieres civiles, ſouvent les plus grands intérêts, pour le repos des familles, pour l'honneur des citoyens, ſont confiés à l'Avocat : & de ſemblables cauſes donnent ſans doute un beau champ à l'Eloquence.

Tels ſont donc les trois genres dans leſquels s'exerce l'Art de bien dire. Cette diviſion renferme tout. Car, outre les eſpéces que nous avons déja exprimées, les félicitations ſur un heureux événement, les Epithalames, les Diſcours par leſquels on célébre la naiſſance de l'héritier du

Trône ou de celui d'une grande Maiſon, les remercîmens ; & au contraire les plaintes & les doléances, appartiennent au genre démonſtratif. Exhorter, reprendre, demander, conſoler, tout cela ſe rapporte au genre délibératif. Le judiciaire ſe renferme dans ſes deux branches, accuſer & défendre, ou, ſi nous voulons parler notre langage, plaider en demandant ou en défendant.

Les différens genres ſe réuniſſent ſouvent dans un ſeul diſcours.

Mais il n'eſt pas inutile d'obſerver que les différens genres ſe confondent ſouvent dans un ſeul & même diſcours. Le Prédicateur qui loue un Saint, nous exhorte à l'imiter. L'Orateur qui conſole de la mort d'un ami, loue celui dont il déplore la perte. Et il n'eſt point de plaidoirie importante qui ne réuniſſe les trois genres, & qui ne donne occaſion de louer ou de blâmer, d'exhorter ou de diſſuader. On détermine la dénomination du diſcours par la partie qui y domine, & qui en fait le principal objet.

En traitant les ſujets particuliers, il faut s'élever aux idées générales.

Une obſervation plus intéreſſante, c'eſt que les objets ſinguliers & individuels que traite l'Orateur dans tous les genres, ont leurs principes de

déciſion dans les idées générales. Il n'eſt point de queſtion particuliére qui ne ſe réſolve en une queſtion univerſelle, & qui n'en dépende pour être diſcutée. Je m'explique. Vous entreprenez le Panégyrique de ſaint Louis. C'eſt ce ſaint Roi perſonnellement que vous devez louer : ce ſont les actions qu'il a faites en tel tems, en tel lieu, à l'égard de telles perſonnes, c'eſt la conduite qu'il a tenue en guerre & en paix, que vous avez à faire paroître dignes de louange & d'admiration. Voilà votre matiére individuelle & déterminée, votre hypothéſe, comme on parle dans l'Ecole. La théſe, ou propoſition générale, eſt de prouver qu'un Roi qui s'eſt conduit comme a fait S. Louis, eſt un grand Roi ; qu'un Chrétien qui vit comme il a vécu, eſt un parfait Chrétien. Vos raiſonnemens & vos preuves ſe déduiront de l'idée générale de la Royauté & du Chriſtianiſme. Vous avez donc été obligé de généraliſer votre ſujet : votre Panégyrique de S. Louis coule tout entier des principes que vous aviez précédemment dans l'eſprit touchant ce qui fait le grand Roi & le grand Saint.

Cette condition eſt celle de tous les ſujets que l'Orateur peut traiter : & nul n'eſt plus riche pour l'Eloquence, au jugement de Cicéron, que celui qui lui donne lieu de remonter aux grandes maximes, de les développer, & de prendre un eſſor qui l'éléve audeſſus des idées de détail. *L. III. de Orat. n. 120.*

La conſéquence de cette doctrine eſt claire, & Cicéron l'a tirée en des termes qui méritent d'être rappellés ici. » C'eſt donc quelque choſe de » grand, dit-il, que l'Eloquence : & » il ne faut pas croire qu'on l'acquiére » par la lecture de quelques préceptes » de Rhétorique. Car il ne ſuffit pas » pour l'Orateur d'aiguiſer ſa langue, & » de ſe procurer une certaine volubi- » lité de paroles. Il doit ſe nourrir l'eſ- » prit & ſe remplir le cœur de tout ce » qu'il y a de plus élevé dans les con- » noiſſances humaines, & s'en faire un » fond également agréable, abondant, » & varié. » *n. 121.*

Un eſprit ainſi orné & enrichi ne pourra être ſtérile, & il trouvera ſans peine ce qu'il doit dire ſur chaque matiére qu'il aura à traiter. C'eſt la premiére partie de la Rhétorique, l'Invention. Trois parties de la Rhétorique, l'Invention, la Diſpoſition, l'Elocution.

Les matériaux qu'il aura trouvés & amaſſés ont beſoin d'être rangés & diſpoſés ſuivant le plan qui leur convient entre eux, & qui ſera le plus capable de faire un bon effet. Seconde partie de la Rhétorique, la Diſpoſition.

Il faut revêtir d'expreſſions convenables les choſes qui ont été trouvées & arrangées. Troiſiéme partie, l'Elocution.

La Mémoire & la Prononciation ſont néceſſaires à l'Orateur, mais non à l'Eloquence.

Alors l'ouvrage eſt complet. La Mémoire & la Prononciation ſont néceſſaires à l'Orateur, mais non à l'Eloquence. Ariſtote n'en a rien dit. Cicéron & Quintilien en ont parlé ſobrement. J'en dirai quelque choſe, pour ne rien laiſſer à déſirer : mais je me renfermerai dans un petit nombre d'obſervations générales, & fort courtes.

L'uſage des préceptes apprécié à ſa juſte valeur.

Avant que d'entamer les préceptes, je dois en apprécier exactement l'uſage, afin que ceux qui voudront les étudier ne ſoient point expoſés à être induits en erreur. La Rhétorique, comme l'obſerve Quintilien, *II.* 14. ne donne point de régles générales & invariablement déterminées. Le mérite d'Orateur ne ſeroit pas difficile

ficile à acquérir, ſi l'on pouvoit s'y élever par une méthode certaine, & en ſuivant une route battue qui menât infailliblement au but. Il n'eſt point de régle de Rhétorique qui ne ſouffre des exceptions. Je n'en connois qu'une ſeule univerſellement vraie, celle de parler convenablement à la choſe, & aux circonſtances des perſonnes, des tems, & des lieux. Mais on voit combien cette régle eſt vague : & pour ce qui eſt de toutes les autres, les apprendre n'eſt rien ; les appliquer, voilà le difficile.

» Savoir la marche (du jeu des échecs) eſt choſe fort unie : Rouſſeau.

» Jouer le jeu, c'eſt le fruit du génie. »

Il y faut un grand ſens, un jugement exquis, un ſentiment fin & délicat : & ces dons, dans ceux qui les ont reçus de la nature, ne ſe fortifient & ne ſe perfectionnent que par l'uſage, par l'exercice aſſidu, par l'expérience journaliére, dans laquelle quelques fautes mêmes ſervent d'avertiſſemens à l'homme d'eſprit. » Les préceptes » ſont utiles, dit Quintilien, pourvû » qu'ils montrent le grand chemin, » & non pas un ſentier étroit dont il

» ne ſoit pas permis de ſortir. Et » même, ajoute-t-il, le chemin pu- » blic n'eſt pas pour nous une loi » indiſpenſable : nous le quittons » ſouvent pour abréger notre mar- » che par un détour. Si les torrens ont » rompu le pont, il faut bien s'écar- » ter & faire un circuit; & ſi la porte » eſt environnée de flammes, nous » ſortirons par la fenêtre. L'ouvrage de » l'Art oratoire eſt immenſe & d'une » variété infinie, & nouveau preſque » à chaque inſtant. Jamais on n'en » aura dit tout ce qu'on peut en dire. »

PREMIERE PARTIE.

L'INVENTION.

L'Invention oratoire ſe rapporte à trois objets, les preuves, les mœurs & les paſſions.

L'Orateur ſe propoſe de perſuader par le diſcours. Or la perſuaſion s'opére par trois moyens, inſtruire, plaire, toucher. Si les hommes étoient parfaitement raiſonnables, la lumiére leur ſuffiroit; & une vérité préſentée à leur eſprit avec ſes preuves, obtiendroit ſans peine & tout d'un coup leur acquieſcement. Mais dans le fait il n'en eſt pas ainſi:

& l'expérience nous montre tous les jours, que ſelon que la perſonne qui parle eſt agréable ou déſagréable aux auditeurs, ſes diſcours ſont bien ou mal reçus, admis ou rejettés; & que ſelon que les auditeurs eux-mêmes ſont prévenus de mouvemens d'affection ou de haine, d'envie ou de faveur, en un mot de telle ou telle paſſion, les impreſſions de ce qu'ils entendent ſont tout autres, & ſuivies de jugement tout différens. C'eſt ce qu'Ariſtote a très bien remarqué: *Rhet. l. I. c. 2.* & il en a conclu que l'Orateur doit tirer ſes moyens de perſuaſion de trois ſources, des choſes mêmes, de ſa propre perſonne, & de celles de ceux qui l'écoutent. Il doit prouver la vérité de la choſe, rendre ſa perſonne & ſes mœurs aimables, émouvoir dans l'eſprit de ſes auditeurs les ſentimens & les paſſions qui favoriſent ſa cauſe. Les deux dernières ſources ſont ce que les Rhéteurs Grecs ont appellé Ἦθος & Πάθος, mots qui on paſſé dans notre langue, *Ethos* & *Pathos*, & qui pour avoir été tournés en raillerie ſur notre théâtre, n'en préſentent pas moins des idées juſtes & ſolides, quoiqu'elles n'aient pas

toujours été assez nettement expliquées par ceux qui en ont parlé. Nous disons en françois dans le même sens *Mœurs* & *Passions*. Mais je me servirai quelquefois des mots Grecs, comme plus déterminés dans la matiére que je traite.

Puisque l'Orateur tend à la persuasion par trois voies, & qu'il doit instruire, plaire, & toucher, l'Invention oratoire doit se porter vers trois objets, & trouver dans les choses les preuves qu'elles fournissent: dans la personne de celui qui parle, ce qui peut le rendre aimable; dans les personnes de ceux qui écoutent, ce qui est capable de les émouvoir. C'est ce que nous appellons preuves, mœurs, passions. Nous allons traiter séparément chacun de ces objets.

CHAPITRE PREMIER.

Des Preuves.

Les Preuves sont la partie essentielle du discours.

LEs Preuves, & le raisonnement qui les développe, sont le soutien solide de tout le discours oratoire; & par conséquent, comme s'exprime

M. Rollin dans ſon excellent Traité des Etudes, « la partie la plus né- » ceſſaire & la plus indiſpenſable, à » laquelle ſe rapportent toutes les » autres. Car, ajoute ce grand Maître » en ſuivant les idées de Quintilien, » les expreſſions, les penſées, les » figures, & toutes les autres ſortes » d'ornemens, viennent au ſecours » des preuves, & ne ſont employées » que pour les faire valoir. Elles ſont » au diſcours ce que ſont au corps » la peau & la chair, qui en ſont » la beauté & l'agrément, mais non » la force & la ſolidité; qui cou- » vrent & embelliſſent les os & les » nerfs, mais qui les ſuppoſent, & ne » peuvent en tenir lieu. Il eſt impor- » tant ſans doute de s'étudier à plaire, » & encore plus à toucher; mais l'on » fera l'un & l'autre avec bien plus de » ſuccès, lorſque l'on aura inſtruit & » convaincu les auditeurs: à quoi » l'on ne peut parvenir que par la » force du raiſonnement & des preu- » ves. » Il eſt donc du devoir de l'Orateur de chercher avant tout les preuves dont il doit ſe ſervir, d'en conſidérer les divers genres, & de ſe faciliter les moyens de les trouver. T. II.

Elles ſont ou intrinſéques ou extrinſéques.

Les preuves ou ſont intrinſéques & inhérentes à la choſe, ou il faut les emprunter des dehors. Je ſuppoſe qu'un Prédicateur ait à traiter un point de morale, l'amour du prochain, par exemple. Les motifs tirés de la reſſemblance de la nature entre tous les hommes, de l'unité d'origine qui les rend tous fréres, de l'intérêt commun du genre humain, qui jouïroit d'une tranquillité & d'une douceur parfaites ſi tous les particuliers qui le compoſent s'aimoient cordialement; voilà des raiſons qui naiſſent du ſujet. Il ſuffit de le bien étudier en lui-même pour les trouver. Les autorités de l'Ecriture & des Péres, les exemples des Saints qui ſe ſont ſignalés par une charité ardente pour le prochain, ſont des moyens extrinſéques, que l'on ne devine point, & qui ne peuvent être adminiſtrés que du dehors.

T. III. LXXXV.

Pareillement en une cauſe judiciaire, l'illuſtre Cochin ſe propoſe d'établir cette maxime, que la preuve du crime de ſimonie ne peut point ſe faire en Juſtice par témoins, ſans aucun commencement de preuve par écrit. Une raiſon qui à la premiere

inſpection du ſujet ſe préſente naturellement, c'eſt que ſi cette forme de procéder étoit admiſe, la trop grande facilité d'intenter une ſemblable accuſation jetteroit le trouble dans tout l'ordre Eccléſiaſtique; qu'aucun Bénéficier ne pourroit compter ſur la poſſeſſion ſtable de ſon titre; & que l'on ne verroit dans toutes les places du Clergé, que changemens & renverſemens perpétuels. L'Orateur fait valoir excellemment ce moyen. « A quels troubles, » dit-il, l'Egliſe ne ſeroit-elle pas p. 641. » expoſée, ſi l'on pouvoit autoriſer » de pareilles tentatives? Ce ſeroit » ouvrir la porte à toutes ſortes de » diffamations. Les plus hardis, » & ſouvent les plus coupables, ſe- » roient ceux qui, à la faveur d'un » complot ménagé avec quelques » témoins, envahiroient tous les Bé- » néfices. Tout ne retentiroit que de » dévoluts, & de plaintes de ſimonie. » On verroit ſans ceſſe une troupe » de furieux, le flambeau à la main, » porter le trouble dans toutes les » Egliſes, intimider les Paſteurs les » plus ſages & les plus vertueux, » les détourner de leurs fonctions,

» & peut-être les renverſer de leurs » ſiéges, où Dieu ſeul les avoit pla- » cés. On ne peut donc pas ſe con- » tenter de la preuve teſtimoniale » dans cette matiére, ſans précipiter » l'Egliſe dans le déſordre & dans » la confuſion. » Cette conſidération eſt fournie par le ſujet. Mais c'eſt du dehors que parviennent à l'Avocat trois Arrêts qui font un préjugé puiſſant en ſa faveur, deux du Grand-Conſeil, devant lequel ſe traitoit la cauſe, & l'autre du Parlement. Il en eſt ainſi de toutes les matiéres: & c'eſt ce qui a donné lieu de diſtinguer les preuves oratoires, & les lieux de Rhétorique, qui en ſont les ſources, en intrinſéques & extrinſéques.

Les lieux de Rhétorique, ſources des preuves, ſont, comme elles, intrinſéques ou extrinſéques; communs aux trois genres de cauſes, ou propres à chacun d'eux.

On appelle donc lieux de Rhétorique les ſources d'où l'Orateur tire ſes preuves pour les différentes matiéres qu'il doit traiter. Ce ſont des idées générales appliquables au très grand nombre de ſujets, & qui donnent des ouvertures pour en raiſonner utilement par rapport à la fin que ſe propoſe l'Orateur. Ainſi, par exemple, il n'y a rien dans la nature qui n'ait ſa cauſe & ne pro-

duiſe quelque effet. La cauſe & l'effet ſont des lieux de Rhétorique, d'où l'on peut tirer ce raiſonnement : Une jeuneſſe vicieuſe améne ordinairement ou une mort prématurée, ou une vieilleſſe infirme & languiſſante : & par conſéquent, quand même nous ne conſulterions que notre bien temporel ; nous devons nous éloigner du vice dans la jeuneſſe.

Les lieux de Rhétorique, outre leur diviſion en intrinſéques & extrinſéques, ſont encore ou communs aux trois genres de cauſes, ou propres & particuliers à chacun d'eux. Mais les lieux propres à chaque genre ſont en même-tems communs à différentes matiéres : & par cette raiſon on les embraſſe auſſi quelquefois ſous l'appellation de *lieux communs*.

Avant que de traiter tous ces lieux de Rhétorique par ordre, il ne ſera peut-être pas hors de propos de prévenir le Lecteur ſur leur vrai uſage, & ſur le degré d'utilité que nous leur attribuons.

Abus des lieux communs & leur vrai uſage.

Il eſt certain que les idées & les vues générales ne prouvent rien toutes ſeules. Un diſcours tout compoſé

de lieux communs ne mérite aucune attention de la part d'un bon juge. Et voilà ce qui les a décrédités auprès de bien des cenſeurs. Il s'eſt trouvé des harangueurs qui en ont abuſé, & qui au lieu de traiter le fait qu'ils avoient à prouver, ſe ſont répandus uniquement en déclamations vagues, & ont accumulé des propoſitions vraies, mais que perſonne ne leur conteſtoit. L'abus, très digne de mépris, a fait mépriſer la choſe même. Il eſt pourtant vrai que les faits particuliers ſe décident par les principes généraux : & par conſéquent bannir les lieux communs de l'Eloquence, ce ſeroit en bannir les principes de déciſion.

J'ajoute que c'eſt ſur les idées générales, que l'Eloquence a le plus beau champ. J'en ai deja fait la remarque d'après Cicéron, & chacun peut s'en convaincre par ſoi-même. Que l'on prenne en main & que l'on parcoure le plus beau diſcours oratoire, ſoit dans le genre délibératif, ſoit dans le genre judiciaire. Ce qui eſt pur raiſonnement & preuve directe du point dans lequel conſiſte la cauſe, eſt néceſſairement ſec & peu

agréable. C'eſt en s'écartant du cercle étroit de ſa matiére ſans pourtant s'égarer, c'eſt en généraliſant ſes idées, & en s'élevant à un haut point de vûe d'où non-ſeulement l'objet ſoit pleinement découvert, mais d'où l'on apperçoive ſa liaiſon avec les grands intérêts, c'eſt en un mot par les lieux communs, que l'Orateur remue, enchante, & frappe d'admiration ceux qui l'écoutent.

La liberté que ſe donnoient en ce genre les Orateurs de Rome, leur étoit d'une grande reſſource pour orner leurs plaidoyers. Le goût de notre Barreau eſt plus ſévére, plus philoſophique, plus ami de l'exacte préciſion: il a certainement plus de juſteſſe: & je ſuis bien éloigné d'entreprendre de le critiquer. Ce que je dis, c'eſt qu'il eſt moins favorable aux ornemens de l'Eloquence.

Mais quelque rigoureuſes que ſoient les loix de notre Dialectique du Barreau, elles ne proſcrivent point l'uſage des lieux communs, parce que, comme je l'ai dit, le diſcours humain ne peut s'en paſſer, & qu'ils ſont néceſſaires ſouvent pour donner du relief à des objets qui

par eux-mêmes paroîtroient assez peu considérables. Je prends pour exemple le premier plaidoyer de M. Cochin. Je ne puis citer une autorité plus forte en ce genre, & plus capable d'imposer.

Dans cette cause l'Avocat attaquoit la résignation d'un bénéfice régulier, faite par un religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, sans le consentement de ses Supérieurs. Le fait ne paroît pas dabord fort intéressant. On seroit tenté de dire, qu'importe au public que les religieux de la Congrégation de S. Maur, *pourvûs de bénéfices, puissent ou ne puissent pas en disposer sans la permission du Général ?* Pour donner de l'intérêt à la question qu'il doit traiter, l'Orateur en fait valoir les conséquences. » Si cette témérité, dit-il, n'étoit » promptement réprimée, les fon- » demens de la Réforme (introduite » par la Congrégation de S. Maur,) » seroient ébranlés : & bientôt l'on » verroit renaître du sein même de » cette Congrégation tous les abus » qu'elle avoit si heureusement réfor- » més dans l'Ordre de S. Benoît. » L'intérêt devient plus grand. Mais de peur que l'on ne fût pas suffisam-

ment touché du péril qui menaçoit cet établiſſement, M. Cochin met ſous les yeux toutes les circonſtances de la Réforme, les cauſes qui l'avoient rendu néceſſaire, les heureux effets qu'elle avoit produits, ſoit pour l'avantage de tout l'Ordre de S. Benoît, ſoit même pour le ſervice de l'Egliſe. Voilà les idées générales ou lieux communs de *conſéquences*, de *circonſtances*, de *cauſe*, d'*effet*, employés par notre illuſtre Avocat François, & employés utilement pour annoblir un ſujet qui au premier coup d'œil pouvoit paroître d'aſſez petite importance. Enſuite viennent les moyens propres & particuliers de la cauſe, qui ainſi préparés font une toute autre impreſſion.

M. Cochin ſuit par-tout cette méthode. Sa onziéme cauſe roule ſur un mariage dont il entreprend de prouver la nullité: objet intéreſſant par lui-même dans la ſociété humaine. Mais combien l'intérêt croît-il par les vûes générales auxquelles l'Orateur s'éléve en commençant ainſi? « Le mariage que les appellans » attaquent eſt un de ces événemens » qui offenſent la Religion, & qui

T. I. p. 145.

» ſcandaliſent la Juſtice : engage-
» mens funeſtes, que le déſordre &
» le libertinage précédent, que l'ir-
» régularité & l'abus accompagnent,
» & qui ſont toujours ſuivis de la honte
» & du déſeſpoir. »

Rien donc n'eſt d'un uſage ni plus fréquent, ni plus néceſſaire, que les lieux communs en Eloquence : rien n'eſt plus ſimple ni plus uni. Chacun *fait de la proſe ſans le ſavoir*. Les Rhéteurs & les Grammairiens n'ont fait que donner des noms à des choſes que la nature nous apprend à pratiquer : & ceux qui effarouchés des noms blâment les choſes, n'entendent pas ce qu'ils diſent, & condamnent ſouvent ce qu'ils font eux-mêmes *ſans le ſavoir*.

Le ſeul abus des lieux communs eſt condamnable : & il eſt vrai que l'on en abuſe ſi l'on s'en contente, & que l'on ne faſſe pas l'application des vues générales au fait particulier qu'il eſt beſoin de prouver. Le goût de ceux devant qui l'on parle doit auſſi en régler l'uſage : nos Avocats François ſont obligés d'être plus réſervés à cet égard, que ne l'a été Cicéron. Peut-être la différence de la nature des cauſes a-t-elle produit

la différence des ſtyles. Sous un Gouvernement monarchique, & dans une ſituation tranquille de l'Etat, les affaires qui ſe traitent devant les Tribunaux ont moins d'importance & de relief. Il n'eſt pas à ſouhaiter pour la choſe publique, de prêter une trop belle & trop riche matiére à l'Eloquence.

Après ces obſervations, je vais traiter ce qui regarde les lieux de Rhétorique communs aux trois genres, démonſtratif, délibératif, & judiciaire, en les ſoudiviſant en intrinſéques & extrinſéques. Je parlerai enſuite des lieux propres à chacun des genres.

SECTION PREMIERE.

Des lieux communs de Rhétorique.

ARTICLE I.

Des lieux de Rhétorique intrinſéques, communs aux trois genres.

LEs Rhéteurs ont compté ſeize lieux communs à tous les genres. Peut-être eſt-il permis de diminuer

Les lieux communs réduits à ſept.

ce nombre. Il ſemble qu'ils aient cherché à amplifier leur matiére. Ils ont employé comme lieux de Rhétorique des idées petites, & qui ne méritent pas d'être miſes en ligne de compte: ils ont partagé en deux & en trois ce qui pouvoit être réduit en un. Je ne me propoſe point de m'éloigner des routes battues: je ne crois pas non plus devoir m'y attacher ſervilement. Je réduis donc les ſeize lieux communs à ſept.

DEFINITION.
ENUMERATION DE PARTIES.
GENRE ET ESPECE.
CAUSE ET EFFET.
COMPARAISON.
LES CONTRAIRES.
LES CIRCONSTANCES, ſous leſquelles je comprends ce qui précede, ce qui accompagne, & ce qui ſuit.

Ces ſept titres en comprennent quatorze de ceux qui ſont communément exprimés par les Rhéteurs. J'en omets deux, ſavoir le lieu qui eſt tiré de *l'origine du mot*, & qui ne peut jamais faire preuve que dans la ſcience étymologique; & le lieu appellé *conjugata*, dont Quintilien dit que l'on

V. c. 10.

ſeroit tenté de ſe moquer, ſi Cicéron ne lui avoit fait l'honneur de le nommer. C'eſt l'emploi d'un mot tourné ſelon la différence des cas, des nombres, des tems, & des perſonnes. *Ma rente, de ma rente, à ma rente.* Voilà un éxemple de ce lieu de Rhétorique. Il eſt néanmoins poſſible de s'en ſervir quelquefois adroitement dans le ſtyle badin, comme a fait Rouſſeau, lorſqu'il introduit l'hypocrite faiſant cette priére à la déeſſe Laverne :

» Apprends-moi l'art de fourber dextrement :
» Si qu'à fourber nul fourbe ne me paſſe,
» Et qu'en fourbant honneur & los j'amaſſe. »

Mais ſi ce lieu devient quelquefois agrément, il ne peut jamais devenir preuve. Occupons-nous de quelque choſe de plus ſérieux.

DEFINITION.

La définition explique la nature de la choſe, & par elle l'on en prouve toutes les propriétés. Le cercle eſt une figure plane, au milieu de laquelle eſt un point également éloigné de

tous les points de la circonférence. De là il s'enſuit que le diamétre eſt double du rayon.

Différence de la définition philoſophique & de la définition oratoire.

Mais l'Orateur ne définit point de cette maniére ſéche & géométrique. Il ſe donne plus de carriére. Il embraſſe dans ſa définition pluſieurs qualités & circonſtances de ſon objet : & il dirige le choix de ces qualités vers un point de vûe, qu'il prétend mettre en évidence.

Le divorce entre le Duc de Montbelliard & Anne-Sabine de Hedviger ſa femme, étoit fondé ſur la *diſparité d'humeurs*, motif exprimé dans l'acte même. » Mais, dit M. Cochin, » ſi une pareille cauſe étoit admiſe, » quel ſeroit le mariage qui ne pût » être diſſout ? » Pour prouver ſa propoſition, l'Orateur donne la définition de l'humeur. » L'humeur eſt un » goût de caprice, qui n'eſt aſſervi à » aucunes loix. Celui en qui il domine » avec le plus d'empire, ne le connoît » pas lui-même : il eſt entraîné ſans » ſe ſentir, auſſi ſage à ſes propres » yeux, qu'il paroît aux yeux des » autres bizarre & inſupportable. » De cette définition l'Avocat tire ſa conſéquence. » Dans quelle union peut-on

T. V. p. 475.

» donc ſe flatter de trouver un aſſor-
» timent ſi parfait, qu'elle ne ſouffre
» jamais des ſaillies d'une nature in-
» docile? »

M. le Beau, Sécretaire de l'Académie des Belles-Lettres, dans l'éloge de M. l'ancien Evêque de Mirepoix, veut prouver que l'emploi de la nomination aux Bénéfices, dont le Roi avoit chargé ce Prélat, eſt un emploi redoutable. Pour cela il le définit, en faiſant entrer dans ſa définition toutes les circonſtances qui en font ſentir la difficulté & le danger. » Eſt-il dans l'adminiſtration publi-
» que, dit-il, de commiſſion plus
» redoutable, que celle qui place un
» ſujet tantôt entre Dieu & le Monar-
» que, tantôt entre le Monarque &
» les ſujets? Conſulter Dieu, écou-
» ter ſa voix avec des oreilles pures,
» la diſtinguer de tant d'autres qui
» oſent ſouvent la contrefaire, la ren-
» dre au Prince, ſans y mêler rien
» d'étranger, rien d'humain; éten-
» dre ſa vûe ſur tous les Eccléſiaſti-
» ques d'un grand Royaume, la porter
» au delà de cette foule d'aſpirans,
» qui environnent, qui obſédent,
» pour découvrir la vertu qui ſe cache,

Hiſt. de l'Ac. des B. L. T. XXVII. P. 247.

» & la montrer au Prince ; pénétrer
» toutes les ruſes d'une ambition d'au-
» tant plus vive qu'elle eſt plus con-
» trainte, d'autant plus ſubtile qu'elle
» ne ſe nourrit en apparence que de
» choſes ſpirituelles, d'autant mieux
» déguiſée que c'eſt le ſeul état de la
» vie où elle paroiſſe criminelle ;
» peſer dans une juſte balance les qua-
» lités des perſonnes avec les quali-
» tés des places ; réſiſter avec cou-
» rage aux importunités, à la puiſſance,
» à la faveur, aux impreſſions ſi flateu-
» ſes de l'amitié & de la nature ;
» concilier ſi habilement les intérêts
» de l'Etat & ceux de l'Egliſe, qu'on
» ſache procurer une récompenſe à
» des ſervices rendus à l'un ſans les
» payer aux dépens de l'autre ; dans
» ces inſtructions ſécrétes dont on a
» beſoin pour connoître les hommes,
» ſavoir démêler l'ami qui veut ſer-
» vir, l'homme vénal qui veut pro-
» fiter, l'ennemi qui cherche à nuire,
» le délateur ténébreux qui cherche
» à plaire, d'avec la perſonne fidéle,
» éclairée, impartiale, qui n'enviſage
» que la vérité ; en un mot, placé au
» centre du Royaume, tenir en main &
» conduire avec ſageſſe tous les canaux

» qui diſtribuent juſqu'aux extrémités
» la nourriture céleſte & l'eſprit de
» la Religion : c'eſt une partie des
» devoirs du Miniſtre chargé de met-
» tre ſous les yeux du Prince ceux
» qui méritent d'entrer dans l'admi-
» niſtration des biens ſpirituels & tem-
» porels de l'Egliſe. »

Ce tour eſt tout-à-fait heureux & naturel. Il avoit été employé par M. de Fontenelle dans l'éloge de M. le Garde des Sceaux d'Argenſon, où ſe trouve une définition de la charge de Lieutenant de Police ; & M. Thomas s'en eſt encore ſervi dans l'éloge du Duc de Sulli, où en définiſſant le Miniſtre d'Etat, il met ſous les yeux le nombre & la variété, l'étendue & la hauteur des talens qu'exige cet emploi ſupérieur à tous les autres.

Ces vers de Rouſſeau préſentent des définitions auſſi élégantes que juſtes. *Ep. à Clément Marot,*

» Qu'eſt-ce qu'eſprit ? Raiſon aſſaiſonnée.....
» Qui dit eſprit, dit ſel de la raiſon.
» Donc ſur deux points roule mon oraiſon.
» Raiſon ſans ſel eſt fade nourriture,
» Sel ſans raiſon n'eſt ſolide pâture.
» De tous les deux ſe forme eſprit parfait,
De l'un ſans l'autre, un monſtre contrefait. »

"Rien n'eſt plus plein de ſens, ni plus capable de donner une haute idée de l'Éloquence, que la définition du véritable Orateur par M. de Fénelon.

Lettre ſur l'Eloquence.

» L'homme digne d'être écouté, eſt » celui qui ne ſe ſert de la parole que » pour la penſée, & de la penſée pour » la vérité & la vertu. »

Uſage de la définition en Eloquence.

La définition eſt d'un très grand uſage dans le diſcours oratoire, & même dans tout diſcours où l'on ſe propoſe d'établir une vérité, puiſque c'eſt de la nature de la choſe que coulent ſes propriétés. Quelquefois même c'eſt ſur une définition que roule toute une cauſe, comme lorſqu'il s'agit de juger ſi l'enlévement furtif ou violent d'un effet eſt ſimple vol ou ſacrilége; ſi une diſpoſition teſtamentaire eſt un fideicommis ou un legs ſérieux & conforme aux loix; ſi l'alliance entre deux perſonnes qui vivent comme époux eſt un mariage, ou une conjonction nulle & illicite.

ENUMERATION DE PARTIES.

Il n'eſt pas ſeulement utile de définir l'objet: il faut le diviſer en ſes parties. Pour donner une idée complète

du tout, il eſt néceſſaire d'expliquer & de parcourir les différentes parties qui le compoſent. Le héros que vous louez, a été illuſtre dans la paix & dans la guerre. De ces deux branches réunies réſulte l'éloge total. Elles font le partage de votre diſcours. C'eſt ce que l'on appelle proprement la diviſion. Nous en parlerons ailleurs.

L'énumération de parties eſt utile pour prouver.

Cette méthode n'eſt pas pour le corps ſeulement du diſcours. Elle peut s'appliquer à chaque membre, à chaque propoſition que l'on veut prouver.

Prenons pour exemple le premier chœur dans l'Athalie de Racine. Il débute ainſi ;

» Tout l'univers eſt plein de ſa magnificence.
» Chantons, publions ſes bienfaits. »

Voilà l'idée totale, les bienfaits de Dieu. En voici le dénombrement.

» Il donne aux fleurs leur aimable peinture.
» Il fait naître & mûrir les fruits.
» Il leur diſpenſe avec meſure
» Et la chaleur des jours, & la fraîcheur des nuits.
» Le champ qui les reçut, les rend avec uſure.
» Il commande au ſoleil d'animer la nature,
» Et la lumiére eſt un don de ſes mains.
» Mais ſa loi ſainte, ſa loi pure
» Eſt le plus riche don qu'il ait fait aux humains. »

L'énumération détaillée des bienfaits de la bonté divine, fait mieux sentir combien nous sommes obligés de les chanter avec reconnoissance.

M. le Chancelier d'Aguesseau dans sa septiéme Mercuriale, dont le sujet est l'*esprit & la science*, entreprend de prouver que la science étend & enrichit l'esprit; & pour cela il rapproche par un dénombrement vif & animé les différentes ressources d'aggrandissement qu'elle lui fournit. » Par » elle, dit-il, l'homme ose franchir » les bornes étroites dans lesquelles » il semble que la nature l'ait renfermé. Citoyen de toutes les répu» bliques, habitant de tous les empi» res, le monde entier est sa patrie. » La science, comme un guide aussi » fidéle que rapide, le conduit de pays » en pays, de royaume en royaume: » elle lui en découvre les loix, les » mœurs, la religion, le gouverne» ment: il revient chargé des dépouil» les de l'Orient & de l'Occident; » & joignant les richesses étrangéres » à ses propres trésors, il semble que » la science lui ait appris à rendre » toutes les nations de la terre tri» butaires de sa doctrine. Dédaignant

T. I. p. 111.

les

» les bornes des tems comme celles des » lieux, on diroit qu'elle l'ait fait » vivre longtems avant sa naissance. » C'est l'homme de tous les siécles, » l'homme de tous les pays. Tous les » Sages de l'Antiquité ont pensé, ont » parlé, ont agi pour lui : ou plutôt » il a vécu avec eux, il a entendu » leurs leçons, il a été le témoin de » leurs grands éxemples. Plus atten- » tif encore à exprimer leurs mœurs » qu'à admirer leurs lumiéres, quels » aiguillons leurs paroles ne laissent- » elles pas dans son esprit ? Quelle » sainte jalousie leurs actions n'allu- » ment-elles pas dans son cœur ? » On voit que l'Orateur, pour prouver que la science étend l'esprit, observe qu'elle rend l'homme citoyen de tous les pays, contemporain de tous les âges. Chaque partie de cette division est traitée & mise en évidence par un nouveau dénombrement des différentes richesses dont la connoissance des pays éloignés, & celle des siécles précédens, ornent & embellissent l'esprit.

L'énumération de parties est un tour très familier à nos Prédicateurs. Il suffit de les lire ou de les enten-

dre pour en remarquer des éxemples. En voici un, tiré d'un ſermon du P. Maſſillon. » Parcourez toutes » les paſſions : c'eſt ſur le cœur des » Grands qui vivent dans l'oubli de » Dieu, qu'elles éxercent un empire » plus triſte & plus tyrannique. Leurs » diſgraces ſont plus accablantes : plus » l'orgueil eſt exceſſif, plus l'humi- » liation eſt amére. Leurs haines plus » violentes : comme une fauſſe gloire » les rend plus vains, le mépris auſſi » les trouve plus furieux & plus inéxo- » rables. Leurs craintes plus exceſſi- » ves : éxemts de maux réels, ils s'en » forment même de chimériques, & » la feuille que le vent agite, eſt » comme la montagne qui va s'ébran- » ler ſur eux. Leurs infirmités plus affli- » geantes : plus on tient à la vie, » plus tout ce qui la menace nous » allarme. Accoutumés à tout ce que » les ſens ont de plus doux & de plus » riant, la plus légére douleur déconcerte toute leur félicité, & leur eſt » inſoutenable. Ils ne ſavent uſer ſage- » ment ni de la maladie, ni de la » ſanté, ni des biens, ni des maux inſé- » parables de la condition humaine : » les plaiſirs abrégent leurs jours,

Petit Carême. III. Dim. p. 95.

» & les chagrins qui ſuivent toujours » les plaiſirs précipitent le reſte de leurs » années. . . . . Enfin leurs aſſujettiſſe- » mens plus triſtes : élevés à vivre » d'humeur & de caprice, tout ce qui » les gêne & les contraint, les acca- » ble : loin de la Cour, ils croient » vivre dans un triſte éxil ; ſous les » yeux du Maître, ils ſe plaignent » ſans ceſſe de l'aſſujettiſſement des » devoirs & de la contrainte des bien- » ſéances : ils ne peuvent ſupporter ni » la tranquillité d'une vie privée, ni » la dignité d'une vie publique: le repos » leur eſt auſſi inſupportable que l'a- » gitation, ou plutôt ils ſont par- » tout à charge à eux-mêmes. Tout » eſt un joug peſant à quiconque veut » vivre ſans joug & ſans régle. » Un pareil dénombrement porte la con- viction dans l'ame de l'auditeur ; & opére bien mieux la perſuaſion que ne feroit un raiſonnement philoſophi- que, tiré de la nature des paſſions com- parée avec la condition des Grands.

Maniére de l'employer pour réfuter.

On emploie auſſi ce même lieu commun pour réfuter. En détruiſant toutes les parties l'une après l'autre, on détruit le tout. Si vous n'êtes ni héritier par le ſang, ni légataire,

vous n'avez aucun droit à la ſucceſſion. Ou bien on écarte toutes les autres parties pour en laiſſer ſubſiſter une ſeule. Vous ne poſſédez ce bien ni par droit de ſucceſſion, ni par donation qui vous en ait été faite, ni en vertu d'une acquiſition à prix d'argent : donc vous êtes uſurpateur. Mais ici le ſophiſme ſe gliſſe aiſément. Les dénombremens imparfaits ſont une des ſources des plus ordinaires d'erreur : & lorſque l'illuſion eſt découverte, non ſeulement elle perd tout crédit, mais elle attire la riſée. Ainſi ſe moque-t-on aujourd'hui de l'erreur groſſiére des anciens Philoſophes, qui attribuoient à l'horreur du vuide le mouvement de l'eau qu'ils voyoient monter dans les pompes. Cette opinion chimérique avoit pour baſe un dénombrement vicieux & imparfait. L'eau n'eſt pouſſée en haut par aucune cauſe viſible, diſoit-on : donc c'eſt l'horreur du vuide qui la fait monter. Il y avoit pourtant une autre cauſe, à laquelle perſonne ne penſoit.

L'énumération de parties eſt encore un moyen d'amplifier, d'orner, de remuer. Nous la conſidérerons ſous

ce point de vûe dans la troiſiéme Partie de cet ouvrage.

GENRE ET ESPECE.

Genre & eſpéce ſont des idées corrélatives, qui ſe prêtent du jour mutuellement, & dont l'une ne peut même être entendue ſans l'autre. C'eſt par cette raiſon que je les joins.

Le genre contient ſous ſoi pluſieurs eſpéces. La vertu eſt genre par rapport à la prudence, à la juſtice, à la force, & à la tempérance. L'eſpéce eſt donc renfermée dans le genre. La prudence eſt une des eſpéces de la vertu.

Ce qui convient au genre, convient à l'eſpéce. De ce que le vice eſt digne de mépris & de haine, on conclura bien que l'avarice mérite d'être haïe & mépriſée. Mais on ne peut pas conclure de l'eſpéce au genre. L'avarice conſiſte à accumuler l'or & l'argent ſans en faire d'uſage. Or c'eſt ce que l'on ne peut pas dire du vice en général, dont une des branches eſt la diſſipation & la prodigalité.

Ce qui eſt vrai du genre, eſt vrai de l'eſpéce.

Il faut que l'Orateur ait ces principes dans l'eſprit: & ſi, par exemple,

le genre lui donne gain de cauſe, il doit ramener l'eſpéce particuliére qu'il traite à la théſe générale, parce que ce qui eſt vrai du genre eſt vrai de l'eſpéce. Une cauſe qui a fait un grand éclat il y a déja quelques années, celle du legs fait par le Marquis de Béon à une Demoiſelle avec laquelle il avoit eu des liaiſons plus que ſuſpectes, étoit dans une eſpéce ſinguliére. Cette perſonne avoit tellement ſçû mêler, dans ſon commerce avec le Marquis, le langage de la dévotion avec la galanterie, qu'elle croyoit pouvoir réuſſir à faire regarder le legs comme la récompenſe des ſoins qu'elle avoit pris pour la converſion & le ſalut du teſtateur. L'Avocat qui plaidoit contre elle, c'étoit M. Cochin, commence par établir la maxime générale ſur les legs qui récompenſent la débauche. « La ſainteté du mariage profanée, dit-il, par un commerce ſcandaleux, demande vengeance d'une diſpoſition qui eſt la » récompenſe du crime, & qui enrichit des dépouilles d'une famille » qu'elle a déshonorée, celle qui a » été l'inſtrument fatal de tant de » déſordres. » L'eſpéce particuliére

T. I. p. 402.

de la cauſe eſt préſentée ici ſous une vûe générale, à l'évidence de laquelle perſonne ne peut ſe refuſer. Il ne s'agit plus que de prouver le fait, & de montrer que le legs fait à la Dlle. contre laquelle parloit l'Avocat, eſt dans le cas des legs faits en récompenſe du crime. Alors la cauſe eſt plaidée, & le legs doit être proſcrit.

Si au contraire c'eſt la théſe générale que vous entreprenez de prouver par ſes eſpéces, il faut vous ſouvenir que ce qui peut être affirmé ou nié de l'eſpéce, ne peut pas toujours l'être du genre; & que ce n'eſt que la collection des eſpéces qui, étant égale au genre, met en droit de tirer une induction générale. Deſpréaux dans ſa huitiéme Satyre poſe en théſe ce paradoxe :

Pour établir ou détruire le genre par les eſpéces, il faut que le raiſonnement les embraſſe toutes.

» De tous les animaux qui s'élévent dans l'air,
» Qui marchent ſur la terre, ou nagent dans la mer,
» De Paris au Pérou, du Japon juſqu'à Rome,
» Le plus ſot animal, à mon avis, c'eſt l'homme. »

C'eſt, comme l'on voit aiſément, le dogme Stoïque, Que tout vice eſt folie & ſotiſe, ou, ſelon l'expreſſion de Rouſſeau, eſt *iſſu d'anerie*. Car ce ne peut être que par ſes vices que

l'homme devienne le plus ſot des animaux. Cette propoſition peut ſe prouver par des raiſonnemens abſtraits fondés ſur la nature du vice, qui emporte avec ſoi l'idée de folie. Mais cette maniére eſt philoſophique. Le Poëte trouve bien mieux ſon compte à conſidérer les différentes eſpéces de vices & de paſſions, & à en faire des deſcriptions, qui en les convainquant toutes de folie, en convainquent le vice en général. Auſſi eſt-ce le parti que prend Deſpréaux, & il annonce ſon plan par ces vers :

» Ce roi des animaux combien a-t-il de rois ?
» L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine,
» Tiennent comme un forçat ſon eſprit à la chaîne. »

Il paſſe enſuite en revue ces paſſions qu'il vient de nommer, & quelques autres, & met en évidence la folie que chacune renferme en elle-même. Après quoi il conclut par la propoſition qui a été miſe en tête de la piéce, faiſant dire à l'âne :

» Ma foi, non plus que nous l'homme n'eſt qu'une bête. »

De même, ſi l'on veut détruire le genre, il faut ôter toutes les eſpéces.

Pour vous être délivré d'un vice, peut-on dire, ne prétendez pas n'être plus vicieux ? On eſt toujours dans les liens du vice, tant que l'on n'a pas ſecoué le joug de toutes les paſſions.

CAUSE ET EFFET.

Ces deux idées ſont très différentes, ſi on les conſidére en elles-mêmes. Mais par rapport à l'uſage qu'en fait l'Eloquence, elles ſe réuniſſent. L'effet ſe montre par la cauſe, & la cauſe par l'effet.

Je n'entrerai point dans l'explication détaillée des différentes natures de cauſes que les Philoſophes ont diſtinguées, & que les Rhéteurs ont appliquées à leur ſujet. On ſent aſſez que le vol devient plus important, ſi la matiére eſt riche : ſi l'art l'a élégamment façonnée, c'eſt un accroiſſement de prix, & par conſéquent de crime dans l'auteur du vol. Cauſe matérielle. Cauſe formelle.

La cauſe efficiente ou productrice eſt encore d'une grande conſidération & d'un uſage très-familier. Tirer ſon origine d'une longue ſuite d'ayeux illuſtres, eſt une gloire parmi les Cauſe efficiente.

hommes : une naiſſance ignoble eſt une humiliation.

Les cauſes finales ſont d'un grand uſage en Eloquence.

Mais les cauſes finales ſont ſurtout une ſource féconde de moyens pour l'Orateur dans le genre judiciaire. Si l'on veut prouver le crime, il faut lui fournir un motif. Car perſonne n'eſt préſumé mauvais gratuitement & ſans fruit : & c'eſt une grande avance pour rendre vraiſemblable une mauvaiſe action, que de lui trouver un motif d'intérêt conſidérable. Ainſi dans un plaidoyer de M. le Chancelier d'Agueſſeau, une femme à qui l'on imputoit de s'attribuer par impoſture un nom & une naiſſance qui ne lui appartenoient point, repouſſe l'accuſation par une poſſeſſion ſuivie pendant le cours de ſeize années, ſans qu'elle ait jamais pû recueillir, pendant un ſi longtems, aucun fruit de l'impoſture. Ainſi au contraire M. Cochin ayant à prouver que le langage de dévotion employé par la Dlle. légataire du Marquis de Béon, étoit une feinte, fait voir que cette fraude avoit pour motif un grand & puiſſant intérêt. Le Marquis ſentant que ſa ſanté s'affoibliſſoit, commençoit à ſonger à l'éternité : & le pre-

T. II. p. 518.

T. I. p. 427.

mier pas qu'il lui falloit faire pour une ſincére converſion étoit d'éteindre ſa paſſion criminelle, & de rompre avec celle qui en étoit l'objet. « La » Dlle....., ajoute l'Avocat, qui » pénétroit ſans peine dans tous les » mouvemens du Marquis de Béon, » connut bientôt tout le danger au- » quel elle étoit expoſée : mais elle » trouva dans ſon eſprit des reſſour- » ces infinies. Sa conduite eſt un chef- » d'œuvre d'impoſture. Si elle avoit » entrepris de détourner le Marquis » de ces penſées ſalutaires, elle n'étoit » pas ſûre de l'emporter ſur l'impreſ- » ſion que peut cauſer le ſpectacle » d'une mort prochaine, & ſa réſiſ- » tance pouvoit changer tous les ſen- » timens paſſionnés du Marquis en » des ſentimens d'une juſte indigna- » tion. D'un autre côté, ſi elle con- » ſentoit à s'en ſéparer, elle ne dou- » toit pas qu'elle ne fût bientôt ou- » bliée, & qu'elle ne perdît en peu de » tems le fruit de tant de criminelles » complaiſances. La cupidité eſt ingé- » nieuſe ; il n'y a point de rôle qu'elle » ne joue pour ſe ſatisfaire. La Dlle..... » parut entrer dans les vues du Mar- » quis de Béon, & déſirer elle-même

» qu'il ſe conſacrât tout entier à la » Religion. Bientôt les ſentimens de » piété devinrent en elle auſſi vifs » que l'avoient été ceux de l'amour. » On auroit dit qu'elle n'avoit jamais » parlé un autre langage, & qu'elle » brûloit des feux de la charité la » plus ardente. » Ce ſingulier mélange du langage de la dévotion & de celui de l'amour, fait peu croyable en lui-même, acquiert de la vraiſemblance par le motif d'utilité que lui donne & qu'expoſe ſi habilement l'Avocat.

COMPARAISON.

* Comparaiſons pour le ſeul ornement.

La comparaiſon s'emploie quelquefois pour le ſeul ornement : & ſous ce rapport elle eſt plus à l'uſage des Poëtes que des Orateurs, ſi ce n'eſt dans le genre démonſtratif. M. de Fontenelle louant le grand Caſſini, & conſéquemment ayant à faire ſentir le prix & le mérite de l'Aſtronomie, obſerve que cette ſcience, indépendamment de ſon utilité, eſt infiniment digne de la curioſité de tous les eſprits. Il embellit cette penſée, qui eſt très vraie, par une comparai-

Eloges, T. I. p. 323.

ſon. « Il y a, dit il, dans certaines » mines très profondes des malheu- » reux, qui y ſont nés, & qui y » meurent ſans avoir jamais vû le » ſoleil. Telle eſt à peu près la con- » dition de ceux qui ignorent la na- » ture, l'ordre, le cours de ces grands » globes qui roulent ſur leurs têtes, » à qui les plus grandes beautés du » Ciel ſont inconnues, & qui n'ont » point aſſez de lumiéres pour jouir » de l'univers. » Mais ici nous conſidérons la comparaiſon entant qu'elle ſert à la preuve, ſoit directement, ſoit en jettant du jour & de la clarté ſur la penſée.

Elle lui donne quelquefois de l'énergie, comme dans cet éloquent paſſage du livre de la Sageſſe, où l'inſtabilité des choſes humaines, & la briéveté de leur durée ſont exprimées par des comparaiſons accumulées. « Quel fruit avons-nous tiré, » diſent les impies, de la vaine oſten- » tation de nos richeſſes? Toutes ces » choſes ont paſſé comme l'ombre; » comme un courrier qui ſe hâte; » comme un vaiſſeau qui fend les » eaux, dont on ne trouve point la » trace; comme un oiſeau qui diviſe

Uſage de la comparaiſon pour fortifier la preuve, pour éclaircir, pour réfuter.

§. 3.

» l'air, ſans qu'on puiſſe remarquer » où il a paſſé ; comme une fléche » lancée vers ſon but, ſans qu'on en » reconnoiſſe de veſtige. »

Les idées abſtraites ont ſouvent beſoin du ſecours des compâraiſons pour ſe faire plus aiſément appercevoir. Ainſi le P. Malebranche, voulant faire comprendre comment les hommes vicieux, quoiqu'ils ſoient inſenſibles à la vérité, ne laiſſent pas d'y être unis, ſe ſert d'une comparaiſon qu'il emprunte de S. Auguſtin. « La lumiére de la vérité, » dit-il, luit dans les ténébres, mais » elle ne les diſſipe pas toujours : de » même que la lumiére du ſoleil » environne les aveugles & ceux qui » ferment les yeux, quoiqu'elle n'é- » claire ni les uns ni les autres. »

Rech. de la Vér. Préface.

Les philoſophes Académiciens diſoient qu'il étoit impoſſible de trouver la vérité, ſi l'on n'en avoit des marques : comme on ne pourroit reconnoître un eſclave fugitif que l'on chercheroit, ſi on n'avoit des ſignes pour le diſtinguer des autres, au cas qu'on le rencontrât : comparaiſon qui éclairciſſoit & prouvoit leur penſée, mais qui portoit à faux.

Art de penſer. remier diſcours.

M. Nicole la réfute & la détruit par une autre comparaiſon plus juſte & plus vraie. « Comme il ne faut point, » dit-il, d'autre marque pour diſtin- » guer la lumiére des ténébres, que » la lumiére même, qui ſe fait aſſez » ſentir ; ainſi il n'en faut point » d'autre pour reconnoître la vérité, » que la clarté même qui l'environ- » ne, & qui ſe ſoumet l'eſprit & le » perſuade malgré qu'il en ait. » Et le ſage Auteur pourſuivant ſon idée, compare les efforts que faiſoient ces faux philoſophes pour empêcher les hommes de ſe rendre aux vérités claires & évidentes, aux efforts que l'on tenteroit pour empêcher les yeux de voir, lorſqu'étant ouverts ils ſont frappés par la lumiére du ſoleil.

La comparaiſon eſt encore très utile pour découvrir & réfuter le ſophiſme, lorſqu'en appliquant à une autre matiére un raiſonnement captieux, on le fait dégénérer en abſurdité palpable. Un Ecrivain récent, qui a combattu par un écrit plein de ſens l'ouvrage auſſi dangereux qu'ingénieux de J. J. Rouſſeau ſur l'Education, uſe très bien de cette méthode. M. Rouſſeau avoit dit : *Le*

Réflexions ſur l'Education contre les principes de M. Rouſſeau. A Turin, 1763.

chef d'œuvre d'une bonne éducation eſt de faire un homme raiſonnable : & l'on prétend élever un enfant par la raiſon! C'eſt commencer par la fin : c'eſt vouloir faire l'inſtrument de l'ouvrage. Si les enfans entendoient raiſon, ils n'auroient pas beſoin d'être élevés. Ce raiſonnement a quelque choſe d'éblouiſſant. Le P. Gerdil en fait toucher au doigt le faux par une comparaiſon bien ſimple. « Le chef d'œuvre, dit-» il, des leçons d'un maître Ecri-» vain eſt d'apprendre à bien écrire : » & c'eſt pour cela qu'il commence » par faire tracer des caractères à ſon » éléve. Dira-t-on que c'eſt commen-» cer par la fin ? Point du tout : un » enfant a naturellement l'aptitude » de former des lettres : mais ſes » premiers eſſais ſont informes & » groſſiers ; & ce n'eſt que ſous la » direction d'un habile maître, qu'il » apprend enfin à les tracer comme » il faut d'une main ſûre & légére. » Que diroit-on d'un homme qui » viendroit déſapprouver cette métho-» de, & prétendroit prouver que » c'eſt commencer par la fin, en di-» ſant gravement : le chef-d'œuvre » des leçons d'un maître Ecrivain

» eſt d'apprendre à écrire : & l'on » veut commencer par faire écrire ! »

Les paraboles ne ſont que des comparaiſons étendues : & Jéſus-Chriſt, le maître du genre humain ; n'a pas dédaigné de s'en ſervir pour accommoder ſes divines leçons à la foibleſſe de ceux à qui elles s'adreſſoient.

Dans les diſcours du genre judiciaire, à moins qu'il ne s'agiſſe d'une cauſe qui prête à l'ornement, les comparaiſons ſont d'un uſage moins fréquent. Néanmoins Cicéron les employoit ſans ſcrupule dans ſes plaidoyers. Parlant pour Cluentius, il a occaſion d'inſiſter avec force ſur le pouvoir & l'autorité des loix en général, & il le fait par cette comparaiſon. « Un Etat qui ſeroit ſans loix ; » reſſembleroit à un corps deſtitué » d'ame. Il ne pourroit mettre en » action les parties qui le compoſent, » & qui en ſont comme les nerfs, » le ſang, & les membres. » Ailleurs il compare les ſentimens qu'il doit avoir pour Muréna qui eſt nommé ſon ſucceſſeur au Conſulat, aux ſentimens d'un Pilote qui après une navigation périlleuſe entrant dans le

Pro Cluent. n. 146.

Pro Mur. n. 4.

port verroit des navigateurs prêts à partir pour faire la même route.

Nos Avocats François, dont l'Eloquence eſt d'un goût plus ſévére, uſent très ſobrement de comparaiſons: mais ils ne ſe les interdiſent pas néanmoins abſolument. En voici un exemple, tiré d'un Mémoire de M. Cochin dans une affaire d'un très grand éclat. Il plaidoit pour le Prince de Montbelliard, dont les adverſaires avoient répandu dans le public un Mémoire outrageux. L'Orateur entreprenant de réfuter cet écrit, commence par en donner une idée générale, & très déſavantageuſe, par la comparaiſon qu'il en fait avec un roman. « C'eſt un roman, dit-il, » qui a toutes les grâces de ces ſor- » tes d'ouvrages, mais qui en a auſſi » tous les défauts. On forge des » avantures, on diſtribue des carac- » téres à chacun des héros de la » piéce: on les fait parler, on les fait » agir au gré de ſon intérêt..... » Sans reſpect pour la vérité on » débite les fables les plus groſ- » ſiéres, démenties par une foule » de monumens. » C'eſt ici une comparaiſon: mais la phraſe n'en

T. V. p. 528.

porte pas, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, les livrées : elle ſe contente d'en prendre la réalité, en appliquant au Mémoire que l'on réfute, tous les traits & tous les caractéres du roman.

Dans les comparaiſons on remarque communément la reſſemblance entre deux objets, comme dans celles que je viens de citer : quelquefois au contraire on en fait valoir la différence. Ainſi le même Orateur dans la même cauſe compare l'ignorance du fait & celle du droit, pour en obſerver les effets entiérement différens. » Un » homme marié, dit-il, après avoir » vécu quelques années avec ſa femme, & en avoir eu pluſieurs enfans, quitte ſa maiſon, & va demeurer dans un lieu fort éloigné. » Il y vit longtems comme une » perſonne libre. Il recherche après » cela une fille en mariage, il l'épouſe » avec toute la ſolemnité que l'on » peut apporter dans de pareils engagemens. Quelques années après, » la premiére femme vient réclamer ſon mari. Quel ſera le ſort » de la ſeconde ? Il n'y a perſonne » qui ne reconnoiſſe que ſon mariage

p. 406.

» ſera déclaré nul. Cependant la » bonne foi eſt un voile honora- » ble, qui ne permet pas de la traiter » comme adultére, ni ſes enfans » comme les triſtes fruits de la dé- » bauche & de l'ignominie. Pour- » quoi? Parce qu'elle a été trompée » par une ignorance invincible, & » que l'ignorance fur un fait qu'elle » ne pouvoit pénétrer, eſt une excuſe » légitime, qui a été reçue dans » tous les Tribunaux. Mais il n'en » eſt pas de même d'une prétendue » ignorance du droit. Jamais la loi » ne l'a autoriſée : jamais elle n'a ſervi » de prétexte à la bonne foi. Il n'eſt » permis à perſonne d'ignorer la loi, » ni les régles inviolables qu'elle a » preſcrites. Le ſéxe, la condition, » rien ne peut ſouſtraire à la ſévérité » de ce principe: *Nemini fas eſt jus* » *ignorare.* » Ce dernier cas étoit celui dans lequel ſe trouvoient ceux contre qui plaidoit M. Cochin.

Une comparaiſon telle que celle-ci n'eſt pas un ſimple ornement. C'eſt un vrai raiſonnement, qui éclaircit la cauſe, qui entre dans la preuve, & qui lui donne du jour & de la force.

Telle eſt auſſi l'idée que l'on doit prendre de ces autres ſortes de comparaiſons, par leſquelles on conclut du plus au moins, du moins au plus, ou d'égal à égal. *Du plus au moins*, comme lorſque S. Paul anime notre confiance en Dieu par la vûe de la grandeur du don qu'il nous a fait en nous donnant ſon Fils. » Si » Dieu, dit-il, n'a pas épargné ſon » propre Fils, & s'il l'a livré à la mort » pour nous tous, que ne nous donneroit-il point après nous l'avoir » donné? » *Du moins au plus*, comme lorſque Jéſus-Chriſt lui-même nous fournit ce puiſſant motif de la même vertu de confiance. « Si, tout » méchans que vous êtes, vous ſavez néanmoins donner de bonnes » choſes à vos enfans, à combien » plus forte raiſon votre Pére qui eſt » dans le Ciel, donnera-t-il le bon » eſprit à ceux qui le lui demandent? » Enfin *d'égal à égal*. Jéſus-Chriſt nous exhorte à la charité envers nos fréres, en nous aſſignant pour meſure des traitemens que nous éprouverons de la part de Dieu, ceux que nous aurons faits à nos ſembla-

Raiſonnemens déduits de différentes maniéres de comparer.

Rom. 8. 32.

Luc. 11. 13.

Luc. 6. v. 37. 38. bles. « Ne jugez point, & vous ne » ſerez point jugés. Ne condamnez » point, & vous ne ſerez point con- » damnés. Remettez, & il vous ſera » remis. Donnez, & il vous ſera » donné..... Car on ſe ſervira envers » vous de la même meſure, dont » vous vous ſerez ſervis envers les » autres. » Tous ces divins enſeigne- mens ſont des comparaiſons raiſon- nées, qui naiſſent du fond des choſes, & qui portent la conviction dans l'ame.

Je trouve dans le ſermon du P. Bourdaloue ſur la Providence une comparaiſon *du moins au plus*, ſi belle & ſi concluante, que je crois devoir l'ajouter ici aux exemples que je viens de citer. L'Orateur veut faire ſentir combien eſt déraiſonnable & inconſéquent l'incrédule qui nie la Providence. « Il croit, dit ce Pré- Carême, T. II. p. 304. » dicateur puiſſant en raiſonnement, » qu'un Etat ne peut être bien » gouverné, que par la ſageſſe & le » conſeil d'un Prince. Il croit qu'une » maiſon ne peut ſubſiſter ſans la vigi- » lance & l'œconomie d'un Pere de » famille. Il croit qu'un vaiſſeau ne » peut être bien conduit ſans l'at-

» tention & l'habileté d'un Pilote. » Et quand il voit ce vaiſſeau voguer » en pleine mer, cette famille bien » réglée, ce Royaume dans l'ordre » & dans la paix, il conclut ſans hé- » ſiter qu'il y a un eſprit, une intel- » ligence qui y préſide. Mais il pré- » tend raiſonner tout autrement à » l'égard du monde entier; & il » veut que ſans Providence, ſans » prudence, ſans intelligence, par » un effet du hazard, ce grand & » vaſte univers ſe maintienne dans » l'ordre merveilleux où nous le » voyons. N'eſt-ce pas aller contre » ſes propres lumières, & contre- » dire ſa raiſon? » Cette comparaiſon contient une preuve évidente & victorieuſe.

LES CONTRAIRES.

Notion des contraires en Eloquence, & uſage qu'en fait l'Orateur.

Nous ne prenons point le mot *contraires* ſuivant la rigueur philoſophique, qui diſtingue les propoſitions *contraires* des *contradictoires*. La Rhétorique n'exige, & même n'admet pas cette préciſion rigide. Une répugnance morale entre deux idées, quoiqu'il n'y ait pas d'impoſſibilité

abſolue qu'elles compatiſſent enſemble, ſuffit pour fonder ce que nous appellons ici *contrariété*. L'incompatibilité d'eſſence a ſans doute plus de force; mais où elle exiſte, il ne peut y avoir ni conteſtation, ni matiere à délibération. Voici un exemple de cette contrariété en choſes morales, traitée par un Orateur.

M. d'Agueſſeau dans une de ſes Mercuriales exhortant les Magiſtrats à la ſimplicité antique, les avertit de ſe tenir en garde contre l'admiration pour l'éclat & pour le faſte, qui en eſt l'ennemie. « Pour » conſerver, dit-il, cette précieuſe » ſimplicité, le Magiſtrat évite avec » ſoin de ſe laiſſer ſurprendre au vain » éclat des objets extérieurs. Il ſait » que d'un ſage mépris pour ces ob- » jets dépend tout ſon bonheur, & » qu'en ſe livrant à la jouiſſance de » ces faux biens, on perd peu à » peu le goût qui nous attachoit aux » véritables. Artiſans de nos propres » malheurs, nous prêtons nous-mê- » mes les plus fortes armes aux en- » nemis de notre raiſon. Nous com- » mençons par traiter de groſſiers ces » tems heureux où l'on ne connoiſ-

T. I. p. 89. 20.

ſoit

» ſoit point de luxe ni un vain faſte. » Il ſemble que nous ignorions à » quel point il eſt dangereux de ſe » familiariſer avec des ſéducteurs, » qui deviennent enſuite des tyrans » domeſtiques. L'admiration com- » mence à ſéduire notre ame : elle » eſt bientôt ſuivie de nos déſirs : » un malheureux rafinement nous » les repréſente de jour en jour ſous » de plus flatteuſes images ; & nous » croyons perfectionner notre goût, » lorſque nous ne faiſons qu'affoiblir » notre vertu. » Je m'abſtiens à regret de tranſcrire ici ce qui ſuit, où le combat entre l'eſprit de juſtice, & l'attachement aux objets extérieurs de pompe & de magnificence, eſt décrit parfaitement. Mais ce que j'ai cité ſuffit pour faire comprendre comment l'illuſtre Orateur, raiſonnant par les *contraires*, prouve que le Magiſtrat qui veut pratiquer la ſimplicité, doit ſe défendre des attaques que lui livre l'éclat du faſte & de tout ce qui brille aux yeux des mondains.

Tel eſt l'uſage du lieu des *contraires* : détruire une idée par l'autre, & faire ſentir que tel objet répugne

ſi fortement à tel autre, qu'il ne peut ſubſiſter avec lui. Cette méthode de raiſonner eſt très uſitée. Quelquefois l'Orateur établit un ſimple contraſte entre deux idées qui ſe prêtent un jour mutuel par leur oppoſition. C'eſt ce que l'on nomme antithéſe, & nous en parlerons quand nous en ſeront venus à l'article des figures.

LES CIRCONSTANCES.

Détermination de l'idée que l'on attache ici au mot *circonſtances.*

Je comprends ſous ce nom ce qui précéde la choſe, & ce qui la ſuit, auſſi bien que ce qui l'accompagne, parce que toutes ces idées ſont liées, ſe prêtent un mutuel appui, & ſont communément traitées enſemble.

J'avertis auſſi que ce que j'appelle ici *circonſtances* ſe prend dans une latitude morale, & peut rentrer en partie dans quelqu'une des conſidérations expoſées précédemment. Les Rhéteurs ont renfermé les circonſtances d'accompagnement dans un vers technique latin, qui exprime la perſonne, la nature de la choſe, les motifs, les facilités, la maniére de l'éxécution, le tems, & le lieu.

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

Usage qu'en fait l'Eloquence.

Suppoſons, par exemple, qu'il s'agiſſe d'un meurtre. On peut le prouver par les témoignages de haine & les menaces de vengeance, qui ont précédé; par le caractére de l'accuſé, homme féroce & violent; par la conſidération de l'action en elle-même, conforme à ſon caractére; par les facilités qu'il a eues pour l'exécution; par les motifs qui l'y ont porté; par les circonſtances du tems & du lieu, qui lui ont été favorables; enfin par les avantageuſes conſéquences qui en ont réſulté pour lui, ou qu'il en eſpéroit. Il eſt clair que pour détruire l'accuſation on peut employer les mêmes vûes, mais priſes en ſens contraire.

Il faut encore remarquer, que les circonſtances, qui précédent, accompagnent, & ſuivent, peuvent être de deux eſpéces, & appartenir à la choſe, ou par une néceſſité abſolue, ou par une liaiſon ſimplement probable. Les premiéres ſont plus du reſſort des ouvrages philoſophiques, & les autres, des diſcours oratoires, qui roulent communément ſur les événemens de la vie humaine, ſuſceptibles ſeulement d'une probabilité morale, & non d'une entiére évidence.

Tout ce que je viens de dire ſe conçoit très aiſément, & eſt d'une pratique ſi commune qu'il n'eſt pas beſoin d'en chercher des exemples. Ils ſe préſentent à l'ouverture de tout livre où il s'agit de raiſonnement & de preuve ſur les faits & ſur les perſonnes. Je n'en citerai qu'un ſeul, tiré de Paſcal : encore aurai-je ſoin de l'abréger. Cet Ecrivain veut faire ſentir d'une part le reſpect que les Loix & les Tribunaux témoignent pour la vie des hommes & de l'autre la témérité atroce avec laquelle en diſpoſent ceux qui permettent de tuer pour éviter ou venger un ſoufflet, & même une injure plus légére. Il prouve ſa premiére partie, en raſſemblant toutes les circonſtances d'un jugement de mort prononcé dans nos Tribunaux. Il remarque qu'il n'eſt permis par nos Loix à aucun particulier de demander la mort du coupable, mais ſeulement au Magiſtrat qui fait les fonctions de partie publique ; que ce Magiſtrat accuſateur ne juge point ; que les Juges doivent être au nombre de ſept ; qu'il faut qu'aucun d'eux n'ait été offenſé par le criminel ; que ce ſont

Quatorziéme Lettre au Prov.

les heures de la matinée qui ſont deſtinées à cette importante & terrible fonction ; que leurs jugemens ſont aſſujettis à des formalités preſcrites, & à la dépoſition des témoins ; qu'en abandonnant le corps au ſupplice, les Juges prennent ſoin de l'ame du criminel, & lui procurent les ſecours de la Religion ; & qu'enfin malgré toutes ces circonſtances ſi pures & ſi ſaintes, l'Egliſe n'admet point au nombre de ſes Miniſtres ceux qui prennent part aux Arrêts de mort. Toutes ces conſidérations ſont enſuite repriſes dans la ſeconde partie, pour exciter l'indignation & l'horreur contre les déciſions ſanguinaires de ceux qui livrent la vie de l'offenſeur à la diſcrétion de l'offenſé. « Dans (ces) nouvelles » loix il n'y a qu'un Juge : & ce Juge » eſt celui-là même qui eſt offenſé. » Il eſt tout enſemble le Juge, la » partie, & le bourreau. Il ſe demande à ſui-même la mort de ſon » ennemi, il l'ordonne, il l'exécute » ſur le champ, & ſans reſpect ni » du corps ni de l'ame de ſon frére, » il tue & damne celui pour lequel » Jéſus-Chriſt eſt mort : & toût cela

» pour éviter un soufflet, ou une » médisance, ou une parole outrageuse, ou d'autres offenses semblables, pour lesquelles un Juge, » qui a l'autorité légitime, seroit » criminel d'avoir condamné à la » mort ceux qui les auroient commises, parce que les loix sont très » éloignées de les y condamner. Et » enfin, pour comble de ces excès, » on ne contracte ni péché, ni irrégularité, en tuant de cette sorte » sans autorité, & contre les loix, » quoique l'on soit Religieux & même » Prêtre. » Il est aisé de sentir quelle force donne à la répréhension l'amas de toutes ces circonstances réunies sous un seul point de vûe.

Voilà ce que nous avions à dire touchant les lieux de Rhétorique intrinséques, communs aux trois genres, démonstratif, délibératif, & judiciaire. Il faut maintenant parler des extrinséques.

ARTICLE II.

Des lieux extrinséques de Rhétorique, communs aux trois genres.

Lieux extrinséques, autorités.

Ces lieux, & les raisonnemens

que l'on en tire, ne naiſſent point du fond intime de la choſe ; ils ſont adminiſtrés du dehors, & c'eſt pour cela qu'on les nomme *extrinſéques*. On peut les comprendre ſous le nom général d'*autorités*.

Ces *autorités* ſont de deux eſpéces, divines & humaines.

Autorités divines.

Les autorités divines ſont contenues dans l'Ecriture ſainte, qui eſt la parole de Dieu & la loi eſſentielle des Chrétiens. On doit y joindre les textes des Péres, dont le conſentement fait loi, les déciſions de l'Egliſe, les ſaints Canons. Ces ſources ſacrées appartiennent ſpécialement aux matiéres de Religion : & par conſéquent la connoiſſance & l'étude en ſont ſinguliérement néceſſaires aux Prédicateurs, qui doivent en tirer leurs raiſonnemens & leurs preuves. Mais en nulle matiére il n'eſt permis de s'en écarter : d'où il s'enſuit que tout Orateur a beſoin d'en être aſſez inſtruit, au moins pour ne rien dire qui s'y oppoſe, & pour reconnoître & détruire tout ce qui les combattroit dans les diſcours des adverſaires. Autrefois les Avocats rempliſſoient leur plaidoyers d'auto-

rités empruntées de l'Ecriture, des Conciles, & des Péres. C'étoit un excès. Mais c'en seroit un autre de les négliger totalement: & nos Tribunaux retentissent si fréquemment d'affaires liées à la Religion, & dans la décision desquelles influe directement l'autorité des Oracles divins & des Loix ecclésiastiques, que l'Avocat qui n'auroit pas acquis une connoissance suffisante, & quelquefois profonde, de cet ordre de loix, seroit incapable de remplir une grande partie de ses fonctions. Cette nature d'autorités subjugue les esprits: & si le sens en est clair, leur force ne peut point être éludée.

Autorités humaines.

Les autorités humaines sont celles qui émanent des dits & des faits humains, tels que les maximes reçues dans la société, les paroles mémorables des Sages & des grands hommes, les textes des Auteurs, les exemples. Elles ne sont pas d'un aussi grand poids que celles qui sont consacrées par la Religion: mais elles ne laissent pas de faire souvent un grand effet, & l'usage en est très fréquent dans l'Eloquence.

Maximes reçues parmi les hommes.

I. Ainsi de graves Sénateurs, qui

dans Tite-Live exhortent deux Ma- *l. XL. n. 46.*
giſtrats, ennemis perſonnels l'un de l'autre, à ſe réconcilier, terminent leur diſcours par cette maxime familiére : » Les amitiés doivent être » immortelles : les inimitiés ſont » faites pour mourir. » Et Cicéron, dans ſon livre de l'Amitié, ne fait pas difficulté de ſe ſervir d'un proverbe qui couroit parmi les Romains : » Rien n'eſt plus vrai, dit-il, que *n. 67.*
» ce que l'on dit ordinairement. Pour » pouvoir compter ſur une amitié ſolide & conſtante, il faut avoir mangé » pluſieurs boiſſeaux de ſel enſemble. » Les proverbes ne ſont guéres employés par l'Orateur, parce qu'étant le langage du peuple, ils n'ont pas de dignité : mais en récompenſe ils ont ſouvent un grand ſens ; & le ſtyle familier les admet utilement.

II. Les dits mémorables des Sages font impreſſion & prennent du crédit ſur ceux qui ne ſe piquent pas d'une orgueilleuſe & mépriſante philoſophie : & heureuſement cette maladie n'a pas encore gagné la grande partie du genre humain. L'Eloquence, qui de ſa nature s'adreſſe à la multitude, peut donc profiter des Dits & faits mémorables.

ſecours que lui prête l'autorité des hommes célebres & renommés. Solon a dit : « Je vieillis en apprenant » toujours beaucoup de choſes. » T. I. p. 40 Ce mot a fourni à M. d'Aguesseau le trait ſuivant : « Où ſont aujourd'hui » les Avocats capables d'imiter la » ſageſſe de cet ancien Légiſlateur, » qui regardoit la vie comme une » longue éducation, dans laquelle il » vieilliſſoit, acquérant toujours de » nouvelles connoiſſances ! » L'application du mot ancien eſt ici accommodée à notre goût moderne. Solon n'eſt pas nommé. L'Orateur ne commence pas par rapporter le mot hiſtoriquement, pour l'appliquer enſuite à ſon ſujet. Il le fond dans ſa penſée, & il laiſſe quelque choſe à deviner à ſon auditeur.

Textes des Auteurs.

III. Les textes des Auteurs ſont une troiſiéme ſorte d'autorités humaines, qui ne ſont pas toujours preuve par leur propre force, mais qui appuient les raiſonnemens de l'Orateur. Dans les tems où l'érudition avoit parmi nous le mérite de la nouveauté, tous ceux dont la profeſſion eſt de parler en public, Prédicateurs, Avocats, faiſoient uſage de

ce secours sans aucune mesure ; & prodiguoient les citations des Poëtes, des Orateurs, & des Philosophes de l'Antiquité. Nous sommes bien revenus de cette manie. Nous nous croyons obligés de cacher l'érudition, au lieu de l'étaler avec complaisance. Nous craignons les citations comme un écueil. Il y auroit peut-être un milieu entre l'ancienne ostentation & notre timide délicatesse. Citer à propos, & pour l'utilité réelle de la cause, en évitant les longues tirades d'un langage étranger, seroit une pratique bien entendue, & je ne crois pas que l'on doive aisément y renoncer. Néanmoins comme il est essentiel à l'Orateur de plaire à son auditoire, & que l'on ne persuade point ceux dont on commence par blesser le goût décidé, il est besoin en cette partie de grands ménagemens. N'usons donc de citations qu'avec beaucoup de retenue, & réservons-les pour la nécessité. Si, par exemple, nous avions à traiter une question du droit des gens, il seroit alors indispensable de citer. Car ce qui se doit faire en ce genre, dépend en grande partie de

ce qui a été fait & pratiqué, ſurtout parmi les Nations policées : & par conſéquent les témoignages des Ecrivains de tous les ordres ſont des preuves proprement dites en cette matière ; comme les Loix & les Ordonnances dans les affaires judiciaires.

Les queſtions de morale, ou traitées moralement, par les principes du bon ſens & par leurs conſéquences, peuvent abſolument ſe paſſer de citations. Il faut que l'Orateur ait la tête remplie de tout ce qu'en ont dit les grands & ſages Ecrivains de tous les tems : il faut que ſon diſcours en ſoit nourri. Il doit employer leurs penſées, en y donnant néanmoins un tour propre à ſon ſujet : il doit au moins y faire des alluſions fréquentes, que démêleront & reconnoîtront avec plaiſir les gens inſtruits, & qui plairont aux autres par le mérite du fond. C'eſt pouſſer bien loin la complaiſance, que de ſe renfermer dans ces bornes. Mais Cicéron a remarqué avec raiſon, que toujours le goût public a donné la loi au goût des Orateurs : & cette maxime eſt indubitable dans les choſes qui ne

Orat. n. 24.

ſont pas d'une abſolue néceſſité, & qui ne répugnent point à la droite raiſon & aux vrais principes.

Si l'on veut voir très bien exécuté ce que je viens de dire ſur l'uſage des textes anciens, M. d'Agueſſeau dans ſa premiére Mercuriale nous en fournit un exemple. Il peint l'homme de bien, & dit de lui : « Il cherche » moins à paroître homme de bien, » qu'à l'être effectivement : ſouvent » on ne remarque rien en lui qui le » diſtingue des autres hommes : il » laiſſe échapper avec peine un foi- » ble rayon de ces vives lumiéres qu'il » cache au dedans de lui-même. Peu » d'eſprits ont aſſez de pénétration » pour parer ce voile de modeſtie » dont il les couvre : pluſieurs dou- » tent de la ſupériorité de ſon génie, » & cherchent ſa réputation en le » voyant. » Le premier trait de ce caractére a été enſeigné & pratiqué par Socrate, & Horace l'a employé dans la ſeizieme Epitre du premier Livre en diſant à Quintius : « Vous » vivrez bien & heureuſement, ſi » vous prenez ſoin d'être réellement » ce que vous êtes dans l'opinion » publique. » L'expreſſion brillante &

T. I. p. 48.

énergique « ils cherchent ſa réputa-» tion en le voyant, » eſt empruntée de Tacite, qui s'en eſt ſervi au ſujet d'Agricole. Mais les citations d'Horace & de Tacite ſeroient ici déplacées, & feroient traîner le diſcours. Le tour qu'a pris M. d'Agueſſeau, a bien plus de vivacité & de force.

Une derniere obſervation ſur les citations, obſervation que rend néceſſaire à notre ſiécle la multitude d'Ouvrages extravagans & impies dont il eſt inondé, c'eſt qu'un Orateur ſage ne doit jamais employer les textes d'aucune de ces productions ſcandaleuſes, d'où le raiſonnement bannit la raiſon, en même tems qu'il outrage la Religion. Citer de tels Ecrivains pour s'en autoriſer, ce ſeroit ſe rendre ſuſpect de complicité, ou au moins d'indifférence ſur leur vicieuſe façon de penſer : & par une conſéquence néceſſaire, ce ſeroit même manquer le but de l'Orateur, qui eſt de perſuader. Comment perſuadera celui qui ſe met dans le cas de déplaire à tout ce qu'il aura de lecteurs ou d'auditeurs vraiment gens de bien ?

Exemples. IV. Les exemples ont une très

grande vertu pour perſuader. Ariſtote dans ſa Rhétorique les met au niveau des preuves de raiſonnement, comme ayant un égal pouvoir. En effet les hommes naiſſent avec le penchant à imiter : & la Providence divine leur a donné cette inclination pour faciliter entre eux l'union & la ſociété. On fait volontiers ce que l'on voit faire, ou ce que l'on ſait avoir été fait : & au contraire ce qui eſt nouveau & inoui n'obtient crédit & faveur auprès des eſprits raiſonnables qu'avec une très grande peine. Les exemples peuvent donc beaucoup en Eloquence. Ils ont même ce double avantage ſur les raiſonnemens, qu'ils entrent plus aiſément dans les eſprits, & ſont moins ſuſpects aux auditeurs. Un raiſonnement ne ſe ſaiſit pas toujours dans le moment qu'il eſt préſenté, & il demande ſouvent de l'attention & quelque effort de la part de ceux qui écoutent : au lieu que l'exemple eſt auſſitôt compris que propoſé, & trouve tous les accès faciles & ouverts. On ne s'en défie pas non plus, parce que l'on ne peut ſoupçonner qu'il ait été inventé à plaiſir pour le beſoin de la

L. I. c. 2.

cauſe. Au contraire la ſubtilité du raiſonnement non ſeulement paſſe la portée d'un auditeur peu intelligent & peu habile, mais elle le met en défiance. Il ſent que l'Orateur le ſurpaſſe en pénétration d'eſprit & en doctrine, & il peut craindre que celui qui veut le perſuader n'abuſe de ſes avantages pour lui tendre des piéges par un raiſonnement adroit, & pour ſurprendre une trop crédule ſimplicité.

En tout genre de cauſes les exemples ſont d'un grand uſage. Dans les éloges & dans les cenſures les exemples ſemblables ou contraires ſervent à augmenter la gloire ou l'ignominie. Tous les Princes guerriers, que l'on veut louer, ſont comparés à Aléxandre : « & il ſemble, dit M. Boſſuet, » par une eſpéce de fatalité glorieuſe » à ce conquérant, qu'aucun Prince » ne puiſſe recevoir de louanges qu'il » ne les partage. » Cette comparaiſon uſitée n'a jamais été peut-être plus ingénieuſement miſe en œuvre, que dans ce mot de M. de Fontenelle au ſujet du Roi de Suéde Charles XII. » C'étoit Aléxandre, s'il eût eu des vi» ces, & plus de fortune. « Le même

Oraiſ. fun. du Pr. de Condé.

Eleg. T. II. p. 218.

Auteur emploie de même l'exemple de Deſcartes pour louer S. Thomas par rapport à la ſublimité du génie. « S. Thomas, dit-il, dans un » autre ſiécle, & dans d'autres cir- » conſtances, étoit Deſcartes. » T. I. p. 483.

L'exemple ne donne pas moins de force à la cenſure. Pour faire rougir des enfans vicieux, elle leur oppoſe la vertu de leurs péres. C'eſt ce qu'a excellemment exécuté M. d'Agueſſeau dans ſa Mercuriale ſur les *Mœurs du Magiſtrat*. Il fait dabord le tableau de la conduite admirable des illuſtres auteurs de ces races Patriciennes, où nous reſpectons encore leurs noms. Je n'en tranſcrirai ici que la fin. « La » rétraite, dit-il, conſervoit les ver- » tus qu'elle avoit formées. La ſévé- » rité de leurs mœurs avoit mis com- » me une barriére de pudeur & de » modeſtie entre la corruption de leur » âge & la ſainteté de leur état. Il » ſembloit alors que le Magiſtrat vi- » voit dans un autre ſiécle; qu'il étoit » citoyen d'une autre patrie; qu'il » avoit d'autres ſentimens, d'autres » mœurs, qu'il parloit même une » autre langue. Il n'étoit pas néceſ- » ſaire de le connoître pour le dif- T. I. p. 99.

» tinguer des autres hommes : l'étran-
» ger comme le citoyen le reconnoiſ-
» ſoit à la gravité de ſes mœurs, &
» le caractère de ſa dignité étoit écrit
» dans la ſageſſe de ſa vie. » Après cette belle peinture, l'Orateur y met en oppoſition le tableau de la conduite contraire : & coulant légérement ſur ce qui regarde « un peuple nou-
» veau, qui entre en foule dans le
» ſanctuaire de la Juſtice, & qui y
» porte ſes mœurs, au lieu d'y pren-
» dre celles de la Magiſtrature; » c'eſt particuliérement dans les deſcendans de ces anciennes & vertueuſes familles qu'il attaque le vice, & il leur fait adreſſer par leurs Auteurs ces graves reproches : « Mais vous, géné-
» reux ſang des anciens Sénateurs,
» vous que la Juſtice a portés dans
» ſon ſein, qu'elle a vû croître ſous
» ſes yeux, & qu'elle a regardés com-
» me ſes derniéres eſpérances, vous,
» pour qui la ſageſſe étoit un bien
» acquis & héréditaire, que vous aviez
» reçu de vos péres, & que vous deviez
» tranſmettre à vos enfans ; qu'eſt
» devenu ce grand dépôt que l'on vous
» avoit confié ? Enfans des Patriar-
» ches, héritiers de leur nom, ſuc-

» ceſſeurs de leur dignité, qu'avez-
» vous fait de la plus précieuſe por-
» tion de leur héritage, de ce patri-
» moine de pudeur, de modération,
» de ſimplicité, qui étoit le caractére
» & comme le bien propre de l'an-
» cienne Magiſtrature? Faut-il que
» cette longue ſuite, cette ſucceſſion
» non interrompue de vertueux Ma-
» giſtrats, qui devoit faire toute
» votre gloire, s'arrête en votre
» perſonne; & que l'on puiſſe dire
» de vous, ils ont ceſſé de marcher
» dans la voie de leurs péres, ils ont
» abandonné la trace de leurs pas, ils
» ont effacé cette diſtinction glorieu-
» ſe, ils ont confondu les limites
» reſpectables qui devoient ſéparer à
» jamais les véritables enfans de la
» Juſtice, de ceux qu'elle n'a adop-
» tés qu'à regret. Malheureux d'atti-
» rer ſur leurs têtes la malédiction
» que l'Ecriture prononce contre les
» enfans, qui oſent arracher les bor-
» nes que la ſageſſe de leurs péres
» avoit poſées! Ainſi parle encore
» aujourd'hui la voix éclatante de
» l'exemple de vos ayeux! »

Tel eſt l'uſage que l'on peut faire des exemples dans le genre démonſ-

tratif : relever la gloire de celui qu'on loue, en le montrant ſemblable aux noms les plus fameux ; aggraver la honte de celui qu'on blâme par le contraſte des grands modéles de vertu.

Dans le genre délibératif les exemples ſont, pour ainſi dire, dans leur centre. Vous conſeillez, vous diſſuadez. Les traits de bonne conduite qui en cas pareil à celui dont il s'agit ont eu un heureux ſuccès, les mauvaiſes actions qui dans des ſituations ſemblables ont été ſuivies d'une fin funeſte ; voilà les plus puiſſans motifs qui puiſſent influer ſur la détermination pour ou contre le projet propoſé.

Auguſte, conſultant dans Corneille avec Cinna & Maxime s'il doit quitter ou retenir l'Empire, ſe propoſe à lui-même pour motifs de l'abdication les exemples contraires de Sylla & de Céſar.

» Sylla m'a précédé dans ce pouvoir ſuprême,
» Le grand Céſar mon pére en a joui de même.
» D'un œil ſi différent tous deux l'ont regardé,
» Que l'un s'en eſt démis, & l'autre l'a gardé.
» Mais l'un cruel, barbare, eſt mort aimé, tranquille,
» Comme un bon citoyen dans le ſein de ſa ville.
» L'autre tout débonnaire, au milieu du Sénat
» A vû trancher ſes jours par un aſſaſſinat. »

Le fait prouve la poſſibilité : & cette idée entre à merveille dans une exhortation adreſſée à ceux qui ſe défendent par l'excuſe d'une impuiſſance qui n'eſt que volontaire. C'eſt ce que nous voyons pratiqué dans cet endroit admirable des Confeſſions de S. Auguſtin, où il repréſente la chaſteté qui l'invite à ſe donner à elle par l'exemple de ceux & de celles qui dans le Chriſtianiſme ſe vouent à la continence. M. Raciſe le fils a heureuſement traduit ce morceau dans ſon poëme de la Grace. *Chant III.*

» Mais devant moi l'aimable & douce Chaſteté,
» D'un air pur & ſerein, pleine de majeſté,
» Me montrant ſes amis de tout ſéxe & tout âge,
» Avec un ris moqueur me tenoit ce langage :
» Tu m'aimes, je t'appelle, & tu n'oſes venir.
» Foible & lâche Auguſtin, qui peut te retenir !
» Ce que d'autres ont fait, ne le pourras-tu faire ?
. . . . . .
» Regarde à mes côtés ces colombes fidéles ;
» Pour voler juſqu'à moi Dieu leur donne des aîles.
» Ce Dieu t'ouvre ſon ſein : jette-toi dans ſes bras. »

Les Prédicateurs emploient ſans ceſſe pour nous exhorter à la vertu les exemples des Saints, & ſurtout celui du chef & de l'Auteur de toute ſainteté. Et dans les ouvrages didactiques les exemples ſervent merveilleuſement à

éclaircir & à prouver les préceptes. Nous travaillons nous-mêmes ici sur ce plan.

Les causes judiciaires, surtout quand elles sont grandes & importantes, appellent aussi les exemples à leur secours. Dans l'affaire du Prince de Montbelliard, il paroît par le plaidoyer de M. Cochin que les adverses parties invoquoient l'exemple du mariage que Gaston de France, frére de Louis XIII, avoit contracté, sans la permission du Roi, avec Marguerite de Lorraine. Ce fait, qui avoit été suivi de beaucoup de discussions & de querelles vivement agitées, où le Roi & le Gouvernement avoient pris grande part, étoit délicat à traiter. Aussi M. Cochin, au lieu de répondre aux inductions que l'on vouloit en tirer contre lui, l'écarte avec soin de la cause. » Il ne faut point, dit-il, » approfondir les anecdotes d'un évé- » nement si remarquable. Qu'il suffise » au Prince de Montbelliard d'obser- » ver, qu'aucun paralléle entre la suc- » cession à la Couronne & la succession » aux Etats de Montbelliard ne peut » être juste. Il sent trop le long inter- » valle qui sépare sa maison de celle

T. V. p. 472.

» de nos Rois, pour n'être pas offenſé » lui-même qu'on ait oſé le compro- » mettre par un exemple ſi diſpropor- » tionné. » La ſageſſe de l'Avocat » en ce point doit ſervir de modéle. Il eſt des cas où un ſilence prudent vaut mieux que tous les diſcours, ſurtout s'il eſt appuyé ſur des motifs qui faſſent le même effet contre les adverſaires qu'une réfutation détaillée.

La cauſe qui fut plaidée en 1696 par M. d'Agueſſeau, alors Avocat Général, entre le Duc de Luxembourg & tous les autres Ducs & Pairs, embraſſoit tout ce qui regarde la nature & les droits de la Pairie. Un ſujet ſi noble & ſi étendu ne pouvoit être traité, comme l'obſerve l'Orateur lui-même, que par la diſcuſſion d'une multitude de faits, & d'exemples pour & contre, tirés de toute l'Hiſtoire de France. Auſſi c'eſt ſur ces objets que roule tout le plaidoyer de l'illuſtre Magiſtrat. Il étoit obligé par ſa charge d'examiner l'affaire avec la plus éxacte impartialité. Il n'entre donc, & il ne devoit entrer dans ſon plaidoyer aucun mouvement. Mais on y admire les vertus propres de ſon genre, la juſteſſe du raiſonnement,

T. III. p. 643.

T. 681.

l'analyſe fine & délicate des faits ; avec une érudition auſſi profonde que choiſie. Tel eſt le caractére & le goût d'éloquence des plaidoyers de MM. les Avocats Généraux, qui n'admettent point les paſſions oratoires, mais qui, ſurtout dans les cauſes d'éclat & dans les affaires publiques, ne peuvent ſe paſſer d'autorités & d'éxemples.

Les faits cités en éxemples doivent quelquefois être énoncés en entier, lorſqu'ils ne ſont pas aſſez connus : & en ce cas il faut qu'ils ſoient courts. Tel eſt ce trait rapporté par M. de Fontenelle dans l'éloge de M. de la Hire. » Un Roi d'Arménie demanda » à Néron un Acteur excellent & pro- » pre à toutes ſortes de perſonnages, » pour avoir, diſoit-il, en lui ſeul » une troupe entiére. On eût pû de » même avoir en M. de la Hire une » Académie entiére des Sciences. » Quelquefois une ſimple alluſion ſuffit : & ce tour a même quelque choſe de plus vif & de plus ingénieux. C'eſt ainſi que M. Racine applique à la louange de Louis XIV le fait célébre de Popillius Ambaſſadeur Romain, qui ayant preſcrit de la part du Sénat des

T. II.

Diſcours pour la réception de MM. Thomas Corneille & Bergeret

des conditions de paix à Antiochus Roi de Syrie, & voyant que ce Prince cherchoit à éluder, l'enferma dans un cercle qu'il traça autour de lui sur la pouſſiére avec la baguette qu'il avoit à la main, & l'obligea de lui rendre une réponſe poſitive avant que d'en ſortir. » Le Roi, dit Racine, voit ſes » ennemis contraints d'accepter les » conditions qu'il leur a offertes, » ſans avoir pû en rien retrancher, » y rien ajouter ; ou, pour mieux » dire, ſans avoir pû, avec tous leurs » efforts, s'écarter d'un ſeul pas du cer- » cle étroit qu'il lui avoit plû de leur » tracer. »

La Fable. Quel uſage en eſt permis à l'Orateur.

Les traits de la Fable ne doivent jamais être cités en preuve, puiſqu'elle n'eſt qu'un mélange d'un peu de vrai noyé dans les fictions : & d'ailleurs ils conviennent moins aux Orateurs qu'aux Poëtes. Cependant la connéxité des matiéres m'engage à obſerver ici qu'ils peuvent quelquefois trouver place, à titre d'ornemens, dans les diſcours au moins du genre démonſtratif. M. de Fontenelle, dans l'éloge de M. Leibnitz, a dit : » De pluſieurs » Hercules l'Antiquité n'en a fait » qu'un : & du ſeul M. Leibnitz nous

» ferons plusieurs savans. » Ce n'est qu'un mot, une allusion plutôt qu'une citation. Encore la Fable n'y est-elle présentée, qu'avec une réforme qui la réduit au vrai. Dans les plaidoyers même il n'est pas absolument défendu d'orner le discours par une allusion courte à quelque trait connu de la Fable. M. Erard, Avocat célèbre, parlant pour un jeune homme qui s'étoit laissé prendre aux attraits d'une adroite séductrice, observe qu'il » devoit, comme un autre Ulysse, » fermer ses oreilles aux discours dan- » gereux de cette fille artificieuse. »

p. 341.

L'Apologue.

Un autre genre de fables, les apologues moraux sembleroient pouvoir plutôt être employés par l'Orateur. Le jeu n'y est qu'apparent, & il ne fert que d'introduction à quelque vérité sérieuse & solide. Ils sont donc capables d'être allégués en confirmation de maximes importantes, dont le discours a besoin. Tout le monde sait que la fable des membres & de l'estomac fut racontée par Ménénius Agrippa à une multitude séditieuse, à qui il falloit faire comprendre combien le Sénat lui étoit utile & nécessaire pour la gouverner & la rendre heu-

raffe. Mais le badinage, qui dans l'Apologue accompagne de néceſſité la vérité morale, & qui la met à la portée des enfans & des eſprits groſſiers, conviendroit peu à un auditoire grave & compoſé de gens inſtruits. Ainſi l'on doit poſer pour régle „que l'Apologue n'eſt point à l'uſage de l'Orateur, ſi ce n'eſt peut-être dans quelques cas très rares, tels que celui où ſe trouva le Romain dont nous venons de parler, & encore celui dans lequel Démoſthéne s'en ſervit pour réveiller l'attention d'un peuple volage, qui ne l'écoutoit pas. Le trait eſt connu: mais on ne ſera pas, je crois, fâché de le retrouver ici, conté de la façon de la Fontaine. L'Orateur, comme je l'ai dit, parlant des affaires les plus intéreſſantes pour le ſalut public, & employant les figures les plus véhémentes pour émouvoir ſon auditoire, voyoit que perſonne ne lui prêtoit l'oreille. C'eſt ce que la Fontaine peint d'abord au naturel. Puis il ajoute: *L. VIII. Fable 4.*

„Que fit le harangueur? Il prit un autre tour.
„Cérès, commença-t-il, faiſoit voyage un jour
„Avec l'Anguille & l'Hirondelle.
„Un fleuve les arrête, & l'Anguille en nageant,
„Comme l'Hirondelle en volant,

» Le traverſa bientôt. L'aſſemblée à l'inſtant
» Cria tout d'une voix, Et Céres que fit-elle ?
» Ce qu'elle fit ! Un prompt courroux
» L'anima dabord contre vous.
» Quoi ! de contes d'enfans ſon peuple s'embarraſſe !
» Et du péril qui le menace
» Lui ſeul, entre les Grecs, il néglige l'effet ?
» Que ne demandez-vous ce que Philippe fait ?
» A ce reproche l'aſſemblée,
» Par l'Apologue réveillée,
» Se donne entiére à l'Orateur.
» Un trait de Fable en eut l'honneur.

Ce fait, s'il eſt véritable, prouve beaucoup en faveur de l'Apologue. Mais Démoſthéne parloit à une multitude. Suivant nos uſages, le diſcours de l'Orateur ne s'adreſſe au peuple que dans les ſermons, dont la gravité ſainte rejette toute fiction & tout badinage. Ainſi dans les ſermons leur matiére, & dans les autres diſcours oratoires la conſidération des auditeurs, ne permettent point de conter des fables d'Eſopé. Répétons ici ce que nous diſions tout-à-l'heure de la Mythologie. Une alluſion courte & ingénieuſe, à quelque Apologue connu, peut quelquefois dans les Harangues Académiques, & même dans les Plaidoyers, égayer le

ſujet, & faire un effet agréable. Encore l'uſage n'en doit-il pas être fréquent.

Voilà ce que nous avions à dire ſur les lieux communs aux trois genres de cauſes, tant intrinſéques qu'extrinſéques. Il y en a de propres à chacun des genres, & nous allons les traiter, avec attention à nous renfermer dans ce qui peut être véritablement utile.

SECTION II.

Des lieux de Rhétorique propres à chacun des trois genres.

ARiſtote, pour aſſigner les lieux de Rhétorique propres à chacun des trois genres de cauſes, forme une diviſion qui paroît d'abord aſſez commode : « Si vous louez ou » blâmez, dit-il, les idées que vous » aurez à conſulter ſeront l'honnête » & le honteux ; ſi vous conſeillez ou » diſſuadez, l'utile & le nuiſible ; ſi » vous défendez ou accuſez, le juſte » & l'injuſte. » Il convient néanmoins que chacune de ces parties rappelle les deux autres, & ne peut s'en paſſer. En effet on conſeille une action, *Rhet. l. I. c. 3.*

autant parce qu'elle eſt juſte & honnête, que parce qu'elle eſt utile : & même ces premiers motifs ont ſans comparaiſon plus d'éclat & de dignité, & ils conviennent mieux dans la bouche de l'Orateur, qui doit être homme de bien. Ainſi en ſuppoſant même que ſelon la préciſion philoſophique, comme le prétend Ariſtote, les trois genres de motifs exprimés dans ſa diviſion aient une convenance propre & ſpéciale à chacun des trois genres de cauſes, dans la pratique ils ſe confondent : & il nous faut quelque choſe de plus déterminé. Ariſtote l'a ſenti, & il développe ſes idées générales par des diviſions & ſubdiviſions fort multipliées. Nous ne le ſuivrons point dans ces détails, où nous croyons reconnoître plus de Logique & de Métaphyſique, que de vraie Rhétorique : & nous nous en tiendrons à ce qu'enſeignent communément les Rhéteurs. Telle eſt auſſi la penſée de Quintilien.

l. III. c. 4.

ARTICLE I.

Lieux propres, du genre démonſtratif.

J'ai déja dit que des deux parties du genre démonſtratif, louer & blâmer, la premiére eſt plus fréquemment traitée par nos Orateurs que la ſeconde, & que nous trouvons dans les ouvrages d'Eloquence en notre langue, bien plus d'exemples d'éloges que de cenſures. J'ajouterai ici que l'on peut louer & blâmer les choſes ou les perſonnes: mais dans les deux cas la méthode eſt la même, à la ſeule différence près qu'y apporte la matiére. Pareillement les lieux qui s'offrent au ſervice de l'Orateur pour la louange, ſont les mêmes pour le blâme, ſi on les prend en ſens contraire: & nous en épargnerons la répétition au Lecteur.

Pour la louange des perſonnes.

Suppoſons donc que nous ayons à louer un grand homme: nous pouvons le conſidérer par rapport à ſa naiſſance, ſoit qu'il en ait ſoutenu l'éclat, ou que, ſi elle eſt obſcure, il en ait vaincu & illuſtré la baſſeſſe; par rapport à ſa patrie, ſous les mêmes regards; par rapport aux biens

de la fortune, s'il a noblement uſé de ſon opulence, ou s'il a ſupporté avec courage la diſette & la pauvreté; par rapport à ſon eſprit étendu & élevé, dont il a ſçû faire un bon uſage; par rapport aux belles actions qu'il a faites, aux charges & emplois qu'il a dignement remplis; aux victoires qu'il a remportées, ſi c'eſt un guerrier; aux négociations qu'il a utilement conduites, ſi c'eſt un miniſtre; à la ſageſſe de ſon gouvernement, ſi c'eſt un ſouverain. Si c'eſt un ſavant, on parlera de la variété & de la richeſſe de ſes connoiſſances. Si celui que vous louez n'eſt plus, vous releverez ce que ſa mort a eu de remarquable: ſi elle a été glorieuſe & tragique, comme celle de M. de Turenne; pieuſe & chrétienne, comme celle du grand Condé. Vous ferez uſage auſſi de ce que ſes funérailles ont pû avoir d'intéreſſant. Tout cela ſe comprend aiſément, & n'a pas beſoin d'explication. Je vais ſeulement donner un exemple du parti qu'un grand Maître a ſçu tirer des funérailles, qui ſont entre tous les objets que je viens de parcourir, celui qui prête le moins

à l'Eloquence. Il faut ſe ſouvenir qu'une Oraiſon funébre, ſuivant nos loix, eſt un diſcours chrétien, & que l'Orateur ne doit pas y être tellement occupé de ſon héros, qu'il ne rapporte ce qu'il en dit à la gloire de Dieu & à l'inſtruction de ſes auditeurs. Voici donc de quelle maniere M. Boſſuet s'explique ſur la pompe des obſéques du Prince de Condé.

» Venez, Peuples, venez maintenant, mais venez plutôt, Princes & Seigneurs, & vous qui jugez la terre, & vous qui ouvrez aux hommes les portes du Ciel, & vous plus que tous les autres, Princes & Princeſſes, nobles rejettons de tant de Rois, lumiéres de la France, mais aujourd'hui obſcurcies & couvertes de votre douleur comme d'un nuage: venez voir le peu qui nous reſte d'une ſi auguſte naiſſance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jettez les yeux de toutes parts: voilà tout ce qu'a pû faire la magnificence & la piété pour honorer un héros: des titres, des inſcriptions, vaines marques de ce qui n'eſt plus; des figures, qui ſemblent

» pleurer autour d'un tombeau, & » les fragiles images d'une douleur » que le tems emporte avec tout le » reſte ; des colonnes, qui ſemblent » vouloir porter juſqu'au Ciel le » magnifique témoignage de notre » néant : & rien enfin ne manque à » tous ces honneurs que celui à qui » on les rend. Pleurez donc ſur ces » foibles reſte de la vie humaine : » pleurez ſur cette triſte immortalité, » que nous donnons aux héros. »

Exemple de la louange des choſes.

Une Mercuriale de M. d'Agueſſeau nous fournira un bel exemple de la louange en même tems & du blâme des choſes. C'eſt un grand préſent fait à l'Eloquence françoiſe, que la publication des diſcours de cet incomparable Magiſtrat, & la Nation ne peut témoigner trop vivement ſa reconnoiſſance aux ſoins des dignes (*a*) fils, qui enrichiſſent le public de tréſors juſqu'ici retenus dans le ſecret, en même tems qu'ils étendent la gloire de leur illuſtre pére.

(*a*) Dans le tems où j'écrivois ceci, M. d'Agueſſeau l'aîné, Conſeiller d'Etat, vivoit encore. Aujourdhui la doctrine & la vertu ſont réduites à le pleurer. Son illuſtre frére continue le travail commencé.

La Mercuriale dont je parle eſt intitulée DE L'ESPRIT ET DE LA SCIENCE, & elle a pour objet de louer la Science, & de blâmer l'abus de l'eſprit, pour faire ſentir le beſoin qu'a l'eſprit naturel du ſecours de la ſcience.

L'Orateur commence par définir le genre d'eſprit qu'il attaque. » Qu'eſt-ce que cet eſprit, dit-il, p. 109. » dont tant de jeunes Magiſtrats ſe » flattent vainement ? Penſer peu, » parler de tout, ne douter de rien ; » n'habiter que les dehors de ſon » ame, & ne cultiver que la ſuper- » ficie de ſon eſprit ; s'exprimer heu- » reuſement ; avoir un tour d'ima- » gination agréable, une converſa- » tion légére & délicate, & ſavoir » plaire ſans ſavoir ſe faire eſtimer ; » être né avec le talent équivoque » d'une conception prompte, & ſe » croire par là audeſſus de la ré- » flexion ; voler d'objets en objets, » ſans en approfondir aucun ; cueil- » lir rapidement toutes les fleurs, » & ne donner jamais aux fruits le » tems de parvenir à leur maturité : » c'eſt une foible peinture de ce qu'il » a plû à notre ſiécle d'honorer du » nom d'eſprit. »

De tels eſprits mépriſent la ſcience : & c'eſt par cette obſervation que le Magiſtrat entre dans ſon ſujet ; & après avoir écarté l'idée d'une ſcience qui ſeroit peu eſtimable, & donné les caractéres de celle qu'il prétend louer, il expoſe quatre avantages de la vraie ſcience : elle éclaire l'eſprit, elle l'étend & l'enrichit, elle fixe l'incertitude de nos jugemens, elle nous donne en peu de tems l'expérience de pluſieurs ſiécles.

Les deſcriptions de ces avantage ſont toujours accompagnées de quelques traits de repréhenſion contre ceux qui les négligent. Mais dans la ſeconde partie du diſcours l'Orateur déploie toute la ſévérité de la cenſure, contre les vices qui naiſſent de l'eſprit deſtitué de ſcience. Il marque en particulier l'ignorance d'une grande portion de ce qui eſt eſſentiel à la profeſſion de la Magiſtrature, c'eſt-à-dire, de tout le droit poſitif ; la témérité, & conſéquemment l'inconſtance dans les déciſions ; l'embarras & l'irréſolution d'un eſprit flottant dans l'incertitude faute de lumiéres. Mais il inſiſte en finiſſant ſur un audacieux Pyrrhoniſme, qui révoque

en doute tout ce qui eſt regardé communément comme certain & indubitable : & ici il s'appuie du témoignage des anciens Magiſtrats. « Vous » le ſavez, dit il, vous qui êtes nés » dans des tems plus heureux, & » qui avez blanchi ſous la pourpre ; » vous le ſavez, & nous vous l'entendons dire ſouvent : il n'eſt preſ- » que plus de maxime certaine ; les » vérités les plus évidentes ont be- » ſoin de confirmation ; une igno- » rance orgueilleuſe demande hardi- » ment la preuve des premiers prin- » cipes. Un jeune Magiſtrat veut » obliger les anciens Sénateurs à lui » rendre compte de la foi de leurs » péres, & remet en queſtion des » déciſions conſacrées par le conſen- » tement unanime de tous les hom- » mes. » p. 116.

Une péroraiſon douce, touchante, & tirée de la choſe même, termine cet excellent diſcours. J'en détacherai deux traits, dont l'un la commence & l'autre la finit. » Heureux » donc le Magiſtrat, qui déſabuſé » de l'éclat de ſes talens, inſtruit de » l'étendue de ſes devoirs, étonné » des triſtes effets du mépris de la p. 117.

» ſcience, donne à notre ſiécle
» l'utile & le néceſſaire exemple
» d'un grand génie qui connoît ſa
» foibleſſe, & qui ſe défie de lui-
p. 118. » même !..... Heureux enfin celui qui
» ne ſéparant point ce qui doit être
» indiviſible, tend à la ſageſſe par
» la ſcience, & à la juſtice par la
» vérité ! »

Je crois que l'analyſe d'une ſemblable piéce vaut mieux que tous les préceptes, ou, ſi l'on veut, elle eſt elle-même un précepte très lumineux.

Il eſt plus difficile de louer que de blâmer.

Je dois obſerver que des deux parties qui conſtituent le genre démonſtratif, louer & blâmer, la premiére eſt ſans comparaiſon la plus difficile. Celui qui blâme ſatisfait ſa malignité, & flatte celle de ſes auditeurs. Nous aimons tous à blâmer & à rabaiſſer, parce qu'en rendant les autres petits, nous nous faiſons grands à nos yeux. Il n'en eſt pas ainſi de la louange. Elle coute à l'amour propre de celui qui loue; & dans ceux qui écoutent, elle trouve à vaincre l'intérêt de leur orgueil. Que ceux donc qui réuſſiſſent dans la ſatyre, ne s'applaudiſſent

pas d'un ſuccès, que le genre rend par lui-même trop aiſé. Louer bien, c'eſt le chef-d'œuvre de l'Art, parce que rien en Eloquence n'eſt plus difficile.

Auſſi les éloges fins, délicats, adroitement amenés, & maſqués ſous un enveloppe qui les cache à demi, ſe comptent dans les Auteurs, & ceux qui portent ce caractère ont fait une impreſſion, qui ne permet à perſonne de les oublier. Tout le monde connoît l'éloge admirable de Louis XIV, dans le recit de la Molleſſe au ſecond chant du Lutrin, où les louanges ſont déguiſées en reproches, & prennent le ton de plainte & d'indignation. A ce premier exemple, ſi beau, ſi éclatant, je crois pouvoir joindre l'éloge du même Roi par le P. Maſſillon dans l'exorde de ſon ſermon pour le jour de la Touſſaint. La louange dans ce ſecond exemple n'eſt point déguiſée en cenſure, mais elle eſt cachée ſous le voile de l'inſtruction, qui convient au miniſtére qu'exerçoit l'Orateur. Elle eſt tirée entiérement des Béatitudes de l'Evangile, que le Prédicateur applique ſi heureuſement au

Prince, qu'en ſemblant ne faire autre choſe que commenter ſon texte, il trace un portrait accompli de celui qu'il veut louer. Comme ce morceau eſt moins connu que celui du Poëte, par la raiſon que des ſermons ſont moins lûs que de beaux vers, je vais le tranſcrire ici tout entier.

L'Orateur commence ſon diſcours par ces paroles de l'Evangile, *Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils ſeront conſolés* : après quoi adreſſant la parole au Roi, il continue ainſi : » Si » le monde parloit ici à la place de » JESUS-CHRIST, ſans doute il ne » tiendroit pas à V. M. le même » langage. Heureux le Prince, vous » diroit-il, qui n'a jamais combattu » que pour vaincre ; qui n'a vû tant » de Princes ligués contre lui, que » pour leur donner une paix plus » glorieuſe ; & qui a toujours été » plus grand ou que le péril ou que » la victoire. Heureux le Prince, qui » durant le cours d'un régne long & » floriſſant, joüit à loiſir des fruits » de ſa gloire, de l'amour de ſes peu- » ples, de l'eſtime de ſes ennemis, de » l'admiration de l'univers, de l'avan- » tage de ſes conquêtes, de la magnifi-

» cence de ſes ouvrages, de la ſa-
» geſſe de ſes loix, de l'eſpérance
» auguſte d'une nombreuſe poſtérité,
» & qui n'a plus rien à déſirer que
« de conſerver longtems ce qu'il poſ-
» ſéde.» L'éloge juſqu'ici n'eſt que préſenté adroitement, & tourné d'un maniére indirecte. Le voici qui va ſe confondre avec l'inſtruction évangélique.

» Ainſi parleroit le monde, con-
» tinue l'Orateur. Mais, Sire,
» JESUS-CHRIST ne parle pas comme
» le monde. Heureux, vous dit-il,
» non celui qui fait l'admiration de
» ſon ſiécle : mais celui qui fait ſa
» principale occupation du ſiécle ave-
» nir, & qui vit dans le mépris
» de ſoi-même, & de tout ce qui
» paſſe, parce que le Royaume du
» Ciel eſt à lui. *Beati pauperes ſpiritu,*
» *quoniam ipſorum eſt regnum Cœlorum.*
» Heureux, non celui dont l'hiſ-
» toire va immortaliſer le régne &
» les actions dans le ſouvenir des
» hommes : mais celui dont les
» larmes auront effacé l'hiſtoire de
» ſes péchés du ſouvenir de Dieu
» même, parce qu'il ſera éternelle-
» ment conſolé. *Beati qui lugent,*

» *quoniam ipſi conſolabuntur.* Heu-
» reux, non celui qui aura étendu
» par de nouvelles conquêtes les
» bornes de ſon Empire : mais celui
» qui aura ſçû renfermer ſes déſirs &
» ſes paſſions dans les bornes de la
» loi de Dieu ; parce qu'il poſſédera
» une terre plus durable que l'empire
» de l'univers. *Beati mites, quoniam*
» *ipſi poſſidebunt terram.* Heureux,
» non celui qui élevé par la voix des
» peuples audeſſus de tous les Prin-
» ces qui l'ont précédé, joüit, à loi-
» ſir de ſa grandeur & de ſa gloire :
» mais celui qui ne trouvant rien
» ſur le trône même digne de ſon
» amour, ne cherche de parfait bon-
» heur ici bas que dans la vertu
» & dans la juſtice, parce qu'il ſera
» raſſaſié. *Beati qui eſuriunt & ſitiunt*
» *juſtitiam, quoniam ipſi ſaturabun-*
» *tur.* Heureux celui, non à qui les
» hommes ont donné les titres glo-
» rieux de grand & d'invincible :
» mais celui à qui les malheureux
» donneront devant JESUS-CHRIST
» les titres de pére & de miſéricor-
» dieux, parce qu'il ſera traité avec
» miſéricorde. *Beati miſericordes,*
» *quoniam ipſi miſericordiam conſe-*

» *quentur.* Heureux enfin, non celui » qui toujours arbitre de la deſtinée » de ſes ennemis, a donné plus d'une » fois la paix à la terre : mais celui » qui a pû ſe la donner à ſoi-même, » & bannir de ſon cœur les vices & » les affections déréglées, qui en alté- « rent la tranquillité, parce qu'il ſera » appellé enfant de Dieu. *Beati pa-* » *cifici, quoniam filii Dei vocabuntur.* » Voilà, Sire, ceux que Jéſus-Chriſt » appelle heureux ; & l'Evangile ne » connoît point d'autre bonheur ſur » la terre, que la vertu & l'inno- » cence. »

Ce morceau eſt long : mais ſon mérite doit le faire paroître court. J'y trouve tout. Outre le tour adroit, qui lui donne de la fineſſe, l'éloge coule naturellement des paroles mêmes de l'Evangile. Il embraſſe les principaux devoirs de la Royauté. Enfin la vérité y eſt reſpectée, & l'Orateur Chrétien ne diſſimule point au Prince à qui il parle, les ſujets que ſa jeuneſſe lui avoit donnés de pleurer & de gémir devant Dieu. Je voudrois qu'il n'eût point fait mention *de la magnificence de ſes ouvrages*, c'eſt-à-dire de ſes bâtimens. Encore met-il ce trait

dans la bouche du monde : & par là il le rend plus tolérable.

L'Orateur, en louant, doit reſpecter la vérité.

Ce dernier caractére, reſpecter la vérité, eſt le plus précieux ſans doute, & en même tems le plus difficile peut-être à garder dans les éloges que l'on donne aux Princes & aux Grands. L'Orateur doit s'en faire une loi inviolable. « Il faut ſe » ſouvenir, dit M. Rollin, que cet » hommage (celui des louanges) » n'eſt dû qu'à la vertu & au mérite ; » & que quand il n'eſt point fondé » ſur la vérité, il dégénére en une » honteuſe adulation, qui deshonore » également & celui qui prodigue » les louanges & celui qui les reçoit. » Il ne faut donc jamais louer que » ce qui eſt véritablement louable ; » & ne le faire même qu'avec mo- » dération & retenue, en évitant » ces exaggérations outrées qui ne ſer- » vent qu'à rendre douteux ce que » l'on dit. »

Traité des Etudes. T. IV. Devoirs des Régens.

Il doit éviter les exaggérations.

Quelquefois celui qui loue ſe laiſſe aller à l'exaggération par un autre principe. Il ment de bonne foi, non par eſprit de flatterie, mais par amour de ſon ouvrage & de la matiére qu'il traite. Il s'en remplit, il

l'identifie avec lui-même : & cet enthouſiaſme produit en lui une eſpéce d'yvreſſe, qui l'emporte au delà des juſtes bornes : le guerrier qu'il loue, eſt le plus grand des héros : le Saint dont il fait le panégyrique, eſt le plus éminent en ſainteté des habitans du Ciel : le ſujet dont il a entrepris de faire valoir l'importance, eſt le plus riche, le plus étendu, le plus eſſentiel qu'il ſoit poſſible de concevoir. Ce vice, effet de la ſéduction de l'amour propre, eſt très commun parmi les harangueurs d'un médiocre mérite. Il arrive même à de vrais Orateurs de ne s'en pas garantir aſſez ſoigneuſement. Le bon ſens & la raiſon doivent le corriger. Un remede non moins efficace, eſt le ridicule qu'il attire. Il a fait naître l'expreſſion proverbiale, *le Saint du jour*.

Les obſervations que nous venons de faire ont leur application à toutes les eſpéces de diſcours dans le genre de louange.

Remarques particulieres ſur les Diſcours chrétiens dans le genre démonſtratif.

Les plus éclatantes de ces actions parmi nous, ſont les panégyriques des Saints & les Oraiſons funébres. Notre uſage les a aſſujetties à la

méthode qui ſe pratique dans les ſermons, & qui conſiſte à partager ſa matiére en deux ou en trois principaux points de vûe, qui l'embraſſent toute entiére, & ſous chacun deſquels on traite les détails qui s'y rapportent. Ainſi M. Boſſuet diſtribue l'éloge de la Reine d'Angleterre Henriette-Marie de France, en deux parties, le bon uſage des proſpérités, le bon uſage des diſgraces: & de même l'oraiſon funébre du grand Condé par le même Orateur, montre dans le Prince les qualités du cœur, les qualités de l'eſprit, conſacrées par la piété. Cette diſtribution du ſujet, ſuivant l'ordre des choſes, ne ſouſtrait pas entiérement l'Orateur à la loi de l'ordre des tems. Il faut bien qu'il commence par la naiſſance, & finiſſe par la mort. Il faut que les événemens mémorables de la vie du Saint ou du héros, ne ſoient point tranſpoſés de maniére à ſe confondre. De cette combinaiſon il réſulte une difficulté pour l'Orateur par rapport à l'arrangement de ſa matiére. Il eſt obligé, pour former les différentes parties de ſon diſcours, de choiſir des idées

qui s'accommodent avec la nature des événemens pris ſuivant l'ordre des dates. Mais cette maniére eſt auſſi plus ingénieuſe, & elle eſt en même tems plus agréable à l'auditeur, qu'elle aide à rappeller à certains chefs en petit nombre toute la ſuite d'une longue vie, & à retenir plus aiſément tout ce qu'il a entendu.

Sur les éloges académiques.

Les Eloges Académiques ne s'aſtraignent point à cette loi. On les qualifie hiſtoriques, & ils le ſont véritablement. Ils ſuivent communément l'ordre des tems. Ils ſont encore différens des deux ſortes de diſcours dont je viens de parler, en ce qu'ils n'admettent point les grands mouvemens de l'Eloquence. Ils imitent la tranquillité & le ſens froid de l'Hiſtorien, qui doit être impartial, & ne s'affecter pour perſonne. M. de Fontenelle a trouvé le ton convenable à cette nature d'éloges, & il a été pris pour guide & pour modéle par ceux qui l'ont ſuivi dans la même carriére.

Sur les autres diſcours qui ſe rapportent au même genre.

J'ai déja dit que les harangues pour l'ouverture des Audiences & des Leçons publiques, les remercîmens

qui ſe prononcent dans certaines Académies par chaque nouveau ſujet qui y eſt reçû, les complimens aux Puiſſances, & quelques autres diſcours ſemblables, ſe rapportent au genre démonſtratif. Il ſeroit faſtidieux, &, je penſe, peu utile, de parcourir ſucceſſivement tous ces objets, & de donner ſur chacun des obſervations & des régles. Les principes généraux de l'Art de bien dire, joints à l'habitude de parler & d'écrire dans le goût oratoire, ſuffiſent abondamment, & ſuppléent aux préceptes particuliers. Je me contenterai de citer quelques exemples, & je les chercherai dans notre Univerſité, qui ne peut pas en fournir beaucoup à une Rhétorique Françoiſe, parce que dans preſque toutes les occaſions elle ne parle que la langue par laquelle nous a été tranſmiſe la tradition des Sciences & des Arts. C'eſt une raiſon pour moi de profiter du petit nombre que je puis en emprunter.

M. Coffin, dont la mémoire eſt juſtement révérée pour ſa vertu, & eſtimée pour ſes talens, étant Recteur en 1719, obtint du Roi & du

du Duc d'Orléans, Régent, l'établiſſement de l'inſtruction gratuite dans l'Univerſité. Il leur fit au nom du Corps dont il étoit le chef, des remercîmens ſolemnels pour ce bienfait ſignalé, dont l'avantage & le fruit regardoient bien moins la Compagnie à qui il étoit accordé, que les Lettres elles-mêmes, & toute la Jeuneſſe Françoiſe. Son diſcours au Roi, que les circonſtances renfermoient dans des bornes très étroites, développe en peu de mots toutes ces idées, qu'il entremêle de témoignages de la plus vive reconnoiſſance, & qu'il termine par des vœux.

Œuvres de M. Coffin, T. II.

La grandeur du bienfait envers l'Univerſité eſt exprimée dès le commencement, & prouvée par l'expoſition de ſon état. « Cette Compagnie, dit l'Orateur, formée dabord par les ſoins & dans le Palais » même de nos Rois, toujours ho» norée par cette raiſon du titre glo» rieux de leur Fille aînée, a con» ſervé dans tous les tems des ſen» timens dignes de ſa naiſſance, mais » elle avoit eu juſqu'ici le malheur » de n'en pouvoir ſoutenir la gloire » & la liberté : peu différente de

» ces anciennes Maiſons dont la for-
» tune ſemble démentir l'origine, &
» qui ſe voient preſque effacées par un
» grand nombre de familles moins
» nobles & plus opulentes. »

L'utilité du nouvel établiſſement pour les Lettres & pour les études de la Jeuneſſe, & la reconnoiſſance de l'Univerſité, ſont les idées qui régnent dans toute la ſuite du diſcours. L'Orateur dit au Roi alors enfant : » Vous vous montrez déja le
» Pére de vos jeunes ſujets, en leur
» procurant, ou du moins en leur
» facilitant l'ineſtimable avantage de
» l'inſtruction..... L'Univerſité redou-
» blera ſes ſoins auprès de ce peuple
» naiſſant, qu'elle éléve pour Votre
» Majeſté. Nous continuerons de le
» former dans la piété & dans les
» Lettres, & nous nous appliquerons
» avec zéle à inſpirer de bonne heu-
» re à ces enfans les ſentimens de
» reſpect, de ſoumiſſion, & de re-
» connoiſſance, qu'ils doivent à un
» Prince de leur âge, qui par ſa
» libéralité vient d'acquérir de nou-
» veaux droits ſur des cœurs, que le
» devoir & l'inclination lui avoient
» déja dévoués. »

Ces penſées ſi naturelles, & ſi bien tirées du fond du ſujet, ſont embellies par une comparaiſon gracieuſe. « L'Univerſité va renaître & » prendre une face nouvelle par les » bienfaits dont vous la comblez dès « votre enfance, ſemblable au ſoleil » du printems, dont les rayons favo- » rables rendent la joie & la beauté » à toute la nature; & qui ranimant » par une chaleur douce; mais féconde, les ſucs de la terre, fait éclore de toutes parts les fleurs les plus » brillantes, & prépare pour l'au- » tomne une abondance de fruits » délicieux. »

Cet élégant diſcours finit, comme il convenoit, par des vœux & d'heureux préſages, puiſés dans la choſe même. « Puiſſiez-vous, Sire, » goûter longtems le fruit de vos » royales bontés, dont la durée, » égale à celle de la Monarchie, » gravera en caractéres ineffaçables » le ſouvenir & l'amour de Votre » Majeſté dans les cœurs des péres » & des enfans, & perpétuera en » quelque ſorte votre régne ſous » les régnes mêmes de vos ſucceſ- » ſeurs les plus reculés. »

Dans le remercîment au Prince Régent, les mêmes idées ſont remaniées, mais d'une façon toute nouvelle, & avec des traits propres à la perſonne de celui à qui s'adreſſoit le diſcours. Le Prince étoit très lettré: & c'eſt ce qui donne lieu à l'Orateur de lui dire: « L'Univerſité » eſt d'autant plus ſenſible (au bien-» fait), que le Prince de qui elle le » tient, connoît mieux que perſonne » quels doivent être les motifs & les » uſages d'une telle grace. » Ces motifs ſont expliqués tout de ſuite avec beaucoup de juſteſſe & de dignité. « Vous avez compris, » Monſeigneur, que l'éducation » de la Jeuneſſe eſt le premier & » le plus ſolide fondement de la » gloire & de la félicité des Etats; » que l'honneur & la liberté ſont » l'ame des Lettres; que pour ſervir » plus utilement le public dans nos » profeſſions, il faut en être indé-» pendant; & que c'eſt cette indé-» pendance même à l'égard du pu-» blic, qui attache plus étroitement » au Prince, en réuniſſant à lui » tous les ſentimens de reconnoiſ-» ſance que l'on ſeroit obligé de par-» tager entre les particuliers. »

Pour relever le prix du bienfait, M. Coffin remarque qu'il avoit été accordé ſans avoir preſque été ſollicité: & de là il prend occaſion de peindre la ſimplicité de nos mœurs Académiques, avec une oppoſition ſécrette au génie d'une ſociété rivale, dont le Prince, eſprit très pénétrant & très éclairé, ſentoit dès lors le danger. « Uniquement renfermés, » dit-il, dans nos emplois; peu inſ- » truits dans l'art de réuſſir par des » inſinuations & des voies ſécrettes; » moins propres encore à ces ſolli- » citations vives & à ces aſſiduités » perſévérantes, preſque toujours » néceſſaires à la Cour pour percer » la foule de ceux qui demandent, » & dont les meilleurs Princes ſont » le plus environnés, nous ſerions » encore privés de vos graces, ſi » elles n'étoient preſque venues nous » chercher, & s'il eût fallu autre » choſe pour obtenir de V. A. R. » cet important établiſſement, que » de lui en repréſenter l'utilité. »

Je finirai ces extraits par une comparaiſon tout-à-fait élégante, & aſſortie au goût du Prince, qui étoit amateur & connoiſſeur en peinture.

» L'Univerſité, dit l'Orateur, ſent » déja augmenter pour elle la con- » fiance du public, par celle dont » V. A. R. daigne l'honorer: ſem- » blable à ces tableaux anciens, dont » les traits formés par un ſavant pin- » ceau, mais obſcurcis par le tems » & faute de ſoin, n'attendent que » les yeux d'un grand maître, & le » ſecours d'une main habile, pour » reparoître dans toute leur beauté, » & pour effacer le brillant des ou- » vrages modernes, qui leur avoient » été égalés, & peut-être même in- » juſtement préférés.

ARTICLE II.

Lieux propres du genre délibératif.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai déja dit des lieux propres du genre délibératif, qui ſont non-ſeulement l'utile & le nuiſible, mais le juſte & l'injuſte, l'honnête & le honteux, l'aiſé & le difficile, & autres conſidérations ſemblables, qui ſont de leur nature propres au deſſein de conſeiller ou de diſſuader. Je me bornerai à analyſer un ſeul diſcours dans ce genre, où l'on verra pratiqué ce

que les préceptes ne pourroient qu'expliquer imparfaitement.

Je choisis le Réquisitoire de M. d'Aguesseau, Avocat Général en 1696, contre un libelle injurieux à M. de Noailles, Archevêque de Paris, depuis Cardinal. Le Magistrat commence par citer quelques traits du libelle, dont le titre seul étoit une injure. *Problême ecclésiastique..... A qui l'on doit croire, de Messire Louis-Antoine de Noailles, Evêque de Châlons en 1695, ou de Messire Louis-Antoine de Noailles, Archevêque de Paris en 1696.* Le corps de délit ainsi constaté, l'Orateur propose ensuite les motifs qui doivent engager le Parlement à sévir contre ce libelle. Le premier motif est tiré de la personne du Prélat offensé, qui « donne tous les jours » à l'Eglise des gages précieux de » sa sainteté & de l'uniformité de » sa doctrine, par celle de sa vie. » Le second est l'ordre public doublement violé, & par la nature même de l'écrit, & par les voies clandestines & furtives dont on s'est servi pour le publier. L'écrit est défini un libelle séditieux, « dont l'unique but

Observations sur les Réquisitoires dans les affaires publiques. T. I. p. 222.

» eſt de troubler la paix de l'Egliſe ; » de diviſer le Paſteur & le trou- » peau ; de décrier l'un, de révolter » l'autre ; & de rompre ces liens de » reſpect, d'eſtime, de confiance, » qui ſont un des plus ſolides fon- » demens de la puiſſance eccléſiaſti- » que. » Les concluſions tendent à condamner le libelle au feu, & elles s'appuient de l'exemple & de l'autorité des Empereurs Romains, qui » ont crû que le feu devoit conſu- » mer les libelles diffamatoires, » pour abolir, s'il étoit poſſible, » & pour effacer juſqu'au ſou- » venir de ces ouvrages de téné- » bres. »

On voit ici la marche des réquiſitoires des Gens du Roi dans les affaires publiques : l'expoſition du ſujet, les motifs des concluſions qu'ils prennent, & enfin les concluſions mêmes. Nous aurions abondance de grands & excellens modéles d'Eloquence dans le genre délibératif, ſi le zéle pour le ſervice & pour la gloire de la Nation, inſpiroit à quelquun la penſée de donner une collection de ces diſcours, où la gravité, la ſageſſe, les vûes ſupérieu-

res de bien public s'expliquent par le miniſtére des Gens du Roi, dans les premiers Tribunaux du Royaume, & ſurtout dans le Parlement de Paris. Le principal mérite de ces diſcours eſt ſans doute dans les choſes mêmes. Mais la maniére dont y ſont préſentés & traités les objets, ſeroit auſſi une leçon très utile pour ceux qui aſpirent à la gloire de bien dire. Et cette collection ne ſeroit pas d'une éxécution difficile, puiſque la plûpart des diſcours de ce genre s'impriment communément dans le tems qu'ils ont été prononcés. S'ils étoient une fois recueillis, chacun les conſulteroit à ſa volonté: au lieu que répandus dans le public en feuilles volantes, ils s'effacent bientôt de la mémoire des hommes; & ſi quelquun avoit beſoin d'y recourir, il ne pourroit ſe les procurer qu'avec des peines infinies. Nos péres nous ont donné l'exemple de ce que je ſouhaiterois que l'on fît par rapport aux diſcours de nos grands Magiſtrats de la fin du dernier ſiécle, & de tout celui dans lequel nous vivons. Il exiſte un recueil imprimé en 1609, à Paris, ſous ce titre: *Harangues &*

Actions publiques des plus rares Esprits de notre tems, faites tant aux ouvertures des Cours souveraines, qu'en plusieurs autres singulières occasions. Et les harangues contenues dans ce recueil ne méritoient pas mieux le soin qu'on a eu de les rassembler, que celles pour lesquelles je souhaiterois que l'on prît la même peine.

Sur les harangues historiques.

L'Histoire nous fourniroit des exemples dans le genre délibératif, si nous la traitions à la maniére des Grecs & des Romains, qui inséroient dans leurs récits de longues & souvent très belles harangues sur les sujets les plus intéressans. Mais notre goût, peut-être trop philosophique, les a jugé contraires à la fidélité de l'Histoire, comme s'il étoit à craindre que le Lecteur n'y fût trompé, & ne prît les discours que Tite-Live prête à Fabius & à Scipion sur le dessein de porter la guerre en Afrique, pour l'ouvrage de ces anciens Capitaines, plus habiles à bien faire qu'à bien dire. Je ne puis pas penser non plus que les harangues historiques méritassent d'être proscrites comme de vains ornemens. Elles donnent lieu à l'Ecri-

vain d'employer de ſages & utiles réflexions, qui n'auront pas pû aiſément trouver place dans la narration : & elles mettent ainſi le Lecteur à portée de mieux juger des faits, ce qui eſt la principale utilité de l'Hiſtoire. Mais enfin un uſage conſtant, & qui a paſſé en loi parmi nous, les a bannies de nos Hiſtoires purement Françoiſes ; & nous n'en trouvons des exemples que dans celles qui regardent les faits anciens, & qui ont été écrites en notre langue d'après les modéles de l'antiquité, telles que l'Hiſtoire de la République Romaine par M. Rollin, & celle des Révolutions de la même République par l'Abbé de Vertot. Nos voiſins les Italiens ont été moins ſévéres, ou moins timides que nous. L'Hiſtoire Florentine de Machiavel contient pluſieurs harangues, & elles ſont mêmes trop longues dans celle de Guichardin.

Sur les ſermons.

Nous ſommes riches en ſermons, qui étant le plus ſouvent des exhortations à la vertu, ſe rapportent, comme je l'ai déja obſervé, au genre délibératif. Les Péres Bourdaloue & Maſſillon ont porté l'Eloquence de la chaire au plus haut dégré : tous

deux ſolides, profonds, judicieux; mais l'un plus fort & plus nerveux en raiſonnement, l'autre plus agréable & plus varié par les peintures & les images; tels en un mot que l'on peut plutôt les juger égaux entre eux, que ſemblables.

Leurs principaux matériaux doivent être empruntés de l'Ecriture & des Péres.

Les ſermons ſont, ſuivant notre méthode, de vrais diſcours oratoires, & non pas comme chez les Anglois, des diſcuſſions Métaphyſiques, plus convenables à une Académie qu'aux aſſemblées populaires qui ſe forment dans nos Temples, & qu'il s'agit d'inſtruire des devoirs du Chriſtianiſme, d'encourager, de conſoler, d'édifier.

Nous avons déja indiqué les lieux de Rhétorique qui leur ſont propres, c'eſt-à-dire, les autorités empruntées des Livres ſaints & de toute l'antiquité Eccléſiaſtique. Ces ſources ſacrées, comme nous le diſions, ne doivent pas être inconnues à ceux qui traitent même les ſujets profanes & humains. Mais elles ſont le fond eſſentiel des diſcours du Prédicateur, qui fait profeſſion de ne rien dire de lui-même, & qui exerce la fonction d'Ambaſſadeur de Dieu

auprès des hommes. Ses instructions sont contenues dans l'Ecriture, dans les Péres, & dans les Conciles : & par conséquent c'est de là qu'il doit tirer tout ce qu'il annonce. Autrefois les sermons étoient semés de traits des Auteurs profanes, pendant que l'Avocat au Barreau rempliſſoit ſes plaidoyers de citations de l'Ecriture & des Péres. Erudition déplacée de part & d'autre. Les diſcours Chrétiens ſont le domaine propre de l'Ecriture & de la Tradition. Elles doivent en être la baſe, & en fournir la ſubſtance. Si notre goût & notre uſage modernes ne permettent point au Prédicateur d'en prodiguer les citations, au moins ſon ſtyle doit en être nourri, & ſon langage n'être que le développement de celui que parlent les monumens divins & religieux. J'oſerois même lui conſeiller de ne pas craindre tellement les citations, qu'il les évite avec un ſoin ſcrupuleux. En hériſſer ſon diſcours eſt un excès : les retrancher totalement, c'en eſt un autre.

La Philoſophie humaine, pourvû qu'elle ſe tienne toujours ſoumiſe à l'autorité ſupérieure de la révélation,

peut être utile au Prédicateur pour le développement des oracles sacrés: mais elle ne doit jamais dominer dans ses discours, ni en fournir la matiére principale. On peut trouver quelque chose peut-être à reprendre à cet égard dans les sermons qui composent le petit Carême du P. Massillon. Ce sont des discours excellens, mais plutôt discours moraux, que sermons Chrétiens. Les autres compositions du même Orateur, sont d'un goût bien différent. L'Ecriture sainte y est non pas citée fréquemment, mais fondue dans le corps du discours. C'est ce que l'on y peut observer partout. Je me contenterai de citer pour exemple le début du sermon *du véritable culte*, pour le Mercredi de la troisiéme semaine du Carême. Le texte est tiré de ces paroles de l'Evangile: *Ce peuple m'honore des lévres, & son cœur est loin de moi:* & l'Orateur commence à le développer ainsi. « Voici, » mes Fréres, la nouvelle alliance, » c'est-à-dire la religion du cœur, » établie; le culte spirituel élevé » sur les ruines de la superstition & » de l'hypocrisie; l'obéissance & la

» miſéricorde préférées aux offrandes » & aux victimes ; l'eſprit qui vivi- » fie, oppoſé à la lettre qui tue ; la » chair, qui ne ſert de rien, rejet- » tée ; la piété, qui eſt utile à tout, » annoncée ; en un mot, les tradi- » tions humaines, les doctrines nou- » velles, les erreurs populaires, la » religion des ſens, ou condamnée » dans ſes abus, ou réglée dans ſes » uſages. » Toute cette période n'eſt qu'un tiſſu de paroles de l'Ecriture. *Miſericordiam volo & non ſacrificium. Melior eſt obedientia, quàm victima. Littera occidit : Spiritus autem vivificat. Spiritus eſt qui vivificat : caro non prodeat quidquam. Pietas ad omnia utilis eſt. In vanum colunt me, docentes doctrinas & precepta hominum. Tenetis traditionem hominum.*

La remarque que j'ai faite ſur le petit Carême ne part point de l'envie de critiquer. Mais les fautes des grands hommes ſont contagieuſes : & celle que je relève ici eſt d'eſpéce à le devenir aiſément, ſurtout dans un ſiécle où la manie du philoſophiſme a acquis un crédit prodigieux & effrayant.

Une obſervation importante à

En présentant les textes dans leur vrai sens.

ajouter ici, c'est que les textes de l'Ecriture employés par les Prédicateurs, doivent être présentés sous leur vrai sens, & non pas tirés par force au sujet par des interprétations louches, & des allusions arbitraires. Et ce ne sont pas seulement des Orateurs d'un mérite commun & ordinaire qui tombent dans ce défaut. Le P. Massillon ne s'en est pas garanti. Dans son sermon pour le jour de Pâques, qui roule *sur les causes ordinaires de nos rechûtes*, il s'exprime ainsi vers la fin de la seconde partie : « Vous savez, Seigneur, que » votre Esprit, qui forme en nous » les saintes pensées & les mouve- » mens du salut, ne sauroit presque » se fixer dans la mutabilité de no- » tre cœur ; qu'il n'est pour nous » qu'un Esprit rapide & passager ; » & qu'à peine a-t-il opéré en nous » de bons désirs, que de nouveaux » objets effacent à l'instant ces im- » pressions saintes, de sorte qu'il » n'en reste pas même de foibles tra- » ces. » *Quoniam spiritus pertransibit in illo, & non subsistet, & non cognoscet amplius locum suum.* Cette application des paroles du Pseaume

s'éloigne totalement de la penſée de l'Auteur ſacré, qui peint dans l'endroit cité l'inſtabilité de la vie humaine. « C'eſt, dit-il, une herbe » qui paſſe, une fleur qui ſe fane. » Un vent ſouffle, & elle diſparoît. » *Homo, ſicut fœnum, dies ejus, tanquam flos agri, ſic efflorebit. Quoniam ſpiritus pertranſibit in illo, & non ſubſiſtet.* Notre âge actuel ſe corrige du défaut des applications fauſſes, qui eſt contraire à la juſteſſe & à l'exactitude dont nous nous piquons.

Les demandes & les conſolations ſont auſſi compriſes par les Rhéteurs dans le reſſort du genre délibératif. En effet dans la demande on veut déterminer celui à qui on l'adreſſe, à faire un acte de libéralité ou de bienveillance : la conſolation emporte néceſſairement le conſeil. Des exemples de l'une & de l'autre tiendront lieu ici de préceptes. Je tirerai de Marot celui de la demande : c'eſt un modéle de la façon la plus ingénieuſe de demander.

Les demandes & les conſolations ſe rapportent au genre délibératif.

Le Poëte prélude par un récit très agréable & très naïf de deux fâcheuſes avantures, qu'il vient d'éprouver coup ſur coup. Il a été volé par

Exemple de demande.

ſon valet, & enſuite il lui eſt ſurvenu une maladie conſidérable. Ce début prépare l'eſprit du Roi François I, à qui il écrit, à la demande qu'il va lui faire d'un ſecours néceſſaire à ſes beſoins. C'eſt où il en vient avec une adreſſe charmante.

» Voilà comment depuis neuf mois en ça
» Je ſuis traité. Or ce que me laiſſa
» Mon larronneau, longtems ha, l'ai vendu,
» Et en ſyrops & juleps dépendu.
» Ce néantmoins, ce que je vous en mande
» N'eſt pour vous faire ou requête ou demande.
» Je ne veux point tant de gens reſſembler,
» Qui n'ont ſouci autre que d'aſſembler.
» Tant qu'ils vivront ils demanderont, eux:
» Mais je commence à devenir honteux.
» Je ne veux plus à vos dons m'arrêter.
» Je ne dis pas, ſi voulez rien prêter,
» Que ne le prenne. Il n'eſt point de prêteur;
» S'il veut prêter, qui ne faſſe un débteur.
» Or ſavez-vous, Sire, comment je paye?
» Nul ne le ſait, ſi premier ne l'eſſaye.
» Vous me devrez (ſi je puis) du retour.
» Et vous ferai encores un bon tour.
» A celle fin qu'il n'y ait faute nulle,
» Je vous ferai une belle cédule,
» A vous payer (ſans uſure il s'entend)
» Quand on verra tout le monde content.
» Ou (ſi voulez) à payer ce ſera,
» Quand votre los & renom ceſſera. »

Ce dernier trait eſt tout-à-fait fin, & préſente une louange d'autant plus délicate qu'on ne s'y attend point du tout, & qu'à la douceur qu'elle a par elle-même, elle joint le plaiſir de la ſurpriſe. C'eſt un bon moyen pour obtenir ce que l'on demande, que de gagner par des louanges l'eſprit & le cœur de celui qui peut l'accorder. Auſſi Marot y revient-il ſur la fin de ſon Epitre, & il la termine par ces beaux vers.

» Voilà le point principal de ma lettre.
» Vous ſavez tout: il n'y faut plus rien mettre.
» Rien mettre, las! Certes & ſi ferai,
» Et ce faiſant mon ſtyle j'enflerai,
» Diſant: O Roi amoureux des neuf Muſes,
» Roi, en qui ſont leurs ſciences infuſes,
» Roi, plus que Mars d'honneur environné,
» Roi, le plus Roi qui fut onc couronné,
» Dieu toutpuiſſant te doint, pour t'étréner,
» Les quatre coins du monde gouverner,
» Tant pour le bien de la ronde machine,
» Que pour autant que ſur tous en es digne. »

On ne peut guéres douter qu'une requête ſi habilement tournée, où le badinage le plus enjoué eſt terminé par un éloge en ſtyle magnifique, n'ait eu ſon effet auprès d'un Prince auſſi généreux que François I.

Exemple de consolation.

La consolation n'eſt pas traitée auſſi parfaitement par Malherbe dans la piéce qu'il adreſſe à M. du Périer *ſur la mort de ſa fille*. La conduite néantmoins en eſt bonne : & dans le détail elle renferme des grandes beautés.

Le Poëte entreprend de prouver au pére affligé que la douleur pour les pertes les plus ſenſibles doit enfin ſe calmer.

» Ta douleur, du Périer, ſera donc éternelle !
» Et les triſtes diſcours,
» Que te met en l'eſprit l'amitié paternelle,
» L'augmenteront toujours ! »

C'eſt là l'eſprit & l'idée de toute la piéce. Malherbe met enſuite devant les yeux de ſon ami le ſort des choſes humaines, qu'a ſubi ſelon la loi commune celle qui eſt l'objet de regrets ſi amers. « L'enfance de ta fille » avoit des appas, dit-il :

» Mais elle étoit du monde, où les plus belles choſes
» Ont le pire deſtin ;
» Et Roſe elle a vécu ce que vivent les roſes,
» L'eſpace d'un matin. »

Il lui repréſente que quand même la vie de cette jeune perſonne auroit été plus longue, ſon ſort ſeroit néant-

moins le même dans le ſéjour des morts. A ces conſidérations il ajoute des exemples : Priam, qui privé de ſes fils par le fer d'Achille, admit la conſolation : François I, qui ayant perdu ſon Dauphin, ne perdit pas courage, & pouſſa la guerre avec tant de vivacité qu'il força ſes ennemis à lui demander la paix. Il ſe cite lui-même, & dit, que frappé deux fois du même corps de foudre, il avoit néantmoins ſéché ſes larmes. Il allégue enfin pour dernier motif la néceſſité inéxorable de la mort, qui ne connoît ni exception ni reméde. Tout le monde ſçait par cœur ces Stances admirables.

» La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
» On a beau la prier.
» La cruelle qu'elle eſt ſe bouche les oreilles,
» Et nous laiſſe crier.
» Le pauvre en ſa cabane, où le chaume le couvre,
» Eſt ſujet à ſes loix :
» Et la garde qui veille aux barriéres du Louvre,
» N'en défend pas nos Rois.
» De murmurer contre elle, & perdre patience,
» Il eſt mal à propos.
» Vouloir ce que Dieu veut eſt la ſeule ſcience
» Qui nous met en repos. »

J'ai dit que la conduite de la piéce de Malherbe eſt bonne. Je ſuis pour-

tant plus satisfait de celle de l'ode d'Horace à Virgile sur la mort de Quintilius. Le Poëte Latin commence par entrer dans la douleur de son ami, & il la partage avec lui. Vient ensuite un éloge magnifique de celui qu'ils pleurent l'un & l'autre. Enfin est employé le motif de l'inutilité des regrets pour un mal sans remède, & la nécessité de la patience : le tout en moins de vers que la piéce de Malherbe n'a de Stances.

Passons à ce qui regarde les lieux propres du genre judiciaire.

ARTICLE III.

Des lieux de Rhétorique propres au genre judiciaire.

Nous diviserons ces lieux en intrinséques & extrinséques.

Lieux intrinséques.

Questions de fait : questions de droit.

Le genre judiciaire se traite par des lieux de Rhétorique différens, selon la différente nature des causes. La principale différence qui peut se remarquer dans la nature des causes, c'est que les unes consistent dans

le fait, & les autres ſont des queſtions de droit. Un vol a été commis: le particulier pourſuivi pour cauſe de ce vol, l'a-t-il commis ou non? Voilà une queſtion de fait. Quelles ſont les preuves de l'état, & dans quelles circonſtances la preuve par témoins peut être admiſe, ou doit être rejettée? C'eſt une queſtion de droit, qui eſt traitée par M. d'Agueſſeau dans le deuxiéme de ſes plaidoyers imprimés.

Il eſt bon d'obſerver que ces différentes natures de cauſes ne ſont pas tellement oppoſées entre elles, qu'elles ne puiſſent ſe joindre dans une même affaire. Au contraire, le plus grand nombre des cauſes eſt de celles qui réuniſſent le fait & le droit; & s'il en eſt dans leſquelles la diſcuſſion ſeule du fait ſoit néceſſaire, c'eſt parce que le fait étant ſuppoſé, la loi décide le cas ſans aucune obſcurité, comme dans le premier exemple que je viens de propoſer. Dans le dernier, & en général dans toute queſtion d'état, le fait eſt mêlé avec le droit; les preuves pour ou contre la vérité de la naiſſance réclamée, avec la diſcuſſion de la ſuffiſance ou inſuffiſance de ces preuves ſelon la

Loi. Et ainſi ſe vérifie ce que j'ai déja rémarqué ailleurs : que toutes les queſtions particuliéres ſe décident par la théſe générale.

Dans les queſtions de fait trois états de cauſe.

S'il s'agit d'un fait dans l'affaire que vous plaidez, quels lieux de Rhétorique doivent être employés? Avant que de répondre à cette queſtion, j'obſerve que les Rhéteurs ont diſtingué trois états de cauſe, le conjectural, le définitif, & l'état de qualité ; ou, pour parler plus uniment, la queſtion eſt de ſavoir, ou ſi le fait eſt réel, ou quel nom on doit lui donner, ou quelle en eſt la qualité, c'eſt-à-dire, s'il eſt innocent ou criminel. Les affaires criminelles ſont très ſouvent dans le premier cas. L'accuſateur ſoutient que le crime a été commis par celui qu'il pourſuit : l'accuſé nie le fait : voilà l'état conjectural. Si l'accuſé, convenant du fait, en conteſte la qualité, comme le vieil Horace, dans Corneille, ne nie point que ſon fils ait tué ſa fille, mais il prétend que ſa fille étant coupable, celui qui l'a tuée a fait une action de juſtice ; comme Milon avouoit qu'il avoit tué Clodius, mais ſoutenoit qu'il ne l'avoit tué que pour défendre

ſa

ſa propre vie ; ce qui eſt permis par toutes les Loix : alors c'eſt ce que l'on appelle l'état de qualité. Quelquefois il s'agit du nom. Y a-t-il ſimonie dans tel procédé envers celui de qui on tient le bénéfice ? Y a-t-il uſure dans tel contrat ? Ici le nom emporte la choſe, & décide ſi le bénéfice eſt légitimement poſſédé, ou doit être déclaré impétrable ; ſi le contrat doit être annullé, ou ſubſiſter : cet état de cauſe eſt nommé par les Rhéteurs, définitif.

Maintenant il eſt aiſé de voir quels lieux de Rhétorique conviennent à chacun des trois états de cauſe. Au conjectural, les motifs d'entreprendre, & la facilité d'exécuter : au définitif, la définition, ſuivant que le nom le porte : à l'état de qualité, les circonſtances, qui innocentent l'action, ou la rendent criminelle. Voilà à-peu-près ce que l'on peut dire ſur les lieux propres aux cauſes qui conſiſtent dans le fait.

Pour les queſtions de droit, il eſt clair que les raiſonnemens & les preuves ſe tirent des Loix, dont nous parlerons parmi les lieux extrinſéques.

Je coule légérement ſur ces objets,

Néceſſité de bien poſer l'état de la queſtion.

pour en venir à une obſervation qui me paroît beaucoup plus intéreſſante. C'eſt, que dans toute cauſe, il eſt extrémement important de bien poſer l'état de la queſtion; de voir & de marquer juſqu'à tel terme l'adverſaire eſt d'accord avec nous; où commence la ligne de diviſion; ce qu'il nie; ce que nous ſoutenons. Par cette analyſe ſe découvre ſouvent un principe lumineux, qui influe ſur toute l'affaire, & qui la décide. Pour parvenir à ce point, il faut avoir bien étudié le fonds & toutes les circonſtances de ſa cauſe. Je parlerai ailleurs de la néceſſité & des avantages de cette étude; ici je remarque ſeulement que les deux plus grands Orateurs dont nous ayons les plaidoyers imprimés, quoique dans deux différens genres, M. d'Agueſſeau & M. Cochin, nous donnent l'exemple de l'attention à déterminer dans chaque cauſe l'état de la queſtion. A la tête de tous leurs plaidoyers paroiſſent des ſommaires, qui expliquent & annoncent en très peu de mots les queſtions qui faiſoient l'objet de la conteſtation: & à la maniere dont ces ſommaires ſont dreſſés, il eſt aiſé de voir

qu'ils ſont de la main des Auteurs.

M. Cochin avoit une pratique ſinguliére à cet égard, & qui étoit même de ſon invention, ſuivant que s'exprime la Préface miſe à la tête de ſes Œuvres. Il réduiſoit quelque cauſe que ce fût à un unique point de controverſe. » Le procès le plus chargé de » chefs de concluſions, dit l'Auteur » de cette Préface, le plus compliqué » d'événemens & de procédures, le » plus hériſſé de difficultés; il (M. » Cochin) en a ſondé la ſource, re- » dreſſé les circuits, tari les ſuper- » fluités, & réuni le ſurplus dans un » même courant, aboutiſſant à un » ſeul & unique terme «. Ainſi l'affaire du prétendu mariage du Comte d'Hautefort, chargée par elle-même d'un grand nombre de circonſtances, avoit été traînée en différens Tribunaux; la pourſuite criminelle s'étoit jointe à l'intérêt civil; il y avoit double information commencée à la requête de chacune des Parties, l'une au Châtelet de Paris, l'autre à la Juſtice de Laval. M. Cochin réduit cette affaire ſi compliquée à un ſeul point de vûe; & plaidant un incident qui rappelle toute la cauſe, il propoſe p. xiij.

T. II. p. 369. pour queſtion unique à examiner, laquelle de deux accuſations reſpectives eſt récriminatoire. Cette méthode ſimplifie les choſes : elle eſt très lumineuſe, & elle introduit dans un plaidoyer l'unité du ſujet, tant recommandée en poëſie, & ſi bien pratiquée par les grands Poëtes. La choſe n'eſt pas toujours poſſible dans les cauſes judi-
p. xviij. ciaires, comme l'obſerve la Préface même que je cite : je vois que les ſommaires qui précédent les plaidoyers de M. d'Agueſſeau, diſtinguent ſouvent pluſieurs articles : mais, ſoit pluſieurs, ſoit réduits à l'unité, il importe au bien de la cauſe, qu'ils ſoient expoſés avec une netteté & une juſteſſe parfaites.

Lieux extrinſéques.

Les lieux extrinſéques du genre judiciaire, ſont les Loix, les piéces du procès, les dépoſitions des témoins, les préjugés ou jugemens rendus ſur des eſpéces ſemblables.

Les Loix. I. Les Loix décident ſouverainement du ſort des affaires. Si la loi eſt claire, & qu'un citoyen ſe trouve viſiblement dans le cas de la loi, il ne

peut point y avoir de conteſtation : la loi a d'avance prononcé le jugement.

Mais il reſte quelquefois de l'obſcurité dans les Loix: l'application qu'il en faut faire à chaque cas particulier, eſt encore plus ſouvent ſuſceptible de difficultés & d'embarras ; voilà ce qui cauſe les procès, & ce qui donne lieu au miniſtére de l'Avocat.

Il ne doit jamais heurter la loi de front : il ne ſeroit point écouté. Son habileté conſiſte à l'amener à lui par une interprétation favorable, qui ne faſſe point violence au texte, & qui ſoit appuyée de l'autorité des plus habiles Juriſconſultes. Si la lettre de la loi lui eſt contraire, il faut qu'il en recherche l'eſprit, & qu'il trouve dans la penſée qu'avoit le Légiſlateur un ſecours, que les termes pris à la rigueur ſemblent lui refuſer. Si rien de tout cela n'eſt poſſible, ſon unique reſſource eſt d'obſerver dans le fait quelques circonſtances, qui le mettent hors du cas de la loi qu'on lui oppoſe.

Il ſeroit peu convenable à un traité de Rhétorique, & encore moins à la portée de mes connoiſſances, d'inſiſter plus longtems ſur la matiere des

Loix. Je dois ſeulement féliciter notre âge & nos mœurs, de ce que la néceſſité de cette étude n'eſt point parmi nous un problême. Les Romains diſtinguoient les profeſſions d'Avocat & de Juriſconſulte, & ils les regardoient comme ſéparées. C'étoit une erreur, dont la pratique nuiſoit beaucoup aux affaires du Barreau. Entreprendre de plaider ſans connoître les Loix, c'eſt s'embarquer pour un voyage de long cours ſans avoir de proviſions. Cicéron & Quintilien, comme je l'ai déja dit, ont combattu cette erreur; mais les mœurs publiques l'emporterent ſur les conſeils de ces grands & ſages Moniteurs: & la Juriſprudence continua de faire un art étranger à la profeſſion de l'Avocat, qui en empruntoit le ſecours lorſqu'il en avoit beſoin.

J'ai dit qu'il n'eſt jamais permis d'attaquer directement la Loi: & je crois la régle ſans exception dans notre Barreau. Les Avocats à Rome ſe donnoient plus de liberté. Je trouve dans Cicéron l'exemple d'une loi taxée ouvertement d'injuſtice en plein Tribunal par l'accuſateur de Cluentius; & il ſembloit y avoir matiére à

ce reproche. La loi qui ſtatuoit ſur le crime de corruption des Jugemens, ne ſoumettoit pas indiſtinctement à la peine tous ceux qui auroient corrompu les Juges : elle ne parloit que des Sénateurs. Ainſi Cluentius, qui étoit ſimple Chevalier Romain, n'y étoit pas compris. C'eſt de quoi ſe plaignoit amérement l'accuſateur. « Il » eſt indigne, diſoit-il, que la loi qui » condamne un crime ne ſoit pas com- » mune pour tous les citoyens ; & que » ce qui eſt puni dans un Sénateur, ſoit » innocent, ou du moins éxemt de pei- » nes, dans un Chevalier Romain. » Cicéron détruit cette objection par un éloge magnifique qu'il fait des Loix. Ce morceau eſt ſi beau, & renferme des maximes ſi importantes pour la ſociété en général, & pour la profeſſion des Avocats en particulier, que je crois devoir en donner ici la traduction.

« Quand je vous accorderois, dit Cicéron à l'accuſateur, » qu'il y a de » l'indignité dans la diſpoſition de la » loi que vous critiquez, il faut que » vous conveniez avec moi, qu'il eſt » beaucoup plus indigne que dans un » Etat, qui ne ſe ſoutient que par les

» Loix, on s'écarte des Loix. Car les » Loix ſont le lien qui nous aſſure » toutes les prérogatives dont nous » jouiſſons dans la République : elles » ſont le fondement de la liberté, la » ſource de l'équité. L'eſprit, l'ame, » les régles & les principes conſtitutifs » du Gouvernement ſubſiſtent dans » les Loix. Un Etat ſans Loix, ſem- » blable à un corps deſtitué d'ame, » ne pourroit tirer du ſervice des par- » ties qui le compoſent, & qui en » ſont comme le ſang, les membres, » & les nerfs. Les Magiſtrats ſont les » Miniſtres de la Loi, les Juges en » ſont les Interprétes : nous ſommes » tous, en un mot, les eſclaves de la » Loi, afin de pouvoir être véritable- » ment libres. « Pour rendre ſenſible la vérité du principe, l'Orateur en fait l'application aux perſonnes & aux objets qu'il a actuellement ſous les yeux. » Vous, dit-il, illuſtre Préteur, en » vertu de quel droit préſidez-vous à » ce Jugement? A quel titre exercez- » vous l'autorité de Préſident ſur des » citoyens auſſi reſpectables, que ceux » qui forment ce Tribunal? Et vous, » Meſſieurs, qui devez nous ju- » ger, quel privilége vous ſépare de

» toute la multitude des citoyens, » pour vous établir, en auſſi petit » nombre que vous êtes, ſouverains » arbitres du ſort & de l'état des » hommes ? De quel droit l'accuſateur » a-t-il dit ce qu'il a voulu ? Pourquoi » ai-je la liberté de faire ici un ſi long » plaidoyer ? Quelle force a attaché » au ſervice de ce Tribunal ces Greffiers, ces Huiſſiers, & ces autres Officiers ſubalternes que je vois » prêts à exécuter vos ordres ? Toute » cette police eſt l'effet & le fruit de » la Loi. La Loi eſt l'ame, comme je » l'ai déja dit, qui gouverne toute » l'œconomie de ce jugement. Il en » eſt de même de tout le reſte. Portez » vos regards ſur toutes les parties de » la République. Vous verrez que » c'eſt d'après la Loi, & ſous la direction de la Loi, que tout s'arrange » & s'exécute. » Rien n'eſt plus beau ni plus vrai, que ce que dit ici Cicéron : rien de plus capable de faire ſentir, avec quel reſpect les Loix doivent être traitées par ceux que leur état engage à en être les organes & les défenſeurs.

II. Les piéces du procès ſont les titres que chacune des Parties produit Les piéces du procès.

pour établir ſa prétention, teſtamens, contrats, extrait des regîtres baptiſtéres, acte de célébration du mariage, & autres ſemblables. Les piéces ſont en quelque façon la loi propre & ſpéciale de chaque cauſe : & l'on peut leur appliquer ce que je diſois tout à l'heure des Loix publiques. Si elles ſont claires & en bonne forme, elles décident la queſtion, ou même l'empêchent de naître.

De là il s'enſuit qu'à conſidérer en général les titres & piéces des procès, l'Orateur n'a pas dequoi exercer beaucoup ſon éloquence. Leur autorité eſt ſi bien reconnue & ſi déciſive, qu'il eſt inutile de vouloir l'établir, & téméraire d'entreprendre de la renverſer. Les ſeules circonſtances particuliéres de chaque piéce peuvent occuper le talent de l'Avocat. Ce ſeroit donc une pratique peu convenable pour nous, que celle qui eſt recommandée par Cicéron au deuxiéme livre de l'Orateur, d'avoir des lieux communs tout prêts pour & contre l'autorité des piéces par écrit, & de même pour & contre les dépoſitions des témoins, & autres matiéres ſemblables, qui reviennent dans preſque

n. 118.

toutes les cauſes. La façon de juger, chez les Romains, n'étoit point ſoumiſe à des régles bien ſévéres & abſolument invariables. Les Juges dans la plupart des cauſes ſe regardoient preſque comme maîtres de la déciſion : ce qui conſéquemment donnoit à l'éloquence des Avocats plus de liberté de ſe déployer. Néantmoins je ne vois point de ces excurſions vagues ſur l'autorité des piéces & des dépoſitions des témoins en général dans les plaidoyers de Cicéron : & Quintilien condamne nettement la pratique d'avoir ſur ces objets des lieux communs tout prêts pour s'en ſervir dans l'occaſion. *L. II. c. 4.*

Les obſervations de détail ſur les piéces produites au procès ne peuvent point ſe prévoir d'avance, & elles ſont d'un uſage eſſentiel dans un très grand nombre de cauſes, ſoit pour établir l'autorité de ces piéces, ſi elles ſont favorables, ſoit pour les infirmer, ſi elles ſont contraires, ou même les rejetter abſolument comme fauſſes. Les exemples de ces ſortes de diſcuſſions ſe trouvent partout. Mais ſi l'on veut que j'en indique un en particulier, je ne puis en citer aucun

qui soit tout ensemble & plus étendu & plus nerveux, que celui que fournit la cent vingt-cinquiéme cause de M.
T. V. p. 420. Cochin, touchant l'acte de célébration de mariage entre le Prince de Montbelliard & la Demoiselle de Hedviger.

Cet acte étoit fondamental dans l'affaire, qui effrayoit par la multitude de faits, d'incidens, & de procédures; & que l'habile Avocat, selon sa pratique remarquée plus haut, ramenoit à cette question unique:
p. 441. » Anne-Sabine de Hedviger a-t-elle » été la femme ou la concubine de » Léopold-Eberhard Duc de Virtem» berg? Leur union a-t-elle été mar» quée au coin de l'honneur ou de » l'infamie?« Aussi les adversaires n'omettoient rien pour affoiblir l'autorité de l'acte de célébration de ce mariage: & M. Cochin avoit à le défendre & de leurs chicanes, & de quelques difficultés qui naissoient de la
p. 444-453 pièce même. Il le fait, en établissant la validité de l'acte en lui-même, & en détruisant les objections qu'on y opposoit. Il s'étend beaucoup, parce que la matiére l'exigeoit par son importance, & que les efforts des ad-

verſaires contre une piéce qui ruinoit leurs prétentions avoient multiplié les mauvaiſes difficultés. Mais dans cette longue diſcuſſion il ne ſe trouve pas un mot inutile : le raiſonnement y eſt vif & preſſé, & l'évidence portée à ſon comble.

III. Les dépoſitions des témoins ſont, comme les piéces du procès, déciſives par elles-mêmes dans les affaires judiciaires : & le miniſtére de l'Avocat ſe réduit communément à faire valoir ou à attaquer, par les circonſtances de détail, chaque dépoſition qui lui eſt avantageuſe ou contraire. Cependant depuis que la preuve teſtimoniale eſt renfermée par les Ordonnances dans des bornes plus étroites, mais qu'il n'a pas été poſſible de fixer de maniére qu'il ne reſtât aucun lieu à conteſtation, l'Avocat peut avoir à en relever en général, ou au contraire à en rabaiſſer le mérite, ſelon qu'il demandera qu'elle ſoit admiſe ou rejettée. Encore ne devra-t-il pas trop s'étendre ſur ces généralités, qui ne ſont point du tout de notre goût. Les témoins.

Dans une cauſe plaidée par M. Cochin, & réduite par lui à cette queſ-

T. III. p. 107. tion, *ſi lorſqu'il y a preuve littérale de la témérité de l'accuſation de recélés, il y a encore lieu à une information* par témoins ; il ſembleroit que le plaidoyer dût rouler en grande partie ſur une comparaiſon de la preuve par actes à la preuve teſtimoniale.

p. 214. Cependant cette comparaiſon générale n'y remplit qu'une demi-page : & tout le corps du diſcours eſt employé à la diſcuſſion particuliére des actes qui dans le fait dont il s'agit excluent l'accuſation de récélés. Le principe général de la ſupériorité de la preuve par actes ſur celle par témoins eſt ſi clair & ſi conſtant, qu'il n'arrête pas longtems l'Avocat. C'eſt aſſez pour lui d'obſerver en deux mots, que ce n'eſt que l'impoſſibilité d'avoir la premiére, qui a fait admettre la ſeconde en matiére criminelle ; & que l'inconvénient ſeroit extrême d'écouter des témoins contre les actes. » Il n'y au» roit rien de ſûr, dit-il, dans la ſo» ciété. On renverſeroit tout en ſup» poſant dans tous les actes de la » fraude & du dol, & ſe donnant une » libre carriére de faire entendre des » témoins ou peu ſûrs ou peu éxacts. » C'eſt ainſi que ſe traitent communé-

ment les vûes générales qui peuvent regarder la preuve par témoins. Les diſcuſſions de détail ſont ce qui occupe ſérieuſement celui qui plaide, ſoit qu'il ait à faire valoir une dépoſition, ſoit qu'il veuille l'infirmer.

Le ſecond plaidoyer imprimé de M. d'Agueſſeau fournit encore la preuve & l'exemple de cette façon de procéder. *T. II.*

Si cependant il arrive que la preuve teſtimoniale, ſelon qu'elle ſera admiſe ou rejettée, devienne un moyen déciſif dans la cauſe, la queſtion générale du mérite de ce genre de preuve peut & doit être traitée avec étendue: & c'eſt ce qu'a pratiqué ſupérieurement M. Cochin dans ſon plaidoyer pour la Dame de Boudeville, contre la Dame de Bruix, qui prétendoit prouver par témoins ſa filiation. *T. IV.*

Dans les diſcuſſions particuliéres, s'il s'agit d'appuyer le témoignage rendu en notre faveur, il faut inſiſter ſur les qualités qui rendent recommandable la perſonne du témoin, ſur la netteté & la force de la dépoſition, ſur la convenance de toutes ſes parties entre elles, ſur ſon rapport exact avec

le point de fait qui eſt en queſtion. Les conſidérations contraires ſeront employées pour détruire un témoignage qui nous ſeroit déſavantageux. Seulement j'avertis que dans les reproches contre les témoins il faut ſe borner aux faits qui leur ſont perſonnels, & s'interdire les traits de cenſures générales, qui embraſſeroient toute une nation ou tout un corps. C'eſt donner de l'appui à celui que vous attaquez, que de lui joindre un ſi grand nombre de perſonnes intéreſſées à le juſtifier: & ces reproches vagues ont toujours néceſſairement beaucoup d'inexactitude & d'injuſtice.

Cette matiére des témoins eſt d'un uſage très fréquent: & il eſt très peu de cauſes dans leſquelles il ne ſoit néceſſaire de diſcuter des dépoſitions faites en Juſtice, ſoit pour les confirmer, ſoit pour les combattre. Je trouve un excellent modéle des deux opérations différentes dans le ſecond *T. III.* plaidoyer de M. d'Agueſſeau ſur l'affaire entre M. le Prince de Conti & Madame la Ducheſſe de Nemours, affaire auſſi importante par la grandeur de l'objet que par la dignité éminente des parties. La déciſion de

cette cauſe ſi intéreſſante, dépendoit principalement des dépoſitions des témoins ſur l'état de l'eſprit de M. l'Abbé d'Orléans, de la ſucceſſion duquel il s'agiſſoit. Le Magiſtrat balance les dépoſitions contraires avec toute l'impartialité de ſon miniſtére : mais la maniére dont il s'y prend préſente toutes les ouvertures par leſquelles on peut attaquer une dépoſition, & les conditions qu'elle doit avoir pour triompher : & par conſéquent les Avocats y trouvent un exemple utile dans l'un ou dans l'autre de ces points de vûe, ſelon que l'exige l'intérêt de leur cauſe.

L'Orateur obſerve dabord, que toute preuve teſtimoniale doit être enviſagée en deux maniéres différentes ; par ſa ſurface extérieure, c'eſt-à-dire, par le nombre & la qualité des témoins ; & par ſa ſubſtance intérieure, c'eſt-à-dire, par la multitude & l'importance des faits. Il traite enſuite ces deux objets, chacun à part, avec une exactitude, une netteté, & une force, qui ne laiſſent rien à déſirer, & qui emportent la conviction. Mais cette diſcuſſion devient ſi longue, par la néceſſité de la cauſe, que p. 564.

je ne puis que renvoyer à l'original ceux qui déſireront d'en profiter.

J'indiquerai ſeulement l'article de M. le Nain, Maître des Requêtes, qui étoit mort alors, & dont une dépoſition étoit alléguée dans la cauſe. M. d'Agueſſeau comble d'éloges la perſonne, & il anéantit la dépoſition. Des éloges qu'il lui donne je ne citerai
p. 483-485. que ce ſeul trait. » S'il s'agiſſoit d'une » autre perſonne, nous examinerions » dabord ce qu'elle auroit dû faire, & » nous chercherions enſuite ce qu'elle » auroit fait. Mais qu'il nous ſoit per- » mis de renverſer cet ordre à l'égard » du grand Magiſtrat dont nous avons » l'honneur de vous parler. Diſons » plutôt : M. le Nain l'a fait ; donc il » a pû, donc il a dû le faire. C'eſt ce » que nous croyons que tout le Public » dira avec nous. « Un témoin ſi reſ- pectable méritoit ſans doute les plus grands égards. Mais ſa dépoſition, par la qualité des faits qu'elle con-
p. 464. tenoit, devenoit inutile pour la déciſion de la cauſe, ou même peu favorable à la Partie qui vouloit s'en
p. 553. prévaloir. Auſſi l'Orateur diſcutant l'article des témoins de Madame de Nemours, ſe détermine à retrancher

nettement de leur nombre M. le Nain, dont » le témoignage, dit-il, » ſeroit digne de décider ſeul ce célé- » bre différend, s'il étoit auſſi conſi- » dérable par les faits qu'il contient, » qu'il eſt illuſtre par le nom & la » vertu de ſon Auteur. »

IV. Les Préjugés, ou Jugemens rendus précédemment dans des eſpéces ſemblables, ſont encore un des moyens des plus communément employés par les Avocats; & en effet on conçoit aiſément que la force doit en être grande. Propoſer à des Juges de prononcer un Jugement conforme à d'autres Jugemens qui ont précédé, c'eſt entrer dans leur façon de penſer. Tout Juge a intérêt de ſoutenir l'autorité des choſes jugées, & à faire reſpecter le pouvoir & la dignité de la fonction qu'il exerce. C'eſt donc une arme puiſſante entre les mains d'un Avocat, qu'un Arrêt qui a préjugé ſa cauſe. Le cas arrive quelquefois dans la même affaire, ſouvent dans des affaires différentes. Les Préjugés.

Dans la même affaire, les proviſions accordées influent beaucoup ſur le Jugement définitif. Les interlocutoires, c'eſt-à-dire, les Jugemens

qui ordonnent que telle choſe ſera faite avant que l'on décide le fond, ſont toujours accompagnés de correctifs, qui ſauvent le droit des Parties au principal : mais malgré ces correctifs, ils forment un préjugé par rapport à la déciſion du fond. Si après que la cauſe a été jugée au fond, la Partie condamnée oſe revenir, par quelque voie que ce ſoit, contre l'Arrêt, alors l'Avocat qui parle pour le maintien de l'Arrêt, peut & doit faire voir que par une pareille entrepriſe on compromet toutes les fortunes & le plus ferme appui de la tranquillité publique. C'eſt ce qu'éxécute parfaitement M. Cochin dans ſa cent vingt-cinquiéme cauſe, où il avoit à repouſſer une prétention de cette eſpéce. « Les hommes, » dit-il, naturellement livrés à un » eſprit de diſcorde, entraînés par » les paſſions qui les agitent ſans » ceſſe, toujours prêts à entrer en » guerre les uns contre les autres, » & à ſe déchirer pour les plus légers » intérêts, ne peuvent-être retenus » dans la fureur qui les pouſſe, que » par le poids de l'autorité publique, » & par la ſageſſe des loix que les

T. V. p. 125.

» Arrêts leur preſcrivent. C'eſt à ces » titres auguſtes que l'on eſt redeva- » ble de la tranquillité publique. On » a beau murmurer & ſe plaindre. » Il faut que la Partie condamnée » abandonne ſes prétentions, & que » celui qui a triomphé jouiſſe paiſi- » blement du fruit de ſa victoire. » Sans ce frein qui dompte l'indoci- » lité même, tout tomberoit dans la » confuſion; & la ſociété qui n'a été » établie que pour le bien, ne ſeroit » plus que le centre de l'horreur & » du trouble le plus funeſte. Il eſt » donc d'une extrême conſéquence » que la foi des Arrêts ſoit inébranla- » ble. Car ſi les tempêtes régnent dans » le port même, il n'y a plus d'aſyle » pour les hommes, & il vaut autant les » abandonner aux orages dont la mer » eſt ſans ceſſe agitée. » Ainſi doit procéder l'Avocat, lorſqu'il défend les préjugés en même cauſe.

Dans les affaires différentes individuellement, mais dont l'eſpéce eſt ſemblable, les Jugemens précédemment rendus n'offrent pas une reſſource auſſi victorieuſe: mais ils ont toute la force de l'exemple, augmentée encore de l'intérêt du Tribunal

& de la Judicature. L'Avocat doit ſeulement prouver la reſſemblance de l'eſpéce : & alors il peut ſe regarder comme vainqueur.

Par la même raiſon celui à qui l'on oppoſe un préjugé de cette nature, n'a d'autre moyen de défenſe, que de trouver quelque diſſemblance entre les deux cas : & il eſt vrai que la variété des choſes humaines eſt telle, qu'il n'eſt guéres poſſible que deux cauſes, non plus que deux viſages, ſoient parfaitement ſemblables. Il y a toujours quelque différence, que ſaiſira la ſagacité de l'Avocat. C'eſt de là qu'eſt née cette maxime commune au Palais, que les Arrêts ſont pour ceux qui les ont obtenus, & ne font pas une loi générale. Ils la feroient, ſi les cas étoient parfaitement ſemblables. Mais c'eſt ce qui arrive très rarement.

Il eſt encore plus rare qu'il ſoit permis à l'Avocat de ſe défendre contre l'Arrêt qu'on lui oppoſe, en critiquant les Juges qui l'ont rendu. Ce ſeroit faire mal ſa cour aux Juges devant qui il parle, & du ſuffrage deſquels dépend le ſuccès de ſa cauſe. On ne peut pas néantmoins exclure

abſolument ce moyen : & je vois M. Cochin, dans ſa cent trente-quatriéme cauſe, l'employer contre un Arrêt qu'il lui importoit de détruire. Mais le Tribunal qu'il attaquoit eſt le Parlement de la Ligue, qui bien loin de faire autorité, eſt en horreur à tous les bons François. L'Avocat ne craint donc pas de traiter cette Compagnie d'*ombre de Parlement*, & de *Tribunal devenu eſclave d'une faction redoutable, qui étoit prête à renverſer la Monarchie.* Encore a-t-il ſoin de ſauver, autant qu'il lui eſt poſſible, l'honneur de la Judicature, en diſant & prouvant que l'Arrêt qu'il combat eſt l'*ouvrage non de la Juſtice, ni d'un Tribunal libre, mais d'un parti rébelle, qui a fait prononcer ce qu'il a voulu par des Juges, qu'il faiſoit gémir ſous la plus violente oppreſſion.*

T. V.

p. 353.

p. 358.

p. 379.

SECTION III.

Avis ſur l'uſage des lieux de Rhétorique. Néceſſité d'étudier ſa cauſe.

Uſage des lieux de Rhétorique.

IL n'eſt pas beſoin d'avertir aujourd'hui que l'uſage des lieux de Rhétorique ne conſiſte pas, ſoit à

les employer tous dans chaque matiére que l'on traite, soit, pour en faire un choix, à s'en mettre la liste devant les yeux, & à les interroger tous l'un après l'autre, sur la contribution qu'ils peuvent fournir à l'ouvrage, dont on cherche actuellement les matériaux. Quintilien a crû cet avis nécessaire au tems où il écrivoit. Mais notre siécle est plus porté à mépriser les préceptes communs & anciens, qu'à en pousser la scrupuleuse observation jusqu'au petit & au ridicule.

L. V. c. 10.

Quel est donc pour nous l'usage des lieux de Rhétorique en écrivant ? Il faut dabord qu'ils soient bien connus, & qu'on les ait considérés & en eux-mêmes & dans les exemples, qui s'en présentent à chaque pas, en un mot, qu'on se les soit rendu familiers & par l'étude, & surtout par l'exercice. Alors, pour me servir des comparaisons de Quintilien, de même que la main du joueur d'instrumens se porte comme d'elle-même & par habitude sur chaque corde qui convient à l'air qu'il exécute ; de même que les lettres & les syllabes du mot que l'on veut tracer sur le papier s'offrent, sans se faire chercher

cher, à celui qui écrit : pareillement les lieux de Rhétorique ſe prêteront au ſervice de l'Orateur en vertu du ſeul beſoin de la matiére. En réduiſant à ces termes l'utilité des lieux de Rhétorique, je ne crois que l'on puiſſe la révoquer en doute. Quand on a ſous ſa main les moyens généraux de trouver des preuves, il doit être aſſûrément plus aiſé de tirer de chaque ſujet particulier les raiſonnemens qu'il fournit.

L'étude de ſon ſujet eſt la meilleure & la plus utile méthode.

Mais il faut avouer que la méthode la plus ſûre, la plus directe, & la plus indiſpenſablement néceſſaire, pour trouver les matériaux du diſcours que l'on prépare, c'eſt l'étude de ſon ſujet. Cette étude demande des ſoins, de l'attention, un examen réfléchi, ſurtout dans le genre judiciaire. C'eſt ce qui paroît clairement par tout ce que j'ai dit ſur les piéces du procès, & ſur les dépoſitions des témoins. Cicéron y ajoute une pratique très importante, qui emporte du tems, & qui exige de l'application. Il parle hiſtoriquement, mais il eſt aiſé de ſentir que ſon récit eſt un précepte. *II. de Orat. 99-103.*

» Je me fais inſtruire de l'affaire,

» dit-il ſous le nom de l'Orateur
» Antoine, par la Partie elle-même
» qui implore mon ſecours : & je ne
» veux avoir aucun témoin de notre
» converſation, afin que celui que
» j'interroge ait toute liberté de s'ex-
» pliquer. J'ai ſoin même de plaider
» la cauſe de la Partie adverſe, afin
» que mon client plaide la ſienne,
» & qu'il ne laiſſe rien échapper de
» tout ce qu'il a penſé ſur ſon affaire.
» Lorſqu'il s'eſt retiré, je remanie tout
» ce qu'il m'a dit, & je ſoutiens moi
» ſeul trois rôles différens avec une
» exacte impartialité, le mien, celui
» de l'Avocat adverſe, celui du Juge.
» Je fais ainſi le triage & l'eſtimation
» de mes moyens. Par là je me procu-
» re l'avantage de penſer dans un tems,
» & de parler dans un autre : deux
» choſes que la plûpart des Avocats,
» comptant ſur leurs talens, font à
» la fois. Mais quelque habiles qu'ils
» puiſſent être, certainement ils par-
» leroient mieux, s'ils ſe donnoient
» auparavant le tems de penſer. »

p. xiij. L'Auteur de la Préface des Œuvres de M. Cochin, aſſûre que la pratique recommandée ici par Cicéron, étoit ſuivie exactement par cet illuſtre Orateur de nos jours.

L'étude approfondie de la cauſe paroît à Cicéron ſi néceſſaire pour l'Avocat qui doit plaider, qu'il s'exprime même durement contre ceux qui la négligent. » Je vois, dit-il, » tous les jours des cauſes ſe perdre, » par le peu de ſoin qu'a eu l'Avo» cat de s'en inſtruire. Car il en eſt » quelques-uns, qui par l'ambition » de paroître fort occupés, de rem» plir tout le Barreau, & de volti» ger ſans ceſſe d'un Tribunal à l'au» tre, plaident ſouvent des cauſes » qu'ils ne ſe ſont pas donné le tems » d'étudier. De là réſultent pluſieurs » fâcheux inconvéniens. C'eſt négli» gence, que de traiter avec peu » de ſoin ce que l'on a entrepris: » c'eſt perfidie, que de manquer aux » engagemens contractés : mais ce » qu'ils ne croient pas, & qui eſt » pourtant très vrai, c'eſt que l'on » ne peut parler que miſérablement » de ce que l'on ne ſait pas. Ainſi » entre deux taches honteuſes ils » font le plus mauvais choix : ils » comptent pour peu celle qui eſt la » plus grande, c'eſt-à-dire, la honte » de la négligence : ils craignent da» vantage la réputation de bêtiſe,

» & ils s'expoſent à l'acquérir. »

Tels ſont les moyens que l'Orateur doit employer pour chercher & trouver des preuves. Mais il n'eſt pas ſeulement obligé de prouver : il faut de plus que, pour réuſſir à perſuader, il trouve le ſecret de rendre ſa perſonne aimable. C'eſt ce que l'on appelle en Rhétorique *Mœurs*, ou, d'un mot Grec qui ſignifie la même choſe, *Ethos*.

CHAPITRE II.

De ce que l'on appelle en Rhétorique Mœurs *ou* Ethos.

Définition de ce qu'on appelle Mœurs en Rhétorique.

ON doit ſe rappeller ici ce que nous avons dit d'après Ariſtote, ou plutôt d'après le bon ſens & l'expérience, que les choſes que l'Orateur veut perſuader n'agiſſent pas ſeulement ſelon ce qu'elles ſont en elles-mêmes, mais que la conſidération de la perſonne de celui qui parle influe beaucoup dans la perſuaſion, & que ſelon qu'il ſe rend agréable ou déſagréable aux Auditeurs, l'effet de ſon diſcours eſt totalement différent. Il

faut donc que l'Orateur tâche de se rendre aimable à ceux à qui il veut persuader quelque chose que ce puisse être : sans quoi il court risque d'échouer, même avec les moyens les plus persuasifs de leur nature. Dans le genre judiciaire, comme il parle pour un tiers, dont les intérêts deviennent les siens, il doit pareillement le peindre en beau, & donner une idée avantageuse du caractére, de la conduite, & des procédés de son client. L'Avocat est regardé comme ne faisant qu'une même personne avec celui dont il plaide la cause.

Or maintenant le moyen de se rendre aimable, c'est d'exprimer en soi des mœurs douces, modestes, bienfaisantes : & c'est par cette raison que cette partie de l'Art de persuader a été appellée *Ethos* en Grec, & *Mœurs* en François. Ces deux mots ont le même sens.

Leur utilité.

Le soin de se peindre sous des traits aimables est nécessaire à quiconque parle ou écrit. Disons mieux : il est nécessaire dans toute la conduite de la vie. Mais je ne dois considérer ici que ce qui regarde l'Eloquence. Il n'est point d'Orateur, il n'est point

d'Ecrivain, qui ne gagne beaucoup à inſpirer pour ſoi de la confiance, de l'eſtime, de l'amitié.

Dans le genre délibératif.

Dans le genre délibératif on ſent tout d'un coup, de quelle importance il eſt à celui qui donne un conſeil, de ſe montrer digne de la confiance de celui qui l'écoute.

Rhet. l. II. c. 1.

Si l'on demande quelles ſont les qualités propres à inſpirer la confiance, Ariſtote les détermine très bien, & les fixe à trois : ſavoir la prudence, la vertu, la bienveillance. « Car, » dit-il, ceux qui nous trompent, le » font parce qu'ils manquent ou de » ces trois qualités, ou de l'une » d'elles. Faute de prudence, ils ne » voient pas le vrai : ou étant vicieux, » ils le voient, mais nous le cachent : » ou enfin ne nous étant point affec- » tionnés, quoiqu'ils ſoient prudens & » vertueux, ils ne ſe croient pas obli- » gés de nous dire ce qui nous eſt le » plus convenable. » Ces trois cas embraſſent tout ce qui eſt poſſible. Ainſi celui qui réunit les trois qualités ci-deſſus exprimées, ne peut manquer d'a tirer la confiance & de paroître digne d'être crû.

Cette doctrine d'Ariſtote ne peut

être miſe dans un plus beau jour que par l'exemple du diſcours de Burrhus à Néron, dans Racine, pour diſſuader & rompre le projet formé d'empoiſonner Britannicus. La ſageſſe politique & la vertu ont dicté ce diſcours. L'affection vive & tendre pour l'Empereur y régne & le remplit d'un bout à l'autre. Combien eſt douce & inſinuante la peinture des ſentimens exprimés dans ces beaux vers!

» Ah! de vos premiers ans l'heureuſe expérience
» Vous fait-elle, Seigneur, haïr votre innocence?
» Songez-vous au bonheur qui les a ſignalés?
» Dans quel repos, ô ciel! les avez-vous coulés?
» Quel plaiſir de penſer, & de dire en vous-meme,
» *Partout en ce moment on me bénit, on m'aime.*
» *Je ne vois point le peuple à mon nom s'allarmer.*
» *Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer.*
» *Leur ſombre inimitié ne fuit point mon viſage.*
» *Je vois voler partout les cœurs à mon paſſage.*

Ces ſentimens, il eſt vrai, ne ſont pas peints par Burrhus dans ſa propre perſonne. Mais celui qui les exprime ſi bien, les a dans le cœur: c'eſt là le langage de la vertu & de l'affection. Le Poëte a donc eu droit de donner un heureux ſuccès à ce diſcours, & de lui faire déſarmer la férocité même de Néron. Mais

malheureuſement le vice, la fourberie, l'adulation, imitent trop aiſément les traits de la vertu, de la prudence, & de l'affection ſincére. C'eſt dequoi le Poëte nous fournit l'exemple dans la ſcêne ſuivante, où Narciſſe détruit l'ouvrage de Burrhus, & fait conclurre l'exécution du crime projetté. Grand avertiſſement pour ceux qui ne veulent pas ſe laiſſer tromper.

Les ſermons, pour ſe faire écouter avec fruit, exigent de l'Orateur ſacré non ſeulement la probité humaine, mais la piété Chrétienne. Quelle confiance peut prendre le peuple en un Prédicateur dont les œuvres démentiroient les paroles? Le langage de l'exemple eſt le plus fort; & s'il eſt contraire à celui de la bouche, il en détruira tout l'effet. Cette maxime eſt ſi conſtante & ſi connue, qu'il ſeroit inutile d'y inſiſter. L'Auteur de *l'Art de prêcher*, l'a traitée aſſez au long. J'en extrairai ſeulement ici ce petit nombre de vers. *Chant I.*

» Que partout ſa conduite (du Prédicateur) à ſes ſermons réponde :
» Et qu'il prêche d'exemple au milieu du grand monde.

Et un peu plus bas :

» Qui dans la chaire eſt monté ſans vertu. . . .
» Court riſque d'affoiblir la foi qu'il vient prêcher,
» Et d'endurcir les cœurs qu'il auroit dû toucher. »

Dans le genre judiciaire, l'expreſſion de mœurs douces & aimables eſt auſſi d'une grande utilité pour l'Avocat : & Cicéron en fait un précepte, qu'il donne pour très important, & qu'il développe avec ſoin. « C'eſt, » dit-il, un puiſſant ſecours pour » gagner ſa cauſe, que de commencer par faire eſtimer & aimer ſa » perſonne, ſes mœurs, ſa conduite, » & pareillement le caractére & les » procédés de celui pour qui l'on parle; » & de donner au contraire une idée » défavorable de ſes adverſaires. La » dignité de la perſonne, ſa bonne » réputation, ſes belles actions, ſont » des motifs qui concilient la bienveillance : mais en ſuppoſant que » la réalité réponde au diſcours. On » peut embellir un fond vrai : on » ne peut pas créer. Il eſt très utile » de montrer en ſoi-même & en ſon » client des marques de facilité, de » bienfaiſance, de douceur, de piété envers tous les objets qui méri-

Dans le genre judiciaire. *De Orat. II.* 182-184.

» tent ce ſentiment, de reconnoiſſan-
» ce; d'un eſprit qui n'eſt point avide,
» ni ouvert à d'inſatiables déſirs.
» Tout ce qui annonce la probité, la
» modeſtie, l'éloignement de l'or-
» gueil, de l'opiniâtreté, de l'eſprit
» de chicane, de l'emportement &
» de la violence, eſt propre à gagner
» les cœurs, & indiſpoſe contre ceux
» en qui ces qualités ne ſe trouvent
» pas. Ainſi c'eſt ſous des traits op-
» poſés qu'il faut peindre les adver-
» ſaires. Repréſenter les mœurs de
» celui pour qui vous plaidez, com-
» me réglées par la juſtice, irréprocha-
» bles, religieuſes, timides même,
» & diſpoſées à ſupporter les injures,
» c'eſt une reſſource admirable pour
» perſuader : & cette idée, bien im-
» primée dans l'eſprit des Juges, a
» quelquefois plus de force que le
» fond même de la cauſe. »

Un des traits des plus eſſentiels à ce caractére aimable de probité & de douceur, eſt que, ſi l'on ſe trouve dans le cas d'une démarche vive & forte, on ne s'y détermine qu'à regret & par néceſſité. C'eſt auſſi ſous cette couleur que M. Cochin, dans ſa quinziéme cauſe, peint la con-

T. I. p. 219.

duite des Religieuſes de Maubuiſſon, qui plaidoient contre leur Abbeſſe. « Les Religieuſes de Maubuiſ-
» ſon, dit-il, gémiroient encore en
» ſecret des déſordres qu'elles vont ex-
» poſer aux yeux de la Juſtice, ſi la
» Religion, ſi l'intérêt d'une maiſon
» qui leur eſt chére; ſi le reſpect
» qu'elles doivent à la mémoire de
» leur derniére Abbeſſe (*a*), ne les
» avoient forcées de rompre le ſilen-
» ce..... Les fonds du Monaſtére
» aliénés, les revenus diſſipés, les
» fermes & les bâtimens dégradés,
» ont fait craindre avec raiſon que
» l'Abbaye ne ſe trouvât bientôt ſur
» le penchant de ſa ruine. Enfin la
» tyrannie exercée même ſur les conſ-
» ciences, a achevé de porter partout
» l'horreur & la déſolation. Etoit-il
» permis à des Religieuſes inſtruites
» des devoirs de leur état, d'être in-
» ſenſibles à des maux ſi preſſans? Et
» ne les auroit-on pas regardées com-
» me complices de tant de déſordres,
» ſi elles n'avoient enfin fait éclater
» leurs plaintes, peut-être trop long-
» tems retenues?

Voilà bien le précepte de Cicéron

(*a*) L'illuſtre Princeſſe Palatine.

rempli : les clientes repréſentées par leur Avocat ſous les traits les plus capables de faire eſtimer & aimer leur caractére, & la Partie adverſe peinte avec des couleurs bien odieuſes. M. Cochin achéve le tableau en déclarant que les Religieuſes de Maubuiſſon, forcées de faire éclater leurs plaintes, auront ſoin de ne point *s'écarter du reſpect qu'elles doivent conſerver pour leur Abbeſſe* : trait de modération, qui en leur conciliant les eſprits, tourne par contrecoup au déſavantage de celle qui a maltraité des Filles ſi dignes d'eſtime.

M. Cochin dans ſes Plaidoyers parle très peu de lui-même : mais il n'en réuſſit que mieux à faire aimer ſa modeſtie. Quelque attention qu'il ait à ſe cacher, pour ne préſenter aux yeux que ſa cauſe, l'empreinte viſible de la probité dont il eſt rempli ſe fait ſentir dans tout ce qu'il dit. Elle réſulte de la choſe même. L'Orateur ne cherche point à paroître homme de bien : il le paroît, parce qu'il l'eſt réellement. Dans ſes moyens, dans ſes raiſonnemens, dans les jugemens qu'il porte, dans les maximes qu'il éta-

blit, éclate le respect pour tout ce qui doit être respecté, pour les Loix, pour les Mœurs, pour la Religion. On sort de la lecture de ses Discours & de ses Mémoires, pénétré d'estime pour les sentimens vertueux de l'Avocat, sans qu'il ait rien employé qui tendît directement à la chercher ni à la demander. Il a mieux fait : il l'a méritée. J'ai éprouvé ce que je dis ici : & je pense que tout lecteur des Œuvres de M. Cochin en sera de même affecté. Elles seules font l'éloge de son cœur aussi bien que de ses talens. On peut joindre quelques traits détaillés de sa vie & de sa conduite, que présente la Préface de l'Editeur. On ne sera pas plus convaincu : seulement on restera plus instruit. *p. xlix. & suiv.*

J'ai remarqué comme un trait du caractére de M. Cochin, qu'il parle peu de lui-même : son exemple est une loi pour tous les Orateurs. » Le » *moi* est haïssable, a dit un grand » & excellent Ecrivain, & il est » l'ennemi de tous les autres. » Chacun de ceux qui vous écoutent a le sien : & pour leur plaire, il faut vous

oublier, & ne les obliger point de s'occuper de vous. Il eſt aſſez ordinaire à ceux qui traitent de grandes matiéres, de parler de la foibleſſe de leur talent, de ſe repréſenter comme accablés ſous l'importance de leur ſujet. Vaine ſubtilité de l'amour propre, qui aime mieux dire du mal de ſoi, que de s'en taire. Dans tous les genres & dans tous les cas poſſibles, on doit ne parler jamais de ſoi-même que par néceſſité. C'eſt l'unique moyen de ne pas déplaire aux Auditeurs.

Un Juge qui rapporte une affaire, l'Avocat général qui rend compte à l'Audience des moyens des Parties, & qui donne ſes concluſions, ſont inſpirés ſur la maniére de ſe concilier les eſprits, par le perſonnage qu'ils font, & qui eſt celui de la juſtice elle-même. Ils ne ſont les défenſeurs des intérêts d'aucun plaideur. Leur intérêt unique eſt le vrai & le juſte. Un rôle ſi ſaint exige la gravité, la dignité, une neutralité parfaite pour les perſonnes: ces qualités impriment par elles-mêmes le reſpect & la confiance. Le Magiſtrat qui parle n'a qu'à ſe laiſſer guider par

le caractére même de la fonction qu'il exerce. Il y joindra utilement la modeſtie dans les expreſſions, & les témoignages de reſpect pour ceux qui l'écoutent, & qui ſont ou ſes collégues, ou même revêtus d'une autorité ſupérieure à la ſienne. Les Plaidoyers de M. d'Agueſſeau préſentent de parfaits modéles ſur tous ces devoirs.

Dans les diſcours du genre démonſtratif, il pourroit ſembler dabord, que comme le plus ſouvent il ne s'y agit pas d'intérêts auſſi preſſans, que dans les matiéres des délibérations & des jugemens, l'Orateur n'auroit pas un ſi grand beſoin de donner une idée avantageuſe de ſes mœurs. Mais en examinant les choſes de plus près, peut-on douter que celui qui loue ne ſoit intéreſſé à faire concevoir de la confiance en ſa ſincérité, qui donnera tant de prix à ſes éloges; & que celui qui blâme n'augmente le poids de ſa cenſure, par le reſpect qu'inſpireront pour ſa perſonne l'amour de la juſtice & une exacte impartialité. Dans le genre Démonſtratif.

En général, non ſeulement dans les diſcours oratoires, mais ſur quelque matiére & en quelque genre que En toute eſpéce d'ouvrage ou de diſcours.

l'on parle ou que l'on écrive, il eſt très avantageux de tremper ſes pinceaux dans les couleurs de la vertu. Nul attrait plus puiſſant n'a fait chérir de toute l'Europe tout ce qu'a écrit M. Rollin, que celui de la vertu, qui reſpire dans ſon livre à chaque page. On ne peut s'empêcher d'aimer un Ecrivain qui fait éclater partout le reſpect pour la Religion, l'amour de tout ce qui eſt bon & louable, la candeur & la droiture de la plus belle ame qui fut jamais : & l'affection conçue pour l'Auteur ſe répand ſur l'ouvrage.

Un autre modéle excellent dans le même genre eſt M. Duguet, Ecrivain fécond, élevé, d'un ſavoir immenſe, d'une ſaine critique, & qui joint à ces qualités eſtimables tout ce qui eſt capable de le faire aimer. Ses ouvrages conſacrés à la Religion, reſpirent toutes les vertus Chrétiennes. Mais ce que je remarque ici, c'eſt le ton de douceur & de modeſtie qui partout y régne; l'eſprit de conciliation, qui en fait un des caractéres les plus marqués. S'il eſt un moyen de concilier deux ſentimens qui paroiſſent ſe combattre, il le trouve & le met en œuvre,

S'il eſt obligé de réfuter, c'eſt avec des égards & des ménagemens infinis. Ses expreſſions ſont meſurées & circonſpectes. Il diſtingue la perſonne d'avec l'opinion : & ſi l'Auteur qu'il réfute eſt reſpectable, il ne manque point de lui rendre l'hommage qui lui eſt dû, & de ſauver ſon autorité ſur le reſte en même tems qu'il le combat ſur un point particulier. Jamais rien d'aigre ni de contentieux. La lecture des ouvrages de M. Duguet eſt propre, non ſeulement à lui attirer la confiance, mais à inſpirer la douceur & la modération dont il étoit rempli.

L'Orateur doit être homme de bien.

Que l'on ne mette donc plus en queſtion, ſi l'Orateur doit être défini d'après Caton, un homme de bien qui poſſéde l'art de la parole. La vertu eſt néceſſaire à l'Orateur pour parvenir au but qu'il ſe propoſe. Il veut perſuader : & le moyen de perſuaſion le plus efficace eſt la vertu de celui qui parle.

Il ne reſte d'autre ſubterfuge à ceux qui voudroient conteſter cette vérité, que de dire qu'il n'eſt point néceſſaire à l'Orateur d'être homme de bien, & qu'il lui ſuffit de le paroître. Reſſource auſſi foible, qu'elle eſt ſcandaleuſe ! Il n'eſt pas poſſible qu'un

homme ſoit conſtamment & uniformément hypocrite. Le vrai perce toujours par quelque endroit. L'unique ſecret pour paroître homme de bien, c'eſt de l'être.

On trouvera bon, je penſe, que je prenne dans l'Antiquité un exemple qui faſſe briller par le contraſte la maxime que j'établis ici. Caſſius Sévérus, qui vivoit ſur la fin du régne d'Auguſte, avoit beaucoup de talent pour l'Eloquence : *orandi validus*, comme dit Tacite. Voici un trait de lui auſſi odieux que malhabile. Il accuſoit Aſprénas, comme coupable d'empoiſonnement : & il commença ainſi ſon diſcours : » Grands Dieux, je vis ! & » je me réjouis de vivre, puiſque je » vois Aſprénas accuſé. « On ſent combien ce trait décéle un mauvais cœur, & combien il eſt capable d'aliéner les eſprits. Quelle oppoſition entre cette joie méchante pour le mal d'autrui, & le précepte que Cicéron nous donnoit tout-à-l'heure! » S'il vous faut » faire quelque démarche vive & forte, » paroiſſez ne vous y réſoudre qu'à re» gret & avec répugnance. » L'honnête homme n'aura nulle difficulté à montrer cette répugnance, parce qu'il

Tac. Ann. IV. 21.

Quintil. l. XI. c. 1.

la ſentira réellement. Le méchant parlera comme Caſſius Sévérus, & ſe fera haïr. Concluons donc hardiment que l'Orateur doit être homme de bien. Celui qui aura tous les talens ſans la vertu & la probité, manquera d'un ſecours très utile, & ſouvent néceſſaire pour perſuader.

La douceur eſt le caractére propre qui doit régner dans les ſentimens que l'Orateur exprime en ſoi-même & en la perſonne de celui pour qui il parle, s'il veut concilier les eſprits. Ainſi tout doit être doux alors ; les choſes, le ſtyle, l'action. Il n'eſt point queſtion ni de figures vives, ni de prononciation véhémente. Un ton de voix doux, un air de viſage qui annonce la candeur & la modeſtie, une action qui caractériſe la facilité des mœurs, une phraſe naturelle, coulante, ſans pompe, ſans emphaſe, ſans oſtentation de grandeur ; voilà ce que Cicéron & Quintilien exigent de l'Orateur dans le genre dont nous parlons. Vous voulez vous faire regarder comme bon & plein d'humanité : que tout en vous porte l'empreinte de la douceur & de la bonté.

La douceur doit régner dans tous les accompagnemens du diſcours, qui tend à la conciliation des eſprits.

Cic. de Or. l. II. 182-184. Quintil. l. VI. c. 2.

Un morceau conſidérable du diſ-

Exemple tiré de Cicéron,

cours de Cicéron pour Plancius remplit parfaitement l'idée que j'exprime ici. Comme il eſt long, j'aurai ſoin de l'abréger. Mais il eſt ſi propre au ſujet, que je ne puis l'omettre entiérement. Je dois dabord en expliquer l'occaſion.

Plancius avoit rendu à Cicéron des ſervices importans dans le tems de ſon exil : & l'Orateur faiſoit beaucoup valoir ce motif qu'il avoit de s'intéreſſer vivement pour ſon client, qui avoit été ſon bienfaiteur. Les accuſateurs, qui dans cette affaire n'épargnérent point du tout Cicéron perſonnellement, prétendoient qu'il exaggéroit les ſervices de Plancius. Ils s'étoient même moqués de quelques larmes qu'ils avoient vû couler de ſes yeux, dans une occaſion où il plaidoit pour un autre de ceux à qui il avoit obligation de ſon retour dans ſa patrie. Cicéron répond magnifiquement à ces réproches, en avouant de bon cœur qu'il les mérite, & en faiſant gloire d'y avoir donné lieu.

» Je ſouhaite ſans doute, dit-il, » de poſſéder, s'il eſt poſſible, toutes » les vertus : mais il n'en eſt aucune » dont je ſois ſi jaloux, que la recon-

» noissance. En effet, cette vertu est » non seulement la plus grande, mais » la mére de toutes les autres vertus. » C'est ce que l'Orateur prouve en détail de la piété filiale, de la piété envers la patrie, envers la Divinité; de l'attachement à ses amis, aux maîtres à qui on est redevable de son éducation; après quoi revenant à lui, il ajoute : » Quant à moi, je ne trouve » rien si digne de l'homme, que d'a» voir un cœur sensible, non seule» ment aux bienfaits, mais aux sim» ples témoignages de bienveillance: » & rien au contraire ne me paroît si » opposé à l'humanité, si barbare, si » féroce, que de se mettre dans le » cas, je ne dis pas d'être jugé in» digne du bienfait reçu, mais de n'y » pas répondre suivant toute l'éten» due de son pouvoir. « Cicéron conclut de cette belle & aimable morale, qu'il n'a garde de se défendre du prétendu crime qu'on lui fait de pousser trop loin la reconnoissance. « Puisqu'il » en est ainsi, dit-il à l'accusateur, je » m'avoue vaincu, je reconnois la » vérité du reproche que vous me fai» tes; & quoiqu'il ne puisse y avoir » d'excès en reconnoissance, je con-

» viens que je passe les bornes en ce
» genre : & je vous supplie, Mes-
» sieurs, dit-il aux Juges, de ne
» point regarder vos bienfaits comme
» mal placés sur la tête d'un homme,
» à qui son censeur n'impute point de
» tort plus grave, que celui d'être
» trop reconnoissant. »

Quelle estime, quelle bienveillance, de tels sentimens n'inspirent-ils point aux auditeurs pour celui qui s'en montre pénétré ? Combien un tel caractére se rend-il aimable, & acquiert-il par-là de crédit sur les esprits, pour en obtenir tout ce qu'il souhaite ?

CHAPITRE III.

DES PASSIONS.

Nécessité, légitimité, pouvoir des Passions dans l'Eloquence.

Nécessité des passions en Eloquence.

AUx preuves, aux traits de mœurs aimables en sa personne, l'Orateur doit encore ajouter le secours des passions, qu'il lui importe d'exciter ou de calmer dans ses auditeurs. Car selon les différens mouvemens dont est agité

celui qui vous écoute, il juge différemment : & par conséquent, pour réussir à le persuader, vous avez besoin d'exciter en lui ceux qui vous sont favorables, & de calmer les contraires. Le vrai moyen de persuader & d'intéresser est, selon Boileau, *Art Poét. Chant III.*

» Que dans tous vos discours la passion émue
» Aille chercher le cœur, l'échauffe, le remue.

Légitimité de ce moyen de persuasion.

Mais ici il s'éleve une question importante. Est-il permis à l'Orateur, que nous disions tout-à-l'heure devoir être homme de bien, d'émouvoir les passions, qui de leur nature sont bien plus propres à aveugler qu'à éclairer ? Aristote même condamne cette pratique, & décide positivement, que remuer les Juges, & les porter à la colére, à l'envie, & à la compassion, c'est la même chose que si l'on tortuoit la régle, dont on prétend se servir. *Rhet. l. I. c. 1.*

Cette question vaut la peine d'être examinée. Car s'il étoit véritablement contraire aux loix de la morale d'exciter les passions par le discours, il faudroit sans difficulté sacrifier les intérêts de l'Eloquence à ceux de la vertu. Il est nécessaire de bien vivre,

& il n'eſt pas néceſſaire de bien dire. Mais il eſt poſſible de concilier ces deux intérêts : & l'art d'émouvoir les paſſions, ſi utile pour l'Eloquence, n'eſt point proſcrit par la morale.

En effet quand nous parlons ici de paſſions, nous n'entendons point celles qui ſont déterminées à des objets illicites, & conſéquemment vicieuſes par elles-mêmes, telles que l'avarice, la cruauté, la manie du plaiſir. Inſpirer de telles paſſions aux hommes, c'eſt les pervertir : & l'Eloquence rougiroit de prêter ſon miniſtére & ſon talent à un ſi indigne uſage. Nous parlons des paſſions primitives & conſidérées en général, de l'amour, par exemple, de la haine, de l'eſpérance, de la crainte, de la joie, du déplaiſir. Or ſous ce point de vûe, les paſſions ne ſont ni bonnes ni mauvaiſes : elles ſont des ſecours que la nature nous donne pour nous aider à agir : il ne faut que les déterminer vers un objet légitime, pour les rendre non ſeulement innocentes, mais utiles & avantageuſes. Si donc la cauſe que l'Orateur ſoutient eſt bonne & juſte, qui doutera qu'il ne puiſſe les appeller à ſon ſecours ?

Mais

Mais c'eſt dans ce ſeul cas que nous lui en permettons l'uſage. S'il s'en ſert pour accréditer le menſonge, pour dérober le coupable à la peine qui lui eſt dûe, ou, ce qui ſeroit encore plus odieux & plus criminel, pour perdre un innocent, alors il abuſera d'un art bon en ſoi. L'abus ſera ſur lui : mais l'art demeure éxemt de tout reproche.

N'outrons rien néantmoins. Quand nous diſons que les paſſions ne peuvent licitement être employées en Eloquence que pour le ſervice de la juſtice, nous entendons parler de la juſtice connue de l'Orateur. S'il ſe trompe de bonne foi, comme il peut arriver dans toutes les choſes humaines, que les circonſtances ſemblent ſouvent dénaturer, que la multitude des Loix & les ſentimens contraires des Juriſconſultes embrouillent quelquefois au lieu de les éclaircir, l'erreur priſe pour la vérité a les mêmes droits qu'elle, & l'Avocat combat légitimement pour le faux avec les armes qu'il compte employer à faire triompher le vrai. Sans cela une cauſe ne pourroit point trouver deux Avocats qui la plaidaſſent ſous ſes deux

faces, & qui ſoutinſſent l'un l'affirmative, & l'autre la négative.

Une preuve fameuſe de la néceſſité du ſecours des paſſions pour prévenir quelquefois l'injuſtice, & pour ſauver l'innocence & la vertu, eſt la condamnation de Socrate, qui ayant dédaigné ce moyen de ſe défendre, ſuccomba ſous la méchanceté de ſes accuſateurs. L'Hiſtoire Romaine nous fournit un exemple tout ſemblable, mais qui eſt moins univerſellement connu, & que je rapporterai ici d'autant plus volontiers, qu'il a été traité & diſcuté par Cicéron.

Cic. de Or. I. 229. & ſeqq.

Rutilius étoit l'homme le plus vertueux de ſon ſiécle, & il a mérité d'être appellé le modéle de la probité. Il s'attira la haine des Chevaliers Romains, qui tenoient les fermes des revenus publics, par le zéle courageux avec lequel il s'efforça de réprimer leurs véxations en Aſie, où il ſe trouva en autorité. Par une malheureuſe circonſtance, ces mêmes Chevaliers, Financiers dans les Provinces, étoient alors en poſſeſſion de la Judicature dans Rome. Ils réſolurent de profiter de leur pouvoir pour ſe venger, & en même tems pour intimi-

der par un exemple éclatant les Magiſtrats, qui ne voudroient point conniver à leurs brigandages. Ils manœuvrérent ſi bien, que Rutilius qui avoit fait une ſévére juſtice des concuſſionnaires, ſe vit lui-même, lorſqu'il fut de retour à Rome, accuſé de concuſſion. L'affaire étoit auſſi périlleuſe qu'injuſte: les mêmes hommes étoient exactement juges & parties. Rutilius ſentit le danger: mais il ſe piqua d'héroïſme. Il voulut imiter Socrate: il ne prit point le deuil, comme c'étoit l'uſage dans ces occaſions: il trouva indigne de lui de s'humilier devant les Juges. Il refuſa même le ſecours de l'Éloquence. Le talent ſupérieur des Orateurs Craſſus & Antoine, ſes contemporains & ſes amis, fut auprès de lui un titre d'excluſion: & il ne voulut point employer leur miniſtére. Il leur préféra Scevola, qui connoiſſoit parfaitement les Loix, & qui dans le diſcours avoit ſimplement le don de la clarté & de la juſteſſe. Il plaida lui-même ſa cauſe avec toute la ſévérité ſtoïque: & il fut condamné, malgré ſon bon droit & ſon innocence.

La réfléxion ſe préſente ici natu-

rellement : mais je crois faire plaiſir au Lecteur de la lui rendre dans les termes de Cicéron. Il fait parler Antoine, qui s'adreſſe à Craſſus, & lui dit : « Si vous euſſiez plaidé cette » cauſe, & qu'il vous eût été permis » de la traiter à votre maniére, je ſuis » perſuadé que quelque ſcélérats que » fuſſent les Juges, quoique pernicieux citoyens, quoique dignes de » tous les ſupplices, la force & la » véhémence de vos diſcours auroit » triomphé de leur barbarie, & l'auroit arrachée du fond de leur cœur. » Mais il nous a fallu perdre un ſi » excellent homme, parce que ſa » cauſe a été plaidée, comme ſi nous » vivions dans la République imaginaire de Platon. »

Ce raiſonnement n'eſt qu'une ſuppoſition, bien fondée ſans doute & très certaine. Mais la ſuppoſition eſt réaliſée dans l'exemple de Lélius & Galba, tout deux Orateurs, dont l'un étoit tranquille & froid, l'autre véhément & plein de feu. Lélius défendoit une cauſe très juſte, & il la plaida juſqu'à trois fois, ſans pouvoir obtenir un Jugement. Galba le remplaça, & il emporta l'affaire dès le premier

plaidoyer. Ce fait eſt encore tiré de Cicéron, & il a été tranſporté par M. Rollin dans ſon Hiſtoire Romaine, Liv. XXVII. *De Cl. Orat. 85-89.*

On ne peut donc pas douter, que la juſtice & le bon droit n'aient beſoin du ſecours des paſſions en Eloquence pour ſubjuguer les eſprits des auditeurs : & cet uſage des paſſions eſt aſſurément légitime. Si celui qui parle les excite pour une fin contraire, c'eſt que l'on peut abuſer de ce qui eſt le meilleur en ſoi.

L'autorité d'Ariſtote, qui eſt très grande en matiére de Rhétorique, ne peut pas nous être oppoſée, puiſqu'il établit lui-même le principe des trois reſſources néceſſaires pour réuſſir à perſuader, l'une tirée des choſes, l'autre de la perſonne de celui qui parle, l'autre de la diſpoſition opérée par la force du diſcours dans l'ame des auditeurs : & le ſecond livre de ſa Rhétorique roule preſque tout entier ſur les paſſions. Ainſi lorſqu'il a dit ce que l'on nous objecte, il exprimoit la façon de penſer de la plupart des Philoſophes de ſon tems, & non la ſienne.

Son grand pouvoir, & ſon efficace.

C'eſt un fait conſtant, que les paſ-

sions influent beaucoup dans la persuasion. Mais si nous voulons remonter jusqu'à la cause de cet effet, & connoître comment il est lié avec la nature de l'homme, c'est ce que Quintilien nous expliquera parfaitement. « Les
L. VI. c. 2. » preuves, dit-il, peuvent bien faire que » le Juge pense que votre cause est » bonne : les passions font qu'il le sou- » haite : & parce qu'il le souhaite, il » est disposé à le croire. Car lorsqu'il » est une fois affecté des sentimens de » colére, de bienveillance, de haine, » de commisération, il se persuade » que c'est de son intérêt propre qu'il » s'agit : il n'examine plus : il est em- » porté & entraîné, comme par un » courant rapide, dont il suit l'im- » pression. »

On a donc eu raison de dire que les passions dominent dans l'Eloquence, & qu'elles sont la voie la plus sûre pour aller à la victoire. Le talent de les émouvoir est celui qui fait les grands Orateurs. » Pour ce qui est des » autres parties de l'Eloquence, dit » Quintilien au même endroit, un » génie médiocre peut y suffire, pourvû » qu'il soit aidé par la connoissance » des régles & par l'exercice. Jamais

» on n'a manqué de gens qui fussent » capables de trouver assez habilement » ce qui sert à la preuve. Je ne les » mépriſe point, ajoute l'illuſtre Rhé- » teur ; mais je crois que le ſervice » qu'ils rendent ſe réduit à empêcher » que le Juge n'ignore rien de ce qu'il » doit ſavoir : ils ſeroient bons, ſi » l'on me permet de dire ce que je » penſe, à inſtruire l'Avocat. Echauffer » & entraîner le Juge, faire naître » en lui tels ſentimens que l'on veut, » le forcer par le diſcours à verſer des » larmes, & à entrer en indignation ; » voilà ce qui eſt extrêmement rare, » & ce qui produit auſſi les plus grands » effets. Quand une cauſe n'eſt décidée » que ſur les preuves & les dépoſitions » des témoins, le Juge ne ſe déclare » qu'au moment où il prononce. Mais » s'il eſt touché & enflammé par l'Ora- » teur, il montre ce qu'il penſe, aſſis » encore ſur le tribunal, & pendant » qu'il écoute le diſcours. S'il eſt atten- » dri juſqu'aux larmes, ſon ſuffrage » n'eſt-il pas donné dès cet inſtant ? »

Ce que dit ici Quintilien, ne doit point être pris pour une éxaggération. L'Eloquence chez les Anciens opéroit ces miracles. J'en pourrois citer plu-

sieurs exemples. Je n'en donnerai qu'un, mais bien frappant. Il n'est point d'homme de lettres qui n'ait lû plusieurs fois le plaidoyer de Cicéron par Ligarius, & qui ne l'admire. Dans cette affaire César étoit en même tems le Juge & l'offensé : & nous apprenons de Plutarque, qu'il étoit venu dans la ferme résolution de demeurer inflexible, parce qu'il regardoit Ligarius comme un ennemi personnel, que rien ne pouvoit regagner. Ç'avoit donc été la curiosité seule qui l'avoit amené au Tribunal, parce que depuis bien des années il n'avoit point entendu plaider Cicéron. Mais il ne fut pas le maître de lui-même. On le vit plusieurs fois changer de couleur : tous les mouvemens que l'Orateur voulut lui inspirer, se peignirent successivement sur son visage : & enfin lorsque Cicéron exprima les dangers de la bataille de Pharsale, César frissonna & trembla de tout le corps ; & les piéces du procès, qu'il avoit apportées, lui tombérent des mains. C'étoit bien là, suivant l'idée de Quintilien, absoudre d'action l'accusé, avant que de prononcer le jugement. Ligarius obtint sa grace,

& il en fut uniquement redevable à la force avec laquelle l'Orateur avoit ſçû émouvoir & entraîner ſon Juge. Cet événement peut être regardé comme le chef-d'œuvre & le triomphe de l'Eloquence. Echauffer & remuer une multitude, n'eſt pas une entrepriſe ſi difficile, ni qui prouve d'une façon ſi merveilleuſe la puiſſance du talent. Mais renverſer & dompter par la force du diſcours une ame telle que celle de Céſar, c'eſt ce qui montre que rien n'eſt impoſſible à l'Eloquence animée par le ſentiment.

C'eſt donc avec grande raiſon que les Anciens ont tant vanté le pouvoir des paſſions dans le diſcours oratoire, & nous ont fait regarder l'habileté à les manier, comme la principale partie de l'art de perſuader. La choſe eſt certaine, quoique la différence des tems & des lieux doive en modifier l'uſage. Avec cette reſtriction, nous ſuivrons hardiment, dans ce que nous avons à dire des paſſions, les leçons, & ſouvent les expreſſions mêmes, des grands Rhéteurs de l'Antiquité.

Les paſſions en Eloquence peuvent ſe conſidérer ou en général, ou dans Diviſion.

le détail de ce qui les regarde chacune en particulier. En général on peut les enviſager ſous trois rapports : du côté de l'Orateur, qui doit les exciter, du côté des auditeurs, qu'il s'agit d'émouvoir, & enfin eu égard à la nature des choſes qui doivent y donner matiére. Nous allons traiter par ordre ces trois objets, & nous ajouterons enſuite quelques réfléxions, premiérement ſur le ſtyle qu'il convient d'employer en ce genre, & en ſecond lieu, ſur les occaſions & les matiéres où l'on doit en faire uſage : après quoi nous paſſerons aux conſidérations propres à chaque paſſion particuliére. Les moyens de calmer les paſſions excitées par le diſcours feront le ſujet d'une troiſiéme ſection : & nous terminerons tout le traité des *Paſſions* oratoires par les comparer brièvement avec les *Mœurs*.

SECTION PREMIERE.

Des Paſſions en général.

ARTICLE I.

De ce qui eſt requis de la part de l'Orateur, pour exciter les Paſſions.

UN mot unique comprend tous les devoirs de l'Orateur qui veut exciter les paſſions. Pour toucher ceux qui l'écoutent, il faut qu'il ſoit touché lui-même. C'eſt ce que Boileau nous preſcrit dans ſon Art Poëtique. *Chant III.*

Pour toucher les autres, l'Orateur doit être touché le premier.

» Il faut dans la douleur que vous vous abaiſſiez.
» Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez. »

Horace avoit dit la même choſe avant lui. Et Cicéron développe ce précepte avec une étendue & une force qui ne laiſſent rien à déſirer. C'eſt Antoine qu'il fait parler. » L'avis que » je vous donne, dit ce grand Maître à deux jeunes Orateurs qui ſe faiſoient une gloire de ſe rendre ſes diſciples, » c'eſt qu'en plaidant vous puiſ- » ſiez vous échauffer de colére, vous » attendrir juſqu'aux larmes. Car il *De Or. l. II.*

» n'eſt pas poſſible que votre audi-
» teur entre dans les ſentimens de
» douleur, de haine, d'envie, de
» crainte, de pitié, de tendreſſe, ſi
» tous ces mouvemens, dont vous
» prétendez l'affecter, ne paroiſſent
» dabord agir ſur vous-même, &
» vous pénétrer juſqu'au fond du
» cœur. Comment le Juge conce-
» vroit-il de l'indignation d'un fait,
» pour lequel vous ſembleriez indif-
» férent? Comment haïra-t-il, s'il ne
» vous voit enflâmé de haine? Com-
» ment le toucherez-vous de com-
» paſſion, ſi vous ne lui peignez
» en vous-même la douleur par vos
» expreſſions, par vos penſées, par
» le ton de voix, par l'air du viſage,
» & enfin par les pleurs qu'il vous
» verra répandre? Il n'eſt point de
» matiére ſi combuſtible, qui puiſſe
» prendre flamme, ſi l'on n'y met
» le feu: & nulle ame ne ſera ſi bien
» diſpoſée à recevoir toutes les im-
» preſſions de l'Orateur, qu'elle puiſſe
» s'allumer, ſi vous vous en appro-
» chez dans une état de froid & de
» glace. ».

La choſe lui eſt poſſible.

Cicéron ſe fait une objection, non ſur l'utilité de la pratique qu'il recom-

mande, (rien n'eſt plus évident) mais ſur la poſſibilité. « Eſt-il au » pouvoir de l'homme, dit-il, de » ſe donner quand il veut les ſen- » timens de colére, de pitié, de » toutes les autres paſſions; & cela » par rapport aux affaires d'autrui? » Oui ſans doute, répond-il, la » choſe eſt poſſible à l'Orateur, » & même ſans qu'il lui faille em- » ployer ni feinte ni tromperie. La » nature y a pourvû. Les ſujets même » qu'il traite, les idées & les tours » qu'il met en œuvre, peuvent beau- » coup, & agiſſent d'abord ſur lui, » avant que de communiquer leur » action à ceux qui l'écoutent. Il en » eſt lui-même plus fortement émû, » qu'aucun de ceux qu'il prétend » émouvoir. »

Quintilien éclaircit & appuie cette doctrine par des réflexions qui la rendent ſenſible & palpable. « Ai- » dons-nous, dit-il, du ſecours de » l'imagination. Elle a une grande » force. Par elle les objets, même » abſens, même chimériques, de- » viennent auſſi préſens à notre eſprit, » que ſi nous les avions ſous les yeux. » Nous croyons les voir & les tou- L. VI. c. 2.

» cher. » L'habile Rhéteur apporte en preuve ces jeux d'imagination, ce chimères folles, dont l'eſprit des plus ſages ſe repaît & s'amuſe quelquefois, & que notre La Fontaine a ſi bien peintes dans ſa Fable de la Laitiére & du Pot au lait. J'emprunte volontiers le langage de cet aimable Poëte.

» Quel eſprit, dit-il, ne bat la campagne ?
» Qui ne fait châteaux en Eſpagne ?
» Picrochole, Pyrrhus, la Laitiére, enfin tous :
» Autant les ſages que les fous.
» Chacun ſonge en veillant : il n'eſt rien de plus doux,
» Une flatteuſe erreur emporte alors nos ames.
» Tout le bien du monde eſt à nous,
» Tous les honneurs, toutes les femmes.
» Quand je ſuis ſeul, je fais au plus brave un défi :
» Je m'écarre, je vois détrôner le Sofi.
» On m'élit Roi : mon peuple m'aime :
» Les diadêmes vont ſur ma tête pleuvant. »

Quintilien, qui s'eſt ſervi de cette idée même, obſerve que « dans de » pareils écarts nous voyons les fan» tômes que notre imagination for» ge, comme s'ils étoient réellement » exiſtans. Nous ne croyons pas rê» ver, mais agir. C'eſt un vice dans » notre eſprit, ajoute-t-il. Mais qui

» nous empêche de le tourner à bien,
» & d'en faire un uſage avantageux ?
» Par exemple, j'ai à plaindre le ſort
» d'un homme cruellement aſſaſſiné.
» Ne puis-je pas me mettre ſous les
» yeux le lieu, le moment, toutes
» les circonſtances de l'action ? Je
» vois l'aſſaſſin ſortir ſubitement de
» l'endroit où il s'étoit caché. Je vois
» le malheureux qui eſt attaqué, trem-
» bler d'effroi, crier au ſecours, de-
» mander grace, ou tâcher de pren-
» dre la fuite. Je vois l'un qui porte
» le coup, l'autre qui tombe par
» terre. Le ſang qui coule, la pâleur
» répandue ſur le viſage, les gémiſ-
» ſemens, enfin le dernier ſoupir du
» mourant, ſe peignent dans mon
» eſprit. » Qui ſaura ſe repréſenter les choſes à l'imagination avec cette force, ne demandera pas comment il peut s'émouvoir au gré des circonſtances.

« Si nous avons beſoin d'exciter la
» commiſération, dit encore Quin-
» tilien, perſuadons-nous que c'eſt
» nous à qui ſont arrivés les maux
» que nous devons déplorer. Soyons
» cet homme qui a ſouffert des trai-
» temens indignes & cruels. Ne trai-

» tons point la choſe comme étran-
» gére par rapport à nous : empruntons
» la douleur de l'offenſé. Alors nous
» dirons tout ce que, ſi nous étions
» dans le même cas, nous dirions
» pour nous-mêmes. »

L'objection eſt aſſûrément bien réſolue par les obſervations de Cicéron & de Quintilien. Ils y joignent l'un & l'autre l'exemple des Comédiens, qui ont à repréſenter non pas des objets réels, mais des ſujets feints, ſans vérité, ſans exiſtence, ou du moins éloignés de nous par des diſtances immenſes & de tems & de lieux; & qui néantmoins s'attendriſſent juſqu'à verſer des larmes, s'échauffant & s'allumant juſqu'au point que leurs yeux étincellent de colére, & paroiſſent en feu. « Si l'Ac-
» teur eſt affecté par des vers qu'il réci-
» te ſimplement de mémoire, penſez-
» vous, dit Antoine, que le Poëte
» en les compoſant fût froid & tran-
» quille? Cela n'eſt pas poſſible. Il
» faut de l'enthouſiaſme au Poëte,
» & du ſentiment dans l'Orateur. »

Antoine ſe cite lui-même pour exemple : il rappelle ce qu'il avoit fait en défendant la cauſe d'Aquil-

lius accuſé de concuſſion ; lorſque dans la péroraiſon, il prit ſon client par le bras, le fit lever, lui déchira ſa tunique par devant pour montrer aux Juges les cicatrices des bleſſures honorables que ce brave guerrier avoit reçûes en pluſieurs combats. « Ne croyez pas, dit-il, que dans » cette cauſe, où je n'avois pas à ex- » primer par le diſcours une image » des anciennes avantures & des dou- » leurs vaines d'un Héros fabuleux, » mais à ſauver de l'exil un illuſtre » Conſulaire vivant & exiſtant ſous » mes yeux ; où il me falloit non » pas faire un rôle étranger & de » commande, mais parler en ma » propre perſonne : ne croyez pas » que ce que je fis alors, je l'aie fait » ſans un vif & réel ſentiment de » douleur. Je me ſouvenois de l'avoir » vû Conſul, Général décoré par le » Sénat des plus glorieux témoigna- » ges, montant en triomphe au Ca- » pitole : & je le voyois actuellement » abattu aux pieds des Juges, plongé » dans une triſteſſe amére, menacé » de perdre l'honneur, & la jouiſ- » ſance de ſa patrie. Cette comparai- » ſon me pénétroit moi-même de

» compaſſion, avant que j'entrepriſſe
» d'en toucher les Juges. Je remar-
» quai véritablement que l'auditoire
» fut tout-à-fait attendri, lorſque je fis
» lever ce Vieillard couvert de deuil
» & accablé d'affliction, que je lui
» déchirai ſa tunique, & que je
» montrai aux Juges les cicatrices de
» ſes bleſſures: tout cela, non pas
» aſſurément par art & par étude,
» mais par l'impreſſion d'une dou-
» leur très profonde. Je profitai de
» tout. Marius, qui avoit eu Aquil-
» lius pour collégue dans le Conſulat,
» étoit préſent, & il témoignoit par
» ſes larmes l'intérêt qu'il prenoit à la
» cauſe. Je lui adreſſai ſouvent la paro-
» le, & je lui recommandai les intérêts
» d'un ancien collégue, & en la perſon-
» ne d'un ſeul ceux de tous les guerriers.
» Ce ne fut pas ſans beaucoup de lar-
» mes que j'employai ainſi tous les
» reſſorts de la commiſération, inté-
» reſſant dans ma cauſe les Dieux
» & les hommes, les citoyens & les
» alliés. Si à tous ces diſcours eût
» manqué de ma part le ſentiment
» de douleur, mes paroles auroient
» excité non pas la pitié, mais la riſée.»

C'eſt ainſi qu'Antoine prouve par

le fait, qu'il eſt auſſi poſſible que néceſſaire à l'Orateur d'être touché lui-même pour parvenir à toucher les autres: & Quintilien joint ici ſon témoignage. « J'ai plaidé, dit-il, & » avec quelque réputation. Je puis » aſſurer, que non ſeulement les lar- » mes ont ſouvent coulé de mes » yeux; mais que la pâleur s'empa- » roit de mon viſage, & que je me » ſuis ſenti affecté d'une douleur qui » avoit les caractéres de la véritable. »

L'Eloquence ne manquera jamais à celui qui aura le don de s'affecter ainſi. Nous en voyons la preuve dans des perſonnes à qui, ſans le ſecours de l'étude & de la culture de l'eſprit, *la colére ſuffit & vaut un Apollon*; & qui dans la douleur d'une perte récente diſent quelquefois les plus belles choſes du monde, uniquement par la force du ſentiment. Celui qui n'aura point cet heureux talent, doit renoncer à la premiére & principale gloire de l'Orateur. Il pourra inſtruire le Juge: mais il ne parviendra point à le toucher.

ARTICLE II.

De ce que l'Orateur doit considérer dans les personnes qu'il veut toucher.

L'Orateur doit étudier les dispositions de l'esprit de ceux qu'il veut toucher.

Nous avons observé que la différence des dispositions de l'ame produit des Jugemens différens. Le sentiment est plus dépendant encore de cette différence. Telle ou telle disposition de l'ame la rend plus ou moins susceptible de tel sentiment que de tel autre. Si celui qui vous écoute est dans l'affliction, & que vous entrepreniez de lui inspirer subitement de la joie, vous le rebuterez & l'offenserez au lieu de l'égayer. Il faut vous conformer à sa triste pensée, si vous voulez trouver accès dans son cœur. C'est donc une nécessité pour l'Orateur qui veut émouvoir les esprits, d'en étudier & d'en bien connoître les dispositions, pour régler sur elle le ton de ses discours: sans quoi il manquera son but, & produira quelquefois un effet tout contraire à celui qu'il souhaite.

Cette matiére est très étendue. La variété des dispositions des esprits est infinie. Ils sont diversement disposés

& modifiés par la différence des âges, des fortunes, des nations, des gouvernemens, des mœurs & des caractéres. Sur l'affaire que vous avez à traiter actuellement, ils peuvent avoir des préventions ou favorables ou contraires. Nous commencerons par ce dernier article, ſur lequel nous laiſſerons encore parler Antoine, introduit ſur la ſcène par Cicéron. Voici comment s'explique cet habile Maître, dont le talent propre étoit l'adreſſe & la ſagacité.

1°. Leur diſpoſition actuelle par rapport à l'affaire qu'il traite.

De Or. l. II.

» Quand j'entreprends une cauſe » difficile, & dans laquelle je vois » qu'il eſt beſoin de dextérité pour » manier les eſprits des Juges, j'ap» porte toute mon attention & tous » mes ſoins à deviner, par tous les » indices que je puis obſerver, quelle » eſt la diſpoſition de leurs eſprits, » ce qu'ils penſent, à quoi ils s'at» tendent, ce qu'ils ſouhaitent, de » quelle impreſſion ils ſeront plus » aiſément ſuſceptibles. S'ils ſe prê» tent, & que d'eux-mêmes ils pen» chent vers le côté où j'ai intérêt » de les pouſſer, je profite de ce » que l'on m'offre, & voyant que » le vent qui ſouffle m'eſt favorable,

» je préſente les voiles à ſon action.
» Si le Juge eſt indifférent & dans
» un état d'équilibre, il y a plus à
» travailler. Car il faut tout faire par
» la force du diſcours ; & créer à
» neuf ce qui n'a nulle exiſtence.
» Mais quand même il ſeroit pré-
» venu contre ma cauſe, je ne me
» décourage point. Car je ſais que
» l'Eloquence a été appellée à bon
» titre par Ennius, maîtreſſe des eſprits
» & des cœurs, & arbitre ſouveraine de
» toutes les choſes de la vie. Elle peut
» non ſeulement pouſſer les hommes
» vers le penchant où leur cœur eſt
» enclin, non ſeulement faire pencher
» celui qui ſe tient droit & ferme,
» mais vaincre la réſiſtance qu'on lui
» oppoſe, & d'un adverſaire décidé,
» en faire ſon captif. »

Exemple de l'Orateur Antoine dans la cauſe de Norbanus.

Ce n'eſt point là une vaine bravade. Ce qu'Antoine annonce, il l'avoit fait. Je crois devoir tranſporter ici tout ce qu'il dit ſur la cauſe de Norbanus ; cauſe très difficile, pour ne rien dire de plus, & dans laquelle l'Orateur triompha, & de la difficulté de l'affaire en elle-même, & de la préoccupation fâcheuſe de ſes Juges. Le morceau eſt long ; mais

il me paroît très instructif.

Norbanus étant Tribun avoit accusé Cépion devant le Peuple au sujet du pillage de l'or de Toulouse. Cépion est celui dont la mauvaise conduite dans le commandement des armées avoit été cause de l'horrible défaite des Romains près du Rhône par les Cimbres, où furent détruites deux armées consulaires, & qui mit la ville de Rome en danger de se voir attaquée par les vainqueurs. L'auteur du désastre ne demeura pas impuni. Il fut dégradé du commandement, privé du droit d'entrée au Sénat, & ses biens confisqués. Cette condamnation étoit sévére. Norbanus ne la jugea par suffisante : & après un intervalle de dix ans, il releva l'accusation de concussion, pour raison de l'or de Toulouse enlevé par Cépion & tourné à son profit, & il la porta devant le Peuple. L'accusé trouva des amis & des protecteurs. Il étoit agréable au Sénat, en faveur duquel il avoit fait passer une loi dans son Consulat par rapport à la querelle entre cet Ordre & celui des Chevaliers Romains pour la Judicature. L'Orateur Crassus actuellement Con-

ſul, Scaurus Prince du Sénat, & ſans doute tout l'Ordre des Sénateurs, prirent hautement ſa défenſe. Deux Tribuns du Peuple firent une oppoſition en forme à la propoſition de leur Collégue. Norbanus ſoutint par la violence ce qu'il avoit entrepris, ſoit par un faux zêle, ſoit par le motif de quelque intérêt particulier. Il excita une ſédition furieuſe. Scaurus fut contraint de s'enfuir de la place publique, & il reçut même un coup de pierre. Les Tribuns oppoſans furent chaſſés de la Tribune aux harangues. Le Peuple admit l'accuſation, & Cépion fut condamné. L'année ſuivante Norbanus, ſorti de charge, fut accuſé devant les Juges, comme ayant offenſé la majeſté du peuple Romain par la ſédition qu'il avoit allumée: & c'eſt de cette cauſe qu'Antoine ſe rendit le défenſeur. Je ne le louerai pas de s'en être chargé. Mais on ne peut refuſer des éloges à l'adreſſe incomparable avec laquelle il la défendit, & qui peut ſervir de modéle dans des cauſes bonnes en elles-mêmes, mais devenues odieuſes par des préventions injuſtes, dont il faut faire revenir les Juges.

Antoine

Antoine développe ainſi dans Cicéron l'art qu'il y employa.

Adreſſant la parole à Sulpicius, jeune Orateur plein de feu, qui avoit été l'accuſateur de Norbanus, il commence par expoſer toute la difficulté d'une cauſe défavorable dans toutes ſes circonſtances, comme on peut aiſément le ſentir par le récit abrégé du fait, que je viens de préſenter. A la conſidération des choſes il ajoute celle de la perſonne des deux Avocats. « Vous, dit-il, Sulpicius, jeune » encore, vous paroiſſiez faire un » fort beau rôle en vous intéreſſant » pour l'ordre public, manifeſtement violé : au lieu qu'il ne ſembloit guéres ſéant à moi, dans l'âge » où je ſuis, après avoir été Conſul » & Cenſeur, de défendre un citoyen » ſéditieux, qui avoit pris à tâche » d'aggraver l'infortune d'un perſonnage Conſulaire. A grande peine » m'accordoit-on quelque ombre légere d'excuſe, ſur ce qu'après tout » celui pour qui je plaidois avoit été » mon Queſteur, ce qui ſelon nos » mœurs fait une liaiſon très étroite. » Je ſentois tous ces déſavantages, & » pour en empêcher l'effet, voici de

» quelle façon je m'y pris. »

» Par rapport au fond de la choſe, » je recueillis (*a*) & parcourus tous » les différens genres de ſéditions qui » avoient agité la République, en » remontant juſqu'aux tems les plus » reculés, & j'en parlai franchement, » n'en diſſimulant point les inconvé- » niens & les dangers: mais j'eus ſoin » d'obſerver que ſi toutes les ſédi- » tions avoient été fâcheuſes, quel- » ques-unes pourtant devoient être » regardées comme juſtes, & avoient » été preſque néceſſaires. C'eſt ce que » je prouvai en remarquant que l'on » n'avoit pû ni chaſſer les Rois, ni » créer les Tribuns, ni mettre des » bornes à la puiſſance Conſulaire, » comme on l'avoit fait ſi ſouvent par » les ordonnances du Peuple, ni éta- » blir le droit de l'appel au Peuple, » ce droit que l'on peut appeller la » ſauvegarde des citoyens & le rem- » part de la liberté, ſans trouver une » forte réſiſtance de la part des No- » bles, toujours accompagnée de » troubles violens. De tout cela je

(*a*) J'emprunte la traduction que M. Rollin a donnée de ce morceau de Cicéron dans ſon Hiſtoire Romaine, l. xxx.

» conclus que ſi ces ſéditions avoient
» été ſalutaires à la République, il
» ne falloit donc pas tout d'un coup
» & ſans autre éxamen, faire un crime
» capital à Norbanus des mouvemens
» tumultueux excités par le Peuple
» dans l'affaire dont il s'agiſſoit. »

» Après ce premier pas, j'en fis un
» ſecond. J'ajoutai que ſi l'on recon-
» noiſſoit que le peuple eût eu dans
» quelques occaſions de juſtes raiſons
» de s'émouvoir & de ſe ſoulever,
» comme on n'en pouvoit diſconve-
» nir, jamais il n'en avoit eu de cauſe
» plus légitime que dans le cas pré-
» ſent. Alors je pris l'eſſor : j'invecti-
» vai avec force contre la défaite hon-
» teuſe dont Cépion avoit été la cauſe :
» je déplorai la perte de l'armée, que la
» mauvaiſe conduite du Général avoit
» livrée à la boucherie. Par là je renou-
» vellois la douleur, je rouvrois la
» plaie de ceux qui pleuroient leurs
» proches tués dans ce malheureux
» combat : & en même tems je ral-
» lumois, & j'appuyois d'un motif de
» bien public, la haine des Cheva-
» liers Romains, nos Juges, contre
» Cépion, qui avoit voulu leur ôter,
» au moins en partie, les jugemens. »

» Quand je ſentis que je m'étois
» rendu maître de mon auditoire, &
» que mes moyens de défenſe étoient
» bien reçus : alors, aux paſſions vives
» & véhémentes, que j'avois employées
» juſques-là, je ſubſtituai des ſenti-
» mens plus doux. Je repréſentai
» qu'il s'agiſſoit ici de tout pour
» moi ; que je parlois, ſi j'oſois le
» dire, pour un fils, puis qu'ayant été
» mon Queſteur, Norbanus devoit,
» ſelon la maxime de nos ancêtres,
» m'être auſſi cher que ſi j'étois ſon
» pére ; qu'après avoir été ſouvent
» de quelque ſecours à des inconnus,
» qui n'avoient d'autre titre de liaiſon
» avec moi que la qualité de ci-
» toyens, il me ſeroit également
» douloureux & honteux, de n'avoir
» pû ſervir avec le même ſuccès
» celui qui m'étoit ſi étroitement lié.
» Je demandois aux Juges qu'ils ſe
» laiſſaſſent toucher par la conſidéra-
» tion de mon âge, des charges dont
» j'avois été honoré, des ſervices
» que je pouvois avoir rendus à la
» République, enfin de la douleur
» ſi juſte & ſi convenable dont ils
» me voyoient pénétré ; qu'ils ne
» me refuſaſſent pas une grace, qui

» étoit la premiére que je leur euſſe » demandée pour moi perſonnelle- » ment, ne m'étant jamais intéreſſé » pour d'autres accuſés que comme » pour des amis, au lieu qu'ici je » me regardois comme étant moi- » même en danger. »

» Je traitai donc cette cauſe d'une » maniére qui pourroit paroître con- » traire aux régles de l'art, mais qui » me réuſſit. Je ne fis qu'effleurer légé- » rement la diſcuſſion du crime de léſe- » majeſté publique, qui étoit le fond » de l'affaire. Tout le fort de mon » plaidoyer roula ſur les paſſions & » les mœurs: c'eſt-à-dire, que je m'at- » tachai d'une part à ranimer avec » véhémence les mouvemens de haine » contre Cépion, & de l'autre à » me concilier l'affection de mes Ju- » ges en exprimant en moi les ſen- » timens d'un tendre & fidéle ami. » C'eſt ainſi qu'ayant plutôt remué » les cœurs qu'éclairé les eſprits, je » triomphai de l'accuſation. »

Voilà, je penſe, ce que l'habileté humaine peut imaginer de plus adroit pour manier une cauſe difficile: & ſi la cauſe eſt difficile ſans être mauvaiſe, le modéle eſt plei-

nement louable, & peut être proposé à l'imitation de nos Orateurs, autant que nos mœurs le permettent. On ne pardonneroit pas aujourdhui à un Avocat de couler sur le point principal de l'affaire. Par rapport aux passions & aux mœurs, il faudroit qu'il déguisât sa marche, & qu'il fondît le sentiment dans le raisonnement même & les preuves. Mais l'exemple d'Antoine peut être utile, s'il est tourné habilement : & en voici la preuve.

M. Cochin a suivi cet exemple, autant que le permettent nos usages & nos mœurs.

Dans une cause moins grave, & dont l'intérêt étoit moins grand, mais cependant importante, soit par la dignité des personnes, soit à raison du bien général de la société, M. Cochin a éprouvé des difficultés pareilles, & a sçû les vaincre. Le fait est ainsi présenté par l'Editeur de ses Œuvres. » Une fille aussi » vertueuse que noble se prétend » veuve d'un des principaux Offi- » ciers de Marine (le Comte d'Hau- » tefort.) Avec l'acte de célébra- » tion, elle produit une quittance » de dot, & des lettres où le dé- » funt lui donne le titre d'épouse. » L'héritier (le Marquis d'Hautefort)

Préf. p. lv.

» s'eſt rendu défavorable par une pro-
» cédure violente au criminel. M. Co-
» chin entreprend néanmoins de le
» défendre. Ni la prévention du
» Royaume entier ne l'étonne, ni la
» perplexité des Magiſtrats ne l'inquié-
» te. Les condamnations même qu'il
» eſſuie ſur l'incident criminel, ne
» le découragent point.» Sa cauſe étoit bonne au fond : & c'eſt de quoi le Public, qui avoit d'abord pris parti contre lui, eſt demeuré enfin perſuadé. Auſſi par rapport à ce qui faiſoit la matiére du procès, il n'uſa point de l'artifice frauduleux d'Antoine. Il n'évita point l'examen & la diſcuſſion de l'affaire en elle-même. Il la traita à fond : il fit valoir ſes preuves : il détruiſit les objections des adverſaires. Sa cauſe gagnoit à être connue : & il n'auroit pas réuſſi par une autre voie auprès de Juges auſſi éclairés, auſſi inſtruits des régles, que ceux qui compoſent parmi nous le premier Tribunal du Royaume. L'Avocat donc n'annonce que le deſſein de mettre le vrai en évidence ; mais il ne néglige point les ſecours qu'il peut tirer & de la conciliation

des esprits, & des mouvemens excités dans les cœurs.

S'il parle avec force contre la partie adverse, sa véhémence, à quelque dégré qu'elle se porte, ne tombe que sur les choses, en respectant la personne. Il ne mépriſe point sa naissance, il n'attaque point ses mœurs: & cette modération fait honneur à l'Avocat, & lui mérite l'estime de ceux qui l'écoutent.

Pour ce qui est de la compassion, il trouve l'art de la tourner en faveur de celui pour qui il plaide, quoique tous les dehors fussent contre lui, & eussent d'abord prévenu & touché le Public sur le sort d'une personne, dont la fortune ne répondoit point à la naissance, & qui plaidoit pour les intérêts les plus chers & les plus précieux contre un homme puissant, accrédité, & dont les procédés avoient été violens. Dans une situation si peu favorable, M. Cochin entreprend de décider la commisération du côté du Marquis d'Hautefort. Il avoit commencé, comme je l'ai dit, par travailler à convaincre les esprits du bon droit de sa partie. Après cette prépa-

ration néceſſaire, il met en œuvre le reſſort de la pitié. » Si des Magiſ-» trats, dit-il, qui n'ont que la vé-» rité pour objet, & la loi pour ré-» gle, pouvoient ſe laiſſer toucher à » des ſentimens de compaſſion, le » Marquis d'Hautefort ſeroit bien plus » en état de ſe procurer ce ſecours, » que la Demoiſelle de Kerbabu. Un » homme de condition, qui n'a jamais » ſuivi que les ſentimens de l'honneur » & de la vertu, n'eſt-il pas un objet » digne que la Juſtice s'intéreſſe pour » lui, lorſqu'on le voit expoſé à toute » la malignité d'un parti, qui ne le » déchire que parce qu'il a cru devoir » réſiſter à ſes attentats? A quel ex-» cès la fureur n'a-t-elle pas été con-» tre lui! On ne s'eſt pas renfermé » dans les bornes de l'accuſation défé-» rée à la Juſtice: on a répandu dans » le Public des traits que l'on auroit » rougi d'expoſer à l'Audience. Cha-» que jour a vû naître de nouvelles fa-» bles, propres à le décrier. Les faits les » plus calomnieux ont été débités ſans » réſerve & ſans ménagement: on » en appelle à la notoriété publique. » Et quelle eſt la ſource de ce torrent » d'injuſtices & de déclamations? Une

» accuſation frivole, chimérique, dé-
» créditée par elle-même, confondue
» par les procédures mêmes de celle
» qui l'a formée : on ne craint point
» de le répéter, un ſquélette d'accu-
» ſation, qui n'a ni force, ni appui,
» ni mouvement. N'eſt-ce pas là ce
» qui doit exciter dans le cœur des
» Magiſtrats & du Public les ſenti-
» mens vifs, & de compaſſion d'une
» part, & d'indignation de l'autre ? »

C'eſt aſſurément un grand art, que de ſavoir ainſi faire changer d'objet la commiſération publique, ſubſtituer la pitié à l'indignation, & l'indignation à la pitié. M. Cochin avoit d'autant plus de raiſon d'emprunter ce ſecours, qu'il combattoit contre un illuſtre Avocat, dont le talent étoit grand pour peindre, pour remuer, pour échauffer, & qui s'étoit bien rempli de l'eſprit des grands Maîtres de l'Antiquité, au genre deſquels le portoit ſon génie. *M. Aubri.*

2°. L'Orateur doit auſſi avoir égard au diſpoſitions habituelles de ſes auditeurs, qui varient.

Voilà donc ce que doit faire l'Avocat, lorſqu'il trouve les eſprits prévenus contre ſa cauſe. Il a beſoin auſſi, pour réuſſir à toucher, de varier ſes diſcours ſelon toutes les différences qu'il peut & doit obſerver dans

ſes eſprits, à raiſon de la différence des poſitions & des circonſtances. Je parcourrai les principales de ces différences, que j'ai annoncées en commençant cet article.

A raiſon des âges.

I. Et d'abord les âges ont chacun, comme on le ſait, des caractéres différens. Ariſtote a peint cette diverſité; Horace l'a ſuivi : & Boileau, marchant d'après eux, y a ſi bien réuſſi, qu'il nous diſpenſe de recourir à d'autres maîtres. Ses vers ſont très connus; mais ils ſont ſi propres à mon ſujet, que je ne puis me diſpenſer de les préſenter ici.

» Le tems, qui change tout, *dit le Poëte François*, change auſſi nos humeurs.
» Chaque âge a ſes plaiſirs, ſon eſprit, & ſes mœurs.
» Un jeune homme, toujours bouillant dans ſes caprices,
» Eſt prompt à recevoir l'impreſſion des vices:
» Eſt vain dans ſes diſcours, volage en ſes déſirs,
» Rétif à la cenſure, & fou dans les plaiſirs.
» L'âge viril, plus mûr, inſpire un air plus ſage,
» Se pouſſe auprès des Grands, s'intrigue, ſe ménage:
» Contre les coups du ſort ſonge à ſe maintenir,
» Et loin dans le préſent regarde l'avenir.
» La vieilleſſe chagrine inceſſamment amaſſe,
» Garde, non pas pour ſoi, les tréſors qu'elle entaſſe:
» Marche en tous ſes deſſeins d'un pas lent & glacé:
» Toujours plaint le préſent, & vante le paſſé:

» Inhabile aux plaiſirs, dont la jeuneſſe abuſe,
» Blâme en eux les douceurs que l'âge lui refuſe.

Ces portraits ſont excellemment deſſinés : ſi ce n'eſt que le dernier trait du tableau de la vieilleſſe ne paroîtra peut-être ni bien moral, ni éxactement vrai. Il n'eſt pas beſoin du ſentiment de jalouſie pour blâmer ce qui eſt blâmable, l'abus des plaiſirs.

Le Poëte termine ſes deſcriptions par cet avis, qu'il adreſſe à ceux qui travaillent pour le Théâtre :

» Ne faites point parler vos Acteurs au hazard :
» Un vieillard en jeune homme, un jeune homme en vieillard. »

Nous diſons de même à l'Orateur : obſervez la différence des âges dans ceux que vous prétendez toucher. Les motifs & les moyens qui remuent un jeune homme, ne ſont pas les mêmes qui agiſſent ſur l'eſprit d'un vieillard. Mentor voulant détourner Télémaque de reſter dans l'iſle de Calypſo, où l'amour le retenoit, lui explique quelle eſt l'adreſſe des paſſions à ſe déguiſer & à s'envelopper ſous des prétextes ſpécieux. Télémaque venoit de lui dire, qu'il n'avoit plus de raiſon de

retourner à Ithaque : que ſans doute Ulyſſe ne vivoit plus, & que l'on devoit croire que Pénélope n'avoit pû réſiſter aux pourſuites de tant de prétendans ; qu'il n'avoit plus à eſpérer aucun agrément dans Ithaque, & que mille dangers l'y attendoient. » Voilà » l'effet, répond Mentor, d'une aveugle paſſion. On cherche avec ſubtilité toutes les raiſons qui la favoriſent, & on ſe détourne de peur de voir toutes celles qui la condamnent. On n'eſt plus ingénieux que pour ſe tromper, & pour étouffer ſes remords. » Il prend enſuite le ton d'autorité & de reproche, qui peut & doit faire impreſſion ſur un jeune homme bien né, mais qui irriteroit un homme fait & parvenu à l'âge de maturité ; & il le pique par l'exemple de ſon pére. » Lâche fils, lui dit-il, d'un pére ſi ſage & ſi généreux ! menez ici une vie molle, ſans honneur, au milieu des femmes : faites, malgré les Dieux, ce que votre pére crut indigne de lui. » Ce diſcours eſt proportionné au caractére de la jeuneſſe qui a peu d'expérience, qui a beſoin d'être inſtruite, & qui conſerve encore de la docilité pour les

Télémaque, l. VII.

ſages avis d'un maître qu'elle eſt accoutumée de longue main à reſpecter. Ailleurs le même Mentor invitant Neſtor à rompre le projet de la guerre contre Idoménée, lui tient un bien autre langage. Il loue ſa ſageſſe : il atteſte ſon expérience. » O Neſtor ! ſage » Neſtor, vous n'ignorez pas combien » la guerre eſt funeſte à ceux-mêmes » qui l'entreprennent avec juſtice, & » ſous la protection des dieux. » Voilà un motif digne d'être préſenté à un ſage vieillard, & du ton qui lui convient. L. X.

Je ne cite point d'exemples des vices remarqués dans les caractéres des différens âges. Ce détail auroit quelque choſe d'odieux : & l'Orateur doit les connoître, non pour en profiter par rapport à des vues d'intérêt : c'eſt le métier du flatteur : mais pour les corriger, ſi ſon miniſtére l'y appelle ; & toujours pour éviter de les heurter imprudemment, de peur d'y trouver des obſtacles au bien qu'il veut faire.

A raiſon de la différence des conditions & des fortunes.

II. La différence des conditions & des fortunes produit encore de très grandes différences dans les diſpoſitions des eſprits, & par conſéquent dans la méthode que l'on doit

ſuivre pour les manier, & dans les moyens qui peuvent réuſſir à leur inſpirer le mouvement des paſſions. Les Grands & les Riches doivent être traités avec plus de ménagement ; les pauvres & les foibles avec affection & bonté. La Nobleſſe & les gens de guerre ſont ſenſibles à l'honneur, & c'eſt le plus puiſſant reſſort pour les échauffer. Quelle exhortation plus perſuaſive, & plus capable d'enflammer le courage, que ce peu de mots de Henri IV. combattant la Ligue à Ivri : » Enfans, ſi les Cornettes vous man-» quent, voici, diſoit-il en leur montrant ſon caſque ſurmonté d'un grand panache blanc, » voici le ſigne » du ralliement. Vous le trouverez » toujours au chemin de l'honneur & » de la victoire. Dieu eſt pour nous.» L'ordre médiocre des citoyens eſt touché des biens de la paix & du bon ordre. Les beſoins de la ſubſiſtance ſont ce qui intéreſſe le plus vivement le menu peuple. Il eſt aiſé de pouſſer plus loin ces conſidérations : & on ſent combien elles doivent influer dans les penſées & les expreſſions de l'Orateur qui veut toucher ; combien au contraire leur déplacement rendroit le

discours non seulement incapable d'émouvoir, mais ou offensant, ou ridicule.

A raison de la différence des Nations.

III. Selon la différence des Nations, les discours qu'on leur adresse doivent prendre des formes différentes. La gravité Espagnole, la vivacité petillante de nos François, la finesse des Italiens, la fierté Angloise, la pesanteur judicieuse des Peuples du Nord, ne seroient pas sans doute remuées par des motifs semblables & semblablement présentés. Tite-Live remarque, qu'Annibal, qui avoit une armée composée de plusieurs Nations diverses, employoit divers motifs, en les menant au combat, pour les engager à bien faire. Il promettoit aux troupes auxiliaires, outre leur paie ordinaire, de grandes récompenses à prendre sur les dépouilles des ennemis. Il réveilloit dans les Gaulois la haine qu'ils portoient naturellement au nom Romain. Il mettoit sous les yeux des Liguriens les fertiles campagnes de l'Italie, au lieu des montagnes stériles qu'ils habitoient. Il faisoit craindre aux Maures & aux Numides la domination tyrannique de Masinissa. Pour ce qui

T. l. XXX. 32.

regarde les Carthaginois, il leur représentoit qu'il s'agissoit de défendre les murailles de leur patrie, leurs Dieux Pénates, les tombeaux de leurs ancêtres, leurs péres & leurs méres, leurs femmes & leurs enfans.

Dans nos mœurs, les négociations auprès des peuples différens ne réussiroient pas, si les Ministres qui s'y emploient ne savoient prendre des tours & des procédés différens, selon la diversité des principes, des maximes, des façons de penser de ceux avec qui ils traitent. Tel motif qui auroit un heureux effet à la Cour de Rome, échoueroit à celle de Londres. Les Lettres du Cardinal d'Ossat offrent un parfait modéle de cette flexibilité d'esprit nécessaire à un bon Négociateur. En demeurant bon François, il devient Italien avec les Italiens.

A raison de la différence des Gouvernemens.

IV. On sent assez que les mêmes observations & les mêmes raisonnemens ont lieu par rapport à la différence des Gouvernemens. Ainsi tout ce que j'ai à dire ici, se réduit à donner très-sommairement les vrais principes de tout Gouvernement : matiére difficile & délicate, que les plus

grands Ecrivains n'ont pas toujours traitée avec assez d'exactitude, & sur laquelle il est néantmoins important pour l'Orateur de ne se pas tromper, s'il veut parler d'une façon qui convienne aux personnes qu'il prétend émouvoir, & les faire entrer dans les sentimens que demande l'intérêt de sa cause.

Tout Gouvernement doit tendre à rendre heureux tous les membres de l'Etat.

L'unique moyen d'obtenir le bonheur dont cette vie est susceptible, consiste dans la vertu.

Ainsi tout Gouvernement doit favoriser, faciliter, étendre la pratique de la vertu.

Tel est l'esprit, la fin, le ressort, le principe de tout Gouvernement.

Pour parvenir à cette fin commune, on a pris des voies différentes. Dans certains pays l'autorité a été remise entre les mains d'un seul; dans d'autres en celles de plusieurs: & cette seconde partie de l'alternative a deux branches: L'autorité confiée à plusieurs s'éxerce ou par le Corps entier de la Nation, & c'est ce que l'on appelle Démocratie; ou par un certain nombre

de citoyens d'élite, & c'eſt une Ariſtocratie. Le Gouvernement d'un ſeul, ou Monarchique, eſt établi en France, la Démocratie chez les Suiſſes, l'Ariſtocratie à Veniſe. Quelquefois ces trois formes de Gouvernemens, ou deux des trois, ſont unies dans un même Etat. Mais nous nous en tenons aux trois formes principales.

Chacune a ſon eſprit particulier, toujours ſubordonné à la fin générale.

Dans une Monarchie pleine, l'Etat eſt tout entier dans ſon chef, & du ſalut d'un ſeul dépend le ſalut de tous. Ainſi l'eſprit de ce Gouvernement eſt l'affection pour le Roi, & le zèle pour le ſervir, & pour concourir avec lui & ſous ſes ordres au bien commun.

Dans une Démocratie, chacun des citoyens a part au Gouvernement, & comme tels ils ſont tous égaux. La baſe de cette forme d'Etat eſt donc l'égalité entre les citoyens, & l'eſprit propre qui lui convient eſt le maintien de cette égalité.

Dans l'Ariſtocratie, l'Etat eſt compoſé de deux ordres de citoyens, dont les uns gouvernent, & les au-

tres ſont gouvernés. La modération dans les premiers, la ſoumiſſion dans les ſeconds, voilà ce qui ſauve & ce qui fait ſubſiſter la République. L'eſprit de ce Gouvernement eſt donc le déſir de la conſervation de ces deux diſpoſitions eſſentielles.

Un ſentiment commun à toutes les formes d'Etat, c'eſt que les citoyens ſoient attachés par le cœur au Gouvernement établi. Rien n'eſt plus juſte ni plus ſenſé que le mot d'Auguſte au ſujet de Caton d'Utique, dont quelques flatteurs blâmoient en ſa préſence la rigidité Républicaine. » Sachez, leur dit-il, que quiconque s'oppoſe au changement du » Gouvernement actuel de l'Etat, eſt » un bon citoyen & un honnête » homme.

Macrob. Sat. II. 4.

Par les principes expoſés en abrégé on conçoit ſuffiſamment, quelle différence opére dans les façons de penſer des hommes la différence des Gouvernemens; & que par conſéquent l'Orateur ne doit pas parler à des Républicains comme aux ſujets d'un Monarque. Démoſthéne & Cicéron, qui vivoient en pays de Démocratie, nous montrent quel ton

l'on doit pre .re avec les citoyens d'un Etat populaire. Celui qui convient dans le Gouvernement Monarchique ſe manifeſte dans tous nos Orateurs François, ſacrés & profanes.

V. Je ne m'étendrai pas ſur ce qui regarde la différence des mœurs & des caractéres. Il n'eſt perſonne qui ne voie du premier coup d'œil qu'il faut d'autres motifs pour toucher un méchant homme, que pour faire impreſſion ſur un homme vertueux; & que les caractéres poſés & tranquilles demandent pour être ébranlés, d'autres reſſorts & une autre manœuvre, que les eſprits vifs & ardens. Je remarquerai ſeulement que l'uſage de cette obſervation qui ſe rapporte au caractére particulier de chacun, eſt moins familier à l'Orateur, qui d'ordinaire adreſſe ſon diſcours à une multitude, ou à une aſſemblée. Néantmoins dans le Gouvernement Monarchique l'Eloquence a de fréquentes occaſions de s'exercer auprès du Roi, ſoit par des requêtes, ſoit par les différentes eſpéces de complimens ſolemnels; & en toute ſuppoſition les conſeils ſe donnent plus ſouvent à un ſeul qu'à pluſieurs enſemble.

A raiſon des mœurs & du caractére de chacun.

Les exemples ſont peu néceſſaires ſur une doctrine ſi claire en elle-même, mais ils ſatisfont l'eſprit, & le délaſſent de la ſéchereſſe des préceptes. J'obſerverai donc que Burrhus, dans Racine, lorſqu'il entreprend d'arracher du cœur de Néron le cruel deſſein de faire empoiſonner Britannicus, commence par employer le motif de la crainte. Ce motif eſt proportionné à un mauvais caractére.

» Britannicus mourant, *lui dit-il*, excitera le zéle
» De ſes amis tout prêts à prendre ſa querelle.
» Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenſeurs,
» Qui même après leur mort auront des ſucceſſeurs.
» Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre.
» Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
» Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
» Et pour vos ennemis compter tous vos ſujets. »

Au contraire dans la Bérénice du même Poëte, Paulin donne des conſeils à un Empereur aimable & vertueux : & pour fortifier Titus dans la réſolution de renvoyer Bérénice, il fait uſage des motifs d'honneur & de gloire, toujours puiſſans ſur les belles ames. Titus vient de lui dire, qu'il prend le parti de ſe ſéparer de celle qu'il aime. Paulin lui répond :

» Je n'attendois pas moins de cet amour de gloire,
« Qui partout après vous attache la victoire.
» La Judée asservie & ses remparts fumans,
» De cette noble ardeur éternels monumens,
» Me répondoient assez que votre grand courage,
» Ne voudroit pas, Seigneur, détruire son ouvrage,
» Et qu'un Héros vainqueur de tant de Nations,
» Sauroit bien, tôt ou tard, vaincre ses passions. »

Autres différences à observer.

Voilà ce que nous avions à dire touchant les considérations tirées des personnes en qui l'Orateur prétend exciter les passions. Nous finissons ici cet article, en avertissant néantmoins que nous n'avons pas épuisé toutes les différences qui peuvent s'observer à cet égard. Nous n'avons point parlé des diversités dans la Religion, objet qui agit plus efficacement qu'aucun autre sur les esprits & sur les cœurs, & qui exige par conséquent de l'Orateur les plus grandes & les plus délicates attentions. Nous n'avons point dit que les gens d'esprit sont plus difficiles à émouvoir que les simples ; & ceux qui ont l'esprit cultivé, plus que les ignorans. Ces différences, & peut-être plusieurs autres n'échapperont point à un homme attentif, & elles n'ont pas besoin, après ce que nous avons dit, de préceptes particuliers.

Récapitulation.

Qu'il nous ſuffiſe de réſumer ici les principales différences que nous avons traitées, en y appliquant le précepte que donne Horace ſur le même ſujet aux Poëtes Dramatiques. L'Orateur, qui parle aux autres hommes, doit avoir les mêmes attentions que le Poëte, qui les fait parler. Diſons donc d'après Horace, « que le diſ» cours doit être bien différent, ſelon » qu'il s'adreſſe à un ſage vieillard, ou » à un jeune homme dont le ſang » boût dans les veines; à un Négo» ciant qui court les mers, ou au paiſible cultivateur du champ de ſes » péres; à une grande Princeſſe, ou à » une tendre nourrice; à un Ro» main, ou à un habitant de la Gran» de-Bretagne. «

ARTICLE III.

De ce que l'Orateur qui veut remuer les Paſſions doit conſidérer dans les choſes.

L'Orateur ne doit pas employer le pathétique dans les petites cauſes.

Cic. de Orat. II. 205. L. VI. c. 1.

La premiére attention de l'Orateur relativement au pathétique, c'eſt d'examiner ſi ſa matiére le comporte. Car les grands mouvemens ne conviennent pas aux petites affaires. » Ce » ſeroit, dit Quintilien, chauſſer le cothurne

cothurne à un enfant, & lui mettre en main la maſſue d'Hercule. Ce vice va juſqu'au ridicule : & il ſuffit de ne pas manquer abſolument d'eſprit pour s'en garantir. Un Avocat capable de s'y laiſſer aller, ſeroit un vrai perſonnage de comédie. Auſſi ce rôle fait-il un fort bon effet dans la comédie des Plaideurs. On ne peut s'empêcher de rire, lorſque l'on entend le prétendu Avocat d'un chien qui a mangé un chapon, commencer ſon plaidoyer par ce grave début :

» Meſſieurs, tout ce qui peut étonner un coupable,
» Tout ce que les mortels ont de plus redoutable,
» Semble s'être aſſemblé contre nous par hazard,
» Je veux dire la brigue & l'éloquence. »

Cet exorde eſt ſoutenu par des traits riſibles d'une véhémence déplacée.

» Qu'arrive-t-il, Meſſieurs ? On vient. Comment vient-on ?
» On pourſuit ma partie. On force une maiſon.
» Quelle maiſon ? Maiſon de notre propre Juge.
» On briſe le cellier, qui nous ſert de refuge.
» De vol, de brigandage, on nous déclare auteurs.
» On nous traîne : on nous livre à nos accuſateurs.

Ce portrait eſt chargé ſans doute. Mais il n'en eſt que plus propre à faire toucher au doigt le ridicule du vice qui s'y trouve exprimé.

Il ne doit pas s'y jetter bruſquement & ſans préparation.

Si la nature de la cauſe donne lieu aux mouvemens, il reſte encore une précaution à prendre. C'eſt de ne ſe point jetter tout d'un coup dans ces tranſports éclatans, qui par eux-mêmes peuvent être regardés comme des écarts. Cicéron donne cet avis aux Orateurs Romains, dont le Barreau étoit pourtant plus favorable que le nôtre à ce genre d'éloquence pathétique. La pratique qu'il recommande eſt encore plus néceſſaire parmi nous. Le Juge veut dabord être mis au fait, & ſavoir de quoi il s'agit. Les mouvemens de l'ame ſuppoſent quelque connoiſſance dans l'eſprit, & ils ne peuvent venir qu'à la ſuite.

De Orat. II. 215.

Il doit raſſembler & faire valoir toutes les circonſtances.

Quand les eſprits ont été ainſi préparés, alors l'Orateur, pour toucher les Juges, peut & doit employer toutes les circonſtances de la choſe, des perſonnes, des tems, & des lieux, ſelon qu'elles ſeront capables de faire l'impreſſion qu'il ſouhaite. M. Cochin, plaidant pour un homme, qui renvoyé abſous d'une accuſa-

T. I. p. 257.

tion criminelle, avoit été forcé par ſes Juges de payer les frais du procès, & pourſuivoit devant un Tribunal ſupérieur la reſtitution de ces frais, relève & fait valoir avec une grande force toutes les circonſtances d'une perſécution ſi odieuſe. « Un accuſé p. 252.
» n'eſt-il pas aſſez à plaindre, dit l'O-
» rateur, d'avoir eſſuyé une inſtruc-
» tion criminelle; d'avoir été fugitif
» pendant un tems; pendant un au-
» tre d'avoir éprouvé les horreurs
» d'une priſon; de s'être conſumé en
» frais pour faire triompher ſon in-
» nocence; ſans qu'on lui faſſe payer
» encore, en prononçant ſon abſolu-
» tion, juſqu'aux pourſuites mêmes
» qui ont été faites contre lui? Si la
» régle & l'uſage ne permettent pas
» d'adjuger des dépens contre la Par-
» tie publique, quoiqu'elle ait formé
» une accuſation injuſte; ſi tout ce
» que l'on réſerve au malheureux qui
» a gémi longtems ſous le poids d'une
» accuſation, terrible même à l'inno-
» cence, eſt de demander qu'on lui
» découvre le dénonciateur, au moins
» ne peut-on pas exiger de lui qu'il
» récompenſe celui qui le perſécute,
» & qu'il lui paie les peines qu'il a

» prises pour le faire périr. » Toutes les circonstances qui rendent digne de compassion l'état de celui pour qui parle l'Avocat, la durée de la persécution, les différentes formes qu'elle a prises, l'indignité de payer lui-même les injustices qu'il a souffertes, tous ces traits réunis excitent la pitié pour l'innocence si cruellement traitée, & l'indignation contre l'odieux procédé de ses persécuteurs.

Si la personne maltraitée eût été d'une naissance & d'une condition illustres, ou au contraire foible & sans appui; s'il se fût agi d'un vieillard respectable, ou au contraire d'un jeune homme à la fleur de l'âge; s'il eût été permis d'insister fortement sur l'iniquité des premiers Juges, on conçoit bien que ces nouvelles circonstances n'auroient pas été omises par l'Avocat, & qu'elles auroient donné un nouveau dégré de véhémence à son discours. Chaque fait a ainsi ses traits propres, qu'un Orateur habile ne manque pas de saisir, & dont il profite pour remuer les cœurs. Le même M. Cochin, parlant pour un homme de naissance dont on avoit révoqué en doute la noblesse, appuie ainsi sur

l'atrocité de l'injure. » C'eſt tout à la » fois une injure ſanglante, & une » injure faite gratuitement & ſans ob- » jet. Ces deux circonſtances concou- » rent également pour faire ſentir » toute l'énormité du crime, & toute » la rigueur que l'on doit employer » pour en procurer la vengeance. »

Les Orateurs Romains faiſoient grand uſage de cette méthode, & ils recueilloient avec ſoin toutes les circonſtances propres à émouvoir. Les plaidoyers de Cicéron ſont remplis de ſemblables traits. Nul n'eſt plus fameux que la deſcription du ſupplice de Philodamus & de ſon fils. » Spec- » tacle déplorable & cruel ! dit l'Ora- » teur. On voit paroître ſur l'échaf- » faud, d'un côté un pére avancé en » âge, & de l'autre ſon fils, tous deux » condamnés à mort, l'un pour avoir » préſervé ſa fille des attentats d'un » raviſſeur infâme, l'autre pour avoir » défendu la vie de ſon pére & l'hon- » neur de ſa ſœur. Ils verſoient des » larmes, non chacun ſur ſoi-même » & ſur ſon ſort perſonnel; mais le pére » pleuroit la mort de ſon fils, & le fils » celle de ſon pére. » Rien aſſurément n'eſt plus touchant ni plus pathétique.

Les Orateurs Romains faiſoient un plus grand uſage que les nôtres du pathétique au barreau.

I. in Verr. 76.

C'étoit une reſſource dont les Anciens uſoient avec une pleine liberté, que celle des larmes & de la commiſération. Ils faiſoient des peintures vives de la douleur de l'accuſé, de ſon accablante diſgrace, du deuil de ſa famille & de ſes proches. Si l'accuſé, par une fermeté d'ame extraordinaire, dédaignoit de témoigner de la crainte, & de s'attendrir ſur lui-même, l'Orateur ſe ſubſtituoit en la place de ſon client, & il exprimoit en ſa propre perſonne les ſentimens convenables à la triſte fortune de celui qu'il défendoit. Ce tour eſt ce qui nous a produit la péroraiſon de Cicéron pour Milon, qui eſt un chef-d'œuvre d'habileté & d'adreſſe, autant que d'éloquence de ſentimens. Je ne crois point en dire trop : & pour mettre tout Lecteur à portée d'en juger par lui-même, je vais en détacher ici quelques traits.

La peine que pouvoit craindre Milon, & qui lui fut réellement infligée, étoit l'éxil. Voici de quelle maniére Cicéron le fait parler ſur ce ſujet. » En quittant mes concitoyens, » je fais pour eux les vœux les plus ar- » dens. Qu'ils vivent heureux ! qu'ils ſe

» maintiennent dans une ſituation flo-
» riſſante ! Puiſſent-ils dans le ſein
» de leur patrie, qui eſt auſſi la
» mienne, & qui me ſera toujours
» chére, puiſſent-ils jouir d'une heu-
» reuſe & parfaite tranquillité ! Ils en
» jouiront ſans moi, mais elle n'en
» ſera pas moins mon ouvrage, puiſ-
» que c'eſt moi qui les ai délivrés de
» celui qui en étoit l'ennemi. Je pren-
» drai ma réſolution : je me ſéparerai
» de leur commerce & de leur vûe.
» Si je ne puis partager avec eux le
» bonheur de la République, au moins
» je n'en éprouverai point les maux :
» & la premiére ville où je trouverai
» établi le régne des Loix & des
» mœurs, je la choiſirai pour y fixer
» mon ſéjour. »

Dans ces paroles reſpire la fermeté d'ame, mais une fermeté douce, & qui n'éclate point en reproches. Pour l'adoucir encore, & pour empêcher abſolument que les Juges ne ſe cruſſent bravés, l'Orateur ajoute tout de ſuite quelque choſe de tendre, & des expreſſions de douleur. « Triſte récom-
» penſe de mes travaux ! fait-il dire à Milon. » Combien me ſuis-je trompé
» dans mes eſpérances ! Combien mes

» projets ont-ils été démentis par l'é-
» vénement! » Il ſuppoſe que ſon ami malheureux lui adreſſe la parole à lui-même, & lui dit » Quoi! mon cher » Cicéron, lorſque je vous rendois à » la patrie, devois-je penſer que je » me verrois privé moi-même du » droit d'en jouir? Votre voix & vo-» tre talent ont été ſecourables pour » un ſi grand nombre de citoyens en » péril; & moi, qui tant de fois me » ſuis expoſé à la mort pour vous, » ſerai-je le ſeul qui ne puiſſe en reti-» rer aucun fruit? » Des plaintes ſi tendres pourroient ſembler déroger à la fermeté du caractére de Milon. Cicéron va au-devant de cet inconvénient. » Ce que je vous répéte d'après » lui, dit-il aux Juges, il ne me le dit » pas les larmes aux yeux, comme je » vous le rends : mais du même air de » viſage que vous lui voyez dans le mo-» ment que je vous parle. » C'eſt ainſi que l'Orateur, entremêlant deux ſentimens qui paroiſſent contraires, ſatisfait en même-tems à ce qu'exige la circonſtance, & à ce qui convient à la perſonne.

Ce mélange alternatif de fermeté & de douleur, qui ſe tempérent l'une

par l'autre, régne dans toute la peroraiſon : & c'eſt ce qui m'a fait dire qu'elle eſt traitée avec toute l'habileté poſſible. Elle réunit ainſi en faveur de Milon le double intérêt de l'admiration pour la vertu, & de la compaſſion pour l'infortune. Mais comme ce dernier ſentiment eſt par ſa nature le plus puiſſant ſur les Juges, & le plus avantageux pour la cauſe, Cicéron, qui ne vouloit pas en recueillir le fruit à demi, prend en plein ſur lui-même tout ce qu'il étoit obligé de partager & d'affoiblir dans la perſonne de Milon. Il ſe peint comme le plus malheureux des mortels. Les Juges étoient des hommes choiſis, gens de bien, & du nombre de ces citoyens à qui Cicéron penſoit être redevable de ſon retour d'exil. Il leur dit : » Quoi ! » Milon a pû me rappeller dans ma » patrie par votre ſecours : & je ne » pourrai pas l'y conſerver par vos » ſuffrages ? Quel crime ai-je donc » commis, lorſque j'ai découvert, » mis au jour, diſſipé & détruit cette » conjuration horrible qui menaçoit » Rome de ſa ruine ? De cette ſource » partent toutes les douleurs les plus » amères, tous les traits les plus cruels

» contre moi, & contre tout ce qui » me touche. Pourquoi avez-vous » ſouhaité que je revinſſe dans ma » patrie? Etoit-ce afin que j'en viſſe » chaſſer ceux à qui je dois mon réta- » bliſſement! Ne ſouffrez point, Meſ- » ſieurs, que mon état après le retour » ſoit plus douloureux pour moi, que » ne l'a été mon triſte départ. Car » comment puis-je me croire rétabli, » ſi ceux par qui je l'ai été, ſont arra- » chés de mes bras. » Il faut ſe ſouvenir que Cicéron, qui plaidoit, étoit l'égal du Préſident, & ſupérieur en dignité à la plupart des Juges. C'eſt ce qui lui permettoit de leur préſenter ſa douleur comme un objet qui devoit les intéreſſer.

Cette maniére de traiter les paſſions en plaidant, eſt bien éloignée de notre uſage actuel. On a vû plus haut dans un exemple cité de M. Cochin, que l'Avocat voulant faire naître quelque ſentiment de commiſération pour le Marquis d'Hautefort ſa partie, ne l'entreprend qu'après en avoir fait aux Juges une ſorte d'excuſe, & ſe contente de quelques ſecouſſes légéres ſans enfoncer le trait.

A la fin du ſiécle dernier notre Bar-

reau ne pouſſoit pas encore les choſes juſqu'à cette ſévérité. M. Erard, qui plaidoit alors avec applaudiſſement, donnoit plus aux mouvemens que n'a fait M. Cochin. Parlant pour des fils, qui avoient toujours été traités très durement par leur pére, & que ſon teſtament fruſtroit d'une grande partie des droits de leur naiſſance, pour avantager leur frére cadet, il finit ſon plaidoyer par des conſidérations touchantes, dont je n'extrairai que ce morceau. » Il n'y a que trop longtems p. 239.
» que ceux pour qui je parle ſont banni de la place qu'ils devoient occuper dans leur famille. La moitié de
» leur vie n'a été qu'une ſouffrance continuelle. Il eſt tems que votre autorité ſauve des mêmes diſgraces le reſte
» de leurs jours, & qu'elle commence à les faire jouir des avantages de leur naiſſance. Ne rendez
» pas, Meſſieurs, inutile le ſeul bonheur qu'ils ont eu dans leurs infortunes, d'avoir été conſervés par
» une eſpéce de miracle juſqu'à cet heureux moment, qui doit finir
» leurs miſéres par votre ſecours. N'ajoutez pas à leurs autres maux la
» honte de voir confirmer cette diſpo-

» ſition injurieuſe par le plus équita-
» ble de tous les Tribunaux, dont
» le Jugement autoriſeroit toutes les
» duretés que leur pére a eues pour
» eux, & perſuaderoit qu'ils n'ont
» rien ſouffert qu'ils n'aient mérité. »

Je ne ſais quel jugement on porteroit d'un Avocat qui parleroit ainſi aujourd'hui. Encore moins oſé-je décider lequel des deux goûts eſt le meilleur. Ce que je vois, c'eſt que notre maniére moderne prive d'un grand ornement & d'un puiſſant reſſort l'éloquence du Barreau.

Nous avons retranché avec raiſon ce qui devindroit théâtral.

Mais en tout il faut ſavoir garder les bornes. Les Anciens ſe permettoient certaines pratiques, qui paroiſſent plus dignes du théâtre que de la gravité des Jugemens : & c'eſt avec raiſon que notre uſage les a proſcrites. On a beaucoup vanté dans Rome le trait rapporté plus haut de l'Orateur Antoine, qui défendant Manius Aquillius, le fit lever de ſa place à l'Audience, & lui ayant déchiré ſa tunique par devant, montra aux Juges les plaies glorieuſes dont il étoit couvert. Antoine le Triumvir, petit-fils de l'Orateur, faiſant l'éloge funébre de Céſar, étala aux yeux du peuple

la toge encore sanglante du Dictateur massacré, & en la développant, il faisoit remarquer les coups dont elle étoit criblée. Il fit plus : & ne pouvant montrer à l'assemblée le corps même de César, qui étoit étendu sur le lit de parade, il y substitua un simulacre en cire de grandeur naturelle, percé à tous les endroits où César avoit reçu des blessures. Cette représentation se démontoit par des ressorts, qui mettoient en évidence tantôt une partie, tantôt l'autre. Ce spectacle étoit pour le peuple. Mais les Avocats présentoient souvent aux Juges les enfans en bas âge d'un pére accusé, & ils tâchoient d'émouvoir l'auditoire à compassion par les larmes de toute une famille gémissante sous leurs yeux. Tout cela étoit un peu théâtral : & de plus il en résultoit un grand inconvénient. Si le coup manquoit par quelque circonstance imprévûe, l'Orateur demeuroit déconcerté, & la chose tournoit en risée.

C'est de quoi Quintilien cite quelques exemples, & un en particulier, dans lequel il fut acteur. Il plaidoit une question d'état, où l'on présentoit comme sœur de celui pour qui il par-

loit, une jeune enfant qu'il prétendoit ne point appartenir à la famille. L'Avocat adverſe crut faire un coup de Maître en Eloquence, de prendre l'enfant entre ſes bras, & de la porter à l'autre bout pour la laiſſer ſur les genoux d'un frére dénaturé qui refuſoit de reconnoître ſa ſœur. Malheureuſement pour lui Quintilien avoit prévû le tour; & par ſon avis ſon client s'étoit retiré ſans faire de bruit. Le pathétique Orateur fut bien étonné de ne point trouver ce qu'il cherchoit. Il demeura muet, & s'en retourna honteux & confus.

De pareilles ſcênes ſont déſagréables pour l'Avocat, & peu ſéantes à la majeſté du Tribunal. Nous faiſons bien ſans doute de les éviter, en nous interdiſant ce qui pourroit y donner occaſion. Mais c'eſt une grande ſévérité que de bannir du diſcours les traits de commiſération qui naiſſent du ſujet.

L'Eloquence de la Chaire ſe permet le pathétique.

L'Eloquence de la Chaire a plus de liberté en ce genre. Il eſt permis à l'Orateur ſacré, lorſque dans un éloge funébre il préſente à ſes auditeurs quelque mort touchante, de ſe livrer au ſentiment, & de recueillir toutes

les circonſtances qui peuvent accroître la douleur & la pitié. M. Boſſuet commence ainſi l'Oraiſon funébre de Madame, Ducheſſe d'Orléans. » J'étois donc encore deſtiné à rendre » ce devoir funébre à très haute & » très puiſſante Princeſſe HENRIETTE-» ANNE D'ANGLETERRE, DUCHESSE » D'ORLÉANS. Elle que j'avois vûe » ſi attentive pendant que je rendois » le même devoir à la Reine ſa mére, » devoit être ſitôt après le ſujet d'un » diſcours ſemblable, & ma triſte » voix étoit réſervée à ce déplorable » miniſtére. O vanité ! ô néant ! ô » mortels ignorans de leurs deſtinées ! » L'eût-elle crû il y a dix mois ? Et » vous, Meſſieurs, euſſiez-vous pen-» ſé, pendant qu'elle verſoit tant de » larmes en ce lieu ; qu'elle dût ſitôt » vous y raſſembler pour la pleurer » elle-même ? Princeſſe, le digne ob-» jet de l'admiration de deux grands » Royaume, n'étoit-ce pas aſſez que » l'Angleterre pleurât votre abſence, » ſans être encore réduite à pleurer » votre mort ! Et la France, qui vous » revit avec tant de joie environnée » d'un nouvel éclat, n'avoit-elle plus » d'autres pompes & d'autres triom-

» phes pour vous, au retour de ce » voyage fameux, d'où vous aviez » remporté tant de gloire & de ſi dou- » ces eſpérances! *Vanité des vanités!* » *& tout eſt vanité!* C'eſt la ſeule pa- » role qui me reſte : c'eſt la ſeule ré- » flexion que me permet, dans un » accident ſi étrange, une ſi juſte & » ſi ſenſible douleur. » Voilà certainement du pathétique : & pour le produire, toutes les circonſtances du tems, du lieu, des perſonnes, ſont ſoigneuſement raſſemblées.

Dans les Sermons, la compaſſion eſt un reſſort que le Prédicateur n'a pas ſouvent occaſion de toucher. Car la Paſſion de N. S. J. C. n'eſt pas un objet de pitié humaine : c'eſt une leçon qui nous inſtruit admirablement de l'énormité du péché, de la redoutable ſévérité de la Juſtice divine, & de la grande miſéricorde que nous avons reçue. Mais ſi par un cas rare le ſujet traité dans un ſermon donne & exige le ſentiment de compaſſion, l'Orateur ne craindra point d'en faire uſage, & de peindre aux yeux de ſes auditeurs, comme a fait le P. Maſſillon prêchant ſur l'Aumône dans une année de diſette & de calamité, » Tant

Quatrième Dim. de Car. p. 246.

» de miſéres publiques & cachées; tant » de familles déchues ; tant de ci- »toyens autrefois diſtingués , au- » jourd'hui ſur la pouſſiére , & con- » fondus avec le plus vil peuple ; les » arts devenus preſque inutiles ; l'ima- » ge de la faim & de la mort répan- » due ſur les villes & ſur les campa- » gnes ; (enfin) tant de déſordres ſe- » crets qui éclatent tous les jours , qui » ſortent de leurs ténébres , & où » précipite le déſeſpoir & l'affreuſe » néceſſité. »

La commiſération ſe traite donc par l'amas des circonſtances que le ſujet fournit : & il en eſt de même de toutes les autres paſſions.

ARTICLE IV.

Quel ſtyle il convient d'employer pour émouvoir les Paſſions.

Quand il s'agit de remuer les paſſions, le ſtyle doit être ſimple.

La nature nous inſtruit ſur le ſtyle que nous devons prendre pour émouvoir les paſſions. Elle nous dicte elle-même les expreſſions convenables aux divers ſentimens dont nous pouvons être affectés , à la joie , à la triſteſſe, à l'eſpérance , à la crainte. Que l'Orateur donc s'affecte lui-même de ſon

ſujet, ſuivant qu'il lui a été déja recommandé : & il ne ſera point en peine de chercher quel ſtyle il employera. La langue eſt l'interpréte du cœur : & ſi le cœur eſt touché, il fournira à celui qui parle la maniére de toucher les auditeurs.

Boileau a raiſon de nous avertir, que

» Chaque paſſion parle un différent langage. »

Mais il eſt un goût de ſtyle commun à toutes en général. C'eſt une ſimplicité qui coule de ſource, & qui s'éloigne de toute affectation & de toute recherche. La paſſion s'occupe fortement de ſon objet : elle y fixe l'ame, elle l'y plonge toute entiére. Si donc vous avez le rems de penſer à quelque autre choſe que ce puiſſe être, ſi vous vous retournez ſur vous-même, vous n'étes point ému ; la paſſion n'eſt point en vous, & ne peut par conſéquent ſe tranſmettre par votre diſcours à ceux qui vous écoutent. Le langage des paſſions ne doit donc être ni philoſophique & guidé par une métaphyſique raffinée, ni fleuri & paré, ni pompeux & magnifique, ni ſententieux. Reprenons ces quatre points l'un après l'autre.

La Métaphyſique eſt une ſcience ſublime, dont la dignité eſt grande, & l'utilité très étendue, ſi on ſait la manier avec ſageſſe. Je lui rends très volontiers hommage, & je ſuis tout-à-fait éloigné d'en vouloir diminuer l'eſtime. Mais il faut l'appliquer aux uſages auxquels elle convient : & très certainement ſon mérite n'eſt pas celui d'exciter les paſſions. Elle eſt le fruit de la réfléxion : elle demande un eſprit tranquille, recueilli en lui-même, qui écarte tout ce qui eſt ſenſible. Or c'eſt préciſément le ſenſible qui remue, qui échauffe, qui tranſporte. Les objets qui frappent nos ſens portent le mouvement dans l'ame, & leurs images font un effet ſemblable. Le talent de l'Orateur eſt de rendre l'impreſſion des images égale en vivacité & en force, s'il eſt poſſible, à celle des objets eux-mêmes. Ne nous laiſſons donc point entraîner au torrent de la mode, qui porte partout l'eſprit métaphyſique, qui veut tout creuſer, réfléchir ſur tout, analyſer tout : ou renonçons à la gloire de toucher les cœurs, & de remuer les paſſions.

Point philoſophique.

Un inconvénient palpable de la

maniére philoſophique de s'exprimer, eſt de devenir difficile à ſuivre & à entendre. Elle demande de l'effort & de la contention de la part de l'auditeur pour être bien compriſe. C'eſt autant de perdu pour la paſſion. L'eſprit de celui qui vous écoute, partagé par la difficulté qu'il éprouve à deviner votre penſée, ne peut pas ſe livrer tout entier à l'impreſſion du ſentiment.

La Philoſophie, qui aime à mettre tout dans ſa dépendance, à tout ſubjuguer, a prétendu même fournir à l'Orateur un ſecours pour remuer les ames, dans les connoiſſances phyſiques de la méchanique corporelle des paſſions. C'eſt comme ſi elle ſoutenoit qu'en nous expliquant le tiſſu des fibres de l'œſophage & de l'eſtomac, la nature du levain qui ſert à la coction des alimens, en un mot toute la méchanique de la digeſtion, elle nous apprend à mieux goûter ce que nous mangeons. Vaines prétentions! C'eſt le ſentiment qui eſt notre maître par rapport à ces ſortes d'objets. C'eſt lui qui nous fait diſcerner ce qui eſt utile pour nous nourrir. C'eſt lui-même auſſi qui nous enſeigne ce qui

eſt propre à émouvoir les paſſions.

J'ai dit en ſecond lieu que le diſcours, pour toucher, doit être exemt de tout ce qui s'appelle fleurs, & ornemens tant ſoit peu recherchés. Il n'eſt pas beſoin, après ce que je viens de dire, de rendre la raiſon de ce précepte. On ſent aſſez que l'Orateur qui pare ſon langage, ſe regarde lui-même, veut être loué, & attire ſur ſoi une partie de l'attention de l'auditeur. Il n'eſt point rempli de ſon objet, & il ne peut point en remplir l'eſprit des autres. Un exemple rendra la choſe ſenſible. Point fleuri.

Tout le monde connoît le trait fameux d'Arria, qui après s'être percé le ſein, retira le couteau tout ſanglant, & le préſentant à ſon mari, qui n'avoit pas autant de fermeté qu'elle, lui dit : » Pétus, il ne m'a point fait » de mal. » *Pæte, non dolet.* Rien n'eſt plus ſimple : rien n'eſt plus noble, ni plus capable d'inſpirer du courage à Pétus, qui en manquoit. Martial a prétendu orner & enjoliver la penſée, & il l'a gâtée: Il fait dire à Arria : » Le coup que je me ſuis por- » té, ne me fait point de mal : celui

» que vous vous porterez, voilà ce » qui m'en fera. » *Vulnus quod feci non dolet, inquit, ſed quod tu facies, hoc mihi, Pæte, dolet.* C'eſt là, comme a fort bien dit un Ecrivain judicieux, de l'eſprit ſubſtitué au ſentiment. Le mot d'Arria tout ſimple, nous remue, nous intéreſſe. La paraphraſe ingénieuſe de Martial, nous fait dire que le Poëte avoit de l'eſprit.

J'aime mieux tirer de l'Antiquité des exemples défectueux, que de nos Orateurs modernes. Cependant les modernes ſont plus convenables au plan de mon Ouvrage, & plus utiles au Lecteur François. Perſonne n'eſtime plus que moi M. Fléchier, l'Orateur le plus harmonieux & le plus élégant que notre Nation ait produit. Mais je ne puis me diſſimuler qu'aſſez ſouvent la parure un peu recherchée diminue la force de ſon diſcours. Voici un morceau, dont la penſée eſt grande, belle, & touchante, mais qui, au jugement de M. Rollin, perd une partie de ſon mérite par les antithéſes multipliées. L'Orateur, déplorant la mort de M. de Turenne, adreſſe à Dieu ces paroles : » O Dieu terrible, mais

» juſte en vos conſeils ſur les enfans
» des hommes, vous diſpoſez & des
» vainqueurs & des victoires. Pour
» accomplir vos volontés, & faire
» craindre vos jugemens, votre puiſ-
» ſance renverſe ceux que votre puiſ-
» ſance avoit élevés. Vous immolez à
» votre ſouveraine grandeur de gran-
» des victimes : & vous frappez,
» quand il vous plaît, ces têtes illuſtres
» que vous avez tant de fois couron-
» nées.

Ce n'eſt pas ainſi que le vrai, le ſimple, le pathétique Boſſuet manie le ſentiment. Il termine l'Oraiſon funèbre du Prince de Condé, par cette apoſtrophe au Héros lui-même : » Agréez, PRINCE, ces derniers
» efforts d'une voix qui vous fut con-
» nue. Vous mettrez fin à tous ces
» diſcours. Au lieu de déplorer la mort
» des autres, GRAND PRINCE, do-
» rénavant je veux apprendre de vous
» à rendre la mienne ſainte. Heureux !
» ſi averti par ces cheveux blancs du
» compte que je dois rendre de mon
» adminiſtration, je réſerve au trou-
» peau que je dois nourrir de la parole
» de vie, les reſtes d'une voix qui
» tombe, & d'une ardeur qui s'é-

» teint. » Le ſentiment parle ici tout ſeul : les mots ne ſont employés que pour le beſoin préciſément de la penſée, & ils laiſſent voir à nud la fermeté courageuſe d'une ame chrétienne, que la vûe de la mort qui approche enflamme du déſir de remplir ſes devoirs plus exactement que jamais.

Point pompeux & magnifique.

Le ſtyle pompeux & magnifique eſt encore un obſtacle à la vérité du ſentiment. Il peut frapper d'admiration ; mais il amortit & éteint la douleur.

» Que devant Troie en flamme Hécube déſolée,
nous dit Boileau,
» Ne vienne point pouſſer une plainte ampoullée,
» Ni ſans raiſon décrire en quels affreux païs,
» Par ſept bouches l'Euxin reçoit le Tanaïs.

Et la raiſon de ce précepte eſt claire, d'après les principes que nous avons poſés :

» Ces grands mots, dont alors l'Acteur emplit ſa bouche,
» Ne partent point d'un cœur que ſa miſére touche. »

La douleur veut un ſtyle ſimple, même dans la Tragédie. C'eſt un mot d'Horace que tout le monde connoît : *Tragicus dolet ſermone pedeſtri.*

Quoi de plus ſimple, que ces paroles

paroles de Théſée, qui craint que ſes imprécations contre ſon fils n'aient été trop tôt exaucées.

» Théraméne, eſt-ce toi ? Qu'as-tu fait de mon fils ?
» Je te l'ai confié dès l'âge le plus tendre.
» Mais d'où naiſſent les pleurs que je te vois répandre ?
» Que fait mon fils ? »

L'inquiétude, la crainte, la tendreſſe allarmée, ſe peignent dans ce langage, où l'on ne remarque pas un mot qui ſente la pompe & l'élévation. La réponſe de Théraméne eſt du même goût.

» O ſoins tardifs & ſuperflus !
» Inutile tendreſſe ! Hippolyte n'eſt plus. »

La douleur eſt ici exprimée de maniére qu'un Lecteur ſenſible ne peut retenir ſes larmes. Mais elles tariſſent, lorſque Théraméne embouche la trompette Epique pour décrire le monſtre envoyé par Neptune.

» Son front large eſt armé de cornes menaçantes.
» Tout ſon corps eſt couvert d'écailles jauniſſantes.
» Indomptable taureau, dragon impétueux,
» Sa croupe ſe recourbe en replis tortueux.
» Ses longs mugiſſemens font trembler le rivage.
» Le ciel avec horreur voit ce monſtre ſauvage.
» La terre s'en émeut : l'air en eſt infecté :
» Le flot qui l'apporta, recule épouvanté.

Voilà de beaux vers : & leur beauté a séduit le Poëte lui-même, tout judicieux qu'il étoit, tout instruit qu'il étoit dans les principes des plus grands Maîtres de l'Antiquité. Mais le sentiment n'y est plus. Inutilement les amis de Racine ont-ils voulu le défendre contre la critique qui a été faite de cette description pompeuse. Pour en sentir le vice, il n'y a qu'à la comparer, comme j'ai fait, avec ce qui a précédé.

Boileau, Réflex. XI. sur Longin. M. Racine fils, Réflex. sur la Poësie, c. VIII. art. 1.

Point sententieux.

Le style sententieux a beaucoup d'affinité avec le style pompeux & relevé : & l'inconvénient en est le même par rapport à l'expression du sentiment. Il suppose dans celui qui l'emploie la tranquillité de l'esprit, & il la produit dans l'auditeur. Ce vice domine dans les meilleures piéces de celles qui composent la collection de Tragédies que nous avons sous le nom de Sénéque. Elles sont de divers Auteurs. Mais les Critiques conviennent assez que la Troade est l'ouvrage de Sénéque le Philosophe. Le début de cette piéce est une grave sentence, mise dans la bouche d'Hécube, qui voit actuellement sous ses yeux Troie en cendres, & qui attend ce que le

ſort décidera d'elle-même & à qui il la donnera pour eſclave. Dans cette poſition Hécube ouvre ainſi la ſcéne. » Quiconque ſe confiant à l'éclat du » Trône, & environné d'une Cour ſu- » perbe ſur laquelle il domine, ne » craint point les caprices de la fortu- » ne, & fonde de crédules eſpérances » ſur ſes faveurs trompeuſes ; pour ſe » déſabuſer, il n'a qu'à jetter les yeux » ſur mon état & ſur celui de Troie. » Jamais il n'a été donné au monde » d'exemple plus frappant de l'incer- » titude & de la fragilité des choſes » humaines. » Rien n'eſt plus vrai que cette maxime. Elle ſeroit tout-à-fait louable, ſi elle étoit prononcée par le Philoſophe auteur de la piéce. Mais on ſent combien cette même maxime eſt froide & déplacée dans la bouche d'une Reine malheureuſe, à qui ſes infortunes préſentes & futures doivent inſpirer de bien autres penſées.

Le ſtyle doit être conforme à l'état de celui qui parle.

En toute circonſtance l'état où ſe trouve celui qui parle, donne la loi & le ton au ſtyle. Il inſpire le ſentiment qui lui convient ; joyeux, s'il eſt proſpére ; triſte, s'il eſt malheureux; inquiet & tremblant, s'il eſt dan-

gereux : & le ſentiment enſuite dirige & gouverne le langage. Cette gradation a été remarquée par Horace. Voilà quelle eſt la loi inviolable du ſtyle que l'on doit prendre pour émouvoir les paſſions. Conſidérez la circonſtance où vous vous trouvez; prenez les ſentimens qui lui conviennent : & le ſtyle ſuivra de lui-même.

Et en général à la nature de l'objet qu'il exprime,

Cette régle n'eſt qu'une branche de la maxime générale qui veut que le langage ſe conforme à la nature des choſes qu'il exprime : & elle eſt ſi impérieuſe, qu'elle force même la nature des ouvrages entrepris, & change leur allure accoutumée. Ainſi, pour continuer à raiſonner d'après Horace, la comédie, qui roule ſur des avantures bourgeoiſes, demande par elle-même un ſtyle commun & ſans élévation. Mais ſi la ſituation de quelqu'un de ſes perſonnages excite en lui la colére, comme la colére eſt ſuperbe & veut des mots altiers, le ſtyle s'élévera & deviendra preſque tragique. Au contraire la tragédie a pour objet les cataſtrophes de Princes & de Héros, & par cette raiſon ſon ſtyle ordinaire doit être ſoutenu, noble, & reſpirant

la grandeur. Cependant, ſi un de ſes perſonnages ſe trouve dans une affliction qui le pénétre de douleur; comme l'abattement s'explique en des termes moins fiers, il faudra que le ſtyle s'abaiſſe, & devienne ſimple, humble, & plaintif.

Pour citer un exemple qui ſe rapporte directement à l'art oratoire, je le prendrai dans une Mercuriale de M. d'Agueſſeau. On ſait, & je l'ai déja obſervé plus d'une fois, que les diſcours de MM. les Gens du Roi ont pour caractére propre l'égalité & l'indifférence pour tout autre intérêt que celui du vrai. La dignité du perſonnage qu'ils ſoutiennent, exclud de leur langage tout ce qui ſent la paſſion. Mais la ſituation d'un ami à qui la mort vient d'enlever un ami tendrement aimé, & tout-à-fait digne de l'être, demande du ſentiment & de la douleur. C'étoit le cas où ſe trouvoit M. d'Agueſſeau, lorſqu'il prononça ſa treiziéme Mercuriale. Il venoit de perdre tout récemment un collégue & un ami, M. le Nain, Avocat-Général; & ſa place l'obligeoit de faire l'éloge de cet illuſtre & aimable Magiſtrat. Il n'avoit pas beſoin

d'emprunter le ſecours de l'Art : ſon cœur étoit affligé amérement. Ce que je remarque ici, c'eſt que malgré l'auſtérité de ſon miniſtére, il ſe livra au ſentiment : & le portrait qu'il traça de M. le Nain fit une telle impreſſion ſur lui-même, qu'il fut contraint de s'interrompre, & de s'arrêter quelques momens.

Il entre ainſi en matiére : » Qui » l'auroit crû, que ſa perte (celle du » Préſident de Lamoignon) dût être » ſuivie ſi promptement de celle du » Magiſtrat auſſi aimable que reſpec- » table, qu'une mort prématurée vient » d'enlever à la Juſtice, au public, & » (puiſqu'il faut que nous prononcions cette triſte parole) à nous-mêmes ? » Suit un éloge auſſi complet que vrai & mérité, de celui qu'il regrette. Cet éloge comprend toutes les vertus & tous les talens : & l'Orateur le termine par louer » les graces innocentes que M. le Nain avoit ſû « allier à la vertu héréditaire de ſa famille, & qui, ſans lui rien faire » perdre de ſa droiture inflexible, répandoient ſur elle ce charme ſécret » qui lui attiroit l'amour encore plus » que l'admiration. »

» Quelle facilité dans le commer-
» ce ! ajoute-t-il. Quel agrément dans
» les mœurs ! Quelle douceur ! Ce
» n'eſt pas aſſez dire : Quel enchante-
» ment dans la ſociété ! Faut-il que
» nous rouvrions encore cette plaie ?
» Et ne pouvons-nous le louer, ſans
» toucher ici la partie la plus ſenſible
» de notre douleur ? Vrai, ſimple,
» ſans faſte, ſans affectation, aucun
» fard ne corrompoit en lui la vérité
» de la nature. On eût dit que ſon
» ame étoit le tranquille ſéjour de la
» paix. Nul homme n'a jamais mieux
» ſû vivre avec ſoi-même : nul hom-
» me n'a jamais mieux ſû vivre avec
» les autres. Content dans la ſolitude,
» content dans la ſociété, partout il
» étoit à ſa place ; & ſachant toujours
» ſe rendre heureux, il répandoit le
» même bonheur ſur tous ceux qui
» l'environnoient. »

Un éloge ſi touchant & ſi tendre eſt ſuivi de l'expreſſion des regrets. » Le
» ciel n'a pas permis que nous ayons
» joui plus longtems de ce bonheur :
» il a rompu les liens de cette union ſi
» douce, ſi intime, qui dans les pei-
» nes & dans les travaux attachés à no-
» tre miniſtére, étoit notre force,

» notre ſûreté, notre gloire, nos dé-
» lices. Mais ſi la mort nous enléve
» un Magiſtrat ſi digne de nos re-
» grets, nous aurons du moins la con-
» ſolation de ne le pas perdre tout en-
» tier. Gravé dans le fond de notre
» ame par les traits ineffaçables de no-
» tre douleur, il y vivra encore plus
» utilement par ſes exemples. Nous
» n'aurons plus le plaiſir de l'avoir
» pour collégue & pour coadjuteur de
» nos fonctions, mais nous l'aurons
» toujours pour modéle : & ſi nous ne
» pouvons plus vivre avec lui, nous
» tâcherons au moins de vivre comme
» lui. «

La douleur vit & reſpire dans tout ce morceau, & elle a forcé le miniſtére le plus ennemi des paſſions à lui payer ce tribut : tant il eſt vrai que la nature des objets que traite l'Orateur, eſt la loi ſuprême de ſon ſtyle.

De tout ce qui vient d'être dit il réſulte, que toucher les auditeurs & les attendrir par le diſcours n'eſt pas une entrepriſe aiſée, ni à laquelle ſuffiſe un médiocre talent. Et ce qui eſt bien remarquable, c'eſt qu'en ce genre il n'y a point de milieu. Celui qui ne réuſſit point à tirer des larmes, excitera la riſée.

Il nous reſte à examiner en quelles matiéres, & en quelles circonſtances, l'Orateur doit employer le langage paſſionné.

ARTICLE V.

En quel'es matiéres, & en quelles circonſtances, l'Orateur doit employer le ſtyle de mouvement & de paſſion.

Le ſtyle paſſionné ne convient point aux diſcuſſions de raiſonnement : mais il les ſuppoſe.

Nous l'avons déja dit : toutes ſortes de ſujets ne comportent pas le ſtyle de mouvement & de paſſion. Il ſeroit déplacé dans les petits intérêts, dans les cauſes ſimples & ſommaires. Nous ajoutons ici que les diſcuſſions de raiſonnement, même dans les matiéres les plus importantes, n'en ſont pas ſuſceptibles. Quand il s'agit d'établir un principe, & d'en bien déduire les conſéquences ; d'interpréter un texte, & d'en faire voir la convenance avec ce que nous avons à prouver, l'Orateur doit être de ſens froid, & les auditeurs attentifs : de part & d'autre les reſſorts de l'eſprit ſont tendus. La paſſion ne ſuit point cette marche. Elle trouble, elle agite, elle échauffe, elle entraîne. Ce n'eſt point par des réfléxions & des raiſonnemens

que le cœur agit : c'eſt par le ſentiment.

Mais ſi la paſſion ne ſe traite point par le raiſonnement, elle le ſuppoſe. Il ſeroit abſurde & extravagant d'entreprendre de remuer l'auditeur, ſans lui avoir expliqué & prouvé ce qui doit exciter en lui l'indignation ou la pitié, l'affection ou la haine. Les choſes & le raiſonnement ſont la baſe : le ſentiment ne peut venir qu'à la ſuite.

On ne doit point l'employer lorſque l'on ne peut en eſpérer aucun fruit.

De Orat. II. 205.

Cicéron exprime encore un cas dans lequel l'Orateur ne doit pas tenter le reſſort des paſſions : c'eſt lorſque les Juges ſont tellement prévenus du ſentiment contraire, qu'il n'y a point d'eſpérance de les ébranler. Alors celui qui voudroit les émouvoir en ſa faveur, ne feroit que les irriter & les aigrir. Le raiſonnement & les preuves ſont la ſeule reſſource en une telle circonſtance. Les Juges ſont obligés de s'y prêter : refuſer d'entendre ce qui tend à les éclairer & à leur montrer le vrai, ce ſeroit manquer à leur premier devoir.

Il ne faut point y inſiſter trop longtems.

Quand l'Orateur a rempli la juſte meſure du ſentiment, il doit ceſſer. Ne rien dire de trop, eſt une régle

générale : mais nulle part il n'eſt plus néceſſaire de l'obſerver, qu'en ce qui regarde les mouvemens excités par le diſcours : & cela par deux raiſons. Premiérement parce que ce genre, ſuivant ce que nous avons déja dit d'après Cicéron, eſt hors de la cauſe & y paroît étranger. Or s'il eſt néceſſaire de ne point paſſer les bornes, c'eſt ſurtout dans ce qui n'eſt pas eſſentiel par ſoi-même. En ſecond lieu, ſi vous inſiſtez trop longtems, vous courez riſque de laſſer & d'ennuyer l'auditeur ; & cette ſurcharge vous fait perdre le fruit de ce que vous aviez gagné précédemment. Quintilien obſerve que la commiſération ſurtout doit être ſagement ménagée. » Rien, » dit-il, ne tarit ſi aiſément que les » larmes, & il ne faut pas eſpérer que » qui que ce ſoit pleure longtems les » maux d'autrui. » L'Orateur lui-même doit craindre, après avoir épuiſé les traits les plus forts, de retomber par ſon propre poids dans le foible : alors tout eſt perdu. Car le mouvement qui commence à ſe rallentir eſt bien proche de ſa fin. Sachons donc nous borner, ſi nous ne voulons fatiguer au lieu de toucher. *L. VI. c. 1.*

Il ne faut point y être trop court. *Cic. de Orat. l. II.*

Cette juſte meſure, que je recommande ici, n'eſt point aiſée à trouver. Car s'il ne faut pas inſiſter trop longtems ſur les paſſions oratoires, il ne faut point être auſſi trop court. Un raiſonnement ſe ſaiſit : & dès que le trait eſt parti, il porte ſon coup, & fait ſon impreſſion dans l'eſprit de l'auditeur. Il n'en eſt point ainſi d'un mouvement de douleur, d'affection, de haine. L'amorce ne prend pas tout d'un coup. C'eſt un feu qu'il faut allumer par degrés, & nourrir peu à peu en lui fourniſſant ſucceſſivement des alimens convenables. Il eſt donc beſoin d'un goût délicat, pour diſcerner ce qui ſuffit, & ce qui dégénéreroit en ſurabondance nuiſible. Cette ſage œconomie eſt plus néceſſaire encore dans notre Barreau, où le mouvement des paſſions n'eſt admis qu'à titre précaire. Le trop y nuiroit plus que le trop peu.

A quelles parties du diſcours convient le ſtyle paſſionné.

C'eſt dans la Péroraiſon que les paſſions ont une plus libre carriére. Alors toute la cauſe eſt expliquée, toutes les preuves ont été traitées : les eſprits y ſont préparés par tout le diſcours qui a été entendu. Si l'affaire eſt ſuſceptible de ſentimens,

l'Orateur, qui a rempli ſon devoir d'inſtruire, n'a plus beſoin que de toucher. D'ailleurs, comme il ne lui reſte plus rien à dire aux Juges avant qu'ils prononcent, & que la diſpoſition où il va les laiſſer eſt celle dans laquelle ils donneront leurs ſuffrages, c'eſt-là qu'il doit faire les derniers efforts pour ſe les rendre favorables : & nul reſſort, comme nous l'avons dit tant de fois, n'eſt plus puiſſant que celui des paſſions. Cicéron eſt ſur ce point un modéle excellent. Toutes ſes Péroraiſons ſont animées & enflammées des ſentimens qui naiſſent de la cauſe, & qui lui conviennent. Si la ſévérité de nos uſages ne permet pas aux Avocats de l'imiter en plein, au moins ils ne peuvent que gagner à l'enviſager, à l'étudier, & à prendre ſon eſprit. Nos Orateurs ſacrés ont une liberté plus grande. Les matiéres qu'ils traitent ſont ſi intéreſſantes par leur nature, que malgré notre goût décidé pour le flegme, elles ſe ſont conſervé le droit des péroraiſons touchantes & pathétiques.

Quoique la Péroraiſon ſoit la partie du diſcours où dominent ſurtout les paſſions, ce n'eſt pas à dire qu'elles

doivent être bannies de la Narration & de la Confirmation. Si vous aviez traité votre objet ſans aucun mouvement dans tout le corps du diſcours, il ſeroit trop tard d'entreprendre en finiſſant d'y intéreſſer votre auditoire. Accoutumé à le conſidérer froidement lorſqu'il lui étoit nouveau, il ne s'enflammeroit pas à votre gré, lorſque ce même objet lui reparoîtroit ſous les yeux, déja connu, & ayant perdu, ſi j'oſe ainſi parler, ſa premiére pointe. Chaque choſe doit être préſentée ſelon ce qu'elle eſt : & la nature du ſujet décide ſouverainement du ſtyle. Si donc le fait que vous expoſez dans la Narration eſt grand, atroce, & digne de pitié, ſi les moyens que vous faites valoir dans la Confirmation ſont vifs & preſſans, donnez & au fait & aux moyens les ſentimens qui leur conviennent : mais ne les épuiſez pas, & réſervez les plus grands coups pour la Péroraiſon.

L'Exorde, dans les diſcours des genres délibératif & judiciaire, n'eſt point par lui-même ſuſceptible du mouvement des paſſions, à moins que la matiére dont il s'agit ne ſoit extrémement grave de ſa nature, & de plus, connue

dans ce qu'elle a d'eſſentiel de ceux qui vous écoutent. Dans les cas ordinaires il doit ſeulement préparer & diſpoſer le feu qu'allumeront les autres parties du diſcours ; & ébranler l'auditeur, pour l'abattre dans la ſuite, ainſi que nous le dirons ailleurs plus amplement.

Partout le ſtyle doit avoir de la chaleur.

Mais s'il y a des cas où la force des mouvemens n'eſt pas de ſaiſon, il n'en eſt aucun où une heureuſe chaleur ne doive animer le diſcours. Partout mettez en œuvre des reſſorts qui puiſſent attacher ou l'Auditeur, ou même le Lecteur. Car ce précepte eſt général, & il embraſſe tous les genres, l'Eloquence & la Poëſie, l'Hiſtoire, & même les ouvrages de pur raiſonnement. Il faut jetter de l'intérêt dans tout ce qu'on dit ou qu'on écrit, ſous peine de n'être point écouté, ou de n'être point lû. La pureté du langage, l'élegance de la diction, la droiture du ſens, l'exactitude du raiſonnement, ſont de grandes parties : mais elles ne ſuffiſent pas. Tel écrivain, à qui aucune de ces qualités ne manque, demeure, faute de chaleur, enſeveli dans la pouſſiére. Voyez au contraire avec

quelle chaleur le P. Malebranche traite des matieres purement philoſophiques. Auſſi ſa Recherche de la Vérité paſſe-t-elle avec juſtice pour un ouvrage vraiment éloquent.

Quel eſt donc le moyen de produire cet intérêt ſi néceſſaire, qui a du rapport avec ce que nous avons appellé paſſions, & qui néantmoins en eſt différent ? Toujours le même principe. Il faut que l'Orateur ou l'Écrivain prenne lui-même intérêt à ſon ſujet. S'il le conſidére froidement, le froid qui le morfond paſſera à ſes Auditeurs ou à ſes Lecteurs, & il les glacera. Qu'il ſe renferme dans les Mathématiques, qui ſont ſéches par eſſence. Non ſeulement ce qui eſt Oratoire, mais tout ce qui appartient aux grand objets de la Morale & de la Métaphyſique, demande du feu dans celui qui parle ou qui écrit, à moins que l'on n'ait deſſein de faire des ouvrages purement didactiques, & deſtinés uniquement à l'inſtruction.

Après avoir traité des paſſions en général, nous devons maintenant donner nos obſervations ſur le détail de chacune en particulier.

SECTION II.

Des Passions considérées chacune en particulier.

LES passions principales que l'Orateur doit exciter ou calmer par le discours sont, comme je l'ai déja dit, l'amour & la haine, la crainte & l'espérance, la joie & le déplaisir, la compassion & l'envie. Aristote & Cicéron ont excellemment traité cette matiére, l'un dans le second livre de sa *Rhétorique*, l'autre dans le second livre *de l'Orateur*. Le premier fait très bien connoître la nature des passions différentes; ce qu'éprouvent ceux qui en sont affectés; à quelles occasions & à l'égard de quelles personnes & de quels objets elles naissent dans l'ame. Le second s'attache davantage à expliquer les moyens qu'il faut employer pour les émouvoir ou les appaiser. L'un donne plus à la spéculation; la méthode de l'autre se rapporte plus directement à la pratique. Comme c'est la pratique qui nous intéresse ici le plus, nous nous en tiendrons à Cicéron, & nous suivrons

ſon texte, en y joignant quelquefois nos obſervations.

Nous remarquerons dabord que l'amour, l'affection, la bienveillance, ſentimens que nous rangeons maintenant ſous le *Pathos*, c'eſt-à-dire dans la claſſe des *Paſſions*, rentre viſiblement dans ce que nous avons appellé *Mœurs* ou *Ethos*, dont l'objet eſt de rendre aimable la perſonne de l'Orateur, & les perſonnes de ceux pour qui il parle. On pourroit, en ſubtiliſant beaucoup, y trouver quelque différence. Mais la choſe n'en vaut pas la peine. L'inconvénient n'eſt pas grand dans une Rhétorique, de traiter deux fois le même ſujet, pourvû qu'on le traite différemment.

Par quels moyens l'Orateur doit s'attirer la bienveillance.

Cicéron enſeigne donc que le moyen de s'attirer l'affection, eſt de ſe faire regarder comme ſoutenant un parti avantageux à ceux devant qui l'on parle; comme s'intéreſſant pour des hommes de bien, ou du moins pour des hommes qui ſoient bons & utiles aux auditeurs. Cette derniére conſidération eſt celle qui concilie l'amour proprement dit: l'autre produit l'amour d'eſtime, reſſort bien moins puiſſant auprès des hommes, faits

comme ils ſont. Il eſt plus foible, mais auſſi plus digne & plus généreux: & il eſt de tous les tems & de tous les pays, au lieu que les occaſions de faire uſage de l'autre ſont très rares dans notre Barreau. Le motif d'utilité ne peut guères être propoſé aux Juges par nos Avocats : le Tribunal s'en trouveroit inſulté. J'entends l'utilité propre & particuliére. Car pour ce qui eſt de l'utilité publique, c'eſt un motif grand & noble, digne de la majeſté même du Trône.

Cicéron l'admet ſans doute, & il en a tiré un grand parti dans pluſieurs de ſes diſcours. Mais il ſait combien l'amour propre agit puiſſamment ſur les hommes, & il veut que les conſidérations tirées du bien commun ſoient portées par l'Orateur à une activité ſemblable à celle du bien particulier de chacun. Prenant le ſentiment de l'intérêt propre pour guide, il remarque que l'on réuſſira mieux à ſe faire aimer en flattant les auditeurs de l'eſpérance d'un avantage futur, qu'en rappellant le ſouvenir d'un ſervice paſſé. Il veut que celui que l'on veut rendre aimable ſoit repréſenté comme n'ayant jamais agi en

vûe de ſon utilité perſonnelle. » Car, ajoute-t-il, » l'avantage que vous poſ- » ſédez eſt un objet d'envie : au lieu » que votre déſir d'en faire part aux » autres, vous attire l'affection. » Toujours dans le même eſprit, il recommande de ne point trop exalter par des louanges magnifiques les belles actions de ceux à qui l'on prétend concilier la bienveillance. C'eſt le moyen d'exciter l'envie contre leur perſonne.

On conçoit bien que pour allumer la haine, il faut employer toutes ces mêmes conſidérations en ſens contraire. On doit en dire autant de l'eſpérance & de la crainte, de la joie & du déplaiſir. C'eſt du bien ou du mal de ceux qui vous écoutent, que vous devez tirer les moyens d'exciter toutes ces paſſions.

Il ne doit jamais exciter la haine contre les perſonnes.

Remarquons néantmoins en ce qui regarde la haine une différence déduite de la Morale. Haïr quelqun pour le mal qu'il nous a fait, eſt un ſentiment vicieux, & proſcrit par le Chriſtianiſme. Il n'eſt donc point permis à l'Orateur de le faire naître ou de le nourrir. Le vice eſt digne de la haine des gens de bien ; & l'Orateur

peut allarmer l'indignation contre les vices, jamais contre les perſonnes.

Encore moins l'envie.

On doit penſer de même, & à plus forte raiſon, de l'envie, qui eſt un ſentiment encore plus vicieux, quoique très commun, & extrémement puiſſant ſur le cœur humain. On en conçoît aiſément la force. Pour connoître juſqu'à quel point il eſt commun, ſi l'expérience n'en inſtruiſoit pas aſſez, il ſuffit de ſe rappeller un trait fameux de l'Hiſtoire Grecque. Tout le monde ſait l'aventure d'Ariſtide, qui fut prié par un payſan qui ne le connoiſſoit pas, & qui ne ſavoit pas écrire, de mettre ſon nom ſur la coquille dont ce villageois devoit ſe ſervir pour le condanner à l'éxil. » Quel mal vous a donc fait » Ariſtide ? dit le ſage Athénien, & » pourquoi voulez-vous qu'il ſoit » éxilé ? Le payſan répondit : Il ne » m'a point fait de mal : Je ne le » connois même pas. Mais je ſuis fati» gué & bleſſé de l'entendre partout » appeller *le Juſte*. » Ainſi ce ruſtre, qui dans la condition baſſe où il vivoit n'étoit à portée d'avoir jamais rien à démêler avec un citoyen ſi fort au-deſſus lui, qui ne le connoiſſoit pas

même de visage, portoit envie à sa gloire, & s'en trouvoit piqué & humilié. C'est que l'envie est un mal aussi commun que l'orgueil, dont elle est la fille. Mais ce vice si ordinaire est en même tems si bas & si odieux, qu'il ne convient point à la probité de l'Orateur d'en allumer la flâme ou de l'entretenir dans le cœur de qui que ce soit. Ne parlons donc point de la maniére dont il peut s'y prendre, pour émouvoir le sentiment de l'envie, puisqu'il ne le fera jamais. Considérons seulement ce qu'il doit faire pour l'appaiser & pour l'éteindre quand le besoin de sa cause le demandera.

Moyens de calmer l'envie.

Ce qui donne matiére à l'envie, c'est un bien que nous voyons possédé par d'autres, & que nous souhaiterions pour nous-mêmes. Le sentiment de l'envie s'augmente à proportion que le bien est, ou nous paroît grand; si nous croyons qu'il ait été acquis sans avoir été mérité, ou même par de mauvaises voies; si celui qui le possége en est orgueilleux & insolent. Ce sont donc les idées contraires qui sont le remède de l'envie: & par conséquent pour l'appaiser, il

faut repréſenter le bien qui l'excite comme moins grand qu'il ne paroît, comme mêlé d'inquiétudes & de miſéres. C'eſt ce qui ne ſera pas fort difficile. Car il eſt d'expérience que les fortunes les plus brillantes ſont les plus expoſées aux chagrins & aux traverſes. Il faudra dire que la gloire de celui qui eſt l'objet de l'envie, lui a coûté bien des peines & bien des périls; que les actions par leſquelles il y eſt parvenu, ſe rapportoient au ſervice de la patrie & de ſes concitoyens, & non pas à ſon propre avantage; qu'il n'en abuſe point; qu'il n'en eſt point enflé d'orgueil; & que ſi la fortune l'éléve au-deſſus des autres, ſa conduite modeſte le met au niveau de tous. Ces conſidérations, & autres pareilles, ne peuvent manquer de diminuer ou même de calmer l'envie. Bien entendu qu'elles ſeront vraies & réelles. C'eſt la condition eſſentielle, & je la ſuppoſe partout.

D'exciter la commiſération.

La commiſération eſt un ſentiment contraire, digne de l'humanité, & qu'il convient à l'Orateur d'exciter dans les eſprits. Le moyen le plus ſûr d'y réuſſir, eſt de faire enviſager dans l'infortune d'autrui l'image de celle

que ceux qui vous écoutent peuvent craindre pour eux-mêmes. Et rien n'eſt plus vrai, ni mieux fondé, que cette appréhenſion : car il n'eſt perſonne à qui ne puiſſe arriver ce qui arrive à ſon ſemblable. *Cuivis poteſt accidere quod cuiquam poteſt.* Toutes les miſéres humaines ſont capables d'attendrir : mais la vertu perſécutée & malheureuſe tire d'autant plus ſûrement les larmes, qu'elle avertit chacun, que pour ne point éprouver les diſgraces, il ne ſuffit pas de ne les avoir pas méritées. C'eſt pour cela que les Poëtes Tragiques ont grand ſoin de rendre aimables & eſtimables les perſonnages dont ils veulent faire des objets de compaſſion. Iphigénie toucheroit bien moins, ſi elle étoit une perſonne moins accomplie. Et dans les rôles même vicieux, le Poëte a l'attention de mêler quelques correctifs, qui ôtent au vice ce qu'il auroit de trop odieux, comme il paroît par *la douleur vertueuſe*

De Phédre malgré ſoi perfide, inceſtueuſe.

Dans tout ce que nous avons dit des Paſſions, nous avons été beaucoup plus occupés des moyens de les exciter,

exciter, que de ceux de les calmer : & en effet de l'un de ces objets à l'autre, la conſéquence eſt aiſée à tirer, & il paroît peu néceſſaire de les traiter ſéparément. Néantmoins il eſt quelques obſervations propres au deſſein d'appaiſer les paſſions excitées par l'adverſaire dans l'ame des Juges : & je vais les préſenter au Lecteur.

SECTION III.

Des moyens que l'Eloquence emploie pour calmer les Paſſions.

TRois moyens peuvent être employés par l'Orateur pour calmer les paſſions excitées & enflammées par le diſcours de l'adverſaire : le ſens froid, les mouvemens contraires, le Ris.

Le ſens froid oppoſé à la véhémence.

I. Si l'adverſaire s'eſt échauffé pour produire de grands mouvemens d'indignation, de pitié, & autres ſemblables, un moyen bien naturel & bien ſûr d'éteindre ce feu qu'il a allumé, c'eſt de montrer autant de ſens froid qu'il a exprimé de paſſion, & de réduire à rien par un ſtyle ſimple & uni les idées qu'il a groſſies

T. II. p. 444. par ſa véhémence. M. Cochin nous fournit un bel exemple de cet art dans ſa quarante-neuviéme cauſe. La Demoiſelle de Kerbabu avoit été arrêtée en vertu d'un décret prononcé par le Juge de Laval ſur la pourſuite du Marquis d'Hautefort. A ce ſujet ſon Avocat avoit » déployé, dit M. » Cochin, tous les talens de l'Ora» teur pour toucher, pour émouvoir » le Public. On a peint, ajoute-t-il, » la Demoiſelle de Kerbabu arrachée » avec violence des bras de ſa mére » éplorée, & conduite à Neaufle (a) » au milieu d'une troupe de ſatelli» tes; la Providence venant à ſon ſe» cours par une foule de miracles » opérés en un inſtant; mille périls » affrontés ſans qu'elle en ait reçu au» cun mal; le Ciel & la Terre, les » êtres inanimés, tout en un mot » s'intéreſſant pour elle. Qu'il eſt triſ» te, que ces prodiges éclatans ſe ré» duiſent à une petite négociation » avec des archers, qui lui ont pro» curé une évaſion commode, & une » retraite aſſurée! » L'obſervation toute ſimple de Monſieur Cochin, & mêlée d'une ironie douce, inſpire la

(a) Village à quelque diſtance de Paris.

tranquillité : elle fait honte à l'adverſaire des grandes figures qu'il a prodiguées ſur un ſi mince ſujet : & elle diſſipe l'impreſſion qu'il avoit pû faire ſur l'eſprit des Auditeurs.

C'étoit par cette méthode que la ſageſſe de Phocion le rendoit ſi redoutable à l'éloquence de Démoſthéne. Celui-ci trembloit lorſqu'il voyoit ce grave & tranquille adverſaire ſe lever pour le réfuter. » Voici, » diſoit-il, la hache qui va couper par » le pied tous mes diſcours. » C'eſt que Phocion, enviſageant les choſes en elles-mêmes & les voyant telles qu'elles étoient, oppoſoit la raiſon à la véhémence, & le ſens froid aux exaggérations pathétiques. *Plut. vit. Phoc.*

C'eſt auſſi cette même route qu'a priſe récemment un Ecrivain-Philoſophe, que j'ai déja cité, pour renverſer l'édifice d'illuſion & de preſtige élevé par le génie enchanteur de Jean-Jacques Rouſſeau. Qu'oppoſe le P. Gardil à l'avantage que donne à celui qu'il réfute *le brillant du coloris, & ces traits fiers & pathétiques, qui étonnent l'imagination, qui pénétrent l'ame & qui l'enlevent ?* Il n'a garde d'entreprendre de le combattre avec *Réflex. ſur l'Educ.* *p. 3 & 5.*

des armes pareilles. » Je me contenterai, dit-il, d'exposer tout simplement les réflexions que la lecture du livre d'Emile fera naître dans mon esprit, sans aspirer à d'autre mérite qu'à celui de la justesse & du bon sens : qualité qui n'a rien de brillant, mais qui n'est jamais sans utilité. » Le ton est très modeste : mais ce que je remarque ici, c'est que le vrai moyen de dissiper l'illusion, c'est de présenter en contraste la vérité toute simple & toute nue.

Des mouvemens contraires.

II. Une autre maniére de détruire ces mouvemens est d'y opposer des mouvemens contraires, & une batterie plus puissante, qui fasse taire celle par laquelle on vouloit nous foudroyer. Les exemples en sont fréquens dans Cicéron : & j'ai déja exposé comment l'Orateur Antoine, par l'indignation dont il enflamma les esprits contre Cépion, & par les larmes qu'il tira des yeux de ses Juges sur la perte de l'armée dont ce mauvais Général avoit causé le désastre, éteignit la haine excitée par l'Accusateur contre Norbanus. Je trouve un fait du même genre, quoiqu'en matiére moins tragique, dans la même

cauſe de M. Cochin, que je viens de citer. J'ai dit ailleurs que les eſprits avoient été dabord prévenus en faveur de la Demoiſelle de Kerbabu contre le Marquis d'Hautefort. Les Juges étoient émus de pitié : le Public y prenoit un grand intérêt. M. Cochin, pour empêcher l'effet de cette prévention, effraye & les Juges & le Public par la vue des conſéquences fâcheuſes, que peut avoir pour la ſociété l'entrepriſe de ceux contre qui il parle. Il commence par faire ſentir la foibleſſe & l'inſuffiſance des titres qu'on lui oppoſe. » Que rapporte- p. 378. 379.
» t-on ? dit-il . . . . . Un prétendu acte
» de célébration ſur une feuille vo-
» lante, que l'on a pu fabriquer quand
» on a voulu ; deux lettres miſſives, &
» deux autres petits écrits ſous ſeing
» privé, ouvrages qui par eux-mê-
» mes n'ont aucune authenticité, &
» qui ne dépendent que du talent plus
» ou moins parfait d'imiter l'écriture
» d'un autre. » Sur cet expoſé l'Orateur appuie & amene le ſentiment que demande le bien de la cauſe. » En vérité, ajoute-t-il, c'eſt faire
» dépendre l'état des hommes de trop
» peu de choſe. . . . . A cette ſeule

» réflexion, que le Magiſtrat tremble » ſur ſon ſiége, & que le Public, qui » voudra s'ériger en Juge, com- » prenne toute l'importance d'une af- » faire, qu'il ne regarde peut-être » que comme un amuſement pour » lui, & de laquelle cependant dé- » pend le ſort de toutes les familles. »

Le Ris.

III. Trouver le ſecret de faire rire ſur ce qui a été repréſenté comme atroce, c'eſt peut-être le moyen le plus efficace d'en détruire l'impreſſion : un bon mot a quelquefois réduit à rien les pourſuites les plus ſérieuſes. Tout le monde ſait le trait de ces jeunes Tarentins, qui en bûvant s'étoient émancipés à parler très mal du Roi Pyrrhus. On leur en faiſoit une affaire criminelle : & Pyrrhus les ayant mandés, les interrogea d'un ton de colére & de menace. « Rien n'eſt plus vrai, dit l'un des coupables : » nous avons » très mal parlé de vous : & ſi le vin » ne nous eût manqué, nous en euſ- » ſions dit & fait davantage. « Cette faillie démonta le ſérieux du Roi. Il comprit qu'il devoit s'en prendre au vin. Il rit, & il pardonna.

Val. Max. l. 1.

Si la plaiſanterie eſt en ſoi d'une grande utilité, l'uſage en eſt très dif-

ficile. C'eſt un talent infiniment rare : & l'on en peut juger, comme l'obſerve Quintilien, par l'exemple des deux plus grands Orateurs de l'Antiquité, Cicéron & Demoſthéne, dont l'un a péché en ce genre par excès, & l'autre par défaut. *L. VI. c. 3.*

Ajoutons que ce talent dépend preſque uniquement de la nature : les préceptes n'y peuvent rien. Toutes les parties de l'Eloquence ſuppoſent les diſpoſitions naturelles : elles en naiſſent, & leur doivent tout le fond de ce qu'elles ſont. Mais enfin ces diſpoſitions peuvent ſe perfectionner & s'accroître par l'exercice, & par les avis judicieux des Maîtres de l'Art. Le don de plaiſanter agréablement ne s'acquiert, ni ne ſe cultive. Il faut l'avoir reçu tout entier de la nature.

Nous ſerons donc fort courts ſur cette matiére : & tout ce que nous avons à en dire, ſe réduira à diſtinguer deux eſpéces différentes de plaiſanterie, & à donner quelques avertiſſemens pour éviter les principaux vices qui les rendroient répréhenſibles.

Deux eſpéces différentes de plaiſanterie.

La premiére eſpéce dans le genre

de plaiſanterie eſt ce qu'on appelle bon mot, qui conſiſte en un trait vif, court, & plein de ſel. Tel eſt le mot du jeune Tarentin à Pyrrhus, que je viens de rapporter. On a fait des recueils de bons mots, parmi leſquels il s'en trouve très peu qui ſoient dignes de ce nom.

Outre les bons mots dont le ſel eſt le caractére, il y en a qui frappent par un grand ſens, & par la maniére déliçate de faire deviner la penſée ſans l'expliquer trop clairement. Telle eſt la réponſe d'une grande Princeſſe, que le Roi ſon oncle marioit à un Prince puiſſant, mais étranger; & qui auroit bien mieux aimé, demeurant dans ſa patrie, épouſer ſon couſin héritier du trône de France. Le Roi lui diſoit: » Vous voyez, Mada» me, comment je vous traite: je ne » pourrois pas faire plus pour vous, » quand vous feriez ma fille. Il eſt » vrai, Monſieur, dit la Princeſſe » peu contente de ſon ſort, vous ne » pourriez pas faire plus pour votre » fille, mais vous pouviez faire plus » pour votre niéce. « Fille du Roi, elle n'auroit pas pû épouſer ſon frere: niéce, elle pouvoit avec diſpenſe épouſer ſon couſin

Les bons mots, de quelque nature qu'ils ſoient, n'ont guéres de grace que lorſqu'ils ſont en repartie. Ceux qui ſe diſent en attaquant peuvent paroître préparés & recherchés : & dès lors ils perdent beaucoup de leur prix.

La ſeconde eſpéce de plaiſanterie n'eſt pas un trait qui parte comme un éclair, mais un enjouement ſoutenu & continué dans une ſuite de diſcours. Un exemple emprunté de Cicéron éclaircira cette définition : il eſt tiré de ſon plaidoyer pour Cluentius. Cicéron raconte que Fabricius, pourſuivi criminellement pour raiſon de complicité dans un empoiſonnement, & condamné d'avance en la perſonne de Scamandre ſon affranchi qui avoit été le miniſtre du crime, ne trouva aucun Avocat de quelque nom qui voulut ſe charger de ſa cauſe. » La diſette le » força, dit agréablement l'Orateur, » de recourir aux fréres Cépaſius, gens » laborieux, & qui croyoient avoir » obligation à quiconque leur fourniſ» ſoit une occaſion de plaider. L'aîné » des deux fréres ſe charge de l'affaire, » & lorſque l'accuſateur eût tranché » ſon plaidoyer en deux mots, comme n. 57. 58.

» traitant une cauſe déja jugée, il » entreprend de répondre, & il enfile » un exorde verbeux & tiré de loin. » Quand enfin il fut venu au fait, » quoique ſa cauſe fût par elle-même » bien mauvaiſe, il y ajoutoit encore » de nouvelles bleſſures. Ce n'étoit » pas trahiſon ni infidélité de ſa part: » il y alloit de la meilleure foi du » monde: & cependant on eût dit » qu'il s'entendoit avec l'accuſateur: » il comptoit dire des choſes merveil- » leuſes, & dans la péroraiſon il dé- » ploya toutes les fineſſes de l'art, & » déclama avec complaiſance ce mor- » ceau touchant & pathétique: *Re-* » *gardez, Meſſieurs l'inconſtance des* » *fortunes humaines: regardez les triſ-* » *tes & fâcheux caprices du ſort: re-* » *gardez la vieilleſſe de ma Partie.* » Après avoir tant de fois dit, *re-* » *gardez*, il regarda lui-même: & il » ne vit plus Fabricius, qui plus ſenſé » que ſon Avocat, & prévoyant ſa » condamnation certaine, avoit pris » le parti de ſe retirer. Les Juges ſe » mirent à rire. Mais l'Avocat fut de » très mauvaiſe humeur de ne pou- » voir achever ce qu'il avoit ſi bien » commencé: & peu s'en fallut qu'il

» ne courût après ſon client, pour le » ſaiſir au collet, le ramener par force » à l'audience, & avoir ainſi la li- » berté de dire en entier le plus bel » endroit de ſon diſcours. »

Rien n'eſt plus enjoué que ce récit. On y trouve quelques bons mots : mais le tiſſu reſpire la gaiété d'un badinage agréable : & je l'ai rapporté ici d'autant plus volontiers, que l'on y voit de plus dans l'exemple de Cépaſius, que les meilleurs préceptes deviennent ridicules dans l'exécution, lorſqu'ils ſont mis en œuvre par une main mal adroite.

Ce genre de plaiſanterie ne dépend point de l'art, non plus que le premier. Je penſe néantmoins que l'imitation y peut quelque choſe. La lecture réfléchie des excellens modéles, tels que les ſatyres d'Horace, les fables de la Fontaine, & ſurtout les dix premiéres lettres au Provincial, aidera le talent naturel, en égayant l'imagination, & en accoutumant l'eſprit à ces tours agréables, qui ſavent dire le vrai en riant, & donnent des graces à la raiſon. Quand on ne liroit pas dans ce deſſein, l'effet s'enſuivra naturellement : &, comme dit Cicéron, *De Orat. II. 60.*

en ſe promenant au ſoleil, on prendra de la couleur, quoique l'on ſe promène pour toute autre vue.

Avis ſur l'uſage & contre l'abus du talent de plaiſanter.

En plaiſantant de quelque maniére que ce puiſſe être, l'Orateur doit toujours éviter la bouffonnerie & la ſcurrilité. Il n'eſt point beſoin d'avertir l'honnête homme de s'interdire l'obſcénité. Les équivoques, quand elles ne contiendroient rien d'obſcéne, ſont toujours de peu de mérite. On peut néantmoins ſe les permettre quelquefois, lorſque le ſens eſt bon & vrai. Boileau, après avoir condamné ſévérement le *jeu de mots groſſier*, ajoute avec raiſon :

Art Poët. chant II.

» Ce n'eſt pas quelquefois qu'une Muſe un peu fine
» Sur un mot en paſſant ne joue & ne badine,
» Et d'un ſens détourné n'abuſe avec ſuccès. »

De Orat. II. 248.

Voici, par exemple, une équivoque de ce genre, rapportée par Cicéron. Un maître diſoit d'un de ſes eſclaves, habile & adroit voleur : » Il » eſt le ſeul, pour qui je n'ai rien de » fermé dans ma maiſon. « On en diroit autant d'un ſerviteur parfaitement fidéle, en qui ſon maître auroit une entiére confiance.

Entre les attentions néceſſaires dans

l'uſage de la plaiſanterie, la plus importante eſt celle de n'offenſer jamais les perſonnes par un bon mot. Il eſt permis à un Orateur d'invectiver avec véhémence, ſi ſa cauſe le demande : c'eſt ſon état, c'eſt ſon miniſtére. Railler, c'eſt offenſer gratuitement & ſans objet. Et la raillerie porte le caractére du mépris, ſorte d'offenſe qui ne ſe pardonne point. Quelles ſont les ſuites de cette pétulance ? Ou des inimitiés dangéreuſes, ou une ſatisfaction humiliante. Que l'Orateur ſe reſpecte lui-même. Tout ce que dit l'honnête homme doit être marqué au coin de la dignité & de la décence. » C'eſt acheter bien cher le plaiſir de » faire rire, dit Quintilien, que de » lui ſacrifier l'honneur & la probité. » *L. VI. c. 3.*

En général faire rire eſt toujours quelque choſe de petit. C'eſt, ſelon Cicéron, le plus mince avantage que l'on puiſſe tirer de ſon eſprit : *tenuiſſimus ingenii fructus.* De là il s'enſuit que quand même on éviteroit tous les autres vices en plaiſanterie, ce ſeroit pécher contre les bonnes régles, que d'en faire un trop fréquent uſage. Ainſi le dernier avis que nous donnerons ſur cette matiére, c'eſt d'y gar- *De Orat. II. 247.*

der une grande ſobriété, & de ne point croire que l'on perdra beaucoup en perdant l'occaſion de dire un bon mot : le trop peu en ce genre n'encourra jamais le blâme. Le trop ſera toujours l'objet d'une juſte cenſure.

Pour réſumer & préſenter en raccourci tout ce qui regarde l'uſage de la plaiſanterie en Eloquence, je ne puis mieux faire que de tranſcrire ici un morceau de Cicéron, qui exprime d'une façon ſerrée & rapide les régles
Or. n. 88. 89. ſur cette matiére. » L'Orateur, dit-il, » n'uſera point de railleries ni trop » fréquentes, pour ne point faire le » perſonnage de bouffon ; ni tirant » ſur l'obſcène, pour ne point imiter » les joueurs de farces ; ni pétulantes, » ce qui reſſent l'effronterie ; ni contre les malheureux, ce qui eſt inhumain ; ni contre le crime, de peur » que le ris ne prenne la place de l'indignation ; ni enfin meſſéantes à » ſa perſonne, à celle des Juges, à la » circonſtance. Il évitera les bons » mots qui ſentent l'art & l'étude, qui » ne naiſſent point de l'occaſion, mais » qui viennent du cabinet, parce » qu'ils ſont froids néceſſairement. Il » reſpectera les droits de l'amitié, le

» rang des perſonnes. Il ſe tiendra en » garde contre les offenſes mortelles, » & qui ne laiſſent plus lieu au re- » méde. Il ne piquera que ſes adver- » ſaires, non pas tous néantmoins, ni » à tous égards, ni en toutes manié- » res. « Ces régles ſont excellentes, pourvû que ceux qui ont le talent de la plaiſanterie, ſoient aſſez ſenſés & aſſez judicieux pour les ſuivre.

Il ne me reſte plus pour achever ce que j'ai à dire des *Paſſions*, que de les comparer avec ce que l'on appelle en Rhétorique les *Mœurs*. C'eſt ce que je vais faire en peu de mots.

SECTION IV.

Comparaiſon des Paſſions *& des* Mœurs.

LEs *Paſſions* ſont diverſes & de pluſieurs genres, indignation, pitié, crainte, eſpérance, & autres mouvemens de l'ame. Les *Mœurs* n'ont qu'un caractére, qui eſt la douceur & la modeſtie. Les *Paſſions* ne conviennent pas à toutes les matiéres, ni à toutes les formes de diſcours. Les *Mœurs* doivent régner partout. Quiconque parle ou écrit, eſt obligé,

s'il veut réuſſir, de mériter l'eſtime de ſes auditeurs ou de ſes lecteurs.

Chant IV. » Que votre ame & vos mœurs, *dit Boileau*, peintes dans vos ouvrages;
» N'offrent jamais de vous que de nobles images. »

Il faut mêler enſemble ces deux natures de ſentimens.

De Orat. II. 212.

Quelque différence qu'il y ait entre ces deux natures de ſentimens, Cicéron a très bien remarqué qu'ils ſe prêtent un mutuel ſecours, & que l'Orateur doit, autant qu'il eſt poſſible, les joindre enſemble. » Il faut, dit-il, » que la douceur, par laquelle nous » nous concilions les eſprits, tempére » la véhémence que nous employons » pour les remuer; & réciproquement, » que la véhémence communique un » peu de ſon feu à la douceur, qui » pourroit devenir fade. Jamais le » diſcours n'eſt mieux & plus utile- » ment aſſaiſonné, que quand ſon ac- » tivité & ſa force ſont adoucies par le » caractére de bonté & de modération » dans l'Orateur; & que de l'autre » part la modeſte & aimable bonté » eſt animée & acquiert de la vi- » gueur, par le mêlange des ſenti- » mens fermes & élevés. »

M. Cochin, dont le goût décidé étoit la modeſtie, mais qui ſavoit

donner aux choſes toute la force qu'elles exigeoient, eſt plein d'exemples de cette heureuſe alliance de la véhémence & de la modération. J'en vais citer un, tiré de la réplique pour les Bénédictins contre M. Languet, Evêque de Soiſſons. » Il faut, dit-il, ſe » laver du reproche que M. de Soiſ- » ſons fait aux Bénédictins, d'avoir » répandu dans leur mémoire des » traits violens & hautains, qui choquent la bienſéance, & qui ne con- » viennent point *au ſtyle d'une troupe* » *d'humbles Solitaires deſtinés à faire* » *au monde orgueilleux des leçons de* » *modeſtie par leur exemple.* On n'exa- » minera pas, pour diſſiper ce repro- » che, ſi M. de Soiſſons a plus mé- » nagé les Bénédictins, qu'il n'a été » ménagé par eux : on n'examinera » pas ſi les Evêques ne doivent pas autant d'exemples de modération, que » les Religieux en doivent d'humilité » & de modeſtie. On répondra ſeulement qu'on a conſervé pour la perſonne de M. de Soiſſons, pour ſa » dignité, & pour ſon caractére, tous » les égards & tous les ménagemens » qui conviennent. On ne peut rien

T. VI. p. 312.

» demander de plus. Car de croire » qu'il ſera permis de flétrir un Ordre » célébre, de lui imputer les fauſſe- » tés les plus odieuſes, de faire tom- » ber ſur lui les traits les plus piquans » & les plus ſatyriques; & que parce » que c'eſt à des Religieux qu'on s'a- » dreſſe, il leur ſera défendu de re- » pouſſer avec force les outrages dont » on les accable, c'eſt éxiger une défé- » rence qu'aucun autre n'avoit jamais » prétendu avant M. de Soiſſons. » Voilà bien un diſcours mêlé de force & de douceur. L'Avocat n'omet aucun des traits néceſſaires pour définir & qualifier l'injure, & en même tems il reſpecte la perſonne de qui elle part. Il lui épargne les termes offenſans, & les laiſſe à ſuppléer aux Juges.

Nous avons traité tout ce qui appartient à la premiére partie de la Rhétorique, c'eſt-à-dire, à l'Invention. Suit la Diſpoſition.

Fin de la premiére Partie.

SECONDE PARTIE.

LA DISPOSITION.

Importance de la Diſpoſition en Eloquence.

JUſqu'ici nous avons des matériaux : mais pour conſtruire l'édifice du diſcours, il faut les mettre en ordre : ſans quoi nous ne nous verrions qu'un amas confus de richeſſes ſans aucune grace ; & même, on peut le dire, ſans véritable utilité. De belles pierres, des marbres, de grandes piéces d'un bois bien choiſi, tout cela jetté pêle-mêle & au hazard, ne formera qu'un monceau, dont les parties pourront avoir leur mérite, mais qui dans ſon tout ne ſera capable ni de plaire, ni d'être de ſervice. Rangez en ordre ces différens matériaux, mettez-les chacun en leur place : alors s'élévera un bâtiment, dont le ſpectacle ſatisfera les yeux, & qui vous procurera une des grandes commodités de la vie humaine. Tel eſt l'effet de la Diſpoſition en Eloquence. Les choſes que vous avez trouvées & amaſſées dans votre eſprit, & qui brilloient chacune de leur propre beauté,

acquiérent par l'agréable diſtribution que vous en ſaurez faire un nouvel éclat, & elles ſe prêtent un mutuel appui, au moyen duquel elles ſe ſoutiennent, elles ſe fortifient réciproquement, & deviennent tout autrement propres à opérer la perſuaſion.

De Orat. l. 180. C'eſt donc avec raiſon que Cicéron a dit de cette partie de l'Art de bien dire, qu'elle a tant de force & de valeur, qu'aucune ne contribue plus puiſſamment à la victoire. Il ne ſuffit pas qu'une preuve ſoit bonne en elle-même : il faut qu'elle ſoit préparée & amenée, ſéparée de ce qui l'offuſqueroit, miſe en un mot dans ſon jour. C'eſt là une des principales attentions que doit avoir l'Orateur.

La Diſpoſition influe ſur tout. Elle diſtribue le diſcours en ſes principales parties : elle arrange les preuves entre elles : elle place convenablement les penſées qui entrent dans la compoſition de chaque morceau. Nous la conſidérerons ſous ces trois points de vûe, mais en enveloppant le ſecond dans le premier, parce que le lieu naturel pour parler de l'arrangement des preuves eſt l'article de la Confirmation.

CHAPITRE PREMIER.

De la distribution des parties du Discours.

La nature elle-même nous enseigne la distribution usitée des parties du discours.

De Orat. I I. 307.

LA distribution des parties du discours est ce qui coûtera le moins à l'Orateur : la nature elle-même nous l'enseigne, comme l'observe Cicéron. » C'est elle, dit-il, qui nous » apprend à ne point entrer brusque- » ment en matiére, & à commen- » cer par y préparer les esprits ; à » exposer ensuite le point dont il est » question ; puis à prouver notre thése » en faisant valoir nos raisons, & en » détruisant celles qui peuvent être » alléguées au contraire ; enfin à met- » tre au discours une conclusion qui » le termine. » Voilà la marche de la nature : & en conséquence le discours a quatre parties principales. L'Exorde, la Narration, s'il s'agit d'un fait, comme il s'en agit toujours dans les causes judiciaires, la Confirmation, la Péroraison.

Il est des cas où l'Orateur doit pourtant s'en écarter.

Il est pourtant bon de remarquer, que cette distribution n'est pas une

loi tellement invariable, qu'elle ne céde quelquefois aux circonſtances, & à l'utilité de la cauſe, qui eſt la loi ſouveraine de l'Orateur. Cicéron, dans ſon plaidoyer pour Milon, ne fait pas marcher la narration immédiatement après l'éxorde. Il inſére entredeux une ample réfutation de quelques préventions extrajudiciaires, dont il craignoit que les eſprits des Juges ne fuſſent frappés. Les ennemis de Milon déclamoient contre lui avec fureur, & ils avoient ſouvent répété, & dans le Sénat & devant le peuple, que puiſque Milon avouoit avoir tué, il ſe reconnoiſſoit lui-même criminel, & ne méritoit plus de voir le jour. Ils diſoient que ſa cauſe avoit été préjugée contre lui, & par un décret du Sénat, & par la loi que Pompée avoit portée, pour ériger la commiſſion même qui devoit connoître de l'affaire. Tant que les Juges auroient été préoccupés de ces penſées, ils n'auroient pas même écouté les défenſes de l'accuſé, ne croyant pas qu'il leur fût permis de l'abſoudre. Cicéron devoit donc, avant tout, détruire ces obſtacles, qui lui fermoient les oreilles de ſes Juges, & qui tant

qu'ils auroient subsisté, eussent rendu absolument inutile tout ce qu'il pouvoit dire en faveur de son client.

De pareils cas sont rares : & communément les parties du discours doivent être rangées suivant l'ordre que nous venons de marquer comme prescrit par la nature. Elles demandent chacune des observations particuliéres, que nous allons exposer au lecteur, en l'avertissant qu'il pourra trouver quelques répétitions, mais amenées par le besoin de la matiére.

Avant que d'entrer dans ce détail, je placerai ici une observation générale. C'est qu'il est des causes tellement chargées de faits & de questions, que le plaidoyer qui les embrasse est un composé d'autant de discours, qu'il a de faits & de questions à traiter. Mais chacun de ces discours en sous-ordre a presque les mêmes parties, que le discours pris en entier, son éxorde, sa narration, sa confirmation. C'est ainsi que Cicéron a traité l'affaire de Verrès & celle de Cluentius ; & M. d'Agueſſeau, les causes de la succession de Longueville, & de la Pairie de Luxembourg.

Je viens maintenant aux régles de l'éxorde.

ARTICLE I.

De l'Exorde.

Définition de l'Exorde, & ſes trois devoirs.

L'Exorde eſt l'annonce du diſcours. Il doit donc mettre l'auditeur au fait, par une idée ſommaire mais préciſe du ſujet : il doit de plus préparer l'eſprit du Juge ; je dis, du Juge, car c'eſt dans le genre judiciaire ſurtout que cette précaution a lieu. Elle eſt communément moins néceſſaire dans les deux autres genres de cauſes : & ſi le cas arrivoit, on pourroit y appliquer ce que nous allons dire de l'Exorde judiciaire.

Préparer l'eſprit du Juge, c'eſt l'intéreſſer par le ſentiment, attirer ſon attention, le mettre à portée de s'inſtruire : ou, comme l'on s'exprime communément, rendre le Juge bien affectionné, attentif, docile. J'évite ce dernier terme, qui n'a pas dans notre langue le même ſens que chez les Latins, de qui nous l'avons pris.

J'obſerve dabord que ces trois devoirs n'appartiennent point à l'Exorde excluſivement, & qu'il faut que l'Orateur les rempliſſe dans tout le tiſſu du diſcours. Mais on les a ſpécialement

ment affectés à l'Exorde, parce qu'ils y ſont encore plus néceſſaires qu'ailleurs. En effet, ſi lorſque votre Juge commence à prendre connoiſſance de la cauſe, vous ne ſavez pas l'y intéreſſer, ſi en lui expoſant votre ſujet, vous ne le rendez pas attentif, ou ſi vous ne lui en parlez pas avec aſſez de clarté, tout le reſte de votre diſcours court riſque d'être perdu. Manquer à quelquun de ces devoirs dans d'autres endroits du diſcours, c'eſt une faute: mais le danger en eſt moins grand.

Intéreſſer le Juge par le ſentiment,

Intéreſſer en faveur de votre cauſe, par des motifs tirés de la choſe même, de votre perſonne, de celle de votre client, de celle des Juges, de celle de vos adverſaires, dont vous préſenterez le rôle comme odieux, c'eſt une matiére que nous avons déja traitée en parlant des *Mœurs* & des *Paſſions*. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit: & nous nous contenterons de deux obſervations. L'une, que les louanges que vous donnerez aux Juges pour gagner leur bienveillance, auront un mérite ſingulier, ſi elles roulent ſur des qualités qui aient leur application directe à votre cauſe: par

éxemple, ſur leur inclination à la bonté & à la commiſération, ſi vous plaidez pour un malheureux ; & au contraire ſur leur amour des régles & leur juſte ſévérité, ſi vous pourſuivez la vengeance d'un crime.

L'autre obſervation, que j'ai déja faite, mais qui ne peut pas s'omettre ici, eſt que vous devez ſeulement effleurer le ſentiment dans l'Exorde, & non pas l'épuiſer. Il n'eſt pas encore tems d'y inſiſter, lorſque vous ne pouvez pas l'appuyer ſur le fond de la cauſe bien connu. Vous pourrez vous donner plus de carriére dans le corps du diſcours, à meſure que l'occaſion l'éxigera ; & ſurtout dans la Péroraiſon, ſi les uſages vous le permettent.

Le rendre attentif.

L'attention du Juge s'obtient par l'importance de l'affaire, ſi vous la peignez comme nouvelle, ſinguliére, ayant quelque choſe de ſurprenant, capable d'intéreſſer le bien de la ſociété. Il faut que ces idées ſoient maniées avec chaleur, quoique ſans l'eſſor des grands mouvemens. Il ne ſuffit pas de demander au Juge qu'il vous écoute avec attention. Il y eſt obligé par devoir : mais ſi vous lui parlez

froidement, vous ne pouvez manquer de l'endormir. Il faut que l'attention soit méritée par la chose même.

» Inventez des ressorts qui puissent m'attacher. » *Despréaux, Art Poët. Chant III.*

Ce n'est pas que l'Orateur ne puisse & ne doive dans la suite du discours réveiller de tems en tems l'attention de son auditoire en la demandant expressément, quand il a surtout à dire quelque chose de grand, d'important, qui mérite d'être observé singuliérement & retenu avec soin. M. Bossuet louant le Prince de Condé dit de lui : » Il avoit pour maxime, » (écoutez : c'est la maxime qui fait » les grands hommes :) que dans les » grandes actions il faut uniquement » songer à bien faire, & laisser venir » la gloire après la vertu. » La pensée, comme l'on voit, valoit la peine d'être remarquée. Le P. Bourdaloue adresse très souvent dans ses sermons des avertissemens semblables à ses auditeurs, pour les exhorter à se rendre attentifs : & l'Avocat ne doit pas manquer d'en faire autant, lorsqu'il touchera les endroits essentiels de son plaidoyer, & pleinement avantageux à sa cause. *Oraison funébre de Louis de Bourbon.*

L'éclairer par une bonne division.

Le troiſiéme devoir de l'Orateur dans l'Exorde eſt d'éclairer & de mettre à portée de s'inſtruire l'eſprit de l'auditeur. Il y réuſſira en poſant bien nettement l'état de la queſtion, en préſentant les différentes faces ſous leſquelles il conſidérera ſa matiére, & en la diſtribuant ſelon toutes ſes branches, en un mot par une bonne diviſion, qui dans les ſermons & les oraiſons funébres, accompagne & termine toujours l'Exorde. Dans les plaidoyers elle eſt ordinairement rejettée après la Narration, parce qu'elle ſuppoſe une connoiſſance générale du ſujet. Mais par ſa nature elle ſe rapporte à l'Exorde, puiſqu'elle eſt une préparation à tout ce qui ſera dit dans la ſuite.

Autrefois nos Orateurs ſacrés remanioient à diverſes repriſes leur diviſion, & l'inculquoient pluſieurs fois dans des membres de phraſe artiſtement compaſſés & ſymmétriſés. On a renoncé à cette mode, & avec raiſon. La diviſion, qui doit ſervir de guide à ceux qui ſuivent le diſcours, ne peut être trop ſimple ni trop préciſe. Elle en ſera mieux conçûe, & ſe retiendra plus aiſément.

Les Exordes ſont déployés avec étendue dans les chaires évangéliques. Au Barreau ils ſont communément plus courts & traités plus ſuccinctement, à moins que la cauſe ne ſoit d'un grand éclat. Néantmoins dans tous les cas on y voit pratiqués éxactement, ſuivant les diverſes circonſtances du ſujet & des perſonnes, les préceptes que je viens d'expoſer. Je n'en donnerai qu'un ſeul éxemple, qui ſera l'éxorde du Mémoire de M. Cochin, pour les Religieux de l'Abbaye de S. Corneille de Compiégne, contre M. l'Evêque (*a*) de Soiſſons. Il commence ainſi.

Exemples de l'éxécution de ces préceptes.

T. V I. p. 216.

» M. l'Evêque de Soiſſons, pour » étendre ſa juriſdiction ſur une Egliſe » que ſes prédéceſſeurs n'ont jamais » gouvernée, attaque tous les privilé» ges de l'Abbaye de S. Corneille de » Compiégne. Les Bulles des Papes, » les Chartres des Empereurs & des » Rois, les jugemens les plus ſolen» nels, les reconnoiſſances de ſes pré» déceſſeurs, & les ſiennes mêmes, » huit ſiécles de poſſeſſion, rien ne » le touche : au contraire le nombre » & la qualité des titres paroiſſent l'a-

(*a*) M. Languet.

» nimer de plus en plus, & l'exciter à
» faire de nouveaux efforts pour rendre
» ces titres impuissans Ils lui paroissent
» frivoles & mépriſables : la juriſ-
» diction prétendue par les Religieux,
» n'y eſt point établie. Cependant l'art
» des plus habiles fauſſaires a été em-
» ployé pour fabriquer ces piéces inu-
» tiles. Mais l'iniquité s'eſt confon-
» due elle-même par les mépriſes, dans
» leſquelles une ignorance groſſiére
» l'a précipitée. Ces priviléges au ſur-
» plus ſeroient abuſifs : & ils ne ſub-
» ſiſtent plus. C'eſt ainſi que M. de
» Soiſſons, peu curieux même de ſau-
» ver la contradiction qui éclatte en-
» tre les moyens qu'il propoſe, mul-
» tiplie ſes attaques, pour trouver un
» endroit foible dans les titres qu'on
» lui préſente. »

Voilà le procédé de la partie adverſe peint avec des couleurs peu favorables, dont l'effet tourne à l'avantage de ceux qui ſont attaqués. L'Avocat ne ſe contente pas de cette maniére indirecte de concilier à ſes cliens la bienveillance. Il les peint eux-mêmes avec des traits propres à faire aimer leur modeſtie & la ſageſſe de leur conduite. » Les Religieux de Compié-

» gne ; dit-il, doivent & à la gloire » de l'Ordre de S. Benoît, & à l'hon- » neur de leur Maiſon, & plus encore » au reſpect & à la reconnoiſſance pour » les Papes & pour les Rois qui les » ont comblés de leurs faveurs, une » défenſe ſolide à tant d'inſultes & » à tant de critiques. S'ils étoient » ſeuls bleſſés par ces déclamations, » ils ſouffriroient ſans murmure l'hu- » miliation ſi convenable à leur état. » Retenus par les égards qui ſont dûs » à la dignité épiſcopale, ils étouffe- » roient leurs juſtes plaintes, & ſe » conſoleroient même dans l'eſpérance » de mériter un jour, par la régula- » rité de leur conduite, l'eſtime d'un » Prélat qu'ils ont toujours honoré. »

Tous les caractéres qui peuvent mériter l'affection, ſont ici raſſemblés : la modeſtie pouſſée juſqu'à l'humilité, la régularité d'une conduite édifiante, le reſpect pour la dignité de l'adverſaire, & même l'eſtime pour ſa perſonne, la néceſſité d'une juſte défenſe, qu'il n'eſt pas permis de négliger. Ce dernier motif eſt encore mieux développé dans ce qui va ſuivre, & il eſt joint à des conſidérations qui montrent la grandeur de

la cauſe, & qui la rendent digne d'attention.

» Mais, ajoute l'Orateur, les pri-
» viléges qui ſont attaqués ne leur ap-
» partiennent pas : ils n'en ſont que
» les dépoſitaires, & par honneur,
» auſſi bien que par religion, ils ſont
» obligés de veiller à la conſervation
» d'un dépôt ſi précieux. Ce ſont
» moins les droits de l'Abbaye de
» Compiégne que l'on défend, que les
» prérogatives d'une fondation royale,
» que les Papes ont voulu honorer,
» par les graces qu'ils ont répandues
» ſur cette Egliſe, à l'inſtant même
» de ſa naiſſance. C'eſt l'ouvrage de
» ces Puiſſances ſuprêmes, c'eſt le
» ſuffrage de tous les Evêques du
» Royaume, ce ſont les applaudiſſe-
» mens de tous les peuples, que l'on ſe
» propoſe de juſtifier contre les repro-
» ches & contre les plaintes de M.
» de Soiſſons. » On auroit pû être tenté de regarder comme peu intéreſſante une cauſe où il ne s'agiſſoit que de l'éxemption d'un Monaſtére. Voyez quel relief l'Avocat ſait lui donner.

Suit le plan du plaidoyer, qui met de l'ordre dans les idées : & en finiſſant

ſon éxorde, l'Orateur exprime pour dernier caractére la confiance en la bonté de la cauſe qu'il défend. » Les » Religieux de Compiégne ne crain- » dront point, dit-il, d'entrer en » lice avec un grand Prélat. Ses traits » ſont trop foibles par eux-mêmes, » pour qu'on puiſſe être effrayé de » l'autorité & de la force de celui qui » eſt armé pour les lancer. »

Cet éxorde eſt un modéle de l'obſervation parfaite des préceptes énoncés ci-deſſus. S'il n'y eſt point fait uſage des conſidérations tirées de la perſonne de celui qui parle, cette omiſſion n'eſt pas un défaut : elle eſt au contraire louable. On ne reprochera jamais à un Orateur de s'oublier ſoi-même, pour n'occuper que de ſon ſujet les eſprits de ſes auditeurs. Et les circonſtances, comme je l'ai remarqué ailleurs, permettoient plus aux Avocats de l'ancienne Rome & d'Athénes qu'aux nôtres, de faire mention de ce qui les touchoit perſonnellement.

On ne trouve point non plus dans l'éxemple que j'ai rapporté l'éloge des Juges. Mais ce n'eſt pas un devoir indiſpenſable, ni qui ſoit tellement

du reſſort de l'Exorde, que l'Orateur ne puiſſe attendre l'occaſion que lui fournira la matiére dans quelque autre partie du diſcours. C'eſt vers la fin d'un de ſes plaidoyers que M. Erard, pour répondre à l'étalage des grands noms que l'on oppoſoit à ſon client, place cet éloge du Parlement. » Il
f. 343. » faudroit ne pas connoître la fer-
» meté qui eſt le caractére de cet
» auguſte Corps, & l'égalité avec
» laquelle la juſtice y eſt adminiſtrée,
» ſans diſtinction & ſans acception
» des perſonnes, pour pouvoir ſe flat-
» ter que le récit de pluſieurs alliàn-
» ces éclatantes, ou l'appui d'un nom-
» bre de perſonnes qualifiées, y puiſ-
» ſent faire trouver légitime ce qui
» ne l'eſt pas : comme ſi leurs ſuffra-
» ges devoient déterminer les vôtres,
» & donner plus de poids aux raiſons
» de l'Intimée ; ou que les voix de
» ſes parens duſſent être comptées
» pour former le jugement que vous
» devez rendre. Le ſeul ſuffrage dont
» on a beſoin de ſe faire aſſiſter devant
» des Juges auſſi intégres & auſſi
» éxemts de prévention, eſt le ſuffrage
» de ſon bon droit & de ſon inno-
» cence. »

Une dépendance, déja remarquée, des régles de l'Exorde, c'eſt qu'il ne comporte point la véhémence. Les mouvemens doivent y être montrés, & non pas pouſſés avec force. C'eſt ce que M. Cochin a encore excellemment pratiqué. On a vû qu'il repréſentoit comme défavorable l'entrepriſe de M. de Soiſſons, & ſes procédés dans l'affaire. Mais les termes ſont meſurés & modérés. Ce n'eſt pas que la matiére lui manquât, comme on peut l'obſerver dans différens endroits du Mémoire, & en particulier dans celui où il commence la diſcuſſion des reproches de fauſſeté, que M. de Soiſſons avoit hazardés contre les titres des Religieux de Compiégne. Il s'anime alors, & rien n'eſt plus énergique ni plus véhément, que les penſées & les termes qu'il emploie.

L'Exorde ne doit point être véhement.

p. 249.

» On ne peut imputer à M. de » Soiſſons, dit-il, cette partie du » Mémoire. L'aigreur, la paſſion, » l'injuſtice, & l'ignorance y éclatent » d'une maniére trop ſenſible, pour » qu'il ſoit permis de préſumer qu'un » Prélat dont le caractére eſt ſi reſ- » pectable, y ait d'autre part que la faci- » lité d'avoir adopté trop légérement

» des recherches étrangéres. L'Au-
» teur ne s'y borne pas à combattre
» les droits de l'Egliſe de Compiégne:
» il cherche à décrier un Ordre qui de-
» puis tant de ſiécles a fait un des prin-
» cipaux ornemens de l'Egliſe : il en-
» treprend de flétrir tous les titres des
» Monaſtéres, ces titres précieux où les
» Savans ont puiſé des connoiſſances
» ſi utiles à la Religion, à l'Etat, &
» aux grandes Maiſons de l'Europe :
» il va fouiller juſques dans des libel-
» les aſſez déshonorés par leur propre
» obſcurité, des fables imaginées dans
» un eſprit de déclamation : il hazarde
» des critiques, dont les plus faci-
» les recherches découvrent l'erreur.
» Tant d'égarement, tant de paſſion,
» ne peut rejaillir juſques ſur M. de
» Soiſſons. C'eſt une main étrangére,
» c'eſt une main ennemie, qui a formé
» tous ces traits. M. de Soiſſons eſt à
» plaindre de les avoir employés avec
» confiance ; & le blâme, ſi on pou-
» voit l'étendre juſqu'à lui, ne tombe-
» roit que ſur ſa facilité. » A travers les ménagemens pour la perſonne, qu'éxi-geoit la bienſéance, on ſent toute l'énergie & toute la véhémence des traits que l'Orateur emploie pour caracté-

riſer les choſes. Cette véhémence auroit été moins bien placée dans l'Exorde, & elle auroit pû ne pas être favorablement reçûe.

Mais ſi l'Exorde ne doit pas ſe livrer aux mouvemens, il doit y préparer. L'Orateur doit y faire ſentir la premiére atteinte des paſſions, qu'il portera à leur comble dans la ſuite; commencer à tourner ſes auditeurs vers le côté où il veut les pouſſer; & ouvrir leurs cœurs aux ſentimens dans leſquels il ſe propoſe de les faire entrer.

Cicéron eſt admirable en cette partie, comme dans tout le reſte. Tous ſes éxordes contiennent l'ébauche & le germe des ſentimens qu'il ſouhaite que les Juges conçoivent par rapport à ſa cauſe. Plaidant pour Cœlius, il vouloit faire regarder ſon affaire comme une bagatelle, comme une miſére: & cependant les adverſaires la traitoient comme une choſe atroce, & qui par ſon importance ne ſouffroit aucun délai; & ils avoient eu le crédit de la faire placer en un jour de fête, où l'on célébroit des jeux publics, & où tous les Tribunaux étoient fermés. Cicéron tire de cette circonſtance même le moyen

d'inſpirer le ſentiment de mépris & d'indifférence, qu'il a intérêt que l'on prenne pour le peu d'importance & la futilité de l'affaire. Il ſuppoſe qu'un étranger arrive dans le moment même où elle commence à ſe plaider. » Cet étranger, dit-il, » ne doutera pas qu'il ne s'agiſſe d'un » crime qui intéreſſe le ſalut public, » & dont l'impunité menaceroit l'E- » tat de ſa ruine. Mais, ajoute l'Orateur, » lorſque par la diſcuſſion des » faits il apprendra, qu'il n'eſt queſtion » de nul attentat, de nul acte d'au- » dace & de violence; & que c'eſt » un jeune homme de beaucoup d'eſ- » prit, d'un grand talent, conſidéré » & eſtimé dans la ville, qui eſt accuſé » par le fils de celui, qu'il accuſe lui- » même & pourſuit actuellement, » & que la perſécution qu'on lui ſuſ- » cite, n'a pour appui que le crédit » d'une femme décriée & ſans hon- » neur. .... il plaindra votre ſort, » Meſſieurs, d'être ſeuls laborieuſe- » ment occupés à juger un procès, » pendant que tous les autres citoyens » jouiſſent du repos, & du plaiſir des » ſpectacles. » Cette premiére idée que l'Orateur donne de ſa cauſe,

conduit à la traiter légérement, & à la regarder comme n'étant de nulle conſéquence : ce qui eſt le but où Cicéron veut amener les Juges par tout ſon diſcours. Si la cauſe demande des mouvemens pathétiques, Cicéron ſuit la même méthode. Il les entame dans l'éxorde : mais il en réſerve la force pour d'autres parties du diſcours.

L'Exorde n'admet donc point la véhémence des grands mouvemens. Il exclut auſſi la pompe du ſtyle, au moins dans les genres Délibératif & Judiciaire, où il s'agit d'affaires ſérieuſes, d'intérêts ſouvent délicats, qui demandent d'être maniés avec adreſſe; & où par conſéquent l'Orateur doit ſe préſenter avec un appareil modeſte, qui lui gagne la bienveillance.

Ni pompeux, au moins dans les genres Délibératif & Judiciaire.

Dans le genre Démonſtratif, il a plus de liberté. S'il lui faut louer, par éxemple, un ſaint ou un héros, l'auditeur apporte de lui-même toutes les diſpoſitions que l'Orateur peut ſouhaiter. Il s'intéreſſe au ſujet, il admire ou même reſpecte celui dont il vient entendre les louanges. Loin d'être en garde contre l'Orateur, il le favoriſe d'avance : & tout l'em-

barras de celui qui parle, eſt de remplir l'attente de ceux qui l'écoutent. Ainſi il peut dès le commencement étaler toutes les richeſſes & toute la pompe de l'Eloquence, comme a fait M. Boſſuet, dans ſon magnifique début de l'oraiſon funébre de la Reine d'Angleterre.

Le texte annonce le ton de dignité; *Rois, comprenez maintenant : inſtruiſez-vous, Juges de la Terre :* & l'Orateur commence à développer ainſi un texte ſi noble : » Celui qui régne » dans les Cieux, & de qui relévent » tous les Empires, à qui ſeul appar- » tient la gloire, la majeſté, & l'in- » dépendance, eſt auſſi le ſeul qui ſe » glorifie de faire la loi aux Rois, & » de leur donner, quand il lui plaît, » de grandes & de terribles leçons. » Soit qu'il éléve les Trônes, ſoit » qu'il les abaiſſe, ſoit qu'il com- » munique ſa puiſſance aux Princes, » ſoit qu'il la retire à lui-même, & » ne leur laiſſe que leur propre foi- » bleſſe, il leur apprend leurs devoirs » d'une maniére ſouveraine & digne » de lui. » Ce début eſt non ſeulement pompeux, mais ſublime. Tout le monde connoît l'éxorde de l'orai-

son funébre de M. de Turenne par M. Fléchier, où eſt étalée toute la richeſſe des penſées, toute la magnificence des tours & des expreſſions. En général ce goût eſt celui qui convient aux Exordes dans le genre Démonſtratif, pourvû que la matiére le comporte.

La modeſtie en eſt le caractére le plus ordinaire. *L. IV. c. 1.*

Dans les deux autres genres, la modeſtie du ſtyle en commençant eſt de précepte & d'étroite obligation. » L'Orateur, dit fort bien Quintilien, » ne s'eſt point encore introduit dans » les eſprits : & l'attention toute fraîche des auditeurs l'obſerve & l'épie. » Tout ce qui ſentiroit le faſte les » préviendroit contre lui. Dans la ſuite » du diſcours, lorſque les eſprits ſeront » échauffés, il lui ſera plus libre de » prendre l'eſſor. » Cette régle eſt puiſée dans la loi même de la nature. De tout ce qui éxiſte, il n'eſt rien qui en naiſſant ſe développe tout entier. Les commencemens de tout ce qui doit devenir le plus grand & le plus fort, ſont petits & foibles. C'eſt la remarque de Cicéron. *De Orat. II. 317.*

Auſſi la modeſtie du début ne doit pas ſeulement ſe faire ſentir dans le ſtyle. Il faut qu'elle régne dans toute

la perſonne de l'Orateur, dans ſon air de viſage, dans le ton qu'il prend, dans ſon geſte. La timidité même, pourvû qu'elle n'aille pas juſqu'au déconcertement, ſied très bien au commencement du diſcours. L'auditoire eſt bien aiſe de ſe voir reſpecté : & il en conçoit une bonne idée de la probité de celui qui parle. La modeſtie eſt le coloris propre de la vertu.

I. 119-121. Cicéron s'exprime ſur cet article de la timidité avec une extrême énergie. Il fait parler ainſi l'Orateur Craſſus. » Ceux même qui ont le plus de » facilité & de talent pour l'élo- » quence, je trouve que, s'ils ne ſe » préſentent avec un air timide, & » ne reſſentent en commençant quel- » que émotion, ils manquent de » pudeur. Je me trompe : cela ne » peut pas arriver. Car à proportion » que l'on eſt plus capable de bien » dire, on ſent mieux la difficulté de » l'ouvrage, on craint plus l'incerti- » tude du ſuccès, & l'attente des audi- » teurs donne de plus vives inquié- » tudes. Quant à ceux qui s'expoſent » hardiment à un danger qu'ils ne » connoiſſent pas, & que faiſant mal

» leur rôle, montrent un front assuré, » ils ne doivent pas en être quittes » pour une simple censure : ils méritent » châtiment. »

J'excepte de la loi de la timidité le cas où l'Avocat se trouvera chargé d'une cause injustement décriée dans le public. Alors le ton humble seroit pris pour un aveu de foiblesse. Il faut prendre le ton d'assurance qui convient au bon droit : plus la vérité est humiliée, plus elle doit se rehausser : surtout devant des Juges tels que les nôtres, qui font gloire de ne regarder dans leurs décisions que le vrai, qui ne donnent rien à la considération des personnes, & qui veulent être seulement les interprétes de la loi, & en tenir la place, pour prononcer les jugemens qu'elle rendroit elle-même.

Je vois en effet que l'exorde de M. Cochin dans la cause du Marquis d'Hautefort, contre laquelle on étoit prévenu lorsqu'il commença à la plaider, n'est point d'un style humble, ne marque aucune crainte, exclud au contraire toute apparence de doute sur le mérite du fond, & annonce une pleine confiance. » Le projet

T. II. p. 368. » formé, dit-il, par la Demoiſelle de » Kerbabu, de ſe donner pour veuve » du Comte d'Hautefort, eſt une de » ces entrepriſes téméraires, que l'am- » bition inſpire, que l'intrigue & » l'artifice préparent, & qui ne ſe » ſoutiennent que par l'audace & par » le crime. Mais ce qui diſtingue cette » fable de tant d'autres dont les Tri- » bunaux ont retenti, eſt que celle-ci » a été trop mal concertée, pour que » des perſonnes ſages & éclairées puiſ- » ſent longtems en être ſéduites. C'eſt » une ſuite de fauſſetés manifeſtes qui » la déſhonorent, & de contradictions » qui la détruiſent. » Voilà bien le ton de perſuaſion & d'aſſurance : & ce qui le rend encore plus remarquable, c'eſt que jamais Orateur n'a été plus modeſte que M. Cochin. Il a cru que les préventions injuſtes répandues dans le Public l'obligeoient de donner ici dans l'exorde même, de l'éclat à ſon ſtyle, & de prendre, contre ſon ordinaire, & contre ſon goût naturel, un air de fierté & de triomphe.

Les Anciens, plus vrais, plus naturels, & moins compoſés que nous ne ſommes, n'agiſſoient pas ainſi.

Dans les cauſes défavorables, ils prioient, ils s'humilioient, ils trembloient. Tel fut l'exorde de l'Orateur Antoine dans la cauſe de Norbanus, dont j'ai déja beaucoup parlé d'après Cicéron. Sulpicius nous donne une idée de cet exorde, en diſant à Antoine lui-même : » Quel fut votre dé- *De Orat. II. 202.*
» but ? Quelle timidité ! quel embar-
» ras ! Combien paroiſſiez-vous héſi-
» ter, & traîner votre prononciation
» & vos paroles ! « Cette maniére timide pouvoit faire un bon effet ſur des Juges, qui ne ſe regardoient pas comme aſtreints à ſuivre la rigueur de la Loi, & qui ſe croyoient preſque maîtres de faire grace. Elle convenoit auſſi à la cauſe, qui étoit mauvaiſe. Mais je penſe qu'elle ne réuſſiroit pas parmi nous, & nous ne devons imiter ni le procédé d'Antoine, qui ſe chargeoit d'une mauvaiſe cauſe, ni ſon exorde humble & tremblant, qui annonceroit la perſuaſion de ſuccomber.

Exorde par inſinuation.

En excluant ces défauts, une inſinuation douce, qui ménage les préventions fâcheuſes des Juges pour parvenir enſuite à les détruire, eſt de tous les tems & de tous les pays. Les

anciens Rhéteurs ont fait ſans néceſſité de cette inſinuation une ſorte d'Exorde à part, pendant qu'il n'y a de différence que dans les cauſes. Ce qui eſt vrai, c'eſt que les cauſes dont le premier coup d'œil n'eſt pas favorable, par quelque raiſon que ce puiſſe être, demandent des attentions particuliéres de l'Orateur; & que ſi tout en commençant il heurte de front les idées dont les Juges peuvent être préoccupés, il court riſque de bleſſer les eſprits, & d'ajouter un nouvel obſtacle à ceux qu'il avoit déja à ſurmonter.

T. IV. p. 469. M. Cochin, plaidant pour la Demoiſelle Ferrand, à qui l'on conteſtoit ſon état, & qui demandoit à être admiſe à la preuve teſtimoniale, craignoit que cette cauſe ne fût confondue avec d'autres tentatives faites récemment pour un objet pareil, tentatives odieuſes en elles-mêmes, & qui n'avoient pas réuſſi. Il commence par écarter cette prévention fâcheuſe, ſans effort, ſans véhémence, d'un ſtyle doux & modéré, & en montrant par le ſeul expoſé de l'état de la queſtion, combien ſa cauſe étoit différente de celles contre leſquelles on

étoit juſtement prévenu. » Ce n'eſt » point ici, dit-il, une de ces queſ- » tions d'état qui ont allarmé le Pu- » blic, par ſa crainte de voir tomber » toutes les familles dans le trouble & » dans la confuſion. S'il ſuffiſoit à un » inconnu pour conquérir un rang » diſtingué, de préſenter des faits ar- » rangés avec art, & d'offrir une » preuve teſtimoniale pour les ſoute- » nir, il n'y a perſonne qui ne dût » être effrayé d'un exemple ſi funeſ- » te; l'ambition & la cupidité fran- » chiroient toutes les bornes : & les » familles les plus illuſtres devien- » droient la proie de l'audace la plus » criminelle. Mais dans la démarche » de la Demoiſelle Ferrand, rien ne » peut altérer l'ordre public ni la tran- » quillité des familles. Elle ne de- » mande juſtice à la ſienne qu'à la fa- » veur de titres authentiques, dont » perſonne ne peut méconnoître l'au- » torité. Tout eſt prouvé, la naiſſance » d'une fille, fruit du mariage de M. » & de Mme. Ferrand, ſon exiſtence, » ſon identité avec la perſonne de » celle qui agit; & ſi l'on offre d'y » joindre la preuve teſtimoniale, ce » n'eſt que ſurabondamment, & pour

» augmenter l'éclat qui accompagne la » cause de la Demoiselle Ferrand. » Ce début est sage & insinuant : la précaution & la prudence d'un Orateur adroit s'y fait sentir.

C'est cet art, dont M. Rollin a fait un titre exprès dans son traité des Etudes, sous le nom de *Précautions Oratoires*, & qu'il définit » certains » ménagemens que l'Orateur doit » prendre pour ne point blesser la dé- » licatesse de ceux devant qui ou de » qui il parle ; des tours étudiés & » adroits dont il se sert pour dire de » certaines choses, qui autrement pa- » roîtroient dures & choquantes. » Cet art n'est point propre uniquement à l'Exorde, il est nécessaire toutes les fois que l'on est obligé d'exprimer des idées qui pourroient ne pas être agréables à l'auditeur. Mais jamais l'Orateur n'a plus de raison d'en faire usage, que lorsqu'il commence à traiter une matiére contre laquelle il doit trouver les esprits préoccupés. Alors on l'observe, on l'épie, comme je l'ai déja dit d'après Quintilien : l'attention toute fraîche de l'auditoire ne laisse rien échapper, & s'il blesse dès l'entrée, il prépare un mauvais accueil

à

à tout le reste de son discours.

Il est des occasions où l'Exorde n'a point lieu, & doit s'omettre entiérement. Je ne connois qu'un cas de cette espéce dans le genre Judiciaire : c'est lorsque le sujet est si mince & de si petite considération, qu'il veut être traité sommairement, & ne comporte l'appareil d'aucun préliminaire. Exorde *ab abrupto.*

Dans le genre Délibératif au contraire, si la chose est extrémement grave, & excite par elle-même de violens sentimens d'indignation, de crainte, & autres semblables, en supposant d'ailleurs qu'elle soit suffisamment connue des auditeurs, l'Orateur doit tout d'un coup s'annoncer ému & agité des passions qu'exige la matiére : la lenteur & le flegme de l'Exorde ne lui conviennent point. Il faut qu'il vienne dabord au fait, & avec mouvement & transport. Tout le monde connoît le début impétueux de la premiére Catilinaire, sur lequel ont été faites, je pense, les réglesque je viens d'exposer. » Jusqu'à quand, Catilina, abuserez-vous » de notre patience ? Combien de » tems encore ferez-vous de nous le » jouet de vos fureurs ? Jusqu'à quel

» terme s'emportera votre audace ef-
» frénée ? « Cette véhémence étoit placée, & même néceſſaire. Heureuſement des circonſtances ſemblables à celle qui animoit alors le zéle de Cicéron, ne ſont pas fréquentes. Les Rhéteurs ont donné un nom à cette ſorte d'Exorde, qui n'en eſt point un. Ils l'ont nommé Exorde *ab abrupto*, c'eſt-à-dire, bruſque & ſans préparation. Il ſort des régles, & ne peut être regardé, que comme une exception rare que la néceſſité des circonſtances arrache à la loi commune.

Matériaux de l'Exorde.

On peut donc poſer pour principe, que tout diſcours veut avoir ſon Exorde, dès que la matiére eſt de quelque importance. Il s'agit d'examiner maintenant d'où l'Orateur le tirera. Il n'eſt pas douteux que ce qui doit le lui fournir, c'eſt la nature du ſujet qu'il lui faut traiter, & ſes circonſtances. L'Exorde doit ſortir du fond de la cauſe, puiſqu'il eſt fait pour y préparer. Autrement ce ne ſeroit qu'un lambeau couſu au diſcours, pour me ſervir de l'expreſſion d'Horace. Il ne feroit point une partie du tiſſu, & il n'y tiendroit que par des liens foibles, arbitraires, aiſés à rom-

pre, & par conſéquent il deviendroit une piéce hors d'œuvre, & inutile.

De-là il s'enſuit que ce n'eſt qu'après avoir étudié la cauſe à fond, que l'Orateur doit ſonger à ſon Exorde. Il faut qu'il en ait préſente à l'eſprit toute l'étendue, les preuves, les objections, ce qu'elle offre de propre à concilier les eſprits & à toucher les cœurs, ou au contraire de défavorable, & de capable de donner des préventions fâcheuſes. Après que vous aurez enviſagé ainſi & même arrangé tout le plan de ce que vous avez à dire, vous trouverez ſans peine par où il vous convient de débuter. Votre Exorde ſe préſentera de lui-même, & propre à la cauſe. Cicéron, de qui je tire ce précepte, y joint ſon expérience perſonnelle. Il atteſte, par la bouche de l'Orateur Antoine, que ſi quelquefois il a voulu s'écarter de cette méthode, & commencer par chercher ſon Exorde, il n'en a pu trouver aucun qui ne fût foible, frivole, ou commun & trivial. Mais ſi l'on ne doit dreſſer le plan de ſon Exorde, qu'après l'inſpection & l'étude de toute la cauſe,

II. de Orat. 315.

ce n'eſt pas à dire qu'il y ait néceſſité de ne le compoſer & ne l'écrire que le dernier. Quand on ſe met à écrire, L. III. c. 9. Quintilien penſe qu'il eſt plus convenable de ſuivre l'ordre ſelon lequel chaque partie du diſcours doit être prononcée ; & perſonne ne peut blâmer cette pratique.

Préſentons un modéle de ce que nous venons de donner en précepte, ſur les matériaux qui doivent entrer dans la conſtruction de l'Exorde. Nous ne pouvons mieux faire pour cela, que de tranſcrire le début du plaidoyer de M. d'Agueſſeau, dans la cauſe entre M. le Prince de Conti, & Madame la Ducheſſe de Némours. T. III. p. 249. On y remarque dabord de la nobleſſe & de l'élévation dans le ſtyle & dans les penſées. C'eſt ce qu'exigeoit la haute dignité des Parties : & de plus c'eſt un Magiſtrat qui parle, & qui exerce un miniſtére dévoué au vrai, & ſupérieur à l'intérêt des perſonnes. Voici cet Exorde.

» L'éclat extérieur qui environne » cette cauſe, les grands noms des » Parties qui attendent en ſuſpens le » jugement que vous devez pronon- » cer, & tout ce qui attire aujour-

» dhui l'attention, les vœux, le con-
» cours du Public ; c'eſt ce que la ſé-
» vérité de notre miniſtére nous or-
» donne d'oublier en commençant ce
» diſcours. Quelque reſpect que nous
» ayons pour les Parties, nous ne
» craindrons point de dire dabord, que
» nous ne devons plus enviſager ici
» la perſonne d'un Prince, dans le-
» quel nous honorons avec toute l'Eu-
» rope la valeur, la vertu, & le ſang
» de nos Rois, ni l'héritiére des
» biens de la Maiſon de Longueville,
» qui ſemble apporter ici la faveur de
» ce nom ſi précieux à la France : &
» pour éviter l'écueil également dan-
» gereux d'une prévention favorable
» ou contraire à l'une ou à l'autre des
» Parties, nous ne pouvons les con-
» ſidérer aujourdhui, que comme la
» juſtice elle-même les conſidére. Dé-
» pouillés en ſa préſence de ces avan-
» tages extérieurs, ils viennent dé-
» poſer à ſes pieds l'éclat de leur
» dignité : ils ſoumettent toute leur
» grandeur à l'empire de la Loi, pour
» attendre de ſes oracles la certitude
» de leur deſtinée. Laiſſons donc à
» ceux qui ont le bonheur de pouvoir
» être ſimples ſpectateurs d'un ſi illuſ-

» luſtre différend, le plaiſir de remar-
» quer qu'une cauſe particuliére ſem-
» ble être devenue une cauſe publi-
» que ; que l'intérêt d'un ſeul eſt re-
» gardé comme l'intérêt de tous ; &
» que ſi les jugemens ſont partagés,
» au moins les vœux & les ſouhaits ſe
» réuniſſent. «

Les conſidérations tirées de la perſonne des Parties plaidantes, ne peuvent être traitées plus dignement. L'Orateur ſemble les écarter : mais il en fait uſage neantmoins. En leur donnant l'excluſion, il y porte l'attention de ſes auditeurs, & il s'acquitte lui-même des devoirs d'hommage & de reſpect envers le rang & les perſonnes. La ſeconde partie de l'Exorde roule ſur la nature des queſtions qui ſe préſentent à examiner.

» Pour nous, nous oſons dire qu'un
» intérêt encore plus grand & plus
» élevé attache aujourdhui toute no-
» tre application. C'eſt celui que le
» Public doit prendre à une cauſe dans
» laquelle les Loix ſemblent oppoſées
» les unes aux autres ; où la volonté
» du Teſtateur eſt combattue par une
» volonté contraire ; où ſa ſageſſe & ſa
» démence paroiſſent également vrai-

» ſemblables ; où la faveur des héri-
» tiers teſtamentaires eſt balancée par
» celle des héritiers du ſang ; &, pour
» dire encore quelque choſe de plus,
» où il s'agit de chercher, de décou-
» vrir, d'établir les principes ſolides
» de la certitude humaine, par leſ-
» quels on peut confirmer pour tou-
» jours le véritable état des morts, &
» aſſurer après eux l'exécution de leurs
» ſages volontés. » Ce court expoſé des queſtions qu'embraſſe l'affaire, en même tems qu'il intéreſſe & pique l'attention des auditeurs, ſuppoſe une étude approfondie de la cauſe, & en eſt le réſultat.

Style de l'éxorde.

Le ſtyle qui convient à l'Exorde, n'eſt point communément la véhémence : nous l'avons dit. Il ne faut pas en arrivant mettre tout en feu. La modeſtie, la douceur, la tranquillité, ſont les caractéres qui ſont propres au ſtyle comme aux choſes : & par cette raiſon l'Exorde admet le nombre & l'harmonie de la période, qui s'allie avec le ſens froid dans l'Orateur & dans celui qui écoute. Il n'eſt point de diſcours ſur un ſujet important, ſermons, oraiſons funébres, grands plaidoyers, dont l'Exorde ne

ſoit traité dans ce goût de ſtyle. C'eſt de quoi les exemples ſe trouvent partout : & je n'y inſiſterai pas davantage. Il me reſte à expoſer les principaux défauts qui peuvent rendre l'Exorde vicieux. C'eſt ce que l'on peut aiſément déduire des régles que j'ai données ſur ce qui en fait les vertus. Mais ces régles elles-mêmes n'en ſeront que mieux conçues par le contraſte des vices oppoſés.

Vices que l'on doit éviter dans les Exordes.

Le diſcours oratoire eſt un édifice, dont toutes les parties doivent être proportionnées avec une exacte ſymmétrie. De même donc qu'un grand portail qui feroit l'entrée d'un bâtiment médiocre, produiroit un mauvais effet, un Exorde ſera vicieux, s'il eſt trop long. Il pécheroit contre la loi des juſtes proportions. Ce ſeroit une tête d'une groſſeur conſidérable, placée ſur un corps qui n'y répondroit pas par ſon volume. Les Exordes de M. Cochin ſont ordinairement fort courts.

Les Exordes que la Partie adverſe pourroit employer, ſoit en entier, ſoit en y faiſant de légers changemens, marquent une main malhabile, qui manque ſon but, & qui

ne fait pas préſenter ſon ſujet ſous le point de vûe qui convient à l'utilité de la cauſe.

Nous avons parlé des Exordes qui ſeroient étrangers à la cauſe, & qui n'y tiendroient que par la place que l'Orateur leur a aſſignée arbitrairement à la tête de ſon diſcours. Ce ſeroit un vice choquant dans un plaidoyer, dans un ſermon, dans tout ce qui eſt diſcours oratoire. Dans les ouvrages d'une autre nature, l'inconvénient eſt beaucoup moindre. Les préfaces des deux ouvrages hiſtoriques qui nous reſtent de Salluſte, ne tiennent que de fort loin à ſon ſujet. Le Traité des Loix de Cicéron, ouvre par un préambule très agréable, mais qui ne regarde les Loix en aucune façon. Une choſe ſinguliére, c'eſt que Cicéron tenoit des commencemens tout prêts, iſolés, & indépendans de toute matiére, pour les appliquer aux ouvrages qu'il pourroit compoſer dans la ſuite. Tout cela a été pratiqué par de grands Ecrivains ſans être blâmé. Mais l'Orateur le feroit certainement, s'il tranſportoit ces exemples aux Exordes de ſes diſcours. L'auditoire qui s'eſt aſſemblé pour entendre

traiter un ſujet, veut qu'on l'en entretienne tout dabord & ſans délai ; & il regarderoit un Exorde étranger à la matiére comme un écart intolérable.

Obſervation ſur la régle qui exclut la pompe des Exordes judiciaires.

Nous avons dit qu'un Exorde pompeux & magnifique ne ſiéroit point aux cauſes judiciaires, & nous avons rapporté la raiſon de ce précepte. Si néantmoins le ſujet étoit grand & important, alors ce ne ſeroit pas l'Orateur qui chercheroit la pompe, mais la matiére qui l'exigeroit, & qui forceroit la régle. En ce cas, quoique la régle commune ne pût pas être obſervée, il faudroit néantmoins ne la pas perdre entiérement de vûe : & l'Orateur devroit ſe ſouvenir que la pompe d'un Exorde dans le genre judiciaire ne doit pas être celle d'un panégyrique.

Je viens d'emprunter de M. d'Agueſſeau un exemple de cette dignité de ſtyle ſans orgueil. Elle a été auſſi très bien obſervée par M. Cochin, dans l'exorde de ſon plaïdoyer pour le Prince de Montbelliard, cauſe du plus grand éclat, & par ſon objet, & par le nom illuſtre des Parties. L'Orateur com-

T. V. p. 220. mence ainſi : » Le Prince de Mont-

» belliard, né pour jouir de tous les » avantages que la ſouveraine puiſ- » ſance communique à ceux qui en » ſont revêtus, n'a cependant coulé » ſes jours depuis longtems que dans » l'amertume & la diſgrace. La ja- » louſie du Duc de Wirtemberg, » l'ambition de la Baronne de l'Eſpé- » rance, ont excité contre lui les plus » rudes tempêtes; victime malheu- » reuſe de tant de paſſions, ſon rang, » ſon élévation, ſa naiſſance, tout a » été compromis. En vain, à la mort » de ſon pére, la juſtice de ſes droits » a-t-elle été publiquement recon- » nue; en vain les vœux de ſes ſujets » ſe ſont-ils réunis pour ſon triom- » phe & pour ſa gloire: la violence a » conſommé l'ouvrage que tant d'in- » trigues avoient préparé. Ses Etats » ſans défenſe envahis à main ar- » mée; prêt à tomber entre les mains » d'ennemis dont il avoit tout à crain- » dre; à quel ſort étoit-il réſervé, ſi » la France ne lui avoit ouvert cet » aſyle favorable, qui dans tous les » tems a été le refuge des Princes mal- » heureux? » Je n'acheve point le reſte de l'Exorde, qui eſt tout entier de ce ſtyle: ſtyle noble & élevé, mais qui

ne dégénére point en faſte. On y trouve même l'eſſai des ſentimens tendres & compatiſſans, qui convenoient à la fortune de l'illuſtre client.

De l'Exorde fini, l'Orateur, dans le genre judiciaire, paſſe à la Narration: & ce paſſage doit être naturel; enſorte que ce qui termine la premiere partie du diſcours amene celle qui va ſuivre.

ARTICLE II.

De la Narration.

Définition de la Narration oratoire, & caractére qui la diſtingue de la Narration hiſtorique.

La Narration dans le diſcours eſt l'expoſition du fait, aſſortie à l'utilité de la cauſe. On l'appelle ſimplement *Fait* dans les plaidoyers & les mémoires de nos Avocats.

Le dernier trait de la définition doit être ici ſoigneuſement remarqué. C'eſt ce caractére qui conſtitue la principale différence entre la Narration oratoire & la Narration hiſtorique. L'Hiſtorien & l'Orateur narrent l'un & l'autre. Mais le premier, uniquement occupé du vrai, ne ſe propoſe que d'expoſer la choſe telle qu'elle eſt. Il pécheroit même contre la premiére régle de ſon genre, ſi à ce

motif il en mêloit d'autres, & que dans la tournure de son récit, il consultât l'intérêt particulier de qui que ce soit, fût-ce même l'intérêt de sa patrie. Il n'en est pas ainsi de l'Orateur. Il doit sans doute respecter la vérité, & il ne lui est pas permis de l'altérer. Les droits inviolables de la vérité exigent de lui cette fidélité : & de plus il nuiroit même à sa cause, s'il s'exposoit à être surpris en mensonge, parce que dès lors il jetteroit en défiance ses auditeurs, & perdroit auprès d'eux toute créance. Mais l'intérêt du vrai n'est pas le seul qui dirige son discours. L'Orateur y joint la considération de ce que demande l'utilité de sa cause. Sans détruire la substance du fait, il le présente sous des couleurs favorables : il insiste sur les circonstances qui lui sont avantageuses, & les met dans le plus beau jour : il adoucit celles qui seroient odieuses & choquantes. Un Historien qui auroit eu à raconter la mort de Clodius, auroit dit, *les esclaves de Milon tuérent Clodius.* Cicéron dit, *les esclaves de Milon firent alors ce que chacun de nous eût voulu que ses esclaves fissent en pareille occasion.*

La Partie publique narre comme l'Hiſtorien. Elle n'a d'autre intérêt dans la cauſe que celui du vrai, & elle le conſidére ſeul. Il ne s'agit pour elle ni de mitigations, ni d'attentions à donner à la choſe un coloris, qui prévienne en faveur de l'une ou de l'autre des Parties plaidantes. Elle va droit au but, ne ſe propoſant d'autre objet que d'inſtruire les Juges.

La Narration eſt de l'eſſence de la cauſe, & elle peut en être regardée comme le fondement & la baſe. Elle doit contenir le germe de tous les moyens qui ſeront employés dans la ſuite, & dont la Confirmation n'eſt que le développement. On peut même dire, que l'impreſſion qui réſulte de l'expoſé des faits a un grand avantage ſur la preuve de raiſonnement. La conviction produite par le raiſonnement eſt l'ouvrage de l'Avocat: au lieu que l'inclination à croire qui naît d'un récit, eſt l'ouvrage du Juge lui-même. C'eſt lui qui tire la conſéquence: c'eſt lui qui ſe perſuade par une action qui lui eſt propre. Or ce qui vient de nous-mêmes, a un tout autre mérite auprès de nous, que ce que nous recevons d'autrui.

Par ces obſervations, il eſt clair que nulle partie du diſcours ne doit être plus ſoigneuſement travaillée, que la Narration. Elle demande beaucoup d'art, de réflexion, de conduite; d'autant plus qu'il eſt ſouvent difficile d'allier toutes les vûes que l'Orateur doit avoir dans l'eſprit en la dreſſant. Il ne doit rien dire que de vrai: il ne doit rien dire qui nuiſe à ſa cauſe. Car rien n'eſt plus honteux à un Avocat, que de ſe tuer de ſa propre épée. Si ſa cauſe étoit mauvaiſe, l'unique parti à prendre pour lui ſeroit de ne s'en point charger.

En la ſuppoſant bonne, mais embarraſſée de quelques difficultés, l'Avocat ne peut pouſſer trop loin les précautions pour arranger les circonſtances de ſon récit de maniére qu'elles conduiſent elles-mêmes l'eſprit de l'auditeur à des inductions avantageuſes au parti qu'il ſoutient. Pour donner un exemple complet de cet art, il faudroit copier quelquune des Narrations de M. Cochin, l'Orateur le plus prudent & le plus adroit qui ait jamais illuſtré notre Barreau. Mais elles ſont longues pour la plupart, & je me contenterai de citer le com-

mencement de celle que préſente ſon mémoire apologétique pour le Marquis d'Hautefort. Il faut ſe ſouvenir que l'objet de l'Avocat dans cette cauſe, étoit de prouver qu'il n'y avoit point eu de mariage célébré entre le Comte d'Hautefort, oncle du Marquis, & la Demoiſelle de Kerbabu. Le début de la Narration eſt parfaitement aſſorti à cette idée.

T. II. p. 422.

» Le Comte d'Hautefort, dit M. Cochin, » étoit parvenu à l'âge de » ſoixante ans ou environ, ſans avoir » penſé à ſe marier, lorſqu'il vit à » Breſt en 1725 la Demoiſelle de » Kerbabu, qui avoit ſuivi la Dame » de S. Quentin ſa mére On prétend » que malgré ſon indifférence, il fut » tout d'un coup épris pour elle de la » paſſion la plus ardente, qu'il ſe dé- » termina dabord à l'épouſer, & qu'il » obtint l'agrément des Sieur & Da- » me de S. Quentin, à qui il en fit la » demande. Une réſolution ſi ſubite » ne produiſit alors aucun effet : & ſi » l'on en croit la Demoiſelle de Ker- » babu, la concluſion du mariage fut » remiſe à l'année ſuivante. On ne » concilie pas aiſément tant d'ardeur » avec tant de retardement. » Il eſt

aiſé de ſentir que ces traits du récit, qui ne fait que commencer, jettent tout d'un coup des nuages & du doute ſur le fait du mariage, & en décréditent la vraiſemblance. L'âge du Comte d'Hautefort, le long tems qu'il a paſſé ſans ſe marier, ſon ardeur ſubite, ſa lenteur à conclure, tout cela annonce un roman, que la Partie adverſe a imaginé ſans penſer même à le rendre croyable.

Les narrations de Cicéron portent ſouverainement ce caractére d'habileté & d'adreſſe, & elles ſont tournées avec un art infini. On peut lire en particulier celles du diſcours pour Milon, & de celui pour Ligarius.

Cette attention bien obſervée eſt la principale vertu de la Narration oratoire. Les Rhéteurs en aſſignent trois autres; la clarté, la vraiſemblance, la brieveté.

Clarté que doit avoir la Narration.

La clarté eſt un devoir de tout le diſcours: mais elle eſt particuliérement néceſſaire dans la Narration, parce que c'eſt de là que doit partir la lumiére, qui ſe répandra ſur tout ce que l'Orateur pourra dire dans la ſuite. Si le fait n'a pas été bien expoſé, s'il y reſte de l'obſcurité & de l'em-

barras, les raiſonnemens & les preuves qui viendront après, ne ſe feront point nettement concevoir : & tout le travail de l'Avocat eſt perdu. On en peut dire autant des deux autres qualités que nous avons marquées. Si votre récit n'a point de probabilité, on ne vous écoutera plus. S'il eſt long & diffus, en ſorte que l'on ait oublié le commencement ; lorſque vous parviendrez à la fin, vous retombez dans l'inconvénient de l'obſcurité.

Pour obtenir la clarté, outre les conditions néceſſaires à tout diſcours, je veux dire la propriété des termes, la ſimplicité des tours, & autres vertus ſemblables, dont nous parlerons ailleurs, la Narration exige ſpécialement l'attention à bien diſtinguer les noms, les perſonnes, les tems, les lieux, & toutes les autres circonſtances du fait. Ce devoir eſt aiſé, & ne demande qu'une capacité médiocre. Il eſt plus honteux d'y manquer, que louable d'y réuſſir.

Vraiſemblance.

La vraiſemblance n'eſt pas d'une moindre conſéquence : & elle ne doit point être négligée, même en ne diſant que des choſes vraies. Car

on ſait que ce qui eſt vrai n'eſt pas toujours vraiſemblable. Pour rendre donc votre récit vraiſemblable, vous devez aſſigner à vos perſonnages des motifs & des caractéres proportionnés à la nature des actions que vous leur attribuez. Ainſi, dit Quintilien, ſi vous accuſez un homme de vol, vous devez le peindre avide; dérangé dans ſes mœurs, s'il s'agit d'adultére; téméraire & violent, ſi vous le pourſuivez comme coupable d'homicide. Lorſque vous ferez le rôle de défenſeur, ce ſont les conſidérations contraires qui régleront vos tableaux. *L. IV. c. 2.*

Que l'on liſe dans cet eſprit les narrations de Cicéron & de M. Cochin: on les trouvera toutes dreſſées ſur ce modéle. Dans Cicéron, Roſcius injuſtement accuſé du meurtre de ſon pére, eſt peint par ſon défenſeur comme un homme ſimple, ayant les mœurs innocentes des habitans de la campagne, ſans cupidité, ſans paſſion pour les plaiſirs & les folles dépenſes: & ſes accuſateurs au contraire, qui étoient vraiſemblablement les meurtriers, ſont des caractéres audacieux, avides, & injuſtes à l'excès.

Dans M. Cochin, la Demoiſelle qui s'étoit fait inſtituer légataire par le Marquis de Béon, eſt une perſonne pleine d'eſprit & d'artifice, inſinuante, adroite, juſqu'à couvrir ſon libertinage du maſque de la dévotion. La Demoiſelle de Kerbabu, qui prétendoit fauſſement avoir été épouſée par le Comte d'Hautefort, a toute l'habileté néceſſaire pour former une intrigue de fauſſeté, & toute la hardieſſe capable de l'exécuter. Au contraire, s'agit-il de détruire la vraiſemblance d'une lettre attribuée au Comte d'Hautefort, & qui s'exprimoit en termes tout-à-fait déſobligeans pour ſa famille ? » Il » avoit toujours aimé ſa famille, dit l'Avocat : » ſon neveu lui avoit tou- » jours été cher. Pourquoi ſe fait-il (dans cette lettre) » un plaiſir malin » de le voir confondu, comme ſi ce » neveu ingrat n'eût ſoupiré qu'après ſa » ſucceſſion, & que le Comte d'Hau- » tefort eût été bien aiſe de tromper » ſon avidité ? De tels ſentimens peu- » vent-ils s'accorder avec la confiance » & l'amitié qu'il lui a témoignées » juſqu'au dernier moment de ſa vie ? » Ce morceau paſſe un peu les bor-

T. II. p. 409.

nes de la ſimple narration, & renferme un raiſonnement. Mais le raiſonnement eſt court : & quelquefois l'utilité de la cauſe demande que dès le moment où l'on rapporte, ſoit un fait, ſoit une piéce, on ſe hâte d'en prévenir ou d'en détruire l'impreſſion, qui nous ſeroit contraire. Les éxemples de cette pratique ſont très communs dans les narrations de M. Cochin.

Quintilien remarque que les meilleures préparations pour diſpoſer l'auditeur à croire, ſont celles qui ne ſe font point ſentir, & qui produiſent leur effet ſans que l'on s'apperçoive du deſſein de l'Orateur. Cela revient à ce que j'ai déja obſervé. Mais je penſe qu'il n'eſt pas hors de propos de multiplier les réfléxions & les éxemples ſur un art profond, difficile à pratiquer, difficile même quelquefois à reconnoître. Quintilien cite à ce ſujet un endroit de la narration du plaidoyer pour Milon. Cicéron vouloit que les Juges demeuraſſent perſuadés que Milon étoit parti de Rome ſans aucun deſſein d'attaquer Clodius. Voici donc comment il raconte ce départ. » Milon, dit-il,

» étant resté au Sénat ce jour là juſ-
» qu'au moment où la compagnie ſe
» ſépara, revint à ſa maiſon : il chan-
» gea de chauſſure & d'habits : il
» attendit un peu de tems que ſa
» femme fut prête, comme il arrive
» d'ordinaire en pareil cas. » Rien n'eſt plus ſimple & pour les choſes & pour les expreſſions : ce diſcours n'annonce aucun art. Il y en avoit pourtant beaucoup. Il n'eſt perſonne qui en écoutant ou en liſant ce récit, ne conçoive & ne ſe perſuade que c'eſt ici un départ ſans empreſſement, ſans deſſein, un ſimple voyage de campagne. Et voilà préciſément ce que Cicéron vouloit que l'on crût.

Je trouve dans M. Cochin un éxemple, que je puis mettre en paralléle. La Demoiſelle de Kerbabu plaçoit l'époque de la célébration de ſon mariage au 19 Septembre 1726, dans le Château d'Hauterive appartenant au Comte d'Hautefort. M. Cochin nioit ce mariage, & le traitoit de fable. Rien peut-il être mieux aſſorti au deſſein de l'Orateur, que ce récit de la maniére dont s'étoit paſſée à Hauteriye cette journée ſi importante dans
p. 424. la cauſe? » Le 19 Septembre, la compa-

» gnie entiére (qui étoit très nombreuſe) » ſe rendit chez le Sieur le » Blanc, Prieur-Curé d'Argentré, qui » eſt la Paroiſſe d'Hauterive. On y » arriva ſur les onze heures du matin : » peu de tems après la compagnie ſe » mit à table : elle en ſortit ſur les » quatre heures, & ſe retira au Châ- » teau d'Hauterive. Le Comte d'Hau- » terfort ne s'en ſépara point juſqu'à » dix heures du ſoir, qu'il ſe retira » dans ſa chambre, où il ſe coucha » en préſence du Sieur de la Girouar- » diére. Un domeſtique, qui couchoit dans ſa garderobe, ferma ſa » porte à la clef, comme il a toujours fait, & comme il a toujours » continué depuis. » Je ne ſais pas ſi Monſieur Cochin, en dreſſant ce récit, avoit préſent à la mémoire l'endroit de Cicéron que je viens de rapporter. Mais quand il l'auroit eu ſous les yeux, il n'auroit pas pû l'imiter plus parfaitement. C'eſt le même eſprit qui a dicté l'un & l'autre. Même ſimplicité, même art. Où placer dans une journée remplie comme celle là, la célébration d'un mariage?

Briéveté.

Le précepte de la briéveté a beſoin d'être expliqué. Elle ne conſiſte pas

préciſément à ſe renfermer dans peu de paroles. On eſt court toutes les fois que l'on ne dit que ce qui eſt néceſſaire, ou même utile. Mais il n'eſt pas permis de ſe diſpenſer de dire tout ce qu'il faut. Entre les deux excès du trop ou du trop peu, le dernier, ſuivant la remarque judicieuſe de Quintilien eſt le plus vicieux. Car le ſuperflu n'a que l'inconvénient d'ennuyer celui qui écoute ; au lieu qu'il y a du danger pour la cauſe à omettre ce qui ſeroit néceſſaire.

Je dirai plus : ce qui n'allonge que par un ornement placé à propos, & diſtribué avec goût & avec diſcrétion, ne peut point être traité de ſuperflu. » La Narration, dit Quinti-» lien, ne doit pas être ſans graces ; » autrement elle paroîtroit groſſiére & » ennuyeroit : car le plaiſir trompe & » amuſe ; & ce qui plaît, ſemble » moins durer : de même qu'un che-» min riant & uni, quoique plus » long, fatigue moins, qu'un che-» min plus court, qui ſeroit eſcarpé » ou déſagréable. »

Cicéron penſe de même, & il cite pour exemple la narration qui remplit la premiére ſcéne de l'Andrienne

de

de Térence, & qui eſt véritablement un modéle accompli. Elle eſt trop longue pour être inſérée ici : & d'ailleurs je craindrois de ne pouvoir pas faire paſſer dans ma traduction les graces de l'original.

Intérêt & agrément.

Mais je conclus de ce que je viens d'obſerver d'après Cicéron & Quintilien, que ce n'eſt pas ſans raiſon que quelques Rhéteurs, aux trois vertus de la Narration, la clarté, la vraiſemblance, la briéveté, en ont ajouté une quatriéme, l'intérêt & l'agrément. Il faut ſuppoſer que la matiére s'y prête : car, ſi elle étoit trop ſimple & de petite importance, la clarté du ſtyle & la briéveté ſeroient les ſeuls ornemens qui lui conviendroient. Mais ſi la cauſe eſt grande par ſon objet & par le nom des perſonnes qu'elle regarde ; ſi elle eſt variée par une multiplicité d'événemens divers ; ſi elle eſt ſuſceptible de ſentimens de douleur, de commiſération, d'indignation, de ſurpriſe, alors une narration froide & ſéche ſeroit tout à-fait vicieuſe. Elle doit être rélevée par la nobleſſe du ſtyle, intéreſſante par les ſentimens, qu'il ne s'agit pas d'épuiſer, comme nous en

avons averti ailleurs, mais qui doivent être fondus dans le récit, pour l'échauffer & lui donner de l'ame; en ſorte que le Juge commence dès lors à ſentir l'atteinte des mouvemens, dont l'Orateur ſe propoſe de le pénétrer dans la ſuite, lorſqu'il développera & fera valoir dans toute leur force les preuves & les moyens.

L'affaire qui fut plaidée par M. Cochin pour la Demoiſelle Ferrand, avoit la plupart des caractéres que nous avons marqués. La Partie dont il ſoutenoit les droits, réclamoit un nom diſtingué dans la Robe, & qu'on lui conteſtoit au mépris des Loix. Elle ſe diſoit, & par le jugement elle fut déclarée fille de M. Ferrand, Préſident au Parlement. Elle avoit gémi toute ſa vie ſous l'oppreſſion, & depuis le moment de ſa naiſſance juſqu'à l'âge de quarante-neuf ans, elle n'avoit jamais joui de ſon état & des prérogatives qui devoient y être attachées. La Narration de M. Cochin répond par ſon ſtyle à la grandeur d'un intérêt ſi précieux & ſi touchant. Elle eſt ornée convenablement, & elle a toute la chaleur des ſentimens que la cauſe demandoit. Je

n'en donnerai que le début, par lequel on pourra juger du reste. Elle commence ainsi.

» M. Ferrand épousa en 1676 Anne de Bellinzani. La paix a accompagné ce mariage pendant dix années entiéres. C'est dans ce tems de calme que Madame Ferrand est accouchée de trois enfans, & est devenue grosse du quatriéme. L'orage qui fondit en 1686 sur sa famille, altéra l'union qui avoit toujours régné entre M. Ferrand & elle. Les vertus du Magistrat ne purent le garantir des foibleſſes de l'homme. Cette épouse chérie ne parut plus à ses yeux que comme la fille d'un proscrit. L'aigreur, les reproches injustes, les dédains succédérent à la tendresse: & les choses furent portées à une telle extrêmité, que Madame Ferrand se crut en droit de demander sa séparation. On n'ajoute rien au portrait que Madame Ferrand a fait elle-même de ses disgraces domestiques. Après avoir donné à l'intégrité & aux lumiéres de M. Ferrand, les éloges qui leur étoient dûs, elle a été obligée de reconnoître que l'homme

T. IV. p. 470.

» le plus pur dans les fonctions pu-
» bliques, n'eſt pas toujours exemt,
» dans l'intérieur de ſa maiſon, des
» paſſions qui agitent les particuliers:
» & en cela elle a découvert elle-mê-
» me la ſource des malheurs de la
» Demoiſelle Ferrand..... Madame
» Ferrand paſſa le reſte de ſa groſ-
» ſeſſe dans le plus funeſte accable-
» ment, abandonnée de ſon mari,
» de ſes amis, de ſes parens diſper-
» ſés par l'autorité ſouveraine; prête
» à être envéloppée elle-même dans
» une diſgrace ſi générale. Ce fut dans
» ces jours de douleur qu'elle mit au
» monde la Demoiſelle Ferrand. «
Ce ſtyle eſt noble, autant que ſage. Il eſt enrichi de réfléxions & animé de ſentimens. Ce n'eſt point ici le lieu de remarquer, combien il prépare habilement à tout ce qu'il ſera néceſſaire d'établir dans la ſuite.

Il faut avouer que dans nos mœurs, & ſuivant notre maniére de procéder dans les jugemens, les occaſions d'orner les Narrations judiciaires, & de les rendre touchantes, ſont plus rares parmi nous que chez les Anciens. Cicéron en fournit un très grand nombre d'exemples: & ſes Verrines en ſont tiſſues.

Nous avons ſuppoſé juſqu'ici une Narration unique dans la cauſe. Mais il eſt des cauſes chargées d'une telle multitude de faits différens, qu'il n'eſt pas poſſible de les embraſſer tous dans un même corps de récit. Nous avons déja fait incidemment cette remarque : & nous ajouterons ici qu'en ce cas, pour mettre de l'ordre dans les faits, & pour procurer du repos à l'attention du Juge, il faut les partager par différentes époques, & même par les différentes natures d'objets. La choſe ſe conçoit très aiſément. Cicéron en préſente d'excellens modéles, comme je l'ai dit, dans ſes diſcours contre Verrès, & pour Cluentius. Mais ſi l'on veut un exemple moderne, le plaidoyer de M. Cochin, pour le Prince de Montbelliard nous l'offrira. » L'ordre des faits, dit- *T. V. p. 420.*
» il, dont on eſt obligé de rendre
» compte, annoncera par lui-même
» trois époques bien faciles à diſtinguer.
» La premiére préſentera toutes les
» circonſtances du mariage, & les ef-
» fets dont il a été ſuivi pendant près
» de vingt années. La ſeconde ren-
» fermera le détail de toutes les intri-
» gues que l'on a miſes en œuvre

Le fait trop chargé doit ſe partager en pluſieurs récits.

» pour dégrader, s'il étoit poſſible, » la mére & les enfans. La troiſiéme » fera paroître leur triomphe dans » tout ſon jour. «

Style de la Narration.

Quel doit être le ſtyle de la Narration, c'eſt ce que nous avons ſuffiſamment expliqué en donnant les régles pour ſa conſtruction. Le ſtyle ſera ſimple, uni, noble néantmoins & ſoutenu, ſurtout dans les grandes cauſes, formant un ſeul tiſſu, qui ne ſoit point interrompu par des figures véhémentes, telles que des exclamations ſubites, de violentes apoſtrophes, à moins que l'atrocité des choſes ne ſoit ſi forte, qu'elle contraigne l'Orateur d'éclater dans le moment. Cicéron, dans le plaidoyer pour Cluentius eſt conduit par le fil du récit à parler des noces inceſtueuſes d'une belle-mere avec ſon gendre. Il ne peut contenir l'indignation qui le ſaiſit. Il s'écrie: » ô attentat in- » croyable! ô fureur d'une paſſion ef- » frénée! ô impudence ſans exemple! » Comment cette femme n'a-t-elle » pas craint, je ne dis pas les Dieux » & les hommes, mais les objets mê- » me inanimés qui lui retraçoient l'i- » mage des noces de ſa fille, & les

» murs qui en avoient été les té-» moins ? » De pareils écarts doivent être très courts, comme une saillie dont l'Orateur n'a pas été le maître : & après l'interruption d'un moment, il faut qu'il revienne aussi-tôt au style de récit.

C'est aussi une sorte d'écart, que de quitter le fil de la Narration pour argumenter & entrer en preuve. Cette liberté s'accorde pourtant plus volontiers que l'autre ; & j'ai déja observé que nos Avocats la prennent assez aisément, en évitant néantmoins la longueur.

Je suis fort étonné, qu'il ait été mis en question parmi les Rhéteurs, si l'Avocat doit toujours donner l'exposé du fait, ou la Narration. Ils ont même reconnu des cas dans lesquels il doit s'en abstenir : si le fait est assez connu & n'admet aucun doute, s'il a été raconté par l'advetse Partie d'une maniére qui convienne à notre cause. Cicéron, ce qui met le comble à mon étonnement, paroît même adopter ces principes. Mais Quintilien les réfute, au moins par rapport au très grand nombre des causes : & la raison décide absolument en faveur de ce

Nécessité de la Narration dans tout discours judiciaire.

De Orat. I I. 330.

L. IV. c. 2.

dernier. Quelque connu, quelque conſtant que ſoit un fait, on ne peut jamais ſuppoſer que l'Avocat n'ait rien à en dire. Il lui importe, non pas préciſément que l'on ſache la ſubſtance du fait, mais qu'on l'enviſage ſous un certain point de vûe que lui ſeul peut préſenter. Les circonſtances, les motifs, les ſuites, ont des différences délicates, qui ne ſeront jamais miſes dans leur jour que par celui qui y a intérêt. C'eſt encore plus gratuitement que l'on ſuppoſe que le récit de notre adverſaire pourra nous convenir. Un même fait paſſant par deux bouches différentes, eſt preſque toujours différemment préſenté. Que ſera-ce s'il y a contrariété d'intérêt? Il eſt impoſſible alors que le récit qui convient à l'un, convienne à l'autre. Je crois donc pouvoir établir pour regle certaine & ſans aucune exception, que l'Avocat doit toujours expoſer le fait dans lequel conſiſte ſa cauſe. Et la pratique y eſt conforme. Je ne connois point de plaidoyer exiſtant ſans Narration. S'il s'agiſſoit d'un meurtre, d'un empoiſonnement, qu'il ne fût pas poſſible de nier; en pareil cas l'Avocat ne doit pas omettre la Nar-

ration, mais rejetter la cauſe entiére, & ne s'en point charger.

Quelle part elle a dans les diſcours du genre Déliberatif.

On eſt mieux fondé à demander ſi la Narration a lieu dans les diſcours du genre Délibératif. Lorſque celui qui propoſe de délibérer a rendu compte du fait en queſtion, alors il eſt certain que ceux qui opinent n'ont pas beſoin de le raconter de nouveau. Mais, comme les éxemples ſont d'un grand & fréquent uſage dans le genre Délibératif, il peut arriver que quelquun des opinans ait à rapporter incidemment un fait dont il prétende s'autoriſer : & il y ſuivra les régles générales de la Narration oratoire.

Et dans le genre Démonſtratif.

Les diſcours dans le genre Démonſtratif, ne ſont ſouvent, comme nous l'avons obſervé, qu'un tiſſu de Narrations accompagnées des réfléxions & des ſentimens qui conviennent à la choſe. Ainſi ſe traitent les oraiſons funébres, les panégyriques. Les Narrations doivent être maniées dans le goût du genre dont elles ſont la matiére. Dans aucune ſorte de récit l'ornement ne ſied mieux. La loi du genre l'éxige même, & le rend néceſſaire.

Après la Narration judiciaire, l'A-

Etat de la question. Division.

vocat poſe ordinaire ent l'état de la queſtion, & fait ivision. Ces parties, pour être t courtes, n'en ſont pas moins in rtantes. L'ordre que nous avons ſuivi nous a conduits à en parler déja dans ce qui précéde. Ainſi nous nous contenterons d'obſerver ici, que les vertus qui doivent y régner, ſont la préciſion, pour éviter tout ce qui pourroit confondre les idées; la clarté, pour répandre du jour dans tout le reſte du plaidoyer; la juſteſſe, pour empêcher que les différentes branches du ſujet ne ſe mêlent, & ne rentrent les unes dans les autres.

Plus une cauſe eſt embarraſſée par la multitude & la complication des incidens, des demandes, des procédures, plus elle a beſoin que l'Orateur qui la traite apporte à ſa diviſion toutes les attentions que nous marquons ici. Telle étoit l'affaire entre M. le Duc de Luxembourg & les autres Ducs & Pairs, en 1696; & l'on ne peut aſſez admirer la préciſion, la clarté, & la juſteſſe, auſſi bien que l'érudition immenſe, avec leſquelles elle fut traitée par M. d'Agueſſeau, alors Avocat Général. L'é-

T. III. p. 643.

tat des queſtions qu'elle renferme, eſt ſi bien établi, les diviſions ſont ſi lumineuſes, qu'on ſuit toute la cauſe avec la même facilité, que ſi elle étoit parfaitement ſimple, & ne conſiſtoit qu'en un ſeul point aiſé à appercevoir.

Cette maniére nette & expreſſe de marquer la diviſion, & d'annoncer directement en commençant ce que développera la ſuite du diſcours, eſt celle que ſuivent les Avocats & les Prédicateurs. Les diſcours qui ſe prononcent pour l'ouverture des Audiences, & les Mercuriales, procédent différemment. La diviſion eſt dans l'eſprit de l'Orateur, mais elle n'eſt que légérement indiquée dans ſon diſcours, dont la marche eſt continue, & avance toujours d'un pas égal ſans s'arrêter. Il faut que l'auditeur épie le paſſage & la liaiſon des idées, & qu'il ſaiſiſſe par lui-même le plan, qu'on lui laiſſe preſque à deviner. Cette méthode eſt ingénieuſe, & elle donne auſſi plus d'exercice à l'eſprit des auditeurs. Elle eſt bonne où on l'emploie. Elle a un air de dignité & de nobleſſe. Mais elle ne ſeroit pas placée dans les plaidoyers & dans les

ſermons, où il s'agit d'inſtruire, & où il eſt beſoin de ſe faire retenir exactement.

ARTICLE III.

De la Confirmation.

Définition de la Confirmation.

L'ordre naturel demande, qu'après avoir expoſé le fait, & diſtribué ſon ſujet, l'Avocat entre en preuve. Ainſi après la Narration, & la Diviſion qui y eſt jointe dans le genre Judiciaire, ſuit la Confirmation, qui contient & met dans tout leur jour les preuves de la cauſe, & qui détruit ce qu'y oppoſent ou peuvent oppoſer les adverſaires.

Elle eſt la partie eſſentielle du diſcours.

Cette partie du diſcours en eſt la partie eſſentielle, le fond & la ſubſtance. C'eſt à elle que ſe rapporte tout ce qui a précédé. L'Orateur n'a préparé les eſprits par l'Exorde, il n'a préſenté le fait avec exactitude & intelligence, que pour en venir aux preuves, qui ſeules peuvent le faire triompher, & obtenir un Jugement tel qu'il le ſouhaite. Il eſt utile de plaire & de toucher. Mais tout ce qui s'appelle ſentiment eſt ſubordonné à la preuve, & n'a de mérite qu'au-

tant qu'il ſert à la faire valoir.

La Confirmation embraſſe la Réfutation.

Je comprens ſous un même article & ce qui tend directement à prouver la cauſe, & ce qui eſt employé pour détruire les objections des adverſaires. La Confirmation proprement dite, & la Réfutation, ne ſont point deux différentes parties du diſcours, comme l'a fort bien remarqué Cicéron. » Vous ne pouvez, dit-il, » ni détruire ce que l'on vous objecte, » ſans appuyer ce qui prouve en votre » faveur, ni établir ſolidement vos » moyens, ſans réfuter les allégations » & les raiſonnemens de la Partie ad» verſe. Ce ſont deux choſes jointes » intimement par la nature, & par » l'uſage que vous en faites. Vous les » traitez enſemble, & vous paſſez ſans » ceſſe de l'une à l'autre. » Ainſi il convient peu d'en faire deux parties diſtinguées.

De Orat. II. 331.

Nous avons parlé amplement des différentes natures de preuves que l'Orateur emploie, & de l'art de les trouver. Reſte à expoſer ici les attentions qu'il doit avoir pour les choiſir, les arranger, les traiter.

Choix des preuves.

Et dabord il eſt néceſſaire de faire un choix entre les différens maté-

riaux qui se présentent à l'esprit de l'Avocat, lorsqu'il étudie sa cause. Car souvent le sujet lui en fournit beaucoup. » Mais certaines considé-
301. » rations, dit Cicéron, quoique bonnes en elles-mêmes, sont de si petite » conséquence, qu'elles ne valent pas » la peine d'être mises en œuvre. » D'autres sont mêlées de bien & de » mal, de façon que le mal qui en » résulteroit, surpasseroit le bien que » l'on en pourroit espérer. Il faut les » laisser à l'écart. Tel raisonnement » feroit tomber l'Avocat en contra- » diction avec lui-même. Il seroit » utile d'avancer telle proposition,
306. » d'articuler tel fait : mais la vérité » ne le permet pas, & le mensonge, » toujours honteux, ôteroit toute au- » torité à ce que vous diriez, même » de vrai. » C'est ce triage & ce choix, fait avec soin, qui peut seul écarter l'inconvénient horrible de gâter votre cause, & de lui nuire : inconvénient moins rare que l'on ne pense.

296-305. Antoine est loué par Cicéron, comme l'Orateur le plus circonspect qui fut jamais, & le moins sujet à donner prise sur lui : & lui-même il proteste qu'il apporte une attention extrême,

premiérement à faire le bien de ſa cauſe, mais au moins à ne lui point faire de tort. Craſſus, le premier des interlocuteurs du Dialogue de l'Orateur, eſprit ſupérieur, génie élevé, paroît dabord ne pas faire grand cas de cette circonſpection, qui lui ſemble trop timide. Il penſe que pour ne point nuire à ſa cauſe, il ſuffit à l'Avocat de n'être point méchant, & que le cas ne peut arriver que par perfidie. Antoine inſiſte : & comme ſa réponſe contient pluſieurs obſervations utiles, j'en donnerai ici la ſubſtance.

» J'ai vû ſouvent, dit ce ſage Orateur, » des hommes qui n'étoient » nullement méchans, faire beaucoup » de mal à leur cauſe. Un témoin, » par exemple, ne me charge point, » ou me chargera moins, ſi je ne l'irrite pas. Mon client me preſſe, tous » ceux qui s'intéreſſent pour lui, me » ſollicitent de parler mal de ce témoin, d'invectiver contre lui, de » le décrier. Je ne me rends point, je » réſiſte à leurs inſtances : je me tais, » & je ne m'attire par-là aucune louange : car les gens peu inſtruits ſavent » mieux blâmer ce qui aura été dit » mal à propos, que ſentir le mérite

» d'un ſilence prudent, Cependant » quel tort ne vous feriez-vous pas, » ſi vous offenſiez un témoin irrité, » qui ne manque pas d'eſprit, que » nulle tache ne décrédite ? Sa colére » lui en inſpire la volonté, ſon eſprit » lui en facilite les moyens, l'inté- » grité de ſa vie donne de la force & » du poids aux coups qu'il vous » porte. »

Voilà une maniére de nuire à ſa cauſe par imprudence : mais elle n'eſt pas la ſeule. « N'arrive-t-il pas ſou- » vent à pluſieurs, continue Antoine, » de relever & de faire valoir les » avantages brillans des perſonnes » qu'ils défendent, & par là de les » expoſer à l'envie : au lieu que l'in- » térêt de la cauſe demanderoit qu'ils » exténuaſſent l'idée de cette gran- » deur, pour affoiblir l'envie que por- » tent naturellement les hommes à » tout ce qui excelle ? Si au contraire » l'Avocat ſe permet d'invectiver du- » rement & ſans précaution contre des » hommes qui ſoient chéris de ſes » Juges, n'indiſpoſe-t-il pas les eſ- » prits contre lui ? S'il fait à ſes ad- » verſaires des reproches qui retom- » bent ſur quelquun des Juges, ou ſur

» pluſieurs d'entre eux, eſt-ce une » faute médiocre & de peu d'impor- » tance ? Si emporté de colére, parce » que vous vous trouvez offenſé per- » ſonnellement, vous laiſſez là votre » cauſe, & plaidez pour vous-même, » au lieu de vous occuper de votre » client, ne ferez-vous point un tort » conſidérable à la cauſe que vous de- » vez défendre ? Pour moi, ajoute An- toine, » je ſais que l'on m'accuſe de » l'excès oppoſé, & que l'on trouve » que je pouſſe la patience juſqu'à l'in- » ſenſibilité. Ce n'eſt pas que je me » plaiſe à m'entendre dire des choſes » dures; mais je n'aime point à m'écar- » ter de ma cauſe : & ma tranquillité » me procure cet avantage, que ſi quel- » quun me harcéle, il ſe fait regarder » ou comme un querelleur de profeſ- » ſion, ou même comme un forcené. »

Toutes ces différentes maniéres de nuire à ſa cauſe ſans le vouloir, demandent, de l'Avocat, de grandes attentions, parmi leſquelles une des principales eſt de faire un bon choix de ſes moyens. Il doit auſſi en éviter la multiplicité, qui deviendroit fatiguante. Il ne s'agit pas tant de les compter que de les peſer. Celui qui

ne veut rien perdre s'annonce indigent ; & emploier des raiſons petites & foibles, quoique non mauvaiſes, c'eſt donner lieu de penſer que l'on n'en a point de fortes & de frappantes.

Leur arrangement.

Ayant choiſi ſes moyens, l'Avocat doit penſer à l'ordre dans lequel il les préſentera. Avant tout il conſidérera ſi cet ordre ne lui eſt point dicté par la nature même de ſa cauſe : ce qui fait pour lui une loi indiſpenſable. C'eſt ce que M. Cochin ſavoit bien, & il a pratiqué ſoigneuſement cette régle dans l'affaire du Prince de Montbelliard.

Son objet étoit de prouver la légimité de celui pour qui il parloit, contre les attaques de ſes freres, enfans du même pére, mais nés d'une mére différente. En commençant ſa

T. V. p. 479. replique, M. Cochin obſerve que » pour ſe donner quelque avantage, » le grand art qui a régné dans la » défenſe des Barons de l'Eſpérance, (c'eſt le nom dont il appelle ſes Parties adverſes) » a été d'en inter- » vertir l'ordre naturel. Ils ſe ſont » attachés d'abord, dit-il, à étaler » avec pompe les circonſtances dont

» ils prétendent que le mariage de » leur mére a été accompagné : ils » en ont vanté la publicité : & croyant » avoir prévenu par-là les eſprits en » leur faveur, ils ſont retombés ſur » le mariage du Duc de Montbel- » liard leur pére avec la Comteſſe de » Sponek, (mére du Prince de Mont- belliard) » comme ſur un titre ſuſ- » pect, énigmatique, & qui ne pou- » voit être mis en paralléle avec celui » qu'ils défendent. L'intérêt de la vé- » rité & l'ordre naturel des faits ne per- » mettent pas de les ſuivre dans cette » confuſion. Il faut commencer par » approfondir la vérité du mariage » de 1695, avant que de porter ſon » jugement ſur celui de 1716. »

On voit par cet éxemple de quelle importance eſt ſouvent dans une affaire l'ordre des preuves & des moyens. Les deux parties plaidantes ſont auſſi contraires dans la diſpoſition de leurs matériaux, que pour le fond même de la queſtion. L'intérêt de la cauſe leur dictoit ces routes oppoſées.

Si la cauſe n'impoſe point une néceſſité déterminante de ſuivre un certain ordre, & qu'il ſoit libre à l'Avocat d'arranger ſes moyens ſelon leurs

dégrés de force, on pourroit être tenté de croire qu'il devroit y procéder par une gradation qui iroit en croiſſant, & qui commenceroit par le plus foible pour s'élever ſucceſſivement juſqu'à celui qui a le plus de force. Cette pratique ſera bonne ſans doute, ſi le premier dégré eſt par lui-même capable de faire une impreſſion bien avantageuſe. Mais s'il eſt foible, elle eſt condamnée avec raiſon par Cicéron, qui fait ainſi parler
313. Antoine. » Je ne puis approuver la » méthode de ceux qui placent en » tête ce qu'ils ont de moins fort. » Car l'utilité de la cauſe exige que » l'on réponde le plus promptement » qu'il eſt poſſible à l'attente de ceux » qui écoutent. Si vous n'y ſatisfaites » pas tout dabord, vous aurez beau- » coup plus de peine & de plus » grands efforts à faire dans la ſuite » du plaidoyer. Une affaire va mal, » ſi dès le premier inſtant où l'on » commence à la traiter, elle ne paroît » pas devenir meilleure. Que l'Ora- » teur ne craigne point de ſe développer » tout dabord : qu'il ne faſſe point » de montre, & qu'il débute par un » moyen puiſſant & capable de faire

» une forte impreſſion. Seulement » qu'il réſerve pour la fin ce qu'il a » de plus frappant & de plus déciſif. » Les moyens qui ſeront d'une vertu » médiocre, ſans être vicieux néant- » moins, pourront ſe placer au mi- » lieu, & paſſer dans la foule. » Cette diſpoſition eſt Homérique, comme Quintilien l'appelle, parce que dans l'Iliade, Neſtor rangeant ſes troupes, met à la tête ſes Chars armés en guerre, qui en étoient l'élite; à la queue, une brave & nombreuſe Infanterie; & au milieu ce qu'il avoit de moins bons ſoldats. *L. V. c. 12.*

La méthode de M. Cochin pour l'arrangement de ſes preuves, perfectionnoit encore celle que nous venons de donner d'après Cicéron. Elle eſt ainſi expoſée par l'Editeur de ſes Œuvres: » Sa cauſe réduite à deux » moyens, ou tout au plus à trois, il » fait marcher le plus concluant à la » tête, enſuite il le fait revenir à la » diſcuſſion du ſecond, & dans celle » du troiſiéme. Ainſi ſans laiſſer les » Juges dans l'incertitude, la preuve » va toujours en augmentant. Nul » endroit de ſon diſcours n'eſt moins » convaincant que l'autre, parce que *Pref. p. xvij.*

» le moyen victorieux communique » partout sa vigueur. Il a eu soin de » l'annoncer dans l'Exorde & dans la » Narration. Quand après les moyens » il résout les difficultés, il fait entrer » ce grand moyen dans ses réponses : » il le fait reparoître jusques dans la » Péroraison. L'unité est donc gardée » aussi étroitement, que s'il ne plaidoit que ce moyen principal. Il lui » donne toute la prééminence qu'il » doit avoir, sans cependant négliger les autres, qui peuvent quelquefois faire plus d'impression sur » quelques-uns des Juges.

Une maniére indiquée par Quintilien de faire valoir les preuves foibles est de les réunir & de les entasser, afin qu'elles se prêtent un mutuel secours, & qu'elles suppléent à la force par le nombre. Il apporte un exemple qu'il prend lui-même soin de former. Il suppose un homme accusé d'avoir tué celui dont il étoit héritier, pour jouir de sa succession ; & il accumule, pour prouver l'accusation, plusieurs circonstances. » Vous » espériez, lui dit-il, une succession, » & une ample succession : vous étiez » dans l'indigence, & actuellement

» preſſé par vos créanciers : vous aviez » offenſé celui dont vous deviez hériter, & vous ſaviez qu'il ſe diſpoſoit à changer ſon teſtament. » Chacune de ces conſidérations, dit l'habile Rhéteur, n'a pas un grand poids : mais toutes enſemble elles ne laiſſent pas de frapper. Ce n'eſt pas un foudre qui renverſe, mais une grêle, dont les coups redoublés ſe font ſentir.

Maniére de les traiter.

Les moyens qui ont été triés avec diſcernement, arrangés ſuivant un ordre bien entendu, ont encore beſoin d'art pour être traités : & cet art embraſſe deux parties, l'argumentation & l'amplification. Il faut développer la preuve par le raiſonnement, & de plus la rendre agréable & touchante en la revêtant de tout ce qui eſt capable de plaire & d'émouvoir. Le raiſonnement eſt le corps, les ornemens & le ſentiment en ſont comme l'habillement & l'armure, qui relévent l'agrément de la perſonne & fortifient ſon action. On doit néantmoins obſerver cette différence entre ces deux parties, que la premiére eſt d'une néceſſité univerſelle, & convient autant aux petits ſujets qu'aux grands ; au lieu que pour em-

ployer la seconde, il faut que la matiére s'y prête, & même l'exige.

Argumentation. Les deux principales espéces d'Argumentation sont le Syllogisme & l'Enthymême.

Je n'expliquerai point ici la nature & les régles du Syllogisme. Ce n'est point matiére de Rhétorique. L'Orateur doit en être instruit : mais c'est de la Dialectique qu'il doit l'apprendre. Contentons-nous d'un exemple.

Le plaidoyer de Cicéron pour Milon, dans sa premiére partie, se reduit à ce syllogisme.

Il est permis à celui dont la vie est attaquée par un assassin, de tuer celui qui l'attaque. Voilà la majeure.

Or Milon n'a tué Clodius qu'en défendant sa vie attaquée & mise en danger par ce cruel ennemi. C'est la mineure.

Donc il a été permis à Milon de tuer Clodius. Conclusion, qui suit nécessairement des deux propositions qui ont précédé.

Cette façon de raisonner peut convenir à l'Eloquence dans des occasions rares : & je trouve dans un Sermon du P. Bourdaloue, raisonneur puissant, l'exemple d'un syllogisme complet.

Carême, T. II. pour le Jeudi de la troisiéme semaine.

plet. Ce Sermon ſoutient & développe une très belle théſe, l'union néceſſaire & eſſentielle entre la Religion & la probité : & la premiére partie eſt employée à faire voir que ſans la vertu de Religion, qui nous aſſujettit à Dieu & à ſon culte, il n'y a point de véritable probité parmi les hommes. Grande & excellente maxime, que l'expérience ne vérifie que trop aujourd'hui. Pour prouver ſa propoſition, l'Orateur poſe pour fondement, que la Religion eſt le ſeul principe ſur quoi tous les devoirs qui font la vraie probité peuvent être ſûrement établis : & c'eſt ce qu'il prouve par un raiſonnement qu'il emprunte de S. Thomas. » La Reli-
» gion, dit S. Thomas, dans la (a)
» propriété même du terme, n'eſt
» autre choſe qu'un lien qui nous
» tient attachés & ſujets à Dieu, com-
» me au premier Etre. Or dans Dieu,
» ajoute ce ſaint Docteur, ſont réunis,
» comme dans leur centre, tous les
» devoirs & toutes les obligations
» qui lient les hommes entre eux par

(a) Selon une étymologie fort autoriſée, le mot *Religion* vient du verbe latin *religare*, qui ſignifie *lier*.

» le commerce d'une étroite société. » Il eſt donc impoſſible d'être lié à » Dieu par un culte de Religion, ſans » avoir en même tems avec le pro- » chain toutes les autres liaiſons de » charité & de juſtice qui ſont, mê- » me ſelon l'idée du monde, ce qui » s'appelle l'homme d'honneur.» Voilà un Syllogiſme en forme employé par un grand Orateur. Mais il a ſi bien ſenti que telle n'eſt pas la marche ordinaire de l'Eloquence, qu'il a pris par deux fois la précaution d'avertir, qu'il le tire d'un Philoſophe.

En effet le Syllogiſme convient parfaitement à la Philoſophie, qui n'a pour but que d'inſtruire, que de mettre la vérité dans tout ſon jour, d'éclairer & de convaincre les eſprits. Mais l'Eloquence, qui outre cette premiere fin ſe propoſe encore de plaire & de toucher, qui parle autant au cœur qu'à l'eſprit, ne peut s'accommoder de la forme ſyllogiſtique.

L. V. c. 14. » Elle aime, dit Quintilien, la ri- » cheſſe & la pompe : elle veut charmer par les graces, & remuer par » le ſentiment : & c'eſt à quoi elle ne » réuſſira point, ſi elle emploie un » diſcours haché par des propoſitions

» courtes, jettées dans un même » moule, & aboutiſſantes à des chû- » tes toujours ſemblables. La ſimpli- » cité d'un tel diſcours le feroit mé- » priſer : la ſervitude à laquelle il » eſt aſtreint, le rendroit déſagréable : » il deviendroit par l'uniformité & les » répétitions, fatiguant & ennuyeux. » L'Eloquence doit ſe donner plus de » champ. Qu'elle marche, non par » des ſentiers, mais par la voie roya- » le : qu'elle ne reſſemble pas à une » liqueur qui renfermée dans des » tuyaux, ſort goute à goute par une » ouverture étroite ; mais qu'elle coule » comme un grand fleuve librement & » avec majeſté. » Ce que dit ici Quin- tilien ſe ſent tout d'un coup, & n'a pas beſoin d'explication ni de preuve. Perſonne n'eſt tenté de faire un diſ- cours qui ſoit un tiſſu de Syllogiſmes.

L'Enthymême eſt bien mieux aſſorti à la nature & au goût de l'Eloquence. Auſſi Ariſtote l'a-t-il qualifié le Syllo- giſme de l'Orateur. L'Enthymême ſe renferme dans deux propoſitions, ſup- primant l'une des trois du Syllogiſme, communément la majeure, qui eſt d'or- dinaire une propoſition générale, ſuf-

Rhet. l. 1. c. 1.

ſſamment connue, & moins ſujette à être conteſtée.

» Je t'aimois inconſtant : qu'euſſé-je fait fidéle ?

dit Hermione à Pyrrhus dans Racine. Voilà un Enthymême, qui dépouillé de ſon tour hardi, & de l'interrogation qui l'anime, renferme ces deux propoſitions ; » Je t'aimois inconſtant. Donc je t'aurois aimé encore » bien davantage, ſi tu euſſes été » fidéle. » Ce raiſonnement exprimé dans la régularité Logique, perd beaucoup de ſa grace & de ſa force. Il ſeroit pourtant ſupportable dans le diſcours, & même convenable ſi la perſonne n'étoit que médiocrement animée. Mais on n'y tiendroit pas, ſi on le trouvoit précédé de ſa majeure. Je n'oſe même le préſenter ici en cet état, tant la choſe deviendroit ridicule.

L'obſervation eſt trop claire pour nous y arrêter. Mais ce qu'il eſt bon de remarquer, c'eſt que l'Eloquence, même en employant l'Enthymême, qui lui convient, lui ôte ſa ſéchereſſe philoſophique, lui donne de l'ornement & de la force : & c'eſt ce que l'on appelle amplifier.

Faiſons-nous donc une juſte idée de l'Amplification Oratoire. Elle ne conſiſte pas dans la multitude des paroles, mais dans la grace & dans la force dont elle révêt le raiſonnement. Ce n'eſt pas qu'elle n'étende quelquefois, & même ſouvent, un raiſonnement, qui montré en deux mots, ne feroit pas une impreſſion ſuffiſante. C'eſt même là ſa marche ordinaire. Mais ſon eſſence eſt d'augmenter l'idée de la choſe, & de rendre la preuve plus capable de faire l'impreſſion que ſouhaite l'Orateur. S'il a rempli cet objet en peu de mots, il a vraiment & ſolidement amplifié. Si au contraire il a noyé ſa penſée dans un déluge de paroles, dans un ſtyle verbeux & languiſſant, il a extenué, affoibli, affadi, & fait toute autre choſe qu'amplifier. Amplification.

Les exemples de ce que j'établis ici ſe trouvent partout. J'en prends un dans l'Ecrivain le plus abondant peut-être de notre langue, & qui néantmoins dans l'endroit que je vais citer, a ſçu donner à une phraſe aſſez courte tout le mérite d'une amplification très énergique. Il expoſe l'égarement pervers de quelques Chrétiens, qui

ſont de leur vie un cercle de pénitences & de rechûtes continuelles, ſe perſuadant que la vertu ſeule du Sacrement ſuffit pour expier leurs fautes, ſans qu'ils y apportent de leur part ni regret, ni repentir ſincére, ni changement de vie. Cette folie ſacrilége excite contre eux l'indignation du pieux Auteur. » Ils ſont l'injure à Jeſus-Chriſt, dit-il, de lui » attribuer l'établiſſement de cette » indigne Religion, qui laiſſe les » hommes dans le crime & dans l'in» juſtice, qui ne ſert qu'à les pallier, » qui les augmente même par la certi» tude de l'impunité, & qui leur per» met d'eſpérer une juſtice éternelle, » & une charité parfaite dans le Ciel, » quoiqu'ils en aient été les ennemis » juſqu'au dernier moment de leur » vie. » Je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de mettre dans un plus grand jour le travers inſenſé & déplorable qu'attaque ici l'Ecrivain.

Duguet, Jéſus crucifié. T. I. p. 306.

On voit par le peu que je viens de dire de l'Amplification, que ce n'eſt point une matiére qui ait beſoin de préceptes à part. Tout ce que nous avons dit ſur les lieux communs, ſur les paſſions & les mœurs, revient

ici, & on pourroit y appliquer une grande partie de ce que nous dirons dans la ſuite, touchant les figures de Rhétorique.

A la Preuve eſt ſouvent mêlée la Réfutation : & les deux ſe traitent très communément enſemble. Les mêmes régles & les mêmes principes gouvernent l'une & l'autre : ſi ce n'eſt pourtant que la Réfutation demande quelques attentions particuliéres, dont nous allons rendre compte ici.

Obſervations particuliéres ſur la Réfutation.

Nous avons dit, d'après Quintilien, que l'Orateur qui veut faire valoir des preuves foibles en elles-mêmes, doit les accumuler & les préſenter toutes enſemble, afin qu'elles ſe fortifient mutuellement. Une piéce du procès peut quelquefois être imparfaite, & pour devenir concluante elle a beſoin d'un ſupplément emprunté d'une autre piéce. Le défenſeur les réunit pour en faire un tout. Il eſt clair qu'en ce cas l'intérêt de celui qui réfute, eſt de ſéparer les preuves que l'on préſente jointes enſemble, afin que diviſées, elles ſoient rendues, s'il eſt poſſible, à leur propre foibleſſe.

Cet art fut employé par les Parties

adverſes de Mademoiſelle Ferrand, que défendoit M. Cochin. Elle préſentoit un extrait Baptiſtaire, où le nom de ſes pére & mére n'étoit point exprimé : & elle y joignoit une déclaration autentique, faite le jour même du Baptême par le Curé de la Paroiſſe, qui ſuppléoit au vuide & au ſilence du Regiſtre, en exprimant les noms de Monſieur & de Madame Ferrand. Les adverſaires vouloient diviſer ces deux piéces. Ils diſoient : Le Regiſtre ne nomme point les pére & mére : c'eſt donc une piéce inutile à la Demandereſſe. A l'égard du procès-verbal de la déclaration du Curé, c'eſt une piéce étrangére au Regiſtre, & qui n'eſt point dans la claſſe des titres que la loi a établis pour preuves de la filiation. Mais ils avoient à faire à un Avocat trop habile pour laiſſer perdre l'avantage que lui donnoit la réunion des deux piéces. » Ils » croient, dit-il, nous affoiblir en » diviſant nos forces. Ils prennent » dabord le Regiſtre ſeul, & n'y trou- » vant point de nom de pére & de » mére, ils triomphent d'un ſilence » qui leur paroît favorable : ils paſ- » ſent enſuite au Procès-verbal, & y

T. IV. p. 432.

» trouvant une vérité qui les confond, » ils s'en débarraſſent par le caractére » de la piéce. Mais cet artifice eſt » trop groſſier, & l'équité ne permet » pas de ſéparer deux actes qui ont » une relation ſi intime & ſi néceſ- » ſaire. » C'eſt ce que prouve M. Cochin d'une maniére très ſolide & très lumineuſe, mais qui nous meneroit hors de notre ſujet actuel. Il ſuffit d'avoir montré dans la conduite de ceux qui vouloient le réfuter, un exemple de l'art de diviſer ce qui ne devient fort que par l'enſemble & la réunion.

C'eſt un grand avantage pour celui qui réfute, que de mettre l'adverſaire en contradiction avec lui même. Les défenſeurs de Madame de Mazarin contre le Duc ſon mari, reprochoient à celui-ci d'avoir promis cinquante mille écus à l'Evêque de Fréjus, ami & créature du Cardinal Mazarin, s'il faiſoit réuſſir le mariage; & d'en avoir enſuite refuſé le payement. Le fait étoit faux, & nié formellement par M. le Duc Mazarin. Mais ſon Avocat (M. Erard) met en évidence l'abſurdité du reproche, en y oppoſant un reproche contraire

qu'on faiſoit au même Seigneur de
p. 417. la même part. » Il eſt difficile, dit-il,
» d'accorder le fait de cette perfidie,
» (car c'eſt ainſi qu'on l'a nommée,
» & c'en feroit une en effet) avec le
» caractére que l'on a donné à M. de
» Mazarin dans tout le reſte du plai-
» doyer. Un homme qui donne, à
» ce qu'on dit, tout ſon bien aux pau-
» vres, qui ſacrifie des millions pour
» gagner le Ciel, feroit-il une perfi-
» die pour épargner cinquante mille
» écus? Vous lui faites une dévotion
» prodigue & avare en même tems,
» charitable & perfide, donnant avec
» profuſion ce qu'elle ne doit pas, &
» refuſant lâchement ce qu'elle doit.
» Vous deviez au moins lui donner
» un caractére égal, & concilier mieux
» vos fictions, ſi vous vouliez qu'el-
» les trouvaſſent quelque créance. »
Cette obſervation de l'Avocat a de la ſagacité & de la fineſſe.

En général la Réfutation demande beaucoup d'habileté & d'adreſſe : & on peut dire que nulle part ne ſe fait mieux ſentir le beſoin qu'a de la Dialectique la profeſſion d'Avocat. Employer, comme nous l'avons dit, la diviſion pour affoiblir ; remarquer

adroitement une contradiction ; ne point s'amuſer à ce que l'Avocat adverſe a dit d'inutile, & ne point ſe laiſſer entraîner hors du ſujet par ſes écarts ; profiter de ſes aveux qui nous ſont favorables, & tirer d'un principe reconnu par lui une conſéquence qui le confonde ; relever ſes défauts dans le raiſonnement, s'il a donné pour clair ce qui eſt douteux, pour avoué ce que nous lui conteſtons, pour propre à la cauſe ce qui eſt propos vagues & lieu commun : toutes ces attentions, & pluſieurs autres ſemblables demandent un habile Dialecticien, qui ait la fineſſe du coup d'œil & la juſteſſe d'une exacte critique.

Cela ſe comprend : & il me ſuffit d'ajouter ici un exemple, que je prens dans le P. Bourdaloue, Orateur ſingulièrement recommandable par la force du raiſonnement. *Carême, T. II.*

Son ſermon ſur la Providence renferme de néceſſité la réfutation des impies, qui oſent nier ce dogme fondamental : & voici de quel ton il foudroie l'incrédulité. » Je vous de» mande, dit-il, quel déſordre eſt » comparable à celui là ; de ne pas » croire ce qui eſt ſans contredit non-

» ſeulement la choſe la plus croya-
» ble, mais le fondement de toutes
» les choſes croyables ; de ne pas
» croire ce qu'ont crû les Payens les
» plus ſenſés par la ſeule lumiére de
» la raiſon ; de ne pas croire ce qu'in-
» dépendamment de la Foi nous éprou-
» vons nous-mêmes ſans ceſſe, ce
» que nous ſentons, ce que nous
» ſommes forcés de confeſſer en mille
» rencontres par un témoignage que
» nous arrachent les premiers mou-
» vemens de la nature : mais ſurtout
» de ne pas croire la plus inconteſta-
» ble vérité par les raiſons mêmes qui
» l'établiſſent, & qui ſeules ſont plus
» que ſuffiſantes pour en convaincre. »

La force de toutes ces raiſons réunies écraſe l'adverſaire. L'Orateur les étend & les développe toutes l'une après l'autre, pour les mettre dans le plus beau jour. Mais je tranſcrirai ſeulement une partie de ce qui regarde la derniére conſidération, qui eſt remarquable par l'art de retourner l'objection contre celui qui la fait. Le défenſeur de la Providence replique ainſi. » Sur quoi (l'impie) fonde-t-il
» ſes doutes contre la Providence d'un
» Dieu ? ſur ce qu'il voit le monde

» rempli de désordres. Et c'est pour » cela même, dit S. Chrysostome, » qu'il doit conclure nécessairement » qu'il y a une Providence. En effet » pourquoi ces désordres dont le mon- » de est plein, sont-ils des désor- » dres, & pourquoi lui paroissent-ils » des désordres, sinon parce qu'ils » sont contre l'ordre, & répugnent » à l'ordre ? Or qu'est-ce que cet » ordre auquel ils répugnent, sinon » la Providence ? Il se fait donc une » difficulté de cela même qui résout » la difficulté, & il devient infidele par » ce qui devoit affermir sa foi. »

Ce raisonnement est pousſé plus loin, & mérite d'être lû en entier. Mais en voilà assez pour donner un exemple de la maniére dont l'Orateur doit procéder dans la réfutation.

Je pourrois encore citer un autre modéle de la force du raisonnement, si nécessaire pour réfuter; mais j'aime mieux le laisser nommer par M. le Chancelier d'Agueſseau, qui après avoir fait un éloge magnifique des talens supérieurs de M. Arnaud, recommande à ceux qui aspirent à l'éloquence du Barreau, la lecture de

T. I. p. 101.

ſes ouvrages en ces termes. » Il a » combattu pendant toute ſa vie. Il » n'a preſque fait que des ouvrages » polémiques, & l'on peut dire que » ce ſont comme autant de plaidoyers, » où il a toujours eu en vûe d'établir » ou de réfuter, d'édifier ou de dé- » truire, & de gagner ſa cauſe par » la ſeule ſupériorité du rai onnement. » On trouve donc dans les écrits d'un » génie ſi fort & ſi puiſſant tout ce » qui peut apprendre l'art d'inſtruire, » de prouver & de convaincre. Mais » comme il ſeroit trop long de les » lire tous, on peut ſe réduire au livre » de *la Perpétuité de la Foi*, auquel » M. Nicole, autre Logicien parfait, » a eu auſſi une grande part, & à » des morceaux choiſis dans le livre » qui a pour titre *la Morale Pratique*. »

Après avoir achevé ce qui appartient à la Confirmation, je paſſe à la Péroraiſon, quatriéme partie du diſcours oratoire.

ARTICLE IV.

De la Péroraiſon.

La néceſſité d'une Péroraiſon eſt fondée dans la nature.

Lorſque les preuves ont été miſes dans tout leur jour, & les objections

réfutées, la cauſe eſt finie, la matiére eſt traitée, & néantmoins il reſte encore quelque choſe à faire à l'Orateur. De même que la loi de la nature ne permet pas d'entrer bruſquement en matiére, & a introduit l'uſage de l'Exorde, qui doit y préparer: elle ne ſouffre point non plus que le diſcours ſe termine bruſquement, auſſitôt que ce qui étoit d'étroite néceſſité, a été rempli; & à l'exception des affaires tout à-fait ſimples & de très petite conſéquence, en tout autre cas l'Orateur doit à ſon auditoire & au bien de la choſe une concluſion, qui ſerve comme de couronnement au diſcours. C'eſt ce que l'on a appellé la Péroraiſon.

Deux devoirs de la Péroraiſon.

La Péroraiſon a deux objets à remplir. Elle doit premierement réſumer les principaux moyens, & en ſecond lieu achever de concilier & de toucher les eſprits & les cœurs.

Réſumer les moyens de la cauſe.

La récapitulation eſt abſolument néceſſaire dans les grandes cauſes, qui par l'étendue & la variété des objets & des moyens qu'elles embraſſent, pourroient laiſſer quelque confuſion & quelque embarras dans l'eſprit des Juges. Il eſt alors du devoir

de l'Avocat de raſſembler ce qui étoit épars, de réduire ce qu'il avoit fallu étendre, & de préſenter toute la cauſe ou ſous un ſeul point de vûe, s'il eſt poſſible, ou du moins ſous un petit nombre de chefs aiſés à combiner & à retenir. Voici, par exemple, tout le plaidoyer de M. Cochin pour Mademoiſelle Ferrand, réduit par lui-même en racourci dans cette courte Péroraiſon. » Madame Ferrand a eu une fille en 1636. Cette » fille n'eſt point morte : il faut donc » qu'elle exiſte dans la ſociété. Mais » en qui la reconnoîtra-t-on, ſi ce n'eſt » dans une fille qui a été connue publiquement pour être née de Monſieur » & de Madame Ferrand ? Dès l'âge » de trois ans on ne s'eſt point trompé » ſur ſon ſort. Il eſt devenu dans la » ſuite ſi public, que perſonne n'en » a douté. Il eſt vrai que depuis on » l'a tranſportée aux extrémités du » Royaume, & que l'on eſt parvenu » à lui cacher à elle-même ſa deſtinée. Mais les monumens publics, » mais des regiſtres domeſtiques, » mais la preuve teſtimoniale, tout » a diſſipé ces ténébres. » Un tel précis eſt bien facile à ſaiſir, & il rap-

T. IV. p. 529.

pelle toute la cauſe avec ſes preuves.

Les Gens du Roi dans leurs plaidoyers ne connoiſſent point d'autre uſage de la Péroraiſon. La vérité & la juſtice parlent ſeules par la bouche de ces Magiſtrats. Ils ſont élevés au-deſſus de tout intérêt des Parties plaidantes. Mais pour l'intérêt de la vérité même, ils ſont obligés, dans les cauſes qui ont de l'étendue, de récapituler les moyens ſur leſquels ils fondent leurs concluſions.

Nos Avocats ſe renferment aſſez ordinairement dans des bornes ſemblables. Ils ſe contentent, dans leurs Péroraiſons, d'un précis de la cauſe bien fait, évitant ſeulement l'ennui par l'attention à varier les expreſſions & les tours. Il eſt beſoin en effet qu'en répétant les mêmes choſes, on ſe donne de garde de répéter les mêmes mots & les mêmes phraſes. Le bon ſens dicte ce précepte, & Quintilien l'appuie de l'éxemple de Cicéron, qui dans ſes récapitulations imagine ſouvent des tours ſinguliers, pour donner un air de nouveauté à ce qui a déja paru ſous les yeux & frappé les oreilles des Juges. Voilà tout ce qu'exige la partie de la Pé-

L. VI. c. 1.

roraiſon qui conſiſte à réſumer les moyens de la cauſe.

Toucher. Différence ſur ce point entre le Barreau Romain & le nôtre.

L'autre partie, qui ſe rapporte aux ſentimens, étoit bien en honneur & d'un grand uſage dans le Barreau Romain. Je ne répéterai point ici ce que j'ai déja dit ſur ce ſujet en traitant les mœurs & les paſſions oratoires. Je remarquerai ſeulement que malgré l'auſtérité de notre Barreau, les Péroraiſons touchantes n'en ſont pas abſolument bannies : & je puis citer pour exemple M. Erard, qui a plaidé avec beaucoup de diſtinction ſur la fin du ſiécle paſſé. Dans une cauſe où une Demoiſelle de la plus haute naiſſance pourſuivoit un jeune homme avec lequel elle prétendoit être mariée, & demandoit qu'il fût condamné ou à la reconnoître pour ſon épouſe, ou, ſi le mariage ne paroiſſoit pas avoir été célébré dans les formes, à l'épouſer, malgré le pére du jeune homme & malgré lui-même, M. Erard, qui parloit pour le fils, après avoir employé des moyens très-puiſſans dans le cours du plaidoyer, les fortifie par le ſentiment dans la Péroraiſon. » Voudriez-vous, Meſ-
p. 345. » ſieurs, dit-il aux Juges, être les

» auteurs d'un mariage si mal assorti, » qui ne pourroit être que très mal- » heureux pour toutes les deux Par- » ties ?..... Quelle apparence même y » a-t-il, que vous vouluſſiez obliger » ce fils de famille à contracter ce » mariage, non-seulement contre » son gré, mais contre celui de son » pére ? Si ma Partie vous demandoit » la permiſſion de le célébrer malgré » M. ***, vous auriez peine à vous » déclarer en faveur du fils contre le » pére : & si vous le faiſiez, ce ne » seroit qu'à regret, en blâmant la » déſobéiſſance de l'un, & en plai- » gnant le malheur de l'autre. Mais » étant tous deux également éloignés » de ce sentiment, il n'eſt pas poſ- » sible que vous les y vouliez con- » traindre. »..... C'eſt vous, Meſſieurs, » qui par votre (a) Arrêt du 5 Juillet » 1687, avez rendu le Sieur de ** à » son pére, & qui lui avez rendu à » lui-même l'uſage de sa raiſon, que » la paſſion lui avoit ôté. Ne l'auriez- » vous rendu à son pére pendant sa » déſobéiſſance, que pour le lui arra-

(a) Par cet Arrêt il avoit été ordonné que le fils seroit enfermé dans une maiſon de retraite, où il fût mis à l'abri de la séduction.

» cher d'une maniére beaucoup plus » cruelle, préſentement que ſa ſou- » miſſion le lui rend plus cher, & les » unit plus étroitement? N'auriez- » vous rendu au fils l'uſage de ſa rai- » ſon, ne lui auriez vous ouvert les » yeux, que pour lui faire connoître » ſon malheur ſans l'en délivrer? » Si cela étoit, n'auroit-il pas ſujet » de regretter ſon aveuglement, & » de ſe plaindre de ce que vous l'avez » tiré de l'erreur qui lui faiſoit aimer » ſon infortune? » Le goût de cette Péroraiſon, qui reſſemble beaucoup à celui des Péroraiſons de Cicéron, a été ſuivi par M Erard dans ſes autres plaidoyers, toutes les fois que la matiére en a été ſuſceptible.

Nos Prédicateurs emploient des Péroraiſons touchantes.

Nos Prédicateurs ſont pareillement en pleine poſſeſſion de faire grand uſage du ſentiment dans les concluſions de leurs diſcours. Ils ne manquent guéres de terminer le ſermon par une exhortation vive & touchante, relativement au ſujet qu'ils ont traité. J'en vais donner un exemple, non pour prouver le fait qui eſt connu de tous, mais pour marquer la nature des ſentimens qui conviennent aux Péroraiſons chrétiennes, &

qui doivent se terminer tous à la crainte de la colére divine & au désir des biens éternels.

Le sermon du P. Massillon sur l'emploi du tems, finit par cette exhortation énergique & pressante. » Méditez ces vérités saintes, mes » fréres : le tems est court ; il est irré- » parable ; il est le prix de votre éter- » nelle félicité ; il ne vous est donné » que pour vous en rendre dignes. » Mesurez là-dessus ce que vous en » devez donner au monde, aux plai- » sirs, à la fortune, à votre salut. » Mes fréres, dit l'Apôtre, le tems » est court : usons donc du monde, » comme si nous n'en usions pas : » possédons nos biens, nos dignités, » nos titres, comme si nous ne les » possédions pas : jouissons de la fa- » veur de nos maîtres & de l'estime » des hommes, comme si nous n'en » jouissions pas : ce n'est là qu'une » ombre qui s'évanouit & nous échap- » pe : & ne comptons de réel dans » toute notre vie, que les momens » que nous aurons employés pour le » Ciel. » *Carême, T. IV. p. 104.*

Nous avons parlé de la distribution du discours en ses parties prin-

cipales, & incidemment de l'arrangement des preuves. Pour achever ce qui appartient à la Disposition, il nous reste à parler de l'arrangement des pensées entre elles dans le détail de l'exécution.

CHAPITRE II.

De l'arrangement des pensées dans le Discours.

Cette partie de la Disposition est la plus difficile.

LA Disposition générale du Discours, & sa distribution en ses quatre principales parties, n'a rien de difficile. C'est une marche prescrite, qui n'est guéres sujette à variation, & qui par conséquent laisse peu à faire au choix & au discernement de l'Orateur. L'ordre qu'il faut mettre dans les preuves entre elles a plus de difficultés, & demande plus d'art & d'attentions. Mais ce qui en exige le plus sans comparaison, c'est l'arrangement des moindres parties qui entrent dans la composition du discours, c'est-à-dire, des mots & des pensées. Nous remettons à parler de l'arrangement des mots, quand

nous en ferons à ce qui regarde l'Elocution. Ici nous donnerons quelques obſervations ſur l'ordre & la liaiſon des penſées : matiére importante & néantmoins peu traitée dans les Rhétoriques, parce qu'elle n'eſt guéres ſuſceptible de préceptes, & qu'elle dépend principalement de l'eſprit & du jugement de l'Orateur.

Inconvénient que doivent écarter les jeunes Orateurs.

Je crois dabord devoir avertir les commençans de ſe précautionner contre un inconvénient, qui naît de la fécondité même & de la vivacité de leur eſprit. Lorſqu'un jeune homme étudie un ſujet pour le traiter, il ſe préſente à lui une foule d'idées. Sa vivacité le porte à vouloir dire tout à la fois. De là il arrive que les phraſes ſont chargées, prolixes, & par conſéquent obſcures & embarraſſées. C'eſt encore le moindre vice. Mais ſi le jeune Orateur ne ſe donne pas le tems de démêler ſes idées, de les comparer, d'obſerver quelle eſt la principale, dont les autres ne ſont que l'acceſſoire, quelle eſt la penſée qui eſt comme la racine d'une autre, quelle eſt celle qui n'eſt qu'une branche, & qui doit ſortir de la tige, tout le diſcours ſera confus, & d'un grand nom-

bre de penſées très bonnes ſe formera un mauvais réſultat. Après cet avis préliminaire je vais tâcher d'expliquer en détail les régles & les exemples qui doivent guider l'Orateur dans l'arrangement des penſées entre elles : & pour cela je reprens l'idée générale de la Diſpoſition.

Régle & exemple de l'ordre que doivent garder enſemble les penſées du Diſcours.

Chaque choſe doit être miſe à ſa place dans le Diſcours, comme les différens corps de troupes & les ſoldats dans une armée. La diviſion d'un Sermon annonce les deux ou trois principaux points ſur leſquels il doit rouler : & chacun de ces points ſe ſoudiviſe en ſes branches. Cette méthode, qui nous eſt reſtée des anciens tems, où les Sermons n'étoient guéres que des leçons Scholaſtiques, eſt pratiquée exactement par nos Prédicateurs. Les Orateurs des autres genres ne s'aſſujettiſſent pas toujours à prononcer leur diviſion d'une maniere ſi expreſſe ; mais il eſt néceſſaire qu'ils l'aient dans l'eſprit, & que ſans avertir toujours leur auditoire ils réglent par elle tous leurs pas. Comme elle eſt plus ſenſible dans nos Diſcours Chrétiens, c'eſt un Sermon du P. Maſſillon que je prendrai pour exemple.

L'objet

L'objet du Sermon pour le jour de Pâques dans ſon petit Carême eſt le triomphe de la Religion : qui conſiſte en ce que par elle ſeule la gloire des Grands triomphe de leurs ennemis, de leurs paſſions, & de la mort même ; & cela à l'imitation de Jeſus-Chriſt, qui par ſa Réſurrection triompha de ſes ennemis, du péché, & de la mort. Voilà les trois principales parties du Diſcours, qui toutes ont un double regard, l'un au triomphe de Jeſus-Chriſt, l'autre au triomphe de la Religion dans les Grands. L'ordre de ces trois parties entre elles eſt fixé par la nature des choſes. Il ſeroit ridicule de commencer par la mort : & l'idée du triomphe ſur les ennemis, comme plus ſimple, doit précéder celle du triomphe ſur le péché & ſur les paſſions.

Tout de même l'ordre naturel des branches de chacun des trois points eſt néceſſaire. Le modéle doit paſſer avant ce qui n'eſt que l'imitation. D'ailleurs le myſtére de la Réſurrection eſt le myſtére propre du jour, & doit par conſéquence être montré le premier. Mais le triomphe de la Religion eſt le ſujet propre du Set-

mon, & par conſéquent il demande à être traité avec plus d'étendue. Et c'eſt préciſément ce qu'a pratiqué l'Orateur. Pour s'en convaincre, il faut lire le Diſcours tout entier.

Ce que j'en ai dit juſqu'ici ne ſe rapporte qu'aux parties principales du Diſcours, & à leurs premiéres ſoudiviſions. Mais l'ordre n'eſt pas moins eſſentiel, dans les penſées qui ſervent au développement de chacune des idées plus générales. Entre ces penſées l'une doit être la premiére, l'autre la ſeconde, une autre la troiſiéme, & ainſi de ſuite : & il eſt beſoin d'une grande habileté & d'une grande attention pour les placer dans l'ordre qui convient à chacune. C'eſt ſur quoi il n'eſt pas poſſible d'établir des préceptes généraux. Je ne puis qu'en préſenter un exemple, en analyſant la premiére partie du Diſcours que j'ai choiſi pour modéle.

Après avoir rappellé ſa diviſion générale, qu'il étend un peu pour la rendre plus claire & plus nette, l'Orateur commence à traiter l'article du triomphe ſur les ennemis, dont il marque deux eſpéces, l'envie des hommes, & les diſgraces de la fortune.

Il offre dabord aux yeux le grand modéle, Jeſus-Chriſt triomphant par ſa réſurrection de l'envie qui l'avoit perſécuté toute ſa vie, & des douleurs de la Croix, ſous leſquelles avoit paru ſuccomber ſon innocence.

Il applique enſuite l'exemple à ſon ſujet, & prouve le triomphe des Grands par la force de la Religion, dabord ſur l'envie.

Quelle eſt la marche naturelle pour parvenir à prouver ce triomphe? C'eſt ſans doute de faire voir que l'envie toujours attachée aux Grands, ne peut être vaincue par la gloire purement humaine, & qu'elle céde à celle d'une vertu fondée ſur la Religion. C'eſt ce que fait l'Orateur: & il fortifie ſa preuve de raiſonnement par l'exemple de S. Louis, que les Rois voiſins, loin d'être jaloux de ſa gloire, prenoient pour arbitre de leurs querelles. Mettez l'exemple avant la preuve de raiſonnement; mettez le triomphe de la piété ſur l'envie avant l'impuiſſance de la gloire humaine pour la vaincre: vous renverſez l'ordre, & vous gâtez entiérement le diſcours.

Suit le triomphe de la vertu Chré-

tienne ſur les diſgraces. L'Orateur commence par obſerver que les adverſités ſont l'appanage inévitable de la condition humaine, & que la Royauté même n'en affranchit pas : ce qu'il prouve par l'exemple de Louis XIV, biſayeul & prédéceſſeur du Roi devant qui il parloit. Son régne, le plus long & le plus glorieux de la Monarchie, a fini par des revers & par des diſgraces : & l'Orateur plaçant ici un éloge, qui entre tout-à-fait dans ſon ſujet, obſerve que ce grand Prince ſçut, par ſa piété, élever ſur les débris d'une gloire humaine une autre gloire plus ſolide & plus vraiment immortelle.

Cet exemple n'eſt traité qu'incidemment. La preuve directe de la propoſition conſiſte en une comparaiſon de la Religion & de la Philoſophie, l'une puiſſante pour vaincre les adverſités, l'autre inutile & trompeuſe. » La plaie qui bleſſe le cœur, dit l'Orateur Chrétien, » ne peut » trouver ſon reméde que dans le cœur » même. Or la Religion toute ſeule » porte ſon reméde dans le cœur. » Les vains préceptes de la Philoſo» phie nous prêchoient une inſenſibi-

» lité ridicule, comme s'ils avoient » pû éteindre les ſentimens naturels » ſans éteindre la nature elle-même. » La Foi nous laiſſe ſenſibles : mais » elle nous rend ſoumis ; & cette ſen- » ſibilité fait elle-même tout le mé- » rite de notre ſoumiſſion. Notre » ſainte Philoſophie n'eſt pas inſenſi- » ble aux peines : mais elle nous rend » ſupérieurs à la douleur. » Pour éviter la longueur, je ne tranſcris point le reſte du morceau, qui eſt pourtant fort beau, & qui ſe termine par cette penſée tout-à-fait noble, & puiſée dans le ſujet. » Le Monde ſe vante » de faire des heureux : mais la Reli- » gion toute ſeule peut nous rendre » grands au milieu de nos malheurs » mêmes. »

Dans l'analyſe que je viens de faire, on a ſenti que tout marche & ſe ſuit, tout eſt lié, une penſée amène l'autre : & voilà la perfection, & en même tems la grande difficulté de l'art de parler & d'écrire. Deſpréaux diſoit de la Bruyére, dont les Caractéres, comme l'on ſçait, ſont tracés par penſées détachées, que cet Ecrivain en ſe diſpenſant des tranſitions s'étoit affranchi de ce qu'il y a de plus diffi-

cile dans l'art. Il n'eſt point permis à l'Orateur de ſe donner une pareille liberté. Des penſées détachées peuvent faire un livre : elles ne feront jamais un diſcours. » Il ne ſuffit pas, dit
L. VII. c. 10. Quintilien, » que les penſées ſoient » miſes en leur place : il faut qu'elles » ſe tient enſemble, & qu'elles ſoient » ſi bien jointes que la couture ne » paroiſſe point. Le diſcours doit faire » corps, & non pas des membres ſé- » parés les uns des autres. Ce ſeroit » un grand vice, ſi vos penſées mal » aſſorties venoient comme de diffé- » rens endroits ſe rencontrer pour » ainſi dire, ſans ſe connoître, & ſe » heurter les unes les autres. Il faut » au contraire que chacune d'elles » tienne par des liens naturels avec » celle qui précéde & celle qui doit » ſuivre. De là il arrivera que le diſ- » cours n'aura pas ſeulement le mé- » rite de l'ordre, mais celui de faire » un tout continu, ſans hachures & ſans » interruptions. » La Tranſition produit cet effet : nous en parlerons dans l'article des Figures, parmi leſquelles on la range aſſez communément.

De cet ordre bien gardé naît le mérite du tout enſemble, & l'unité du ſujet.

Un diſcours bien diſtribué, dont toutes les parties ſe tiennent, & dont

les penſées s'aménent les unes les autres, aura le mérite du tout-enſemble, grand & excellent mérite, & auquel n'atteignent que les eſprits ſupérieurs. C'eſt le premier précepte de l'Art Poëtique d'Horace : & l'obſervation en eſt indiſpenſable pour le Poëte, qui fait lui-même ſa matiére. L'Avocat la reçoit toute faite, il n'en eſt pas le maître : & ſi ſa cauſe renferme pluſieurs prétentions diſparates, pluſieurs intérêts, pluſieurs demandes, qui ne ſe rapportent point les unes aux autres, & qu'il voulût faire un tout de ces parties reſpectivement étrangéres, il ne formeroit pas un corps naturel, mais un aſſemblage monſtrueux, tel que celui qu'Horace décrit dans les premiers vers de ſon Art Poëtique. Diſons donc que ſi ſa cauſe eſt une, & ſuſceptible du tout-enſemble, il doit lui conſerver & lui procurer avec grand ſoin cet avantage. Si elle eſt compoſée de piéces diſparates, & qu'elle ſe refuſe à l'unité du ſujet, ce ſeront pluſieurs cauſes, pluſieurs plaidoyers, qui devront chacun faire un tout bien proportionné & bien lié. C'étoit la pratique de M. Cochin, comme nous l'avons obſervé,

& il peut être proposé pour modele aux Avocats en ce point essentiel.

Il en sera de même des discours dans le genre délibératif, lorsqu'ils embrasseront plusieurs & différens chefs de délibération.

Nos Orateurs sacrés s'astreignent constamment à l'unité du sujet dans les Sermons, dont toutes les parties se rapportent toujours à une proposition unique, qui est comme le mot & le signal de ralliement. Dans les Panégyriques des Saints & dans les Oraisons funébres ils gardent aussi cette unité autant qu'il est possible: & malgré la diversité des évenemens & des faits, qui partagent la suite d'une vie entiére, ils font si bien qu'ils trouvent un nœud ou un lien commun qui les réunisse: ou du moins ils réduisent leur sujet à un petit nombre d'idées principales, qui en renferment toute l'étendue. C'est à quoi tendent nos Prédicateurs: & les écarts, s'il leur arrive d'en prendre, sont remarqués sans peine, & sévérement blâmés.

Difficulté de pratiquer la régle de l'unité du sujet.

Le précepte de l'unité est presque aussi difficile dans la pratique, qu'important pour la perfection. Si le sujet

eſt vaſte, il eſt beſoin d'une grande étendue d'eſprit pour le conſidérer tout entier à la fois, pour en découvrir d'un coup d'œil toutes les parties, les combiner & les comparer enſemble, obſerver leurs liaiſons de dépendance, leurs rapports de convenance & de diſconvenance, enſorte que l'on puiſſe profiter des uns, ſauver les autres, & les forcer de rentrer dans l'unité, dont ils ſemblent s'écarter. Tout cela ne ſe peut exécuter que par un eſprit qui égale l'étendue de ſon ſujet, & qui de plus en faſſe une étude approfondie. Celui qui ne ſera pas capable d'enviſager ſon ſujet en grand, & qui ſe contentera d'en obſerver la ſurface, le manquera infailliblement. Il eſt comparé par Horace à un potier mal habile, qui avoit entrepris un vaſe majeſtueux, & dont le travail aboutit à une chétive burette. Inutilement ſemera-t-il dans ſon ouvrage des beautés de détail, des deſcriptions riantes, des comparaiſons juſtes & nobles, des traits ingénieux. C'eſt un ſtatuaire, dit encore Horace, qui ſçait parfaitement exprimer les ongles & rendre ſur le bronze la molleſſe des

cheveux, mais qui manque le deſſein général & la proportion du tout. C'eſt un homme contrefait dans ſa taille, pendant qu'il a de beaux yeux & une belle chevelure. Soyez donc en garde contre la ſéduction des beautés hors de place, qui ſe préſentent à votre eſprit en compoſant, mais qui romproient le fil & la marche de votre plan. Rejettez-les avec ſévérité, & & faites-en le ſacrifice à l'unité du ſujet.

Le déſir de varier peut quelquefois devenir une occaſion de pécher contre la regle de l'unité. Horace en fait la remarque : & il cite pour exemple celui qui peindroit un dauphin dans une forêt, un ſanglier dans la mer. Il faut varier ſans doute, mais ſans préjudice de l'unité qui doit régner dans le tout. Variez : mais que la peur d'un mal ne vous jette pas dans un pire ; & pour diverſifier votre objet n'en faites pas un monſtre. Les parties d'un même tout ont ſouvent des qualités différentes, & doivent être par conſéquent traitées différemment. Paſſez, ſelon les beſoins, du grave au doux, du riant au ſévére. Mais dans cette variété & des choſes

& du ſtyle, ne perdez jamais de vûe le point principal qui doit gouverner tout votre travail, & ramener tout à ſoi.

Les exemples de tous les grands Auteurs, ſoit Orateurs, ſoit Poëtes, nous montrent la variété réunie au tout-enſemble. Quoi de plus varié que l'Iliade? Querelles, délibérations, combats, caractéres, portraits, événemens heureux & malheureux, toutes les variétés de la vie humaine s'y trouvent peintes. Quel riche tableau! Et néantmoins tous les traits s'en rapportent à un ſeul point de vûe, la colére d'Achille. Les Sermons de nos habiles Prédicateurs, les Harangues de nos Magiſtrats, ſoit pour l'ouverture des Audiences, ſoit pour les Mercuriales, les Tragédies de nos grands Poëtes, tous ces genres différens conſervent le mérite de l'unité avec l'agrément de la variété. En ſe renfermant dans les grands modéles, il eſt plus aiſé de citer des exemples de cette vertu d'unité, que du vice contraire. Exemples.

La duplicité du ſujet ou d'action dans l'Horace de Corneille eſt pourtant un éxemple fameux du vice dont

nous parlons. Ce grand homme, à qui ſeul il appartenoit de faire la critique de ſes chef-d'œuvres, comme il étoit ſeul capable de les produire, a remarqué lui-même cette faute : & on peut ſentir de quelle importance elle eſt, puiſqu'elle dépare beaucoup une piéce admirable dans tout le reſte.

Finiſſons toute cette matiére par un éxemple digne de louanges, & fourni par l'Art oratoire. Entre un très grand nombre qui ſe préſentent, je m'arrête à la premiére Mercuriale de M. d'Agueſſeau, devenu récemment Procureur Général. Le ſujet eſt l'amour de ſon état: & le diſcours ſe partage aſſez naturellement en deux parties, dont l'une eſt la cenſure du Magiſtrat qui n'a point l'amour de ſon état ; & l'autre contient l'éloge de celui qui en eſt ſatisfait, & en qui ce ſentiment eſt la ſource de toutes les vertus. La cenſure & la louange ſont deux nuances bien différentes dans un même ſujet : & les nuances du ſtyle ſuivent celles de la choſe.

Quelle force & quelle ſévérité dans le portrait du Magiſtrat, qui plein de dégoût pour ſon état, veut ſe

distinguer par des mœurs qui le contredisent ! » On reconnoit dans ſes » mœurs, dit le grave cenſeur, toutes ſortes de caractéres, excepté » celui de Magiſtrat. Il va chercher » des vices juſques dans les autres profeſſions : il emprunte de l'une ſa » licence & ſon emportement ; l'autre lui prête ſon luxe & ſa molleſſe. Ces défauts oppoſés à ſon caractére, acquiérent en lui un nouveau » dégré de difformité. Il viole juſqu'à la bienſéance du vice, ſi le nom » de bienſéance peut jamais convenir à ce qui n'eſt pas la vertu. Mépriſé » par ceux dont il ne peut pas égaler la ſageſſe, il l'eſt encore plus » par ceux dont il affecte de ſurpaſſer le » déréglement. Transfuge de la vertu, » le vice même auquel il ſe livre, » ne lui ſçait aucun gré de ſa déſertion ; & toujours étranger partout » où il ſe trouve, le monde le rejette, » & la Magiſtrature le déſavoue. »

Voilà un tableau tracé avec une grande énergie de pinceau. Quoi de plus doux au contraire que celui-ci ? L'Orateur avoit donné l'ambition pour une des cauſes du dégoût que le Magiſtrat prend quelquefois de ſon

état. Il y oppose la modeste tranquillité de celui qui sait s'en contenter. » Heureux, dit-il, le Magistrat qui » successeur de la dignité de ses » péres, l'est encore plus de leur sa- » gesse; qui fidéle comme eux à tous » ses devoirs, attaché inviolablement » à son état, vit content de ce qu'il » est, & ne désire que ce qu'il possède. » Persuadé que l'état le plus heureux » pour lui est celui dans lequel il se » trouve, il met toute sa gloire à » demeurer ferme & inébranlable dans » le poste que la République lui a » confié. Content de lui obéir, c'est » pour elle qu'il combat, & non pour » lui-même..... Son exemple apprend » aux hommes que l'on accuse sou- » vent la dignité, lorsqu'on ne devroit » accuser que la personne; & que, » dans quelque place que se trouve » l'homme de bien, sa vertu ne » souffrira jamais qu'il y soit sans éclat: » si ses paroles sont impuissantes, ses » actions seront efficaces; & si le Ciel » refuse aux unes & aux autres le suc- » cès qu'il pouvoit en attendre, il » donnera toujours au genre humain » le rare, l'utile, le grand exemple » d'un homme content de son état,

» qui ſe roidira par un généreux effort » contre le torrent de ſon ſiécle. Le » mouvement qui le pouſſe de toutes » parts, ne ſert qu'à l'affermir dans » le repos, & à la rendre plus immo- » bile dans le centre du tourbillon » qui l'environne. » Cette peinture eſt noble, ſans avoir rien de dur : & elle eſt terminée par une idée métaphorique, qui pour être ſavante n'en a pas moins d'aménité. Il n'eſt pas beſoin d'avertir que dans la variété des choſes & du ſtyle que préſentent ces deux morceaux, l'unité du ſujet eſt parfaitement obſervée.

Beau paſſage de M. de Fénelon ſur cette matiére.

Pour réſumer & remettre ſous les yeux du lecteur tout ce que je viens de dire ſur l'importante matiére de l'unité du ſujet, je crois devoir tranſcrire ici un excellent morceau de la lettre de M. de Fénelon ſur l'Eloquence. » L'Orateur remonte dabord, dit ce grand Maître, » au premier » principe, ſur la matiére qu'il veut » débrouiller. Il met ce principe dans » ſon vrai point de vûe. Il le tourne » & le retourne, pour y accoutumer » ſes auditeurs les moins pénétrans. » Il deſcend juſqu'aux derniéres conſé- » quences par un enchaînement court

p. 284.

» & ſenſible. Chaque vérité eſt miſe
» en ſa place par rapport au tout. Elle
» prépare, elle appuie une autre
» vérité, qui a beſoin de ſon ſecours.
» Cet arrangement ſert à éviter les
» répétitions que l'on peut épargner au
» lecteur. Mais il ne retranche aucune
» des répétitions, par leſquelles il
» eſt eſſentiel de ramener ſouvent l'au-
» diteur au point qui décide lui ſeul
» de tout.

» Il faut lui montrer ſouvent la
» concluſion dans le principe. De ce
» principe, comme du centre, ſe
» répand la lumiére ſur toutes les par-
» ties de cet ouvrage : de même qu'un
» Peintre place dans ſon tableau le
» jour, en ſorte que d'un ſeul endroit
» il diſtribue à chaque objet ſon dégré
» de lumiére. Tout le diſcours eſt un.
» Il ſe réduit à une ſeule propoſition,
» miſe au plus grand jour par des
» tours variés. Cette unité de deſſein
» fait qu'on voit d'un ſeul coup d'œil
» l'ouvrage entier, comme on voit
» de la place publique d'une ville
» toutes les rues & toutes les portes,
» quand toutes les rues ſont droites,
» égales, & en ſymmétrie. Le diſ-
» cours eſt la propoſition développée ;

» la propoſition eſt le diſcours en » abrégé. » Je ne penſe pas qu'il ſoit poſſible de mettre le précepte de l'unité du ſujet dans un plus beau jour, ni d'en mieux peindre l'éxécution & l'heureux effet.

C'eſt une juſtice dûe à notre ſiécle & au ſiécle précédent, que jamais le mérite de l'unité dans la compoſition de quelque ouvrage que ce puiſſe être, n'a été plus connu, plus priſé, mieux pratiqué, qu'il l'eſt parmi nous. Nous en avons l'obligation à l'eſprit philoſophique, qui a pris dans notre Nation de très grands accroiſſemens; & qui, renfermé dans ſes juſtes bornes, eſt d'un très utile ſecours à l'Eloquence.

Je paſſe à la troiſiéme partie de la Rhétorique, qui eſt l'Elocution.

Fin du premier Volume.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, la *Rhétorique Françoise* par M. *Crevier*. L'Auteur est un Maître qui parle de son Art. Il expose les préceptes avec une juste étendue, & les accompagne des réflexions qui en montrent le véritable usage. Il en fait voir l'application sur des exemples choisis avec discernement, & qui sont presque tous tirés de nos meilleurs Auteurs François. Enfin il propose, lorsque le sujet le permet, d'excellentes maximes, qui n'ont pas moins pour but de former l'homme vertueux que l'Orateur. Ainsi l'ouvrage me paroît propre à rappeller les esprits à une maniere de penser & de juger conforme aux régles de la nature, & à fixer les principes de la bonne & saine éloquence. A Paris ce 23 Juillet 1765.

DEPASSE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; Salut. Notre amé le Sieur CREVIER, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de sa composition, qui a pour titre : *Rhétorique Françoise de M. Crevier, Professeur Emérite de Rhétorique en l'Université de Paris* ; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant

le tems de quinze années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : Comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier-Chancelier de France le Sieur de Lamoignon ; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier-Vice-Chancelier & Garde-des-Sceaux de France le Sieur de Maupeou ; le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, foi soit ajou-

cée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le vingt-huitiéme jour d'Août mil sept cent soixante-cinq, & de notre Regne le cinquantiéme: Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 500. fol. 261. conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, article XLI, à toutes personnes de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf exemplaires prescrits par l'article CVIII. du même Réglement. A Paris ce quatre Septembre mil sept cent soixante-cinq.

DESPILLY, *Adjoint.*

RHETORIQUE
FRANÇOISE.

Par M. CREVIER, *Professeur Emérite de Rhétorique en l'Université de Paris.*

TOME II.

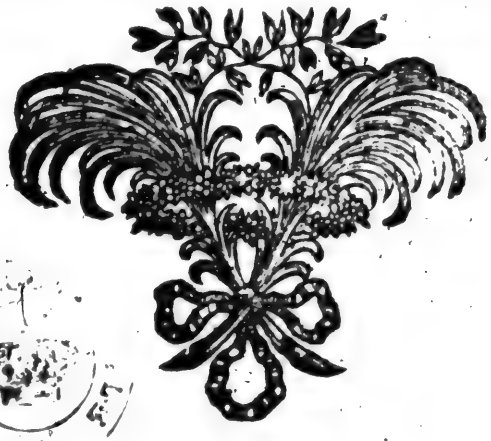

BIBLIOTHEQUE

A PARIS,

Chez { SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.
DESAINT, rue du Foin, la premiére porte cochére en entrant par la rue S. Jacques.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

RHETORIQUE
FRANÇOISE.

TROISIEME PARTIE.

L'ELOCUTION.

L'Elocution eſt à l'Art que nous traitons, ce que le coloris eſt à la Peinture. Le fond, & ce qui conſtitue, pour ainſi dire, l'eſſence du tableau, eſt la figure, qui doit être bien deſſinée, en ſorte que chaque partie ſoit à ſa place, & qu'il en réſulte un tout bien proportionné. Voilà la baſe & la ſubſtance de l'ouvrage. Mais la couleur lui eſt néceſſaire pour l'orner, le parer, lui donner de l'éclat, & rendre l'expreſſion parfaite. De même en Eloquence

Combien l'Elocution eſt une partie importante de l'Art oratoire.

les choſes & les penſées fondent l'eſſence du diſcours : l'ordre & la diſtribution en forment le deſſein & le contour : l'Elocution achéve l'ouvrage, & lui donne l'ame & la vie, la grace, & la force.

Cette partie eſt celle qui a l'éclat le plus brillant, & qui fait ſortir toutes les autres. Pour connoître & apprécier le mérite des penſées & des choſes, pour obſerver une belle ordonnance qui embraſſe toute la matiére, & qui en développe avec une juſte proportion toutes les parties, il faut des auditeurs inſtruits & éclairés : une belle Elocution frappe & ſaiſit même le vulgaire. Il n'eſt perſonne, s'il n'eſt ſtupide & inſenſible, ſur qui ne faſſe une impreſſion vive & ſubite un tour de phraſe élégant, une cadence harmonieuſe, des images bien colorées, gracieuſes ou touchantes. En un mot, l'Invention & la Diſpoſition ont un mérite qui ſatisfait l'eſprit : l'Elocution a des charmes qui agiſſent ſur l'imagination & ſur les ſens. Auſſi, comme c'eſt le peuple qui fait les langues, l'Elocution, mérite populaire, a donné ſon nom à l'art, & l'a fait appeller Eloquence.

Le talent de l'Élocution a tant de force, que ſeul & par lui-même, indépendamment des autres parties de l'Eloquence, il peut former non pas un véritable Orateur, mais une image qui en approche, & qui en porte juſqu'à un certain dégré de reſſemblance. C'eſt de quoi Cicéron nous cite un exemple ſingulier en la perſonne de Curion, qu'il avoit beaucoup connu, pére de celui qui s'eſt fait un nom illuſtre entre les Orateurs de ſon ſiécle, & qui périt jeune en Afrique, en combattant pour Céſar. Curion le pére étoit profondément ignorant, & ſans aucune teinture des connoiſſances que doit avoir quiconque a reçu une éducation honnête. Il avoit peu d'invention, nul ordre dans ſes diſcours, ſa mémoire lui étoit ſouvent infidéle : en ſorte qu'après avoir propoſé une diviſion en trois membres, il lui arrivoit ou d'en ajouter un quatriéme, ou d'omettre l'un des trois. Un jour même, plaidant contre Cicéron, lorſqu'il ſe leva pour prendre la parole, il oublia dans le moment tout ſon plaidoyer, & ſe vit réduit à dire que les enchantemens & les maléfices de la Partie adverſe lui avoient fait

De Cl. Orat. n. 213.

tout d'un coup perdre la mémoire. Son action étoit ridicule, & il avoit l'indécente habitude de se balancer perpétuellement le corps en parlant. Mais il s'exprimoit en bons termes : son élocution étoit abondante & ornée : & cette seule vertu couvroit jusqu'à un certain point le défaut de toutes les autres, en sorte qu'on le mettoit au nombre des Orateurs, & qu'il ne laissoit pas d'avoir de l'emploi dans le Barreau Romain.

Moins cependant que la pensée.

L'Elocution est donc une partie très importante, mais elle n'est pas la principale : & l'on ne doit jamais perdre de vûe le principe, que les mots sont pour les choses ; que les choses sont le corps, & les mots le vêtement ; en un mot que la premiére attention est dûe à la pensée, & la seconde seulement à l'expression. C'est ce que nous supposerons toujours dans tout ce que nous allons dire touchant l'Elocution.

Quatre vertus de l'Elocution.

L'Elocution emploie les mots & les phrases pour exprimer les choses & les pensées. Les mots peuvent être considérés ou comme sons simplement, ou comme significatifs des choses. Comme sons, soit regardés

ſeuls, ſoit combinés, ils exigent l'harmonie. Comme ſignificatifs des choſes, ils doivent avoir dans le diſcours trois vertus : l'élégance, la dignité ou l'ornement, la décence. Nous allons traiter ces quatre points ſucceſſivement, & dans l'ordre que nous venons d'indiquer.

CHAPITRE PREMIER.

De l'harmonie que doivent avoir les mots employés dans le diſcours.

Attention à l'harmonie dans le choix des mots.

IL eſt un heureux choix de mots harmonieux, nous dit Boileau. Les mots conſidérés même ſeuls, ont des différences très ſenſibles dans les ſons, de la rudeſſe ou de la douceur, de la peſanteur ou de la légéreté, de la rapidité ou de la lenteur. Ceux qui ſont chargés de pluſieurs conſonnes, ſont lourds & difficiles à prononcer : ceux au contraire où il entre beaucoup de voyelles, ſont légers & faciles. La lettre *r* eſt rude & écorche les oreilles : l'*l* eſt coulante, l'*ſ* eſt ſifflante, l'*x* eſt dure. Je n'entre point dans un plus grand

détail, qui pourroit paroître minutieux. Le ſentiment eſt notre maître en cette matiére : & joint à un peu d'attention, il nous en apprendra plus qu'il ne ſeroit aiſé d'exprimer par le diſcours.

Pour faire ſentir tout d'un coup la différence dont je parle, il ſuffit de lire ces vers de Boileau. Dans la Fable, dit-il, tous les noms heureux ſemblent nés pour les vers.

» Ulyſſe, Agamemnon, Oreſte, Idoménée,
» Héléne, Ménélas, Pâris, Hector, Enée.
» O le plaiſant projet d'un Poëte ignorant,
» Qui de tant de Héros va choiſir Childebrand!

Il eſt vrai que tous les noms harmonieux cités dans ces vers ſont Grecs d'origine : mais nous les avons adoptés, & dès là ils appartiennent à notre langue. Le contraſte du ſon dur & barbare qui y eſt oppoſé, *Childebrand*, reléve en eux le mérite de la douceur & de la facilité.

L'harmonie du ſon des mots eſt quelque choſe de ſi conſidérable, qu'elle peut quelquefois l'emporter ſur le mérite de la propriété. Ainſi le plus grand de nos Poëtes Lyriques a mieux aimé dire *Compagnon*, que

Collégue, dans une occaſion où ce dernier mot étoit le mot propre.

» L'inexpérience indocile
» Du compagnon de Paul Emile
» Fit tout le ſuccès d'Annibal.

Je tire cette remarque des Réfléxions de l'Abbé Dubos ſur la Poëſie & ſur la Peinture. *T. I. ſect. 35.*

Celui donc qui veut bien parler & bien écrire, doit éviter ces mots dont le ſon bleſſeroit l'oreille, à moins qu'ils ne conviennent à la nature de ſon ſujet. C'eſt ainſi que Boileau voulant exprimer la dureté des vers de la Poëſie de Chapelain, a eu raiſon d'employer des mots rudes & peſans.

» Maudit ſoit l'Auteur dur, dont l'âpre & rude verve,
» Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve. »

La prononciation de ces deux vers eſt pénible. La lettre *r* y abonde : les ſyllabes ſont peſantes. Rien ne convient mieux à l'objet qu'il s'agit d'exprimer. En tout autre cas des vers compoſés de ſemblables ſons, ne ſeroient pas ſupportables.

On peut néantmoins être obligé par néceſſité de ſe ſervir d'un mot de cette eſpéce, ſi par exemple c'eſt le

nom propre de la perſonne ou de la choſe : & ce ſeroit une affectation puérile, que de s'en abſtenir avec une ſorte de ſuperſtition. Le reméde alors eſt d'adoucir ce que ce mot néceſſaire a de rétif & de ſcabreux en le joignant à d'autres plus moëlleux & d'un ſon plus flatteur, comme en Muſique on ſauve les diſſonances par le mêlange d'accords juſtes & réguliers. Le nom de *Wurtz*, Capitaine Hollandois ou Allemand, ſe rencontre dans la ſuite de l'admirable récit que Boileau nous a donné du paſſage du Rhin. Ce nom effraye le Poëte. Il le détache du corps de la phraſe, & le fait marcher ſeul. Il l'accompagne de ſons François, & doux à entendre.

» Wurtz! Ah! quel nom, grand Roi! quel Heſtor
que ce Wurtz ? »

Il ſuppoſe que la rudeſſe de ce nom lui fait quitter la plume.

» Sans ce terrible nom mal né pour les oreilles,
» Que j'allois à tes yeux étaler de merveilles !

C'eſt là tirer parti de ce qui étoit déſagréable par ſoi-même, & changer l'obſtacle en moyen.

Et dans leur aſſemblage.

Ce qui doit être évité avec ſoin, c'eſt

l'aſſemblage des ſons déplaiſans.

Fuyez, *dit Boileau*, des mauvais ſons le concours odieux.

Un mot, quelque déſagréable qu'il ſoit à l'oreille, peut paſſer, s'il eſt ſeul, ſurtout avec la précaution que je viens de marquer. Mais une phraſe toute tiſſue de ſons rudes, peſans, ou au contraire trop légers, trop ſautillans, à moins que la nature du ſujet ne l'exige, choqueroit infailliblement les oreilles, dont la délicateſſe va preſque juſqu'au caprice. Qui peut ſoutenir, par exemple, la dureté de ces deux vers de Malherbe ſur les larmes de ſaint Pierre ?

» C'eſt alors que ſes cris en tonnerre s'éclatent.
» Ses ſoupirs ſe font vents qui les chênes combattent. »

Je ne parle point ici de l'hyperbole outrée. Je n'obſerve que la dureté du ſon : défaut qui m'étonne d'autant plus dans Malherbe, que nous n'avons point dans notre langue de Poëte plus harmonieux. Il paroit ici s'être oublié. Oppoſons à ce vice l'exemple de la vertu contraire. Le même Poëte nous le fournira. Rien n'eſt plus doux & plus coulant que la marche de ces

vers de l'Ode au Roi Louis XIII sur le siége de la Rochelle.

» Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore,
» Non loin de mon berceau commencérent leur cours.
» Je les possédai jeune, & les possède encore
» A la fin de mes jours.

Eviter l'*hiatus*.

Dans la combinaison des mots & le concours de plusieurs sons, on doit éviter soigneusement la rencontre de deux voyelles, l'une finissant un mot, & l'autre commençant le suivant. Despréaux a exprimé très élégamment cette régle.

» Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
» Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

C'est une loi indispensable dans notre poësie : & en prose même nous souffrons difficilement cette espéce de bâillement : (c'est le nom que les Latins ont donné à l'effet du concours des voyelles, *hiatus*) & s'il devenoit fréquent, on ne pourroit pas le supporter.

L'usage y a pourvû en un très grand nombre de cas. Car l'harmonie & la douceur de la prononciation est un goût populaire : & dans notre langue, comme dans toutes les autres

langues polies, la coutume universellement reçue a obligé la régle du langage de fléchir sous la loi de l'agrément. *Impetratum est à consuetudine, ut peccare suavitatis causâ liceret.* Nous devrions dire *ma ame, ma épée*, comme nous disons *ma main, ma bravoure.* Le concours des deux voyelles produit un son qui nous a déplu. Pour l'éviter nous faisons un solecisme, & nous disons *mon ame*, comme *mon cerveau.* Par la même raison nous insérons quelquefois une lettre superflue entre les voyelles qui se heurteroient, & nous disons *a-t-il*, *viendra-t-il*, pendant que nous devrions dire *a il*, *viendra il.* D'autres fois nous supprimons une lettre, & nous disons *l'ame* pour *la ame*, *l'honneur* pour *le honneur*, *qu'est devenu* pour *que est devenu.* L'élision de l'*e* muet final avant une autre voyelle quelconque, est parmi nous une régle générale : & si nous l'exprimons souvent dans l'écriture, nous le retranchons toujours dans la prononciation. Ces observations suffisent pour montrer combien le goût de l'harmonie & l'attention à éviter les sons déplaisans, est dans la nature.

Car ce ne ſont pas les Sages & les Sçavans qui font les langues : & nous ne pouvons attribuer qu'au ſentiment général de la multitude les adouciſſemens introduits par l'uſage contre la régle dans notre prononciation.

Donner de l'harmonie à la Période.

Des mots combinés ſe forment les membres de phraſe, & des membres de phraſe la période : & partout doit régner l'harmonie. Elle ſe fera ſentir dans les membres de phraſe : la période en eſt la perfection. Mais il faut avouer qu'à cet égard la langue des Grecs & celle des Romains avoient ſur la nôtre un grand avantage. Toutes les ſyllabes de leurs mots étoient d'une meſure certaine & déterminée, qui ſe faiſoit ſentir dans la prononciation. On pouvoit non ſeulement les nombrer, mais en meſurer la valeur. Une ſyllabe bréve valoit un tems : une longue en valoit deux. De là la diſtinction des pieds, qui faiſoit de leur prononciation une eſpéce de chant. On battoit la meſure ſur leurs vers, comme ſur de la Muſique. Dans leur proſe ils ne s'aſtreignoient point comme dans leurs vers à une certaine nature, & à un nombre réglé de pieds : mais ces pieds

y étoient & s'y distinguoient, donnant ainsi à l'oreille un plaisir que notre langue ne connoît point.

Notre langue en est susceptible.

Mais si notre langue n'a point le charme de l'harmonie au dégré où le possédoient ces langues délicieuses, conclurons-nous qu'elle en soit totalement privée? Non sans doute: ce seroit une injustice que nous nous ferions à nous-mêmes. Nos membres de phrase ont leur nombre, & notre période sa cadence, non pas aussi parfaitement que les langues Grecque & Latine, mais dans un dégré qui en approche & qui y ressemble: de même que la prose des Grecs & des Romains n'avoit pas la même harmonie que leur poësie, mais une semblable en un dégré inférieur.

Comme Malherbe est incontestablement le plus harmonieux de nos Poëtes, je crois que l'on peut dire que Fléchier est le plus harmonieux de nos Orateurs. Prenons au hazard dans quelqu'un de ses discours une période: & voyons si nous y trouverons l'harmonie que nous cherchons. La premiére partie de l'oraison funébre qu'il a fait de la Reine Marie-Thérése commence ainsi. » Quoiqu'il

» n'y ait point devant Dieu de dif-
» férence de perſonne ou de condi-
» tion, & que la Providence veille
» indifféremment ſur tous les hom-
» mes, l'Ecriture-Sainte nous enſei-
» gne pourtant qu'il a des ſoins par-
» ticuliers de ceux qu'il porte ſur le
» Trône & qu'il met à la tête de ſon
» Peuple. » Quiconque a de l'oreille ſent à la ſimple prononciation, que cette période eſt nombreuſe, qu'elle eſt pleine, qu'elle marche avec dignité & facilité tout enſemble. Mais entrons dans le détail.

Je remarque d'abord que les repos ſont bien ménagés, que les membres de phraſe ont leur juſte meſure, n'étant ni d'une longueur qui fatigue la reſpiration, ni d'une briéveté qui produiſe des chûtes trop bruſques & ſautillantes. J'obſerve en ſecond lieu que tous les mots qui compoſent ces membres de phraſe ſont doux & faciles à prononcer; que ceux qui ſont d'un plus grand nombre de ſyllabes ſont entremêlés artiſtement avec ceux d'un moindre nombre, ce qui fait couler la prononciation; qu'il ne s'y trouve point de ſons durs, & que l'Orateur, par exemple, a préféré le

verbe *enſeigne* au verbe *apprend*, dont la ſignification eſt la même : mais dont le ſon n'eſt pas auſſi moëlleux en ſoi, & s'allieroit moins heureuſement avec le mot qui ſuit. Il ſeroit dur de dire *nous apprend pourtant*, aulieu que *nous enſeigne pourtant* eſt doux & coule aiſément. Par la même raiſon il valoit mieux dire *de perſonne ou de condition*, que *de perſonne ni de condition.* La rencontre des deux ſyllabes *ne* & *ni* auroit déplu à l'oreille. On ne trouve point non plus dans toute cette période aucun concours de voyelles, ſi l'on excepte cette expreſſion *il n'y ait*, qui n'a rien de déſagréable dans le ſon, & avec laquelle d'ailleurs nous ſommes familiariſés par un uſage continuel. Le dernier membre de la période, *& qu'il met à la tête de ſon Peuple*, eſt plus plein & plus fourni, que ſi l'Orateur avoit dit *& qu'il met à la tête des Peuples*, ou *d'un Peuple.* L'expreſſion eſt plus chrétienne : mais de plus la chûte ſatisfait mieux l'oreille. Peut-être en compoſant ſa période, l'Orateur n'a pas eu diſtinctement préſentes à l'eſprit toutes les attentions que je fais maintenant. Mais le ſentiment & le goût le

conduiſoient : & mes obſervations ſont fondées dans la choſe. Enfin pour perfectionner ſa phraſe, & la rendre périodique, l'Orateur a eu beſoin d'ajouter à l'idée principale une idée acceſſoire. Il eſt clair que le fond de ſa penſée eſt renfermée dans ce ſeul membre, *Dieu a des ſoins particuliers de ceux qu'il porte ſur le Trône.* Un tel début eût été ſec & maigre. M. Fléchier l'enrichit par l'idée de la Providence générale, qui veille indifféremment ſur tous les hommes. Cette addition de penſée perfectionne le ſens ; & en même-tems elle donne lieu d'arrondir la période : & la langue, ce que je prétendois prouver, ſe prête à l'harmonie.

Pour derniére obſervation ſur cette matiére de l'harmonie de notre langue, j'ajouterai ici que notre *e* muet donne à la prononciation beaucoup d'agrément. Non-ſeulement il procure à notre poëſie le mélange gracieux des rimes maſculine & féminine, mais dans notre proſe même il jette une diverſité de ſons, qui ſauve l'uniformité & la monotomie des ſons pleins. Il ſeroit aiſé de ſentir le bon effet que produit l'*e* muet dans notre

langue, si on s'étudioit à composer une phrase où il n'entrât que des mots dont la finale fût pleine. La différence deviendroit palpable.

L'harmonie telle que nous l'avons envisagée, peut s'appeller harmonie mécanique, parce qu'elle consiste uniquement dans les mots matériellement pris, & considérés entant que sons. L'harmonie imitative, qui exprime la nature des choses dont on parle par le son même des mots que l'on emploie, dépend de leur rapport avec les idées : & par conséquent elle doit être renvoyée à un autre lieu. Elle est un des grands ornemens du discours : & c'est sous ce titre que nous en traiterons.

CHAPITRE II.

De l'Elégance.

Attention à l'Elégance, qui comprend deux vertus.

LEs mots considérés comme significatifs des choses, doivent avoir dans le discours, suivant que je l'ai dit, trois vertus, dont la premiere est l'Elégance.

L'Elégance comprend deux quali-

tés, la pureté du langage, & la clarté. Ces deux qualités ſont la baſe de tout le mérite de l'Elocution : & nous allons les traiter dans deux articles diſtingués.

ARTICLE I.

De la pureté du langage.

La pureté du langage eſt de précepte étroit.

Perſonne ne s'eſt mieux expliqué, ni plus fortement, ſur la néceſſité de la pureté du langage, que Boileau, le grand maître de l'Art.

» Surtout, *dit-il*, qu'en vos écrits la langue révérée,
» Dans vos plus grands excès vous ſoit toujours ſacrée.
» En vain vous me frappez d'un ſon mélodieux,
» Si le terme eſt impropre, ou le tour vicieux.
» Mon eſprit n'admet point un pompeux barbariſme,
» Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux ſoléciſme.
» Sans la langue, en un mot, l'Auteur le plus divin
» Eſt toujours, quoiqu'il faſſe, un méchant écrivain. »

Trois ſecours pour parvenir à parler purement. 1°. L'étude de la Grammaire.

L'Art de parler purement & correctement eſt la Grammaire, dans l'explication de laquelle je ne dois ni ne prétens entrer. Je me contenterai d'applaudir au goût qui s'établit de plus en plus parmi nous, pour l'étude de la Grammaire Françoiſe. Je vois avec une grande ſatisfaction

cette étude s'introduire dans nos Ecoles publiques. Je suis même persuadé que notre Grammaire est la premiere à laquelle on doit appliquer l'attention de nos jeunes éléves. Ils l'apprendront plus aisément que toute autre : & bien possédée une fois, elle servira d'introduction aux Grammaires étrangéres, soit anciennes, soit modernes, dans ce qui concerne les idées générales communes à toutes les langues.

Les régles que doit prescrire une Rhétorique par rapport à la pureté du langage, suppoſent celles de la Grammaire, & elles se renferment dans un petit nombre d'obſervations. Disons donc que pour nous accoutumer à parler purement, il faut aux connoissances grammaticales joindre la lecture & l'usage : la lecture de nos meilleurs Ecrivains, tant Poëtes qu'Orateurs ; l'usage, qui s'acquiert le commerce avec ceux qui parlent par bien.

2°. La lecture des bons Auteurs.

Nous avons un très grand nombre d'excellens Ecrivains dans tous les genres. Il ne m'appartient point de les mettre dans la balance, comme Quintilien se l'est crû permis à *L. X. c. 1.*

l'égard des Auteurs Grecs & Romains. Il les a fait tous paſſer en revûe, & en a donné ſon jugement : & le chapitre qui contient cet examen, eſt peut-être le plus agréable, & certainement l'un des plus utiles, de tout ſon ouvrage. Pour moi, ſans m'engager dans une diſcuſſion néceſſairement longue & hazardeuſe, je prendrai pour régle le mot auſſi ſage que court de Tite-Live, qui conſeilloit à ſon fils de lire Cicéron & Démoſthéne, & enſuite ceux qui reſſemblent le plus à Démoſthéne & à Cicéron. De même je propoſerai pour modéles de la pureté de notre langage, entre les Poëtes, Racine, & entre les Orateurs, M. d'Agueſſeau, ſurtout dans les harangues que ce grand Magiſtrat a prononcées ſoit pour l'ouverture des Audiences du Parlement, ſoit pour les Mercuriales. Toutes les vertus du ſtyle ſe font admirer dans ces deux illuſtres Ecrivains. Mais le mérite de la correction du langage s'y diſtingue ſinguliérement. Au moins je ne connois aucun Poëte comparable en cette partie à Racine, que Boileau. Nous avons pluſieurs Orateurs ſacrés & acadé-

miques, qui parlent & écrivent très purement, & que l'amateur d'un langage pur & correct fera bien de joindre à M. d'Agueſſeau, comme il joindra à Racine ceux de nos Poëtes qui lui reſſemblent le plus en ce genre de mérite.

Utilité que l'on peut tirer des anciens Ecrivains de notre langue.

Cicéron traitant cette matiére par rapport à la langue, conſeille la lecture des anciens Poëtes de la Latinité, tels que Plaute, Névius, & ſans doute Térence, qu'il ne nomme pourtant pas. » Ces Ecrivains du » vieux tems, dit-il, qui ne ſavoient » pas encore orner ce qu'ils avoient » à dire, ſont parfaits pour le lan» gage. » Comme les grands hommes ſe rencontrent, & que les principes de l'Art de bien dire ſont les mêmes dans toutes les langues, M. d'Agueſſeau conſeille pareillement, par rapport à l'objet dont je parle ici, deux Auteurs que perſonne ne lit plus, & qui ont été regardés autrefois comme les maîtres & preſque comme les fondateurs du ſtyle François, Coeffeteau & Balzac. J'y joindrois volontiers Amyot, à qui l'on peut bien appliquer ce que Boileau a dit de Regnier, que dans ſon vieux

De Orat. III. 38.

T. I. Quatr. Inſtruction.

ſtyle encore il a des graces nouvelles. Un Ecrivain plus jeune qu'Amyot, mais ancien par rapport à nous, que peu de perſonnes connoiſſent aujourdhui, que je n'ai appris à connoître que depuis fort peu de tems, & qui mérite d'être aſſocié à tout ce que notre Antiquité Françoiſe a produit de meilleur, eſt le Garde des Sceaux Guillaume du Vair. Dans la collection de ſes Œuvres, imprimée à Rouen en 1622, on trouve un diſcours ſur l'Eloquence Françoiſe, & un abrégé de Rhétorique, qui ſont deux piéces excellentes à tous égards. Il n'y manque qu'une certaine fleur de langage, qui ne s'eſt introduite parmi nous que depuis lui. Mais la diction eſt très pure, la phraſe bien Françoiſe; & on peut lire cet Auteur très utilement.

Particuliérement par rapport à la naïveté du ſtyle.

Un mérite propre de nos anciens Auteurs, eſt la naïveté. Nous donnons aujourdhui dans l'excès contraire : il nous faut partout du rafinement. Et cependant les graces naïves du ſtyle antique ont encore pour nous des charmes, & elles forcent notre délicateſſe à lui rendre hommage, lorſque nous voulons badiner agréablement. Boileau exhorte à imiter *de Marot*

l'élégant badinage. Nos Poëtes font plus : ils en empruntent même les expreſſions, quoique ſurannées, & le tour de phraſe. Ils en ont fait un genre, connu ſous le nom de *ſtyle Marotique*, dont Rouſſeau nous a laiſſé d'excellens modéles, ſurtout dans ſes deux premieres Epitres. Heureux ! ſi trop fidéles imitateurs de leur original, pluſieurs d'entre eux n'avoient pas corrompu les graces de ce ſtyle aimable, par la licence des ſujets auxquels ils l'ont quelquefois employé. Ce ne ſont pas aſſurément les Ecrivains de cette eſpéce dont je conſeille la lecture. Je fais gloire de proſcrire, avec M. d'Agueſſeau, tous ceux qui ſont dangereux pour la Religion & pour les Mœurs. Je ne puis eſtimer, non plus que Boileau, ces dangereux Auteurs,

T. I. p. 409.

Art Poëtique, Chant IV.

» Qui de l'honneur, en vers, infâmes déſerteurs,
» Trahiſſant la vertu ſur un papier coupable,
» Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable. »

Mais l'abus de ce qui eſt bon en ſoi n'affecte pas la choſe même. La naïveté dans le ſtyle eſt un mérite : & l'on ne peut mieux en prendre le goût que dans les anciens Auteurs

de notre langue, en faisant le triage nécessaire.

3°. L'usage de la société & du monde poli.

L'usage de bien parler se prend, comme nous l'avons dit, dans la société avec ceux qui parlent bien. C'est un avantage dont jouissent dès leur première enfance ceux qui sont d'une naissance distinguée. Ils ne trouvent dans leur famille, dans tous ceux qui les approchent, que des exemples de langage bons à imiter: & ces premières impressions ne s'effacent plus. Quintilien pousse l'attention sur ce point jusqu'à souhaiter, que l'on choisisse pour les enfans des nourrices qui parlent correctement. Il est certain que les premiers exemples qui s'offrent à notre enfance, peuvent beaucoup sur nous pour le langage, comme pour tout le reste. Crassus l'Orateur dit dans Cicéron que lorsqu'il entend parler sa belle-mére Lélie, qui étoit fille du sage Lélius ami de Scipion, il croit entendre Plaute ou Névius: & il juge que cette Dame tenoit de son pére l'heureuse habitude d'une diction pure & d'une agréable prononciation. » Les » femmes, ajoute-t-il, moins répan- » dues que nous, voyant moins de

* *De Orat. lib. I. 45.*

personnes

»perſonnes différentes, conſervent »plus fidélement ce qu'elles ont une »fois appris.» Je ne ſais ſi cette raiſon eſt applicable à notre ſiécle. Ce qui eſt de certain, c'eſt que les femmes parmi nous, auſſi bien que chez les Romains, excellent non-ſeulement par la facilité, mais par la pureté & la correction du langage. Les Lettres de Madame de Sévigné en ſont la preuve.

Mais ſi les exemples domeſtiques ont manqué à quelquun dans ſon bas âge pour apprendre à bien parler, ce n'eſt pas à dire qu'il doive renoncer à cette gloire. Quiconque reçoit une éducation honnête, a ſous la main les reſſources néceſſaires pour ſe former au bel uſage. Ses maîtres, ceux d'entre ſes camarades pour qui la maiſon paternelle a été une bonne école, les ſermons qu'il entend, la converſation avec les gens de Lettres auprès de qui ſon état lui donne accès, ce ſont là autant de ſecours qui peuvent lui être fort utiles, pourvû qu'il y joigne le goût naturel & l'application. Il s'habituera par l'uſage à ſe défaire des mauvais mots & des mauvais tours de phraſe, dont il

avoit reçû l'impreſſion dans ſon enfance. Il apprendra la pratique du bon langage, qu'il ignoroit : & à meſure que ſon eſprit ſe développera & croîtra en connoiſſances, les ſecours deviendront & plus fréquens, & plus efficaces. L'expérience confirme ce que j'annonce ici.

Et les obſervations ſur la langue.

A l'uſage de la ſociété & du monde poli, je crois qu'il eſt bon de joindre les obſervations que nous ont données ſur la langue ceux qui en ont fait une étude particuliére. Nous avons abondance de ces ſortes d'obſervations. Nulle langue n'a jamais été mieux cultivée que la nôtre : & nous avons obligation de cette culture à l'Académie Françoiſe, dont l'établiſſement fait époque dans l'Hiſtoire de notre Littérature. Ce ſont les ſoins & les travaux de cette illuſtre Compagnie, qui ont amené notre langue au degré de politeſſe & de perfection où elle eſt maintenant parvenue : & pour parler purement, nulles obſervations ne doivent, je penſe, être conſultées préférablement à celles que l'Académie Françoiſe a publiées ſur les remarques de Vaugelas.

Attention à bien prononcer.

Bien prononcer eſt une partie

eſſentielle du mérite de bien parler. Cicéron, qui n'omet rien, a traité cet article dans ſon troiſiéme livre de l'Orateur. » Je ne veux point, » dit- n. 41.
» il, que l'on faſſe ſonner toutes les » lettres d'une maniére affectée & pé- » dantesque. Je ne veux point non » plus que l'on en obſcurciſſe le ſon » par une prononciation négligée. Il » ne faut point que les mots ſoient » ſi déliés & ſi grêles, qu'ils n'aient, » pour ainſi dire, que l'ame: il ne » faut point non plus les enfler & les » prononcer à groſſe voix. » Cicéron marque encore quelques autres vices de prononciation, que nous pouvons comprendre ſous ce que nous appellons accens. Toutes nos Provinces ont leur accent, les uns plus, les autres moins déſagréable, mais toujours vicieux. A la Cour, à Paris, la prononciation eſt nette, dégagée, ſans chant, ſans abbréviation précipitée, ſans longueur traînante. C'eſt là le modéle: & ceux qui ſont nés en Province, doivent l'étudier & s'y conformer, ſous peine d'être tout d'un coup reconnus pour Provinciaux, même par les gens du peuple de Paris. Ils ont quelquefois de la

peine à se défaire de leur accent, surtout s'ils ont quitté tard le lieu de leur naissance.

La lecture des bons modéles, & le bel usage, puisé partie dans le commerce avec ceux qui parlent bien, partie dans les remarques excellentes que nous avons sur notre langue, voilà les secours que nous devons employer pour acquérir la pureté du langage. Les principaux vices qui y sont contraires, sont les mots bas, les mots vieillis, les mots & les tours de phrase trop nouveaux.

Vices contraires à la pureté du langage.

Mots bas.

Les mots bas sont ceux qui étant souvent dans la bouche des gens du peuple, contractent une sorte d'avilissement par la bassesse de ceux qui les emploient. Ainsi les petites gens disent *la montée* pour *l'escalier*. *La montée* est un terme bas. Les noms qui expriment des fonctions basses *porcher*, *bouvier*; ceux qui signifient des animaux mépriſés, *âne*, *cochon*; en un mot, tous les mots dont l'idée primitive, basse en soi, n'est point corrigée par quelque idée accessoire qui la relève, sont termes bas & qui doivent être évités par l'Orateur. Le sentiment instruit assez là dessus sans

qu'ils ſoit beſoin de longs préceptes : & ſi quelquun eſt curieux de lire de bonnes remarques & d'utiles avis touchant ce qui regarde les mots bas, il trouvera ſatisfaction dans la neuviéme Réflexion de Deſpréaux ſu. Longin. Un exemple bien remarquable eſt celui que M. d'Agueſſeau nous donne dans un de ſes plaidoyers, où il avoit à diſcuter les droits des prétendans à la ſucceſſion d'un Acteur de la Comédie Italienne. Il ne ſe permet pas de le déſigner par ſon nom de Comédien. » Tibério Fiorelli, dit-il, connu » ſous un autre nom dans le monde. » En marge, eſt le nom de *Scaramouche*, qui a été jugé indigne d'entrer dans le texte.

T. IV. p. 261.

Il eſt un art de dire noblement les petites choſes. Car les Poëtes & les Orateurs ſont quelquefois obligés de parler d'objets petits & minces : & il faut alors que la dignité de l'expreſſion couvre & orne la petiteſſe de la matiére. Les régles de la proſodie Poëtique, comme éviter le concours des voyelles, ranger réguliérement les vers d'une ſtance, ce ſont là des objets qui aſſurément n'ont nulle gran-

deur. S'apperçoit-on de leur petiteſſe, lorſqu'on voit la premiére de ces deux régles exprimée dans ces beaux vers de Boileau, que j'ai déja cités ?

» Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
» Ne ſoit d'une voyelle en ſon chemin heurtée. »

& la ſeconde dans ceux-ci,

» Les ſtances avec grace apprirent à tomber,
» Et le vers ſur le vers n'oſa plus enjamber. »

Si l'on ſent la petiteſſe des objets, ce n'eſt que pour admirer l'art avec lequel le Poëte a ſçu les relever par l'expreſſion.

Prêter à intérêt eſt l'idée d'une choſe non-ſeulement vicieuſe, mais baſſe & mépriſable. Combien eſt-elle noblement exprimée par M. d'Agueſſeau dans cette phraſe ? » Donner à » un métal ſtérile une fécondité con- » traire à la nature. » Cette expreſſion a un double mérite. Elle caractériſe l'injuſtice de la choſe, & à une locution vulgaire elle en ſubſtitue une pleine de dignité.

T. I p. 105.

Mots trop vieux. Mots trop nouveaux.

Les mots vieux ont acquis par l'âge une eſpéce d'autorité qui leur concilie la vénération, & qui, pourvû qu'ils ne ſoient pas entierement proſcrits

par l'uſage, eſt capable de donner du poids au diſcours, dans lequel on les ſémera avec réſerve & diſcrétion. » O nuit déſaſtreuſe ! » s'écrie quelque part M. Boſſuet. Le mot eſt vieux : mais de ſa vieilleſſe même il tire de la force & de la majeſté. Le P. Maſſillon dit partout *oiſeux*, paroles *oiſeuſes*, une vie *oiſeuſe*. Jamais il ne ſe ſert d'*oiſif*, qui eſt pourtant plus uſité. Mais *oiſeux* a plus de dignité, outre qu'il ſonne mieux à l'oreille. Les mots nouveaux ont un avantage tout différent : ils brillent par leur jeuneſſe, ils ont l'éclat de la nouveauté.

Oraiſon funèbre de Madame Ducheſſe d'Orléans.

Ces deux avantages, la dignité d'une part, le brillant de l'autre, ont chacun leur inconvénient bien voiſin. Les mots tout-à-fait vieillis & ſurannés ſouvent ne s'entendent point, toujours ils bleſſent comme bannis du commerce ; & s'il eſt utile de lire les anciens Auteurs, comme je l'ai recommandé, c'eſt pour imiter leur tour de phraſe, & non les mots qui ſont tombés en diſcrédit. L'audace & la témérité de l'innovation choque dans ceux qui ſont trop nouveaux. On doit ſe les interdire les uns & les autres,

& ſuivre ſur ce point la régle de Quintilien auſſi judicieuſe, qu'ingénieuſement exprimée. » Entre les mots » nouveaux, dit-il, les meilleurs ſont » les plus vieux : entre les vieux il faut » employer par préférence les plus » nouveaux. »

L. I. c. 4.

Cette régle de Quintilien s'eſt vérifiée au milieu de nous par l'expérience dans ſa premiére partie. Le goût pour les mots nouveaux, & ſurtout pour les nouveaux tours de phraſe, s'étoit emparé il y a quelques années d'un certain nombre de nos Ecrivains. Epris de la nouveauté, ils faiſoient main-baſſe ſur les expreſſions uſitées, qu'ils traitoient de triviales & de vulgaires. Ils nous créoient preſque une langue nouvelle, qui dégénéroit ſouvent en un jargon inintelligible. De ſages critiques ſe ſont oppoſés à cette maladie, à laquelle ils ont même donné un nom, & qu'ils ont appellée *Néologiſme*. L'exemple de nos graves Orateurs a réſiſté à cette licence, & l'a condamnée. L'uſage s'eſt maintenu en poſſeſſion de ſon droit de régner ſur la langue : & il ne nous eſt reſté que quelques foibles veſtiges de ce goût d'innovation, qui vouloit tout envahir.

Tenons-nous-en donc aux principes. Parlons purement, c'eſt-à-dire, avec dignité & ſans baſſeſſe, ayant attention de n'employer que les termes & les tours conſacrés par l'uſage, loin de toute affectation, ſoit de Néologiſme, ſoit d'une rouille d'antiquité.

Le puriſme eſt différent de la pureté du langage.

Ne confondons pas néantmoins la pureté du langage avec le puriſme. Le puriſme eſt une affectation, & par conſéquent un vice. Le puriſme eſt une contrainte, qui reſſerre & captive l'eſſor du génie. Il n'eſt, je penſe, aucun de nos excellens Ecrivains, dans lequel on ne trouve ce que des puriſtes appelleroient fautes contre la langue : & on en trouvera plus dans ceux qui ſont capables d'un vol plus ſublime. Les puriſtes ſont au contraire froids, maigres, & décharnés : & nous en trouverons l'exemple dans les plaidoyers de Patru, dont la diction eſt pure, le ſtyle très François, mais qui péchent par la ſéchereſſe. *D'Agueſſeau, T. I. p. 401.*

Le puriſme eſt ſi peu le goût naturel d'une langue, que c'eſt ſouvent à ce caractére que ceux qui la parlent comme leur langue maternelle, reconnoiſ-

sent l'étranger. Ainsi Théophraste ne fut connu pour étranger par cette femme Athénienne qui vendoit des herbes au marché, que sur ce qu'il parloit, dit-elle, d'une maniére trop Attique. Et cette aventure s'est répétée de nos jours en la personne de M. Otter, membre de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & qui avoit un génie rare & unique pour l'étude des langues. Il étoit parvenu à parler Arabe aussi facilement que les naturels du pays. » La critique n'attaquoit dans ses expressions, » est-il dit dans son éloge, qu'un pu» risme trop rigoureux. »

Quintilien, l. VIII. c. 1.

Mémoires de l'Acad. des Belles-Lett. T. XXII. p. 303.

Sur la liberté de faire de nouveaux mots.

Je n'ai rien dit de la liberté de faire de nouveaux mots, parce qu'elle nous est sévérement interdite par nos Auteurs, & par la loi impérieuse de l'usage. Les Grecs & même les Romains jouissoient de cette liberté par rapport à leur langue. Horace la réclame vivement, & la raison est d'accord avec lui. Caton & Ennius, dit-il, ont enrichi notre langue. Pourquoi me refusera-t-on le même privilége, qui ne peut que servir à l'utilité publique? Rien n'est plus judicieux, que ce que M. de Féne-

lon. a écrit touchant cette matiére dans ſa lettre ſur l'Eloquence. Il voudroit que l'Academie Françoiſe joüît du droit d'introduire dans la langue les mots qui lui manquent, & d'en ſubſtituer de nouveaux aux anciens qui ſe perdent. Le cri eſt général parmi ceux qui parlent & écrivent le mieux notre langue, contre l'appauvriſſement qu'elle ſouffre par la perte d'un grand nombre de vieux mots, qui étoient commodes, expreſſifs, & harmonieux. Tout cela eſt vrai & ſenſé: mais la tyrannie de l'uſage nous ſubjugue & nous captive. Notre langue ne peut acquérir de nouveaux mots, que furtivement & par une ſorte de contrebande. Quelquun hazarde un mot nouveau: ſi l'uſage l'adopte, le voilà qui acquiert peu à peu le droit de bourgeoiſie. Mais ſouvent on le rejette: & M. Rollin n'a pu faire paſſer *vagiſſement*, qui nous manque, & qui eſt analogue à d'autres mots reçus, *mugiſſement*, *rugiſſement*. C'eſt donc une régle ſubſiſtante parmi nous en pleine vigueur, que faire des mots nouveaux eſt pécher contre la pureté du langage.

Nous ſommes plus indulgens ſur les

applications nouvelles de mots anciennement reçus. Les Sciences naturelles extrêmement cultivées dans notre siécle, ont prêté au langage commun des façons de parler nouvelles, comme *transpirer* pour les choses qui devroient demeurer secrétes, & qui commencent à être connues dans le public; *la circulation* de l'argent, & plusieurs autres expressions que chacun peut remarquer. Je parlerai ailleurs de ces nouvelles combinaisons de mots.

ARTICLE II.

De la clarté.

Des mêmes vertus du langage qui en font la pureté, naît aussi la clarté. Car si vous n'employez que des mots reçus dans la langue, & pris dans leur vrai sens; si vos tours de phrase sont conformes aux régles & à l'usage, votre discours se fera entendre aisément, & entrera sans peine dans l'esprit des auditeurs. La clarté néantmoins demande quelques attentions particuliéres, & elle est une qualité si nécessaire dans le discours, que l'on ne peut considérer avec trop de

ſoin ce qui la produit, & ce qui peut lui nuire.

Je dis qu'elle eſt abſolument néceſſaire : & c'eſt ce qui s'apperçoit du premier coup d'œil. Nous ne parlons que pour communiquer aux autres nos penſées. Si donc nous ne parvenons pas à nous faire entendre, nous pécbons contre l'inſtitution même du langage, & nous manquons le but pour lequel il a été établi parmi les hommes, ou plutôt donné par la Providence divine. Si nous ne voulons pas que l'on ſache ce que nous penſons, nous avons une voie bien ſimple : c'eſt de garder le ſilence. La clarté eſt donc la premiére vertu du diſcours, ſi elle n'eſt pas la principale.

La clarté eſt la premiére vertu du diſcours.

Les autres vertus du langage peuvent être portées à l'excès, & alors elles deviennent des vices. La force peut ſe changer en dureté, l'ornement en parure affectée, la pureté en ſervitude & en contrainte. La clarté ne connoît point d'excès : jamais le diſcours ne peut devenir trop clair : & c'eſt avec grande raiſon que Quintilien dit à l'Orateur : » Il ne ſuffit » pas que l'on puiſſe vous entendre ;

Elle n'eſt point ſuſceptible d'excès.

L. VIII. c. 2.

» il faut que l'on ne puiſſe pas ne vous » point entendre : il faut que la clarté » de votre diſcours, ſemblable à l'é- » clat du ſoleil, frappe les yeux de » quiconque ſe préſente à ſon impreſ- » ſion. »

Quatre conditions pour donner de la clarté au ſtyle.

Pour donner au diſcours le mérite eſſentiel de la clarté, on doit, à la pureté de la diction, & à la régularité de la conſtruction, ajouter la propriété des termes, l'ordre naturel des idées, éviter l'ambiguité, éviter la longueur exceſſive des phraſes.

1°. Propriété des termes.

On conçoit aiſément que la propriété des termes contribue infiniment à la clarté. Il en eſt des choſes ſous ce point de vue comme des perſonnes : & de même qu'un homme n'eſt jamais plus clairement & plus nettement déſigné, que lorſqu'on l'appelle par ſon nom propre, auſſi le nom propre de chaque choſe en offre l'idée à l'eſprit avec lumiére & préciſion : c'eſt le moyen d'empêcher qu'on ne la confonde avec aucune autre. Il eſt donc extrémement néceſſaire à l'Orateur de poſſéder bien la langue qu'il parle, & d'étudier à fond la matiére qu'il traite, pour pouvoir appeller chaque choſe de ſon

nom propre, & pour n'être pas réduit à l'embarras où ſe trouvent les enfans, qui n'ayant pas encore eu le tems d'apprendre tous les mots de leur langue, tâchent de ſuppléer par des circonlocutions, ſouvent obſcures, au nom propre qu'ils ignorent.

Mauvais goût de ceux qui ſe font une loi d'éviter les mots propres.

Il eſt rare que ceux qui s'expoſent à parler en public manquent les mots propres par ignorance. Mais il eſt des Orateurs & des Ecrivains qui les évitent par mauvais goût. Pour ſe diſtinguer du commun, pour briller par la fineſſe & le bel eſprit, ils définiſſent tout ce qu'ils devroient nommer, ils emploient des phraſes où il ne faudroit qu'un mot. De là naît un ſtyle chargé, prolixe, & quelquefois inintelligible. Ils ſont contens de leur eſprit, parce qu'il faut de l'eſprit pour les entendre.

Cette affectation peut aller juſqu'au ridicule : & le plus grand Poëte Comique qui ait jamais été en a fait parmi nous le ſujet d'une de ſes piéces. *Les commodités de la converſation* pour faire entendre *des fauteuils*, *le conſeiller des graces* pour dire *un miroir* ; voilà un langage précieux, dont le travers outré annonce la vanité

de celui qui s'en ſerviroit, & l'expoſe à la riſée. Pour s'en abſtenir, il ſuffit de n'avoir qu'une doſe médiocre de fatuité.

Mais ſans donner dans cet excès digne d'être ſifflé au Théâtre, on peut en approcher : & ce ne ſont pas les moins ingénieux qui auront à ſe donner de garde de ce vice. Il flatte par un air d'eſprit ; & il paroît en ſuppoſer dans celui qui parle & en donner à ceux qui écoutent. Il eſt la corruption d'un ſtyle déja formé & poli, & non pas un vice de ruſticité & d'ignorance. Auſſi n'en trouve-t-on aucun veſtige dans les tems où l'Eloquence a été au berceau chez les différentes Nations. Il s'introduit à la ſuite du beau, qu'il gâte & qu'il deshonore. Il a été connu de Quintilien, qui le cenſure fortement. Par rapport à notre ſiécle, je dois me contenter de l'avertiſſement général que je donne ici. Il me convient mieux d'exhorter à bien faire, que de critiquer ceux qui font mal.

l. VIII, c. 3 & 2.

Occaſions où il eſt permis, & quelquefois même néceſſaire, de les éviter.

Faut-il donc toujours appeller chaque perſonne & chaque choſe du nom qui lui eſt propre, & ne jamais employer la définition au lieu du défini?

Il faut toujours éviter l'obſcurité : mais pourvû que l'on ſe précautionne contre cet inconvénient, il eſt beaucoup d'occaſions dans leſquelles il vaut mieux déſigner la choſe, que de l'exprimer. M. Paſcal a dit excellemment : » Il y en a qui maſquent toute » la nature. Il n'y a point de Roi » parmi eux, mais un auguſte Mo» narque; point de Paris, mais une » Capitale du Royaume. Il y a des » endroits où il faut appeller Paris, » Paris; & d'autres où il faut l'appel» ler Capitale du Royaume. » *Penſées, XXXI. 33.*

Rien n'eſt plus vrai : mais la diſtinction n'eſt pas toujours aiſée à faire. Eſſayons de donner quelques principes ſur ce choix.

La pudeur naturelle nous inſpire l'attention a éviter les noms propres de certaines parties du corps, de certaines fonctions animales, qui n'ont rien de vicieux, mais qui ont quelque choſe d'humiliant. Cet avertiſſement n'eſt pas néceſſaire aux honnêtes gens. Il n'y a que les plus brutaux d'entre le petit peuple, qui péchent contre cette loi.

D'autres objets, ſans être déshonnêtes, déplaiſent beaucoup, & révol-

tent tellement ou les ſens par le dégoût, ou l'ame par le mépris, que le diſcours n'en peut ſupporter le nom. L'Orateur fait les pallier de maniére que ſans les nommer il les fait comprendre. M. Duguet fait mention » d'une vermine également ſale » & honteuſe, qui ne convient qu'à » la miſére & qu'à l'ordure, & dont » on ſe délivre par le ſoin de la pro» preté. » On entend ce qu'il veut dire ſans qu'il ait beſoin de nommer.

Genéſe, T. I. p. 138.

Le métier *d'eſpion* eſt vil, & le nom en eſt bas. M. de Fontenelle ſupprime le nom, & peint la choſe. Parlant des fonctions du Magiſtrat de la Police, il emploie dans ſa définition ce trait : » Reconnoître dans » une foule infinie tous ceux qui » peuvent ſi aiſément y cacher une » induſtrie pernicieuſe, en purger la » ſociété, ou ne les tolérer qu'au» tant qu'ils lui peuvent être utiles » par des emplois dont d'autres » qu'eux ne ſe chargeroient pas, ou » ne s'acquitteroient pas ſi bien. »

Eloge de M. d'Argenſon.

Ces ſortes de tours ſont appellés par les Rhéteurs *Périphraſes*. C'eſt une des plus remarquables entre les Figures oratoires, & j'en parlerai ſous ce titre.

Les mots d'un uſage vulgaire, quoiqu'ils n'aient rien de bas, manquent d'une certaine dignité, qui eſt néceſſaire dans le ſtyle ſoutenu. Quelquefois un changement très léger redonne à ces mots une nobleſſe qui les éléve au-deſſus du ton familier. Tout le monde dit *le Jeudi ſaint*, & dans l'uſage commun on le doit. Boileau annoblit cette expreſſion par une petite tranſpoſition. » Prenons *le jour du ſaint Jeudi* la bruyante creſſelle. » De même il change ſon *Jardinier* en *gouverneur de ſon jardin d'Auteuil*, & par là il orne & embellit ſon vers, & annoblit une choſe commune.

Hors les trois cas que je viens de marquer, je crois pouvoir établir pour maxime, que la propriété des termes eſt de précepte, par l'avantage qu'elle a de ſervir à la clarté.

2°. L'ordre naturel des idées.

Il faut ajouter encore l'ordre naturel des idées. Ce ſoin doit régner dans tout le diſcours, & bien entendu il eſt la même choſe que la diſpoſition oratoire : mais nous le conſidérons ici dans la conſtruction de chaque phraſe, & par rapport au mérite de la clarté, & non pas à l'utilité de la cauſe. Je dis donc que le diſ-

cours ſera clair, lorſque les idées ſeront préſentées ſuivant leur ordre naturel, & de façon que l'une naiſſe de l'autre; lorſque la cauſe précédera l'effet, & le principe ſa conſéquence; lorſque ce qui eſt antérieur pour le tems, marchera d'abord & aménera ce qui a ſuivi: & ainſi de tout le reſte, qu'il eſt impoſſible & peu néceſſaire de marquer dans le détail. L'Orateur prendra conſeil de la choſe même. Son eſprit & ſon jugement ſeront ſes guides, bien mieux que des préceptes, toujours vagues, & ſouvent ſujets à exception.

Tous les bons Auteurs nous fourniſſent des exemples de cette vertu du diſcours. Je me contenterai de citer les vers par leſquels Oſmin commence ſon récit au Viſir Acomat, dans la premiere ſcêne du Bajazet de Racine.

» Babylone, Seigneur, à ſon Prince fidéle,
» Voyoit ſans s'étonner notre armée autour d'elle.
» Les Perſans raſſemblés marchoient à ſon ſecours,
» Et du camp d'Amurat s'approchoient tous les jours.
» Lui-même, fatigué d'un long ſiége inutile,
» Sembloit vouloir laiſſer Babylone tranquille;
» Et ſans renouveller ſes aſſauts impuiſſans,
» Réſolu de combattre, attendoit les Perſans. «

Quelle clarté ! quelle harmonie dans les idées ! chacune eſt placée en ſon ordre & amène la ſuivante. Les diſpoſitions des aſſiégés ne ſont point traitées pêle-mêle avec celles d'Amurat. Tout eſt diſtingué, tout eſt lié. Et de l'enſemble il réſulte une netteté, qui ne laiſſe rien à déſirer pour l'intelligence du fait.

3°. Attention à éviter les ambiguités.

Eviter les ambiguités & les équivoques, eſt encore une attention néceſſaire pour la clarté du ſtyle. Notre langue en eſt pleine. Les *il*, les *le* & *la*, les *ſon*, *ſa*, *ſes*, en ſont une ſource intariſſable; & on ne ſauroit croire quel tourment il en coute à ceux qui parlent & qui écrivent pour garantir leur expreſſion de l'ambiguité qui naît de ces petits mots, dont on a beſoin à chaque inſtant. Un Auteur qui a mérité de grands reproches à bien des égards, mais que l'on peut citer pour exemple de la clarté du ſtyle, ſe plaint de ce joug, déclarant en même-tems qu'il ne peut ſe déterminer à le ſecouer. » Mon ſtyle, dit-il, eſt aſſez négligé, » il n'eſt pas exemt de termes impro- » pres & qui vieilliſſent, ni peut-être » même de barbariſmes. Je l'avoue,

Baile, Dict. Préface de la prem. édition.

» je suis là-dessus presque sans scru-
» pules. Mais en récompense je suis
» scrupuleux jusqu'à la superstition
» sur d'autres choses plus fatiguantes:
» comme d'éviter les équivoques.....
» & l'emploi dans la même période
» d'un *ou*, d'un *il*, de *pour*, de *dans*,
» &c. avec différens rapports: de faire
» qu'un *il* au commencement d'une
» période se rapporte, non à un cas
» oblique, mais à un nominatif de
» la précédente, &c. »

Cette façon de penser est assez philosophique. Il est dans le génie des Philosophes de faire un très grand cas de la clarté, & par conséquent de regarder l'ambiguité de l'expression comme un écueil contre lequel on ne peut trop se précautionner. Cependant les occasions de manquer aux régles gênantes que Baile s'imposoit, sont si fréquentes, que je crois absolument impossible de suivre exactement ces régles dans un discours qui se prononce sur le champ & sans avoir été préparé. En écrivant, la chose est possible: & l'on doit s'y astreindre. Je n'oserois pourtant pas dire que si cette contrainte gâte, comme il peut arriver,

les agrémens vifs & naturels de l'expreſſion, il ne fut pas permis de conſerver, aux dépens de la régle, une ſaillie brillante, un tour heureux, qui perdroient à être réduits à une parfaite régularité. Mais ſi dans le cours ordinaire on s'aſſujettit à la loi, & que l'on faſſe des efforts pour ne s'en point écarter, il arrivera je crois à l'Ecrivain par rapport à cet objet, ce que Boileau dit excellemment de la rime.

» Lorſqu'à la bien chercher dabord on s'évertue,
» L'eſprit à la trouver aiſément s'habitue.
» Au joug de la raiſon ſans peine elle fléchit,
» Et loin de la gêner, la ſert & l'enrichit.

De même ici l'expreſſion, par l'habitude conſtante, apprendra à ſe plier à la régle : & l'agrément du tour n'en deviendra que plus pur, n'étant point acheté par une ſorte de faute de langage.

4°. Eviter la longueur des phraſes.

Il n'en coutera pas tant de peine pour éviter l'inconvénient des longues phraſes, qui peuvent nuire auſſi à la clarté. Il eſt bien aiſé de couper une phraſe trop longue, & d'en faire deux qui ſoient d'une juſte meſure. On a autrefois reproché le défaut

dont je parle ici, à des Ecrivains célébres qui avoient d'ailleurs toutes les grandes vertus de l'Eloquence. Leurs périodes compoſées de pluſieurs membres, & tenant trop longtems en ſuſpens l'eſprit des lecteurs, ont paſſé en proverbe. Nous nous ſommes bien corrigés. Aux fatiguantes périodes de nos devanciers nous avons ſubſtitué de petites phraſes, courtes, qui rendent le ſtyle bruſque, ſautillant, haché, qui en font, en un mot, ſi j'oſe dire ce que je penſe, un ciment ſans chaux. Ce ſtyle ne péche pas contre la clarté, mais il n'a point de dignité. Pour réunir ces deux qualités, le ſtyle doit être ſoutenu, lié, de maniére pourtant qu'il ne ſoit pas chargé outre meſure, ni formé par un tiſſu de membres de phraſe enchaînés ſans fin les uns dans les autres.

Pour joindre l'exemple aux préceptes, je ne puis citer en matiére d'élégance un meilleur modéle que Malherbe.

« Aimez ſa pureté, *nous dit Boileau*;
» Et de ſon tour heureux imitez la clarté. »

CHAPITRE III.

De l'Ornement.

L'Elégance n'eſt, à proprement parler, qu'une exemption de vices. L'Ornement donne de l'éclat au diſcours, attire l'admiration, excite le ſentiment. C'eſt cette partie qui diſtingue ſinguliérement l'Orateur de l'homme diſert.

L'Ornement oratoire doit naître de la choſe même, & tendre à l'utile. *L. VIII. c. 3.*

Quintilien obſerve auſſi que par l'Ornement plus que par toutes les autres vertus du diſcours, l'Orateur travaille un peu pour lui-même. » L'Invention, dit-il, la Diſpoſition, » les fineſſes de l'Art qui ſauvent ha- » bilement une difficulté, qui font » valoir une preuve par le tour adroit » qu'on ſait y donner; tout cela ſe » rapporte directement & unique- » ment à l'utilité de la cauſe. Par » l'Ornement l'Orateur tourne l'admi- » ration vers ſoi, & ſe met dans le » cas de goûter la douceur des ap- » plaudiſſemens. Les autres parties » lui méritent l'eſtime des gens ha- » biles; celle-ci ſeule lui attire les » acclamations populaires. »

Quintilien a bien ſenti que cette doctrine eſt ſujette à de grands inconvéniens, & que ſi elle eſt pouſſée juſqu'à ſes dernières conſéquences, elle peut amener la corruption totale de l'Eloquence. En effet, ſi l'Orateur ſe permet de ſe regarder ſoi-même, au lieu de s'occuper tout entier du bien de ſa cauſe, il ſera fortement tenté de chercher à plaire plus qu'à prouver; de parer ſon diſcours, plutôt que de le rendre fort & vigoureux; de conſidérer moins la ſubſtance intérieure, que l'écorce: il deviendra une cymbale, » qui d'un vain bruit » frappe les airs. » Pour parer à cette objection, & corriger ſa maxime, Quintilien ajoute que l'Ornement, qui eſt avantageux à l'Orateur, ne laiſſe pas de faire auſſi du bien à la cauſe, parce que ceux qui nous écoutent volontiers, apportent plus d'attention à ce que nous diſons, & ſont mieux diſpoſés à nous en croire.

Cela eſt vrai. Mais nous ne parlerons jamais mieux, jamais nous ne rendrons notre diſcours plus perſuaſif, que lorſque nous nous oublierons nous-mêmes, & que nous nous occuperons uniquement de la cauſe

Nous devons ici, comme dans tous les objets importans, ſuivre la maxime du grand Condé répétée par M. Boſſuet : » Il faut ſonger uniquement à » bien faire, & laiſſer venir la gloire » après la vertu. »

Je ſuis autoriſé à penſer ainſi en Eloquence par un ſuffrage d'un grand poids. M. de Fénelon admire Démoſthéne, préciſément par cet endroit. Après avoir rapporté un grand morceau de la premiére Philippique, il obſerve que » Tout eſt dit pour le » ſalut public : aucun mot n'eſt pour » l'Orateur. » Il ne craint point de préférer par cette raiſon l'Orateur Grec au Romain, Démoſthéne à Cicéron. Il les compare enſemble, & proteſte dabord qu'il eſt plein de la plus ſincére admiration pour Cicéron. » Mais, ajoute-t-il, l'Orateur en » penſant au ſalut public ne s'oublie » pas, & ne ſe laiſſe point oublier. » Démoſthéne paroît ſortir de ſoi, » & ne voir que la patrie. Il ne cher- » che point le beau : il le fait ſans » y penſer. . . . . On penſe aux choſes » qu'il dit, & non à ſes paroles. On » le perd de vûe. On n'eſt occupé que » de Philippe, qui envahit tout. » De

Lettre ſur l'Eloquence.

ce parallèle M. de Fénelon conclut la supériorité de Démosthène. » Je » suis charmé, dit-il, de ces deux » Orateurs. Mais j'avoue que je suis » moins touché de l'art infini & de » la magnifique éloquence de Cicé- » ron, que de la rapide simplicité de » Démosthène. »

Excluons donc de l'Ornement dont nous parlons le retour de l'Orateur vers soi-même, qui doit nous paroître, non un avantage, mais un piége, ou un écueil; & attachons-nous sans restriction & sans réserve aux principes que Quintilien partout ailleurs, & Cicéron avant lui, ont établis sur le vrai Ornement oratoire, qui doit naître de la chose même & se renfermer en elle; qui n'est louable qu'autant qu'il est utile, & qu'il donne à l'expression, non pas simplement un coloris agréable, mais une force & une énergie triomphante.

S. Augustin pensoit ainsi: & son expérience, en deux occasions remarquables de sa vie, joint la preuve de fait à la maxime spéculative. Je vais rapporter d'après lui-même le premier de ces deux traits.

De D. Chr. Christ. l. IV. c. 24.

» Pendant que j'étois, dit-il, à

» Césarée en Mauritanie, j'entrepris » de persuader aux habitans de cette » ville d'abolir une ancienne cou- » tume, qui tous les ans, à un tems » marqué, armoit les citoyens les » uns contre les autres, parens contre » parens, frères contre frères, les » péres contre leurs enfans : en sorte » que partagés en deux bandes ils » s'attaquoient mutuellement à coups » de pierres avec une telle violence, » que souvent plusieurs y laissoient la » vie. Je me servis, selon toute l'é- » tendue de mes forces, des expressions » les plus véhémentes, pour déraci- » ner des cœurs & des mœurs de ce » peuple une coutume si barbare & » très invétérée. Je ne crus néant- » moins avoir rien gagné, pendant » que je n'entendis que leurs accla- » mations : je ne commençai à espé- » rer que lorsque je les vis répandre » des larmes. Car les acclamations » montroient que je les avois instruits, » & que mon discours leur faisoit » plaisir. Mais leurs larmes marqué- » rent qu'ils étoient changés. » L'effet suivit : la cruelle coutume fut abolie : & la réforme introduite par le dis- cours du pieux & véhément Orateur

avoit déja duré huit ans, lorſqu'il écrivoit ce que je viens de traduire. L'autre trait eſt tout ſemblable, & il a été cité par M. de Fénelon & par M. Rollin.

Traité des Etudes.

Tel eſt donc le vrai & grand Ornement en Eloquence : & je ne connois d'exception à cette régle, que dans les diſcours d'où l'intérêt & le ſentiment ſont exclus, & qui n'annoncent préciſément que le deſſein de plaire.

Et l'on ne doit point craindre qu'un Ornement ſi ſévére ne ſoit plus un ornement, & ne rende le diſcours ſec & dénué de graces. » C'eſt un » grand principe, qui ſe vérifie égale- » ment dans les ouvrages de la nature, » & dans ceux de l'art, dit M. Rollin d'après Cicéron, » que l'utile & » le beau naiſſent de la même ſource, » & que les choſes qui ont le plus » d'utilité en elles-mêmes, ſont auſſi » celles qui ont le plus de dignité & » d'agrément. Qu'on faſſe quelque » attention ſur la ſymmétrie & l'ar- » rangement des différentes parties » qui compoſent un édifice ou un » vaiſſeau, qui entrent dans la ſtructure » du corps humain, qui forment » dans l'univers cette harmonie qu'on

» ne ſe laſſe point d'admirer : on » reconnoîtra, que chacune de ces » parties, dont l'utilité ſeule ou la » néceſſité ſembleroient avoir donné » l'idée, contribue auſſi beaucoup à » la beauté du tout. Il en eſt ainſi » du diſcours, dans lequel la beauté » naît de l'utilité & l'accompagne. » Cette réflexion eſt excellente, & elle frappera d'autant plus, qu'elle ſera plus approfondie. Cicéron la met dans un grand jour par le détail dans lequel il entre. J'invite à lire le morceau tout entier. *De Orat. l. III. 1783. 181.*

Diviſion. L'Ornement oratoire conſiſte ou dans les mots ou dans les choſes. Les Rhéteurs ont aſſez habilement diſtribué tous les genres d'ornement ſous différens titres, qu'ils ont appellés Figures de Rhétorique, & dont ils ont diſtingué deux ordres, figures de mots, figures de penſées. Nous les ſuivrons dans ce détail. Mais auparavant, il ne ſera pas inutile de placer ici quelques obſervations générales ſur le choix des mots par rapport à l'Ornement, & ſur leur arrangement ſous le même point de vûe. Si l'ordre que je me preſcris donne lieu à quelques répétitions, je penſe, comme

je l'ai déja dit, que l'inconvénient eſt léger dans une Rhétorique, qui eſt plutôt affaire de goût, que ſcience méthodique & rigoureuſement raiſonnée.

SECTION PREMIERE.

Obſervations générales ſur les mots par rapport à l'Ornement.

ARTICLE I.

Du choix des mots.

MOnſieur Rollin a fait deux articles, l'un du choix des mots, l'autre de leur arrangement, dans ſon *Traité des Etudes.* J'exhorte à les conſulter. Je me contenterois même volontiers d'y renvoyer, ſi la matiére y étoit conſidérée de la façon dont je dois la traiter ici. M. Rollin travailloit pour les Etudes & les Etudians, & par cette raiſon il n'a point craint les exemples Latins. Il en a même fait plus d'uſage que des François. Mon plan eſt différent. Le François eſt mon objet, & je me propoſe de ſervir non-ſeulement ceux qui ſont

initiés dans les langues ſavantes, mais les perſonnes qui ſe renfermant dans leur langue maternelle veulent néantmoins prendre quelques notions de l'art de bien dire.

Dans le choix des mots par rapport à l'Ornement, le premier ſoin doit être d'éviter tout ce qui eſt contraire, ſoit à la pureté du langage, ſoit à la clarté du ſtyle. Ce qui eſt vicieux, ne peut être un ornement.

Les mots ſont plus capables les uns queles autres de plaire à l'oreille par leur ſon. Nous l'avons déja dit, & nous avons traité dans un article exprès la matiére de l'harmonie mécanique. Mais les mots peuvent avoir encore le mérite de repréſenter par leur ſon même la qualité de la choſe ſignifiée. C'eſt ce que nous avons appellé ci-deſſus *harmonie imitative*, l'un des grands & délicieux ornemens du diſcours, ſurtout dans la Poëſie. Pour rendre ſenſible ce que je dis ici, je crois ne pouvoir mieux faire que d'emprunter les termes mêmes de M. Racine le fils, dans ſes Réflexions ſur la Poëſie. Il veut prouver que notre Poëſie eſt ſuſceptible de ce genre de beauté, & il s'en exprime ainſi :

De l'harmonie imitative. Notre langue n'eſt ſuſceptible.

» Quand l'imitation demande de » la rudeſſe dans les ſons, nos bons » Poëtes ſavent appeller les conſon- » nes à leur ſecours, & dire, pour dé- » peindre un monſtre,

Phédre. » Indomptable taureau, dragon impétueux,
» Sa croupe ſe recourbe en replis tortueux:

» ou faire entendre les ſerpens ſur la » tête des Euménides, en multipliant » la conſonne qui imite le ſiffle- » ment.

Andromaque. » Pour qui ſont (a) ces ſerpens qui ſifflent ſur vos têtes?

» En liſant ces deux vers de Boileau,

» N'attendoit pas qu'un bœuf preſſé de l'éguillon
» Traçât à pas tardifs un pénible ſillon,

» on eſt contraints de les prononcer » lentement: au lieu qu'on eſt em- » porté malgré ſoi dans une pronon- » ciation rapide par celui-ci,

» Le moment où je parle, eſt déja loin de moi. »

M. Racine, dont je tranſcris ici les paroles, conſidére ſeulement la Poëſie, qui étoit ſon objet: mais il n'exclud pas notre Proſe du mérite

(a) Le c équivaut ici à une ſ dans la prononciation.

de l'harmonie imitative, quoique la meſure du vers donne à la Poëſie de l'avantage. M. Fléchier, que j'ai déja cité comme le plus harmonieux de nos Orateurs, fournit la preuve de ce que j'avance touchant la proſe Françoiſe. S'il veut peindre un objet d'horreur, il multiplie les ſons rudes. » Flandre, théatre ſanglant, où ſe » paſſent tant de ſcénes tragiques; » triſte & fatale contrée, trop étroite » pour contenir tant d'armées qui te » dévorent. » Dans preſque tous les mots qui forment cette demi-phraſe, entre la lettre *r*, & ils ſont chargés de conſonnes. Je ſens au contraire de la douceur même dans le ſon des mots de cette autre phraſe, dont les idées ſont douces & agréables. » Quel fut » ce jour heureux qu'on la (*a*) vit ſor- » tir comme la Colombe de l'Arche » de ce petit (*b*) eſpace de terre que » les flots reſpecteront éternellement, » pour annoncer aux Provinces leur » félicité, & porter partout où elle » paſſoit la paix & la joie dans le » cœur des peuples! » L'Exorde de l'Oraiſon funébre de M. de Tu-

Oraiſon funébre de M. de Turenne.

(*a*) La Reine Marie-Théréſe d'Autriche.
(*b*) L'iſle de la Conférence.

renne eſt pompeux, & la pompe des idées eſt ſoutenue & exprimée par celle des mots, dont le ſon eſt noble, plein, & majeſtueux. On en peut juger par ce morceau. » A ces cris, » Jéruſalem redoubla ſes pleurs, les » voûtes du Temple s'ébranlerent: le » Jourdain ſe troubla: & tous ſes riva- » ges retentirent du ſon de ces lugu- » bres paroles: Comment eſt mort cet » homme puiſſant, qui ſauvoit le peu- » ple d'Iſraël? » Veut-on de la rapi- dité? En voici l'exemple. » Ici (a) » il forçoit des retranchemens, & » ſecouroit une place aſſiégée. Là il » ſurprenoit les ennemis, ou les bat- » toit en pleine campagne. Ces villes » où vous voyez les Lis arborés, ont » été ou défendues par ſa vigilance, » ou conquiſes par ſa fermeté & par » ſon courage. Ce lieu couvert d'un » bois & d'une riviére, c'eſt le poſte » où il raſſuroit ſes troupes effrayées » après une honorable retraite. Ici il » ſortoit de ſes lignes pour combat- » tre, & d'un ſeul coup prenoit une » ville & gagnoit une bataille. Là » diſtribuant ce qui lui reſtoit de ſon » propre argent, il achevoit un ſiége,

(a) M. de Turenne.

» & il alloit en faire lever un au » même tems. » L'Orateur coule légérement ſur un grand nombre de faits, & ſon diſcours vole avec lui : phraſes courtes, repos fréquens, mots faciles à prononcer, & qui n'ont dans le ſon rien de peſant ni de rude.

Cette partie de l'harmonie, qui conſiſte dans la rapidité des mots expreſſive de celle des choſes, eſt je crois celle que nous avons le mieux conſervée, parce qu'elle eſt conforme au génie de la nation Françoiſe, dont nous cultivons avec plus de ſoin que jamais la légéreté. Pour le reſte je crains que M. d'Agueſſeau n'ait dit trop vrai lorſqu'il obſerve que l'harmonie du langage François ſemble avoir péri avec Balzac, ou du moins avec M. Fléchier, ſon diſciple ou ſon imitateur. Mais ce n'eſt point à la langue qu'on doit s'en prendre : c'eſt la faute de ceux qui la parlent. *T. I. p. 403.*

Autres vertus à conſidérer, & à rechercher dans le choix des mots.

Le mérite de l'harmonie imitative n'eſt pas le ſeul qui doive être conſidéré dans le choix des mots. On peut même dire que les occaſions en ſont rares, en comparaiſon des autres qualités qui exigent l'attention continuelle de l'Orateur dans toute la ſuite

du diſcours. Il doit choiſir les mots propres au ſujet qu'il traite, propres à la nature de l'ouvrage qu'il a entre les mains, nobles dans le ſtyle ſoutenu, gracieux dans les ſujets rians, ſimples dans les matiéres communes & peu relevées, toujours juſtes, quelquefois énergiques : en un mot tout ce que nous avons déja dit ſur l'Elocution, & tout ce que nous en dirons encore, influe dans le choix des mots. Ainſi pour éviter une répétition fatiguante, je me contenterai ici de donner quelques exemples. Je ne les prendrai pas dans les Orateurs. Un diſcours éloquent eſt un tiſſu de beauté de ce genre. On peut même dire qu'il n'eſt éloquent que par là, ou du moins c'eſt par cet endroit que brille ſurtout le talent. Il eſt donc inutile de vouloir donner par extrait ce qui ſe trouve partout. Il ſuffit de parcourir un Diſcours oratoire, & de ſe demander à chaque phraſe comment un homme du commun auroit énoncé ce que dit l'Orateur. On ſentira partout le mérite du choix des mots. La Poëſie eſt plus ſaillante, & plus fertile en traits qui peuvent ſe détacher.

Corneille a dit que les trois favoris de Galba s'empreſſoient ardemment Exemples.

» A qui dévoreroit ce régne d'un moment. »

Quelle force d'expreſſion ! Mettez en ſa place l'expreſſion ſimple, *à qui feroit ſon profit d'un régne qui ne devoit durer que peu de tems :* c'eſt la même idée : à peine la reconnoît-on.

Le digne rival de Corneille fait avouer à Agamennon qu'il s'étoit laiſſé trop flatter par la douceur du commandement. Quelle différence entre cette expreſſion vulgaire & celle du Poëte?

» Ces noms de Roi des Rois & de Chef de la Gréce
» Chatouilloient de mon cœur l'orgueilleuſe foibleſſe. »

Chatouiller eſt un mot expreſſif, & qui fait image. *Orgueilleuſe foibleſſe*, réunit deux idées qui ne ſemblent pas faites l'une pour l'autre, mais qui dans la réalité s'allient très bien.

Pour ce qui regarde la convenance des expreſſions avec le ſujet traité, je ne crois pas que l'on puiſſe citer de modéle plus riche & plus heureux que l'Art Poëtique de Boileau. Toujours ce grand Poëte propor-

tionne ſi bien les expreſſions aux choſes, qu'il joint l'exemple au précepte, & peint ce qu'il définit. Veut-il recommander la céſure dans nos grands vers ? il la marque dans le ſien.

» Que toujours dans vos vers le ſens coupant les mots
» Suſpende l'hémiſtiche, en marque le repos. »

J'ai cité les vers où il parle de la rime, & l'on a pû y remarquer que la rime en eſt parfaite. Lorſqu'il définit l'Idylle, il prend le ton & les idées champêtres, & un ſtyle uni & gracieux.

» Telle qu'une Bergére, aux plus beaux jours de fête,
» De ſuperbes rubis ne pare point ſa tête,
» Et ſans mêler à l'or l'éclat des diamans,
» Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornemens :
» Telle aimable en ſon air, mais humble dans ſon ſtyle,
» Doit éclater ſans pompe une élégante Idylle. »

Lorſqu'il commence à parler de la Tragédie, ſon diſcours devient tragique.

» Il n'eſt point de ſerpent, ni de monſtre odieux,
» Qui par l'Art imité ne puiſſe plaire aux yeux.
» D'un pinceau délicat l'artifice agréable
» Du plus affreux objet fait un objet aimable.
» Ainſi pour nous charmer, la Tragédie en pleurs
» D'Oreſte tout ſanglant fit parler les douleurs,

» D'Œdipe parricide exprima les allarmes,
» Et pour nous divertir nous arracha des larmes. »

L'Ode, le Poëme Epique, ſont préſentés & définis dans le même goût Ce genre de beauté caractériſe l'Art Poëtique de Boileau : je ne le trouve point dans celui d'Horace.

ARTICLE II.

De l'arrangement des mots.

Je ne conſidére point ici l'arrangement des mots par rapport au plaiſir de l'oreille : c'eſt une matiére déja traitée. Je veux parler premiérement du pouvoir d'un mot mis en ſa place, & en ſecond lieu des heureuſes combinaiſons de mots, qui donnent au ſtyle un air de nouveauté & de hardieſſe.

Pouvoir d'un mot mis en ſa place.

Dans notre langue les mots ſuivent communément l'ordre naturel des idées : le ſubſtantif paſſe avant l'adjectif, le nominatif avant ſon verbe, & ainſi du reſte. Cet ordre eſt avantageux pour la clarté : mais uniformément obſervé il rendoit le ſtyle languiſſant. On remédie à cet inconvénient par les inverſions, qui ſont

très familiéres dans le ſtyle Oratoire ; & qui produiſant une légére ſuſpenſion donnent de la vivacité au diſcours. Dans l'Oraiſon funébre du grand Condé, M. Boſſuet, après avoir employé la comparaiſon de l'Aigle, qu'on voit porter de tous côtés ſes regards perçans, & tomber ſi ſûrement ſur ſa proie, qu'elle ne peut éviter ſes ongles non plus que ſes yeux, fait ainſi l'application de la comparaiſon à ſon ſujet : » Auſſi vifs étoient » les regards, auſſi vîte & impétueuſe » étoit l'attaque, auſſi fortes & inévitables étoient les mains du Prince » de Condé. » Le tour de cette phraſe eſt très vif. Il languiroit, ſi les mots, au lieu de l'arrangement que l'Orateur lui a donné, marchoient dans l'ordre Grammatical. *Les regards du Prince de Condé étoient auſſi vifs, ſon attaque étoit auſſi vive & impétueuſe :* & le reſte.

Il eſt pareillement très avantageux de produire une ſuſpenſion d'un moment, par le renverſement de l'ordre que devroient ſuivre naturellement deux membres de phraſe. Le même Orateur, parlant des Grands dont la bonté n'eſt pas le partage,

obſerve qu'il leur arrivera en conſéquence d'être privés des douceurs de la ſociété, qui ſont le plus grand bien de la vie humaine. Il eſt clair que le dernier membre de cette phraſe eſt amené par celui qui précéde, & qu'ainſi l'ordre naturel de ces deux membres eſt celui dans lequel je les ai placés. Combien le diſcours devient-il plus vif par l'arrangement ſuivant lequel M. Boſſuet les fait marcher ? » Ils demeureront privés éternelle-» ment du plus grand bien de la vie » humaine, c'eſt-à-dire, des dou-» ceurs de la ſociété. »

Il eſt quelquefois des mots qui ont une force particuliére, & que par cette raiſon ne doivent point être confondus dans la phraſe. Il faut les tirer de rang, & les placer ou à la fin de la phraſe, ou dans quelque autre poſte remarquable, qui attire ſur eux l'attention, & qui les mette dans le cas de frapper leur coup. M. Boſſuet nous fournira encore un exemple de cet utile arrangement. Il loue la noble fierté avec laquelle M. le Prince, proſcrit & fugitif, ſçut néantmoins ſoutenir l'honneur de ſon nom & de ſa naiſſance. Etant en Flandre, ſur les

terres d'Autriche, il exigea que les Princes de cette Maiſon lui cédaſſent la préſéance, » & la Maiſon de France, dit l'Orateur, garda ſon rang » ſur celle d'Autriche, juſques dans » Bruxelles. » Ce trait, *juſques dans Bruxelles*, achéve de relever la fierté de courage du Prince, qui ſe fait rendre ce qui lui eſt dû par les Princes d'Autriche, juſques dans la ville Capitale des Pays-bas Autrichiens. Placé comme il eſt, ce mot ne peut manquer de faire ſon effet. Tranſporté de là en tout autre endroit de la phraſe, il frappera beaucoup moins.

Dans les reproches que fait la Clytemneſtre de Racine à Agamennon,

» Barbare ! c'eſt donc là cet heureux ſacrifice ;
» Que vos ſoins préparoient avec tant d'artifice !

& plus bas,

» Cette ſoif de régner, que rien ne peut éteindre,
» L'orgueil de voir vingt Rois vous ſervir & vous craindre,
» Tous les droits de l'Empire en vos mains confiés,
» Cruel, c'eſt à ces dieux que vous ſacrifiés. »

Les mots *barbare* & *cruel*, ſont tellement en leur place, qu'il n'eſt pas poſſible de leur en donner une autre, ſans leur faire perdre une

grande partie de leur force.

C'eſt ainſi que le pouvoir eſt grand d'un mot mis en ſa place. Mais l'arrangement qui combine les mots enſemble pour en faire de nouvelles & heureuſes alliances, eſt encore un plus brillant ornement du diſcours. Il marque un génie riche & & fécond, & plaît par une noble hardieſſe : il ne peut partir que d'un eſprit qui penſant avec force ou avec grace, crée des expreſſions qui répondent à ſon idée : il enrichit la langue en la ſeule maniere qui nous ſoit permiſe. Car l'Orateur ne crée point les mots : il les prend tels qu'ils ſont dans l'uſage commun & ordinaire des hommes : mais il les façonne comme une cire molle, & par d'ingénieuſes & adroites combinaiſons, il donne une forme nouvelle à ce qui eſt connu & manié de tous.

Heureuſes combinaiſons des mots.

M. Racine le fils a excellemment traité cette matiére dans ſes Réflexions ſur la Poëſie, & je me fais une joie & un honneur de propoſer les idées & les obſervations judicieuſes d'un illuſtre ami, avec qui j'ai été lié dès l'enfance, & dont j'ai toujours fait profeſſion d'eſtimer le talent &

de chérir la vertu. Chargé du poids de la gloire d'un grand nom, il n'en a point été accablé : il y a même ajouté le mérite ſingulier de conſacrer uniquement la Poëſie à des ſujets dignes d'elle. Enfin il a ſçu non-ſeulement faire des vers, mais réfléchir ſur l'art : autant que ſes ouvrages Poëtiques montrent de talent, d'ame, & de feu, autant il fait preuves de jugement & de goût dans ſes Réfléxions ſur la Poëſie. Il y traite, ch. 3. art. 2, de la langue Poëtique, qu'il fait conſiſter en ce que la Poëſie employant les mêmes mots que la Proſe, les range dans un autre ordre. Il remarque néantmoins en finiſſant, que les Poëtes n'ont pas ſeuls ce privilége, & que les Orateurs, emportés par le feu de l'Eloquence, uſent quelquefois de la même hardieſſe. M. Boſſuet, qu'il appelle avec raiſon le Démoſthéne de la France, lui fournit la preuve & l'exemple de ſa propoſition. Il cite de lui cette belle expreſſion, » ſortez du tems & du changement, & » aſpirez à l'Eternité. » Expreſſion toute neuve, & auſſi heureuſe que hardie. Jamais perſonne avant M. Boſſuet n'avoit dit *ſortez du tems*, pour dire

renoncez aux choſes temporelles. Le tems ne paroît pas même une choſe dont on puiſſe ſortir autrement que par la mort. On ſort d'un lieu, d'une ville, d'une maiſon. Mais l'idée de *ſortir* & celle du *tems* ne ſembloient pas pouvoir s'unir. Il n'appartenoit qu'à M. Boſſuet de les faire aller enſemble.

Ce grand & ſublime Orateur eſt plein de ſemblables hardieſſes. Il appelle l'arbre de vie *un arbre d'immortalité.* Parlant de la vie humaine abrégée dans les tems qui ont ſuivi le déluge, & de la marche de la mort devenue plus prompte & plus hâtive, & menaçant les hommes de plus près. » Comme ils s'enfonçoient, dit-il, » tous les jours de plus en plus dans » le crime, il falloit qu'ils fuſſent, » pour ainſi parler, tous les jours plus » enfoncés dans leur ſupplice. » Cette façon de parler, *enfoncés dans leur ſupplice*, étonne par ſa nouveauté, mais elle plaît par ſa hardieſſe, qui eſt néantmoins accompagnée des correctifs néceſſaires. *Hiſtoire Univerſelle.*

Du même goût ſont toutes ces autres expreſſions hazardées avec énergie ſans ceſſer d'être claires & natu-

relles, *les cadavres qu'il nous faut manger pour nous assouvir*, c'est-à-dire les chairs des animaux dont nous faisons notre nourriture; l'*Egypte envoyant ses Colonies par toute la terre, & avec elles la politesse & les loix; un empire d'esprit* opposé à celui qu'on établit par les armes; des Rois qui privés de l'honneur d'être inhumés dans les tombeaux qu'ils s'étoient préparé, *n'ont pas joui de leurs sépulcres.* Ces expressions réunissent des mots qu'il n'est pas ordinaire de joindre ensemble; & de pareils assemblages, peu usités, affranchis des régles communes du langage, frappent en même tems & charment l'auditeur ou le lecteur. Je dis *charment:* car le genre gracieux en est susceptible, aussi bien que le style fort & nerveux, & nous aimons à lire dans un Poëte qu'une bergére

»*Cueille* en un champ voisin *ses plus beaux ornemens.*«

Ces tours ont un rapport visible avec ce que l'on appelle Figures de Rhétorique, mais il s'en faut bien qu'il les embrassent toutes. C'est à elles qu'il appartient de faire le principal ornement du discours: & je dois

dois maintenant les définir en général & en particulier ; faire connoître le caractére qui leur eſt commun, & celui qui eſt propre à chacune ; & de toutes donner des éxemples.

SECTION II.

Des Figures de Rhétorique.

Définition des Figures de Rhétorique.

ON emploie le nom de Figure en Grammaire, on l'emploie en Rhétorique. Les Figures de Grammaire ne ſont point de mon ſujet. Je ne traiterai ici que de celles de Rhétorique.

Les Figures de Rhétorique ſe définiſſent communément des façons de parler qui s'éloignent de la maniére naturelle & ordinaire. Définition trop vague, qui ne préſente point d'idée, ou qui en préſente une fauſſe, comme a fort bien remarqué un (*a*) Ecrivain, à qui on ne peut refuſer la louange d'avoir porté la netteté, la préciſion, & la juſteſſe dans les matiéres qu'il a diſcutées. Les Figures ſont ſi peu éloignées de la matiére natu-

(*a*) L'Auteur du livre *des Tropes*.

relle de parler & de penſer, que c'eſt la nature elle-même qui nous les inſpire, & qu'elles ne ſont belles & louables dans le diſcours qu'autant qu'elles ſont naturelles. Il n'eſt point beſoin d'art pour faire des Figures de Rhétorique. Les diſcours les plus ordinaires en ſont pleins, & en particulier ceux des perſonnes qui parlent avec le moins d'apprêt, & qui ſuivent le plus ſimplement les impreſſions de la nature. L'Auteur *des Tropes* obſerve, & bien d'autres en ont fait la remarque avant lui, » que dans un » jour de marché à la Halle il ſe fait » plus de Figures, qu'il ne s'en fait » en pluſieurs jours d'aſſemblées Aca» démiques. »

Comment donc définirons-nous les Figures de Rhétorique ? Diſtinguons dans le diſcours le fond de la penſée, & la maniére de l'exprimer. Un tour de phraſe, qui par la maniére dont il exprime la penſée, y ajoute de la force, de la nobleſſe, ou de la grace, c'eſt ce que l'on appelle Figure de Rhétorique. Des éxemples rendront la choſe ſenſible.

Achille, à qui dans Racine Agamemnon reproche, qu'il eſt lui-même,

par ſon empreſſement pour la guerre, la vraie cauſe de la mort que va ſouffrir Iphigénie, pouvoit répondre : Vous avez tort de me reprocher cet empreſſement. Si j'ai ſouhaité la guerre, ce n'étoit point pour moi, mais uniquement pour vos intérêts. Cette penſée eſt ſolide & judicieuſe en elle-même. Mais elle acquiert une grande force par le tour que le Poëte a ſçû lui donner.

» Et que m'a fait, à moi, cette Troye où je cours ?
» Au pied de ſes remparts quel intérêt m'appelle ?
» Pour qui, ſourd à la voix d'une mére immortelle,
» Et d'un pére aveuglé négligeant les avis,
» Vais-je y chercher la mort tant prédite à leur fils ? . . . .
» Je n'y vais que pour vous, barbare que vous êtes :
» Pour vous, à qui des Grecs moi ſeul je ne dois rien,
» Vous que j'ai fait choiſir & leur chef & le mien.

Le tour interrogatif anime la penſée par l'indignation qu'il exprime. La répétition inſiſte avec véhémence, & ſemble porter des coups redoublés. Tel eſt le premier & le plus bel uſage des Figures oratoires : donner au diſcours de la force, de l'ame, de la vie, par l'expreſſion du ſentiment.

Quelquefois les Figures ſont miſes en œuvre pour donner de la nobleſſe

au ſtyle, qui n'auroit pas la dignité convenable, ſi la choſe étoit exprimée ſimplement. M. Fléchier, dans l'oraiſon funébre de Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, employe ce tour de ſimilitude & de métaphore : » Ce fut » alors (dans un tems de calamité publique, qui affligeoit pluſieurs Provinces de France,) » ce fut alors que » ſa charité ; comme un fleuve ſorti » d'une ſource vive & abondante, & » groſſi de quelques ruiſſeaux étran- » gers, rompit ſes bords, & s'épan- » dit ſur tant de terres arides. » L'Orateur fait ſentir lui-même la différence entre ce langage figuré & l'expreſſion ſimple. » Parlons ſans figure, ajoute-t-il tout de ſuite. » Ce fut » alors qu'uniſſant à ſes aumônes cel- » les qu'elle avoit ſollicitées & recueil- » lies, elle fit couler dans ces Pro- » vinces déſolées un ſecours de trois » ou quatre cens mille livres. » Cette derniére phraſe a beaucoup moins d'éclat, quoiqu'elle n'ait rien de trop humble. Mais la premiére brille par le tour figuré. Ce ſecond uſage des Figures eſt d'un prix bien moindre que le premier. Il a pourtant ſon mérite : & il eſt le caractére conſti-

tutif du ſtyle orné, qu'éxige le genre Démonſtratif.

Les Figures ſervent en troiſiéme lieu à donner au ſtyle de l'aménité & de la grace. Pluſieurs expreſſions de ce goût ont paſſé dans le langage ordinaire : la *fleur* de l'âge, la *fleur* de la beauté, la jeuneſſe eſt le *printems* de la vie humaine. Les fables de la Fontaine fourniſſent à chaque pas des éxemples de ſemblables agrémens, ſortis de la ſource des Figures. *Le Réveille-matin*, pour ſignifier le coq : Grippeminaud, *le bon Apôtre :* un nid de jeunes oiſillons, qui *délogent ſans trompette :* un pré, *ſéjour du frais*, véritable *patrie* des zéphyrs. La Fontaine eſt le Poëte des graces. La proſe devient preſque auſſi charmante ſous la plume de l'Auteur du Télémaque : & toujours avec le ſecours des Figures. Voyez cette deſcription de la vie que menoient les Bergers inſtruits par Apollon. » Il *Télém. l. II.*
» apprit ainſi aux Bergers quels ſont
» les charmes de la vie champêtre,
» quand on ſait goûter ce que la ſimple
» nature a de gracieux. Bientôt les
» Bergers avec leurs flûtes ſe virent
» plus heureux que les Rois : & leurs

» cabanes *attiroient en foule* les plaiſirs purs, qui *fuient* les palais dorés. » Les jeux, les ris, les graces, *fuivoient* partout les innocentes Bergéres. Tous les jours étoient *des fêtes*. On n'entendoit plus que le » gazouillement des oiſeaux, ou la » douce *haleine* des zéphyrs, qui *ſe jouoient* dans les rameaux des arbres, » ou le murmure d'une onde claire, » qui tomboit de quelque rocher, ou » les chanſons que les Muſes inſpiroient aux Bergers qui ſuivoient » Apollon.

Je ne puis m'empêcher de placer ici une réfléxion, qui naît dans mon eſprit de la choſe même, quoiqu'elle puiſſe paroître hors d'œuvre. Dans la deſcription que je viens d'apporter en éxemple, les Figures ne ſont point inutiles pour l'agrément : mais c'eſt du fond même des choſes qu'il ſort pour la principale partie. Les objets de la nature ont par eux-mêmes tant de charmes, qu'ils plaiſent dès qu'ils ſont fidélement repréſentés, & ſans avoir beſoin d'aucun ſecours emprunté du dehors. Les Figures au contraire ne peuvent plaire, qu'appliquées à un ſujet avec lequel elles conviennent.

Reprenons notre matiére, & ne craignons point d'obſerver pour la ſeconde fois, que ſi les Figures de Rhétorique ont trois caractéres & trois uſages, la force, la nobleſſe, & l'agrément du ſtyle, la premiére de ces vertus eſt la plus excellente & la plus utile pour l'Orateur. Les Figures en exprimant le ſentiment dans celui qui parle, le communiquent à ceux qui écoutent, comme il a été remarqué dans le Traité des Paſſions : & par conſéquent elles contribuent infiniment à l'ouvrage de la perſuaſion, qui eſt le but de l'Eloquence.

Diviſion des Figures.

Après avoir défini en général les Figures de Rhétorique, nous devons les conſidérer chacune en particulier ; & , pour mettre quelque ordre dans ce que nous en dirons, les diſtribuer en certaines claſſes. Il ſembleroit naturel de les diviſer à raiſon de leurs trois uſages : mais la choſe n'eſt pas poſſible, vû qu'une même Figure peut avoir des uſages différens. Ainſi la Répétition eſt quelquefois employée pour la force, comme dans le premier exemple que j'ai cité de Racine, & dans celui-ci de Corneille :

» Rome, l'unique objet de mon reſſentiment ;
» Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant ;
» Rome, que je déteſte, & que ton cœur adore ;
» Rome enfin, que je hais parce qu'elle t'honore. »

Quelquefois la même Figure eſt réduite au mérite de ſimple agrément, comme dans ces vers de la Fontaine :

L. I. Fable 10.

» . . . . . Le ſort officieux
» Préſentoit partout à ſes yeux
» Les conſeillers muets dont ſe ſervent les Dames,
» Miroirs dans les logis, miroirs chez les Marchands,
» Miroirs aux poches des galans,
» Miroirs aux ceintures des amans. »

Il faut donc de néceſſité s'en tenir aux diviſions uſitées, quoiqu'elles entrent moins dans la nature de la choſe, & qu'elles ſoient tirées de circonſtances acceſſoires & indifférentes pour l'Orateur.

Tropes.

Il y a des Figures de Rhétorique, qui changent la ſignification des mots, & on les nomme *Tropes*, mot Grec qui ſignifie *changement*. D'autres Figures laiſſent le mot à ſa véritable & naturelle ſignification, & elles conſervent le nom générique de Figures.

Celles-ci ſe diſtinguent encore en deux eſpéces, Figures de mots, Figures de penſées.

Figures de mots.

La Figure de mots y eſt tellement

attachée, que ſi on change le mot, elle périt.

La Figure de penſées, réſidant eſſentiellement dans l'idée ou dans le ſentiment qu'elle exprime, ſubſiſte malgré le changement des mots, pourvû que le même ſens ſe conſerve. Figures de penſées.

Nous allons traiter toutes ces Figures l'une après l'autre, en donnant la définition de chacune, avec nos obſervations ſur ce qui en fait le mérite & le prix; & en appuyant nos obſervations d'éxemples, que nous choiſirons les plus convenables & les plus beaux qu'il nous ſera poſſible.

ARTICLE I.

Des Tropes.

Les Tropes ont tous les avantages, & produiſent tous les effets, que nous avons reconnus dans les Figures de Rhétorique, dont ils ſont partie. Mais celui qui leur eſt propre ſinguliérement, & qui découle immédiatement de leur définition, c'eſt qu'ils donnent le moyen de varier le ſtyle, & d'enrichir la langue. Ils changent, avons-nous dit, la ſignification naturelle & originale des mots, & ils les Avantage particulier des Tropes.

appliquent à d'autres uſages. Ainſi ils procurent la facilité de répéter la même idée, ſans fatiguer l'oreille par la répétition du même ſon : ils varient le diſcours. Un mot, qui par ſon inſtitution primitive étoit deſtiné à exprimer telle idée, parvient à l'aide du Trope à en repréſenter d'autres, qui ont d'ailleurs leurs noms propres & naturels. Ainſi la langue eſt enrichie, & ſe trouve avoir abondance de mots pour ſignifier une ſeule & même idée. *Cheval* eſt le nom propre de cet animal ſi utile à l'homme, & dont nous tirons tant de ſervices différens. Dans la deſcription d'une armée, cent *chevaux* ſignifient cent *cavaliers*. Nous diſons vingt voiles pour vingt *vaiſſeaux*, *feu* pour *activité*, *amour* : & ainſi d'un très grand nombre d'autres mots.

Abus des Tropes.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir que l'on peut hazarder des changemens de ſignification qui ſoient vicieux, & que ces expreſſions bizarres ne doivent point être décorées du nom de *Tropes* : mais appellées de leur vrai nom, barbariſmes, impropriétés, langage louche, faux, ou obſcur. Quand il plut à un Poëte du tems d'Horace,

de dire que Jupiter *crachoit* la neige ſur les Alpes,

Jupiter hibernas cana nive conſpuit Alpes,

on ſent bien que cette façon de parler eſt choquante par ſa baſſeſſe. Le TROPE eſt un nom de vertu dans le diſcours.

On diſtingue communément quatre principaux Tropes, la Métaphore, la Métonymie, la Synecdoche, & l'Ironie. J'y joindrai l'Antonomaſe.

Tous ces noms ſont Grecs. Comme c'eſt des Grecs que nous viennent tous les Arts, il n'eſt pas étonnant que les mots d'Art ſoient empruntés de leur langue. Si quelquun trouvoit barbares pour lui les noms dont je viens de me ſervir, & pluſieurs autres ſemblables, que je ſerai encore obligé d'employer dans la ſuite, qu'il ſe ſouvienne que chaque art a ſes mots propres, inventés utilement pour faciliter & abréger le diſcours. Tout le monde a ri de l'idée bizarre d'un Géomètre, qui entreprit il y a quelques années de changer le langage de la Géométrie, & de ne lui laiſſer employer que des noms de l'uſage commun & ordinaire. C'eſt préciſément le ridicule de cette ſavante de la Comé-

Obſervation ſur les mots d'Art.

die, qui vouloit que le Notaire changeât son *style sauvage*, & fît un contrat qui fût en *beau langage*. Il faut donc de toute nécessité se familiariser avec ces mots d'Art, sous peine de passer pour ignorant, & de se ranger dans la classe de Pradon, qui prenoit la Métaphore & la Métonymie pour *des mots de Chymie*.

De la Métaphore.

Définition de la Métaphore.

I. La Métaphore est le changement de signification dans un mot employé pour un autre, à cause de quelque ressemblance. Ce dernier trait est celui qui caractérise la Métaphore. Elle donne à un objet le nom d'un autre qui lui ressemble. David éprouve avec reconnoissance que Dieu l'éclaire & le protége, & il s'écrie: » (*a*) Dieu » est mon soleil & mon bouclier. » On sent la ressemblance des secondes idées, qui sont métaphoriques, avec les premières, qui sont simples.

Toute Métaphore renferme donc une comparaison. Mais elle en abrége l'expression : & c'est par là qu'elle

(*a*) Pseaume 83. suivant l'Hébreu. La Vulgate porte : *Misericordiam & veritatem dilexit Deus.*

acquiert le mérite de la vivacité. Tournons en comparaiſon la Métaphore que je viens d'alléguer pour exemple, & diſons : *Dieu éclaire mon ame, comme le ſoleil éclaire mes yeux, & il me protége comme un bouclier me ſert de défenſe dans le combat*, Quelle différence entre cette expreſſion longue, & le diſcours vif & énergique du Prophéte : » Dieu eſt mon ſoleil & » mon bouclier. »

Ses uſages.

La Métaphore eſt le plus beau, le plus riche, le plus fréquemment employé de tous les Tropes. Le Grammairien Philoſophe que j'ai déja cité, remarque avec raiſon que ce n'eſt point la néceſſité qui a inventé la Métaphore, & qu'il ne faut pas croire que cette Figure ait été primitivement appellée au ſecours par les hommes pour ſuppléer à la diſette du mot propre, qui manquoit dans la langue. Ils le font ſans doute : & le mot *œil*, que nous appliquons dans notre langue à tant d'uſages, ſoit dans les Arts, ſoit dans les productions de la nature, en eſt la preuve. Mais la Métaphore n'a point eu beſoin de la néceſſité pour s'introduire : elle plait par elle-même, & elle invite naturellement

les hommes à ſe ſervir d'elle, par l'agrément qu'elle leur procure. Cicéron marque fort bien les ſources de cet agrément. » La Métaphore plaît, » dit-il, par l'ingénieuſe hardieſſe » qu'il y a d'aller (*a*) au loin chercher des expreſſions étrangéres en » la place des naturelles, qui ſont ſous » la main ; elle fait une agréable illuſion à l'eſprit, en lui montrant une » choſe, & lui en ſignifiant une autre ; » enfin elle donne, pour ainſi dire, » du corps aux choſes les plus ſpirituelles, & elle les fait preſque toucher au doigt & à l'œil, par les images qu'elle en trace à l'eſprit. »

De Orat. III. 160.

Ce dernier uſage de la Métaphore eſt conſtamment le plus utile & le plus ordinaire. Nous avons peine à ſaiſir les idées ſpirituelles, & nous n'y fixons que très difficilement nos regards. Notre vûe s'éblouit, dès qu'elle veut s'attacher aux choſes qui

(*a*) M. du Marſais, Auteur du livre des Tropes, critique cette penſée de Cicéron, parce qu'il prend le mot *au loin* trop à la lettre, & qu'il en outre l'idée. Il eſt vrai qu'en fait de diction, tout ce qui eſt recherché de trop loin eſt vicieux. Mais, au lieu du mot propre employer une autre idée, c'eſt toujours laiſſer ce qui eſt ſous la main, pour aller chercher plus loin ce qui peut orner la choſe & l'embellir : & cette ingénieuſe hardieſſe a de quoi plaire.

n'ont point de corps. Au contraire tout ce qui eſt ſenſible entre naturellement dans notre eſprit, & eſt facilement apperçû. De là il eſt arrivé que tout ce qui appartient à notre ame eſt exprimé dans le langage commun par des images ſenſibles. Nous diſons les *mouvemens* de l'ame, la *chaleur* du ſentiment, la *pénétration* de l'eſprit, la *rapidité* de la penſée. En un mot ce n'eſt pas ſeulement *par les divers traits de figures tracées* que nous donnons *de la couleur & du corps aux penſées*. Cette expreſſion ingénieuſe d'un de nos Poëtes s'applique également au diſcours, tel que nous le prononçons.

L'expérience de ce que je dis ici eſt perpétuelle, & ſe renouvelle à chaque inſtant. Nous ne parlons jamais des objets intellectuels, ſans accumuler dans nos diſcours les Métaphores. Citons pour exemple le début de l'excellent Poëme de M. Racine le fils ſur la Religion.

» La Raiſon dans mes vers *conduit* l'homme à la Foi.
» C'eſt elle qui *portant ſon flambeau* devant moi,
» M'encourage à chercher mon *appui* véritable,
» M'apprend à le connoître, & me le rend aimable.
» Faux ſages, faux ſavans, indociles eſprits,

» Un moment, fiers mortels, *ſuſpendez* vos mépris.
» La Raiſon, dites-vous, doit être notre *guide*,
» A tous mes *pas* auſſi cette Raiſon préſide.
» Sous la divine Loi, que vous oſez braver,
» C'eſt elle-même ici qui va me *captiver*.

Lorſque l'on parle des choſes ſpirituelles, la Métaphore eſt un ſecours preſque néceſſaire. En toute matiére elle eſt un ornement. Quand D. Fernand dit à Rodrigue dans Corneille,

Le Cid, Acte IV. ſcéne 3.

» Et l'Etat défendu me parle en ta défenſe, »

au lieu de dire : *Le ſervice que tu viens de me rendre en défendant l'Etat, eſt une conſidération qui te juſtifie à mes yeux* ; quand M. d'Agueſſeau expoſe en ces termes le danger de l'ambition pour la fermeté du Magiſtrat,

T. I. Quinziéme Mercuriale.

» Rejettera-t-il avec indignation le » poiſon mieux préparé, que l'ambi» tion lui préſente, & aura-t-il la » force de ne jamais boire dans cette » coupe enchantée, qui enivre tous » les Héros de la terre ? » quand M. de Fontenelle, parlant du deſſein formé par Pierre le Grand de policer la Moſcovie, dit : » Il s'agiſſoit de *créer* » une Nation nouvelle : » dans ces expreſſions, auxquelles on peut en trouver partout mille autres ſemblables,

Eloge du Czar.

on ſent tout le prix & tout le relief que la Métaphore donne aux idées qu'elle traveſtit, pour ainſi dire, heureuſement, & combien l'expreſſion ſimple reſteroit au-deſſous.

L'uſage de la Métaphore a ſes régles : & de ce qu'elle eſt un ornement brillant, il ne s'enſuit pas que l'on puiſſe l'employer au hazard, ſans choix, & ſans meſure. Ses régles.

Il faut éviter avant tout la diſconvenance des idées. La Métaphore eſt eſſentiellement fondée ſur leur reſſemblance : & rien ne lui eſt plus contraire, que de ſubſtituer au nom de la choſe le nom d'une autre qui ne lui reſſemble pas. M. du Marſais cenſure avec raiſon cette phraſe du Poëte Théophile : *Je baignois mes mains dans les ondes de ſes cheveux*. On peut ſupporter *les ondes des cheveux*. Mais *baigner ſes mains* dans de pareilles ondes, c'eſt une Métaphore dure, à laquelle manque la reſſemblance.

Il ne faut pas que l'idée métaphorique ſoit tirée de trop loin, ou d'une choſe qui ne ſoit pas aſſez communément connue. Cicéron allégue pour exemples d'expreſſions vicieuſes en ce genre, *la Syrte de ſa fortune, la Cha-* De Orat. III. 1634

rybde qui a dévoré ſes biens. Il aime mieux que l'on diſe *l'écueil de ſa fortune, le gouffre qui a dévoré ſon patrimoine.* On pourroit ajouter aux expreſſions blâmées par Cicéron, une façon de parler qui a été autrefois employée par quelques Ecrivains de notre langue, mais qui eſt tombée aujourdhui en diſcrédit, *l'apogée de la félicité.* Bien des gens ignorent la valeur du mot *apogée.* Il vaut bien mieux dire *le faîte* ou *le comble du bonheur.*

Il faut ſe précautionner contre les applications prétendues ingénieuſes, qui portent ſur un ſens faux, & qui dégénérent en froideur & en petiteſſe. C'eſt le vice de ces deux vers de Corneille,

» Ce ſang, qui tout verſé fume encor de courroux,
» De ſe voir répandu pour d'autres que pour vous «

La vapeur qu'éléve un ſang bouillonnant n'eſt point un ſigne de colére, mais un effet phyſique, qui n'a nul rapport avec les ſentimens généreux d'un ſujet qui regrette en périſſant de ne pas mourir pour le ſervice de ſon Roi. Je ne crains point de tirer de Corneille un éxemple de vice. Ce

Poëte eſt ſi grand, qu'une légére tache ne peut point obſcurcir ſa gloire.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir un honnête homme de ne point tirer ſes Métaphores d'idées contraires à l'honnêteté, ni celui qui a de la nobleſſe & de l'élévation dans l'eſprit de ne point emprunter ſes images d'objets bas & vils. On a blâmé avec raiſon Tertullien d'avoir dit que *le déluge fut la leſſive générale de la nature :* expreſſion qu'a néantmoins imitée un de nos Poëtes : *Benſerade.*

» Dieu lava bien la tête à ſon image. »

Enfin, ſi l'on ſe voit quelquefois obligé d'employer des Métaphores, qui aient quelque choſe de dur, comme il peut arriver, parce qu'elles ſeront en même tems énergiques, & convenables au ſujet, on doit y ajouter quelque correctif, qui les faſſe paſſer en les adouciſſant. » Que fait autre choſe, » dit Bourdaloue, un libertin, un » homme vicieux, un homme dominé » par l'eſprit impur, qui dans l'em- » portement de ſes débauches, cher- » che partout, ſi j'oſe m'exprimer » ainſi, une *proie* à ſa ſenſualité. » L'idée de *proie* a paru ici à ce ſage *Avent, Sermon ſur le ſcandale.*

Orateur un peu hardie. Il la corrige & la ſauve par cette prémunition, *ſi j'oſe m'exprimer ainſi.* On emploie au même uſage ces phraſes, *pour ainſi dire, en quelque maniére*, & autres ſemblables.

Remarquez néantmoins que ces correctifs ne ſont bons que pour la proſe. Ils languiroient dans la poëſie, qui eſt plus libre, & qui aime une noble audace. Ainſi Boileau, pour peindre énergiquement le triſte état d'un voluptueux, à qui la vie molle & délicieuſe a attiré la goute, la pierre, les coliques, n'a point craint de dire ſans correctif que ces maladies

» Lui font ſcier des rocs, lui font fendre des chênes »

Catachréſe. Ce genre de Métaphore a reçû un nom des Rhéteurs. Car il ſemble qu'ils aient crû par la multiplication des noms multiplier leurs richeſſes. Ils ont appellé CATACHRESE ce qu'ils pouvoient appeller ſimplement Métaphore hardie & un peu dure. Le nom eſt bien choiſi. Car *Catachréſe* eſt un mot Grec, qui ſignifie *abus*. C'eſt en quelque maniére *abuſer* des mots, que de les tranſporter à une ſignification à laquelle ils ſemblent réſiſter.

Bâtir ſe dit d'une maiſon, & Virgile a appliqué ce mot au cheval de Troie. *Ils bâtiſſent un cheval immenſe.* Juvénal a employé le même terme pour repréſenter les cheveux des femmes rangés par étages : expreſſion que Boileau a heureuſement tranſportée dans notre langue.

» Bâtit de ſes cheveux le galant édifice. »

La Catachréſe convient mieux à la poëſie qu'à la proſe. Cependant les exemples n'en ſont pas rares dans les Orateurs qui aiment l'énergie. M. Boſſuet appelle *cœurs étroits & entrailles reſſerrées* les hérétiques, qui ne pouvant comprendre l'immenſité de l'amour de Dieu pour les hommes, retranchant tantôt un des myſtéres de la Religion, tantôt un autre, comme des excès incroyables de bonté. La Bruyére traite de *vieux meuble de ruelle* un homme accoutumé depuis longtems à fréquenter les cercles que les femmes aiment à former dans leur appartement.

Oraiſon funébre d'Anne de Gonzague.

Caract. ch. XI.

On doit ménager ce genre d'ornement avec une grande diſcrétion. Le vice en eſt bien voiſin : & Moliére a eu raiſon de mettre dans la bouche

d'une Pédante cette expreſſion ridicule :

Femmes ſavantes, Acte II. ſcène 7.

» Il eſt vrai que le mot eſt bien collet-monté, »

pour dire *bien vieux*, parce que la mode des *collets-montés* étoit paſſée depuis longtems.

Allégorie.

La Métaphore continuée devient ALLEGORIE. Quand on a emprunté une idée, il eſt naturel qu'on la ſuive. C'eſt ce que l'on a pû remarquer dans quelques-uns des exemples de Métaphore que j'ai cités, & ſinguliérement dans celui que j'ai tiré du Poëme ſur la Religion. Rien n'eſt plus fréquent dans les Poëtes & dans les Orateurs. Qu'il me ſuffiſe de rapporter ici ces beaux vers de Racine dans ſon Mithridate.

» Ils ſavent que ſur eux prêt à ſe déborder
» Ce torrent, s'il m'entraîne, ira tout inonder :
» Et vous les verrez tous, prévenant ſon ravage,
» Guider dans l'Italie, & ſuivre mon paſſage. »

L'idée de *torrent*, ſous laquelle le Poëte déſigne la puiſſance Romaine, a amené les mots *ſe déborder, entraîne, inonder, ravage :* & la Métaphore ſe forme en Allégorie.

Le dernier vers eſt une expreſſion

ſimple, & appelle la choſe par ſon nom. C'eſt une précaution que l'on doit prendre ordinairement dans l'Allégorie, ſuivant la remarque de Quintilien, pour éviter l'obſcurité. Le P. Bourdaloue a cette attention, lorſqu'il fait à l'Incarnation du Verbe l'application de ce paſſage du Pſeaume : *La Miſéricorde & la Vérité*, c'eſt-à-dire la Juſtice, *ſe ſont rencontrées.* » Où ſe ſont-elles rencontrées ? dit l'Orateur Chrétien. » Dans l'étable où eſt » Jéſus-Chriſt : diſons plutôt dans Jéſus-Chriſt. Juſques-là, elles avoient » tenu des routes toutes différentes » & toutes oppoſées, & rien n'étoit » plus éloigné de la miſéricorde que » la juſtice. Aujourdhui elles ſe rapprochent, & l'une vient heureuſement à la rencontre de l'autre. » Cette Allégorie pourroit ſembler obſcure, ſi elle n'étoit expliquée par les expreſſions ſimples qui ſuivent. » Juſques-là, l'une avoit paru abſolument contraire à l'autre : car le » propre de la juſtice étoit de punir ; » & le propre de la miſéricorde, de » pardonner. Ici le pardon & la punition ſe joignent enſemble : la punition, qui tombe ſur l'innocent, les

Avent. Sermon ſur la Nat. de J. C. p. 245.

» ſouffrances de Jéſus-Chriſt dans la » crêche, méritant le pardon aux hom- » mes coupables ; & le pardon qu'ob- » tiennent les hommes coupables n'é- » tant fondé, conſéquemment aux » décrets éternels de Dieu, que ſur » les ſouffrances de Jéſus-Chriſt, & » ſur la punition que ſubit l'innocent, » & à laquelle il veut bien ſe ſoumet- » tre. » C'eſt ainſi que les termes figurés donnent de l'éclat au diſcours, & les termes propres procurent la clarté.

Eloge de M. le Comte d'Argenſon.

Quelquefois le nom propre précéde, & prépare les voies à l'Allégorie, qui ſans cette précaution ne ſeroit pas aiſément entendue. C'eſt ce qu'a pratiqué M. le Beau, en parlant du trop fameux ſyſtême de Law. Il commence par le nommer. » Un auda- » cieux ſyſtême de finances ſe jouoit » de la crédulité Françoiſe. » Vient enſuite l'Allégorie, auſſi parfaite qu'aucune que je connoiſſe. » Un vent impé- » tueux, changeant à chaque inſtant, » & ſoufflant au gré d'un ſeul homme, » emportoit les fortunes les plus ſoli- » des, réduites en feuilles légéres. » L'expreſſion figurée a toute la clarté néceſſaire, au moyen du terme pro-

pre,

pre, qui a marché devant.

Une autre régle de l'Allégorie eſt, que la même idée doit régner dans tout ſon cours, & qu'il ne faut pas, comme dit Quintilien, après avoir commencé par la tempête, finir par l'incendie. Malherbe connoiſſoit bien cette loi, & il l'a pratiquée dans ce commencement d'une Ode adreſſée au Roi Henri le Grand. *L. II.*

» Enfin, après les tempêtes
» Nous voici rendus au port.
» Enfin, nous voyons nos têtes
» Hors de l'injure du ſort.
» Nous n'avons rien qui menace
» De troubler notre bonace.

Tout ce tiſſu d'idées eſt bien lié, bien ſuivi. Mais on reproche au même Poëte de ne s'ê[illegible]pas exprimé d'une façon conſéquente dans ce vers :

» Prens ta foudre, Louis, & va comme un lion. » *Ode ſur la Rochelle.*

L'idée du *lion* ne va point avec celle de *la foudre*. Il falloit dire, *comme Jupiter*.

M. du Marſais, d'après lequel j'écris ceci, ajoute un autre éxemple qu'il prend dans Corneille. Dabord Chiméne diſoit dans le Cid,

Acte III. Scène 4. » Malgré des feux ſi beaux, qui rompent ma colére. «

Feux & *rompent* ne vont point enſemble. C'eſt une obſervation de l'Académie ſur les vers du Cid. Au mot *rompent* on a depuis ſubſtitué *troublent :* correction peu heureuſe. La contrainte du vers rend le reméde difficile.

Les Adages. Les Adages ou Proverbes ſont fréquemment tournés en Allégorie. Mais ils n'ont point de dignité, & ſont communément du ſtyle le plus bas. Je ne craindrai point d'en citer ici quelques-uns de tels. Ils n'en ſeront que d'autant plus propres à faire ſentir, combien l'uſage des expreſſions proverbiales convient peu à l'Orateur. Ainſi on dit *chat échaudé craint l'eau froide*, pour ſignifier que celui qui a éprouvé de grands maux, ſe précautionne même contre des maux de moindre conſéquence. On dit de même, *tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle ſe briſe, mettre la lumiére ſous le boiſſeau*, & ainſi du reſte. Toutes ces locutions ne peuvent ſe ſouffrir que dans le ſtyle le plus familier.

L'Apologue. L'Apologue eſt une moralité que l'on cache ſous le voile ſymbolique

d'une fiction en récit : il rentre dans le genre de l'Allégorie. J'ai marqué ailleurs les raiſons pour leſquelles l'Apologue convient peu à l'Eloquence.

L'Enigme, qui n'eſt autre choſe qu'une Allégorie que l'on obſcurcit à deſſein, eſt encore moins admiſſible dans le diſcours oratoire, dont la vertu fondamentale & eſſentielle eſt la clarté. Si pourtant un Ecrivain a des raiſons d'envelopper ſa penſée, pour la donner à deviner, plutôt qu'il ne l'exprimera diſertement, il peut utilement appeller l'Enigme à ſon ſecours. La Bruyére a uſé de ce ſtratagême dans une occaſion où il avoit à parler peu avantageuſement d'un Prince Souverain, par conſéquent toujours reſpectable, mais ennemi de la France, & contre lequel par conſéquent un François pouvoit ſe permettre une certaine liberté. Il mêle ſi bien les obſcurités avec les traits de clarté, qu'il montre & cache à la fois celui qu'il attaque. » Vous avez, dit-il, » un homme pâle & livide, » qui n'a pas ſur ſoi dix onces de » chair, & que l'on croiroit jetter à » terre du moindre ſouffle. Il fait » néantmoins plus de bruit que quatre

L'Enigme.

Caract. ch. XII.

» autres, & il met tout en combuſtion.
» Il vient de pêcher en eau trouble
» une iſle toute entiére. Ailleurs à la
» vérité il eſt battu & pourſuivi : il
» ſe ſauve par les *marais*, & ne veut
» donner ni paix ni tréve. Il a mon-
» tré de bonne heure ce qu'il ſavoit
» faire : il a mordu le ſein de ſa nour-
» rice. Elle en eſt morte, la pauvre
» femme. Je m'entens, il me ſuffit.
» En un mot, il étoit né ſujet, &
» il ne l'eſt plus : au contraire il eſt le
» maître ; & ceux qu'il a domptés &
» mis ſous le joug, vont à la charrue
» & labourent de bon courage. Ils ſem-
» blent même appréhender, les bon-
» nes gens, de pouvoir ſe délier un
» jour & devenir libres. Car ils ont
» étendu la courroye & allongé le fouet
» de celui qui les fait marcher. Ils n'ou-
» blient rien pour accroître leur ſer-
» vitude. Ils lui font paſſer l'eau, pour
» ſe faire de nouveaux vaſſaux, & s'ac-
» quérir de nouveaux domaines. Il s'a-
» git, il eſt vrai, de prendre ſon pére
» & ſa mére par les épaules, & de
» les jetter hors de leur maiſon :
» & ils l'aident dans une ſi bonne
» entrepriſe. Les gens de delà l'eau,
» & ceux d'en deçà, ſe cottiſent &

» mettent chacun du leur, pour ſe le » rendre à eux tous de jour en jour » plus redoutable. » Je n'achéve point le reſte de cette Allégorie énigmatique, qui eſt pouſſée par l'Auteur encore plus loin. Mais j'en ai tranſcrit aſſez, pour que ceux qui ſavent l'Hiſtoire du ſiécle paſſé, entendent qui eſt le Prince dont il s'agit.

De la Métonymie & de la Synecdoche.

II. III. Je traite enſemble la Métonymie & la Synecdoche, parce que ces deux Tropes ont une très grande affinité. La Métonymie conſiſte à nommer la cauſe pour l'effet, ou l'effet pour la cauſe; le contenant pour le contenu, ou réciproquement; le nom abſtrait pour le nom concret, & le concret pour l'abſtrait; le moral pour le phyſic, le phyſic pour le moral. La Synecdoche emploie le tout pour la partie, ou la partie pour le tout; le genre pour l'eſpéce, ou l'eſpéce pour le genre, & ainſi de pluſieurs autres adaptations ſemblables, qui étant par leur nature des irrégularités d'expreſſion, deviennent par les circonſtances des vertus du langage.

Définition de la Métonymie.

Définition de la Synecdoche.

Exemples de Métonymie.

Le mot *écrire* ſignifie proprement tracer des caractéres ſur le papier. On tranſporte le phyſic au moral, lorſque l'on dit d'un Auteur qu'il *écrit bien*, pour faire entendre que ſon ſtyle eſt beau & louable. La *plume* eſt l'inſtrument dont nous nous ſervons pour écrire. Nous diſons, d'un homme qui a un beau ſtyle, *c'eſt une belle plume*, employant l'inſtrument pour la perſonne qui s'en ſert, en même tems que nous paſſons du phyſic au moral. C'eſt par une ſemblable Figure que le fameux Orateur S. Jean, Evêque de Conſtantinople, a été appellé Chryſoſtome, c'eſt-à-dire *Bouche d'or*. La bouche eſt l'organe de la parole, & par conſéquent de l'Eloquence. La Métonymie eſt accompagnée ici de la Métaphore, au moyen de l'idée de *l'or*, qui exprime par reſſemblance ce qu'il y a de plus parfait & de plus précieux.

On emploie quelquefois l'abſtrait pour le concret, ou, ce qui revient preſque au même en Grammaire, le ſubſtantif pour l'adjectif. Phédre a dit de la grue qui enfonce ſon coû dans la gueule du loup, qu'elle lui confie *la longueur de ſon coû*, c'eſt-à-dire ſon

long coû Nous n'oſerions parler ainſi en François. Mais nous diſons pourtant, ceci eſt *la vérité*, pour dire eſt très *vrai*; & de même Lucile eſt loué par Boileau d'avoir

» Vengé l'humble *vertu* de la *richeſſe* altiére.

Au contraire le concret eſt mis pour l'abſtrait dans ce vers excellent,

» Rien n'eſt beau que le *vrai*: le *vrai* ſeul eſt aimable. »

Nous diſons auſſi l'amour de *l'honnête*, pour ſignifier l'amour de l'honnêteté morale.

Un avis important ſur ces ſortes de Métonymies, c'eſt qu'il faut qu'elles ſoient autoriſées par l'uſage. J'ai vû un tems où ceux qui ſe piquoient de bel eſprit affectoient la métamorphoſe de l'adjectif en ſubſtantif, & la prodiguoient ſans diſcrétion. Ils diſoient *le délicieux*, *le doux*, *le riant*, comme ſi ces noms étoient faits pour ſe ſoutenir par eux-mêmes dans la phraſe. Ils prétendoient ſe diſtinguer: & ils y réuſſiſſoient, au point de ſe rendre inintelligibles & barbares. Cette mode a paſſé, pour faire place à d'autres, non moins contraires à la clarté & à la pureté du

langage. Uſons ſobrement de ces hardieſſes, & conſultons ſur tout ce que nous écrivons, la raiſon & l'uſage.

Une autre ſorte de Métonymie qui a quelque choſe de plus fin, c'eſt celle par laquelle on attribue à l'auteur ou à l'ouvrage la choſe même qui eſt racontée ou décrite. C'eſt ainſi que Deſpréaux dit de S. Amand, Auteur du poëme *Moyſe ſauvé*, que

Art Poëtique. Chant I.

» Pourſuivant Moyſe au travers des déſerts,
» (Il) court avec Pharaon ſe noyer dans les mers. »

Dans la définition de l'Ode, le même Deſpréaux mêle l'expreſſion ſimple & le tour figuré. L'Ode, dit-il,

Chant III.

» Entretient dans ſes vers commerce avec les Dieux...
» Chante un vainqueur poudreux au bout de la carriére. »

Voilà la maniére ſimple d'exprimer les ſujets dont l'Ode s'occupe. Le Poëte ajoute,

» Méne Achille ſanglant aux bords du Simoïs,
» Ou fait fléchir l'Eſcaut ſous le joug de Louis.

Ici le récit eſt transformé en action. Ce tour régne par-tout dans la Poëtique de Jérôme Vida, ouvrage eſtimé à juſte titre.

Aux exemples de Métonymie, je dois en joindre de Synecdoche. Les Hébreux disoient le *pain* pour tout ce qui sert de nourriture à l'homme : & Moyse en montrant aux Israélites la manne tombée du ciel, leur dit : » Voilà le pain que Dieu vous a donné » pour votre nourriture. » L'espéce est ici nommée pour le genre. Au contraire, quand nous disons, en montrant un perroquet, *voilà un bel oiseau*, nous employons le nom du genre pour celui de l'espéce. Nous disons souvent *tête* pour l'homme entier : *une tête si chére, la premiére* tête *de l'Etat* : c'est la partie pour le tout. Au contraire quand un François revenant de S. Domingue en France, dit qu'il repasse en Europe, c'est le tout nommé pour la partie : *L'Europe* pour la *France*.

Exémples de Synecdoche.

Les Rhéteurs rapportent aussi à la Synecdoche le changement des nombres mis l'un pour l'autre, le singulier pour le pluriel, le pluriel pour le singulier. *Le François est naturellement brave*, disons-nous en parlant de toute la Nation. *Nous*, employé au lieu du pronom singulier *je*, a de la dignité : & le Roi ne parle jamais

Autres Figures ressemblantes à la Synecdoche.

autrement dans ſes Ordonnances. On dit par emphaſe *les Aléxandres*, *les Céſars*, *les Cicérons*, *les Démoſthénes*: & ce tour a bien plus de nobleſſe que ſi les noms étoient exprimés au ſingulier.

C'eſt par une ſemblable figure que l'on change l'uſage des tems & des perſonnes des verbes. Pour rendre un récit plus vif, on emploie le préſent au lieu du paſſé. Ce ton eſt ſi uſité dans les narrations des Orateurs & des Hiſtoriens, que ce ſeroit perdre le tems que de vouloir en recueillir des exemples. Le même tems préſent mis pour le futur le place ſous les yeux & en atteſte la certitude. Le Seigneur dit dans l'Apocalypſe, » Voici que je re» nouvelle toutes choſes, c'eſt-à-dire, *je renouvellérai bientôt & très certainement.* » Un ſeul jour dans vos ta» bernacles éternels, dit le Pſalmiſte, » vaut mieux que mille en cette ré» gion d'exil: » c'eſt-à-dire, *vaudra mieux*, *ſera d'un plus grand prix.* Les Prophétes ſe ſervent même du paſſé pour le futur, en vue de montrer que le futur qu'ils annoncent eſt auſſi certain que ſi la choſe étoit déja faite. Iſaïe dit » L'eſprit du Seigneur s'eſt repoſé

» ſur moi : le Seigneur m'a rempli de » ſon onction, & il m'a envoyé pour » annoncer ſa parole à ceux qui ſont » doux & humbles, pour prêcher la » grace aux captifs, & la liberté à » ceux qui ſont dans les chaînes. » Jeſus-Chriſt s'eſt fait l'application à lui-même de ce texte du Prophête : & par conſéquent on ne peut douter que ce qui devoit arriver pluſieurs ſiécles après ne ſoit exprimé par Iſaïe ſous les termes du paſſé. *Luc IV.* 18.

Les changemens de perſonnes ne ſont pas moins frappans, ni d'un moindre uſage en Eloquence. Quelquefois celui qui parle prend ſur lui ce qu'il dit pour les autres, ou du moins ſe met en leur compagnie : & c'eſt un menagement & un adouciſſement, ſoit aux avis, ſoit aux reproches. Achille dit à Agamemnon dans Racine :

» Ah! ne nous formons point ces indignes obſtacles.
» L'honneur parle : il ſuffit : ce ſont là nos oracles.
» Les Dieux ſont de nos jours les maîtres ſouverains.
» Mais, Seigneur, notre gloire eſt dans nos propres mains.
» Pourquoi nous tourmenter de leurs ordres ſuprêmes ?
» Ne ſongeons qu'à nous rendre immortels comme eux-mêmes :

» Et laiſſant faire au ſort, courons où la valeur
» Nous promet un deſtin auſſi grand que le leur. »

Si ces avertiſſemens étoient donnés directement à Agamemnon en ſeconde perſonne, on ſent que le diſcours ſeroit dur, haut, & déſobligeant.

Les Ecrivains adreſſent quelquefois la parole à leurs lecteurs, comme s'ils leur parloient en face : & c'eſt une ſeconde perſonne miſe pour une troiſieme. Longin cite pour exemple un vers d'Homére que M. Boileau a traduit ainſi,

» Vous (*a*) ne ſauriez connoître au fort de la mêlée,
» Quel parti ſuit le fils du courageux Tydée.

La troiſieme perſonne employée pour la ſeconde a deux effets tout contraires. Quelquefois c'eſt le témoignage d'un très grand reſpect qui n'oſe porter la parole directement à la perſonne, comme ſi c'étoit ſe meſurer avec elle. *Monſieur a-t-il quelques ordres à me donner? Madame s'eſt-elle toujours bien portée? Son Eminence m'avoit donné ſes ordres, & je les ai exécutés.* Ce tour eſt du langage de

(*a*) M. Boileau dit *Tu ne ſaurois*. Le tour par la ſeconde perſonne du pluriel m'a paru ici plus convenable, quoique moins poëtique.

la converſation : & il ne convient qu'à une politeſſe ſervile. Dans d'autres occaſions ce même tour exprime le dédain, & il a lieu dans la fureur & dans l'emportement de la paſſion. Didon s'en ſert à l'égard d'Enée, après qu'il a rebuté ſes prieres. Elle lui parle dabord directement.

» Non (a), cruel, tu n'es point le fils d'une Déeſſe.
» Tu ſuças en naiſſant le lait d'une tigreſſe :
» Et le Caucaſe affreux t'engendrant en courroux
» Te fit l'ame & le cœur plus durs que ſes cailloux.

Elle change enſuite ſon tour de phraſe.

» Car qu'ai-je à ménager? & qu'ai-je plus à craindre ?
» A quoi bon déguiſer? & pourquoi me contraindre ?
» Mes plaintes, mes regrets, & tout mon déplaiſir,
» Ont-ils pû de ſon cœur arracher un ſoupir ?
» Mes yeux noyés de pleurs, pour toutes mes allarmes,
» Ont-ils vû de ſes yeux couler les moindres larmes ?
» Et ſon ame, inſenſible aux traits de la pitié,
» A-t-elle d'un regard flatté mon amitié? »

Il eſt aiſé de voir qu'ici le tour de troiſieme perſonne envers celui qui eſt préſent & qui écoute, eſt l'expreſſion

(a) Virgile, comme tout le monde ſait, eſt l'original ; la traduction eſt de Gilles Boileau.

du mépris, de l'indignation, & du déſeſpoir.

Ce que nous venons de dire des changemens dans les tems & les perſonnes des verbes n'eſt point compris dans les définitions ni de la Métonymie, ni de la Synecdoche. Mais ce ſont des Tropes très reſſemblans : & je n'avois point de meilleur endroit où placer ce que je devois en dire d'après Longin. Il me reſte à faire quelques réfléxions ſur l'uſage de la Métonymie & de la Synecdoche proprement dites.

Uſages de la Métonymie & de la Synecdoche.

On ſent que cette liberté que nous prenons de nous ſervir d'un nom pour un autre varie le diſcours, & enrichit la langue.

Elle ſert auſſi à abréger l'expreſſion : & c'eſt de quoi les hommes ſont généralement très curieux. Nous diſons une *Perſe*, pour ſignifier une toile fabriquée en Perſe : un *Damas*, pour une étoffe de ſoie travaillée ſur le modéle de celles qui nous ſont venues originairement de la ville de Damas : de la *Fayance*, pour une vaiſſelle de terre cuite, dont l'invention & l'uſage nous viennent de *Faenza*, ou *Fayence*, ville d'Italie.

Ces mêmes figures ſervent auſſi pour l'ornement, ſi ce n'en eſt déja un de varier & d'abréger. Mais j'entens ici par ornement ce qui jette un certain éclat. Si vous dites d'un homme extrémement avare, *c'eſt l'avarice elle-même en perſonne*, votre expreſſion, qui met l'abſtrait pour le concret, acquiert par là une grande énergie. Quand Boileau a dit :

» Chaque climat produit des favoris de Mars :
» La Seine a des Bourbons, le Tibre a des Céſars:

& ailleurs,

» Fouler aux pieds l'orgueil & du Tage & du Tibre:

ſi vous rappelliez les expreſſions ſimples, & que vous diſiez *grands guerriers*, *la France*, *l'ancienne Rome*, *les Eſpagnols*, *les Italiens*, ces beaux vers perdroient beaucoup de leur grace & de leur prix.

L'uſage de ces figures n'eſt pourtant pas borné au ſtyle oratoire. Il eſt aiſé de voir par quelques-uns des exemples rapportés ci-deſſus, qu'elles entrent dans le langage le plus ordinaire & le plus familier. On fait des Métonymies & des Synecdoches ſans le vouloir & ſans le ſavoir.

Il ne s'enſuit pas de là que l'on puiſſe uſer indifféremment de ces expreſſions figurées, ſans choix & à volonté. Il faut, comme nous le diſions tout-à-l'heure, que l'uſage les autoriſe, ou au moins les permette. Quoique l'on puiſſe dire *cent voiles* pour cent *vaiſſeaux*, M. du Marſais remarque avec raiſon que l'on ſe rendroit ridicule, ſi l'on diſoit dans le même ſens *cent mâts* ou *cent avirons*. On dit fort bien *ce Village* eſt *de cent feux* : on ne diroit pas qu'il *eſt de cent cuiſines*. C'eſt là une des raiſons pour leſquelles il eſt très important à l'Orateur d'avoir étudié ſa langue, & d'en connoître le bel uſage.

De l'Ironie.

Définition de l'Ironie.

IV. L'Ironie eſt un Trope, par lequel on exprime tout le contraire de ce que l'on penſe, & de ce qu'on veut faire entendre : le mot eſt Grec, nous diſons en François *contre-vérité*. L'Ironie de Socrate eſt fameuſe dans l'Antiquité. C'étoit le ton perpétuel que ce pére de la Philoſophie Morale affectoit de prendre dans ſes diſcours & dans ſa conduite. Toujours il feignoit d'être

ignorant, de chercher à s'éclairer par les lumiéres qu'il ſuppoſoit devoir tirer de ceux avec qui il entroit en converſation. Il vantoit les réponſes qu'ils lui faiſoient, & enſuite il détruiſoit peu à peu ces réponſes, & leur en faiſoit reconnoître à eux-mêmes la fauſſeté. Telle étoit la méthode qu'il employoit conſtamment, ſoit qu'il voulût inſtruire ſes diſciples, ou confondre les Sophiſtes.

L'Ironie eſt d'un grand uſage dans l'Eloquence. Il n'eſt point d'homme de Lettres, qui ne connoiſſe & qui n'admire celle qui fait l'Exorde du plaidoyer de Cicéron pour Ligarius. Mais je m'en tiens, ſuivant mon plan, aux exemples François : & je puis citer ici une Ironie très finement tournée par le célébre Guillaume du Vair, dans un écrit qu'il compoſa durant les troubles de la Ligue. C'eſt une réponſe, donnée ſous le nom d'un Bourgeois de Paris ; à un diſcours qu'avoit fait répandre dans le Public le Cardinal de Plaiſance, Légat du Pape, & dévoué à la faction Eſpagnole. Ce diſcours avoit pour objet de perſuader qu'il n'étoit permis de faire aucun accord avec le Roi Henri IV, qui

Exemples.

bloquoit actuellement la ville. Le Bourgeois prétendu, qui réfute cette idée fanatique, repréſente, entre autres raiſons, le triſte état où eſt réduit Paris par la diſette de toutes les choſes néceſſaires à la vie, & le danger que courent les Pariſiens de périr de faim & de miſére. Enſuite adreſſant la parole au Légat, il lui dit : » Or, » Monſeigneur, nous ne voulons pas » vous perſuader par ces raiſons là. » Car eſtant étranger, & grand hom» me d'Eſtat, il n'eſt raiſonnable que » vous ayez le ſentiment ſi vif de nos » miſéres. Vous les contemplez com» me celles que vous liſez dans les » Hiſtoires, ou comme celles de la » guerre de Troie. » L'intention de l'Auteur de l'écrit eſt de faire comprendre aux Pariſiens qu'ils ne doivent point écouter le Légat, qui n'étoit nullement touché de ce qu'ils ſouffroient. Il ne les exhorte point en termes exprès à la défiance. Au contraire il ſemble approuver & louer la façon de penſer du Prélat Italien. Le coup ainſi porté avec adreſſe, n'en eſt que plus capable d'aller à ſon but.

Toute la Satyre Ménippée, ouvrage ingénieux du même tems, eſt montée

ſur le ton ironique. Je me contenterai d'en tirer pour exemple un morceau de la harangue du prétendu (*a*) Recteur Roſe dans l'aſſemblée des Etats de la Ligue. L'Ironie eſt du côté de l'Auteur. Car celui dans la bouche duquel on met la harangue, eſt ſuppoſé parler ſérieuſement. C'eſt un perſonnage ridicule, à qui l'on fait dire les choſes du monde les plus abſurdes. Ce qui eſt le comble du malheur pour l'Univerſité (*b*), il le vante & le préconiſe, comme une ſituation ſouverainement avantageuſe, dont il doit des actions de graces aux Chefs de la Ligue. » Tout eſt coy & paiſi-» ble, dit-il : & vous diray bien plus. » Jadis du temps des politiques & hé-» rétiques *Ramus*, *Galandius*, *Tur-*» *nebus*, nul ne faiſoit profeſſion des » Lettres qu'il n'euſt de longue main » & à grands frais eſtudié, & acquis » des Arts & Sciences en nos Collé-

(*a*) Le Rectorat de Guillaume Roſe eſt une ſuppoſition de l'Auteur de la harangue. Roſe n'a jamais été Recteur, & il ne pouvoit pas l'être en 1594, étant depuis longtems Docteur en Théologie.

(*b*) Je ne crains point de déshonorer l'Univerſité, en rappellant ici des malheurs, dont elle n'étoit point la cauſe mais la victime, & dont elle s'eſt ſi glorieuſement relevée.

» ges, & paſſé par tous les dégrés » de la diſcipline ſcholaſtique. Mais » maintenant, par le moyen de vous » autres Meſſieurs, & la vertu de la » ſainte Union, & principalement » par vos coups du Ciel, Monſieur le » Lieutenant, les Beurriers & Beur- » rieres de Vanvres, les Vignerons » de Saint Cloud, les Carreleurs de » Villejuifve & autres cantons Catho- » liques, ſont devenus Maîtres-ès- » Arts, Bacheliers, Principaux, Pré- » ſidens & Bourſiers des Colléges, » Régents des Claſſes, & arguts Phi- » loſophes. » Tout l'ouvrage eſt dans ce goût. Il eſt fâcheux que la plaiſanterie y dégénere aſſez ſouvent en un comique bas & burleſque, dont n'eſt pas même tout-à-fait exemt l'endroit que j'ai cité, enſorte que j'ai été obligé d'en retrancher quelques expreſſions.

Eſpéce particuliére d'Ironie.

On peut rapporter à l'Ironie une ſorte de fiction, par laquelle l'Orateur donne quelquefois pour ſimple ſuppoſition ce qui eſt pourtant la vérité, mais qu'il ne veut pas dire crûment & en propres termes. M. Erard plaidant pour un fils de famille, qui avoit été ſéduit par une fille de la

Cour, de la premiére naiſſance, ſoutenoit que non-ſeulement le mariage étoit nul, mais qu'il n'étoit point dû des dommages & intérêts à la Demoiſelle, dont la conduite étoit tout-à-fait décriée. Comme une telle raiſon eſt bien dure à alléguer en termes précis, au lieu d'argumenter d'après le vrai, il tourne le fait en ſuppoſition. » Suppoſons, dit-il, qu'une fille majeure, & plus que majeure, (je ne » prétens déſigner perſonne) inſtruite » par une longue expérience, non-» ſeulement dans les affaires & dans » le commerce du monde en général, » mais en particulier dans ce commerce que l'on appelle de galanterie; une fille qui ſe ſoit rendue célébre par le nombre, par la diverſité, par l'éclat des intrigues & des » aventures qu'elle a eues; qui ſoit » non-ſeulement ſoupçonnée, mais » convaincue dans l'opinion du Public, de déréglement dans ſes mœurs; » qui ait pris ſi peu de ſoin de ſa réputation, qu'elle n'ait plus rien à perdre de ce côté là, & qu'il ne puiſſe » y avoir d'homme aſſez dupe pour la » rechercher pour une vertu, dont elle-» même ne ſe pique pas. » L'Avocat

expoſe de ſuite ſous cette figure toute l'eſpéce de la cauſe : & il conclut en ces termes : » Ne pourroit-on pas » dire que demander des dommages » & intérêts pour le tort fait à la répu- » tation d'une perſonne déja décriée, » comme nous la ſuppoſons, & chez » qui cette vie précieuſe de l'honneur » ſeroit entiérement éteinte, ce ſeroit » à peu près la même choſe que ſi l'on » vouloit faire punir comme meur- » trier celui qui auroit frappé le cada- » vre d'un homme mort depuis plu- » ſieurs jours. » Perſonne n'eſt trom- pé à ce tour employé par l'Orateur. On entend parfaitement ce qu'il veut dire : & l'ironie, ou la fiction, com- me on voudra l'appeller, n'a d'autre effet, que de marquer des égards pour la perſonne attaquée, & de la circonſpection dans celui qui parle.

Cicéron avoit uſé plus d'une fois d'une figure ſemblable en parlant de Clodia dans l'affaire de Cœlius : & ſon exemple eſt ici imité par M. Erard, qui reſſemble peut-être plus au goût de l'Orateur Romain qu'aucun autre de nos Avocats François.

Jamais l'Ironie n'a été plus fine- ment ni plus agréablement maniée

que par M. Paſcal dans ſes premiéres Provinciales.

De l'Antonomaſe.

V. L'Antonomaſe, fort bien définie par M. du Marſais, met un nom commun pour un nom propre, ou bien un nom propre pour un nom commun. Dans le premier cas, on veut faire entendre que la perſonne ou la choſe dont on parle, excelle ſur toutes celles qui peuvent être compriſes ſous le nom commun : & dans le ſecond cas, on fait entendre que celui dont on parle reſſemble à ceux dont le nom propre eſt célébre par quelque vice ou par quelque vertu. Deux eſpéces d'Antonomaſe.

Roi eſt un nom commun. Les ſujets d'un Prince déſignent leur maître en diſant ſimplement *le Roi*, & ce nom eſt alors déterminé à ſignifier la perſonne de celui qui régne ſur eux actuellement. Nous diſons de même *l'Orateur Romain* pour marquer Cicéron, *l'Orateur Athénien* pour Démoſthéne. Exemples de la premiére eſpéce.

Rien n'eſt plus uſité que ces ſortes d'expreſſions, ſurtout dans le ſtyle noble. Il y a une ſorte d'emphaſe à ſubſti-

tuer un nom commun au nom propre, dont l'uſage eſt plus ſimple & plus ordinaire : & ce tour a encore le mérite de laiſſer quelque choſe à deviner. Il a lieu néanmoins auſſi dans le ſtyle familier, comme quand nous diſons *Monſieur* pour faire entendre le Maître de la maiſon, ou quand les Romains diſoient *la Ville* pour Rome.

On appelle auſſi Antonomaſe une courte définition miſe en la place du nom propre, quoiqu'elle ne convienne qu'à celui dont on parle. Les Romains diſoient *le deſtructeur de Carthage & de Numance*, pour déſigner noblement le ſecond Scipion l'Africain : & dans l'Ode ſur la priſe de Namur le Poëte, au lieu de nommer Louis XIV, dit

» C'eſt Jupiter en perſonne,
» Ou c'eſt le Vainqueur de Mons.

La comparaiſon du Prince avec Jupiter eſt grande & magnifique. Mais l'Antonomaſe, que je remarque ici, eſt dans cette expreſſion, *le vainqueur de Mons*, qui exprime Louis XIV par un de ſes plus glorieux exploits de guerre.

Exemples de la ſeconde.

La ſeconde eſpéce d'Antonomaſe eſt

eſt lorſqu'un nom propre eſt employé pour faire entendre une idée générale. *Cicéron*, dit Quintilien, n'eſt plus le nom d'un homme, c'eſt le nom de l'Eloquence. Auſſi ce nom ſignifie-t-il *Orateur* dans ces vers badins de la Fontaine.

. . . . . Certains Cicérons,
» Vulgairement nommés larrons. »

C'eſt ainſi qu'on dit un *Sardanapale*, pour exprimer un voluptueux ; un *Néron*, quand on veut faire entendre un Prince cruel à l'excès : à quoi Racine fait alluſion, lorſqu'il met dans la bouche d'Agrippine cette eſpéce de prédiction adreſſée à ſon horrible fils,

» Et ton nom paroîtra, dans la race future,
» Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure. »

On compte encore quelques autres Tropes. Mais ou ils ſe confondent avec ceux que je viens d'expliquer, ou ils ſe retrouveront mieux à leur place parmi les Figures, dont nous allons parler maintenant.

ARTICLE II.

Des Figures proprement dites.

Les Figures, entant que diſtinguées des Tropes, ſont des tours qui rendent le diſcours fort & véhément, ou noble, ou gracieux, ſans changer la ſignification des termes qu'emploie l'Orateur. Omettre un terme, qui peut aiſément ſe ſuppléer, en employer de ſurabondans, l'Interrogation, l'Apoſtrophe, l'Exclamation, ſont des ornemens de cette eſpéce, où il n'arrive aucun changement dans le ſens des mots.

On les diſtingue, comme j'ai déja dit, en deux claſſes, Figures de mots, & Figures de penſées.

§. I.

Des Figures de mots.

La Figure de mots, ainſi que le porte le nom même, conſiſte préciſément dans le mot: en ſorte que ſi on le change, la Figure périt. Par exemple, ſi au lieu de répéter le mot on en emploie un autre, il n'y a plus de Répétition: ſi on retranche le mot

ajouté par ſurabondance, il n'y a plus de Pléonaſme : & ainſi des autres.

Une des plus excellentes & des plus uſitées entre les Figures de mots eſt la Répétition : c'eſt par elle que je commence.

Répétition.

Uſages de la Répétition.

J'ai déja remarqué que la Répétition eſt quelquefois employée pour le ſimple ornement : & j'en ai cité un exemple. Mais le grand uſage de cette Figure eſt de donner au ſtyle de la force & de l'énergie par l'expreſſion de la paſſion. Toute paſſion s'occupe fortement de ſon objet, & par conſéquent elle ſe plaît à répéter ſouvent le mot qui en exprime l'idée. Ainſi la Répétition eſt propre à exprimer toutes les paſſions.

Elle exprime l'indignation & la fureur dans l'exemple que j'ai cité plus haut de Corneille, & dans celui-ci tiré de Racine :

» Je ne t'écoute plus, *dit à Œnone Phédre en furie.* Va-t-en, monſtre exécrable.
» Va, laiſſe-moi le ſoin de mon ſort déplorable.
» Puiſſe le juſte ciel dignement te payer :
» Et puiſſe ton ſupplice à jamais effrayer

» Tous ceux qui, comme toi, par de lâches adreſſes,
» Des Princes malheureux nourriſſent les foibleſſes. »

Elle n'eſt pas moins propre à exprimer la tendreſſe, comme il paroît dans ces vers par leſquels M. de la Lane déplore la mort d'une épouſe tendrement aimée.

Recueil de Poeſies, T. IV. p. 74.

» O toi ! . . . . . fugitive Amarante.
» Toi, qui ménes mon ombre après la tienne errante,
» Toi, dont la cendre froide embraſe tous mes ſens,
» Ecoute le récit des peines que je ſens. »

L. IX. Fable 2.

Et la Fontaine fait parler ainſi le Pigeon qui voit partir ſon camarade :

» Je ne ſongerai plus que rencontres funeſtes,
» Que Faucons, que réſeaux.

Narbal dans le Télémaque emploie cette Figure d'une maniére encore plus vive, pour exprimer ſa tendreſſe. » Heureux ! dit-il au jeune Prince qu'il voit ſur le point de s'éloigner pour toujours, » heureux ! » qui pourroit vous ſuivre juſques dans » les rivages les plus inconnus. Heu» reux ! qui pourroit vivre & mourir » avec vous. » En un mot la Répétition eſt le langage de toutes les paſſions.

Elle ne ſert pas moins à la preuve,

en inculquant fortement ce que l'Orateur veut faire entrer dans l'esprit de ses auditeurs. Bourdaloue veut prouver, d'après Tertullien, que la Religion Chrétienne est utile à la société & au bien commun : & il accumule ses preuves par une Répétion très puissante, faisant parler son auteur original, qui adresse ce discours aux Payens. » C'est cette Reli- » gion qui nous apprend à faire tous les » jours des vœux à notre Dieu pour la » prospérité de vos Césars, lors même » qu'ils nous persécutent ; & à offrir » pour eux le sacrifice de nos Autels, » en même tems qu'ils sacrifient le » sang de nos fréres à la rigueur de » leurs Edits. C'est cette Religion qui » nous apprend à servir dans vos » armées avec une fidélité sans exem- » ple, puisque vous étes obligés de » reconnoître que vous n'avez point » de meilleurs soldats que les Chré- » tiens. C'est cette même Religion » qui nous apprend à payer éxacte- » ment & sans fraude les tributs & » les impôts publics : jusques-là que » les bureaux de vos recettes rendent » graces de ce qu'il y a des Chrétiens » au monde, parce que les Chrétiens

Sermon sur la Religion & la Probité.

» s'acquittent de ce devoir par principe » de conſcience & de piété. »

La Répétition eſt une Figure tout-à-fait à l'uſage des Prédicateurs : & on peut dire qu'il n'eſt point de diſcours animé, ſoit en proſe ſoit en vers, où il ne s'en trouve de fréquens éxemples.

Elle a été ſubdiviſée par les Rhéteurs en pluſieurs eſpéces, & elle a reçû d'eux différens noms, ſelon que le mot eſt répété tout de ſuite, ou au commencement ou à la fin du membre de phraſe, ou de quelque autre maniére que ce puiſſe être. Il eſt vrai qu'elle a une ſinguliére énergie, lorſque l'on redouble ce mot coup ſur coup. C'eſt ainſi que Mentor retrouvant Télémaque dans l'iſle de Chypre, lui dit d'un ton de voix terrible : » Fuyez, fuyez, hâtez-vous de fuir. » Cette Répétition eſt très propre à faire ſentir au jeune Télémaque le danger du pays qu'il habite, & la néceſſité de le quitter promptement.

Répétition par redoublement.

Il y a de certaines maniéres de répéter ſuivant un ordre ſymmétrique, qui produit des retours entrelaſſés. Celles-ci ont ſouvent de l'affectation, & montrent l'Art, dont cependant

Répétition en ſymmétrie.

tout le mérite eſt de demeurer caché, & qui périt dès qu'il eſt apperçû. Telle eſt cette tirade fameuſe, imitée d'un Poëte Italien :

» Certes ou la Nature eſt imparfaite en ſoi,
» Qui nous donne un penchant que condamne la Loi:
» Ou la Loi doit paſſer pour une Loi trop dure,
« Qui condamne un penchant que donné la Nature? »

La penſée de ces quatre vers eſt fauſſe en morale. C'eſt un murmure contre la ſainte ſévérité de la loi : & la foibleſſe vicieuſe de la nature y eſt donnée pour excuſe légitime. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici. Je remarque l'entrelaſſement des mots, placés ſuivant un certain ordre dans le premier membre, & reparoiſſans ſuivant un autre dans le ſecond. Cet arrangement ſi bien compaſſé déplairoit dans toute autre matiére qu'une ſentence, qui ſe dit froidement. Si le ſujet demandoit du mouvement & de la paſſion, ce qui eſt ici une élégance deviendroit un vice. Faiſons le même jugement des vers de Corneille ſur le Cardinal de Richelieu.

» Qu'on parle mal ou bien du fameux Cardinal.
» Ma proſe ni mes vers n'en diront jamais rien.
» Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal :
» Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Ces vers contiennent un jugement froid, & expriment la tranquillité & l'indifférence. D'ailleurs ils n'ont rien de recherché : & le tour symmétrique n'y eſt que l'expreſſion ſimple de la penſée.

Réflexions ſur l'Education. p. 173.

Encore un exemple pareil, & plein d'un grand ſens. Le P. Gardil, parmi les travers que produit l'opulence dans la vie & dans les mœurs des hommes, obſerve qu'il s'y trouve » ſouvent beaucoup de ſérieux dans » des frivolités, & beaucoup de frivolité dans les affaires les plus ſérieuſes. » Ce trait caractériſe parfaitement les gens du monde : & il n'a rien d'affecté. On ne pourroit pas dire autrement.

Dérivation.

Une Figure ſemblable à la Répétition, qui n'eſt guéres bonne que pour l'ornement, & qui doit être ménagée avec diſcrétion, eſt celle que l'on peut appeller Dérivation, parce qu'elle conſiſte à employer dans une même phraſe pluſieurs mots dérivés de la même origine. » Vous avez » vaincu la victoire même, » dit Cicéron à Céſar. Corneille : » Ton bras

Pro M. Marc.

Le Cid.

» eſt invaincu, mais non pas invin-
» cible. » D'Agueſſeau : » Ces graves
» Magiſtrats, qui ſe voyoient revivre
» dans une jeuneſſe vertueuſe, deſti-
» née à les remplacer, eſpéroient que,
» ſi les hommes étoient mortels, au
» moins la dignité de la Compagnie
» ſeroit immortelle. » Et un peu
plus bas dans le même diſcours : » Vous avez été les légiſlateurs : ſoyez
» vous-mêmes les protecteurs & les
» rigides obſervateurs de la loi que
» vous vous êtes impoſée. »

Seconde Mercuriale, p. 57.

p. 54.

Cette Figure eſt la même choſe que le lieu commun que les Rhéteurs appellent *Conjugata*, & dont nous avons dit un mot dans une note.

Synonymie.

Quelquefois on ne répéte pas le même mot, ni des mots dérivés de la même racine, mais on en accumule pluſieurs qui ſont ſemblables pour le ſens, dans la vûe d'affirmer avec plus de force : cette Figure s'appelle Synonymie, & elle eſt très commune dans le diſcours. » J'aſſûre, dit celui qui ſe voit accuſé, » j'atteſte, je cer-
» tifie, que le fait eſt faux. » Boileau

vante le ton *aisé*, *doux*, *simple*, *harmonieux*, du début de l'Enéide. Et Don Diégue dans le Cid après le soufflet reçû s'écrie : » O rage ! ô déſeſpoir ! »

Expolition.

Quand ce ne ſont point des mots ſynonymes, que l'on accumule, mais des penſées ſemblables pour le ſens, quoique différentes pour le tour, alors c'eſt ce qui s'appelle Expolition : Figure de penſées, mais ſi étroitement liée avec la Synonymie, qu'on ne peut l'en ſéparer.

Uſages de Expolition.

L'uſage de l'Expolition eſt très fréquent : & l'on emploie cette Figure, quand on veut développer une penſée, la faire mieux comprendre, & la faire entrer plus clairement & plus fortement dans les eſprits. Les Avocats en ont beſoin : & la briéveté de Salluſte, qui eſt, dit Quintilien, tout ce que l'on peut concevoir de plus parfait pour un lecteur intelligent & appliqué, ſeroit déplacée vis-à-vis d'un Juge, ſouvent peu inſtruit, peu attentif, & diſtrait par d'autres penſées. Les Prédicateurs ont un égal beſoin de faire uſage de l'Expolition.

Ils parlent ſur des matiéres trop relevées ou trop ennemies de la pente du cœur humain, pour qu'elles puiſſent être ſaiſies dès qu'elles ſont préſentées. Il faut qu'ils remanient une même idée, & qu'ils la reproduiſent ſous différentes formes, s'ils veulent que l'eſprit de leur auditeur s'y familiariſe & s'y ſoumette. On peut dire que tous ceux qui parlent en public ne peuvent ſe diſpenſer d'employer juſqu'à un certain dégré le même ſecours, parce que leurs paroles, volant comme des traits rapides, ne laiſſent pas à celui qui écoute le tems de la réflexion, ſouvent néceſſaire pour bien entendre.

L'Expolition eſt moins néceſſaire à ceux qui écrivent pour être lûs. Cependant ſi les choſes qu'ils traitent ſont ou difficiles à ſaiſir, ou telles qu'il ne ſuffiſe pas de les comprendre, & que l'intelligence doive être accompagnée du ſentiment, il faut qu'ils inſiſtent, qu'ils reviennent ſur les mêmes idées, en variant ſeulement les expreſſions. » Car, ſuivant ce que nous avons déja remarqué d'après Cicéron, » il n'en eſt pas du ſentiment » & de la paſſion comme d'un rai-

De Orat. II. 214.

» ſonnement, qui dès qu'il eſt compris » a fait ſon effet, & demande que » l'on paſſe à un autre. Ce n'eſt que » par l'abondance, la richeſſe, & la » variété du diſcours, que l'on par- » vient à remuer & à échauffer le cœur.» Ainſi les livres de piété, qui ſe propoſent d'attendrir & de toucher, ont grand beſoin de l'Expolition, au moyen de laquelle une même idée ſe préſente ſous différentes faces, & attaque l'ame par des impreſſions réitérées.

C'eſt ce que M. Duguet a excellemment pratiqué, & ce qui donne à ſes écrits cette onction pénétrante & touchante, qui en fait le caractére diſtinctif. Cet Ecrivain ſi riche & ſi varié dans ſes connoiſſances, ſi profond dans l'étude du cœur humain, ſi coulant & ſi orné dans ſon ſtyle, eſt particuliérement remarquable par une fécondité de tours & d'idées, qui ſait tirer de ſon ſujet tout ce qui y eſt renfermé, & le mettre par là en état de faire une grande & touchante impreſſion. Dans ſon Traité des Diſpoſitions pour les ſaints Myſtéres, il recommande, pour derniére diſpoſition, d'avoir le cœur attendri par

la piété : & voici de quelle maniére il développe les ſentimens d'un cœur ainſi diſpoſé. » C'eſt, ſelon qu'il s'en explique, » un cœur ſenſible à tous » les mouvemens de l'eſprit de Dieu, » qui céde aiſément à la grace, qui » en conſerve longtems l'impreſſion ; » ſur qui le bon éxemple, les ſain- » tes lectures, & les penſées de reli- » gion aient un grand pouvoir ; qui » ſoupire après les biens futurs ; qui » gémiſſe des ſcandales dont la vie eſt » pleine ; qui craigne les moindres » affoibliſſemens ; qui répare avec ſoin » les moindres pertes ; qui ne trouve » rien de grand que le ſalut, rien de » néceſſaire que la vertu, rien de vrai » que l'Evangile. » Combien l'idée primitive & radicale, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, d'un cœur attendri par la pieté, devient-elle plus capable de frapper par ce développement & cette Expoſition, qui la préſente ſous tant de faces ? Tout l'article eſt traité dans le même goût. L'Auteur parcourt les principaux attributs de ce cœur touché de Dieu : porter toujours & partout l'impreſſion du ſentiment dont il eſt pénétré ; conſerver avec douleur & amour le ſouvenir de

ſes péchés, & de la miſéricorde qui les lui a remis; être ſoumis en tout à la Providence; ne perdre jamais la reconnoiſſance de ce qu'il a reçû, & de ce qu'il reçoit ſans ceſſe, non-ſeulement dans l'ordre de la grace, mais dans l'ordre de la nature: & tous ces caractéres ſont expliqués & étendus par des Expolitions touchantes, & très propres à aller au cœur. Elles reſſemblent toutes à la premiére, en ce qu'elles varient non-ſeulement les tours, mais les idées; & qu'elles ne ſont pas tant une même penſée remaniée, qu'une multitude de penſées tirées du même objet, & liées par une grande affinité, quoiqu'elles ne ſoient pas identiques.

On conçoit bien que l'Expolition, comme propre à toucher & à attendrir, par le développement d'une idée, dont elle préſente tous les traits, eſt auſſi du reſſort de la poëſie. Corneille en a fait un bel uſage dans la premiére & derniére ſtance du monologue de Polyeucte au quatriéme acte.

» Source délicieuſe, *dit le ſaint Martyr*, en miſéres féconde,
» Que voulez-vous de moi, flatteuſes voluptés?
» Honteux attachemens de la chair & du monde?

» Que ne me quittez-vous, quand je vous ai quittés?
» Allez honneurs, plaiſirs, qui me livrez la guerre.
» Toute votre félicité,
» Sujette à l'inſtabilité,
» En moins de rien tombe par terre,
» Et comme elle a l'éclat du verre,
» Elle en a la fragilité.

La penſée unique de toute cette ſtance, c'eſt que tous les biens humains ne méritent point notre attachement, étant incertains & fragiles. La qualité contraire des biens céleſtes eſt traitée de même par Expolition dans la derniére ſtance.

» Saintes douceurs du ciel, adorables idées,
» Vous rempliſſez un cœur, qui vous peut recevoir.
» De vos ſacrés attraits les ames poſſédées,
» Ne conçoivent plus rien qui les puiſſe émouvoir:
» Vous promettez beaucoup, & donnez davantage.
» Vos biens ne ſont point inconſtans:
» Et l'heureux trépas que j'attens,
» Ne vous ſert que d'un doux paſſage,
» Pour nous introduire au partage,
» Qui nous rend à jamais contens.

Il réſulte de tout ce que je viens de dire ſur l'Expolition, que c'eſt une Figure de grand prix & de grand uſage. Il ne faut pourtant point en abuſer, ſoit en la tranſportant où elle ne convient pas, comme dans les

ouvrages de pur raiſonnement ; ſoit, lors même qu'elle convient au ſujet, en la multipliant trop, & en appauvriſſant la matiére à force d'abondance.

Retranchement & multiplication des conjonctions.

Tout devient utile & noble entre les mains d'un hábile ouvrier. Les conjonctions ſont ce qu'il y a de plus petit à tous égards dans le diſcours. Les retrancher à propos, c'eſt exprimer la vivacité & la viteſſe ; les multiplier en certaines occaſions, c'eſt inſiſter ſur un objet dont l'ame eſt fortement occupée, mais par un mouvement doux & ſans tranſport. Hermione, dans l'Andromaque de Racine, exprime ſon emportement & ſa fureur, après l'aſſaſſinat de Pyrrhus, lorſqu'elle dit à Oreſte :

» Adieu. Tu peux partir. Je demeure en Epire :
» Je renonce à la Gréce, à Sparte, à ſon Empire,
» A ma famille.

Mettez de la liaiſon dans ce diſcours, par des conjonctions qui enchaînent chaque membre de phraſe avec le ſuivant. Le ſtyle languira : la paſſion n'y eſt plus.

Au contraire une douleur profonde, mais douce, appuie ſur ſon objet en multipliant les conjonctions. Une jeune Iſraélite dans Eſther, ſe repréſentant le carnage de toute ſa nation ordonné par Aman, le peint ainſi :

» Quel carnage de toutes parts !
» On égorge à la fois les enfans, les vieillards,
» Et la ſœur & le frére,
» Et la fille & la mére,
» Le fils dans les bras de ſon pere. »

Ces deux Figures ont des noms Grecs, connus des Rhéteurs, *Aſyndeton* & *Polyſyndeton.*

Ellipſe. Pléonaſme.

L'Ellipſe & le Pléonaſme ſont auſſi deux Figures contraires. L'une ſupprime un mot qui ſeroit néceſſaire pour l'intégrité de la phraſe : l'autre en ajoute un ou pluſieurs, dont la phraſe pourroit ſe paſſer. La premiére eſt convenable aux paſſions bruſques, qui ne permettent pas à celui qui en eſt agité d'achever ſon diſcours. La ſeconde a le même effet que le *Polyſyndeton*, qui eſt d'inſiſter fortement, & d'inculquer ſa propoſition. *Que dire ? que faire ?* voilà une

Ellipſe. *Je l'ai vû de mes yeux, & entendu de mes oreilles.* C'eſt un Pléonaſme.

Un bel uſage de l'Ellipſe, c'eſt d'introduire tout d'un coup & ſans préparation ſur la ſcêne, comme parlant lui-même en perſonne, celui dont on avoit commencé à raconter quelque action, comme fait Homére dans ces vers traduits par M. Deſpréaux.

Longin, c. 27.

» Mais Hector, de ſes cris rempliſſant le rivage,
» Commande à ſes ſoldats de quitter le pillage,
» De courir aux vaiſſeaux. Car j'atteſte les Dieux,
» Que quiconque oſera s'écarter à mes yeux,
» Moi-même dans ſon ſang j'irai laver ſa honte. »

Le Poëte ne ſe donne pas le tems de dire qu'*Hector ajoute la menace en diſant à ſes ſoldats*, &c. Cela ſeroit trop lent. Il eſt emporté par ſon feu, & fait tout d'un coup parler le Prince Troyen.

Apoſiopéſe.

L'Apoſiopéſe, ou Réticence, eſt un genre d'Ellipſe, mais plus en grand. L'Ellipſe ſupprime un mot. La Réticence retranche quelquefois & laiſſe à deviner une propoſition toute entiére :

& elle peut être l'effet, non de la paſſion, mais de la réfléxion & de la prudence, comme dans ce bel endroit de Cicéron pour Ligarius. L'Orateur loue la clémence de Céſar après ſa victoire : & il veut faire entendre que cette vertu n'eſt pas celle des partiſans du vainqueur, qui au contraire ſont fort portés à la cruauté. Il veut le faire entendre, mais il craint de le dire, de peur d'irriter des hommes puiſſans, avec quelques-uns deſquels il avoit même des liaiſons. Dans cet eſprit il dit à Céſar : » Si dans la » haute fortune dont vous jouiſſez, » vous n'aviez pas toute la douceur à » laquelle vous êtes enclin par vous-» même, je dis par vous-même, je » m'entens bien, votre victoire ſeroit » une ſource de cataſtrophes ſanglan-» tes. » Cicéron dit qu'il s'entend bien : on l'entend auſſi : mais il ſupprime par une ſage Réticence ce qu'il eût été trop dur de dire ouvertement.

Figures conſiſtantes dans l'arrangement des mots.

Nous avons parlé en général de l'arrangement des mots, & nous avons

conſidéré quel relief il eſt capable de donner à la penſée. Ici nous éxaminons la ſymmétrie méchanique des mots qui ſe regardent : ſymmétrie, dont le mérite propre eſt de plaire à l'eſprit par une diſtribution agréable, & quelquefois à l'oreille par la reſſemblance des ſons qui ſe répondent. Ce dernier agrément eſt celui de la rime dans notre poëſie : & une preuve qu'il n'eſt point de caprice, mais puiſé dans la nature, c'eſt que les Latins, qui ne la connoiſſoient point dans leurs vers, la recherchoient ſouvent dans leur proſe. Parmi nous la poëſie a un privilége excluſif pour la rime. La rime eſt dans notre langue un des caractéres conſtitutifs du vers, qui ſans elle ne ſeroit pas aſſez diſtingué de la proſe : & c'eſt ſans doute pour cette raiſon que notre proſe évite la rime & la proſcrit. Ainſi une Rhétorique Françoiſe ne doit parler de la ſymmétrie qu'autant qu'elle plaît à l'œil & à l'eſprit.

Nous diſons donc que lorſque dans une phraſe les mots ſont tellement arrangés, qu'un nom répond à un nom, un verbe à un verbe, une prépoſition à une autre prépoſition, ou

à elle-même, cette ſymmétrie eſt un ornement pour le diſcours. C'eſt ce que l'on appelle Diſtribution, ou Antithéſe. M. Fléchier abonde en ces ſortes d'ornemens. Dans l'Oraiſon funébre de M. le Chancelier le Tellier, parlant de ſon entrée dans les charges, & de la conduite que cet illuſtre Magiſtrat y tint dès le commencement, il en peint le ſens & la ſageſſe par des Antithéſes, & il y oppoſe le portrait des mœurs contraires, qu'il exprime par le même tour. » Les plaiſirs, dit l'élégant Orateur, ne troublérent pas la diſcipline de ſes » mœurs, ni l'ordre de ſes éxercices. » Il joignit à la beauté de l'eſprit, » & au zéle de la juſtice, l'aſſiduité » du travail, & mépriſa ces ames oiſives, qui n'apportent d'autre prépa- » ration à leurs charges, que celle de » les avoir déſirées; qui mettent » toute leur gloire à les acquérir, » non pas à les éxercer; qui s'y jettent ſans diſcernement, & s'y maintiennent ſans mérite; & qui n'achétent ces titres vains d'occupation & » de dignité, que pour ſatisfaire leur » orgueil, & pour honorer leur » pareſſe. » Il eſt certain que ces diſtri- Antithéſes.

butions ſymmétriſées ont de quoi plaire, & que les penſées, qui ſont ſolides, ſe ſont mieux recevoir avec l'accompagnement des Antithéſes. Premiére condition dans l'emploi de ces Figures, ſi on veut leur donner quelque mérite : c'eſt qu'elles portent ſur un fond vrai & ſolide, & qu'elles ne roulent pas ſur des mots vuides de ſens.

Elles doivent porter ſur un fond vrai & ſolide.

Les folies de l'amour, ou reſſenties, ou contrefaites par art, ont inſpiré aux Poëtes mille Antithéſes miſérables. Bertaut dit de lui-même, lorſqu'il penſoit à rallumer une paſſion qu'il avoit éteinte,

» Il me ſembloit qu'en rentrant en priſon
» Je m'acquérois l'Empire de la terre. »

Si au contraire il veut peindre ce qu'il avoit ſouffert des égaremens de l'amour, il ſe plaint des étranges détours,

» Où, *dit-il*, me cherchant j'ai perdu tant de jours,
» Où me perdant j'ai trouvé tant de peines. »

Je ne finirois pas ſi je voulois recueillir ici toutes les extravagances de cette eſpéce. J'aime mieux en faire ſentir le ridicule par l'Antithéſe également juſte & agréable, que me fournit Boi-

leau contre ces Poëtes langoureux,

» Qui toujours bien mangeant meurent par métaphore. »

La ſeconde loi par rapport aux Antithéſes, eſt d'en éviter le trop fréquent uſage. Quand elles ne contiendroient rien que de vrai & de juſte, leur trop grand nombre ſuffiroit pour les décréditer. L'agrément en eſt remarquable & ſaillant, & c'eſt une loi de la nature, comme nous le dirons ailleurs, que toutes les choſes qui cauſent un plaiſir plus vif, ſont préciſément celles dont on ſe dégoûte le plus aiſément. Auſſi le mérite de l'Éloquence de M. Fléchier, quoique ſolide & judicieuſe, eſt un peu déparé par ce tour uniforme d'Antithéſe, qu'il donne preſque à toutes ſes penſées. Ce tour, en même tems qu'il eſt agréable, a quelque choſe de petit. Il prouve que l'attention de celui qui parle ou qui écrit, ſe porte beaucoup vers les mots : & c'eſt des choſes dont il faut s'occuper. Un peu de négligence dans le ſtyle avec un fond de penſées vraies & nobles, marque dans l'Orateur un eſprit élevé. C'eſt le caractére de l'Eloquence de M. Boſ-

Elles ne doivent point être trop multipliées.

ſuet, dont je vois de jour en jour la gloire s'accroître.

Elles ne conviennent point au ſtyle de mouvement.

Une troiſiéme régle en ce qui regarde les Antithéſes, eſt de ne les point employer dans les endroits qui demandent du mouvement. M. Rollin, qui n'aimoit pas à critiquer, a cependant remarqué, comme je l'ai déja dit, que les Antithéſes nuiſent à la grandeur dans ce morceau de M. Fléchier, qui par lui-même a de l'élévation & du pathétique. » O Dieu » terrible, mais juſte en vos conſeils » ſur les enfans des hommes, vous » diſpoſez & des vainqueurs & des » victoires. Pour accomplir vos volon- » tés, & faire craindre vos jugemens, » votre puiſſance renverſe ceux que » votre puiſſance avoit élevés. Vous » immolez à votre ſouveraine gran- » deur de grandes victimes; & vous » frappez, quand il vous plaît, ces têtes » illuſtres que vous avez tant de fois » couronnées. »

Oraiſon funébre de M. de Turenne.

Oppoſons à cette beauté très parée le beau ſimple & uniquement riche de ſon propre fond. M. Boſſuet, dans l'Oraiſon funébre de Madame Henriette d'Angleterre Ducheſſe d'Orléans, traite une penſée ſemblable en

en lui laiſſant toute ſa force, qu'il n'amollit par aucun fard. Après avoir cité le paſſage du Pſeaume : *O Dieu, vous avez fait mes jours meſurables, & ma ſubſtance n'eſt rien devant vous*, il y joint ce commentaire. » Il eſt » ainſi, Chrétiens : tout ce qui ſe » meſure, finit ; & tout ce qui eſt né » pour finir, n'eſt pas tout-à-fait ſorti » du néant, où il eſt ſitôt replongé. » Si notre être, ſi notre ſubſtance n'eſt » rien, tout ce que nous bâtiſſons » deſſus, que peut-il être ? Ni l'édi- » fice n'eſt plus ſolide que le fonde- » ment, ni l'accident attaché à l'ê- » tre, plus réel que l'être même. Pen- » dant que la nature nous tient ſi » bas, que peut faire la fortune pour » nous élever ? Cherchez, imaginez » parmi les hommes les différences » les plus remarquables : vous n'en » trouverez point de mieux marquée, » ni qui vous paroiſſe plus effective, » que celle qui reléve le victorieux » au-deſſus des vaincus, qu'il voit éten- » dus à ſes pieds. Cependant, ce vain- » queur enflé de ſes titres, tombera » lui-même à ſon tour entre les mains » de la mort. Alors ces malheureux » vaincus rappelleront à leur compa-

» gnie leur ſuperbe triomphateur, & » du creux de leur tombeau ſortira cette » voix qui foudroie toutes les gran- » deurs : *Vous voilà bleſſé comme nous,* » *vous êtes devenu ſemblable à nous.* » Que la fortune ne tente donc pas » de nous tirer du néant, ni de forcer » la baſſeſſe de notre nature. »

Iſaïe, c. 14. v. 10.

Dans ce morceau il ſe trouve des Antithéſes. Mais elles ne ſont point entaſſées : elles naiſſent du ſujet : elles ſervent à la preuve. » Quand les » choſes qu'on dit ſont naturellement » oppoſées les unes aux autres, dit M. de Fénelon, » il faut en marquer » l'oppoſition. Ces Antithéſes là ſont » naturelles, & ſont ſans doute une » beauté ſolide : alors c'eſt la maniére » la plus courte & la plus ſimple d'ex- » primer les choſes. » Phocas, dans l'Héraclius de Corneille, voyant Héraclius & Martian ſe diſputer le titre de fils de Maurice, & ne vouloir ni l'un ni l'autre être regardés comme fils de Phocas, s'écrie avec une douleur amére :

A moins qu'elles ne ſoient exigées par le ſujet même.

Dialogue ſur l'Eloquence.

Acte IV. ſcéne 3.

» O malheureux Phocas ! O trop heureux Maurice !
» Tu recouvres de x fils pour mourir après toi :
» Et je n'en puis trouver pour régner après moi.

Ici l'Antithéſe eſt la choſe même : & elle devient non-ſeulement brillante, mais pathétique.

Reprenons en deux mots ce que nous avons dit des Antithéſes. Elles ſont agréables par elles-mêmes : nous avons un goût naturel pour la ſymmétrie. Mais la ſolidité de la penſée doit leur ſervir de baſe : il faut en uſer avec ſobriété & diſcrétion : elles ne conviennent point au ſtyle de mouvement, à moins qu'elles ne ſortent ſi naturellement de la choſe même, qu'elles ne donnent aucun ſoupçon de recherche.

Figures conſiſtantes en jeux de mots.

De l'Antithéſe naît la pointe, & elle en eſt l'abus.

» Belle Philis, on déſeſpére
» Alors qu'on eſpére toûjours. »

Les Rhéteurs ſe ſont donné la peine d'examiner & de compter toutes les différentes maniéres dont on peut tourner un mot, pour le préſenter ſous des ſens différens, & produire ainſi des alluſions ingénieuſes : & ils en ont créé des Figures, dont chacune a ſon nom. C'eſt un travail dont l'objet

eſt petit, & l'utilité encore moindre.

La pointe n'a guéres lieu que dans l'Epigramme.

Diſons plutôt que tout ce qui eſt jeu de mots eſt vicieux en ſoi, & ne peut trouver place dans un diſcours ſérieux. Dans les ſujets badins les jeux de mots & les pointes peuvent ſe ſouffrir, & quelquefois même avoir de l'agrément. La raiſon, dit Boileau, banniſſant la pointe de tout écrit ſérieux,

» Par grace, lui laiſſa l'entrée en l'Epigramme,
» Pourvû que ſa fineſſe éclatant à propos,
» Roulât ſur la penſée, & non pas ſur les mots.

Citons donc pour exemple une Epigramme, dont les pointes, car elle en a pluſieurs, ne ſoient point de purs jeux de mots ſans le mérite de la penſée.

» Le Traducteur qui rima l'Iliade,
» De douze chants prétendit l'abréger.
» Mais par ſon ſtyle auſſi triſte que fade,
» De douze en fus il a ſçû l'alloniger.
» Or le lecteur, qui ſe ſent affliger,
» Le donne au diable, & dit perdant haleine:
» Hé finiſſez, rimeur à la douzaine.
» Vos abrégés ſont longs au dernier point.
» Ami lecteur, vous voila bien en peine.
» Faiſons-les courts, en ne les liſant point.

Des pointes de ce goût ſont bon-

nes, quand il s'agit de badiner : il peut même être permis à l'Orateur de s'en ſervir pour égayer ſon ſtyle, mais rarement & bien à propos. Encore le mérite de faire rire ſera-t-il toujours petit, comme je l'ai déja remarqué : & je ne trouve aucune pointe ni dans d'Agueſſeau & Cochin, ni dans Boſſuet, Maſſillon, & Bourdaloue.

Fléchier en a fait une dans le texte même de ſon panégyrique de S. Benoît. Comme le nom de ce ſaint eſt en Latin *Benedictus*, l'Orateur a pris pour texte ces paroles de Dieu à Abraham : *Egredere de terra tua, & de cognatione tua, & de domo patris tui : faciamque te in gentem magnam, & benedicam tibi, & magnificabo nomen tuum, eriſque* BENEDICTUS. Dans l'original le mot BENEDICTUS ſignifie *béni :* ici il rappelle le nom de *Benoît*. Je ne crois pas que cette pointe faſſe envie à aucun Orateur judicieux.

Epithéte.

Un ornement de meilleur goût que tout ce qui s'appelle jeux de mots, eſt l'Epithéte. Je dis que c'eſt un orne-

L'Epithéte eſt un ornement.

ment. Si de ces beaux vers de Racine

» . . . . . & la rame inutile
» Fatigue vainement une mer immobile,

on retranchoit les Epithétes, & que l'on dît ſimplement *la rame fatigue vainement la mer*, de quelles graces l'expreſſion ne ſe trouveroit-elle pas dépouillée?

Ses uſages. Les Epithétes vraiment eſtimables ſont celles de cette eſpéce, c'eſt-à-dire celles qui ajoutent au ſens, en ſorte qu'on ne peut les ſupprimer, ſans faire perdre à la phraſe une partie de ſon mérite. Elles ajoutent ou de la grace, comme quand Homére nomme *l'Aurore aux doigts de roſe*: ou de la dignité, comme lorſque Phédre dans Racine apoſtrophant le ſoleil, l'appelle

» Noble & brillant Auteur d'une triſte famille: »

ou enfin de la force & de la véhémence. C'eſt ainſi que la ſœur d'Horace, outrée de voir blâmée par ſon pére la douleur qu'elle reſſent de la mort de Curiace, s'écrie: *Impitoyable pére!* L'Epithéte ſert quelquefois à éclaircir & à expliquer, & elle devient une courte définition. Dans ces phraſes *la Morale Chrétienne*, *la ſageſſe*

Philoſophique, l'Epithéte détermine le ſens trop vague & trop général du nom qu'elle accompagne. Elle peint l'objet, comme dans le premier exemple que j'ai cité, & dans celui-ci tiré de Boileau,

» N'attendoit pas qu'un bœuf preſſé de l'éguillon
» Traçât à pas tardifs un pénible ſillon. »

Les Epithétes ſont bonnes à tant d'uſages, & ſi néceſſaires au diſcours, que ſans elles il demeureroit, comme l'obſerve Quintilien, ſec, maigre, & nud. Il ne faut pas cependant les accumuler ſans meſure : & le même Quintilien compare ingénieuſement le diſcours trop chargé d'Epithétes à une armée où il y auroit autant de valets que de ſoldats. Le nombre ſeroit doublé, mais non les forces. C'eſt en effet la foibleſſe & l'indigence qui conduiſent l'Ecrivain à ce vice. Peu riche en idées principales, il appelle à ſon ſecours les acceſſoires. *L. VIII. c. 6.* Ses réglo...

Dans la proſe il faut que les Epithétes ſoient propres au ſujet : *L'ambitieux Aléxandre entreprit la conquête de l'univers.* L'Epithéte *ambitieux* va bien avec le projet de conquérir le

monde entier. Dans la poëſie les Grecs & les Latins ſe permettoient des Epithétes qui n'avoient qu'une convenance générale avec la perſonne ou la choſe, ſans rapport particulier avec la circonſtance actuelle. Ils diſoient *les dents blanches*, *les vins liquides*. Parmi nous la poëſie ſuit des régles plus ſévéres. On s'eſt moqué de Chapelain qui loue *les doigts inégaux* de la belle Agnès. Nous voulons même en vers que les Epithétes diſent quelque choſe. Telles ſont celles du début du Poëme du Lutrin.

» Je chante les combats, & ce Prélat terrible,
» Qui par ſes longs travaux & ſa force invincible,
» Dans une illuſtre Egliſe éxerçant ſon grand cœur,
» Fit placer à la fin un Lutrin dans le Chœur.

Il n'y a pas dans ces vers une Epithéte, qui ne contribue à faire concevoir une haute idée du ſujet, auquel l'Auteur a voulu donner une apparence de grandeur, qui fît un contraſte agréable avec ſa petiteſſe réelle.

Cette loi de notre poëſie eſt une perfection ajoutée à l'Antiquité. La raiſon le démontre: & une preuve de fait qu'il en eſt ainſi, c'eſt qu'il y a moins d'Epithétes vagues dans Virgile

que dans Homére, & moins encore dans nos bons Poëtes, que dans Virgile.

Appoſition.

L'Appoſition a du rapport avec l'Epithéte. L'Epithéte eſt un adjectif ajouté au ſubſtantif. L'Appoſition emploie des ſubſtantifs comme Epithétes.

» C'eſt dans un foible objet, imperceptible ouvrage,
» Que l'art de l'ouvrier me frappe davantage, »

dit M. Racine le fils. Dans le premier de ces deux vers, *ouvrage imperceptible* eſt joint par Appoſition à *foible objet*. *Poëme ſur la Religion, chant 1.* 163.

Ce tour a quelque choſe de hardi, en ce qu'il change la nature du nom ſubſtantif, qu'il emploie à l'uſage qui appartient à l'adjectif. Il abrége le diſcours, dont il retranche les liaiſons. On devroit dire réguliérement *foible objet*, qui eſt un *ouvrage imperceptible*. Auſſi l'Appoſition ne convient-elle qu'au ſtyle ſoutenu. Elle ſeroit déplacée dans le langage familier. L'éloquence même & la poëſie ne doivent en faire qu'un uſage très ſobre, parce qu'elle rend le diſcours ſautil-

lant, & l'arrête dans ſon cours. C'eſt ſans doute par cette raiſon, que l'on en trouve moins d'exemples dans le premier âge des bons Auteurs de notre langue, qui étoient extrémement attentifs à rendre leur ſtyle coulant & harmonieux.

Hyperbate.

J'en dis autant de l'Hyperbate, qui eſt encore plus oppoſée à la netteté & à la douceur du langage. Car elle conſiſte dans un renverſement de conſtruction. Il eſt néantmoins une Hyperbate très commune parmi nous, & dont nous faiſons un uſage preſque continuel. C'eſt lorſque nous interrompons notre récit pour faire parler quelque perſonne que ce puiſſe être, l'introduiſant ſur la ſcêne ſubitement & ſans préparation. Ulyſſe racontant la mort d'Eriphile dans Racine avoit dit :

» Déja pour la ſaiſir Calchas léve le bras. »

L'ordre du diſcours demandoit qu'il ajoutât : *Eriphile alors prit la parole, & lui dit :* Arrête. Mais cela ſeroit trop lent. Combien plus de vivacité dans ce tour :

» Arrête, a-t-elle dit, & ne m'approche pas. »

Cette ſorte d'Hyperbate a paſſé en uſage dans notre langue : & nous nous en ſervons même en converſation. Mais, à cette exception près, & peut-être quelques autres en petit nombre, on peut dire que l'Hyperbate eſt plutôt un vice qu'un ornement dans le diſcours François.

Elle étoit plus familiére aux Latins, pour qui la différence des cas des noms, en quelque endroit de la phraſe qu'on les place, eſt toujours reconnoiſſable par leur terminaiſon. Chez eux les tranſpoſitions étoient perpétuelles : ils plaçoient à volonté le régime avant ſon verbe, l'adjectif avant ſon ſubſtantif : & c'étoit une grande facilité pour arrondir leurs périodes, & les rendre harmonieuſes. Ils en uſoient à l'égard des mots de leur langue, ſuivant la comparaiſon de Quintilien, comme fait un ouvrier intelligent à l'égard de pierres brutes qu'on lui donne à mettre en ordre. Ils leur cherchoient & leur aſſortiſſoient une place convenable à leur forme. Nous n'avons pas cette liberté. La place du nom en François eſt mar-

l. IX. c. 4.

quée avant le verbe, celle du régime, après ; & ainſi du reſte. C'eſt pourquoi les Hyperbates de conſtruction nous ſont rarement permiſes. Nous nous interdiſons même les parenthéſes, qui rompent le tiſſu du diſcours, à moins qu'elles ne ſoient fort courtes. Tel eſt notre goût décidé pour la clarté.

Les Hyperbates de penſée qui conſiſtent dans le dérangement de l'ordre naturel ſuivant lequel les penſées doivent être préſentées, ſembleroient propres à exprimer le trouble des paſſions : & Longin les loue ſur ce pied. Mais elles ſont ſi viſiblement ennemies de la clarté & de la juſteſſe, qu'elles ne peuvent que très difficilement devenir des vertus du diſcours.

Onomatopée.

L'uſage de l'Onomatopée a été permis aux créateurs de la langue : il eſt interdit à ceux qui la parlent. Des noms ont été inventés par imitation des ſons ; *murmure*, *ſifflement*, *bêlement*, & pluſieurs autres, qui même pour la plupart ne ſont pas nés chez nous, & nous viennent des langues

anciennes. Pareille hardieſſe nous eſt défendue, & la ſeule gloire qui nous reſte eſt d'employer convenablement les mots inventés. En général notre Nation eſt timide pour la formation de mots nouveaux : & les inventions même nouvelles dans les Arts, qui manquoient par conſéquent de noms dans notre langue, ont emprunté des noms connus, ou s'en ſont faits par analogie d'après des mots anciennement uſités, ou enfin ont eu recours aux tréſors des langues ſavantes, & ſurtout de la Grecque ; Barométre, Thermométre, Microſcope, Téleſcope, ſont des noms Grecs. Les Latins, & encore plus les Grecs, ſe permettoient à cet égard une liberté tout-à-fait propre à multiplier les richeſſes de leurs langues. J'en ai fait ailleurs la remarque.

Telles ſont à peu près les Figures de mots les plus célébres chez les Rhéteurs, & les plus importantes. Je paſſe maintenant aux Figures de penſée.

§. II.

Des Figures de penſée.

Les Figures de penſée ſont celles

qui consistent dans la pensée même ; en sorte qu'en changeant les mots, la Figure reste, pourvû que le même sens se conserve. Il n'est pas besoin d'avertir que sous le nom de pensée nous comprenons ici le sentiment. Il est même la partie dominante dans les Figures.

En conséquence nous commencerons par celles qui expriment & qui inspirent le sentiment, telles que l'Interrogation, l'Apostrophe, l'Exclamation, que nous joindrons ensemble à cause de leur affinité.

Interrogation. Apostrophe. Exclamation.

Définition de l'Interrogation, entant qu'elle est Figure de Rhétorique

L'Interrogation, Figure de Rhétorique, n'est point celle par laquelle nous demandons à être instruits de ce que nous ignorons : *Quelle heure est-il? Que nous direz-vous de nouveau?* Ce sont là des expressions simples & unies sans aucune sorte d'ornement. Nous parlons de l'Interrogation qui anime le discours, qui exprime l'indignation, la douleur, la crainte, & tous les autres mouvemens de l'ame.

» O Nuit, que m'as-tu dit ! Quel démon sur la terre
» Souffle dans tous les cœurs la fatigue & la guerre ?

Voilà de la douleur, de la ſurpriſe, du ſaiſiſſement.

Le début du ſermon du P. Maſſillon ſur le mauvais Riche eſt un amas d'interrogations, qui ſemblent être des queſtions faites ſimplement pour s'inſtruire, mais qui par le feu & la vivacité qu'elles contiennent, annoncent l'intérêt & l'importance de l'objet. Les paroles du texte ſont : *Je ſuis tourmenté dans cette flamme :* & l'Orateur commence ſon diſcours de cette maniére : » Quels ſont donc les cri» mes affreux, mes fréres, qui ont » creuſé à cet infortuné ce gouffre de » tourmens où il eſt enſéveli, & allumé » le feu vengeur qui le dévore ? Eſt-ce » un profanateur de ſon propre corps ? » a-t-il trempé ſes mains dans le » ſang innocent ? a-t-il fait de la » veuve & de l'orphelin la proie de » ſes injuſtices ? eſt-ce un homme ſans » foi, ſans mœurs, ſans caractére, » un monſtre d'iniquité ? » Les interrogations accumulées expriment l'émotion de l'Orateur, & la font paſſer dans le cœur de ceux qui l'écoutent.

Quelquefois celui qui parle s'interroge lui-même, ou par le mouvement de la paſſion qui le tranſ-

porte, comme fait Agamemnon, lorſqu'il rend compte de l'oracle, qui avoit ordonné qu'Iphigénie fût ſacrifiée :

» Que devins-je Arcas,
» Quand j'entendis ces mots prononcés par Calchas!»

ou pour réveiller l'attention des auditeurs, & pour les appliquer à la réponſe qui ſuit l'interrogation. Le P. Bourdaloue uſe fréquemment de ce tour. » De tout ceci quelle concluſion ? ſe demande-t-il à lui-même. Voici la réponſe. » Ah ! Chrétiens, ne » diſons donc plus dans l'état de notre » péché que nous ſommes foibles, » & que notre foibleſſe eſt un obſta- » cle inſurmontable à notre conver- » ſion. » Et un peu plus bas dans le même ſermon : » Les pécheurs con- » vertis ſont ceux entre tous les autres, » qui doivent être plus touchés de » cet important devoir. Pourquoi ? » Cette Interrogation ne permet point à l'auditeur de laiſſer paſſer légérement la propoſition, & elle l'avertit de ſe rendre attentif à la réponſe : » Parce qu'ils y ſont obligés & par » titre de reconnoiſſance, & par titre » de juſtice, & par charité pour le

Carême, T. II. Sermon ſur la Grace.

» prochain, & par intérêt pour eux-
» mêmes. »

L'Apoſtrophe, au lieu d'adreſſer le diſcours à ceux qui écoutent, le tourne vers d'autres perſonnes ou d'autres objets. M. Fléchier interrompt le récit & l'éloge des vertus chrétiennes de la Reine Marie-Théréſe par cette vive & véhémente Apoſtrophe : » Ames tiédes, qui ménagez » votre timide & avare piété, & qui » croyez avoir toujours aſſez fait pour » votre ſalut ! Ames lâches, à qui le » péché coûte moins que la péni- » tence, venez ici vous confondre. Ou » plutôt ; Ames pures, qui portez » le joug du Seigneur, & qui mar- » chez dans les ſentiers de ſes com- » mandemens & de ſes conſeils, venez » vous exciter ici par les éxemples » d'une Reine. » Apoſtrophe.

Je ne connois point de plus bel éxemple de l'Apoſtrophe, que celui que je trouve dans le Pſeaume 93. Le Prophéte y déplore l'oppreſſion des juſtes ſous le joug de perſécuteurs puiſſans & violens, qui en écraſant le foible, ſe perſuadent qu'ils n'ont point à craindre un vengeur. » Ils di- » ſent, Dieu ne verra point nos injuſti-

» ces, & le Dieu de Jacob n'en aura » point connoiſſance. » Cet aveuglement impie irrite le zèle du Prophète. Il s'élève contre ces inſenſés, & leur adreſſe la parole : » O les plus » ſtupides des hommes, leur dit-il, » faites donc quelque réflexion : aveu» gles volontaires, revenez à vous, » & penſez. Quoi ! celui qui a fait » l'oreille, n'entendroit pas ? & celui » qui a formé l'œil, ne verroit pas ? » La penſée eſt ſublime. Mais l'Apoſtrophe y joint une force de ſentiment, une véhémence d'indignation, qui émeut & qui tranſporte.

Uſage hardi de cette Figure.

J'ai dit que par l'Apoſtrophe on adreſſoit le diſcours, non-ſeulement à des hommes, mais à d'autres objets, même inanimés & inſenſibles. C'eſt ainſi que Monime, après que ſon diadême, dont elle avoit voulu ſe ſervir pour ſe délivrer de la vie, s'étoit rompu entre ſes mains, lui adreſſe ce reproche.

» Et toi, fatal tiſſu, malheureux diadême,
» Inſtrument & témoin de toutes mes douleurs,
» Bandeau, que mille fois j'ai trempé de mes pleurs :
» Au moins en terminant ma vie & mon ſupplice,
» Ne pouvois-tu me rendre un funeſte ſervice ?
» A mes triſtes regards, va, ceſſe de t'offrir.

»D'autres armes sans toi sauront me secourir.
»Et périsse le jour & la main meurtrière,
»Qui jadis sur mon front t'attacha la première!

Ce tour est extrémement hardi, & par cette raison il ne convient guéres qu'à la poësie. Cicéron en a néanmoins quelquefois fait usage. Dans le discours pour Milon, il attribue la mort de Clodius à la vengeance divine, irritée par les crimes de ce furieux. Clodius avoit été tué près du mont Albain : & comme dans ce voisinage il avoit abattu des autels & des bois sacrés, pour se construire en la place une superbe maison de campagne, l'Orateur en conclut que les divinités adorées en ces lieux avoient puni par sa mort violente les sacriléges qu'il avoit commis contre elles. Voilà la pensée simple. Mais Cicéron, dans l'enthousiasme qui le saisit, adresse le discours à la montagne même, & aux autres qui n'étoient plus. Il s'écrie : [illegible] & vous atteste ici, [illegible] d'Albe, bois religieux, [illegible] autels Albains, aussi anciens que ceux du peuple Romain, & consacrés à leur culte, vous que cet insensé avoit écrasés sous la masse »de ses énormes bâtimens : la sain-

» teté des lieux que vous occupez s'eſt » manifeſtée ; votre puiſſance s'eſt ven- » gée par la mort ſanglante de l'im- » pie qui vous avoit profanés. » L'au- dace de cette Figure eſt néantmoins adoucie, parce qu'elle regarde des objets ſacrés, auxquels la piété hu- maine prête volontiers du ſentiment. Mais on peut dire en général que l'Apoſtrophe aux choſes inſenſibles eſt un tour de la plus haute & la plus magnifique éloquence, & qu'elle ne convient guéres parmi nous qu'aux diſcours religieux, ſermons, panégyriques des Saints, oraiſons funé- bres. Notre Barreau en connoît peu l'uſage. Il eſt ſans paſſions & ſans mou- vemens dans les plaidoyers des Ma- giſtrats qui font la fonction de Par- ties publiques ; & la force du raiſon- nement fait le principal mérite de ceux des Avocats.

Je tirerai donc de l'oraiſon funébre de la Princeſſe Anne de Gonzague, par M. Boſſuet, l'unique éxemple que je citerai ici de cette Figure hardie. L'O- rateur ſacré parle contre l'incrédulité. » Pour nous, dit-il, croyons ſans ré- » ſerve, & prenons le reméde entier, » quoiqu'il en coûte à notre raiſon.

» Pourquoi veut-on que les prodiges » coûtent tant à Dieu ? Il n'y a plus » qu'un ſeul prodige, que j'annonce » aujourdhui au monde. O ciel, ô terre, » étonnez-vous à ce prodige nouveau ! » C'eſt que parmi tant de témoigna- » ges de l'amour divin, il y ait tant » d'incrédules & tant d'inſenſibles. » L'Orateur ſurpris & indigné n'invoque pas les hommes. C'eſt le ciel & la terre qu'il intéreſſe dans le fait qui irrite ſon zêle.

Exclamation.

L'Exclamation eſt l'expreſſion naturelle de tout ſentiment vif & ſubit, qui ſaiſit l'ame, ſoit douleur, ſoit crainte, ſoit joie, ſoit admiration. On vient d'en voir des exemples dans ceux que j'ai cités par rapport à l'Apoſtrophe : & j'y joindrai encore celui-ci.

» O ſoupirs ! ô reſpect ! ô qu'il eſt doux de plaindre
» Le ſort d'un ennemi quand il n'eſt plus à craindre ! »

Ce ſont, comme tout le monde ſait, les paroles de Cornélie, lorſqu'elle entend vanter les regrets & la douleur de Céſar à la vûe de l'urne qui renfermoit les cendres de Pompée.

L'affinité entre les trois Figures que j'ai raſſemblées ſous un ſeul titre, ſe

fait ſentir par elle-même. On va les voir réunies dans ce beau morceau du premier chœur de l'Athalie de Racine.

» Vous, qui ne connoiſſez qu'une crainte ſervile,
» Ingrats! un Dieu ſi bon ne peut-il vous charmer!
» Eſt-il donc à vos cœurs, eſt-il ſi difficile
» Et ſi pénible de l'aimer! »

Voilà l'Interrogation jointe à l'Apoſtrophe. Le Poëte pourſuit :

» L'eſclave craint le tyran qui l'outrage :
» Mais des enfans l'amour eſt le partage.
» Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits,
» Et ne l'aimer jamais! »

Expreſſion d'indignation. Voici l'Exclamation qui termine le tout :

» O divine, ô charmante loi!
» O juſtice, ô bonté ſuprême!
» Que de raiſons! quelle douleur extrême
» D'engager à ce Dieu ſon amour & ſa foi! »

Proſopopée.

La Proſopopée marche naturellement à la ſuite des trois Figures dont nous venons de parler, & elle eſt propre comme elles, ou même plus qu'elles encore, aux grands mouvemens de l'Eloquence. Elle conſiſte à métamorphoſer les objets inſenſibles en perſon-

nages animés, en leur attribuant le ſentiment, en les apoſtrophant comme s'ils pouvoient entendre, en les faiſant même parler, comme s'ils avoient non ſeulement la faculté de ſentir, mais l'uſage de la parole.

Attribuer le ſentiment aux choſes inanimées.

Elle leur attribue le ſentiment, par un effet de l'impreſſion naturelle, qui porte les ames poſſédées de quelque paſſion violente à ſe répandre au-dehors ; & à retrouver dans tout ce qui les environne les objets & les affections dont elles ſont elles-mêmes frappées. Tout paroît triſte à un eſprit plongé dans la triſteſſe : tout eſt gai & riant pour celui qui nage dans la joie : tout reproche le crime à un criminel ; & c'eſt ainſi que Phédre tourmentée de remords dit à ſa confidente Œnone :

» Il me ſemble déja que ces murs, que ces voûtes
» Vont prendre la parole, & prêts à m'accuſer
» Attendent mon époux pour le déſabuſer. »

La Figure eſt modeſte ici, & adoucie par ce correctif *il me ſemble*. Pline l'ancien, plus hardi dans ſon ſtyle que la poëſie même, a dit que la terre cultivée par ces anciens Romains, qui revenoient du char de triomphe

XVIII.

à la charrue, » se réjouissoit de se » voir façonnée par des mains victo- » rieuses, & fendue par un soc chargé » de lauriers. » *Gaudente terrâ vomere laureato & triumphali aratore.* Et l'effet de cette joie de la terre étoit, selon la pensée de ce même Auteur, qu'elle se prêtoit volontiers à récompenser une si glorieuse culture par sa fertilité.

Je n'appelle point Prosopopée, de pareils sentimens attribués aux bêtes. Elles en ont tellement la ressemblance, que le langage le moins figuré les en suppose susceptibles. C'est pour le leur refuser, qu'il est besoin d'un effort, non d'éloquence, mais de raison. Je voudrois que l'on pût traiter de simple Figure de Rhétorique le langage de ceux qui leur donnent des *caractères* & des *mœurs*, comme aux hommes. Mais l'affectation Epicurienne de les rendre entiérement semblables à nous, se montre trop à découvert dans ces expressions.

Les apostropher.

Apostropher des choses insensibles, est comme le second dégré de la Prosopopée. Nous en avons cité un exemple en parlant de l'Apostrophe. La poësie nous en offre d'autres en grand nombre.

» O rives

» O rives du Jourdain ! ô champs aimés des cieux ! »

dit une jeune Iſraélite dans l'Eſther de Racine.

» Sacrés monts ! fertiles vallées !
» Par cent miracles ſignalées !
» Du doux pays de nos ayeux
» Serons-nous toujours éxilées ?

Ce ſont là des ſentimens doux. Mais la Figure dont nous parlons convient encore plus aux paſſions tragiques. Clytemneſtre, au moment où elle croit que l'on immole ſa fille par l'ordre d'Agamemnon, apoſtrophe le ſoleil.

» Et toi, ſoleil, & toi, que dans cette contrée,
» Reconnois l'héritier & le vrai fils d'Atrée,
» Toi, qui n'oſas du pére éclairer le feſtin,
» Recule : ils t'ont appris ce funeſte chemin. »

La proſe, comme je l'ai déja remarqué, eſt plus réſervée par rapport à ces traits hardis. Elle ſe les permet cependant quelquefois, mais ſobrement, & lorſque la dignité des choſes éxige la grandeur du ſtyle. Rien n'eſt plus inſenſible que les cendres des morts : & l'Orateur oſe leur porter la parole. Mr Boſſuet, par éxemple, dans l'oraiſon funébre du Chan-

celier le Tellier, veut faire ſentir combien eſt chimérique l'immortalité que la vanité humaine ſe promet dans le ſouvenir de la poſtérité : & pour cela il apoſtrophe ceux qui ſont morts en ſe flattant de cette penſée. » Dormez, dit-il, » votre ſommeil, riches de » la terre, & demeurez dans votre » pouſſiére. Ah ! ſi quelques généra- » tions, que dis-je ? ſi quelques » années après, vous reveniez, hom- » mes oubliés, au milieu du monde, » vous vous hâteriez de rentrer dans » vos tombeaux, pour ne voir pas » votre nom terni, votre mémoire » abolie, & votre prévoyance trom- » pée dans vos amis, dans vos créatu- » res, & plus encore dans vos héri- » tiers & dans vos enfans ! »

Les faire parler.

La Proſopopée va encore plus loin, & pour dernier effort de hardieſſe, elle fait parler les choſes inanimées, les abſens, & les morts.

Ainſi M. Deſpréaux dans ſa huitiéme Satyre établit un dialogue entre l'Avarice & le Négociant.

» Le ſommeil ſur ſes yeux commence à s'épancher :
» Debout, dit l'Avarice, il eſt tems de marcher.
» Hé laiſſez-moi. Debout. Un moment. Tu répliques !

» A peine le ſoleil fait ouvrir les boutiques.
» N'importe, léve-toi. Pourquoi faire après tout?
» Pour courir l'Océan de l'un à l'autre bout,
» Chercher juſqu'au Japon la porcelaine & l'ambre,
» Rapporter de Goa le poivre & le gingembre. »

L'Avarice eſt ici, comme l'on voit, un perſonnage feint, que le Poëte crée, & à qui il prête un diſcours qui fait une ſcêne extrémement vive.

Faire parler les abſens, & ceux dont on interprête les actions.

Il y a moins de hardieſſe à faire parler les abſens, à prêter aux perſonnes des diſcours qu'elles n'ont jamais tenus, mais qui conviennent à leurs actions. Auſſi ce genre de Proſopopée n'eſt-il pas rare en Eloquence: & le ſage Cochin nous en fournit plus d'un exemple. Dans la cauſe des Princes de Montbelliard, les adverſaires embarraſſés de pluſieurs actes qui prouvoient que le Prince leur pére avoit reconnu pour ſon fils légitime celui pour lequel plaidoit M. Cochin, chêrchoient à en éluder la force, en diſant que ces actes avoient été ſuggérés au Duc de Montbelliard, & n'étoient point l'ouvrage de ſa volonté propre. » Voilà donc, dit l'Orateur, à quoi » aboutit tout l'effort du génie qui » préſide à la défenſe des Barons de » l'Eſpérance. » Il les fait enſuite par- *T. V. p. 546.*

ler, & leur prête ce discours. » Une » foule de monumens confond nos » prétentions. Mais pour les détruire, » imaginons que tout cela n'est que » l'effet de l'obsession sous laquelle » le Prince a gémi ; que l'honneur, » que la vérité n'ont pû pénétrer jus- » qu'à lui ; qu'il a cédé à la tyrannie » éxercée sur son esprit ; & que tant » de démarches qu'il a faites dans le » cours de trois ou quatre années, » lui sont absolument étrangéres. » Ce tour a sans doute bien plus de vivacité & d'énergie, que si l'Avocat parlant en sa propre personne eût imputé aux parties adverses ce qu'il leur fait dire à elles-mêmes.

L'exemple suivant, tiré de Tite-Live, est plus saillant. Dans le trente-quatriéme livre de cet Historien, Caton alors Consul fait une harangue au peuple pour le maintien de la loi Oppia, qui réduisoit à des bornes très étroites la parure des Dames Romaines, & entre autres raisonnemens il emploie celui-ci. » C'est, dit-il, » une fausse & mauvaise honte, » que celle de la pauvreté & de l'œ- » conomie. Mais la loi dont je défends » la cause en délivre nos Dames, en

» leur interdisant à toutes indistincte-
» ment l'usage des ornemens trop
» somptueux. » Là il introduit une femme vaine & altiére, qui prend la parole, & qui lui dit : » Et c'est pré-
» cisément cette égalité que je ne puis
» souffrir. Pourquoi ne me fais-je
» point distinguer par le brillant de
» l'or & de la pourpre ? Pourquoi la
» pauvreté des autres est-elle cachée
» à l'abri de la loi ? Pourquoi faut-il que
» ce qu'elles ne peuvent se donner, on
» se persuade qu'il leur seroit possible
» de l'avoir si la loi n'y mettoit obsta-
» cle ? » On sent tout le mérite de cette Figure. Mais ce qui vaut mieux que toutes les Prosopopées du monde, c'est la réfléxion par laquelle Caton répond à ce discours. » Voulez-vous,
» Messieurs, dit-il à ceux qui l'é-
coutoient, » exciter & nourrir dans
» l'esprit de vos femmes une si digne
» émulation, qui engage les riches à
» vouloir avoir ce que nul autre ne
» peut se procurer ; & les pauvres,
» de peur d'être mépriſées, à porter
» leurs dépenses au-delà de leurs for-
» ces ? Certes, dès qu'elles commen-
» ceroient à avoir honte de ce qui ne
» doit en faire aucune, elles n'en

» auront plus de ce qui eſt véritable-
» ment honteux. »

Faire parler les morts.

Revenons à la Proſopopée, qui ouvre même quelquefois les tombeaux des morts, & leur rend la voix & le langage qu'ils n'ont plus. Cette Figure peut s'employer dans le ſtyle enjoué, comme a fait Patrix dans le ſonge qu'il raconte.

» Je ſongeois cette nuit, que de mal conſumé,
» Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
» Et que n'en pouvant pas ſouffrir le voiſinage.
» En mort de qualité je lui tins ce langage :
» Retire-toi, coquin : va pourrir loin d'ici.
» Il ne t'appartient pas de m'approcher ainſi.
» Coquin ! ce me dit-il d'une arrogance extrême,
» Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même.
» Ici tous ſont égaux ; je ne te dois plus rien.
» Je ſuis ſur mon fumier, comme toi ſur le tien. »

Mais le vrai uſage d'une Figure ſi noble eſt dans le haut ſtyle : & M. Fléchier nous en fournit le plus bel exemple peut-être que nous ayons en notre langue. Il faiſoit l'éloge funébre de M. de Montauſier, dont le caractére propre avoit été une franchiſe ſinguliére. C'eſt ce caractére qui inſpire à l'Orateur le grand trait que je vais citer. » Oſerois-je, dit M. Fléchier, » dans un diſcours où la franchiſe &

» la candeur ſont le ſujet de nos éloges, employer la fiction & le menſonge ? Ce tombeau s'ouvriroit, ces oſſemens ſe rejoindroient & ſe réuniroient pour me dire : *Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour perſonne ? Ne me rends pas un honneur que je n'ai point mérité : à moi, qui n'en voulus jamais rendre qu'au mérite. Laiſſe-moi repoſer dans le ſein de la vérité, & ne viens pas troubler ma paix par la flatterie, que j'ai haïe. Ne diſſimule pas mes défauts, & ne m'attribue pas mes vertus : loue ſeulement la miſéricorde de Dieu qui a voulu m'humilier par les uns, & me ſanctifier par les autres.* » Ce morceau eſt vraiment beau : les penſées ſont ſolides : le caractére fier & élevé de celui que l'on fait parler, eſt fidélement & vivement exprimé : le ton même, & le tour de ſeconde perſonne du ſingulier, conviennent parfaitement. Pourquoi faut-il que les Antithéſes viennent donner un air de petiteſſe à de ſi grands traits ?

Egards à obſerver dans l'uſage de la Proſopopée.

Plus le tour de la Proſopopée eſt hardi, plus elle a beſoin d'être adoucie par des prémunitions qui en appla-

niſſent la voie : & l'on a pû remarquer cette attention dans la plûpart des éxemples que j'en ai cités. L'obſervation que je fais ici eſt de Quintilien : & ce judicieux Rhéteur en ajoute une autre plus importante encore. C'eſt que pour ſoutenir cette eſpéce de vol ambitieux il faut une grande force d'Eloquence. Il y a du riſque à employer des fictions incroyables par leur nature. C'eſt une néceſſité, ou qu'elles faſſent un grand effet, parce qu'elles ſont au-delà du vrai ; ou qu'elles ſoient priſes pour des puérilités, parce que le vrai leur manque. L'unique remède à cet inconvénient, c'eſt que la ſolidité du fond & la véhémence du mouvement s'emparent tellement de l'eſprit de l'auditeur, qu'il ſoit entraîné, & comme forcé de ſe prêter à l'illuſion.

Dialogue. La Proſopopée améne quelquefois le Dialogue : & nous en avons vû un éxemple dans le ſonge de Patrix. Cicéron nous en fournit un autre dans le plaidoyer pour Roſcius. Les accuſateurs pourſuivoient Roſcius comme meurtrier de ſon pére ; & pour donner une couleur de vraiſemblance à une accuſation auſſi atroce, ils allé-

guoient que le pére avoit voulu déshériter ſon fils : ce qui avoit allumé la haine dans le cœur du fils, & l'avoit conduit au deſſein d'un horrible parricide. C'étoit une allégation vaine : & Cicéron en fait toucher au doigt la foibleſſe par un court Dialogue qu'il feint entre lui-même & les accuſateurs. » Le pére, dites-vous, » a voulu déshériter ſon fils ? Par quel » motif ? Je n'en ſais rien. L'a-t-il » déshérité ? Non. Qui l'en a empê- » ché ? Il en avoit la penſée. Il en » avoit la penſée ! A qui s'en eſt-il » ouvert ? Il ne l'a dit à perſonne. » Après ces aveux qu'il a fait faire aux accuſateurs, & qui ne ſont que l'expreſſion de leur conduite, l'Orateur n'eſt-il pas en droit d'adreſſer la parole aux Juges, & de leur dire : » Accuſer ainſi, & objecter un fait » que non ſeulement l'on ne prouve » pas, mais que l'on n'entreprend pas » même de prouver, n'eſt-ce pas, » Meſſieurs, abuſer viſiblement des » jugemens, des loix, & de la majeſté » de votre Tribunal ? » Le tour de Proſopopée ou de Dialogue avoit mis la choſe en évidence. *Proſopopée pour introduire des Perſonnages feints.*

Les Poëtes feignent quelquefois des

personnages qui n'ont jamais éxisté, & ils transforment certaines qualités morales ou physiques en des êtres subsistans, vivans, & animés, qu'ils revêtent de tous les attributs qui conviennent à l'idée originale. Telle est la description de la Renommée dans Virgile, de la Faim & du Sommeil dans Ovide, de la Mollesse & de la Chicane dans Despréaux. Je transcrirai ici le dernier exemple que je viens de citer.

Lutrin, chant V.

» Là, *c'est-à-dire au Pilier des Consultations*, sur
des tas poudreux de sacs & de pratique,
» Heurle tous les matins une Sibylle étique:
» On l'appelle Chicane; & ce monstre odieux
» Jamais pour l'Equité n'eut d'oreilles ni d'yeux.
» La Misette au teint blême & la triste Famine,
» Les Chagrins dévorans, & l'infame Ruine,
» Enfans infortunés de ses raffinemens,
» Troublent l'air d'alentour de longs gémissemens.
» Sans cesse feuilletant les Loix & la Coutume,
» Pour consumer autrui le monstre se consume,
» Et dévorant maisons, palais, châteaux entiers,
» Rend pour des monceaux d'or de vains tas de
papiers.
» Sous le coupable effort de sa noire insolence,
» Thémis a vû cent fois chanceler sa balance.
» Incessamment il va de détour en détour,
» Comme un hibou, souvent il se dérobe au jour.
» Tantôt, les yeux en feu, c'est un lion superbe:
» Tantôt, humble serpent, il se glisse sous l'herbe.

Cette ſorte de Proſopopée eſt propre aux ſeuls Poëtes. De telles fictions ſont trop hardies pour l'Eloquence. Mais la Poëſie ſe croit tout permis : elle anime toute la nature. C'eſt ce que le même Deſpréaux nous enſeigne dans ſon Art Poëtique.

Origine des fictions poëtiques & mythologiques, qui ſont de vraies Proſopopées.

» Là, *dit-il*, *c'eſt-à-dire dans la Poëſie*, pour nous enchanter tout eſt mis en uſage.
» Tout prend un corps, une ame, un eſprit, un viſage.
» Chaque Vertu devient une Divinité.
» Minerve eſt la Prudence, & Vénus la Beauté.
» Ce n'eſt plus la vapeur qui produit le tonnerre :
» C'eſt Jupiter armé pour foudroyer la terre.
» Un orage terrible aux yeux des matelots,
» C'eſt Neptune en courroux qui gourmande les flots.
» Echo n'eſt plus un ſon qui dans l'air retentiſſe :
» C'eſt une Nymphe en pleurs qui ſe plaint de Narciſſe.
» Ainſi dans cet amas de nobles fictions,
» Le Poëte s'égaye en mille inventions,
» Orne, éléve, embellit, aggrandit toutes choſes,
» Et trouve ſous ſa main des fleurs toujours éclоſes. «

Cette origine des fictions poëtiques, & la cauſe du plaiſir qu'elles nous donnent, ſont encore mieux expoſées par un Ecrivain moins ſage à tous égards, mais qui pour la fineſſe & la délicateſſe ne céde à perſonne. M. Rémond de S. Mard nous a donné une *Poëtique puiſée dans ſes*

ſources ; & preſque dès le commencement il s'exprime ainſi. » Qu'eſt-ce » qui n'eſt pas permis à un Poëte ? » Veut-il peindre ? Toute la nature » eſt ſous ſa main. Il peut à ſon » gré la mettre en images : il anime » les élémens, vivifie tout ce qu'il » trouve à ſon paſſage. Les forêts, » quand il chante, ne renferment » plus des bêtes meurtrières : on y » voit les Dryades folâtrer avec les » Faunes : on y voit Pan qui ſoupire. Ce » ſont toujours de nouveaux tableaux » qui ſe ſuccédent, des oiſeaux qui » chantent, des ruiſſeaux qui mur- » murent : on y voit des arbres fleu- » ris qui portent leurs têtes ſuperbes » dans les nues : & ces arbres, qu'on » nous dépeint ſi fiers, ont encore » l'honneur de poſſéder des Nymphes » plus belles que le beau jour. Cer- » tes, on nous apprêta un mets bien » délicieux, quand on inventa la Fable : » & ſérieuſement, (abſtraction faite » du mauvais uſage qu'en a fait l'eſ- » prit humain) je ne vois rien de » mieux imaginé que toutes ces divini- » tés. . . . . Car enfin, ne faiſons » point tant les raiſonnables : les cho- » ſes du monde les plus admirables

» ne nous touchent point, ſi on ne
» nous les rend ſenſibles. Il nous faut
» de l'éclat & de la parure, il faut
» abſolument parler à notre imagina-
» tion, décorer tout ce qu'on lui pré-
» ſente. . . . . Que je vous diſe, par
» exemple, tout uniment que *le ſoleil*
» *ſe léve*, vous ne m'écouterez point.
» Mais ſi je vous dis que *Phébus ſort*
» *du ſein de l'onde, qu'il monte dans*
» *ſon char, qu'il preſſe les flancs de*
» *ſes courſiers*, vous voilà attentif,
» l'intérêt vous ſaiſit, la chaleur vous
» gagne. Et ſavez-vous pourquoi ?
» C'eſt qu'au lieu de vous repréſen-
» ter le ſoleil par ſon immenſité, ce
» qui vous auroit fatigué, je vous l'ai
» peint comme un beau jeune homme :
» & je vous intéreſſe, parce que nous
» nous intéreſſons à ce qui nous reſſem-
» ble, & ſurtout à ce qui nous reſſem-
» ble en beau. »

C'eſt un Sybarite qui tient ce diſcours : & l'on y voit l'empreinte de ſa molleſſe, & de ſon goût pour la volupté. Mais ce qu'il dit n'en eſt pas moins finement penſé. Il nous montre & ce qui plaît, & quelle eſt la cauſe du plaiſir que nous y ſentons. Une forêt dans la nature eſt un

amas d'arbres : dans la poëſie c'eſt le ſéjour d'une multitude d'habitans qui nous reſſemblent, & à la peinture deſquels nous nous reconnoiſſons. Ces folles, mais ingénieuſes Proſopopées, peuvent être employées ſagement : & on ne peut douter qu'elles ne ſoient un grand ornement dans la poëſie.

Je ne dirai pourtant point qu'elles ſoient des ornemens néceſſaires. La plus belle poëſie qui éxiſte, celle des Hébreux, s'eſt paſſée de toutes ces fictions de la Gréce, qu'elle ne connoiſſoit point, & qu'elle eût déteſtées. Elle ſavoit pourtant faire uſage des Figures : & l'on va voir les Proſopopées les plus hardies miſes en œuvre dans un Cantique d'Iſaïe, traduit par M. Racine le fils. En voici l'occaſion & le ſujet.

Le Prophéte qui avoit prédit aux Juifs leur retour de Babylone, & la punition du vainqueur qui les a tenus en captivité, tout-à-coup les fait parler eux-mêmes, & leur met dans la bouche ces paroles, que dans un tranſport de joie & d'admiration ils chanteront contre le Roi de Babylone, dont ils auront vû la chûte.

» Comment eſt diſparu ce maître impitoyable ?
» Et comment du tribut dont nous fûmes chargés
» Sommes-nous ſoulagés ?
» Le Seigneur a briſé le ſceptre redoutable,
» Dont le poids accabloit les humains languiſſans :
» Ce ſceptre qui frappoit d'une plaie incurable
» Les peuples gémiſſans.
» Nos cris ſont appaiſés : la terre eſt en ſilence,
» Le Seigneur a dompté ta barbare inſolence,
» O fier & rigoureux tyran !
» Les cédres même du Liban,
» Se réjouiſſent de ta perte.
» Il eſt mort, diſent-ils : & l'on ne verra plus
» La montagne couverte
» Des reſtes de nos troncs par le fer abbatus.
» Roi cruel, ton aſpect fit trembler les lieux ſombres.
» Tout l'enfer ſe troubla : les plus ſuperbes ombres
» Coururent pour te voir.
» Les Rois des Nations deſcendans de leur trône
» T'allérent recevoir.
» Toi-même, dirent-ils, ô Roi de Babylone,
» Toi-même, comme nous, te voilà donc percé.
» Sur la pouſſiére renverſé
» Des vers tu deviens la pâture,
» Et ton lit eſt la fange impure.
» Comment es-tu tombé des cieux,
» Aſtre brillant, fils de l'Aurore ?
» Puiſſant Roi, Prince audacieux,
» La terre aujourdhui te dévore.
» Comment es-tu tombé des cieux,
» Aſtre brillant, fils de l'Aurore ?
» Dans ton cœur tu diſois, à Dieu même pareil,
» J'établirai mon trône au-deſſus du ſoleil,
» Et près de l'Aquilon ſur la montagne ſainte,

» J'irai m'aſſeoir ſans crainte.
» A mes pieds trembleront les humains éperdus.
» Tu le diſois, & tu n'es plus.
» Les paſſans qui verront ton cadavre paroître,
» Diront, en ſe baiſſant pour te mieux reconnoître:
» Eſt-ce là ce mortel qui troubla l'univers,
» Par qui tant de captifs ſoupiroient dans les fers,
» Ce mortel, dont le bras détruiſit tant de villes,
» Sous qui les champs les plus fertiles
» Devenoient d'arides déſerts?
» Tous les Rois de la terre ont de la ſépulture
» Obtenu le dernier honneur.
» Toi ſeul privé de ce bonheur,
» En tous lieux rejetté, l'horreur de la nature,
» Homicide d'un peuple à tes ſoins confié,
» De ce peuple aujourd'hui tu te vois oublié.
» Qu'on prépare à la mort ſes enfans miſérables:
» La race des méchans ne ſubſiſtera pas.
» Courez à tous ſes fils annoncer le trépas.
» Qu'ils périſſent. L'Auteur de leurs jours déplorables
» Les a remplis de ſon iniquité.
» Frappez, faites ſortir de leurs veines coupables
» Tout le malheureux ſang dont ils ont hérité.

» Que d'images, que de figures le » Prophéte raſſemble! s'écrie l'excellent traducteur de cet admirable morceau. » On entend parler tour à » tour les cédres du Liban, les ombres » des morts, les Juifs, le Roi de » Babylone, & les paſſans qui trou» vent ſon corps. » Quoiqu'il n'y ait point ici de fictions Grecques, cette

magnifique poëſie n'en a pas moins d'éclat & d'élévation. Auſſi eſt-elle l'ouvrage de l'eſprit de Dieu. Je crois pourtant que ceux qui ſont pénétrés de Religion, s'ils ſe rempliſſoient bien des idées & des expreſſions de l'Ecriture ſainte, & qu'ils y joigniſſent le talent poëtique, pourroient approcher de cette inimitable grandeur; & que par conſéquent la Fable & tout ſon attirail de fauſſes divinités ne ſont point des ornemens abſolument néceſſaires à la poëſie. Du moins eſt-ce une maxime inconteſtable, & reconnue de tous les ſages critiques, que ces vaines fictions doivent être bannies de tout ouvrage qui tient à la Religion: & que l'on ne peut approuver

» en un ſujet Chrétien
» Un Auteur follement Idolâtre & Payen. »

Je m'arrête, pour ne me point trop écarter de mon ſujet. Il me ſuffit d'avoir remarqué que les fictions poëtiques ſont de vraies Proſopopées.

Hypotypoſe.

L'Hypotypoſe, qui peint les objets par toutes leurs circonſtances, & les met en quelque façon ſous les yeux, Force & efficace du talent de peindre.

eſt encore une Figure de grand mouvement, & tout-à-fait propre au langage de la paſſion. La paſſion rend l'objet préſent à celui qui l'aime ou qui le hait, qui le craint ou qui le déſire. Il copie ce tableau, & ſon expreſſion le fait paſſer dans l'eſprit des auditeurs & des lecteurs avec les mouvemens dont il eſt lui-même pénétré. La deſcription de la chûte d'Hippolyte, & des ſuites cruelles de cette chûte, prouve ce que je dis. On y ſent un cœur touché, & on eſt touché ſoi-même par la force de la peinture.

» L'eſſieu crie, & ſe rompt. L'intrépide Hippolyte
» Voit voler en éclats tout ſon char fracaſſé.
» Dans les rênes lui-même il tombe embarraſſé, ...
» J'ai vû, Seigneur, j'ai vû votre malheureux fils
» Traîné par les chevaux que ſa main a nourris.
» Il veut les rappeller, & ſa voix les effraie.
» Ils courent : tout ſon corps n'eſt bientôt qu'une plaie.
» De nos cris douloureux la plaine retentit. »

C'eſt le propre de la poëſie de peindre : *ut pictura poeſis* : & Homére eſt le plus grand des Poëtes, parce qu'il eſt le plus grand Peintre qui ait jamais été. Il ne raconte pas les choſes, il les préſente aux yeux : il n'énonce

pas les objets, il les peint de tous les traits qui leur appartiennent. On croit voir dans sa poësie, on croit entendre les personnes, les faits, les ouvrages de l'art, toute la nature: il ne parle de rien, dont il ne trace le tableau. Je n'en citerai que le seul trait de Pluton effrayé du coup violent par lequel Neptune a ébranlé la terre:

» Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'écrie. »

ou pour traduire plus littéralement, *Epouvanté, il s'élance de son trône, & s'écrie.* Peut-on mieux exprimer la frayeur & ses premiers effets? M. Rollin remarque que la version de Despréaux est foible, comparée à l'original. Le mot *sortir*, dit-il, qui conviendroit à Pluton s'il descendoit tranquillement de son trône, est ici froid & languissant. Ce dieu ne pâlit qu'après être sorti de son trône. La pâleur vient-elle si lentement, & n'est-elle pas le premier & le plus prompt effet de la crainte? Mais de plus dans le Grec, la cadence même du vers, brusque & coupée, exprime les mouvemens irréguliers & précipités de la peur. Δείσας δ' ἐκ θρόνου

ἄλπ καὶ ἴαχε. Je demande pardon à ceux de mes lecteurs qui n'entendent pas la langue originale, ſi je leur cite du Grec. Mais cette beauté ne peut paſſer dans une langue différente : & elle eſt très digne d'être remarquée, comme un dernier coup de pinceau, qui achéve la reſſemblance.

En proſe, auſſi bien qu'en poëſie.

Les images ne ſont pas pour la ſeule poëſie, ni même uniquement pour les grands ſujets. Tout eſt de leur reſſort. La proſe les admet, & les ſujets communs & ordinaires en tirent du relief & de l'éclat. Cicéron avoit fait, dans un plaidoyet que nous n'avons plus, une deſcription parfaitement deſſinée d'un repas de débauche. » Je m'imaginois voir les » uns entrer, les autres ſortir : le vin » en faiſoit chanceler quelques-uns ; » d'autres étendus par terre, déja com- » mençoient à bâiller. Au milieu de » cette troupe paroiſſoit Gallius, » inondé de parfums, couronné de » fleurs. Le planchet avoit perdu ſa » propreté : une boue vineuſe le cou- » vroit : & il étoit tout parſemé d'a- » rêtes de poiſſons & de couronnes » flétries. » Quintilien, après avoir

rapporté cette deſcription, s'écrie : » Que verroit on de plus, ſi l'on fût » entré dans la ſalle du feſtin ? » Et il ne pouvoit mieux faire ſentir combien la peinture étoit expreſſive, & avec quelle vérité elle rendoit les objets. L. VIII. c. 3.

Si l'on veut une Hypotypoſe plus ſérieuſe, &, ſi je l'oſe dire, redoutable, en voici une de la main de M. Boſſuet. Il s'agit des apprêts du combat de Fribourg. L'Orateur commence par attirer l'attention, en ſe demandant à lui-même : » Quel objet » ſe préſente à mes yeux ? » Il le peint enſuite avec cette force qui lui étoit propre. » Ce ne ſont pas ſeulement, dit-il, » des hommes à combattre : » ce ſont des montagnes inacceſſibles : » ce ſont des ravines & des précipi- » ces d'un côté : c'eſt de l'autre un » bois impénétrable, dont le fond eſt » un marais, & derriére des ruiſſeaux, » de prodigieux retranchemens : ce » ſont partout des forts élevés, & » des forêts abattues, qui traverſent » des chemins affreux : & au-dedans, » c'eſt Merci avec ſes braves Bava- » rois. » Cette peinture imprime la terreur dans l'ame, en même tems qu'elle reléve la gloire du Prince de

Condé, qui vainquit tous ces obſtacles.

M. Duguet excelle par les images. Il en a raſſemblé pluſieurs dans le chapitre 7 de l'ouvrage intitulé *Jeſus-Chriſt crucifié*; pour peindre ſenſiblement à nos yeux la grandeur du bienfait de notre Rédemption, & la reconnoiſſance fidéle que nous en devons à notre Libérateur. On peut conſulter l'endroit, & je crois que l'on ſera content de la force & de la vivacité du pinceau. Mais je vais tirer du même chapitre & rapporter ici un morceau plus court, & qui a quelque choſe encore de plus ſaillant. L'Auteur y explique ce paſſage de S. Paul: *Sequor autem, ſi quomodo comprehendam, in quo & comprehenſus ſum à Chriſto Jeſu:* & il développe ainſi la penſée du grand Apôtre, en le faiſant parler. » Sa miſéricorde purement gra-
» tuite eſt venue me prendre & me
» ſaiſir, lorſque je n'y penſois point,
» & que j'en étois indigne. Mais au
» moment que je me ſuis ſenti enlevé
» par ſa main ſalutaire du milieu des
» ténébres, & de l'ombre de la mort,
» j'ai ſaiſi cette main bienfaiſante; je
» m'y ſuis fortement attaché: & ſem-

p. 146. & 247.

p. 264.

» blable à un homme que l'on tire-
» roit de la flamme ou des eaux, je
» me ſuis tourné vers mon Libéra-
» teur avec une vive & prompte re-
» connoiſſance, & j'ai tâché de le
» tenir auſſi étroitement, que j'é-
» prouvois que j'en étois tenu. » Ce n'eſt pas là expliquer, c'eſt peindre : & le ſentiment accompagne la peinture.

Je prie que l'on ſe rappelle ce qui a été dit ailleurs touchant les moyens que l'Orateur doit mettre en œuvre pour toucher ceux qui l'écoutent. L'Hypotypoſe en eſt l'ame & le principal reſſort.

Accumulation.

L'Hypotypoſe s'éxécute quelquefois par un ſeul trait.

» Un poignard à la main l'implacable Athalie
» Au carnage animoit ſes barbares ſoldats. »

Voilà une image exprimée en deux mots : *Un poignard à la main.* Mais plus ordinairement cette Figure peint ſon objet par différens traits raſſemblés ; & ainſi elle amène naturellement l'Accumulation, qui conſiſte à ramaſſer avec force & vivacité ſous

un ſeul point de vûe, toutes les circonſtances dont la réunion rend le tableau reſſemblant, expreſſif, & touchant. Les éxemples que j'ai rapportés dans l'article précédent pourroient ſuffire. Mais j'en trouve un ſi beau & ſi inſtructif dans Quintilien, que je crois faire plaiſir au lecteur de le lui mettre ici ſous les yeux.

l. VIII. c. 3.

Quintilien obſerve que » celui qui » dit qu'une ville a été priſe d'aſſaut, » renferme en un ſeul mot tous les » triſtes accompagnemens d'un pareil » déſaſtre. C'eſt un courrier qui paſſe, » qui dit ſa nouvelle, & ne touche » point. Mais ſi vous développez ce » que comprend un mot ſi court, » vous y verrez les flammes qui dévo» rent les maiſons & les temples; la » chûte des édifices qui tombent avec » un horrible fracas; les cris divers d'où » réſulte un bruit confus & effrayant; » les uns fuyant ſans ſavoir où ils por» tent leurs pas, les autres embraſſant » étroitement les perſonnes qui leur » ſont les plus chéres, & ne pouvant » s'en ſéparer; les pleurs lamentables » des enfans & des femmes, & les » plaintes des vieillards, qui ſe repro» chent d'avoir été réſervés pour ce » jour

» jour infortuné. Ajoutez le pillage du » sacré & du profane, les courses » tumultueuses des soldats qui em- » portent le butin, & des propriétai- » res qui s'efforcent de le repren- » dre ; les captifs marchant chargés » de chaînes chacun devant son vain- » queur; les méres qui tâchent de rete- » nir leurs tendres enfans ; &, lorsque » la proie est un objet considéra- » ble, l'avidité & les combats des » vainqueurs qui s'en disputent la pos- » session. Tout cela, comme je l'ai » dit, est renfermé dans ce seul mot, » une ville prise d'assaut. Mais expri- » mer le tout, c'est dire moins que » de montrer toutes les parties. *Minùs* » *est totum dicere quàm omnia.*

On voit que cette Figure revient à l'Enumération de parties, que nous avons traitée ci-devant comme Lieu commun.

Hyperbole.

L'Hyperbole est double : elle augmente, & elle diminue.

La passion grossit ou réduit en petit son objet selon son intérêt. L'admiration augmente, le mépris diminue, & ainsi des autres. De là naît l'Hyperbole, qui a un double regard, & qui en conséquence a été partagée en

deux par les Rhéteurs, & fait chez eux deux Figures, l'Auxéſe ou Augmentation, & la Tapinoſe ou Diminution. Mais il eſt clair que ces deux Figures n'en font qu'une. On éxaggére, ſoit que l'on faſſe l'objet plus grand ou plus petit que la vérité & la nature.

L'Hyperbole eſt d'un uſage très ordinaire, & pluſieurs expreſſions hyperboliques ont paſſé dans le langage familier : *Il va plus vîte que le vent*, ou au contraire : *Il marche à pas de tortue.*

Mais elle convient par ſa nature au ſtyle noble & relevé. Corneille, pour augmenter encore l'horreur de la bataille de Pharſale, peint

» Ses fleuves teints de ſang, & rendus plus rapides
» Par le débordement de tant de parricides :

& il y joint

» Ces montagnes de morts privés d'honneurs funébres.

Lors même que l'Hyperbole tend à diminuer, elle ne dépare point une harangue prononcée dans la plus auguſte aſſemblée. Cicéron dans ſon diſcours devant le peuple Romain

contre la loi Agraire, vôulant tourner en ridicule l'obſcurité du ſtyle de Rullus auteur de la loi, dit dabord que les aſſiſtans n'avoient pû comprendre de quoi il leur parloit. Enſuite il ajoute, comme pour ſe corriger : » néantmoins ceux qui avoient le plus » d'eſprit & d'intélligence dans l'aſ- » ſemblée qui l'écoutoit, ſe dou- » toient qu'il avoit voulu dire quelque » choſe qui concernoit la loi Agraire. » Cette Figure de diminution eſt très agréable, ſans s'écarter de la dignité & de la décence.

A plus forte raiſon un ſemblable tour eſt-il du reſſort de l'Apologue. Je ne connois rien de plus fin & de plus délicat en ce genre, que la confeſſion de l'Ane dans la Fable des Animaux malades de la peſte.

» J'ai ſouvenance
» Qu'en un pré de moines paſſant,
» La faim, l'occaſion, l'herbe tendre, &, je penſe,
» Quelque diable auſſi me pouſſant,
» Je tondis de ce pré la largeur de ma langue. »

Tout concourt à exténuer la faute, le lieu où le délit a été commis, la force de la tentation, la légéreté de

la matiére, & il n'y a rien de bas dans le ſtyle.

Diſcrétion néceſſaire dans l'uſage de l'Hyperbole. *L. VIII. c. 6.*

La diſcrétion, tant & ſi ſouvent recommandée dans le diſcours, n'eſt nulle part plus néceſſaire qu'en Hyperbole. Les avis que donne Quintilien ſur ce point, ſont excellens. » Toute Hyperbole, dit-il, paſſe la » croyance : elle ne doit pourtant pas » excéder toute meſure : & il n'y a » point de voie plus certaine pour aller » à l'enflure. » La preuve de ce que dit ici l'illuſtre Rhéteur nous eſt adminiſtrée par ces vers de Brébeuf dans ſa Pharſale,

» De mourans & de morts cent montagnes plaintives,
» D'un ſang impétueux cent vagues fugitives. »

Le même vice ſe ſent dans Juvénal, qui

Pouſſa juſqu'à l'excès ſa mordante Hyperbole.

Sans parler ici de l'amertume outrée de ſes cenſures, qui peut ſupporter les folles éxaggérations d'un Poëte, qui repréſente, ſous le poids énorme d'une voiture chargée, dont l'eſſieu vient à ſe rompre dans une rue de Rome, » les corps, les membres, & » les os des paſſans, tellement écra-

» ſes, qu'il n'en reſte rien, & qu'ils » deviennent inviſibles, comme une » ame. » Corneille lui-même ne s'eſt pas garanti de cet inconvénient. On loue avec raiſon les Hyperboles modérées que j'ai citées de lui : mais on ne peut lui paſſer ces *troncs pourris*, qui

» Exhalent dans les vents
» De quoi faire la guerre au reſte des vivans. »

Souvenons-nous donc avec Quintilien, que l'Hyperbole ment, mais ſans vouloir tromper; que ſon intention n'eſt point d'être priſe à la lettre, ni que l'on ne rabatte rien de ce qu'elle exprime. Elle ne doit donc groſſir que juſqu'à une certaine meſure. Faute de cette précaution, elle tombe dans le ridicule, ſi bien & ſi agréablement mis ſous les yeux par la Fontaine.

L. IX. Fable 1.

» Même diſpute avint, *dit-il*, entre deux voyageurs.
» L'un d'eux étoit de ces conteurs,
» Qui n'ont jamais rien vû qu'avec un microſcope.
» Tout eſt géant chez eux. Ecoutez-les: l'Europe,
» Comme l'Afrique, aura des monſtres à foiſon.
» Celui-ci ſe croyoit l'Hyperbole permiſe.
» J'ai vû, dit-il, un chou plus grand qu'une maiſon?
» Et moi, dit l'autre, un pot auſſi grand qu'une égliſe.

» Le premier ſe moquant, l'autre lui dit: Tout doux,
» On le fit pour cuire vos choux.

Gradation.

Quelquefois l'Orateur augmente ou diminue ſon objet par dégrés : & ces dégrés ſont ou marqués comme par des échelons, ou effacés par une continuation rapide qui croît en courant. Voici un exemple de la premiére eſpéce, tiré de Cicéron. » C'eſt un crime » que de charger de chaînes un citoyen » Romain, c'eſt un attentat impie que » de le battre de verges, c'eſt preſ- » que un parricide que de le faire mou- » rir. Qu'eſt-ce donc que de le met- » tre en croix ? Une action ſi atroce » n'a point de terme qui puiſſe digne- » ment la qualifier. » Par cette Gradation, Cicéron s'éléve non ſeulement au faîte, mais au-delà, puiſque les termes lui manquent pour remplir ſon idée. Et les premiers dégrés ſervent à exhauſſer le dernier, qui doit être d'une extrême élévation, puiſque les plus bas ſont déja ſi conſidérables.

La marche eſt lente néantmoins : & le diſcours eſt plus rapide, lorſqu'il accumule tout de ſuite des idées

qui vont croiſſant, mais ſans être diſtinguées par des intervalles. Tel eſt dans un ſujet badin ce morceau de la fable du Charlatan, qui

» . . . . . ſe vantoit d'être
» En Eloquence ſi grand maître,
» Qu'il rendroit diſert un badaut,
» Un manant, un ruſtre, un lourdaut.
» Oui, Meſſieurs, un lourdaut, un animal, un Ane;
» Que l'on m'améne un Ane, un Ane renforcé,
» Je le rendrai Maître paſſé,
» Et veut qu'il porte la ſoutane. »

Le comique de cet endroit eſt charmant. La vivacité du tour, qui introduit bruſquement le prétendu Orateur parlant à l'aſſemblée, tranſporte le lecteur ſur la ſcêne. Mais je remarque ici la Gradation, qui parvient au ſommet, pour ainſi dire, tout d'une haleine. Chaque mot enchérit ſur le précédent, & le diſcours croît & s'éléve par un effort continu, qui ne ſouffre aucune interruption.

Emphaſe.

Définition de ce que l'on entend ici par *Emphaſe.*

Le mot *Emphaſe* ſe prend ſouvent pour ſignifier la pompe & la ſplendeur du ſtyle. En ce ſens ce n'eſt point une figure particuliére, mais un goût

général de grandeur & de nobleſſe ; qui régne dans le total des idées & des expreſſions, & qui réſulte du choix de penſées nobles, & de mots dignes de les rendre.

Comme il eſt aiſé de pouſſer trop loin ce goût quand on s'y livre, une grandeur de ſtyle ou exceſſive, ou déplacée, s'appelle auſſi quelquefois *Emphaſe* : & alors ce mot marque un vice.

Ce n'eſt ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux ſens que je le prens ici. Je nomme *Emphaſe* l'emploi d'un mot qui dit beaucoup dans la place où il eſt, & qui donne plus à penſer qu'il n'exprime. Ainſi Mithridate refuſé par Monime, qui ne veut plus l'épouſer, s'écrie dans Racine : Exemples.

» Eſt-ce Monime ? Et ſuis-je Mithridate ? »

Monime me brave ! elle que j'ai tirée de la condition privée pour la faire Reine, & qui eſt entiérement dans ma dépendance. *Suis-je Mithridate !* moi, dont le courroux ſévére s'eſt toujours fait redouter, & qui maintenant ſouffre tranquillement l'inſolence d'une femme. Les noms de *Rome* & de *Romains* ſont ſouvent

employés avec emphaſe & par les anciens & par les modernes.

» Vous me pourriez ſans doute épargner quelque peine, *dit Sertorius à Pompée*,
» Si vous vouliez avoir l'ame toute Romaine. »

Une ame toute Romaine eſt une ame en qui régne l'amour de la liberté, qui ſacrifie tous les autres intérêts à celui-là ſeul, & qui, dans le cas dont il s'agit, ſe détermineroit à quitter Sylla, oppreſſeur de la liberté, pour ſe réunir au parti de ceux qui la vengent. Toutes ces idées ſont renfermées ici dans le ſeul mot d'*ame Romaine*.

La réponſe de Porus à Aléxandre, lorſqu'interrogé comment il veut qu'on le traite, il répond » En Roi; » cette réponſe eſt dans le même goût, & dit tout en un mot. Que ne ſignifient pas, & combien diſent de choſes ces définitions courtes & vives du Magiſtrat données par M. d'Agueſſeau, *religieux adorateur de la loi, débiteur du public?* L'Orateur développe lui-même tout ce que comprennent ces expreſſions pleines d'emphaſe & d'énergie, qui renferment comme dans un germe d'un très petit

T. I. Neuvém. Mercuriale, p. 128-130.

volume une multitude d'idées.

L'Emphaſe, telle que je la décris ici, différe peu de l'énergie, ſi elle n'eſt abſolument la même choſe.

Périphraſe.

Mérite de la Périphraſe.

La Périphraſe eſt toute contraire à la Figure dont je viens de parler. L'Emphaſe dit beaucoup de choſes en peu de mots, & quelquefois en un ſeul. La Périphraſe étend & développe par un nombre conſidérable de paroles ce qu'elle évite de nommer.

Par cette définition il pourroit paroître, au premier coup d'œil, que la Périphraſe ſeroit plutôt un vice de ſtyle qu'un vrai mérite : & en effet le mot de *circonlocution*, qui ſignifie la même choſe, ne porte pas dans notre langue une idée avantageuſe. Pourquoi exprimer en pluſieurs mots ce que l'on peut dire en un ſeul ? La propriété des termes n'eſt-elle pas une vertu fondamentale dans le diſcours ? Et comment l'allier avec une Figure, qui conſiſte à s'abſtenir du mot propre, pour y ſubſtituer un tour d'expreſſions ?

Tout cela pourroit être vrai, ſi

l'Orateur ne ſe propoſoit d'autre but que de ſe faire entendre. Un diſcours purement philoſophique ; des préceptes abrégés & élémentaires ne doivent pas ſans doute employer la Périphraſe. Mais en Eloquence on veut plaire : on eſt obligé de ne point choquer l'auditeur. La Périphraſe eſt utile pour le premier de ces deux points : elle eſt néceſſaire pour le ſecond. Dans les cas où il ne s'agit que de plaire, elle eſt un ornement agréable : dans ceux où il faut adoucir des choſes dures & déſagréables, elle eſt une adreſſe ingénieuſe, & une reſſource d'un grand prix.

Périphraſe pour l'ornement.

M. d'Agueſſeau recommandant à l'Avocat de ſe rendre habile dans la juriſprudence des Arrêts, veut qu'il ait toujours devant les yeux » la ſageſſe » des oracles du Sénat. » Pour ſignifier chaque habitant des diverſes Provinces du Royaume, qui ſont régies par des Coutumes différentes, il dit ; » chaque citoyen de ce grand nom» bre de petits Etats que forme dans » un ſeul la diverſité des loix & des » mœurs » Ces Périphraſes ornent le diſcours, & lui donnent de la dignité. Elles ont auſſi l'agrément de la Méta-

phore, & procurent à l'auditeur le plaiſir d'éxercer ſans effort la ſagacité de ſon eſprit, en ſubſtituant le nom propre à l'expreſſion figurée.

Périphraſe d'adouciſſement.

Mais le moindre mérite de la Périphraſe eſt d'orner & d'embellir. Lorſqu'elle eſt employée pour adoucir ce qu'il ſeroit trop dur de dire en propres termes, c'eſt là qu'elle triomphe, & qu'elle mérite d'être regardée comme une des grandes beautés de l'Eloquence. M. d'Agueſſeau uſe ſouvent de ces tours ingénieux. Je me contenterai d'un ſeul exemple. Dans ſa troiſiéme Mercuriale, parmi les traits de la grandeur d'ame du Magiſtrat, il cite le déſintéreſſement. » Jamais, dit-il, l'intérêt ni l'ava-» rice n'entreprendront de déshono-» rer les ſuites d'une vie ſi glorieuſe. » Les fonctions les plus infructueuſes » de la Juſtice ſont celles qu'il rem-» plira avec le plus d'empreſſement; » il ſuivra avec peine l'uſage établi » dans les autres: & conſervant juſ-» qu'à la fin de ſa vie cette timide & » louable pudeur, qui ſemble le par-» tage de la premiére jeuneſſe, il croira » avoir perdu ſon travail dès le mo-» ment qu'il en aura reçû quelque

T. I. p. 72.

» récompenſe. » L'Orateur veut parler des *Epices*, terme qui n'auroit point ici de dignité. Auſſi l'évite-t-il avec ſoin. C'eſt un *uſage établi*, c'eſt la *récompenſe du travail :* & ces idées, qui ſont honorables, non ſeulement ſauvent le déſagrément du mot propre, mais relévent la nobleſſe des ſentimens du Magiſtrat, qui ne ſe prête qu'avec répugnance à ce qui eſt autoriſé par l'uſage, & légitime dans ſon principe.

Par les éxemples cités, auxquels on peut ajouter ceux que M. Rollin a tirés de Maſcaron, de Fléchier, de Cicéron, & de Tite-Live, il paroît évidemment que la Périphraſe eſt une vraie beauté en Eloquence, ſauf les droits impreſcriptibles de la clarté. Mais il eſt aiſé de concilier l'une avec l'autre.

Exemples de l'une & de l'autre, tirés des Poëtes.

La poëſie uſe encore plus librement de la Périphraſe ſimplement deſtinée à l'ornement. C'eſt ainſi que pour exprimer le jour commençant, l'Aurore dans Homére ouvre avec ſes doigts de roſe les portes de l'Orient, & que dans Virgile elle commence à éclairer la terre, & à diſſiper l'humide fraîcheur de la nuit. La poëſie

aime à peindre, & pour cela les deſcriptions lui ſont bien plus avantageuſes que le mot propre : c'eſt un langage reçû chez elle, & la choſe eſt trop connue pour demander que j'y inſiſte. Je ne citerai plus que ces deux vers du Lutrin de Deſpréaux, dans leſquels le Prélat exprime ſon ſommeil en ces termes :

» Pour la ſeconde fois un ſommeil gracieux
» Avoit ſous ſes pavots appeſanti mes yeux. »

Les Périphraſes d'adouciſſement ne ſont pas ſi fréquentes, parce que les occaſions en ſont plus rares, en poëſie comme en proſe. C'eſt la nature de la choſe qui en doit décider. Mais lorſque le ſujet éxige cette Figure, le Poëte s'en ſert comme l'Orateur. Mithridate dans Racine eſt obligé d'avouer que les Romains ont triomphé de lui. Cet aveu n'eſt pas flatteur pour l'amour propre. Auſſi ce fier Prince évite-t-il le mot de *triomphe* : & il préfére une deſcription tournée, de maniére à en diminuer l'éclat, & à faire de cette pompe un objet de dériſion.

» Pendant que l'ennemi par ma fuite trompé
» Traînoit après ſon char un vain peuple occupé,

» Et gravant ſur l'airain ſes frêles avantages
» De mes Etats conquis enchaînoit les images. »

Il eſt dur & horrible à une mére de dire en-termes exprès qu'elle a maſſacré tous ſes enfans : & qui a oſé commettre le crime, ſe fait néantmoins une peine de l'avouer. Auſſi Athalie, forcée de convenir du fait, le déguiſe par l'expreſſion en une vengeance légitime.

» Oui, ma juſte fureur (& j'en fais vanité)
» A vengé mes parens ſur ma poſtérité. »

Nulle Périphraſe n'eſt plus ingénieuſe, que celle par laquelle Phédre déclare ſon amour à Hippolyte.

» Oui, Prince, je languis, je brule pour Théſée.
» Je l'aime, non point tel que l'ont vû les enfers,
» Volage adorateur de mille objets divers,
» Qui va du Dieu des morts déshonorer la couche :
» Mais fidéle, mais fier, & même un peu farouche,
» Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après
soi,
» Tel qu'on dépeint nos Dieux, ou tel que je vous
voi. »

C'eſt un circuit, pris avec toute l'adreſſe poſſible, pour envelopper l'aveu d'un amour qui fait horreur.

Cette ſorte de Périphraſe eſt d'un grand ſecours dans toutes les occa-

ſions dont M. Rollin a parlé ſous le titre de Précautions Oratoires. Elle ſe rapporte auſſi par ſon objet à une grande partie de ce que j'ai dit dans le chapitre des Mœurs, & ſur les préceptes de l'Exorde. J'ai été obligé d'en toucher encore un mot, lorſque j'ai traité de la propriété des termes. Les préceptes de Rhétorique ſe rappellent mutuellement, & rentrent ſouvent l'un dans l'autre.

Expreſſions, qui ont le goût & l'effet de la Périphraſe.

On peut remarquer le goût & l'effet de la Périphraſe dans certains détours d'expreſſions, qui préſentent une choſe dure ſous des idées favorables. Ainſi Thémiſtocle voulant perſuader aux Athéniens d'abandonner leur ville aux approches de l'armée de Xerxès, leur conſeilla *de la mettre en dépôt entre les mains des Dieux*. Ainſi nommons-nous *aides*, *ſubſides* ou *ſecours*, *don gratuit*, ce qui en ſon vrai nom ſeroit appellé *impoſition*.

Litote.

Une ſemblable modeſtie d'expreſſion produit la Litote (*a*), Figure par

(*a*) Ce mot eſt purement Grec. Il ſignifie littéralement *petiteſſe*, qualité de ce qui eſt mince & menu.

laquelle on dit moins pour faire entendre plus. Polybe eſt appellé par Tite-Live un garand qui n'eſt point mépriſable, *non ſpernendus auctor*; Pythagore par Horace, un interprète de la nature qui ne doit point être dédaigné, *non ſordidus auctor naturæ verique*. Le ſens de ces deux expreſſions affoiblies, eſt que Polybe & Pythagore méritent tout-à-fait d'être crûs. S. Paul dit aux Corinthiens, qu'il ne les loue pas ſur les indiſcrétions qui ſe commettent dans leurs Agapes. Il veut leur faire entendre qu'il les blâme fortement.

Cette Figure eſt d'un grand uſage toutes les fois qu'il s'agit de faire des remontrances, ou de donner des avis aux perſonnes que nous devons ménager, à nos égaux, ou même à ceux qui ſont au-deſſus de nous. C'eſt par une eſpéce de Litote ou d'affoibliſſement d'expreſſion, que dans les diſcours pour l'ouverture des Audiences, & dans les Mercuriales, nos Magiſtrats aiment mieux dire qu'une telle vertu eſt ou ſera pratiquée, que de dire qu'elle doit l'être. Le ton qui déguiſe les exhortations en éloges, eſt preſque même le ton général de ces ſor-

Uſages de la Litote.

tes de discours. Il est encore plus indispensable d'user de cette Figure dans les remontrances au Roi, par lesquelles on se propose de porter la vérité jusqu'au trône ; mais où le respect ne permet pas d'employer des expressions fortes, qui nuiroient même souvent à l'objet que l'on a en vûe.

Ce n'est pas seulement dans les actions publiques, c'est dans le discours familier que l'on a besoin d'employer de semblables tours. Ils sont le langage de la modestie; & une affirmation modeste se fait bien mieux recevoir qu'une décision tranchante. Surtout lorsque l'on parle de soi-même, on ne peut être assez attentif à employer la Figure de diminution, & à pratiquer ce que M. Fléchier a si bien décrit dans M. de Turenne. » Qui fit jamais de si grandes choses? dit l'Orateur. » Qui les dit avec plus » de retenue ? Remportoit-il quel- » que avantage ? A l'entendre, ce n'é- » toit pas qu'il fût habile, mais l'en- » nemi s'étoit trompé. Rendoit il » compte d'une bataille? Il n'oublioit » rien, sinon que c'étoit lui qui l'a- » voit gagnée. Racontoit-il quelques- » unes de ces actions qui l'ont rendu

» si célèb
» été que
» si c'éto
» renom

Lors
de parle
ménager
pas imit
que, q
de *mau*
M. Arn
D. Jean
ce point
lité. On
tre péch
indiscré
délité au
un hom
les accu
même,
un artifi

Doute.

Les
je viens
liation.
tres qui
étoient
Barreau

» si célébre ? On eût dit qu'il n'en avoit » été que le spectateur ; & l'on doutoit » si c'étoit lui qui se trompoit, ou la » renommée. »

Lors même que l'on se croit obligé de parler de soi en mal, on doit ménager les expressions, & il ne faut pas imiter le langage de ce saint Evêque, qui se traita dans ses écrits de *mauvais Prêtre*, d'*Evêque perfide*. M. Arnaud remarque fort bien que D. Jean de Palafox a trop suivi sur ce point les mouvemens de son humilité. On peut & on doit se reconnoître pécheur en général : mais c'est une indiscrétion que de se taxer d'infidélité aux devoirs de son état. Dans un homme moins humble, de pareilles accusations dirigées contre soi-même, pourroient même passer pour un artifice de l'amour-propre.

Doute. Communication. Permission.

Différence entre le Barreau Romain & le nôtre, sur l'usage des Figures de Doute, de Communication, & de Permission.

Les deux dernières Figures dont je viens de parler servent à la conciliation. On en remarque encore d'autres qui ont le même objet, mais qui étoient peut-être plus à l'usage du Barreau Romain, que du nôtre. Cicé-

ron ne craint point d'avouer souvent aux Juges qu'il se trouve dans l'embarras sur le parti qu'il doit prendre : il leur demande conseil : il s'en remet à leur décision, & pour les amener à approuver ce qu'il a fait ou qu'il fera, il les consulte sur ce qu'il doit faire. En entamant l'affaire de Verrès, il expose aux Juges les difficultés qui l'inquiétent, soit de la part des liaisons de l'Accusé avec des personnes puissantes, soit à cause de l'habileté & du talent de l'Avocat adverse, je ne dis pas en Eloquence, mais en intrigues & en manœuvres pour faire triompher de mauvaises causes. Sur cela il s'adresse aux Juges, & leur dit : » Maintenant, Messieurs, je » vous demande votre avis sur la route » que je dois tenir : car certainement » vous ne me donnerez point d'autre » conseil, que celui dont je conçois » pour moi la nécessité. » Et ensuite il leur rend compte du plan suivant lequel il prétend diriger son accusation.

Act. I. in Verr. n. 32.

Ces manières de procéder expriment un *Doute* dans l'Avocat. Il y a *Communication*, parce qu'il en fait part aux Juges, & *Permission*, parce qu'il témoigne s'en rapporter & s'en remettre à leurs conseils.

Mais il faut obſerver que le Doute ne doit jamais tomber que ſur les circonſtances extérieures, & non pas ſur le fond même de la cauſe. Il n'eſt pas permis à l'Avocat de montrer aucune défiance de la juſtice de ſes prétentions. Par cela ſeul qu'il s'eſt chargé de la cauſe, il annonce qu'il la croit bonne : & s'il paroiſſoit s'en défier lui-même, quelle idée les Juges en prendroient-ils ? S'il s'en défioit réellement, la probité exigeroit de lui qu'il renonçât à la défendre.

Toute expreſſion d'incertitude eſt donc interdite à l'Avocat ſur ce point eſſentiel. Mais par rapport à ce qui eſt hors de la cauſe, comme une prévention injuſte répandue dans le public, le crédit des parties adverſes, Cicéron ne ſe gênoit point, & exprimoit au naturel ſes inquiétudes. Nous venons d'en citer un exemple ſur le dernier article, dans l'affaire de Verrès. Il ne s'explique pas moins nettement ſur le premier dans celle de Cluentius. L'opinion publique s'étoit depuis longtems déclarée contre cet accuſé. On le regardoit tout communément comme coupable d'avoir corrompu les Juges par argent pour faire

condamner injuſtement Oppianicus ſon ennemi. Cicéron ayant à lutter contre cette opinion générale, exprime énergiquement ſon embarras. » Pour
n. 4. » ce qui me regarde, dit-il, je ne » ſais à quoi je dois me déterminer. » Nierai-je le fait de la corruption des » Juges dans la condamnation d'Op- » pianicus ? Nierai-je que cette infa- » mie a éclaté dans le public, a retenti » au Barreau, dans les aſſemblées du » peuple, dans celles du Sénat ? Ar- » racherai-je des eſprits une préven- » tion ſi enracinée & ſi ancienne ? » C'eſt une entrepriſe qui paſſe mes » forces. Il n'appartient qu'à vous, » Meſſieurs, de ſecourir efficacement » l'innocence de ma partie, que la » calomnie, comme une flamme vio- » lente, pourſuit & dévore depuis tant » d'années » La perplexité de Cicéron venoit de ce qu'il y avoit un fondement réel à la choſe. Il avoit été répandu de l'argent parmi les Juges d'Oppianicus : mais de la part d'Oppianicus lui-même, que ces Juges d'iniquité, après avoir reçû ſon argent, n'avoient pas laiſſé de condamner. Il eſt très vraiſemblable que Cluentius en avoit donné de ſon côté : mais

c'eſt de quoi Cicéron n'avoit garde de convenir.

Quoiqu'il en ſoit, ces maniéres franches & ouvertes avoient de quoi gagner les eſprits. Exprimer naivement ſon trouble & ſon incertitude, demander conſeil aux Juges, s'en rapporter à eux avec confiance, ce ſont là des procédés qui doivent plaire & concilier la bienveillance.

Notre Barreau, plus auſtére que celui de Rome, ne permet de tout cela que l'expreſſion de la confiance en l'équité & aux lumiéres des Juges. M. Cochin, plaidant pour le Marquis d'Hautefort contre la Demoiſelle de Kerbabu, avoit dabord contre lui l'opinion publique, qui s'étoit déclarée contre les procédés du Marquis, &, par une ſuite aſſez naturelle, contre la cauſe. L'Avocat ne témoigne aucun doute, aucun embarras. Il prend tout d'un coup le ton de confiance qu'inſpirent la vérité & l'aſſurance du ſuccès. Il ne parle même en aucune façon de la prévention contre ſa partie, ſi ce n'eſt lorſque dans le cours du procès il a commencé à prendre le deſſus, & à ſe voir en état d'en triompher.

Témoigner que l'on appréhende le crédit des parties adverſes, ce ſeroit ſe défier de la Juſtice. Demander aux Juges leur avis ſur ce que l'on doit faire, & déclarer que l'on s'en rapporte à eux, c'eſt un ton de familiarité. Pour ſe concilier la bienveillance des Juges, l'Avocat, comme je le diſois tout à l'heure, ne peut parmi nous procéder autrement avec eux, que par la voie des éloges : il faut qu'il loue leur équité & leur ſageſſe, & qu'il témoigne y mettre une entiére confiance. C'eſt ce que fait M. Cochin en toute occaſion, mais en particulier d'une maniére très éclatante dans la cauſe du Prince de Montbelliard. Le Roi avoit renvoyé cette affaire au jugement de la Grand'Chambre du Parlement. » A ce moment heureux, dit l'Avocat, » le Prince de Montbel- » liard a ſenti que ſes malheurs alloient » finir. Ces reſſorts obſcurs, ces intri- » gues ſécrétes, deſtinées à corrom- » pre & à ſéduire les autres hommes, » ne ſont dans ce Tribunal reſpecta- » ble que des armes impuiſſantes. On » n'y défére qu'à l'autorité des titres, » & aux preuves qu'adminiſtre la » poſſeſſion. »

T. V. p. 420.

S'il

S'il eſt permis à l'Avocat de marquer quelque crainte, ce n'eſt que par rapport à l'obſcurité des queſtions, & à l'étendue de la cauſe, comme fait ſouvent M. d'Agueſſeau lui-même, qui avoit plus de droit qu'aucun autre de ſe regarder comme ſupérieur aux difficultés. » Tel eſt, Meſſieurs, dit-il, aux Juges en leur expliquant l'affaire de la ſucceſſion de M. l'Abbé d'Orléans, » tel eſt l'important ſujet de » votre délibération, capable de nous » troubler par ſa difficulté, de nous » effrayer par ſa grandeur, de nous » arrêter même à la ſeule vûe de ſon » immenſité ; ſi nous ne conſultions » que nos propres forces. » T. III. p. 405.

Le ton que ne doit point prendre l'Avocat vis-à-vis des Juges, il peut en uſer avec celui contre lequel il plaide. C'eſt même un air de confiance en la bonté de ſa cauſe, que de conſulter l'adverſaire, & de s'en rapporter à lui. Mais en lui portant cette eſpéce de défi, deux précautions ſont néceſſaires. Premiérement, il faut être bien ſûr de ſon fait, & ne pas s'expoſer à être pris au mot. En ſecond lieu, ce n'eſt que ſur quelque incident particulier, & non par rapport au fond

de la cauſe, qu'il peut être convenable d'employer cette Figure. Sur le fond, il eſt bien certain que l'on ſeroit condamné par l'adverſe partie. Ce ſont peut-être ces conſidérations qui rendent l'uſage de la Communication & de la Permiſſion aſſez rare au Barreau.

La chaire admet ſans difficulté ces deux dernières.

Les Prédicateurs ont plus de liberté à cet égard, parce qu'ils n'ont point d'adverſaires, & qu'ils ne parlent que pour l'intérêt de leur auditoire, auquel importe infiniment la vérité de ce qu'ils annoncent. Ainſi ils ne courent aucun riſque à le rendre juge d'une cauſe, qui eſt la ſienne. S. Paul leur en a donné l'exemple, lorſqu'il diſoit aux Romains : » Quel fruit donc » tiriez-vous autrefois de ces déſor- » dres, dont vous rougiſſez mainte- » nant, & dont la fin eſt la mort? » Au lieu que dans le cas où vous êtes, » affranchis du péché, & devenus » eſclaves de Dieu, le fruit que vous » retirez pour le préſent eſt votre ſanc- » tification, & la fin en ſera la vie » éternelle. » Par ces divines paroles, l'Apôtre atteſte la conſcience de ceux à qui il parle, & il les invite à faire eux-mêmes la comparaiſon de l'état

où ils ont été ci-devant dans les ténébres de l'idolâtrie, avec celui où les a mis la vocation à la Foi en Jéſus-Chriſt.

C'eſt par un ſemblable tour, que Bourdaloue exhortant ſes auditeurs à garder la paix entre eux, à l'imitation de la douceur de Jéſus-Chriſt naiſſant, leur dit dans ſon ſermon ſur la fête de Noël : » Un Chrétien, rem» pli des idées que lui inſpire un » myſtére ſi touchant, voudroit-il ap» peller de ce Tribunal, & auroit-il » peine à remettre tous ſes intérêts » entre les mains d'un Dieu, qui ne » vient au monde que pour y appor» ter la paix ? » L'Orateur prend ici le Chrétien par ſon propre cœur, & il le fait juge du devoir dont il lui recommande la pratique.

Conceſſion.

Uſage de la Conceſſion pour fortifier la preuve.

La Conceſſion, auſſi bien que la Communication, regarde l'adverſe partie, à qui l'Orateur accorde ce qu'il ſeroit en droit de lui conteſter. Cette Figure ajoute une grande force au raiſonnement, & elle donne une idée avantageuſe de la bonté d'une cauſe,

dans laquelle l'Avocat ne profite point de tous ſes avantages, & ſe relâche ſur une partie de ce qu'il pourroit prétendre & ſoutenir. Quelle doit donc être la juſtice de ce qu'il demande, & l'évidence de ce qu'il affirme?

Dans la cauſe pour la Dame de Boudeville, M. Cochin vouloit écarter & faire rejetter la preuve teſtimoniale qu'offroit la partie adverſe. On lui objectoit que cette nature de preuve étoit la premiére & la plus ancienne. L'habile Avocat ne s'amuſe point à conteſter le fait de l'antiquité: il le ſuppoſe, & il en tire une conſéquence toute contraire à celle que l'on prétendoit en tirer contre lui. » Si » la propoſition étoit éxacte, dit-il, » la ſeule conſéquence que l'on en » pourroit tirer, eſt qu'elle (la preuve teſtimoniale) » ne ſubſiſte plus, & qu'il » n'eſt plus permis d'y avoir recours. » Il prouve cette conſéquence, & la met dans le plus beau jour. » Avant » que les Etats, ajoute-t-il, fuſſent » diſciplinés par des loix, dont de » profondes réfléxions ont fait ſentir » la néceſſité, on pouvoit admettre » arbitrairement toute ſorte de preu-

T. IV. p. 354.

» ves, & la preuve teſtimoniale comme » les autres : la police publique n'é- » toit point encore perfectionnée : on » marchoit, pour ainſi dire, au hazard. » Mais l'expérience ayant fait connoî- » tre combien il étoit dangereux d'y » mettre ſa confiance, on leur a ſubſti- » tué des preuves d'une autre nature, » des preuves écrites, des regîtres » publics, plus propres à fixer l'état » des hommes. C'eſt donc à ce dernier » genre de preuves qu'il faut ſe réduire, » ſans être touché de l'antiquité des » autres, puiſque ce caractére ne ſert » qu'à faire connoître qu'on a été obligé » de les abroger. » L'Orateur, en accordant aux adverſaires ce qu'ils avancent, ſert bien mieux ſa cauſe, que s'il eût entrepris de nier le fait. Il le tourne contre eux, & il en déduit la preuve de ſa propoſition fondamentale.

Pour exciter l'indignation & la pitié.

La Conceſſion, miſe dans la bouche du foible opprimé, eſt tout-à-fait propre à exciter l'indignation contre l'oppreſſeur. C'eſt le cas où ſe trouvoit Sextus Roſcius, à qui Chryſogonus affranchi de Sylla, avoit déja ôté les biens, & qu'il faiſoit pourſuivre encore, comme coupable de

parricide, pour parvenir à le priver de la vie. Cicéron, qui défendoit la cauſe de l'innocent perſécuté, le fait parler ainſi à ſon cruel perſécuteur.

Pro Sext. Roſc. n. 145.

» Vous poſſédez mes terres, & moi » je ſuis réduit à implorer la compaſſion » d'autrui pour pouvoir vivre : j'y » conſens, & parce que la modéra- » tion eſt dans mon caractére, & parce » que la néceſſité m'y contraint. Ma » maiſon vous eſt ouverte, & l'en- » trée m'en eſt interdite. Je prens » patience. Mes eſclaves en grand » nombre ſont employés à faire vos » volontés ; & moi je n'en ai pas un » pour me ſervir. Je ne m'en plains » point. Mais que voulez-vous de » plus ? Pourquoi me pourſuivez-vous » encore ? Pourquoi vous acharnez- » vous ſur moi ? Quel eſt le brigand » ſi féroce, le corſaire ſi barbare, qui » veuille enſanglanter ſa proie, lorſ- » qu'il peut l'avoir toute entiére ſans » verſer le ſang ? » Le conſentement de l'opprimé à ſouffrir l'injuſtice augmente infiniment & la pitié pour lui-même, & l'indignation contre ſon avide & impitoyable ennemi.

Prétérition.

La Prétérition eſt une Figure qui a du rapport avec la Conceſſion, & elle conſiſte à feindre de paſſer ſous ſilence ce que l'on dit néantmoins, mais en peu de mots, & ſans y inſiſter. L'uſage en eſt lorſqu'entre pluſieurs faits il y en a de moins importans, ſur leſquels on gliſſe pour appuyer ſur ce qui intéreſſe davantage; lorſqu'entre pluſieurs moyens qui concourent pour prouver une propoſition il s'en trouve de foibles, mais qui ayant pourtant quelque utilité ne doivent pas être négligés abſolument. On les préſente pour ne les pas perdre : mais on réſerve tout le poids du diſcours pour ceux qui ont une grande force. Les éxemples de cette Figure ſont très fréquens dans les Orateurs & dans les Poëtes.

» Qu'eſt-il beſoin, Nabal, *dit Mathan dans Racine*, qu'à tes yeux je rappelle

» De Joad & de moi la fameuſe querelle,

» Quand j'oſai contre lui diſputer l'encenſoir :

» Mes brigues, mes combats, mes pleurs, mon déſeſpoir ?

Mathan coule légérement ſur ſa que-

relle pour le Pontificat, parce qu'il aime mieux développer ſes intrigues de Cour.

» Vaincu par lui, j'entrai dans une autre carriére,
» Et mon ame à la Cour ſe livra toute entiére. »
& le reſte.

Pineſſe cachée quelquefois ſous le tour de Prétérition.

Quelquefois la Prétérition eſt un tour fin, par lequel on fait entendre ce que l'on ne veut pas expliquer ouvertement. (*a*) Flaminius, dans le Nicoméde de Corneille, avoit dit à la Reine Laodice, que ſa fierté manquoit de prudence, & que la hauteur de courage ſans la prudence eſt une vertu brutale. Laodice ſentoit que la politique Romaine ne s'accommodoit pas de trouver de la fierté dans une Reine à qui appartenoit un Etat puiſſant : & de plus elle étoit piquée du ton de menace que l'on prenoit avec elle, en l'avertiſſant de tempérer ſon courage par la prudence. Elle traite la premiére penſée par Prétérition, & elle s'attache à prouver qu'elle ne manque pas de prudence, rendant ainſi à l'Ambaſſadeur Romain menace pour menace.

Acte III. ſcéne 2.

(*a*) Le vrai nom de ce Romain eſt Flaminius. Mais citant Corneille, je dois ſuivre mon auteur.

» Ma prudence, *dit-elle*, n'eſt pas tout-à-fait endormie :

» Et ſans éxaminer par quel deſtin jaloux
» La grandeur de courage eſt ſi mal avec vous,
» Je veux vous faire voir que celle que j'étale,
» N'eſt pas, tant qu'il vous ſemble, une vertu brutale.

Elle explique enſuite dans tout le reſte de la ſcéne les reſſources ſur leſquelles eſt appuyée ſolidement ſa fierté, & elle prouve qu'elle eſt en état non ſeulement de ſe ſoutenir contre les Romains, mais de les faire trembler eux-mêmes.

La Prétérition, qui eſt ici mon objet, eſt contenue dans ces deux vers :

» Sans éxaminer par qu[illegible]eſtin jaloux
» La grandeur de courage eſt ſi mal avec vous :

comme ſi elle diſoit à l'Ambaſſadeur, un Romain comme vous devroit eſtimer la grandeur d'ame. Si donc vous la décriez juſqu'à la qualifier une vertu brutale, il faut que quelque intérêt caché vous faſſe parler. Et cet intérêt eſt celui de votre politique ombrageuſe. Telle eſt la fineſſe enveloppée ſous cette Prétérition.

Cette Figure eſt fort à l'uſage de l'Eloquence du Barreau.

Le tour de Prétérition eſt encore plus à l'uſage de l'Eloquence du Bar-

reau, qui eſt ſouvent obligée d'entrer dans des détails de diſcuſſions de faits & de raiſonnemens, & à qui il n'eſt permis de négliger rien qui puiſſe être utile à la cauſe. M. Erard, plaidant pour un fils réduit par le teſtament de ſon pére à ſa légitime, remarque incidemment que ſes parens l'avoient forcé d'entrer malgré lui dans les Ordres ſacrés. Ce fait n'étoit pas eſſentiel à la cauſe, mais il n'y étoit
p. 144. pas indifférent. L'Avocat le traite par Prétérition. » Ma partie, dit-il, ne » vous expliquera point, Meſſieurs, » tous les moyens dont on ſe ſervit » pour le faire conſentir à ſa promo- » tion, ni ceux qu'il employa pour » obtenir de ſes parens que l'on ne le » forçât point. Il oublie volontiers » tout cela, parce qu'il eſt content de » ſon état, & qu'il s'eſt accoutumé » à l'aimer par devoir, comme s'il » l'avoit choiſi par inclination. » La Figure eſt ici accompagnée d'un ſentiment de modération, qui fait honneur à la partie.

Je n'inſiſte pas davantage ſur une choſe connue & trop aiſée. Je paſſe à un tour oratoire qui eſt d'une utilité plus marquée.

Prolepſe.

La Prolepſe eſt une Figure qui prévient les objections que l'on peut faire contre nous, & qui en les détruiſant d'avance rend inutiles dans la main de l'adverſaire les armes dont il ſe promettoit notre défaite. On ſent tout d'un coup quel eſt l'avantage de cet art. Un coup prévû ne fait plus la même impreſſion : & ſi l'on me permet de donner ici l'éxemple d'une Prolepſe d'action, je citerai le fait de ce Sénateur Romain, qui ayant mal parlé d'Auguſte dans un repas, & ſachant que ſes diſcours inconſidérés & téméraires avoient été ſoigneuſement recueillis par quelques-uns des convives, alla ſe dénoncer lui-même à l'Empereur, & obtint ainſi ſon pardon, & même une gratification conſidérable. Ceux qui ſe préparoient à ſe rendre ſes délateurs, manquérent leur coup, parce qu'ils avoient été prevenus. *Sen. de Ben. l. III. 27.*

Une pareille reſſource eſt ſouvent employée par les Orateurs. Autant qu'ils peuvent prévoir d'objections, ils ſe les propoſent d'avance, pour en

émouſſer la pointe, & en empêcher ou du moins diminuer l'effet. Les exemples s'en préſentent partout. Je me contenterai d'en rapporter un, tiré d'un Avocat illuſtre, & que néantmoins je cite peu, parce que ſon talent eſt noyé dans une érudition, qui étoit du goût de ſon tems, mais dont l'abondance nuit à l'éclat du génie. Je parle ainſi d'après M. d'Agueſſeau, au jugement duquel M. le Maître a » des traits qui font regretter que ſon » éloquence n'ait pas eu la hardieſſe » de marcher ſeule, & ſans ce cor- » tége nombreux d'Orateurs, d'Hiſto- » riens, de Péres de l'Egliſe, qu'elle » méne toujours à ſa ſuite. »

Quatrième Inſtruction. T. I. p. 408.

Le plaidoyer de M. le Maître pour le Duc de Ventadour, contre les habitans de deux bourgs, ſes vaſſaux & ſes ſujets de fief, commence par une Prolepſe, qui prévient & écarte les moyens que les adverſes parties pouvoient oppoſer. » M. le Duc de Ven- » tadour, dit l'Avocat, demande que » les habitans de Charlat & de Chau- » meyrac en Vivarais ſoient condam- » nés à faire rétablir ſes deux châ- » teaux, qu'ils ont démolis en 1628, » durant le ſiége de la Rochelle, non

» par un acte d'hoſtilité publique, » mais par l'effet d'une animoſité par- » ticuliére, & d'une inſupportable » félonnie. Il ne veut point contreve- » nir à la Déclaration du Roi de l'an- » née 1628. Il ne veut point violer » la loi d'*amniſtie & d'oubliance*, ſi » ſainte & ſi néceſſaire. Il ne veut » point faire revivre par le diſcours » ce monſtre de rébellion, qui eſt enſe- » veli pour jamais dans les ruines de » la Rochelle. Il ne demande point » le châtiment d'un crime : Sa Majeſté » les a tous pardonnés. Ce ſeroit être » mauvais ſujet, que de vouloir abat- » tre une partie des trophées de ſa » clémence ; & mauvais concitoyen, » que de pourſuivre la punition de » ceux qui ont trouvé miſéricorde. Il » ne demande point non plus le dé- » dommagement de quelque perte » reçûe par un acte d'hoſtilité publi- » que. Ce ſeroit contrevenir aux Edits » de pacification. » On voit que les parties adverſes prétendoient ſe défen- dre, en confondant un acte de félon- nie particuliére contre leur Seigneur avec les actes d'hoſtilités publiques, pardonnés par les Edits de pacifica- tion. Ils vouloient unir leur cauſe à

celle de tous les Proteſtans de France. L'Avocat leur arrache tout d'un coup des mains ce moyen de défenſe, qui méritoit une grande conſidération, ſurtout dans un tems où le parti Proteſtant avoit encore des forces qui pouvoient le faire redouter.

Comparaiſon.

La Comparaiſon eſt miſe par les Rhéteurs au nombre des Figures : & il n'eſt pas douteux qu'elle peut prêter autant d'éclat au ſtyle que d'éclairciſſement à la preuve, & de force au au raiſonnement. Nous l'avons traitée comme Lieu commun de Rhétorique, enviſageant ſurtout le ſecours qu'elle adminiſtre au raiſonnement & à la preuve. Elle eſt un ornement très ordinaire en poëſie. Voici trois Comparaiſons dans un aſſez petit nombre de vers. Ezéchias dit à Dieu

La Comparaiſon d'ornement eſt très ordinaire aux Poëtes.

Rouſſeau, Odes, l. I.

» . . . Votre ſouffle m'enléve
» De la terre des vivans,
» Comme la feuille ſéchée,
» Qui de ſa tige arrachée
» Devient le jouet des vents.

» Comme un tigre impitoyable,
» Le mal a briſé mes os,
» Et ſa rage inſatiable

» Ne me laiſſe aucun repos,
» Victime foible & tremblante,
» A cette image ſanglante
» Je ſoupire nuit & jour ;
» Et dans ma crainte mortelle,
» Je ſuis comme l'hirondelle
» Sous la griffe du vautour. »

La Comparaiſon d'ornement eſt auſſi, quoique moins fréquemment, à l'uſage de l'Orateur, ſurtout dans le genre démonſtratif. M. d'Agueſſeau dans ſa Mercuriale ſur l'amour de la patrie, compare ingénieuſement la retraite embraſſée par molleſſe d'ame à » une iſle enchantée, où l'on boit » tranquillement les eaux de ce fleuve » qui faiſoit oublier aux hommes les » biens & les maux de leur ancienne » patrie. »

N'eſt point inconnue aux Orateurs.

p. 210.

Quelquefois la Comparaiſon marche toute ſeule, comme dans l'exemple précédent. Souvent on en fait l'application au ſujet, en mêlant les idées de la Comparaiſon avec les termes propres de la choſe : mêlange qui réunit le mérite de la clarté & celui de l'ornement. Le même diſcours nous fournira un exemple de ce goût de comparaiſon mêlée & accompagnée d'allégorie. M. d'Agueſſeau

Application de la Comparaiſon.

p. 208.

remarque que dans les Monarchies il y a ſouvent des citoyens qui vivent & qui meurent ſans ſavoir s'il y a une patrie, & il peint ainſi leurs ſentimens. » Déchargés du ſoin, & privés de l'honneur du gouvernement, » ils regardent la fortune de l'Etat » comme un vaiſſeau qui flotte au gré » de ſon maître, & qui ne ſe conſerve » ou ne périt que pour lui. » Voilà la » Comparaiſon. L'Orateur y joint une allégorie, toujours ſur la même idée, entremêlant le propre & le figuré. » Si la navigation eſt heureuſe, nous » dormons ſur la foi du Pilote qui nous » conduit. Si quelque orage imprévû » nous réveille, il n'excite en nous » que des vœux impuiſſans, ou des » plaintes téméraires, qui ne ſervent » ſouvent qu'à troubler celui qui tient » le gouvernail; & quelquefois même » ſpectateurs oiſifs du naufrage de la » patrie, telle eſt notre légéreté, que » nous nous en conſolons par le plaiſir » de médire des Acteurs. »

L'Orateur n'emploie point ici, comme l'on voit, les mots conſacrés au tour de Comparaiſon, *de même que... pareillement, comme... ainſi...* ſon expreſſion ſe diſtingue & s'éloigne du tour vulgaire.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir que l'idée employée en comparaiſon doit être bien connue, ſans quoi elle ne pourroit contribuer ni à la clarté ni à l'agrément.

Epanorthoſe ou Correction.

L'Epanorthoſe ou Correction eſt une Figure par laquelle l'Orateur corrige avec ſens ou avec fineſſe ce qu'il vient de dire. Cette Figure ne conſiſte pas à corriger une faute réelle qui a échappé à celui qui parle. Il ne faut point d'art pour cela : il n'eſt beſoin que de ſimplicité & de franchiſe. Mais quand on a dit ce que l'on a voulu dire, & qu'on le corrige par quelque vûe fine & délicate, c'eſt là que ſe trouve une Figure, qui quelquefois même eſt d'un grand prix.

M. Fléchier après avoir vanté la nobleſſe du ſang dont M. de Turenne étoit ſorti, revient ſur ſon idée & ſe la reproche. » Mais que dis-je ? Il » ne faut pas l'en louer ici : il faut l'en » plaindre. Quelque glorieuſe que fût » la ſource dont il ſortoit, l'héréſie » des derniers tems l'avoit infectée. » Il recevoit avec ce beau ſang des

» principes d'erreur & de menſonge ;
» & parmi ſes exemples domeſtiques
» il trouvoit celui d'ignorer & de
» combattre la vérité. » L'Orateur ne prétend pas rétracter ce qu'il a dit de la nobleſſe de la Maiſon de la Tour d'Auvergne. Il veut ſe ménager un paſſage délicat, pour en venir à parler du malheur qu'avoit eu ſon héros de naître dans le ſein de l'héréſie. Peut-être auſſi eût-il trouvé indécent dans la bouche d'un Prêtre Catholique comme il étoit, des éloges donnés en chaire ſans reſtriction à une Nobleſſe qui avoit été l'appui du Calviniſme.

La Figure de Correction s'éxécute quelquefois d'une maniére moins ſenſible, mais qui n'en eſt pas moins réelle. Chiméne, dans le Cid, demande au Roi la mort de Rodrigue, & elle ſe flatte dabord de l'idée, que par la victoire remportée ſur les Mores, il n'en eſt devenu qu'une victime plus digne d'être immolée aux Manes de ſon pére. La réfléxion la déſabuſe.

Acte IV. ſcéne 5.

» Hélas ! *s'écrie-t-elle*, à quel eſpoir me laiſſé-je emporter !
» Rodrigue de ma part n'a rien à redouter.
» Que peuvent contre lui des larmes qu'on mépriſe ?

Telle eſt auſſi la Correction dont

uſe Acomat, dans le Bajazet de Racine, Correction dans laquelle eſt ſi bien peinte la marche du cœur humain, qui ſe porte dabord à rejetter ſur autrui la cauſe de ſes plaintes & de ſes malheurs, mais que la vérité force ſouvent de ne s'en prendre qu'à lui-même. *Acte IV. ſcène 7.*

» Ah ! de tant de conſeils événement ſiniſtre !
» Prince aveugle ! »

Voilà le premier mouvement. Mais tout de ſuite retombant ſur lui-même, Acomat ajoute :

» Ou plutôt trop aveugle Miniſtre !
» Il te ſied bien d'avoir en de ſi jeunes mains
» Chargé d'ans & d'honneurs, confié tes deſſeins ;
» Et laiſſé d'un Viſir la fortune flottante,
» Suivre de ces amans la conduite imprudente.

Licence, ou excès de liberté.

La Licence, Figure de Rhétorique, eſt un ton de liberté portée à l'excès, mais avec l'intention ſécréte de plaire. Car il en eſt de cette Licence dont je parle comme de la Correction. Si elle eſt franche, & qu'elle exprime les vrais ſentimens de celui qui parle, elle eſt expreſſion ſimple, & non pas tour figuré. Quand les Pré-

La Licence, Figure de Rhétorique, eſt une flatterie déguiſée.

dicateurs annoncent dans la chaire chrétienne des vérités dures ; quand le Magiſtrat dans une Mercuriale remontre à ceux qui l'écoutent les devoirs qu'ils ont à remplir ; & ne craint point de leur donner des leçons fortes & vigoureuſes ; quand les Scythes diſent dans Quinte-Curce à Alexandre : » Si » les Dieux t'avoient donné une gran- » deur de corps qui répondît à l'a- » vidité de ton ame, le monde entier » ne pourroit te contenir : d'une main » tu voudrois atteindre à l'Orient, & » de l'autre à l'Occident. Tu te van- » tes de pourſuivre les brigands, & » tu es toi-même le brigand de tou- » tes les nations que tu as parcourues : » dans toutes ces circonſtances il y a ſans doute liberté, mais toute vraie, & ſans figure.

Où trouverons-nous donc la Figure dont il eſt ici queſtion ? C'eſt dans ces paroles qu'adreſſe Cicéron à Céſar. » Dans le tems que la guerre étoit » déja entrepriſe, & même faite en » grande partie, ſans être contraint par » aucune violence, de mon choix & » de mon propre mouvement, je ſuis » venu me joindre à ceux qui avoient » pris les armes contre vous. » Ce

diſcours a un air de liberté : mais au fond il a pour but de plaire à Céſar, & de faire l'éloge de ſa clémence. Une autre vûe plus louable étoit de ſauver Ligarius, qui ſe trouvoit dans un cas plus favorable que celui où ſe met Cicéron.

Il faut pourtant avouer que le principal uſage de cette Figure eſt la flatterie. Nos leçons de Rhétorique ne ſont pas faites pour un tel objet, & je m'abſtiendrai même d'en rapporter des exèmples modernes.

Suſpenſion.

La Suſpenſion n'a rien de vicieux ni d'ignoble : elle plaît innocemment, & elle peut même avoir ſon utilité. Elle conſiſte à tenir longtems l'auditeur ou le lecteur en ſuſpens, avant que de lui montrer clairement ce qu'on ſe prépare à lui dire. J'en trouve un exemple très intéreſſant dans l'Abbé de S. Réal, ſixiéme diſcours ſur l'uſage de l'Hiſtoire. Agrément de la Suſpenſion.

Il rapporte la déciſion ſinguliére par laquelle l'Empereur Charles V termina le différend ſurvenu en ſa Cour entre deux femmes de la premiére

qualité, pour le pas dans une Egliſe. Cette affaire ſembloit très importante aux yeux des perſonnes entre qui elle ſe débattoit, & même aux yeux de toute la Cour : & l'Hiſtorien, pour en augmenter l'intérêt, fait remarquer la ſplendeur & la pompe de cette Cour, où ſe raſſembloit tout ce qu'il y avoit de plus grand en Allemagne, en Eſpagne, & en Italie ; & qui étoit » remplie de courtiſans d'un rang » dont il ne s'en trouve plus, depuis » le tems qu'à Rome on comptoit des » Rois parmi ce nombre. » L'Empereur voulut être l'arbitre d'une cauſe qui remuoit vivement les eſprits d'une Cour ſi magnifique.

» Qui pourroit ſe figurer, ajoute l'Auteur, » les brigues, les cabales, » les ſollicitations, les recommanda- » tions, les titres, les mémoires, » les préjugés, & enfin tous les moyens » que l'on a coutume d'employer de » part & d'autre dans de ſemblables » occaſions? » Le lecteur eſt dans l'attente de l'événement. L'habile Ecrivain la ſoutient & l'anime encore par la deſcription des préparatifs qui précédérent immédiatement la déciſion. » Qu'on ſe figure donc, dit-il, le

» jour qu'il devoit juger cette impor-
» tante affaire arrivé, l'attente géné-
» rale de tout le monde, les déſirs &
» les eſpérances oppoſées des divers
» partis, les gageures des foux, &
» les prédictions des prétendus ſages,
» le lieu & la ſolennité de l'aſſem-
» blée, la préſence & l'inquiétude des
» parties, & la gravité de l'Empe-
» reur. » Après ces longs & grands préparatifs vient enfin le jugement, qui fut prononcé en ces termes : *Que la plus folle des deux paſſe devant.* Une concluſion ſi imprévûe cauſe le plaiſir de la ſurpriſe, d'autant mieux que la Suſpenſion avoit aiguiſé la curioſité, & fait attendre un dénouement tout différent.

Son utilité.

J'ai dit que la Suſpenſion peut auſſi être utile par rapport au but que ſe propoſe celui qui parle. C'eſt ce qui paroît dans le fameux diſcours d'Auguſte à Cinna, lorſqu'il lui déclare qu'il eſt inſtruit des projets formés par lui contre ſa perſonne. L'intention d'Auguſte eſt de frapper Cinna d'étonnement & d'effroi, au moment où il lui fera voir qu'il ſait ce que celui-ci croyoit enſeveli dans un profond ſécret. Pour cela il le tient

longtems en ſuſpens, afin que le coup qu'il lui portera faſſe un plus grand effet. Il commence par éxiger de lui un ſilence abſolu, juſqu'à ce qu'il ait achevé tout ce qu'il prétend lui dire; & cette précaution inuſitée annonce quelque choſe de grand & d'important ſans le découvrir. Enſuite il lui rappelle toute la ſuite des graces qu'il lui a faites, des bienfaits dont il l'a comblé: & ce n'eſt qu'après ce dénombrement, qui remplit près de quarante vers, qu'il lui explique le fait dont il s'agit.

» Tu t'en ſonviens, Cinna, tant d'heur & tant de gloire
» Ne peuvent pas ſitôt ſortir de ta mémoire.
» Mais ce qu'on ne pourroit jamais s'imaginer,
» Cinna, tu t'en ſouviens, & veux m'aſſaſſiner. »

Le coup ſi longtems ſuſpendu frappe violemment Cinna. Il oublie ſa promeſſe, il interrompt Auguſte, il s'écrie :

» Moi! Seigneur, moi! que j'euſſe une ame ſi traîtreſſe! »

& quoiqu'il nie, ſon trouble commence à le déceler, & devient une preuve contre lui.

Le tour ſuſpenſif eſt quelquefois traité

traité en moins de paroles, & il n'en a pas moins de force pour réveiller l'attention, & pour faire sentir la grandeur de l'objet que présente l'Orateur. La Reine d'Angleterre Henriette-Marie pénétrée de Religion, surtout dans ses dernières années, remercioit Dieu humblement » de » deux grandes graces, dit M. Bossuet, » l'une, de l'avoir fait Chrétienne: » l'autre. . . . . Messieurs, qu'atten- » dez-vous? Peut-être d'avoir réta- » bli les affaires du Roi son fils. Non. » C'est de l'avoir fait Reine malheu- » reuse. » On sent quelle force la Suspension donne ici au discours, combien elle rend les auditeurs attentifs, & contribue à faire naître dans leurs cœurs la surprise & l'admiration.

Epiphonême.

L'Epiphonême est une pensée remarquable, employée pour terminer le récit d'un fait, ou la discussion d'une proposition, & qui applique l'esprit de l'auditeur ou du lecteur à sentir l'importance de ce qu'on lui a présenté, ou à en recueillir le fruit. Cette Figure a ainsi quelque rapport avec

la Suſpenſion pour l'effet qu'elle produit : ſi ce n'eſt qu'elle vient à la fin, au lieu que l'autre précéde. Je ne connois point de plus bel exemple de l'Epiphonême, que celui (*a*) qui termine le Pſeaume 148, & qui a été admirablement rendu par Racine. Le morceau commence par une deſcription du bonheur de l'impie.

Eſther, acte du deuxième.

» Tous ſes jours paroiſſent charmans.
» L'or éclatte en ſes vêtemens.
» Son orgueil eſt ſans borne, ainſi que ſa richeſſe.
» Jamais l'air n'eſt troublé de ſes gémiſſemens.
» Il s'endort, il s'éveille au ſon des inſtrumens.
» Son cœur nage dans la molleſſe.
» Pour comble de proſpérité,
» Il eſpére revivre en ſa poſtérité,
» Et d'enfans à ſa table une riante troupe,
» Semble boire avec lui la joie à pleine coupe. »

La deſcription eſt charmante. Voici la réfléxion en Epiphonême ſur cette flatteuſe félicité.

» Heureux ! dit-on, le peuple floriſſant,
» Sur qui ces biens coulent en abondance.
» Plus heureux le peuple innocent,
» Qui dans le Dieu du ciel a mis ſa confiance. »

(*a*) Je n'ignore pas que quelques Grammairiens font le mot Epiphonême du genre féminin. Mais le maſculin me ſemble plus uſité.

L'Epiphonême coule aiſément de la plume & de la bouche de ceux qui penſent beaucoup Il eſt le fruit de la réfléxion : & ſouvent il ramaſſe en une expreſſion grave & ſententieuſe tout le ſuc & tout l'eſprit d'une ſuite de propoſitions, qui avoient été traitées avec étendue. Le P. Maſſillon, *Petit Carême.* dans ſon Sermon ſur l'humanité des Grands, après avoir prouvé aſſez au long, que les malheureux ont droit à la protection des Grands auprès du Souverain, conclut une ſi belle morale par cette penſée, qui renferme toute la ſubſtance de ce qu'il vient d'établir. » En un mot, & les Grands & le » Prince ne ſont, pour ainſi dire, que » les hommes du peuple. »

La narration hiſtorique eſt bien terminée par l'Epiphonême, lorſque le ſujet y donne lieu. M. l'Abbé de la Bléterie, dans ſa vie de l'Empereur Julien, dit que ce Prince ne fut point ébranlé par le miracle des feux ſouterrains, qui empêchèrent la réconſtruction du Temple de Jéruſalem ; & il obſerve qu'apparemment lui & les Philoſophes de ſa Cour entreprirent d'expliquer le fait par les cauſes phyſiques. Il ajoute pour finir :

» La nature fut toujours la reſſource » des incrédules. Mais elle ſert la » Religion ſi à propos, qu'ils devroient » au moins la ſoupçonner de collu- » ſion. » Belle & ſolide réflexion, & finement exprimée !

Les ſujets de badinage admettent auſſi l'Epiphonême, mais badin comme le texte qui en fournit la matiére. Tout le monde connoît celui que Boileau a imité de Virgile en le dénaturant :

Lutrin, chant I. » Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots ! »

Sentence.

L'Epiphonême eſt le plus ſouvent une Sentence, comme on l'a pû remarquer dans les exemples que j'ai cités. Mais il ſuppoſe toujours & termine le morceau auquel il appartient : au lieu que la Sentence, qui n'eſt qu'une maxime générale en matiére de mœurs, ſe place en quelque endroit que ce ſoit du diſcours. La morale d'un Apologue tantôt précéde le récit, tantôt le termine. Quelquefois une Sentence ſe trouve placée au milieu.

L. V. fable 18. * Comme vous êtes Roi, *dit le Hibou à l'Aigle dans la Fontaine*, vous ne conſidérez

» Qui, ni quoi. Rois & Dieux mettent, quoiqu'on leur die,

» Tout en même catégorie. »

L'uſage des Sentences eſt très fréquent & en proſe & en poëſie : &, comme je le diſois tout à l'heure en parlant de l'Epiphonême, plus un Auteur penſe, & plus volontiers elles naiſſent ſous ſa plume. Elles inſtruiſent par leur nature, & quand elles ſont bien exprimées, elles plaiſent infiniment. De quel prix n'eſt pas dans la quatorziéme Mercuriale de M. d'Agueſſeau cette Sentence ! » Malheur » à celui qui ne commence d'être » attentif, que lorſqu'il approche du » moment fatal de la déciſion. Pen- » dant que le Magiſtrat dort, la fraude » & l'artifice veillent pour le ſurpren- » dre : » & cette autre de la onziéme : » Que l'eſprit joue mal le perſonnage » du cœur ! Et que c'eſt une entre- » priſe téméraire, de prétendre allier » une juſtice apparente avec une in- » juſtice véritable ! » Les Mercuriales de ce grand & excellent Magiſtrat, vouées par la loi à la morale, ſont un tréſor inépuiſable de Sentences auſſi agréables par le tour qu'utiles par le ſens.

Utilité & agrément des Sentences.

Les Œuvres de Sénéque, preſque toutes morales, ſont pareillement très fécondes en Sentences ingénieuſes & énergiques. Je n'en citerai que celle-ci ſur la néceſſité des Lettres. » Le » loiſir ſans la culture des Lettres eſt » un état de mort, & la ſépulture d'un » homme vivant. »

Les Quatrains de Pibrac ſont une collection de Sentences, toutes pratiques : & c'eſt avec grande raiſon que nos péres les faiſoient entrer dans l'éducation de la jeuneſſe, & en nourriſſoient l'eſprit & le cœur de leurs enfans. L'utilité des choſes dédommage de la vieilleſſe du ſtyle. On y trouve même des idées très philoſophiques & ſublimes.

» Ce que tu vois de l'homme, n'eſt pas l'homme;
» C'eſt la priſon où il eſt enſerré,
» C'eſt le tombeau où il eſt enterré,
» Le lit branlant où il dort un court ſomme. »

Il ne faut pas prendre cette penſée à la lettre. L'ame ſeule ne fait pas l'homme : le corps eſt partie de ſon être. Mais il eſt utile de parler ainſi aux hommes, dont la pente naturelle eſt d'oublier leur ame, & de la confondre avec leur corps; & l'éxacte

vérité veut que nous regardions l'ame comme la principale & la plus noble partie de nous-mêmes.

Moliére, en tournant en riſée les Quatrains de Pibrac, a contribué peut-être à l'oubli dans lequel ils ſont tombés parmi nous. Ce n'eſt pas le ſeul mauvais ſervice qu'ait rendu à l'humanité cet Auteur, qui a fait un dangereux uſage des grandes qualités de ſon eſprit.

Les Sentences ſont un grand ornement dans le diſcours. Elles conviennent non ſeulement aux ſujets moraux, tels que ceux qui ſe traitent dans les ouvrages philoſophiques, dans les Harangues Mercuriales des Magiſtrats, dans les Sermons des Prédicateurs, mais aux Panégyriques, à l'Hiſtoire, & même à la Plaidoierie. Cicéron ayant à réfuter une ſuppoſition abſurde, employée par l'accuſateur de Cluentius, ſur la foi d'un autre, qui étoit l'inventeur du ridicule ſubterfuge, commence ainſi. » On dit que le pre- » mier & le plus haut dégré de ſageſſe » eſt de trouver par ſoi-même ce qui » eſt bon & utile : & que le ſecond » eſt de profiter des bons avis d'au- » trui. En fait de ſotiſe il en eſt tout *Pro Cluent. n.* 84.

» autrement. Moins ſot eſt celui qui » ne trouve rien, que l'imbécille qui » adopte les folles viſions qu'un autre » lui ſuggére. »

Inconvénient des Sentences. Manière fine de les employer.

Les Sentences ont pourtant un inconvénient : c'eſt qu'elles découſent le ſtyle, & en altérent la liaiſon. Chaque Sentence fait un tout, & comme un corps à part, qui arrête la marche du diſcours. Il s'enſuit de là que l'Orateur doit rarement les employer ſous leur forme propre. Mais il eſt un art de les enchâſſer dans un raiſonnement, dans une narration, de maniére que, ſans rien perdre de leur ſubſtance, elles entrent dans le tiſſu du diſcours, & ne ſoient point miſes en ſaillie.

p. 136. M. d'Agueſſeau, dans ſa dixiéme Mercuriale, fait le portrait d'un Magiſtrat, qui rigide obſervateur de la juſtice à l'égard des autres, s'en écarte lorſqu'il ſe trouve avoir un procès qui l'intéreſſe lui-même. » C'eſt alors, dit l'Orateur, » que l'intérêt, infaillible ſcrutateur du cœur humain, » vous montre à découvert cette in» juſtice ſécréte, que le Magiſtrat » cachoit peut-être depuis longtems » dans la profondeur de ſon cœur, &

» qui n'attendoit qu'une occaſion pour » éclorre aux yeux du public. » Il eſt aiſé d'appercevoir dans cette période deux Sentences ; l'une, que *l'intérêt eſt l'infaillible ſcrutateur du cœur humain* ; l'autre, qui développe le ſens de la premiére, eſt qu'*il arrive ſouvent qu'un vice longtems caché ſe décéle dans l'occaſion.* Mais ces Sentences ſont tellement fondues dans la ſuite du diſcours, qu'elles ne ſortent point, & font corps avec lui.

L'Hiſtoire, deſtinée à inſtruire par les éxemples, remplit ſon objet par des Sentences ainſi incorporées avec les récits. M. l'Abbé de la Bléterie, après avoir rapporté un reſcrit de l'Empereur Julien, où reſpire la partialité en faveur des Idolâtres contre les Chrétiens, ajoute cette réfléxion : » C'eſt ainſi qu'il ſe dépouilloit de la » qualité de Pére commun, & armoit » ſes ſujets les uns contre les autres, » au hazard d'ébranler tout l'Empire. » La qualité de *Pére commun*, rappellée ici, eſt une leçon, qui n'en a point le ton ni le ſtyle. Mézerai en avoit fait un pareil uſage, lorſque donnant ſon jugement ſur la réſolution que Henri III prit & effectua

aux Etats de Blois en 1576, de ſigner la Ligue, il dit : » Voilà comment » de Roi il devint chef de cabale, & » de pére commun ennemi d'une par» tie de ſes ſujets. »

Ces Sentences fondées ſur l'Hiſtoire, & qui en rendent la connoiſſance vraiment utile, ſont d'une grande autorité, & les ouvrages des grands Hiſtoriens en ſont remplis, ſoit qu'ils les donnent par forme d'oracles courts & énergiques, ſoit qu'ils les inférent dans le fil de leur narration. Cette ſeconde maniére eſt la plus délicate, & d'un uſage plus univerſel. Par là un Auteur, ſans être manifeſtement ſententieux, eſt plein de Sentences, qui nourriſſent ſon ſtyle, & lui fourniſſent de la ſubſtance. Tite-Live a écrit ainſi, & le recueil des Sentences ou maximes extraites de ſon ouvrage par Corbineili fait un volume.

J'ai parlé du premier inconvénient des Sentences exprimées ſous leur forme propre & naturelle. Elles hachent le ſtyle, & interrompent la continuité, comme on peut le ſentir dans les écrits de Sénéque. Un autre inconvénient qui leur eſt attaché, c'eſt qu'elles ſont froides, & par cette

raiſon incompatibles avec le langage de la paſſion. J'ai donné ailleurs mes obſervations ſur ce point.

Tranſition.

La Tranſition lie enſemble & unit les différentes matiéres ou penſées qui entrent dans la compoſition d'un diſcours : & elle opére cette liaiſon d'une maniére fine & délicate. Car le paſſage tout ſimple d'un ſujet à l'autre, en rappellant ſommairement ce que l'on a dit, & annonçant ce que l'on va dire, ne mérite pas le nom de Figure de Rhétorique. Cette ſorte de Tranſition ſuffit ſouvent, & il y auroit de l'affectation à vouloir conſtamment l'éviter. Mais lorſqu'elle ne marque pas ſeulement l'ordre du diſcours, & qu'elle eſt tirée du fond & de la nature des choſes, entre leſquelles elle montre de la liaiſon & de l'affinité, c'eſt alors que la Tranſition demande de l'art, & produit de l'agrément.

Les Mercuriales de M. d'Agueſſeau ſont riches en Tranſitions fines & délicates, qui conduiſent inſenſiblement d'un ſujet à l'autre, ſans faire

ſentir aucune interruption. Ces ſortes de diſcours en ont un beſoin ſingulier, parce que, ſuivant ce que j'ai remarqué ailleurs, les diviſions ſemblables à celles de nos ſermons, n'y ſont point reçûes.

L'objet de la ſeconde Mercuriale de ce grand Magiſtrat, que je ne me laſſe point de citer, eſt la CENSURE PUBLIQUE. L'Orateur y peint le vice par des traits pleins d'énergie. Il veut finir par des couleurs plus douces & plus agréables à ſon auditoire, & oppoſer aux vices les éxemples de vertu qu'il trouve dans la Compagnie. Voici de quelle maniére il paſſe de l'un de ces objets à l'autre.

T. I. p. 61. » Ceux que leur conſcience condamne » en ſecret, nous accuſerons peut-» être d'en avoir trop dit : mais nous » craignons bien plus que ceux qui » ſont véritablement ſenſibles à l'hon-» neur de la Compagnie, ne nous » reprochent de n'en avoir pas dit » aſſez. Leur éxemple eſt une cenſure » infiniment plus forte que la nôtre, » à laquelle nous renvoyons les pre-» miers. C'eſt là qu'ils apprendront » qu'au milieu de la dépravation des

» mœurs & de la licence de notre » ſiécle, la vertu ſe conſerve toujours » un petit nombre d'adorateurs, dont » la ſageſſe inſtruit ceux qui oſent » l'imiter, & condamne ceux qui ne » l'imitent pas. » Ce morceau, qui conſiſte en louanges, & qui eſt continué pendant quelques périodes, conſerve encore, comme l'on voit, une ſemence de cenſure, & par là il en eſt d'autant mieux lié avec la matiére générale du diſcours.

Les éxemples de belles Tranſitions ſe feront aiſément remarquer dans toutes les Mercuriales de M. le Chancelier d'Agueſſeau. Nulle n'en fournira peut-être un plus grand nombre, que la quatorziéme, qui roule ſur la Prévention. Le reſpectable Cenſeur parcourt les différentes eſpéces de Préventions qui peuvent nuire à la droiture du jugement dans le Magiſtrat: & il lie toutes ces eſpéces différentes par des paſſages également naturels & ingénieux.

Je ne m'étens point davantage ſur la Tranſition, parce que j'en ai déja parlé dans le deuxiéme chapitre de la ſeconde partie.

Etiologie.

Les Rhéteurs ont mis au nombre des Figures l'Etiologie, c'eſt-à-dire, l'allégation de la cauſe ou du motif, quoiqu'il n'y ait rien au monde de plus ſimple, ni de moins figuré, que l'attention à dire pourquoi la choſe eſt, ou par quel motif l'action a été faite. Il eſt vrai que lorſque la cauſe alléguée a quelque choſe de fin, d'ingénieux, de vif, elle devient un ornement : mais c'eſt en vertu de ce que la penſée eſt en elle-même, & non pas par un effet du miniſtére qu'elle remplit dans le diſcours. Athalie, après avoir dit que troublée d'un ſonge effrayant, elle étoit entrée dans le temple du Dieu d'Iſraël, rend raiſon de cette démarche extraordinaire dans une Princeſſe attachée au culte de Baal.

» Dans le temple des Juifs, *dit-elle*, un inſtinct m'a pouſſée,
» Et d'appaiſer leur Dieu j'ai conçû la penſée.
» J'ai crû que des préſens calmeroient ſon courroux,
» Que ce Dieu, quel qu'il ſoit, en deviendroit plus doux.
» Pontife de Baal, *ajoute-t-elle, en portant la parole à Mathan*, excuſez ma foibleſſe. »

Ce qui fait la beauté de ces vers,

c'eſt le caractére d'Athalie fidélement exprimé. Elle excuſe ſa démarche comme une faute : elle parle du vrai Dieu d'une maniére auſſi contraire au ſouverain reſpect qui lui eſt dû, que conforme à l'idée qu'elle avoit priſe de lui.

Voilà tout ce que j'avois à dire ſur l'Etiologie.

Tour de Paradoxe.

J'ai réſervé la Figure que j'appelle Tour de Paradoxe pour la derniére, parce qu'elle mérite une ſinguliére attention, tant par le bien qu'elle peut produire, que par l'abus qu'il eſt aiſé d'en faire. Les Rhéteurs Grecs lui ont donné un nom qui en marque fort bien la nature. Ils l'ont appellée un trait finement fou, qui mêle à la raiſon un air d'abſurdité. On la définit une Figure qui affirme ou nie d'une même choſe les deux contraires. C'eſt viſiblement ce que nous appellons Paradoxe : comme lorſque Cicéron vantant les prérogatives excellentes de l'amitié, dit, » que les amis » ſont préſens quoiqu'abſens, dans l'a» bondance quoiqu'indigens, vigou- Ὀξύμωρον.

» reux quoique foibles & malades ; » & enfin vivans même après qu'ils » ſont morts : » toutes propoſitions qui ſemblent impliquer contradiction, & qui néantmoins avec un peu de réflexion ſe reconnoiſſent pour vraies, parce que deux amis ne ſont qu'une ſeule & même perſonne, en ſorte que ce que l'un n'eſt pas dans ſa propre perſonne, il l'eſt dans celle de ſon ami.

Mérite & avantages du tour de Paradoxe.

On ſent que ces ſortes de traits ont quelque choſe de piquant, qui réveille, qui étonne d'abord, & qui ſatisfait enſuite l'amour propre du lecteur, en lui donnant lieu de s'applaudir d'avoir vaincu une difficulté, légére ſans doute, & c'eſt par cet endroit là même qu'elle eſt capable de plaire. Car, ſi elle étoit grave, elle rebuteroit.

» La moitié de moi-même a mis l'autre au tombeau, »

dit Chiméne, après que ſon amant a tué ſon pére. Cette expreſſion paradoxale plaît beaucoup mieux, que ſi la choſe étoit dite ſimplement, & dans ſes termes propres & ordinaires. Elle donne du brillant & de l'énergie à la plainte de Chiméne, elle reléve

le ſtyle, elle a de la nobleſſe & de la dignité. Voilà les avantages du tour de Paradoxe dans le diſcours.

Abus que l'on en peut faire. Régle pour en bien uſer.

Mais j'ai dit qu'il eſt aiſé d'en abuſer : & c'eſt de quoi je trouve la preuve, dans l'endroit même de Corneille que je viens de citer. Rien n'eſt plus beau que ce vers.

» La moitié de moi même a mis l'autre au tombeau. »

Mais il falloit que le Poëte en demeurât là, & n'ajoutât pas,

» Et me force à venger, après ce coup funeſte,
» Celle que je n'ai plus ſur celle qui me reſte. »

Il y a une ſorte de fiction & d'illuſion dans le fond de la penſée qui plaît, pourvû que l'on paſſe deſſus rapidement. Mais ſi vous y inſiſtez, ſi vous l'enfoncez, le faux perce, & étouffe le plaiſir. Il reſte ſeul avec ſa difformité.

Une régle inviolable en ce genre eſt donc de ne point trop appuyer ſur une penſée délicate, & qui a peu de corps. Vous pouvez creuſer une penſée ſolide, parce que le fond vous ſoutient : & le pis qui puiſſe vous en arriver, eſt de cauſer quelque ennui aux eſprits vifs. Mais une penſée

légére, & qui n'a, pour ainſi dire, que l'écorce; ſi vous l'approfondiſſez, périt totalement entre vos mains, & peut même ſe tourner contre vous & exciter la riſée. Il faut imiter le ſage Virgile, qui coule légérement ſur le tour figuré, & ſe hâte de revenir à l'expreſſion ſimple. Junon, au ſeptiéme livre de l'Enéide, voyant les reſtes des Troyens heureuſement arrivés en Italie, malgré tous les obſtacles que ſa haine leur a ſuſcités, s'écrie avec indignation: »Vaincus, ont-ils pû être »vaincus? Troye en flamme a-t-elle »pû conſumer ſes malheureux habi»tans?» Voilà le tour de Paradoxe. Mais auſſitôt le Poëte reprend l'expreſſion ſimple, & appelle la choſe par ſon nom. »A travers les batail»lons ennemis, à travers les feux & »les flammes, ils ont ſçû ſe trouver »un chemin.» Si l'expreſſion, quoique figurée, s'entend facilement, il faut couper court, & paſſer à une autre idée, comme a fait Deſpréaux, lorſque parlant du Noble ruiné qui ſe méfallie, il ſe contente de dire ſans ajouter aucun commentaire, que devenu riche par un mariage inégal, il

Satyre V.

»Rétablit ſon honneur à force d'infamie.»

Cette penſée, quoiqu'avec un air de Paradoxe, n'a rien de difficile à ſaiſir : & le Poëte s'en remet avec raiſon à l'intelligence du lecteur.

S'il n'eſt pas permis de trop inſiſter ſur les penſées ingénieuſes, (car de l'eſpéce je paſſe au genre) les multiplier ſans meſure & en ſemer le diſcours, c'eſt encore un plus grand abus. On peut lire ce qu'a écrit Quintilien ſur ce ſujet dans ſon huitiéme livre, chapitre 5. Ce judicieux Rhéteur ne veut point que l'on exclue abſolument les penſées ingénieuſes, comme le prétendoient de ſon tems certains cenſeurs auſtéres, qui n'eſtimoient que le ſtyle de Caton & d'Ennius. Mais il ne veut point non plus qu'on les prodigue, qu'on en rempliſſe le diſcours. » Je penſe, dit-il, » que ces ſortes d'ornemens ſont com» me les yeux de l'Eloquence. Mais » les yeux ne doivent point être répan» dus ſur tout le corps, de peur qu'il » ne ſoit privé du ſervice que lui doi» vent les autres membres. » En effet il eſt des parties du diſcours, des natures de ſujets, qui ne demandent que l'élégance, la préciſion, le vrai ſimple : & la continuité du brillant ne

ſert ſouvent qu'à éblouir, & à jetter dans le diſcours une ſorte de difficulté & d'obſcurité. Car les penſées fines donnent toujours plus à penſer qu'elles n'expriment.

Telle eſt la modération que doit obſerver l'Ecrivain par rapport aux penſées, même lorſqu'elles poſent ſur un fond vrai. Pour ce qui regarde les penſées fauſſes, abus qui naît aiſément du déſir de briller par l'eſprit, il n'eſt pas queſtion de modération avec elle : il faut les proſcrire ſans pitié. Ne diſons donc jamais avec ces déclamateurs juſtement cenſurés par Quintilien : » Les grands fleuves ſont » navigables dès leurs ſources : les » bons arbres portent du fruit en » naiſſant. » Le faux de ces penſées révolte, & va juſqu'au ridicule. Corneille, pour exprimer le même ſens, s'eſt contenté du vrai, préſenté avec une noble ſimplicité, & ces vers toujours applaudis ſont devenus proverbe.

l. VIII. c. 5.

» Je ſuis jeune, il eſt vrai : mais aux ames bien nées
» La vertu n'attend pas le nombre des années. »

Obſervations ſur la décadence du goût.

L'amour effréné pour les ornemens brillans s'étoit introduit chez les Ro-

mains à la ſuite du vrai goût, & de la perfection à laquelle Cicéron & Virgile avoient porté l'Eloquence & la Poëſie. On étoit las du beau, & il ne faiſoit plus ſur les eſprits une impreſſion aſſez piquante. D'ailleurs ceux qui étoient nés avec du talent ne pouvoient ſe flatter de ſurpaſſer les grands modéles dans leur genre; & ils s'en firent un différent. Mais ce qui différe du bon ne peut être que mauvais.

La même choſe eſt arrivée parmi nous, & par les mêmes cauſes. L'Eloquence & la Poëſie avoient été portées au ſuprême dégré d'excellence par les grands Ecrivains du ſiécle de Louis XIV. Le goût public devenu alors plus fin & plus délicat, non ſeulement ne voulut plus ſouffrir rien de commun, mais il lui fallut du piquant, comme le palais accoutumé aux vins les plus exquis demande des liqueurs fortes, parce que le bon ne l'affecte plus. Et des hommes de beaucoup d'eſprit ſe ſont préſentés pour ſatisfaire ce goût dépravé, habillant tout en Paradoxe, cherchant toujours à étonner, faiſant de leurs diſcours un tiſſu d'épigrammes, & ſurtout attentifs à terminer chaque période par

un trait brillant qui demandât l'acclamation. Ce n'eſt point ici le lieu de traiter ce ſujet avec étendue, & je pourrai en parler encore ailleurs. J'invite ceux qui voudront le voir approfondi, à lire les trois lettres de M. Rémond de S. Mard *ſur les cauſes de la décadence du goût*, qui ſont pleines d'obſervations également fines & judicieuſes. J'adopte ſurtout, & je prens pour ma régle, l'avis qu'il donne en finiſſant, de ne point craindre de lutter contre le torrent du mauvais goût. » Si le parfait, dit-il, monté » au plus haut dégré de ſon élévation, » eſt malheureuſement forcé d'en deſ» cendre, ſi c'eſt une loi de la nature, » que ce qui ne peut avancer recule; » s'il faut enfin que le bon goût dégé» nére, que cet arrêt ne nous décou» rage point. Souvenons-nous que » dans un tems pareil au nôtre, Juvé» nal & Quintilien, fermes tous deux » au milieu du torrent, y ſont reſtés » preſque immobiles. Que leur éxem» ple nous encourage. Fidéles au bon » goût, attachés ſans relâche à le défen» dre, chériſſons le plus beau pré» ſent que nous ait fait la nature: » au milieu de la contagion, tâchons

T. III. à la fin.

» de le garder pur : faiſons-nous » gloire de le poſſéder encore : &, » dût-il nous en coûter l'eſtime de quel- » ques eſprits ou prévenus ou ſuper- » ficiels, moquons-nous des hommages qu'on rend au mauvais goût. Ne » craignons point de nous en moquer : » nous en ſerons ſûrement avoués par » la poſtérité. Car la mode & les cabales ne ſubſiſtent pas toujours. »

Il y a plus. Je ne vois pas le mauvais goût auſſi généralement répandu parmi nous, que le ſuppoſe l'Auteur que je viens de citer. Si notre ſiécle n'a rien produit en poëſie qui égale les chefs-d'œuvres de Corneille, de Racine, de Boileau, de la Fontaine, l'Eloquence s'eſt mieux ſoutenue. Notre Barreau s'eſt pleinement préſervé de l'amolliſſement du ſtyle : & s'il y a un reproche à lui faire, c'eſt plutôt celui de la ſéchereſſe. Les d'Agueſſeau, les Maſſillon, peuvent être hardiment oppoſés à tout ce que le ſiécle précédent a porté de plus grands Orateurs. Les ouvrages de M. Rollin ſont non ſeulement écrits dans le bon goût, mais un préſervatif contre le mauvais. Je pourrois citer d'autres noms d'Auteurs encore vivans, & j'en

ai nommé quelques-uns, dont j'ai emprunté des exemples. Ce qui pourroit m'inquiéter sur l'événement, c'est que les grands hommes ne s'entendent point à faire des cabales. Cherchant à être bons, & non à le paroître, ils ne savent point se liguer, attrouper des applaudisseurs, mandier les suffrages, faire un trafic mutuel d'éloges. Mais le vrai a une puissance invincible & sûre de triompher. Voilà ce qui doit rassurer & encourager ceux qui s'y attachent & qui le défendent.

Pour achever ce qui regarde l'ornement, il me reste à parler de deux embellissemens du style, qui ne sont point des Figures proprement dites, & que l'on ne met point communément en ce nombre. Ce sont les Portraits & les Paralléles.

Portraits.

J'appelle *Portrait* en Eloquence la description un peu étendue d'un caractére faite avec art & intelligence, & en même tems avec force & vivacité, en sorte que l'esprit de la personne définie est peint au naturel, comme

comme le por
leurs représen
Tel est celui q
lie dans Raci

. . . .

» Elevée au-dessu
» Qui dabord acca
» Et d'un instant p

Les Portrai
des Historiens
noître d'avan
dont ils ont à r
qu'après un lo
ramassent les c
tent de ce qu
trouve plusieu
Tite-Live &
cite est loué
plus grand P
& il est plus
ce genre qu'au
citerai ici de
res, dans l'un
grand scélérat
homme de bi

» Séjan, di
» de fer, une
» à une dissim
» talent de se

comme le portrait tracé avec les couleurs repréſente le corps & le viſage. Tel eſt celui que Mathan fait d'Athalie dans Racine.

. . . . . » Cette Reine intrépide,
» Elevée au-deſſus de ſon ſéxe timide,
» Qui dabord accabloit ſes ennemis ſurpris,
» Et d'un inſtant perdu connoiſſoit tout le prix. »

Les Portraits ſont ſurtout à l'uſage des Hiſtoriens, ſoit qu'ils faſſent connoître d'avance le caractére de ceux dont ils ont à rapporter les actions, ſoit qu'après un long récit ils réſument & ramaſſent les différens traits qui réſultent de ce qui a été raconté. Il s'en trouve pluſieurs très bien deſſinés dans Tite-Live & dans Salluſte. Mais Tacite eſt loué avec raiſon comme le plus grand Peintre de l'Antiquité, & il eſt plus riche & plus fécond en ce genre qu'aucun autre Hiſtorien. J'en citerai ici deux excellens & contraires, dans l'un deſquels eſt peint un grand ſcélérat, & dans l'autre un homme de bien. Uſage des Portraits dans l'Hiſtoire.

» Séjan, dit Tacite, avoit un corps *Ann. IV. 1.*
» de fer, une audace effrénée, jointe
» à une diſſimulation profonde, le
» talent de ſe rendre agréable, & de

» noircir les autres ; la flatterie & l'ar-
» rogance en un dégré égal ; au-
» dehors un air de modeſtie, pendant
» qu'il étoit dévoré au dedans de la
» paſſion de régner. Et pour réuſſir
» quelquefois il employoit les lar-
» geſſes, & l'appas du luxe & de la
» débauche, le plus ſouvent l'activité
» & la vigilance, qualités loüables en
» elles-mêmes, mais qui deviennent
» très nuiſibles lorſqu'on ne les affecte
» que pour ſatisfaire l'ambition. »

Voilà le vice repréſenté avec toute ſon horreur. Mais Tacite ne fait pas moins bien peindre la vertu. Il fait ainſi le portrait d'Helvidius Priſcus, homme illuſtre, dont la mort violente eſt une tache ſur le régne de Veſpaſien.

Hiſt. IV. 5. » Helvidius né avec un génie élevé,
» ſe perfectionna par l'étude des hautes
» ſciences, c'eſt-à-dire, d'une morale
» épurée & ſublime : & la vûe qu'il
» ſe propoſoit dans cette étude étoit
» non de couvrir, comme faiſoient
» pluſieurs, d'une réputation écla-
» tante de ſageſſe un loiſir d'inaction,
» mais de fortifier ſon courage contre
» les dangers dans l'adminiſtration des
» affaires publiques. L'école ſtoïque
» lui plut pour cette raiſon, & il prit

» avidement des leçons qui lui ap re-
» noient à ne regarder comme bien
» que ce qui eſt honnête, comme mal
» que ce qui eſt honteux ; & à ran-
» ger parmi les choſes indifférentes
» la puiſſance, la fortune, l'illuſtra-
» tion, & tout ce qui eſt hors de
» nous. . . . . Uniforme dans toute la
» conduite de ſa vie, il remplit éga-
» lement les devoirs de citoyen, de
» ſénateur, de mari, de gendre, d'ami:
» plein de mépris pour les richeſſes,
» d'une fermeté inébranlable dans le
» bien, ſupérieur aux craintes comme
» aux eſpérances. »

On voit par ces éxemples quel ſtyle convient au genre dont je parle ici, & avec quel art le Peintre doit rapprocher & comparer les traits différens, ménager des contraſtes, & employer ainſi des antithéſes, non de mots, mais de choſes. Pour s'en bien acquitter, il eſt beſoin d'avoir le génie obſervateur, & de connoître parfaitement le cœur humain : étude néceſſaire dans toutes les parties de l'Eloquence, mais ſinguliérement lorſqu'il s'agit de peindre les caractéres.

Les Orateurs doivent avoir auſſi la main habile pour le portrait. Mais

Dans les diſcours oratoires.

il eſt rare qu'ils le traitent avec étendue. L'intérêt de la choſe les entraîne, & ne leur permet pas de s'arrêter à compoſer l'enſemble d'un tableau complet. Ils en tracent ſeulement des traits détachés, ſelon que le demande le beſoin du moment. Je trouve néantmoins dans le plaidoyer de Cicéron pour Cœlius le portrait de Catilina complétement deſſiné : mais il eſt enchâſſé dans la cauſe, & il en fait partie.

Les diſcours de nos Magiſtrats, ſoit pour l'ouverture des Audiences, ſoit pour les Mercuriales, éxigent des Portraits, parce qu'ils doivent contenir l'éloge, ſoit des Avocats illuſtres, ſoit des membres de la Compagnie, récemment décédés. J'ai déja rapporté celui que M. d'Agueſſeau a tracé de M. le Nain avec tant d'habileté & de ſentiment. Je vais préſenter ici l'éloge d'un Avocat célébre, dreſſé de la même main. M. d'Agueſſeau ayant à parler de M. Nouet, Avocat, mort en 1699, & dont la réputation ſubſiſte avec éclat encore aujourdhui, peint ainſi ſon caractére, ſes talens, & ſes ſuccès. » Quelle étendue de » lumiéres naturelles ! quelle droiture

Troiſiéme diſcours, T. I. p. 41.

» d'eſprit ! quelle juſteſſe ! nous oſe-
» rions preſque dire, quelle infailli-
» bilité de raiſonnement ! Il n'y avoit
» rien au deſſus de la bonté de ſon
» eſprit, que celle de ſon cœur : on
» voyoit en lui une vive image & une
» noble expreſſion de la candeur de
» nos péres, & de l'ancienne ſimpli-
» cité. Sa probité reconnue étoit une
» des armes les plus redoutables de
» ſon éloquence ; & ſon nom ſeul étoit
» un préjugé de la bonté des cau-
» ſes qu'il défendoit. Né avec ces avan-
» tages naturels, il les a ſurpaſſés par
» ſon travail & par ſon application.
» L'éxercice continuel de la parole ne
» l'a point empêché d'amaſſer pen-
» dant toute ſa vie ces tréſors de ſcience
» qu'il a diſtribués ſi libéralement
» dans ſa vieilleſſe : & quelle vieilleſſe
» a jamais été plus honorée ? Sa mai-
» ſon ſembloit être devenue une heu-
» reuſe retraite, où la doctrine, l'ex-
» périence, la ſageſſe, & ſurtout
» une libre & ſincére vérité, s'étoient
» retirées avec lui ; un Tribunal do-
» meſtique, où il prévenoit de loin
» avec autant de certitude que de mo-
» deſtie, les ſages déciſions de la
» Juſtice ; une eſpéce de Temple, où

» ſe traitoient ſouvent les plus impor-
» tantes affaires de la Religion, &
» où les Miniſtres de l'Autel étoient
» tous les jours ſurpris de trouver
» dans un ſéculier, non ſeulement plus
» de lumiéres & plus de connoiſſan-
» ces, mais plus de zêle pour la pureté
» de la diſcipline, plus d'ardeur pour
» la gloire de l'Egliſe, que dans
» ceux qui approchent le plus près du
» ſanctuaire. Heureux d'avoir joui
» pendant ſa vie de cette vénération,
» que les plus grands hommes n'ob-
» tiennent ſouvent qu'après leur mort,
» & plus heureux encore d'avoir mérité
» d'être toujours propoſé pour modéle
» à ceux qui voudront exceller dans
» votre profeſſion! » Rien n'eſt omis dans ce Portrait, l'homme eſt peint en entier, l'eſprit, le cœur, le travail & l'application, les occupations, conſacrées dabord à la plaidoirie, & enſuite à la conſultation; le genre des études, tournées principalement vers le Droit Eccléſiaſtique; la gloire, compagne de ſa vie, & ſurvivante après ſa mort.

Dans d'autres ouvrages d'eſprit,

Le talent de peindre les hommes & les caractéres eſt rare. Parmi ceux qui y ont le mieux réuſſi dans notre

langue, je mets hardiment le Garde des Sceaux du Vair, qui dans ſon Diſcours ſur l'Eloquence Françoiſe a peint & apprécie le caractére de l'éloquence des Orateurs les plus célébres qu'il eût vûs briller au Palais, de Pibrac, du Préſident Briſſon, de l'Avocat Général Mangot, & de quelques autres. Je ne connois rien dans les ouvrages de nos Ecrivains qui reſſemble plus aux Portraits dont eſt tiſſu le livre de Cicéron *de claris Oratoribus*.

Les caractéres de la Bruyére ſont connus de tout le monde. C'eſt une gallerie de tableaux, bien faits pour la plupart, & copiés d'après nature, mais preſque toujours dans le goût ſatyrique, qui eſt le plus aiſé ſans comparaiſon. Le ſtyle n'en eſt pas aſſez naturel; il eſt bruſque, coupé, ſautillant. Cet Auteur aime à étonner, & le tour de Paradoxe eſt ſa Figure favorite: ſes Portraits ſont communément trop chargés. Avec ces défauts il eſt plein d'eſprit & de ſaillies, riche & fécond: la lecture de ſon ouvrage peut devenir fort utile à ceux qui ſauront y démêler le vicieux, & en prendre le bon. Afin que l'on ne croie pas que je hazarde un jugement ſans

raiſon ſolide, voici un caractére traité de ſa façon. C'eſt celui d'un homme, qui menacé d'une mort prochaine, forme de grands projets pour l'avenir. » N*** eſt moins affoibli par » l'âge que par la maladie, car il ne » paſſe point ſoixante-huit ans : mais » il a la goutte, & il eſt ſujet à une » colique néphrétique ; il a le viſage » décharné, le teint verdâtre, & qui » menace ruine. Il fait marner ſa terre, » & il compte que de quinze ans » entiers il ne ſera obligé de la fumer. » Il plante un jeune bois, & il eſpére » qu'en moins de vingt années il lui » donnera un beau couvert. Il fait » bâtir une maiſon de pierres de taille, » raffermie dans les encognûres par » des mains de fer, & dont il aſſûre » en touſſant, & avec une voix frêle » & débile, qu'on ne verra jamais la » fin. Il ſe promène tous les jours dans » ſes atteliers ſur le bras d'un valet qui » le ſoulage : il montre à ſes amis ce » qu'il a fait, & il leur dit ce qu'il a » deſſein de faire. » Tout cela eſt bien dit, bien peint : mais je crois que l'on conviendra avec moi que la charge eſt forte, & que quelques traits de moins dégageroient le tableau.

eb. XI.

L'Auteur pourſuit: » Ce n'eſt pas pour » ſes enfans qu'il bâtit, car il n'en a » point; ni pour ſes héritiers, per- » ſonnes viles, & qui ſe ſont brouil- » lées avec lui : c'eſt pour lui ſeul, » & il mourra demain. » Chûte bruſque & précipitée. Les Portraits de cet ouvrage ſont tous écrits ſur ce modéle. Ceux que préſente la Satyre de Deſpréaux contre les Femmes ſont mieux traités, & peuvent être loués ſans exception. J'en dis autant de ceux que Céliméne trace coup ſur coup dans une ſcêne du Miſanthrope.

Paralléles.

Le plaiſir que donne le Portrait ſe double par le Paralléle, lorſque l'Orateur ou le Poëte ne ſe contentent pas de peindre un objet, mais lui en oppoſent un autre, pour faire ſentir la reſſemblance entre les deux & les différences. C'eſt ce qu'a parfaitement éxécuté M. Boſſuet dans le Paralléle, par lequel il compare M. le Prince & M. de Turenne. Le morceau eſt long. Mais je ne laiſſerai pas de le tranſporter ici. J'aime mieux offrir au lecteur les grands éxemples, que mes

Exemples du Paralléle.

foibles réflexions. » Vit-on jamais, dit l'Orateur, » en deux hommes les » mêmes vertus, avec des caractéres » si divers, pour ne pas dire si contrai- » res ? L'un paroît agir par des réflé- » xions profondes, & l'autre par de » subites illuminations : celui ci par » conséquent plus vif, mais sans » que son feu eût rien de précipité, » celui-là d'un air plus froid, sans » jamais rien avoir de lent, plus hardi » à faire qu'à parler, résolu & déter- » miné au dedans, lors même qu'il » paroissoit embarrassé au dehors. » L'un, dès qu'il parut dans les » armées, donne une haute idée de sa » valeur, & fait attendre quelque » chose d'extraordinaire, mais toute- » fois s'avance par ordre, & vient » comme par dégrés aux prodiges qui » finissent sa vie : l'autre, comme un » homme inspiré, dès la premiére » bataille s'égale aux maitres les plus » consommés. L'un, par de vifs & » continuels efforts, emporte l'admi- » ration du genre humain & fait taire » l'envie : l'autre, jette dabord une » si vive lumiére, qu'elle n'ose l'atta- » quer. L'un enfin, par la profon- » deur de son génie, & les incroyables

» reſſources de ſon courage, s'éléve
» au deſſus des plus grands périls,
» & ſait même profiter de toutes les
» infidélités de la Fortune : l'autre,
» & par l'avantage d'une ſi haute
» naiſſance, & par ces grandes pen-
» ſées que le Ciel envoie, & par une
» eſpéce d'inſtinct admirable dont les
» hommes ne connoiſſent pas le ſecret,
» ſemble né pour entraîner la For-
» tune dans ſes deſſeins, & forcer les
» deſtinées. Et afin que l'on vît toujours
» dans ces deux hommes de grands
» caractéres, mais divers, l'un emporté
» d'un coup ſoudain, meurt pour
» ſon pays comme un autre Machabée :
» l'armée le pleure comme ſon pére,
» & la Cour & tout le peuple gémit ;
» ſa piété eſt louée comme ſon cou-
» rage, & ſa mémoire ne ſe flétrira
» point par le tems. L'autre élevé par
» les armes au comble de la gloire
» comme un David, comme lui meurt
» dans ſon lit en publiant les louan-
» ges de Dieu, & inſtruiſant ſa famille,
» & laiſſe tous les cœurs remplis,
» tant de l'éclat de ſa vie, que de la
» douceur de ſa mort. » Ce Paralléle
eſt aſſurément très beau ; & il mérite
d'être cité pour modéle. La juſteſſe

des penſées y eſt relevée par la facilité, la rapidité, & la nobleſſe de l'expreſſion.

On trouve auſſi dans la Préface hiſtorique que M. de Tourreil a miſe à la tête de la Traduction de Démoſthéne, une comparaiſon ingénieuſe & tout-à-fait intéreſſante de Philippe & de Céſar.

Plutarque a crû rendre l'Hiſtoire plus inſtructive & plus agréable en la traitant en Paralléles, & en oppoſant toujours front à front les hommes illuſtres de la Gréce & de Rome, dont il commence par décrire la vie, & compare enſuite les actions & les caractéres. Un échantillon de ſa maniére ne déplaira point ici au lecteur, qui y trouvera l'élégance & les graces jointes à la ſolidité. Le premier trait qu'il releve dans Numa & Lycurgue, & par lequel il commence à les comparer, eſt l'élévation de l'un au trône, & la ceſſion que l'autre en fit. » Numa, dit-il, » reçut le ſceptre ſans le de-» mander, & Lycurgue le tenant en » ſa poſſeſſion le remit à l'héritier » légitime. L'un, de ſimple particu-» lier & étranger devint Roi d'un peu-» ple qui le ſouhaitoit & l'appelloit

» l'autre, de Roi qu'il étoit ſe réduiſit » à l'état de ſimple particulier. Il eſt » beau, ſans doute, ajoute le ſage Hiſtorien, » d'acquérir une couronne » par la réputation de ſa juſtice : mais » il ne l'eſt pas moins de préférer la » juſtice à une couronne. La vertu » rendit l'un ſi illuſtre, qu'il fut jugé » digne de la Royauté : & elle fit l'au- » tre ſi grand, qu'il ſçut la mépriſer. » Les Antithéſes, peut-être ici trop accumulées, au moins n'ont pas le vice d'être recherchées. Elles naiſſent du ſujet : & les Paralléles en ſont une ſource féconde.

Le troiſiéme Cantique de Racine ſur les contrariétés que le Chrétien éprouve en ſoi-même eſt un Paralléle tiſſu d'Antithéſes, que le ſujet non ſeulement fournit mais éxige.

» Mon Dieu ! quelle guerre cruelle !
» Je trouve deux hommes en moi.
» L'un veut que plein d'amour pour toi,
» Mon cœur te ſoit toujours fidéle :
» L'autre à tes volontés rebelle,
» Me révolte contre ta Loi.
» L'un tout eſprit & tout céleſte,
» Veut qu'au Ciel ſans ceſſe attaché,
» Et des biens éternels touché,
» Je compte pour rien tout le reſte ;

» Et l'autre, par ſon poids funeſte,
» Me tient vers la terre panché. »

Tel eſt le mérite & le goût du Paralléle en Eloquence & en Poëſie : & nous finirons par cette Figure ce que nous avions à dire ſur l'ornement du diſcours.

CHAPITRE IV.

De la Convenance.

La Convenance, priſe dans ſa généralité, s'étend à tout.

JE ne parle point de ce qui convient généralement en Eloquence. L'idée des Convenances priſe dans ſon univerſalité, embraſſe tout l'art, & même, à le bien prendre, elle embraſſe toute la vie. Les Convenances doivent régler nos actions, nos diſcours, ſouvent notre ſilence même. J'ajoute qu'il y a des hommes ſi heureuſement nés, que tout leur ſied : dans d'autres le bien même devient déplaiſant. Le capital de l'art en toute matiére eſt la grace : & c'eſt préciſément ce que l'art ne peut enſeigner. Mais ne nous écartons point, & renfermons-nous dans notre ſujet.

L'attention aux Convenances par

rapport à tout ce qui regarde les perſonnes & les choſes, les tems & les lieux, doit diriger partout l'Orateur, autant dans l'Invention & la Diſpoſition, que dans l'Elocution, dont il s'agit maintenant. J'en ai parlé, ſuivant l'occaſion, en traitant les deux premiéres parties. Ici la Convenance que je conſidére eſt celle des mots & du ſtyle à la nature des choſes.

Convenance particuliére des mots & du ſtyle à la nature des choſes.

Tout ce que nous venons de dire touchant l'ornement, ſi on en fait un uſage déplacé; ſi on n'a ſoin de l'aſſortir & de le proportionner à l'exigence des matiéres; ſi l'on traite les grands ſujets d'un ſtyle humble & doux, les petits magnifiquement, les pathétiques froidement; ſi le ſtyle eſt gai dans un ſujet triſte, & triſte dans celui qui demande de la gaieté, fier & dur lorſqu'il faut ſupplier, ſuppliant lorſque le ton menaçant convient à la choſe: tous nos préceptes, dis-je, deviennent alors non ſeulement inutiles, mais nuiſibles. Celui-là ſeul doit être reconnu pour éloquent, qui ſait dire les petites choſes avec ſimplicité, les grandes avec mouvement & grandeur, & employer pour celles qui tiennent le milieu

un ſtyle qui ſoit mitoyen lui-même ; plus relevé que le ſimple, moins animé & moins fort que le grand. Voilà ce que c'eſt que Convenance en Elocution : & l'attention à la garder a produit trois genres de ſtyle, qui ont été ſoigneuſement remarqués par les Rhéteurs, le ſimple, le tempéré ou orné, & le grand & relevé.

Trois genres de ſtyle.

Je vais parler de ces trois genres de ſtyle : & je ſuivrai pour guide principalement Cicéron, qui en a marqué la diſtinction en pluſieurs endroits, mais qui les a traités ſurtout avec étendue dans ſon livre intitulé *l'Orateur*.

Des trois genres de ſtyle.

Homére les a connus & caractériſés.

C'eſt une choſe aſſez curieuſe à obſerver, qu'Homére, le plus ancien des Ecrivains profanes qui nous reſtent, non ſeulement a été ſouverainement éloquent, mais a connu la diſtinction des trois genres d'Eloquence, & les a marqués chacun par leurs caractéres : ce qui ſuppoſe des réfléxions approfondies ſur la nature & les principes de l'Art. En décrivant l'éloquence de Ménélas, les

vertus de ſtyle qu'il lui attribue ſont une briéveté élégante, la propriété des termes, le retranchement de toute ſuperfluité de paroles : & voilà les vertus du genre ſimple. Le caractére propre du genre tempéré ou orné eſt l'agrément & la douceur. Homére a peint ce goût de ſtyle dans Neſtor, » de la bouche duquel, dit le Poëte, » couloit un diſcours plus » doux que le miel. » Il donne à l'Eloquence d'Ulyſſe un caractére tout différent. » De ſa bouche, dit-il, » ſortoit la parole avec l'abondance » & l'impétuoſité des neiges qui tombent en hiver. » Il déſigne ainſi le troiſiéme genre, dont l'eſſence conſiſte dans l'abondance, la force & le mouvement : & non ſeulement il le définit, mais il l'apprécie, en lui adjugeant l'avantage & la ſupériorité au deſſus de tout autre. » Aucun mortel » ne pouvoit, dit-il, diſputer à Ulyſſe » la gloire de bien dire. » Ces obſervations ne ſont pas de moi. Je les emprunte de Quintilien.

L. XII. c. 10.

Ajoutons, d'après le même Quintilien & d'après Cicéron, que les trois genres de ſtyle, répondent viſiblement aux trois devoirs de l'Ora-

Ils répondent aux trois devoirs de l'Orateur, inſtruire, plaire, toucher.

teur, inſtruire, plaire, toucher. Le ſimple inſtruit; l'orné plaît, le fort & le véhément touche & remue : & c'eſt à celui-là, comme nous l'avons dit plus d'une fois, qu'il appartient de remporter la victoire.

Tous les trois ſont néceſſaires à l'Orateur.

Ce n'eſt pas à dire qu'il ſoit permis de négliger les autres. C'eſt une néceſſité que d'inſtruire. Plaire, eſt un ſecours important pour parvenir à la perſuaſion. L'Orateur, vraiment digne de ce nom, ne ſera donc pas celui qui excellera dans l'un des trois genres. Il doit les réunir tous, & les employer chacun ſuivant la différence des matiéres. C'eſt l'unique moyen de pratiquer la régle fondamentale du diſcours, qui eſt de proportionner les ſtyles à la nature des ſujets.

Ils produiſent la variété.

Par là il ſe procurera encore l'inéſtimable avantage de la variété, tant & ſi juſtement recommandée aux Poëtes & aux Orateurs. Tout le monde connoît ces beaux vers de Deſpréaux.

» Voulez-vous du public mériter les amours ?
» Sans ceſſe en écrivant variez vos diſcours.
» Heureux ! qui dans ſes vers ſait d'une voix légére
» Paſſer du grave au doux, du plaiſant au ſévére.

» Son livre aimé du ciel, & chéri des lecteurs,
» Eſt ſouvent chez Barbin entouré d'acheteurs. »

Pour cela il n'eſt pas beſoin d'un art fort étudié. Il n'eſt pas même néceſſaire d'avoir expreſſément dans l'eſprit la penſée & le déſir de jetter de la variété dans ce que l'on écrit. Il ne s'agit que de ſe laiſſer gouverner par ſa matiére. La variété des objets que l'Orateur doit traiter eſt infinie : & ſi vous ſavez prendre le ton de la choſe, votre diſcours ſe trouvera varié par l'impreſſion même de la nature, & ſans une attention expreſſe de votre part. C'eſt ce qu'a excellemment éxécuté, dans ſon Art Poëtique, le même Deſpréaux, qui en a ſi bien exprimé la loi.

Nous avons quelques réfléxions à donner, propres à chacun des trois genres. Commençons par ce qui regarde le ſimple.

§. I.

Du genre de ſtyle ſimple.

Définition du ſtyle ſimple.

Le ſtyle ſimple eſt plus aiſé à définir, par l'excluſion de ce qui ne lui convient pas, que par l'expoſition de ce qui lui convient. Il n'admet point

tout ce qui eſt trop ſaillant en figures & en tours, tout ce qui reſſent les ornemens d'éclat & la parure, tout ce qui frappe par la vigueur des mouvemens, tout ce qui s'éléve par la grandeur des idées. Il rejette auſſi les périodes nombreuſes, les chûtes cadencées. Un choix de termes propres, une phraſe nette, coulante, & débarraſſée de toute ſuperfluité, une élégance modeſte, voilà les caractéres qui le conſtituent, & qui l'aſſortiſſent & avec les ſujets pour leſquels il eſt fait, qui ſont les ſujets non ſuſceptibles de mouvement, & avec ſon objet, qui eſt d'inſtruire. Il reçoit auſſi le ſel de l'enjouement & de la plaiſanterie, & toutes les graces de la ſimple nature. La parure, qui chercheroit à embellir la nature par des traits brillans, ſeroit meſſéante à ce ſtyle : & un morceau écrit avec une aimable ſimplicité, ſi l'on vouloit le décorer & l'orner avec éclat, éprouveroit ce qui arriva à une ſtatue de Lyſippe, que Néron fit dorer. La richeſſe offuſqueroit les graces : & pour lui rendre ſon mérite, il faudroit le dépouiller, & le réduire à ſon premier état.

Pline, XXXIV.

Je ne puis point citer de mo[illegible]

plus accompli dans le genre dont je parle, que les Comédies de Térence chez les Latins, & les Fables de la Fontaine parmi nous. On en trouve d'autres éxemples : mais les deux que je nomme ici ſont les plus excellens.

Uſages de ce ſtyle.

Le ſtyle ſimple n'eſt pas deſtiné uniquement au badinage. Il convient auſſi à pluſieurs ſortes d'ouvrages ſérieux. Dans les plaidoyers la Narration, & tout ce qui eſt ſimple diſcuſſion de faits, de preuves & de raiſonnement, doit être traité ſuivant ce goût. Nous l'avons déja remarqué en parlant de la Narration & de la Confirmation judiciaires : & l'eſprit qui domine aujourdhui dans notre Barreau, rend cette obſervation plus vraie & plus éxacte que jamais. Ce même goût doit régner dans les ouvrages didactiques, tel qu'eſt l'Art Poëtique de Boileau, dans les Dialogues, dans les Comptes que rend un Magiſtrat à ſa Compagnie des affaires dont il a été chargé, dans les Diſſertations Académiques, dans les Journaux. J'ajoute dans l'Hiſtoire : ce qui demande quelque explication.

En quel ſens & juſqu'à quel dégré il convient à l'Hiſtoire.

L'Hiſtoire eſt grande & noble par ſon objet. Le ſtyle hiſtorique doit

donc avoir de la nobleſſe. Mais la nobleſſe n'eſt pas ennemie de la ſimplicité. Au contraire ce qui eſt véritablement grand, ne le paroît jamais plus, que lorſqu'on le préſente tel qu'il eſt, nuement & ſimplement. C'eſt dans ce ſtyle que Céſar a écrit ſes Commentaires, dont Cicéron a fait un éloge que je dois rapporter ici. » Rien de plus uni, dit-il, rien » de plus ſimple. L'Auteur y expoſe » les choſes toutes nues, ſans aucun » ornement, comme ne ſe propoſant » que de fournir les matériaux d'une » Hiſtoire. En cela il a fait plaiſir aux » ſots, qui entreprendront d'ajuſter » & de farder cette aimable ſimpli- » cité. Mais les hommes ſenſés & judi- » cieux ſe donneront bien de garde » d'y toucher. Car en Hiſtoire rien » n'eſt plus parfait, qu'une briéveté » accompagnée de la pureté du lan- » gage & de la clarté du ſtyle. » Parmi nous, M. l'Abbé Fleuri a écrit dans ce même goût de ſimplicité ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, ouvrage infiniment eſtimé de tous les connoiſſeurs.

De Cl. Orat. c. 262.

Il faut pourtant avouer que les trois plus excellens Hiſtoriens Latins n'ont point ſuivi cette méthode. Salluſte,

Tite-Live, & ſurtout Tacite, ne ſe ſont point interdit, comme veut M. l'Abbé Fleuri, les préambules, les tranſitions, les réfléxions. Ils ont plutôt pris pour régle le plan que trace Cicéron des devoirs de l'Hiſtorien, lorſqu'il dit: » Comme dans les grands » & mémorables événemens, on eſt » curieux de connoître dabord les » deſſeins & les conſeils, enſuite ce » qui s'eſt fait, & enfin ce qui en eſt » arrivé, l'Ecrivain de l'Hiſtoire doit » exprimer ce qu'il approuve dans les » conſeils: dans le récit de l'éxécution, » il doit expoſer non ſeulement ce » qui a été fait, mais le détail des » moyens: & lorſqu'il parle de l'évé- » nement final, il faut qu'il en expli- » que les cauſes, ſelon qu'elles dépen- » dent ou du hazard, ou de la ſageſſe, » ou de la témérité: & par rapport » aux perſonnages illuſtres, il doit pein- » dre non ſeulement leurs actions, mais » leurs mœurs, & leurs caractéres. »

Préface de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

De Orat. l. II. n. 63.

On voit que Cicéron ouvre un plus grand champ à l'Hiſtorien, & qu'en ſuivant ſon plan, l'Ecrivain ſe donne néceſſairement une plus libre carriére. Il marquera ſon jugement, il accompagnera ſon récit de réfléxions,

il en liera par des tranſitions les différentes circonſtances, il ornera ſon ouvrage de portraits. La premiére maniére eſt plus ſévére : la ſeconde eſt plus riche. L'une laiſſe plus à penſer au lecteur, ſur lequel elle ſe repoſe de tous les jugemens ; l'autre lui fournit des obſervations qu'il n'auroit peut-être point faites. Dans la premiére il y a moins de riſque pour l'Auteur : la ſeconde eſt plus ſûre de plaire. Pour choiſir entre les deux, celui qui écrit l'Hiſtoire doit conſulter la nature des choſes qu'il raconte, ſon talent, le goût de ſon ſiécle. Il paroît que le goût du nôtre eſt décidé pour le genre le plus riche & le plus varié : & telle a été en particulier la maniére de l'Abbé de Vertot, l'un des modéles que nous ayons pour le ſtyle hiſtorique. Mais dans ce genre même doit régner la ſimplicité : nulle pompe de paroles, point de phraſes harmonieuſes & périodiques, point de fleurs jettées à pleines mains, ſurtout éxemption totale des mouvemens impétueux & des paſſions oratoires. Les réfléxions peuvent être fines & ingénieuſes : mais il faut qu'elles ſoient fondues dans le diſcours, & ne

& ne rompent point le fil de la narration. Je ne conſeillerois à perſonne d'imiter dans une Hiſtoire les réfléxions excellentes, mais longues, de Polybe chez les Grecs, & de Comines parmi nos François.

Un autre genre auquel la ſimplicité convient parfaitement & uniquement, eſt le genre Epiſtolaire. Nous en avons un excellent modéle dans les lettres de Madame de Sévigné, où ſe fait ſentir juſqu'au charme cette ſimplicité élégante dont nous parlons ici. Il eſt étonnant, qu'étant toutes écrites à la même perſonne, & roulant preſque toujours ſur le même objet, c'eſt-à-dire, ſur l'expreſſion de la tendreſſe maternelle, elles plaiſent conſtamment & ne laſſent jamais. Le talent d'écrire des lettrès eſt le talent des Dames : mais aucune, je penſe, n'a égalé celle-ci. Les lettres de Cicéron, & ſurtout celles à Atticus, ſont pareillement des modéles de ſimplicité. Pour ce qui eſt de celles de Pline, elles ſont intéreſſantes ſans doute par l'agrément & la fineſſe du ſtyle, par le caractére de probité qu'elles expriment : mais la ſimplicité leur manque, elles n'ont point le ton natu- Style Epiſtolaire.

rel, on ſent dans l'Auteur la recherche de l'eſprit & le déſir de plaire; on voit qu'elles ne ſont pas écrites préciſément pour ceux à qui elles s'adreſſent, mais pour le public, à qui prétendoit les faire paſſer celui qui les écrivoit.

Difficulté de réuſſir dans le ſtyle ſimple.

De Orat. n. 76.

De tout ce que nous venons de dire ſur le ſtyle ſimple, on conçoit aiſément combien eſt vrai le jugement que Cicéron en a porté. » Ce » ſtyle, dit-il, différe plus du ſtyle » commun & vulgaire dans la réalité, » que ſuivant l'apparence extérieure. » A en juger en ſpéculation on croi- » roit que rien n'eſt plus aiſé: mais » que l'on en faſſe l'eſſai, on éprou- » vera combien la choſe eſt difficile. » En effet quand les agrémens du dehors manquent, il faut que le mérite du fond ſoit exquis.

Les diſcours de M. l'Abbé Fleuri ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſont d'excellens modéles du genre ſimple: & ils vérifient parfaitement la derniére remarque que je viens de faire. Quel ſens! quelle ſagacité dans les obſervations! quelle juſteſſe de raiſonnement! quel coloris de probité & de vertu chrétienne répandu ſur tout le

corps du discours ! Ce sont des mets solides & choisis, pleins de suc & de substance. Qui osera se promettre d'en servir de pareils ? Mais dans le style nulle recherche, nul raffinement, nul ragoût. Chacun croiroit pouvoir écrire de cette maniére.

Le goût de simplicité, en tant qu'il exclut l'affectation, doit se trouver partout, même dans le style le plus noble : & c'est l'alliance de la simplicité avec la noblesse qui fait la perfection. Aucun Poëte n'est plus grand que Virgile : aucun n'est plus simple & plus naturel dans son expression & dans le tour de sa phrase. C'est ce qu'a judicieusement remarqué M. Nicole ; & sa réflexion, tout-à-fait utile pour former le goût, terminera convenablement la discussion & l'examen de tout ce qui appartient au genre simple. » Il y a, dit cet excellent observateur, » deux sortes de beautés dans l'Eloquence. » L'une consiste dans les pensées belles & solides, mais extraordinaires & surprenantes. Lucain, Sénéque, & Tacite sont remplis de ces sortes de beautés. L'autre au contraire ne consiste nullement dans les pen-

Education d'un Prince. Part. I. n. 39.

» sées rares : mais dans un certain » air naturel, dans une simplicité facile, » élégante, & délicate, qui ne bande » point l'esprit, qui ne lui présente » que des images communes, mais » vives & agréables, & qui sait si » bien le suivre dans ses mouvemens, » qu'elle ne manque jamais de lui pro- » poser sur chaque sujet les objets dont » il doit être touché, & d'exprimer » toutes les passions & les mouvemens, » que les choses qu'elle représente » y doivent produire. Cette beauté » est celle de Térence & de Virgile. » Et l'on voit par là qu'elle est encore » plus difficile que l'autre, puisqu'il » n'est point d'Auteur dont on ait » moins approché que de ceux là. » Ce morceau joint l'exemple au précepte. Il est écrit avec une noble simplicité, qui est le caractere dominant de l'Auteur dans tous ses ouvrages.

§. II.

Du genre tempéré ou orné.

Noms & définition du second genre de style.

Le second genre de style se nomme *tempéré*, parce qu'il tient un certain milieu entre le style simple & le véhément, plus riche & plus no[illegible]

le premier, moins fort & moins élevé que l'autre. Par la même raiſon on peut l'appeller *mitoyen*, expreſſion que je préfére à celle de *mediocre*, dont on ſe ſert quelquefois, mais qui eſt ſujette à une équivoque déſagréable. On l'appelle encore *orné* ou *fleuri*, nom qui en marque le caractére & le goût dominant. Car l'ornement deſtiné à plaire eſt ce qui conſtitue & différencie ce genre de ſtyle. Non que tout ornement doive être banni du ſtyle ſimple, & encore moins du ſtyle véhément. Mais dans l'un & dans l'autre, il faut que l'Orateur le diſpenſe avec ſobriété, relativement à la différence de leurs caractéres : au lieu qu'il peut le répandre avec abondance dans celui-ci. L'utile domine dans le premier & dans le troiſiéme, & tout ce qui eſt d'agrément lui eſt ſubordonné : dans le ſecond l'Orateur cherche à plaire, préciſément pour plaire & pour s'attirer les applaudiſſemens.

Il convient ſurtout aux matiéres du genre démonſtratif.

Par cette définition il eſt aiſé de voir à quelle nature de ſujets, ou à quels genres de cauſes convient ou ne convient pas le genre de ſtyle orné & fleuri. Dans les délibérations, dans la plaidoirie, l'Orateur a un objet

dont il doit être occupé tout entier. Là il eſt de précepte rigoureux pour lui de s'oublier lui-même, & de n'admettre aucun ornement qui ne tende au bien de la choſe. Dans les matiéres du genre démonſtratif, dans les harangues académiques, dans les diſcours qui ſe font pour l'ouverture des Audiences dans les Tribunaux, ou des leçons dans les grandes Ecoles, l'Orateur eſt ſans intérêt, l'auditeur n'y cherche que ſon plaiſir. Il convient donc alors de déployer toutes les richeſſes de l'art, & d'en étaler toute la pompe. Penſées ingénieuſes, expreſſions frappantes, tours & figures agréables, métaphores hardies, arrangement nombreux & périodique; en un mot, tout ce que l'art a de plus magnifique & de plus brillant, l'Orateur pourra le montrer, & pour ainſi dire en faire parade. Il n'a pour but que de plaire, & tout ce qui eſt capable de plaire remplira ſon objet. Je me ſers des expreſſions mêmes de Quintilien, adoptées & traduites par M. Rollin.

Préſervatifs contre l'abus. Jamais de penſées fauſſes.

Cette liberté d'orner n'eſt pourtant point ſans borne & ſans meſure. Elle eſt ſoumiſe à la loi inflexible du vrai,

qui ne ſouffre aucune exception. Loin donc du ſtyle dont nous parlons, auſſi bien que des autres, toute penſée fauſſe, toute hyperbole outrée, toute antithéſe où la juſteſſe eſt ſacrifiée au brillant, toute pointe qui joue ſur les mots, & qui diſparoît lorſqu'on veut la faire paſſer dans une autre langue.

Ainſi nous ne dirons point avec Sénéque : » Il faut chercher le véri-» table ami dans le cœur, & non pas » dans l'antichambre. » *In pectore amicus, non in atrio quærendus eſt.* » Je » vois dans cette phraſe, dit M. Rollin, » une antithéſe : mais je n'y vois » rien de plus, & j'avoue que je n'ai » pû en comprendre le ſens. » Une antithéſe qui ne ſe fait point comprendre, eſt aſſûrément bien vicieuſe, & n'eſt de miſe nulle part. Nous n'imiterons point non plus ce jeu de mots du même Auteur : *Maluit queri quàm quærere*, jeu qui périt ſi on veut le traduire en François : » Il » aima mieux ſe plaindre, que de » chercher le remède. » Pour ce qui eſt des éxaggérations pouſſées à l'excès, & des penſées fauſſes, Sénéque nous en fournira encore des éxem-

ples, qui ont été remarqués par un redoutable censeur, dont l'autorité est ici d'autant plus grande, que Philosophe par état il n'en est pas moins un excellent modéle dans l'Art d'écrire. Le P. Mallebranche, parlant de la contagion des imaginations fortes, veut nous prémunir contre les erreurs où elles peuvent nous jetter. Son dessein, tout-à-fait digne d'un grand Philosophe, devient aussi un excellent précepte en Rhétorique. Car tout ce qui est contraire à la droite raison, est contraire à la saine Éloquence. Nous pouvons citer comme aussi ennemies du bon goût, que de la vérité, les hyperboles par lesquelles Sénéque éxaggére au delà de toute mesure la fermeté inébranlable du sage des Stoïciens. » Peu importe, dit-il, » combien de traits on lance » contre lui, puisqu'aucun ne peut le » percer. De même qu'il y a des pier- » res dont la dureté est à l'épreuve du » fer; de même que le diamant ne se » laisse ni scier, ni briser, ni enta- » mer; de même que les rochers qui » s'avancent en saillie dans la mer, » rompent les flots, & battus depuis » tant de siécles ne montrent aucun

Sen. de Const. Sap. c. 3.

» veſtige des aſſauts qui leur ſont livrés » par les vagues en furie : pareille- » ment l'ame du ſage eſt invulnérable, » & réſiſte à toutes les injures ſans en » recevoir aucune impreſſion. » Le P. Mallebranche, après avoir rapporté ces paroles, & quelques autres morceaux du même goût, s'écrie : » Voilà » juſqu'où l'imagination vigoureuſe » de Sénéque emporte ſa foible rai- » ſon. » Diſons de plus, voilà comment les hyperboles pouſſées à l'excès dégénérent en penſées abſolument fauſſes, dont l'abſurdité palpable, loin de plaire à un auditeur ſage, le met dans le cas de ſe rire de l'Orateur.

Sageſſe & diſcrétion dans l'uſage même des penſées vraies.

Une penſée peut être fine, avoir quelque choſe de ſurprenant dans le tour, & néanmoins être vraie. C'eſt de quoi fourniſſent la preuve les éloges de M. de Fontenelle, qui ſont un tiſſu de ces ſortes de penſées. Le nom du P. Mallebranche, que je viens de citer, m'en rappelle une, qui mérite d'être rapportée ici. M de Fontenelle faiſant l'éloge de ce grand & ſublime Philoſophe, obſerve que ſon ſtyle a toutes les graces que peuvent ſouffrir les matiéres qu'il a traitées. » Ce n'eſt pas, ajoute-t-il, qu'il eût

» apporté aucun ſoin à cultiver les » talens de l'imagination : au contraire » il s'eſt toujours fort attaché à les » décrier. Mais il en avoit naturelle- » ment une fort noble & fort vive, » qui travailloit pour un ingrat mal- » gré lui-même, & qui ornoit la » raiſon en ſe cachant d'elle. » Des penſées de cette eſpéce conviennent au ſtyle orné, & elles en font l'agrément : pourvû qu'elles ne ſoient pas répandues avec profuſion, mais diſpenſées avec ſageſſe.

Car ici même la diſcrétion eſt néceſſaire. Ce n'eſt pas aſſez que les penſées ſoient vraies : il faut que celles qui ont des graces piquantes ne ſoient ſemées qu'avec réſerve. Un diſcours qui en ſeroit rempli d'un bout à l'autre, fatigueroit par la contention d'eſprit qu'il éxigeroit de l'auditeur, & dégoûteroit par l'uniformité. Cet avis, qui eſt le dernier que j'ai à donner ſur la matiére que je traite, eſt important. Le vice que je recommande d'éviter eſt un luxe d'eſprit, qui n'eſt pas moins propre à gâter l'Eloquence, que le luxe de la table, des vêtemens, & des équipages, à corrompre les mœurs.

Cicéron a traité ce précepte avec force & avec étendue : & je crois devoir ici tranſcrire en entier le morceau dans lequel il s'explique ſur une maxime ſi capable de rebuter certains eſprits, & qui pourroit être ſuſpecte d'une ſévérité outrée. » Il » n'eſt pas aiſé, dit-il, de deviner » la cauſe de ce que je vais dire : » mais le fait eſt conſtant. Plus les » choſes nous affectent par un ſenti- » ment vif de plaiſir, plutôt nous nous » en laſſons. Combien dans les nou- » velles peintures le coloris a-t-il une » fleur plus brillante, que dans cel- » les de l'ancien goût ? Cependant ſi » le charme de la fraîcheur nous a » ſaiſis au premier coup d'œil, l'effet » n'en eſt pas durable : au lieu que » l'air même de vieilleſſe nous atta- » che aux tableaux antiques. Combien » les diéſes & les demi-tons dans la » Muſique ont-ils plus de douceur, » que les ſons pleins & graves ? Et » néantmoins, ſi on les multiplie, » non ſeulement les juges ſévéres les » condamnent, mais le parterre s'en » dégoûte. La même choſe peut ſe » remarquer par rapport aux autres » ſens. Les parfums forcés d'odeur

Ce qui pique par le ſentiment de plaiſir vif, eſt le plus ſujet à rebuter & à laſſer.

De Orat. l. III. c. 97. & ſeqq.

» plaiſent moins longtems, que ceux
» qui affectent modérément l'odorat.
» Le toucher même a beſoin que les
» objets ſur leſquels il s'éxerce ne
» ſoient point trop mollets, ni polis
» juſqu'à devenir gliſſans. Que dirons-
» nous du goût ? C'eſt le plus volup-
» tueux de tous les ſens, & celui où
» le plaiſir domine davantage. Cepen-
» dant combien promptement nous
» dégoûtons-nous de ce qui le flatte
» trop délicieuſement ? Qui peut ſup-
» porter longtems la douceur ſucrée
» dans les breuvages, ou dans les nour-
» ritures ſolides ? au lieu que le mets
» ſimples, les liqueurs dont l'agré-
» ment eſt médiocre, ſont d'un uſage
» continuel : on ne s'en dégoûte jamais.
» C'eſt donc une loi de la nature,
» qu'en toutes choſes ce qui procure
» le plaiſir le plus vif, c'eſt préciſé-
» ment de quoi on ſe laſſe le plus aiſé-
» ment & le plutôt. Ne nous éton-
» nons point par conſéquent, conclut
» Ciceron, ſi un diſcours qui partout
» eſt ajuſté & paré, ſans mêlange, ſans
» variété où tout frappe, où tout brille,
» cauſe plutôt une eſpéce d'éblouiſſe-
» ment qu'une véritable admiration,
» laſſe & fatigue par trop de beautés, &

» déplaît à la longue à force de plaire.
» Il faut dans l'Eloquence, comme
» dans la Peinture, des ombres pour
» donner du relief, & tout ne doit pas
» être lumiére. »

Cet avis est surtout nécessaire à ceux qui ont plus d'esprit & de talens. C'est toujours de leur part qu'est venue la corruption du goût.

Cette doctrine, qui ne pouvoit être enseignée que par un aussi grand maître que Cicéron, n'est pas pour les esprits du commun. Ils n'en ont pas besoin. Il leur faut, non pas un frein, mais des éguillons. Ce sont les hommes à talens pour qui elle est nécessaire : & ce sont eux aussi qui lorsqu'ils s'en écartent, font le plus grand tort au goût d'une Nation. L'expérience de tous les siécles & de tous les pays prouve ce que j'avance. C'est Démétrius de Phalére qui a corrompu le goût à Athénes : c'est Sénéque qui l'a corrompu à Rome : parmi nous la même chose est arrivée par un homme justement admiré pour la variété de ses talens & de ses connoissances, Philosophe, Poëte, Orateur, & qui possédoit surtout en un dégré éminent le don d'éclaircir les sujets les plus difficiles, & de porter souvent plus de lumiéres dans les découvertes des autres, que n'en avoient sçû mettre les Auteurs eux-mêmes. L'é-

clat qu'a jetté ſon mérite en tout genre de littérature, lui a attiré une foule d'imitateurs ; parmi leſquels il s'en eſt fallu de beaucoup que tous euſſent en un dégré pareil au ſien l'étendue de l'eſprit, la netteté des idées, la juſteſſe de l'expreſſion. La plupart n'ont copié que ſes défauts, le goût de la pointe, le jeu de l'antithéſe, l'air de paradoxe donné à toutes les penſées. Dès que le nombre des émulateurs de M. de Fontenelle eſt devenu grand, ils ont fait ſecte : ils ont entraîné les ſuffrages d'une partie conſidérable du public. Surtout ils ſe ſont attachés à décrier le goût ancien, que leur chef avoit déja commencé à vouloir décréditer, ſentant bien que ſi l'on continuoit d'admirer ceux à qui il ne reſſembloit pas, il ne pouvoit être applaudi.

La corruption des mœurs, & ſurtout l'irréligion ſont les plus grands fléaux du bon goût en Eloquence.

Mais pour trouver l'origine de la décadence des eſprits & des talens, remontons plus haut, & prenons-nous-en à nos mœurs. C'eſt une maxime indubitable, que telle qu'eſt la vie & la conduite des hommes, tel eſt auſſi le goût de leur diſcours : *Talis hominibus oratio, qualis vita.* Longin l'a ſenti : & cherchant la cauſe

pour laquelle les grands modéles en Eloquence étoient devenus ſi rares de ſon tems, il inſiſte principalement ſur la corruption des mœurs, & il ſoutient que rien de grand & de ſublime ne peut naître dans des eſprits énervés par l'amour des richeſſes & du plaiſir, par un luxe effréné, par une molleſſe ennemie de tout travail ſérieux. Outre ces maux publics, qui nous ſont communs avec le ſiécle de Longin, nous avons de plus un fléau redoutable, & deſtructeur par eſſence de toute eſpéce de bien : je veux dire l'irréligion, dont les progrès effrayans doivent faire trembler quiconque conſerve encore quelque goût pour la vérité & pour la vertu. Cette contagion s'étend à tout. Mais ſans parler des autres objets qui ont leurs vengeurs, & ne m'occupant ici que de celui que je dois enviſager dans l'Art que je traite, je dirai qu'il n'eſt point d'ennemi plus terrible du bon goût en Eloquence, que l'impiété La vertu eſt la ſeule baſe ſolide de tout diſcours ; & les armes les plus puiſſantes pour perſuader ſont fournies à l'Orateur, par la conſidération du juſte & de l'injuſte, des devoirs de l'homme

envers Dieu, du citoyen envers ſa patrie, du Prince envers ſes peuples, & de tous les autres liens qui maintiennent le bon ordre dans les familles & dans l'Etat. Si la vertu n'eſt qu'un nom, ſi la diſtinction du juſte & de l'injuſte a été établie pour l'utilité, ſi l'intérêt propre eſt pour chacun la régle de ſes devoirs, où l'Orateur trouvera-t-il des moyens de perſuaſion? & comment pourra-t-il perſuader les autres de ce qu'il ne croira pas lui-même? L'Eloquence ne ſera plus qu'un vain babil, un jeu de théâtre, où le faux percera de toutes parts, & qui par conſéquent ne pourra faire aucune impreſſion, au moins durable, ſur les auditeurs. Nul ornement ne pourra plus avoir un appui ſolide: & l'Orateur ne cherchera point à laiſſer un éguillon au fond de l'ame de ceux qui l'écoutent, mais à parer une ſurface creuſe qui puiſſe éblouir leurs yeux.

Après tout, la chûte de l'Eloquence eſt le moindre des maux que l'irréligion eſt capable de produire: & ſi ſes intérêts pouvoient être ſéparés de ceux des mœurs, je dirois: Périſſe l'Eloquence, pourvû que les mœurs ſoient

ſauvées. Mais la choſe eſt impoſſible, & mon ſujet par une liaiſon néceſſaire m'a amené à parler des dangers dont nous menace le poiſon de l'impiété.

Après avoir traité ce qui regarde le ſtyle tempéré, mitoyen, ou orné, ce qui lui convient, ce qui peut l'altérer & le corrompre, je paſſe au ſtyle grand & élevé.

§. III.

Du genre de ſtyle grand & élevé.

Le ſtyle grand & élevé a deux branches, le pathétique & le ſublime.

Ce genre en renferme deux, que l'on confond très ordinairement, le pathétique & le ſublime. Il eſt vrai qu'ils ont quelque choſe de commun, ſavoir un caractére d'élévation qui frappe l'eſprit de l'auditeur ou du lecteur, le ſaiſit, l'enléve & le tranſporte. Ils ſont néantmoins diſtingués par leur nature & dans leurs effets. Le pathétique, que l'on peut appeller ſtyle chaud, véhément, paſſionné, exprime la paſſion, & l'excite. Le propre du ſublime eſt d'exciter l'admiration.

Quand Clytemneſtre s'écrie :

» Un Prêtre environné d'une foule cruelle,
» Portera ſur ma fille une main criminelle !

» Déchirera son sein ! & d'un œil curieux,
» Dans son cœur palpitant consultera les Dieux !
» Et moi, qui l'amenai triomphante, adorée,
» Je m'en retournerai seule & désespérée !
» Je verrai les chemins encor tout parfumés
» Des fleurs, dont sous ses pas on les avoit semés ! »

voilà du pathétique le plus tendre & le plus véhément. Ce n'est point du sublime : rien n'y excite l'admiration, mais bien l'indignation & la douleur.

Un exemple du vrai sublime est celui-ci, tiré de l'Œdipe de Sophocle. Je le citerai selon la traduction de M. Boivin. Le chœur apostrophe la Justice suprême, la Loi naturelle & éternelle, & il lui adresse ces paroles :

» Chaste mére de l'innocence,
» Loi pure, tu n'es point l'ouvrage des mortels :
» Le Ciel t'a donné la naissance.
» Tu dois avec les Dieux partager nos autels.
» Tu rends leurs honneurs immortels :
» Tu fais éclater leur puissance.
» Loi divine ! immuable Loi !
» Ni le tems, ni l'oubli, ne peuvent rien sur toi.

Cette idée de la loi naturelle, fille du Ciel, immortelle comme Dieu même, & incapable comme lui d'affoiblissement, cette idée est grande, noble, admirable. Voilà du sublime.

Il n'y a point de pathétique.

Puiſqu'il éxiſte une diſtinction réelle entre le ſublime & le pathétique, & que l'un n'eſt pas l'autre, il convient de les traiter ſéparément.

Du ſtyle Pathétique.

Définition du ſtyle pathétique. *l. XII. c. 10.*

Quintilien caractériſe le ſtyle véhément & pathétique avec autant de juſteſſe que d'énergie, lorſqu'après avoir comparé le ſtyle mitoyen & orné à un grand fleuve qui roule majeſtueuſement ſes eaux entre deux rivages ombragés de forêts verdoyantes, il déſigne celui dont nous parlons ici par un torrent impétueux, qui entraîne des quartiers de rochers, qui indigné de ſe voir retardé & aſſujetti par un pont le renverſe avec violence, qui ne ſe tient point enfermé dans ſes bords, & ne ſuit pas ſon lit, mais s'en fait un à lui-même. Un ſtyle, ajoute-t-il, dont la véhémence imitera ce torrent, entraînera le juge malgré toute ſa réſiſtance, & le contraindra d'aller où il l'emporte.

J'ai déja dit que notre Barreau s'éléve rarement juſqu'à cette force, qui n'entreprend pas de perſuader, mais

Exemples. de ſubjuguer. Nos Sermons en ſont ſuſceptibles, & nous en fournissent pluſieurs exemples. Le P. Maſſillon, prêchant ſur l'impénitence finale, & exhortant ſes auditeurs à craindre d'y tomber, allégue l'état de foibleſſe où ſe trouve dans les derniers momens de la vie l'ame d'un mourant, & l'impuiſſance où elle eſt de recueillir ſes forces pour revenir à Dieu. Avec quelle véhémence tonne-t-il ſur une matiére ſi terrible? & qui pourroit n'être pas ému de cette violente apoſtrophe à ceux de ſes auditeurs qui ont été dans le cas d'éprouver ce qu'il vient de peindre? » Répondez ici pour » moi, vous, mes fréres, que la main » du Seigneur a conduits quelquefois » juſqu'aux portes du tombeau, & » en a retirés depuis. Lorſqu'étendu » ſur un lit de douleur, vous combat- » tiez ainſi entre la vie & la mort, » les ſoins de votre éternité vous » occupoient-ils encore? où étiez- » vous alors? quel uſage faiſiez vous » de votre raiſon? que formiez-vous » au dedans de vous-mêmes, que » des idées confuſes & mal liées, où » vos maux avoient plus de part que » votre ſalut? Que furent pour vous

Carême T. II.

» les derniers remédes des mourans, » que l'Eglise vous appliqua ? des ſon-» ges, dont le ſouvenir même ne vous » eſt pas demeuré Vous ſeriez-vous » trouvé alors prêt à paroître devant » Jésus-Christ, ſi cette maladie eût » fini vos jours ? quelle ame ſeriez-» vous allé préſenter aux pieds du Tri-» bunal redoutable ? Qu'en avez-vous » dit vous-même depuis revenu en » ſanté ? que c'eſt une folie d'atten-» dre à l'extrémité, qu'on n'eſt capa-» ble de rien alors, qu'il faut met-» tre ordre à la conſcience tandis » qu'on ſe porte bien. Vous l'avez dit : » mais l'avez-vous fait ? ne vous » laiſſerez-vous point une ſeconde fois » ſurprendre ? & le ſeul fruit que » vous retirerez du bienfait qui pro-» longea vos jours, ne ſeront-ce » point les crimes d'une plus longue » vie ? »

Ce morceau ſuffit pour fixer l'idée de ce que l'on appelle ſtyle véhément & pathétique. On voit qu'il a pour objet d'émouvoir les paſſions, la terreur, l'indignation, la pitié, & autres ſemblables. Ainſi tout ce que nous avons dit dans la premiére partie de cet ouvrage ſur les paſſions

oratoires revient ici : & je n'ai rien à y ajouter.

Du Sublime.

Le sublime excite l'admiration.

Le sublime est tout différent : il ne porte point le trouble & l'agitation dans l'ame : il y excite, comme je l'ai dit, l'admiration. Le trait fameux de Moyse, » Dieu dit : Que » la lumiére soit : & la lumiére fut, » est de ce genre. La puissance de Dieu obéie dans le moment par le néant même, y est exprimée d'une maniére qui nous la fait admirer. Le morceau de Sophocle que j'ai cité, est dans un goût semblable : & l'on peut y joindre encore l'endroit suivant du sermon du P. Massillon sur l'immutabilité de la Loi. » L'Evangile, la » Loi de Jésus-Christ est immuable » dans sa durée : voyant tout changer » autour d'elle, seule-elle ne change » pas : les devoirs qu'elle nous pres- » crit, fondés sur les besoins & sur » la nature de l'homme, sont de tous » les tems & de tous les lieux comme » elle. Tout change sur la terre, parce » que tout se sent de la mutabilité de » son origine. Les Empires & les » Etats ont leurs progrès & leur déca-

Carême, T. IV.

» dence. Les Arts & les Sciences tom-
» bent ou ſe relévent avec les ſiécles.
» Les uſages changent ſans ceſſe avec
» le goût des peuples & des climats.....
» Mais au milieu des changemens des
» mœurs & des ſiécles, la Loi de Dieu
» demeure toujours la régle immua-
» ble des ſiécles & des mœurs. Le
» ciel & la terre paſſeront : mais les
» paroles ſaintes de la Loi ne paſſeront
» point. »

Sublime d'idée.

La beauté de ces différens traits conſiſte dans une idée grande, noble, qui éléve l'ame, & qui lui préſente un objet digne de ſon admiration. Ainſi ce genre de ſublime peut s'appeller ſublime d'idée ou de penſée.

Relevé quelquefois par les images.

Si une idée grande par elle-même eſt encore revêtue de nobles & vives images capables de faire tableau, alors l'idée acquiert plus d'éclat, & l'effet en eſt plus grand. L'Ecriture-Sainte eſt remplie de ces traits de grandeur qui nous peignent avec de vives couleurs la majeſté de Dieu, & qui agiſſent ſur l'eſprit & ſur l'imagination tout enſemble. Racine en a enrichi & annobli les chœurs de ſes deux piéces ſaintes, & il a tiré de la même

ſource cette belle ſtance de ſon quatriéme Cantique :

» O Sageſſe, ta parole
» Fit éclorre l'univers,
» Poſa ſur un double pole
» La terre au milieu des mers.
» Tu dis, & les cieux parurent :
» Et tous les aſtres coururent
» Dans leur ordre ſe placer.
» Avant les ſiécles tu régnes.
» Et qui ſuis-je que tu daignes
» Juſqu'a moi te rabaiſſer? »

Sublime de ſentiment.

Il eſt une autre ſorte de ſublime, qui excite, comme le premier, l'admiration : mais par la grandeur du ſentiment, plutôt que par celle de la penſée. Une idée grande ſe fait admirer : mais on n'admire pas moins un ſentiment généreux, une fierté héroïque, & ces traits nobles qui caractériſent une ame élevée au deſſus du vulgaire, par le mépris de la mort & du danger, par une fermeté toujours égale dans les divers événemens de la vie, heureux ou malheureux, par l'affranchiſſement de tout ce qui marque quelque foibleſſe. Comme donc j'ai appellé la premiére eſpéce de ſublime, ſublime de penſée ou d'idée, j'appel-

j'appellerai c
timent.

De cette
traits tant &
dans Corneill
Horace, le *M*
moins d'éléva
de Racine,

» Je crains Dieu,
crainte. »

Porus, à qui
demande,

» Comment préte
répond, » En Roi

Aléxandre i
offres de Da
ſes Capitaine
ſon Conſeil
j'accepterois c
dre, répond
ſi j'étois Par
roïſme, qui
tion au deſſu
frappent les
tion d'autan
tent la furieu
eux-mêmes
la vie.

j'appellerai celle-ci ſublime de ſentiment.

De cette dernière claſſe ſont les traits tant & ſi juſtement admirés dans Corneille, le *Qu'il mourût* du vieil Horace, le *Moi* de Médée. Il n'y a pas moins d'élévation dans le mot du Joad de Racine,

» Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte. »

Porus, à qui ſon vainqueur fait cette demande,

» Comment prétendez-vous que je vous traite ? répond, » En Roi. »

Alexandre invité à acquieſcer aux offres de Darius par le plus grand de ſes Capitaines, & la meilleure tête de ſon Conſeil, qui lui dit : *Pour moi, j'accepterois ces offres, ſi j'étois Alexandre*, répond fièrement : *Et moi auſſi, ſi j'étois Parménion.* Ces traits d'héroïſme, qui expriment tant d'élévation au deſſus des choſes humaines, frappent les hommes d'une admiration d'autant plus grande, qu'ils ſentent la furieuſe impreſſion que font ſur eux-mêmes les biens & les maux de la vie.

La générosité qui fait oublier les injures, est un sentiment magnanime, un effort tellement au dessus des sentimens naturels, qu'il se fait nécessairement admirer. Ainsi je ne crains point de citer comme sublime le mot de Louis XII. » Ce n'est point au Roi » de France à venger les injures du » Duc d'Orléans. »

M. Bossuet est sans contredit le plus sublime de nos Orateurs, & il excelle dans les deux genres, grandeur des idées, noblesse des sentimens. Je les trouve réunis dans un trait fort court de l'Oraison funèbre de M. le Prince. » S'il a fallu, dit l'Orateur, » quelque récompense à ces » grandes actions des Romains, Dieu » leur en a sçû trouver une convenable à leurs mérites comme à leurs » désirs. Il leur donne pour récompense » l'Empire du monde, comme un » présent de nul prix. » *L'Empire du monde, présent de nul prix !* Quel contraste ! Combien falloit-il que l'Orateur eût l'ame élevée pour penser & sentir ainsi ! Mais quelle idée nous donne-t-il de la grandeur infinie de Dieu !

Le sublime de sentiment régne seul

dans le fameux ſerment de Démoſthéne, dont il faut, pour en ſentir la beauté, développer les circonſtances. Démoſthéne avoit été le principal moteur de la Ligue, qui fut vaincue par Philippe à la bataille de Chéronée. Ses ennemis vouloient lui faire un crime du mauvais ſuccès de ſes conſeils; & il pouvoit craindre que les Athéniens ne ſe laiſſaſſent enflammer de haine contre lui par des diſcours, qui le repréſentoient comme auteur des maux publics; & comme ayant fait commettre à ſes citoyens une faute capitale, dont ils portoient la peine. » Non, Meſſieurs, dit ce généreux Orateur: » vous n'avez point » failli. J'en jure par les Manes de ces » grands hommes, qui ont combattu » pour la même cauſe dans les plaines de Marathon, à Salamine, » & devant Platée. » On ſent ici la grandeur d'ame, qui ſe roidit contre les diſgraces; une eſpéce d'enthouſiaſme d'amour de la liberté & de la patrie, qui en diviniſe les défenſeurs, & qui égale, par la conformité de ce motif, le funeſte ſuccès de la bataille de Chéronée aux victoires les plus glorieuſes. De ſemblables traits

ne naiſſent point dans l'eſprit ; ils partent du cœur : & ils prouvent que l'Orateur, pour atteindre à la perfection de ſon Art, ne doit pas ſeulement être homme de bien, mais doit avoir toute la nobleſſe & toute l'élévation de la plus haute vertu.

La brièveté convient ſingulièrement au ſublime de ſentiment.

Quelques-uns ont penſé que la brièveté eſt un des caractéres eſſentiels du ſublime. Tâchons d'éclaircir ce que peut avoir de vrai cette opinion, & ce qu'elle auroit d'outré & d'exceſſif. La brièveté convient tout-à-fait au ſublime de ſentiment. Les exemples que j'en ai cités ſont preſque tous de vives & courtes ſaillies : & difficilement peut-il ſubſiſter dans un diſcours qui auroit quelque étendue. Suppoſons, par exemple, que le vieil Horace, lorſqu'on lui demande ce qu'il voudroit donc qu'eût fait ſon fils reſté ſeul contre trois, réponde que ſon fils devoit ſe ſouvenir qu'il étoit Romain, ſoutenir la gloire de ſes ancêtres, & ſe livrer courageuſement à la mort. En ce cas, il auroit ſans doute exprimé un grand ſentiment. Mais ce ſentiment, tout grand qu'il eſt, nous auroit moins frappés. Il falloit, pour lui donner du feu &

de l'ame, que le pére en parût bien pénétré : & c'eſt ce qu'il nous montre par la maniére vive, & même bruſque, dont il le rend : » Qu'il mou-» rût. » C'eſt qu'il n'y a rien de ſi rapide, que nos mouvemens : & les expreſſions ne les rendent pas à notre gré, ſi elles n'en imitent la célérité. Mais quand un mot, un ſeul mot, peint vivement un ſentiment, nous ſommes ſatisfaits, nous ſommes émûs, parce que le trait part avec une vîteſſe qui égale celle du ſentiment qui le lance. Le ſerment de Démoſthéne eſt néantmoins une preuve, qu'il n'eſt pas eſſentiel à ce genre de ſublime de conſiſter en un ſeul mot, & qu'il peut ſe trouver dans une phraſe où entrent pluſieurs idées, mais ramaſſées, vives, & hardies.

La briéveté n'eſt pas néceſſaire dans le ſublime de penſée. Une idée grande, noble, excite dans l'ame une tranquille admiration, qui n'a pas la même vivacité que le ſentiment. Pour s'en convaincre, il ſuffit de ſe rappeller les éxemples rapportés ci-deſſus : & il eſt aiſé d'en ajouter d'autres, tels que celui-ci. M. Boſſuet, dans ſon Hiſtoire Univerſelle, compa-

Elle n'eſt point néceſſaire dans le ſublime d'idée : mais elle y fait un bon effet.

rant aux promeſſes temporelles de l'ancienne Loi celles de la nouvelle, qui ſe rapportent toutes à la vie future, traite cette penſée avec une magnificence, qui ſans ſe renfermer en peu de paroles n'en a pas moins de ſublimité. » Le Toutpuiſſant, dit-il, » n'auroit fait que des ouvrages peu » dignes de lui, ſi toute ſa magnifi- » cence ne ſe terminoit qu'à des gran- » deurs expoſées à nos ſens infir- » mes. Tout ce qui n'eſt pas éternel » ne répond point à la majeſté d'un » Dieu éternel, ni aux eſpérances de » l'homme, à qui il a fait connoî- » tre ſon éternité : & cette immuable » fidélité qu'il garde à ſes ſerviteurs, » n'aura jamais un objet qui lui ſoit » proportionné, juſqu'à ce qu'elle s'é- » tende à quelque choſe d'immortel » & de permanent. » Ce n'eſt point là un mot ſaillant : c'eſt une idée développée : & néantmoins la phraſe eſt ſublime. Mais lorſque la briéveté du tour ſe trouve jointe à la grandeur de l'idée, l'eſprit n'en eſt que plus vivement frappé. » Dieu dit : Que la » lumiére ſoit : & la lumiére fut. Tout » étoit Dieu, excepté Dieu même. »

Récapitulation.

Ainſi, pour réſumer en deux mots

tout que je viens de dire, le pathétique ne doit point être confondu avec le ſublime, & il en eſt très différent. Le ſublime a pour caractére d'exciter l'admiration. On peut en diſtinguer deux eſpéces, ſublime de penſée ou d'idée, & ſublime de ſentiment. La briéveté, plus néceſſaire au ſecond genre qu'au premier, ſied parfaitement à l'un, ne meſſied point à l'autre.

J'ai tiré cette doctrine de l'ouvrage de M. Rémond de S. Mard, intitulé la *POETIQUE priſe dans ſes ſources*: ouvrage écrit d'un ſtyle moû, mais néantmoins avec beaucoup de ſagacité & de fineſſe.

Obſervations ſur les trois genres de ſtyle.

L'Orateur doit poſſéder les trois genres de ſtyle, & ſouvent les fondre enſemble.

Des trois genres de ſtyle, le ſimple, l'orné, le grand & élevé, qui ſe ſoudiviſe en deux branches, le troiſiéme eſt ſans doute le plus digne d'eſtime. C'eſt celui qui produit les plus grands effets, qui attire le plus de gloire : c'eſt à ce ſtyle qu'il faut appliquer le mot de Cicéron, qui nous a été conſervé par Quintilien.

Inſtit. Orat. l. XII. c. 3.

» Une éloquence qui ne remplit pas les » auditeurs d'admiration, ne mérite » pas d'être appellée éloquence. »

Mais ſi ce genre eſt le plus excellent, il ne s'enſuit pas qu'il ſuffiſe. Je le répéte : la loi ſuprême de tout l'Art de bien dire eſt, que le ſtyle ſoit conforme à la nature du ſujet traité : & par conſéquent celui là ſeul ſera digne du nom d'Orateur, qui ſaura traiter les petits ſujets avec ſimplicité, les médiocres avec ornement, les grands avec nobleſſe, force, & grandeur.

Non ſeulement les ſujets ſont de nature différente : mais entre les parties d'un même ſujet il y a des différences, qui éxigent par conſéquent des ſtyles différens. Dans les grandes cauſes tout n'eſt pas grand : & quelquefois dans les plus petites il ſe trouve des circonſtances, qui demandent ſoit de l'ornement, ſoit de la force & de l'élévation.

La cauſe que Cicéron plaida pour Balbus étoit petite en elle-même. Il s'y agiſſoit de décider, ſi la qualité de citoyen Romain, dont jouiſſoit Balbus né à Cadix en Eſpagne, étoit fondée ſur un titre légitime : & la

déciſion de cette queſtion dépendoit d'une interprétation ſubtile de quelques termes de Droit. Mais c'étoit Pompée qui avoit donné à Balbus le titre de citoyen Romain : & dans le tems où ſe plaidoit cette cauſe, il n'étoit pas permis de parler froidement de Pompée, qui étoit actuellement au plus haut dégré de gloire, de grandeur, & de puiſſance dans Rome. Auſſi Cicéron dans ſon plaidoyer, d'ailleurs aſſez ſec, comme la matiére l'éxigeoit, inféra-t-il à la louange de Pompée un morceau bril'ant & magnifique, qui lui attira de la part du peuple Romain des acclamations & des applaudiſſemens au deſſus de toute expreſſion. *Quintilien, l. XII. c. 3.*

Dans les cauſes les plus éclatantes le ſtyle ſimple convient, comme j'ai eu ſoin de le remarquer, à la narration du fait, à la diſcuſſion des preuves. L'Exorde eſt ſuſceptible d'un ornement modeſte. Le ſtyle relevé par la grandeur des idées, ou par la force du ſentiment, doit être réſervé pour l'amplification qui ſuit la preuve, & pour la Péroraiſon.

Ainſi tous les genres de ſtyle ſe trouvent ſouvent réunis dans un même

discours : & le plaidoyer de Démosthéne pour Ctésiphon, si fameux par la sublimité & la véhémence, ne présente dans une grande partie de ce qu'il renferme d'autres vertus du style, que la clarté, l'éxactitude, & la précision.

Bien plus, ces différens styles se mêlent ensemble, & empruntent souvent quelque chose du caractére l'un de l'autre. Il est une simplicité toute nue, comme celle des fables d'Esope: il en est une élégante & ornée, comme dans les fables de Phédre, & surtout de la Fontaine. La beauté des plans généraux, l'ordre & la distribution qui régne dans chaque partie du discours, la clarté de l'expression, simple sans bassesse, & noble sans affectation, voilà les vertus que M. d'Agueſſeau relève, particuliérement dans les sermons du P. Bourdaloue, toutes vertus du style simple : mais cet Orateur y joint, lorsqu'il le faut, la force & l'élévation. M. Bossuet est sublime, mais souvent orné. Ce qui domine dans M. Fléchier, c'est l'ornement : & son discours s'éléve quelquefois jusqu'au sublime.

T. I. p. 407.

Delà il s'ensuit qu'il ne s'agit point

pour l'Orateur de choiſir l'un des ſtyles, mais qu'il doit, comme nous l'avons déja dit, les poſſéder tous, & ſavoir les manier & les employer ſelon les beſoins de la matiere & des circonſtances. Il doit même les fondre enſemble & les tempérer l'un par l'autre. Car ces ſtyles ne ſont pas, comme les idées métaphyſiques, des eſſences iſolées, & ſéparées par des intervalles profonds, qui empêchent toute communication de l'une à l'autre. Ils reſſemblent plutôt aux couleurs de la Peinture, & aux tons de la Muſique, qui admettent des dégradations & des nuances à l'infini pour s'éloigner ou ſe rapprocher. L'habileté de l'Artiſte eſt de ſavoir les combiner ſi heureuſement, qu'il en réſulte tout l'effet qu'il déſire.

Nous avons parlé juſqu'ici des trois parties eſſentielles de l'Eloquence, l'Invention, la Diſpoſition, l'Elocution. Mais l'Orateur a beſoin du ſecours de la Mémoire : il faut qu'il ſache produire au dehors par la Prononciation tout ce qu'il a préparé dans ſon eſprit, ou même couché ſur le papier. Ces deux parties miniſtérielles de l'Art demandent de nous

quelques obſervations. Nous nous renfermerons dans ce qu'il y a de plus ſommaire & de plus général.

Fin de la troiſiéme Partie.

QUATRIEME PARTIE.

LA MEMOIRE.

Utilité de la Mémoire.

IL n'eſt pas néceſſaire de prouver quel beſoin a l'Orateur du ſervice de la Mémoire. Chacun ſait par ſon expérience que la Mémoire eſt un ample magaſin, où nous mettons en réſerve toutes les richeſſes de notre eſprit, pour les en tirer enſuite, & les employer à notre volonté & ſuivant les occaſions. C'eſt un don du Créateur, auſſi utile que merveilleux : mais la merveille eſt inexplicable, l'utilité eſt notre main. Elle dépend, comme tous les autres talens, premiérement & originairement de la nature. L'Art y peut-il quelque choſe? C'eſt une queſtion.

Art de la Mémoire, pratiqué par les Anciens, négligé parmi nous avec raiſon.

Les Anciens l'avoient décidée. L'Art de la Mémoire, inventé, dit-on, par Simonide, en conſéquence de l'a-

vanture que chacun ſait, a été célébre & pratiqué parmi les Grecs & parmi les Romains. Cicéron & Quintilien en parlent avec étendue : mais nulle part je ne trouve cet Art mieux expliqué, que dans le troiſiéme livre de la Rhétorique adreſſée à Hérennius. Pour en donner, s'il m'eſt poſſible, une notion en peu de mots, je dirai qu'il conſiſte à fixer dabord dans ſa Mémoire une ſuite de lieux bien connus, qui gardent entre eux un ordre ſtable & permanent, tels que les différentes parties d'un vaſte palais, d'un grand temple. Enſuite il faudra ſe repréſenter à ſoi-même, ſous des images ſenſibles, tous les objets que l'on veut retenir, & on placera en eſprit ces images ſuivant leur ordre dans toute la ſuite des lieux que l'on a choiſis. Alors, en parcourant par l'eſprit cette ſuite, chaque lieu vous rendra l'image que vous lui avez confiée, & dans ſon ordre, & l'image vous rappellera la choſe : en ſorte que l'Art dont nous parlons peut être comparé, comme il l'a été ſouvent, à l'Art de l'écriture. Les lieux y font l'office du papier ou du parchemin ſur lequel nous écrivons, &

les images tiennent lieu des lettres, qui nous rappellent les ſons, & par le moyen des ſons les choſes mêmes.

On conçoit que cette pratique eſt laborieuſe, & que ſi elle aide la Mémoire d'une part, de l'autre elle la charge par cet attirail d'images, dont la liaiſon avec l'objet a néceſſairement quelque choſe d'arbitraire. Pour ſoulager & aider ſa mémoire par cet art, il faut l'avoir reçû excellente de la nature. Et, ſi l'on veut appliquer cet art, non plus aux choſes ſeulement, mais aux mots, comment ſe former des images de tous les mots d'une longue harangue ? Si un pareil art peut être de quelque uſage, il ſemble que ce ne ſoit que pour des jeux de mémoire ſans aucune utilité, pour des tours de force, comme de retenir & de répéter des centaines de mots, mis les uns au bout des autres, ſans liaiſon & ſans aucune connéxité d'idées ; ou de rendre, comme on le rapporte d'Hortenſius, la ſuite des piéces & des meubles vendus à un encan durant toute une journée, avec le prix auquel chaque choſe a été vendue, & les noms des acheteurs. Une ſemblable faculté eſt de miſe pour

Sen. Controv. 1 Præf. c. 1.

une gageure : mais elle ſeroit un foible mérite dans l'Orateur, qui ſe propoſe un objet plus ſérieux que d'étonner ceux qui l'écoutent. N'ayons donc aucun regret au diſcrédit & à l'oubli dans lequel eſt tombé l'Art de la Mémoire. Laiſſons-le, ſuivant le jugement qu'en a porté Quintilien, à ceux qui ſe piquent d'un merveilleux de théâtre ſans fruit réel : & renfermons nous dans quelque choſe de plus ſimple.

Culture de la Mémoire par l'exercice.

La Mémoire nous eſt donnée par la nature : l'art n'y peut rien, ou peu de choſe : mais il nous eſt poſſible de la cultiver, & de la perfectionner par l'éxercice. On ne peut s'y prendre trop tôt : & l'on n'y manque guéres dans les premiers tems de l'éducation. Tout le monde a ſi bien ſenti quel eſt l'avantage d'éxercer la mémoire, que la pratique en eſt univerſelle, & pour les tems & pour les lieux. Dans toutes les écoles dont nous avons connoiſſance, on a toujours aſtreint les enfans à apprendre par mémoire les plus beaux endroits des Auteurs qui leur ont été expliqués. La mémoire ainſi cultivée dès l'enfance ſe prête volontiers au ſervice que l'on éxige

d'elle, lorſque dans un âge plus avancé, & dans des fonctions plus ſérieuſes, on lui impoſe une tâche plus longue & plus difficile : quoiqu'après tout il ne peut jamais être bien difficile d'apprendre par cœur ce que l'on a compoſé ſoi-même, & c'eſt le cas où ſe trouve l'Orateur.

Lire au lieu de prononcer eſt un abus cenſuré par M. d'Agueſſeau.

Fuyons donc la molleſſe, qui pour s'épargner une fatigue peu redoutable, ſe diſpenſe d'employer le ſecours de la mémoire, & lit ce qu'elle devroit prononcer. Cet abus a dès long-tems excité l'indignation, & mérité la cenſure du grand l'Agueſſeau, qui parlant de ceux qui liſent leur plaidoyer ſur un papier qu'ils tiennent à la main, diſoit en 1699 : » On les
T. I. p. 32. » voit ſouvent, & même dès la pre-
» miére jeuneſſe, lecteurs inſipides, &
» récitateurs ennuyeux de leurs ouvra-
» ges, ôter à l'Orateur la vie & le
» mouvement, en lui ôtant la Mémoire
» & la Prononciation. Et quelle peut
» être l'impreſſion d'une éloquence
» froide, languiſſante, inanimée, qui
» dans cet état de mort, où on la réduit,
» ne conſerve plus que l'ombre, ou,
» ſi l'on oſe le dire, le ſquelette
» de la véritable éloquence. » Cette

réflexion nous conduit naturellement à parler de la Prononciation.

Fin de la quatriéme Partie.

CINQUIEME PARTIE.

LA PRONONCIATION.

Importance de la Prononciation en Eloquence.

LE mot de Démosthéne sur la Prononciation ou Action, car ces deux noms sont ici synonymes, a été répété mille fois. Mais il convient tellement en ce lieu, qu'il ne m'est pas permis de l'omettre. Ce grand Orateur, qui a été appellé la loi & la régle de l'Art de bien dire, *lex orandi*, interrogé quelle étoit la premiére vertu en Eloquence, la seconde, la troisiéme, répondit toujours que c'étoit l'Action, & il lui donna le premier, le second, & le troisiéme rang, comme s'il eût pensé qu'elle étoit, non la premiére vertu, mais la seule. C'est trop dire, & l'expression a besoin assurément d'être adoucie. Si les choses sont plus importantes que les mots, principe reconnu de tous, & fondamental dans la Rhétorique,

Quintil. X. 1. & XI. 3. Cic. de Orat. III. 213.

à plus forte raiſon ſont-elles préférables à la ſimple Prononciation. Auſſi la queſtion faite à Démoſthéne eſt-elle tournée autrement par quelques Auteurs. On lui demandoit quel étoit en Elôquence la vertu, dont le défaut pouvoit moins ſe cŏuvrir, & qui pouvoit mieux couvrir tous les autres. Alors la réponſe de Démoſthéne eſt parfaitement jûſte. L'Action eſt la premiére & la ſeule qualité à qui conviennent ces deux caractéres. Une Action vicieuſe déparera le plus beau diſcours, & ſi elle eſt excellente, elle pourra faire réuſſir le plus foible.

Duguet Traité ſur les SS. Myſtéres. Diſp. 3.

C'eſt de quoi Hortenſius eſt un éxemple. Tout le monde ſait qu'il fut longtems le rival de Cicéron, & que ſi dans les derniéres années il étoit déchû de beaucoup, & deſcendu au ſecond rang, il ſe ſoutint néantmoins juſqu'à la fin vis-à-vis de ſon vainqueur, & ne parut jamais indigne de lui être comparé. Ce qui contribua le plus à ſes grands ſuccès, ce fut une Action ſi parfaite, qu'elle ſembloit même l'être trop pour un Orateur, & que les Comédiens venoient l'entendre au Barreau, pour ſe former ſur lui, & l'imiter comme leur modéle en

Cic. de Cl. Orat. n. 303.

Hiſtoire Rom. l. XXXV.

déclamation. La preuve que la gloire de ſon éloquence étoit dûe en grande partie au mérite de l'Action, c'eſt qu'elle tomba avec lui. » Ses écrits » qui nous reſtent, dit. Quintilien, » ſont extrémement au deſſous » de ſa réputation, ſans doute parce » que nous n'y trouvons plus en les » liſant ce qui charmoit ſes auditeurs » lorſqu'il les prononçoit. »

XI. 3.

Il eſt donc conſtant & avéré que l'Action eſt une partie eſſentielle pour l'Orateur. Si elle fait valoir des diſcours médiocres en eux-mêmes, quelle grace & quelle force n'ajouteroit-elle pas à ceux qui ſont bien compoſés ? Et par conſéquent quels ſoins ne doit pas prendre pour s'y perfectionner, quiconque ſe deſtine à parler en public ?

Soins & attentions que mérite cette partie. Exemple de Démoſthéne.

Démoſthéne nous ſervira encore ici de preuve & de modéle. Ce qu'il diſoit ſur le mérite de l'Action, il le penſoit, & ſa conduite y fut conforme. Non ſeulement il prit les leçons d'un maître en déclamation : mais il employa des précautions ſingulières & uniques pour vaincre les obſtacles qu'une vicieuſe conformation des organes, une habitude meſſéante, ou

Cic. de Orat. l. I. n. 260. Quintilien, l. X. c. 3.

d'autres cauſes pouvoient lui oppoſer par rapport à l'articulation des ſons, & à la perfection du geſte. Il étoit né avec quelque embarras dans la langue & dans les organes de la voix : il ne pouvoit pas articuler la lettre *r* : ſa façon de prononcer avoit quelque choſe de confus. Il lutta contre ces difficultés, juſqu'à ſe mettre du gravier dans la bouche, & ſe forcer en cet état de prononcer pluſieurs périodes. Ses ſoins lui réuſſirent ſi bien, que jamais perſonne n'a parlé plus diſtinctement, & d'une voix mieux articulée. Il avoit la reſpiration courte : & il s'éxerça à réciter pluſieurs vers de ſuite ſans reprendre haleine, non pas demeurant en place, mais marchant, & montant une colline roide & eſcarpée. Pour s'accoutumer à vaincre les frémiſſemens tumultueux des aſſemblées populaires, il alloit déclamer ſur le bord de la mer, & combattoit par l'effort de ſa voix contre le bruit des vagues, qui venoient ſe briſer au rivage. Il avoit la mauvaiſe habitude de hauſſer les épaules involontairement & ſans y penſer. Pour ſe corriger de ce défaut, qui a quelque choſe de choquant aux yeux, en

déclamant che
plancher une l
& tout près de
que ſi dans la
ciation il ſe
habituel, la
avertît ſes épau
pour s'aſſurer
cès de ſes effo
produiſoient
ſa perſonne,
grand miroir
tête aux pieds
ſon attitude,
les mouvemen
C'eſt donc a
Maxime dit,
fils de ſon tr
la nature ; & c
tel qu'il ſe fa
toient deux h
Le ſuccès d
de peines fu
n'ignore le tr
à Rhodes ap
ſous ce terri
par les Rhodi
doyer contre
doyer contrai
donna de gra

déclamant chez lui il ſuſpendoit au plancher une lance la pointe en bas, & tout près de ſes épaules nues, afin que ſi dans la chaleur de la Prononciation il ſe laiſſoit aller à ſon vice habituel, la pointe de la lance en avertît ſes épaules & les en punît. Enfin pour s'aſſurer par lui-même du ſuccès de ſes efforts, & de l'effet que produiſoient tous les mouvemens de ſa perſonne, il déclamoit devant un grand miroir, où il ſe voyoit de la tête aux pieds, & qui lui repréſentoit ſon attitude, tous ſes geſtes, & tous les mouvemens des yeux & du viſage. C'eſt donc avec raiſon que Valére-Maxime dit, que Démoſthéne étoit fils de ſon travail encore plus que de la nature; & que tel qu'il étoit né, & tel qu'il ſe façonna lui-même, c'étoient deux hommes différens. *L. VIII. c. 7.*

Le ſuccès de tant de ſoins & de tant de peines fut prodigieux. Perſonne n'ignore le trait d'Eſchine, qui retiré à Rhodes après qu'il eut ſuccombé ſous ce terrible adverſaire, fut prié par les Rhodiens de leur lire ſon plaidoyer contre Ctéſiphon, & le plaidoyer contraire de Démoſthéne. On donna de grands éloges au ſien: mais *Cic. de Orat. III. 213.*

celui de Démoſthéne fut écouté avec des tranſports d'admiration, & des applaudiſſemens incroyables. » Que » ſeroit-ce donc, leur dit Eſchine, ſi » vous l'aviez entendu lui-même pro- » noncer ſon ouvrage? » Cet éloge eſt d'autant plus remarquable, que non ſeulement il ſort de la bouche d'un ennemi, mais qu'il eſt donné par un connoiſſeur, qui avoit un très bel organe, & qui déclamoit lui-même excellemment.

C'eſt ainſi que les faits nous montrent combien la Prononciation eſt importante pour l'Orateur : & le bon ſens tout ſeul nous donne la même leçon. Qui ne ſentiroit pas la différence que met dans l'effet d'un morceau d'Eloquence une Prononciation vive, animée, conforme aux ſentimens exprimés, ou au contraire froide, monotone, languiſſante, n'eſt pas né pour devenir éloquent.

Les principes nous en ſont enſeignés par la nature.

La Prononciation peut donc beaucoup, & les principes nous en ſont enſeignés par la nature. Le ſentiment eſt notre premier maître en ce genre. Celui qui eſt affligé, ou irrité, ou frappé de crainte, ou en un mot affecté de quelque paſſion que ce puiſſe

être, n'a pas beſoin que perſonne lui apprenne quel ton & quel geſte il doit prendre. La paſſion l'inſpire ſur ce point autant que ſur le choix des mots & des penſées. C'eſt de quoi nous avons tous les jours les exemples ſous les yeux, je ne dis pas dans les diſcours prononcés en public, mais dans une converſation un peu animée, dans les querelles des gens du peuple, où la nature ſe peint dans toute ſa ſimplicité, & varie la Prononciation ſuivant l'inſtinct du mouvement dont l'ame eſt agitée.

Je dis plus. Dans les occaſions où la nature des choſes éxige du mouvement, l'Action eſt néceſſaire à celui qui parle pour obtenir créance. C'eſt conſéquemment à ce principe que Démoſthéne prié de ſe charger de la cauſe d'un homme qui lui expoſoit froidement qu'il avoit été battu, lui répondit dabord : » Il n'eſt rien de ce » que vous me dites. Vous n'avez point » été battu. » A cette réponſe le client éleva la voix, & s'écria avec force : » Comment, Démoſthéne ? vous pré- » tendez que je n'ai point reçû de » coups ? Voyez-en donc les marques. » Je les porte ſur mon corps. Vous

Plut. Démoſth.

» dites vrai maintenant, reprit l'O-
» rateur. Je reconnois la voix & le ton
» d'un homme qui a ſouffert de
» mauvais traitemens. » On a vû ail-
leurs quel uſage fit Cicéron de la froide Prononciation de Calidius, pour infirmer ſon accuſation.

Et ils ſuffiſent preſque à l'Orateur.

Chaque paſſion a ſon ton & ſon geſte. Mais ce ſeroit une diſcuſſion pénible, &, ce me ſemble, ſuperflue, que d'entreprendre d'expliquer en détail toutes ces variétés. Un ſeul avis ſuffit à l'Orateur. Comme nous lui recommandions, lorſqu'il veut exciter dans ſes auditeurs quelque paſſion, ſoit la douleur, ſoit la joie, ſoit la crainte, ſoit toute autre, de ſe pénétrer lui-même du ſentiment que la choſe éxige, & de ſe laiſſer guider enſuite par ce ſentiment dans le choix des expreſſions & des penſées, nous lui en dirons autant, & à plus forte raiſon encore, par rapport à la Prononciation. Qu'il s'occupe fortement de ſon objet; qu'il ſe rempliſſe intimement des ſentimens qui conviennent à la choſe, & aux circonſtances. Alors, pourvû qu'il ait les organes bien diſpoſées, tout eſt fait pour lui: la nature fera le reſte, & lui donnera toute

toute la variété des tons & des geſtes qui répondent à chaque ſentiment qu'il doit exprimer. Car il n'en eſt pas des inflexions de la voix & des mouvemens du corps, comme il en eſt des mots d'une langue, qui ne ſignifient qu'arbitrairement, & qui ſont différens ſelon la différence des peuples & des pays. Il faut avoir appris les mots, en avoir étudié la valeur, s'être mis en état d'en diſtinguer les nuances. Le ton de voix & le geſte ſont le langage de la nature : elle l'enſeigne à tous, il eſt entendu de tous : & un homme qui en parlant une langue inconnue, exprimeroit vivement par ſon ton & par ſon geſte ou la douleur ou la joie, n'auroit pas beſoin d'interprète auprès des aſſiſtans. Ils le comprendroient, & entreroient dans ſes ſentimens.

Plus d'art ſied au Comédien, mais non à l'Orateur.

Ce que je dis ici regarde l'Orateur, & non pas le Comédien. Celui-ci a beſoin de plus d'art, parce qu'il repréſente des ſentimens qui lui ſont étrangers, & que la Prononciation étant le ſeul mérite dont il ſoit comptable aux ſpectateurs, elle doit être en lui plus parfaite. Mais ce qui eſt perfection dans le Comédien, ſeroit

un vice dans l'Orateur. Hortenſius, comme je le diſois tout-à-l'heure, en a été blâmé. L'Orateur doit éviter & corriger les défauts qui pourroient choquer dans ſa perſonne & dans l'organe de ſa voix. Il craint avec raiſon tout ce qui eſt capable de déplaire. Du reſte, le caractére de ſimplicité & de vérité eſt ce qui lui convient : & ce ſeroit y nuire que de montrer trop de ſavoir dans l'Art de la déclamation.

Obſervations particuliéres.

La régle générale de la Prononciation, comme de toutes les autres parties de l'Art oratoire, eſt qu'elle ſoit convenable & proportionnée à la nature & aux circonſtances des choſes. De même que le diſcours doit avoir partout de la chaleur, mais non pas être toujours paſſionné : ainſi la Prononciation ne doit jamais être froide & languiſſante ; mais il ne faut pas qu'elle ſoit toujours vive & animée. La modeſtie lui convient particuliérement dans le début : c'eſt ce qu'Homére ſavoit bien : & il nous en a donné le modéle en la perſonne d'Ulyſſe, qu'il peint le plus grand des Orateurs. » Quand Ulyſſe ſe levoit » pour parler, dit le Poëte, il ſe tenoit

Iliad. III. v. 216.

» quelque tems immobile, les yeux » baiſſés en terre, ne donnant aucun » mouvement ni en avant, ni en ar- » riére, au ſceptre qu'il portoit à la » main : vous l'euſſiez pris pour un » homme du vulgaire & ſans aucun » talent. » Ces préparatifs annoncent bien que lorſqu'il ouvroit la bouche & commençoit à parler, il ne faiſoit ni grands geſtes ni grands éclats de voix. Ce précepte eſt tellement fondé dans la nature, qu'il eſt rare de rencontrer des Orateurs, ſoit ſacrés, ſoit profanes, qui manquent à l'obſerver. La Prononciation en commençant imite le goût du ſtyle, qui dans l'Exorde, comme nous l'avons remarqué, doit être modeſte.

Mais il eſt des occaſions où la Prononciation ne prend pas éxactement le ton du ſtyle, & où, quoique l'un ſoit animé & plein de feu, l'autre ne doit pas en exprimer toute la véhémence. Je tire cette obſervation de Cicéron, qui dans l'endroit où il recommande à l'Orateur de ménager au diſcours l'agrément de la variété, & d'éviter la continuité des beautés trop éclatantes de lumiére en y mêlant quelques ombres, fortifie ſon avis

De Orat. III. 102.

de l'exemple de Roſcius, excellent Comédien. » Quand Roſcius, dit-il, » prononçe au théâtre ce vers, *Le ſage* » *ne fait point un trafic de ſa vertu :* » *il n'en demande pour récompenſe que* » *la gloire*, jamais il ne donne à ſon » Action tout le mouvement qu'il » pourroit y mettre : mais il le laiſſe » tomber, parce qu'il en réſerve tout le » feu pour le vers qui doit ſuivre, » *Que vois-je ? l'ennemi armé s'empare* » *du temple.* De même (*a*) il pro- » nonce avec douceur & preſque ſans » aucun geſte ces autres paroles, *Quel* » *ſecours me reſte-t-il à implorer ?* » parce qu'il ſait qu'il ſera obligé de » s'écrier inceſſamment : *O mon pére !* » *ô ma patrie ! ô demeure de Priam !* » Il ne pourroit employer tant de feu » & tant de force à cette exclamation, » s'il s'étoit épuiſé ſur la plainte qui » précéde. » De cette pratique d'un parfait Comédien, remarquée & louée par Cicéron, réſulte cette régle : ſi un morceau qui éxige un grand mouvement dans la Prononciation, eſt précédé d'un autre qui ſoit ſuſceptible de mouvement, mais en un moindre

(*a*) Les paroles de Cicéron ont ici quelque difficulté : mais le fond de la penſée eſt clair.

dégré, il ne faut point donner au premier morceau toute la force de déclamation qui lui conviendroit, afin de pouvoir mettre dans l'autre toute celle qu'il éxige.

De ſemblables obſervations, & quelques autres pareillement de bon ſens, peuvent ſervir à diriger l'Orateur dans la Prononciation. J'ajoute qu'elles ſuffiſent à peu près: & je ne conſeillerai à perſonne d'aller à la Comédie pour étudier le jeu des Acteurs. Indépendamment des autres conſidérations, qui ne ſont point de mon ſujet, une Prononciation trop ſavante choqueroit, comme je l'ai déja remarqué, la décence dans un Orateur: & celui qui dans un ſermon ou dans un plaidoyer imiteroit la déclamation théatrale mériteroit ce reproche: N'as-tu pas honte de ſi bien déclamer?

Deux parties de la Prononciation, la voix & le geſte.

Voilà ce que j'avois à dire ſur la Prononciation oratoire en général. Il me reſte à donner quelques remarques particuliéres ſur la voix & ſur le geſte, qui en ſont les deux parties.

Exercice de la voix.

Sur la voix, j'obſerverai dabord que les Anciens en avoient un très grand ſoin, & y apportoient bien plus d'at-

tention qu'on ne le fait parmi nous. Leurs Maîtres de Muſique ne s'occupoient pas ſeulement de ce qui appartient directement à leur objet. Ils preſcrivoient un régime pour conſerver ſa voix, pour la rendre fléxible, douce, ou au contraire forte & ſonore. C'étoit un art, que l'on peut comparer à celui par lequel les Maîtres d'eſcrime formoient les corps de leurs athlétes. Mais de même que les éxercices des athlétes n'étoient pas propres à faire des ſoldats, la méthode de ces Maîtres de Muſique pouvoit être bonne pour des Muſiciens de profeſſion ; elle ne convenoit nullement à des Orateurs, comme Quin-
L. XI. c. 3. tilien le remarque judicieuſement. Un léger eſſai de ces ſortes d'arts peut avoir ſon utilité : la pratique complète doit en être réſervée à ceux qui s'y conſacrent uniquement pour en faire leur profeſſion. Ainſi au lieu d'un nombreux & gênant attirail de préceptes & de pratiques, l'éxercice fréquent de la voix ſuffit à l'Orateur.

Que l'Orateur donc, au moins dans ſa jeuneſſe, & pendant que les affaires n'ont pas encore eu le tems de l'aſſaillir, s'éxerce tous les jours à ſe

réciter à lui-même quelque morceau d'éloquence, soit de sa composition, soit tiré des grands modéles. Que dans ce qu'il empruntera des autres, il choisisse par préférence ce qui sera du genre dont il doit s'occuper; des sermons, s'il est Prédicateur; des plaidoyers, s'il est Avocat. Qu'il engage, s'il le peut, à venir l'entendre, quelques amis intelligens, qui puissent lui donner de bons avis. Qu'il prononce ce qu'il aura choisi de la maniére la plus conforme au goût des actions réelles & sérieuses, soit de la Chaire, soit du Barreau. Un tel éxercice n'a rien de trop recherché, ni de trop gênant : & il peut être très utile.

Il doit être bien articulé.

La premiére attention que l'on doit avoir par rapport à la voix en prononçant, c'est qu'elle soit distincte & bien articulée. Je ne dis pas qu'il faille pousser l'éxactitude jusqu'à faire sonner toutes les lettres avec affectation. L'affectation est toujours vicieuse & déplaisante. Mais avoir soin que toutes les syllabes puissent s'entendre distinctement, que la Prononciation soit ferme & soutenue sur la derniére, & l'empêche d'être perdue pour les

auditeurs, comme il arrive très ordinairement ; c'eſt ce que doit pratiquer tout homme qui parle bien, même dans les converſations ordinaires, à plus forte raiſon dans une action publique.

Cette habitude doit avoir été contractée dès l'enfance. Pour la faire prendre au premier âge, le vers eſt d'un merveilleux ſecours. Horace en a fait la remarque. *Os tenerum pueri balbumque poeta figurat.* En effet la meſure du vers demande que toutes les ſyllabes ſoient éxactement prononcées, ſans quoi elle deviendroit ou trop longue, ou trop courte, & l'oreille en ſeroit avertie ſur le champ. Dans notre poëſie la néceſſité de la rime oblige d'appuyer ſur la derniére ſyllabe de chaque vers, & de ne point ſouffrir qu'elle ſe perde par une Prononciation nonchalante. Il ſera donc très avantageux pour la bonne Prononciation d'accoutumer nos jeunes François à réciter des morceaux choiſis de nos Poëtes, qu'on leur aura fait apprendre éxactement par mémoire : & cet éxercice doit être introduit dans les Ecoles où il n'eſt pas encore établi.

Cette premiére régle eſt pour chaque mot pris en particulier. Une ſeconde, qui ſe rapporte à la Prononciation des périodes & de tout le diſcours, eſt de varier les tons de la voix. Rien n'eſt plus inſupportable, qu'une monotonie froide & languiſſante. Mais ce vice ſuppoſe ou peu de talent dans celui qui ne ſait pas l'éviter, ou une timidité portée juſqu'à l'excès. Ce n'eſt point pour de pareils ſujets qu'eſt faite une Rhétorique. Le défaut de la monotonie peut auſſi ſe trouver joint avec la vivacité & l'élévation du génie, & même en être l'effet. Cicéron l'avoit dans les premiéres années qu'il parut au Barreau. Il nous dit lui-même qu'alors il prononçoit tout un plaidoyer ſans baiſſer jamais la voix, ſans aucune variété ni infléxion, toujours ſur le ton de force & de roideur. Cette maniére, outre qu'elle eſt nuiſible à la ſanté, en forçant des reſſorts délicats, fatigue de plus les auditeurs, dont elle étourdit les oreilles, & tient les eſprits toujours tendus Mais c'eſt un défaut qui ſe guérit naturellement par l'âge, & que la réfléxion & les bonnes leçons peuvent aſſez aiſément

Variée dans les tons.

De Cl. Orat. 311.

dompter. Cicéron s'en corrigea : & dans un voyage qu'il fit en Gréce & en Aſie, où il vit les plus grands Maîtres d'Eloquence, il travailla ſi heureuſement à ſe perfectionner, qu'il revint à Rome au bout de deux ans preſque entiérement changé, non ſeulement pour le ſtyle, qui avoit eu en lui juſques-là quelque choſe de trop jeune, mais pour la façon de prononcer.

Non-pas néanmoins juſqu'aux inflexions muſicales.

Il faut donc que l'Orateur varie ſa Prononciation. Mais toutes choſes ont leurs bornes : & s'il porte le goût de la variété dans les tons de ſa voix juſqu'aux inflexions & aux modulations muſicales, s'il chante au lieu de parler, ce vice deviendra pire que la monotonie de vivacité. Ainſi une troiſiéme obſervation ſur la voix, eſt qu'il faut y éviter les inflexions trop étudiées, qui annoncent la molleſſe, & qui énervent le diſcours. Ce vice a les mêmes ſources, & produit les mêmes effets, que la recherche affectée des ornemens trop brillans dans le ſtyle, & il me ſuffit de renvoyer, en ce qui regarde celui dont je parle ici, à ce que j'ai dit ſur le premier.

On peut juger combien eſt impor-

tante l'attention à varier convenablement les tons de la voix, par la précaution inouïe que prenoit le plus jeune des Gracques à cet égard. Tout le monde a entendu parler du joueur de flûte, dont ce véhément Orateur, lorsqu'il haranguoit le peuple Romain, se faisoit accompagner, pour prendre de lui le ton en commençant, & pour prévenir les trop grands éclats de voix, & les tons extrémement aigus, auxquels sa vivacité auroit pû l'emporter dans le feu de la déclamation. Cet exemple est unique, & je ne le propose pas à imiter. » Laissons, dit Cicéron, » le joueur de flûte à » la maison, mais portons aux actions » publiques l'esprit de cette prati- » que. »

Pour résumer donc tout ce que je viens de dire touchant la voix, elle doit être bien articulée, variée pour les tons, & néantmoins mâle & sans molleſſe. C'est à quoi se réduisent les principaux avis dont peut avoir besoin l'Orateur dans l'usage de la voix en prononçant.

Sur le geste, j'ai encore moins de choses à dire, que sur la voix. Je me contenterai de deux observations,

qué j'empruntе de Cicéron.

Le geſte doit exprimer la choſe, & non pas chaque mot.

220. La premiére eſt que par le mouvement du corps, de la tête, des bras & des mains, en quoi conſiſte le geſte, il faut exprimer, non pas les mots, mais le ſens entier de la choſe. L'expreſſion démonſtrative des mots doit être laiſſée aux Hiſtrions, qui affectent de contrefaire les défauts qu'ils expoſent à la riſée. L'Orateur doit conſerver la dignité du plus noble de tous les Arts : & comme ce ſont les choſes qui occupent ſon eſprit, les choſes ſeules doivent être exprimées par ſon geſte.

Le viſage, & ſurtout les yeux y font le plus grand effet.

221. Une ſeconde réfléxion qui ſe trouve partout, mais que j'aime à préſenter dans les termes de Cicéron, c'eſt que, ſi les différentes parties du corps contribuent au geſte, chacune en leur maniére, tout néantmoins dépend du viſage, dans lequel dominent uniquement les yeux. Toute l'action part de l'ame, & doit en exprimer les ſentimens. Or le viſage eſt le miroir de l'ame, &, les yeux en ſont les interprétes. Il n'y a point d'autre partie du corps qui puiſſe fournir à autant d'expreſſions, que l'ame a de ſentimens. L'œil ſuffit à tout. Par la

vivacité & la force, ou au contraire par l'adouciſſement & la gaieté radieuſe du regard, par un coup d'œil jetté à propos, nous diſons tout, & nous exprimons & communiquons aux autres tous les mouvemens de l'ame qui conviennent à la choſe que nous traitons. L'action eſt le langage du corps : & les mouvemens des yeux ſont les principaux caractéres de ce langage. Mais il faut avouer que nulle partie de la déclamation n'eſt moins ſuſceptible d'enſeignement, & qu'en ce genre ; c'eſt à la nature à tout faire.

Pour le geſte proprement dit, c'eſt-à-dire, pour les mouvemens du corps, de la main, & du bras, il eſt bon que l'Orateur prenne quelques leçons d'un Maître habile dans l'art de déclamer, en gardant ſoigneuſement la ſobriété & la décence, de peur que ſon action ne devienne théatrale.

Concluſion.

J'ai expoſé dans cet ouvrage tout ce que j'ai connu de plus utile dans les préceptes, par rapport au grand Art de bien dire. Mais pour parvenir à pratiquer les préceptes, il eſt bon d'y

miter les modéles. C'eſt ce qui m'engage à ajouter ici comme complément naturel & néceſſaire de la Rhétorique, un chapitre touchant l'Imitation.

DERNIER CHAPITRE DE TOUT L'OUVRAGE.

L'Imitation.

Utilité de l'Imitation.

L'UTILITÉ de l'Imitation dans les Arts n'eſt point un problême à réſoudre. C'eſt un fait prouvé par l'expérience, & une maxime dictée par la raiſon.

Prouvée par l'expérience.

Je dis que la queſtion eſt décidée par le fait. Nos Peintres & nos Statuaires forment leur goût ſur l'antique: ils étudient les ſtatues Grecques, qui ont échappé aux ravages des tems, ils les deſſinent, ils les copient. Virgile a ſuivi Homére pour guide & pour modéle. Démoſthéne a fait Cicéron ce qu'il eſt, au jugement de Quintilien. Et Cicéron lui-même s'en fait gloire. » On veut, dit-il, que » nous imitions Démoſthéne. Et que » faiſons-nous autre choſe, grands

L. X. c. 4.
De cl. Orat. n. 288.

» Dieux ? Si nous n'atteignons pas juſ-
» qu'à lui, nous nous efforçons du
» moins de marcher ſur ſes pas. »
Parmi nous, Deſpréaux n'a-t-il pas dû en grande partie ſes ſuccès à Horace, & Racine à Euripide ? Autant que je puis citer d'Ecrivains qui ont excellé en éloquence & en poëſie, ſoit chez les Romains, ſoit parmi nos François, autant preſque trouvé-je d'imitateurs des modéles qui les ont précédés.

La raiſon a inſpiré cette pratique, & elle ſuffiroit ſeule pour l'autoriſer. Ne nous enflons point d'un ſot orgueil: connoiſſons-nous nous-mêmes, & nous meſurons, comme diſent les Latins, à notre meſure. Il n'eſt point d'homme qui ſoit né avec de tels avantages, qu'il n'ait rien à emprunter des autres. Et ne ſeroit-ce pas une folie viſible, de vouloir, pour nous devoir tout à nous-mêmes, négliger les ſecours que nous offrent nos devanciers ; d'obliger chacun à prendre toujours les Arts dans leur enfance, & à ſe charger ſeul de les porter à leur comble : au lieu de nous ſervir des progrès précédens, comme de dégrés, pour monter même plus haut, s'il eſt poſſible ?

Et par la raiſon.

Il eſt donc utile en Eloquence de ſe propoſer des modéles à imiter. Je ne m'étendrai pas davantage ſur une matiére ſi claire : & je n'en aurois pas même tant dit, ſi je ne voyois s'élever & croître au milieu de nous une Philoſophie orgueilleuſe, qui, par le mépris de tout ce qui a précédé, nous raméne à la barbarie.

Se choiſir un modéle parmi ſes contemporains.

L'Imitation dont je parle ne doit pas ſe renfermer dans les tems reculés. Elle s'attachera dabord aux contemporains : & le premier avis qu'il eſt bon de donner à un jeune homme qui ſe deſtine à la Chaire ou au Barreau, eſt qu'il commence par ſe choiſir le modéle le plus excellent, entre les Orateurs de ſon genre qu'il eſt à portée d'entendre, pour s'aider des éxemples, des lumiéres, & des conſeils d'un guide habile & expérimenté.

C'eſt ce que recommanda l'Orateur Antoine au jeune Sulpicius. Il raconte lui-même la choſe dans Cicéron, & il ſe félicite du ſuccès. » J'eus » occaſion, dit-il, d'entendre Sul- » picius ici préſent dans une petite » cauſe : & je lui trouvai du côté de » l'extérieur, de la voix, & du geſte, » toutes les diſpoſitions les plus heu-

De Orat. II. 88. 89.

» reuſes. Son ſtyle avoit du feu &
» de la véhémence : c'eſt le fond de
» ſon caractére. Il étoit redondant :
» c'étoit le vice de l'âge. Je ne fus
» point bleſſé de ce qui ne me pa-
» roiſſoit pas aſſez châtié dans ſon
» ſtyle. Car au contraire je ſuis bien
» aiſe que la fécondité ſe déploie dans
» un jeune homme. Il eſt plus aiſé
» de retrancher que d'ajouter : & le
» fruit qui mûrit trop tôt, n'eſt pas
» de durée. Je ſentis tout d'un coup
» le mérite d'un beau naturel dans ce
» jeune Avocat : & je lui conſeillai
» de prendre pour école le Barreau,
» & pour maître qui il voudroit : mais
» que s'il m'en croyoit, il s'attache-
» roit à Craſſus. Il ſaiſit mon conſeil,
» & me dit qu'il le ſuivroit : ſeule-
» ment il ajouta par politeſſe, qu'il
» vouloit auſſi m'avoir pour maître. A
» peine une année s'étoit-t-elle écou-
» lée depuis cet entretien, lorſqu'il
» accuſa Norbanus, que je défendois.
» Il n'eſt pas croyable quelle diffé-
» rence je trouvai entre ce qu'il avoit
» été l'année précédente, & ce qu'il
» étoit alors devenu. C'eſt que ſans
» doute ſon naturel le portoit au genre
» élevé & magnifique de Craſſus.

» Mais la nature toute ſeule n'auroit » pas pû faire tant & de ſi rapides » progrès, ſi elle n'avoit été ſecondée » par l'Imitation, & ſi dans tout ce » qu'il avoit à dire, il n'eût eu Craſſus » toujours préſent aux yeux & à l'eſ- » prit. »

Voilà préciſément quel eſt l'effet de l'Imitation des grands modéles. Elle aſſûre la marche, & elle abrége le chemin. On ne peut donc trop exhorter les jeunes Orateurs à ſe choiſir des éxemples vivans, ſur leſquels ils puiſſent ſe former. La Chaire & le Barreau parmi nous ſont très capables de leur en fournir.

Etudier les grands modéles des tems qui nous ont précedés.

Mais au défaut des vivans, ou même avec eux, nous avons ſoit une reſſource, ſoit un appui encore plus certain, dans les morts. Cicéron, Démoſthéne, & dans notre France d'Agueſſeau, Cochin, Boſſuet, Bourdaloue, Maſſillon, ſont des maîtres dont l'autorité, conſacrée par l'approbation univerſelle, ne peut nous tromper, & dont le ſecours eſt toujours à notre main. Tâchons donc de nous approprier ces ſecours puiſſans, par une lecture, non pas rapide, mais aſſidue, réfléchie, approfondie.

Liſons-les avec les mêmes attentions qu'y apporte un bon maître de Rhétorique, lorſqu'il les explique, & dont Quintilien nous a ſi bien tracé les objets. Obſervons comment notre Orateur, dans ſon éxorde, ſe concilie l'attention & la bienveillance des auditeurs; quelle clarté, quelle briéveté, quelle vraiſemblance il met dans ſa narration; quel deſſein ſecret quelquefois & quelle adreſſe ſe cache ſous un air de ſimplicité; quel ordre & quelle juſteſſe dans la diviſion; quelle préciſion & quelle force dans les raiſonnemens & les preuves; comment il eſt tantôt véhement & énergique, tantô doux & inſinuant; avec quelle amertume il invective; avec quel ſel & quel agrément il plaiſante; enfin comment il remue les paſſions, comment il ſe rend maître des cœurs, & tourne les eſprits où il lui plaît. Dans ce qui regarde l'Elocution, remarquons la propriété, l'élégance, & la nobleſſe des expreſſions qu'emploie l'Orateur; en quelles occaſions l'amplification eſt louable, & quelle eſt la vertu contraire; la beauté des métaphores, le choix des tours & des Figures; ce que c'eſt que l'har-

l. II. c. 5.

monie douce & coulante d'une phraſe bien arrondie, ſans préjudice du nerf & de la vigueur. Quintilien nous a donné un abrégé très bien fait de la Rhétorique, dans cet expoſé des vûes, que doit avoir celui qui interpréte les Orateurs, & par conſéquent ceux qui les liſent.

Différens exercices dans cet objet d'études.

Mais il ne ſuffit pas de lire. Il faut prendre la plume, & écrire l'analyſe d'un diſcours que l'on a lû avec toutes ces attentions. Cet éxercice eſt ſinguliérement utile pour nous former à la maniére de traiter le raiſonnement & les preuves. On ſait combien cette partie eſt importante en Eloquence.

Traduiſons (*a*) même, s'il nous eſt poſſible, une belle harangue de Cicéron & de Démoſthéne. C'eſt un travail pénible : mais il embraſſe tout, & il peut être auſſi utile pour l'Elocution, que pour les parties dont l'objet eſt de trouver & de diſpoſer les matériaux du diſcours. Et cet éxercice n'a point été dédaigné par les plus grands Orateurs Romains. Craſſus l'a-

De Orat. l. 154.

(*a*) On peut conſulter ce que dit M. le Chancelier d'Agueſſeau ſur l'éxercice de la traduction. T. I. Quatriéme Inſtruction, p. 413.

voit pratiqué pendant les premiéres années de ſa plaidoirie : & Cicéron traduiſit en Latin les deux diſcours contraires d'Eſchine & de Démoſthêne. Parmi nous le Garde des Sceaux du Vair en a fait autant : & il a mis en François ces deux mêmes plaidoyers.

Une méthode, non moins bien entendue, & qui eſt appliquable aux modéles pris dans notre propre langue, eſt celle que Pline le jeune recommande dans une de ſes lettres. Il veut qu'après avoir lû un morceau d'Eloquence, de maniére que l'on en ait ſeulement retenu la ſubſtance, & non les propres termes, on traite la même matiére dans un eſprit d'émulation. » Vous comparerez enſuite, ajoute-t-il, votre ouvrage avec » votre original, & vous examinerez » ſoigneuſement, en quoi il a mieux » réuſſi que vous, en quoi vous pouvez l'avoir ſurpaſſé. Ce ſera une » grande joie pour vous, ſi en quelques endroits vous vous trouvez le » vainqueur ; mais une grande honte, » ſi partout vous êtes demeuré au » deſſous. Ce combat contre des Auteurs excellens eſt ſans doute hardi, » ſans témérité cependant, parce qu'il

l. VIII. epiſt. 9.

» eſt ſans témoins. » L'utilité en eſt manifeſte, parce que l'on trouve dans celui avec lequel on oſe ſe meſurer & un rival qui aiguillonne, & un moniteur qui éclaire.

L'Imitation doit ſe propoſer le goût général du modele, & non le détail des mots & des penſées.

Il eſt viſible, par ce qui vient d'être dit, qu'imiter n'eſt pas copier. Ce ne ſont pas les mots, mais les choſes que nous devons imiter dans nos modéles. Encore ne s'agit-il pas de prendre leurs penſées toutes nues, pour les tranſporter dans nos écrits. C'eſt leur eſprit & leur goût que nous devons faire paſſer en nous-mêmes, de maniére qu'en traitant des ſujets tous différens de ceux qui ont paſſé par leurs mains, nous repréſentions leur maniére, ſans emprunter ni leurs expreſſions ni leurs penſées. Ce n'eſt pas que je déſapprouve l'uſage d'embellir ou de fortifier ſes diſcours de morceaux étrangers, cités en ornement, ou comme autorités. Mais citer n'eſt pas compoſer, & je parle ici de la compoſition, qui doit être ſemblable au modéle, & non pas le modéle même.

Cette conformité de goût eſt compatible avec la différence des génies. Chacun a ſon caractére, qui dans ce

qu'il compoſe eſt comme la marque de l'ouvrier. Je dirai même qu'en éloquence, auſſi bien qu'en morale, celui dont l'eſprit fléxible prendroit, comme une cire molle, toutes les formes qu'on voudroit lui donner, me paroît peu capable d'aller au grand. Mais dans la diverſité d'empreintes, la forme générale de l'ouvrage annonce néantmoins la reſſemblance avec le modéle dont elle a été imitée.

Critique & choix dans l'Imitation.

Les plus excellens modéles ne ſont pas ſans quelque défaut. L'humanité ne comporte rien de parfait. Il eſt donc beſoin de critique dans l'Imitation, non ſeulement pour choiſir ceux que nous devons imiter, mais pour n'imiter en eux que ce qui eſt vraiment louable. »Rien n'eſt plus »facile, dit Cicéron, que d'imiter »l'habillement de quelquun, ou ſa »démarche, ou ſa maniére de ſe »tenir en place:» &, s'il m'eſt permis d'emprunter l'expreſſion énergique de Moliére, ce n'eſt point du tout prendre une perſonne pour modéle, que de touſſer ou de cracher comme elle.

De Orat. II. 91.

Si c'eſt un foible mérite, que de reſſembler à ſon modéle par des traits ordinaires & de nul prix, c'eſt un

grand vice que de tendre à imiter ce qu'il a de défectueux. Car il eſt conſtant, comme le remarque Quintilien, que ceux qui s'attachent à imiter le vicieux, réuſſiſſent plus aiſément à faire plus mal encore, qu'il n'eſt aiſé, quand on ſe propoſe le bon à imiter, de parvenir à faire également bien. Dirigeons donc notre zêle d'imitation vers les excellens modéles, & vers ce que ces modéles ont de meilleur & de plus parfait.

l. 2. c. 2.

Dans le bon même il faut ſaiſir avec juſteſſe le dégré qui le rend tel, de peur qu'en l'outrant nous ne tombions dans le vice voiſin de la vertu que nous voulons exprimer : & qu'en cherchant le grand nous ne donnions dans l'enflure, que notre ſtyle ne devienne maigre au lieu d'être précis, négligé & non pas ſimple, affecté & non pas agréable, plein de cadences recherchées, au lieu d'être harmonieux.

Ne s'en pas tenir à un ſeul modéle, mais les embraſſer tous, pour ſuppléer par l'un à ce qui peut manquer à l'autre.

De ce que nul Orateur n'eſt parfait, il s'enſuit que nous ne devons pas nous en propoſer un ſeul pour modéle à l'excluſion de tous les autres. Car comme il eſt naturel que la copie reſte au deſſous de l'original, il ſeroit à crain-

à craindre qu'en nous réglant uniquement ſur un modéle qui n'atteint pas à la perfection, nous ne nous en éloignaſſions encore davantage. Boſſuet eſt grand, mais inégal : Fléchier eſt plus égal, mais moins élevé & ſouvent trop fleuri: Bourdaloue eſt ſolide & judicieux, mais il néglige les graces légéres : Maſſillon eſt plus riche en images, mais moins fort en raiſonnement & moins nerveux. Je ſouhaite donc que l'Orateur ne ſe contente point dans l'Imitation d'un ſeul de ces modéles, mais qu'il tâche de réunir en lui toutes leurs différentes vertus.

Se propoſer de ſurpaſſer, ſi l'on peut, ſes modéles.

C'eſt ainſi que l'on recueillera le grand fruit de l'Imitation, qui doit être non ſeulement de devenir ſemblable à ceux que l'on prend pour modéles, mais de les ſurpaſſer, s'il eſt poſſible. En effet l'Imitation deviendroit nuiſible, ſi elle ſe renfermoit abſolument dans le déſir de la reſſemblance. Car c'eſt une loi de la nature, comme nous le remarquions tout-à-l'heure, que jamais l'Imitation n'atteigne au mérite de ce qui eſt imité. L'ombre vaut moins que le corps,

dit Quintilien, le portrait moins que le viſage, la déclamation du Comédien moins que la vérité du ſentiment. Que ſeroit-il arrivé, dit encore le même Rhéteur, ſi dans les ſiécles qui manquoient de modéles, nul ne ſe fût crû permis de faire que ce qui avoit été fait avant lui? Rien ne ſe ſeroit perfectionné. Pourquoi donc croirions-nous ne pouvoir rien ajouter à la perfection de ce qui a été fait juſqu'à nous? Pourquoi condamnerions-nous notre ſiécle de ſtérilité, & le regarderions-nous comme incapable de rien inventer de nouveau? Dans le fait, il eſt certain que le ſiécle de Louis XIV, en répandant une teinture de bonne Philoſophie ſur le diſcours oratoire, lui a communiqué en un dégré ſupérieur des vertus de ſtyle ou peu connues, ou moins bien pratiquées par les Anciens: plus d'ordre & de méthode, plus de juſteſſe dans le raiſonnement, une analyſe du ſentiment plus ſubtile & plus délicate.

Félicitons-en notre ſiécle & notre pays. Mais ne croyons pas pour cela pouvoir nous paſſer des ſecours que nous fourniſſent les beaux traits de la

Gréce & de Rome, & que nous pouvons nous rendre propres par l'Imitation. Propoſons-nous l'éxemple des abeilles : & de même qu'elles compoſent leur miel des ſucs qu'elles recueillent ſur toutes les fleurs d'une vaſte campagne, efforçons-nous de nous former un ſtyle, où ſoient fondues les vertus de tous les âges, ſoit antiques, ſoit modernes.

FIN.

TABLE DES TITRES

Et des Sommaires de cet Ouvrage.

EPITRE DEDICATOIRE, pag. v

PREFACE, ix

Néceſſité de ſuivre, dans la compoſition d'une Rhétorique, Ariſtote, Cicéron, & Quintilien, *ibid.*

Ils ne ſuffiſent pas néantmoins tellement, qu'une Rhétorique Françoiſe ſoit inutile, xx

Utilité de l'Art de la Rhétorique en général, xxix

Concluſion, xxxiij

CHAPITRE PRELIMINAIRE. Définition & diviſion de la Rhétorique, 1

La penſée eſt la partie eſſentielle du diſcours, *ibid.*

L'expreſſion mérite auſſi des ſoins, 3

Affinité entre la Rhétorique & la Philoſophie, 4

L'Orateur doit être inſtruit des régles de la Dialectique, 5

De la Morale, 6

De la Métaphyſique, 7

Surtout de la Morale & de la Métaphyſique évangéliques, 8

Si l'étude de la Philoſophie ne doit pas précéder celle de la Rhétorique, 10
L'Orateur doit être inſtruit de l'Hiſtoire, 12
Du Droit & des Loix, 13
Il doit avoir des notions des autres Arts & Sciences, 14
Diviſion de la Rhétorique par les trois genres de cauſes, 16
Le genre démonſtratif, *ibid.*
Le genre délibératif, 17
Le genre judiciaire, 19
Les différens genres ſe réuniſſent ſouvent dans un ſeul diſcours, 21
En traitant les ſujets particuliers, il faut s'élever aux idées générales, *ibid.*
Trois parties de la Rhétorique, l'Invention, la Diſpoſition, l'Elocution, 23
La Mémoire & la Prononciation ſont néceſſaires à l'Orateur, mais non à l'Eloquence, 24
L'uſage des préceptes apprécié à ſa juſte valeur, *ibid.*

PREMIERE PARTIE.

L'Invention.

L'Invention oratoire ſe rapporte à trois objets, les preuves, les mœurs, & les paſſions, 26

CHAPITRE PREMIER. Des Preuves, 28
Les Preuves ſont la partie eſſentielle du diſcours, *ibid.*
Elles ſont ou intrinſéques ou extrinſéques, 30
Les lieux de Rhétorique, ſources des preuves, ſont, comme elles, intrinſéques ou extrinſéques; communs aux trois genres

de cauſes, ou propres à chacun d'eux, 32
Abus des lieux communs, & leur vrai uſage, 33

SECTION PREMIERE. Des lieux communs de Rhétorique, 39

ARTICLE I. Des lieux de Rhétorique intrinſéques, communs aux trois genres, *ibid.*
Les lieux communs réduits à ſept, *ibid.*
I. Définition, 41
Différence de la définition philoſophique & de la définition oratoire, 42
Uſage de la définition en Eloquence, 46
II. Enumération de parties, *ibid.*
L'énumération de parties eſt utile pour prouver, 47
Maniére de l'employer pour réfuter, 51
III. Genre & Eſpéce, 53
Ce qui eſt vrai du genre, eſt vrai de l'eſpéce, *ibid.*
Pour établir ou détruire le genre par les eſpéces, il faut que le raiſonnement les embraſſe toutes, 55
IV. Cauſe & Effet, 57
Cauſe matérielle, *ibid.*
Cauſe formelle, *ibid.*
Cauſe efficiente, *ibid.*
Les cauſes finales ſont d'un grand uſage en Eloquence, 58
V. Comparaiſon, 60
Comparaiſons pour le ſeul ornement, *ibid.*
Uſage de la comparaiſon pour fortifier la preuve, pour éclaircir, pour réfuter, 61
Raiſonnemens déduits de différentes maniéres de comparer, 69
VI. Les Contraires, 71

Notion des contraires en Eloquence, & uſage qu'en fait l'Orateur, 71
VII. Les Circonſtances, 74
Détermination de l'idée que l'on attache ici au mot *circonſtances*, *ibid.*
Uſage qu'en fait l'Eloquence, 75
ARTICLE II. Des lieux extrinſéques de Rhétorique, communs aux trois genres, 78
Lieux extrinſéques, autorités, *ibid.*
Autorités divines, 79
Autorités humaines, 80
I. Maximes reçues parmi les hommes, *ibid.*
II. Dits & faits mémorables, 81
III. Textes des Auteurs, 82
IV. Exemples, 86
La Fable. Quel uſage en eſt permis à l'Orateur, 97
L'Apologue, 98
SECTION II. Des lieux de Rhétorique propres à chacun des trois genres, 101
ARTICLE I. Lieux propres du genre démonſtratif, 105
Pour la louange des perſonnes, *ibid.*
Exemple de la louange des choſes, 106
Il eſt plus difficile de louer que de blâmer, 110
L'Orateur, en louant, doit reſpecter la vérité, 116
Il doit éviter les exaggérations, *ibid.*
Remarques particuliéres : ſur les Diſcours Chrétiens dans le genre démonſtratif, 117
Sur les éloges académiques, 119
Sur les autres diſcours qui ſe rapportent au même genre, *ibid.*

ARTICLE II. Lieux propres du genre délibératif, 126
Observations sur les Réquisitoires dans les affaires publiques, 127
Sur les harangues historiques, 130
Sur les sermons, 131
Leurs principaux matériaux doivent être empruntés de l'Ecriture & des Péres, 132
En présentant les textes dans leurs vrai sens, 136
Les demandes & les consolations se rapportent au genre délibératif, 137
Exemple de demande, *ibid.*
Exemple de consolation, 140

ARTICLE III. Des lieux de Rhétorique propres au genre judiciaire, 142
Lieux intrinséques, *ibid.*
Questions de fait : questions de droit, *ibid.*
Dans les questions de fait trois états de cause, 144
Nécessité de bien poser l'état de la question, 146
Lieux extrinséques, 148
I. Les Loix, *ibid.*
II. Les piéces du procès, 153
III. Les témoins, 157
IV. Les Préjugés, 163

SECTION III. Avis sur l'usage des lieux de Rhétorique. Nécessité d'étudier sa cause, 167
Usage des lieux de Rhétorique, *ibid.*
L'étude de son sujet est la meilleure & la plus utile méthode, 169

CHAPITRE II. De ce que l'on appelle en

Rhétorique *Mœurs* ou *Ethos*, 172
Définition de ce qu'on appelle Mœurs en Rhétorique, *ibid.*
Leur utilité, 173
Dans le genre délibératif, 174
Dans le genre judiciaire, 177
Dans le genre démonstratif, 183
En toute espéce d'ouvrage ou de discours, *ibid.*
L'Orateur doit être homme de bien, 185
La douceur doit régner dans tous les accompagnemens du discours, qui tend à la conciliation des esprits, 187
Exemple tiré de Cicéron, *ibid.*

CHAPITRE III. Des Passions. Nécessité, légitimité, pouvoir des Passions dans l'Eloquence, 190
Nécessité des passions en Eloquence, *ibid.*
Légitimité de ce moyen de persuasion, 191
Son grand pouvoir & son efficace, 197
Division, 201

SECTION PREMIERE. Des Passions en général, 203

ARTICLE I. De ce qui est requis de la part de l'Orateur, pour exciter les Passions, *ibid.*
Pour toucher les autres, l'Orateur doit être touché le premier, *ibid.*
La chose lui est possible, 204

ARTICLE II. De ce que l'Orateur doit considérer dans les personnes qu'il veut toucher, 212
L'Orateur doit étudier les dispositions de l'esprit de ceux qu'il veut toucher, *ibid.*

1°. Leur disposition actuelle par rapport à l'affaire qu'il traite, 213
Exemple de l'Orateur Antoine dans la cause de Norbanus, 214
M. Cochin a suivi cet exemple, autant que le permettent nos usages & nos mœurs, 222
2°. L'Orateur doit aussi avoir égard aux dispositions habituelles de ses auditeurs, qui varient, 226
I. A raison des âges, 227
II. A raison de la différence des conditions & des fortunes, 230
III. A raison de la différence des Nations, 232
IV. A raison de la différence des Gouvernemens, 233
V. A raison des mœurs & du caractère de chacun, 237
Autres différences à observer, 239
Récapitulation, 240

ARTICLE III. De ce que l'Orateur qui veut remuer les Passions doit considérer dans les choses, *ibid.*
L'Orateur ne doit pas employer le pathétique dans les petites causes, *ibid.*
Il ne doit pas s'y jetter brusquement & sans préparation, 242
Il doit rassembler & faire valoir toutes les circonstances, *ibid.*
Les Orateurs Romains faisoient un plus grand usage que les nôtres du pathétique au Barreau, 245
Nous avons retranché avec raison ce qui deviendroit théatral, 252

L'Eloquence de la Chaire ſe permet le pathétique, 254
ARTICLE IV. Quel ſtyle il convient d'employer pour émouvoir les Paſſions, 257
Quand il s'agit de remuer les paſſions, le ſtyle doit être ſimple, *ibid.*
Point philoſophique, 259
Point fleuri, 261
Point pompeux & magnifique, 264
Point ſententieux, 266
Le ſtyle doit être conforme à l'état de celui qui parle, 267
Et en général à la nature de l'objet qu'il exprime, 268
ARTICLE V. En quelles matiéres, & en quelles circonſtances, l'Orateur doit employer le ſtyle de mouvement & de paſſion, 273
Le ſtyle paſſionné ne convient point aux diſcuſſions de raiſonnement : mais il les ſuppoſe, *ibid.*
On ne doit point l'employer lorſque l'on ne peut en eſpérer aucun fruit, 274
Il ne faut point y inſiſter trop long-tems, *ibid.*
Il ne faut point y être trop court, 276
A quelles parties du diſcours convient le ſtyle paſſionné, *ibid.*
Partout le ſtyle doit avoir de la chaleur, 279
SECTION II. Des Paſſions conſidérées chacune en particulier, 281
Par quels moyens l'Orateur doit s'attirer la bienveillance, 282
Il ne doit jamais exciter la haîne contre les perſonnes, 284

Encore moins l'envie, 285
Moyens de calmer l'envie, 286
D'exciter la commiſération, 287

SECTION III. Des moyens que l'Eloquence emploie pour calmer les Paſſions, 289
I. Le ſens froid oppoſé à la véhémence, *ibid.*
II. Les mouvemens contraires, 292
III. Le Ris, 294
Deux eſpéces différentes de plaiſanterie, 295
Avis ſur l'uſage & contre l'abus du talent de plaiſanter, 300

SECTION IV. Comparaiſon des *Paſſions* & des *Mœurs*, 303
Il faut mêler enſemble ces deux natures de ſentimens, 304

SECONDE PARTIE.

La Diſpoſition.

Importance de la Diſpoſition en Eloquence, 307

CHAPITRE PREMIER. De la diſtribution des parties du Diſcours, 309
La nature elle-même nous enſeigne la diſtribution uſitée des parties du diſcours, *ibid.*
Il eſt des cas où l'Orateur doit pourtant s'en écarter, *ibid.*

ARTICLE I. De l'Exorde, 312
Définition de l'Exorde, & ſes trois devoirs, *ibid.*
Intéreſſer le Juge par le ſentiment, 313
Le rendre attentif, 314
L'éclairer par une bonne diviſion, 316
Exemples de l'éxécution de ces préceptes, 317

L'Exorde ne doit point être véhément, 323
Ni pompeux, au moins dans les genres Délibératif & Judiciaire, 327
La modeſtie en eſt le caractére le plus ordinaire, 329
Exorde par inſinuation, 335
Exorde *ab abrupto*, 337
Matériaux de l'Exorde, 338
Style de l'Exorde, 343
Vices que l'on doit éviter dans les Exordes, 344
Obſervation ſur la régle qui exclut la pompe des Exordes judiciaires, 346

ARTICLE II. De la Narration, 348
Définition de la Narration oratoire, & caractére qui la diſtingue de la Narration hiſtorique, *ibid.*
Clarté que doit avoir la Narration, 353
Vraiſemblance, 354
Briéveté, 359
Intérêt & agrément, 361
Le fait trop chargé doit ſe partager en pluſieurs récits, 365
Style de la Narration, 366
Néceſſité de la Narration dans tout diſcours judiciaire, 367
Quelle part elle a dans les diſcours du genre Délibératif, 369
Et dans le genre Démonſtratif, *ibid.*
Etat de la queſtion. Diviſion, 370

ARTICLE III. De la Confirmation, 372
Définition de la Confirmation, *ibid.*
Elle eſt la partie eſſentielle du diſcours, *ibid.*
La Confirmation embraſſe la Réfutation, 373
Choix des preuves, *ibid.*

Leur arrangement, 378
Maniére de les traiter, 383
Argumentation, 384
Amplification, 389
Obſervations particuliéres ſur la Réfutation, 391

ARTICLE IV. De la Péroraiſon, 398
La néceſſité d'une Péroraiſon eſt fondée dans la nature, *ibid.*
Deux devoirs de la Péroraiſon, 399
Réſumer les moyens de la cauſe, *ibid.*
Toucher. Différence ſur ce point entre le Barreau Romain & le nôtre, 402
Nos Prédicateurs emploient des Péroraiſons touchantes, 405

CHAPITRE II. De l'arrangement des penſées dans le Diſcours, 406
Cette partie de la Diſpoſition eſt la plus difficile, *ibid.*
Inconvénient que doivent écarter les jeunes Orateurs, 407
Régle & éxemple de l'ordre que doivent garder enſemble les penſées du Diſcours, 408
De cet ordre bien gardé naît le mérite du tout-enſemble, & l'unité du ſujet, 414
Difficulté de pratiquer la régle de l'unité du ſujet, 416
Exemples, 419
Beau paſſage de M. de Fénelon ſur cette matiére, 423

TOME II.

TROISIEME PARTIE.

L'Elocution.

Combien l'Elocution eſt une partie impor-

tante de l'Art oratoire, pag. 1
Moins cependant que la penſée, 4.
Quatre vertus de l'Elocution, *ibid.*

CHAPITRE PREMIER. De l'harmonie que doivent avoir les mots employés dans le diſcours, 5
Attention à l'harmonie dans le choix des mots, *ibid.*
Et dans leur aſſemblage, 8
Eviter l'*hiatus*, 10
Donner de l'harmonie à la période, 12
Notre langue en eſt ſuſceptible, 13

CHAPITRE II. De l'Elégance, 17
Attention à l'Elégance, qui comprend deux vertus, *ibid.*

ARTICLE I. De la pureté du langage, 18
La pureté du langage eſt de précepte étroit, *ibid.*
Trois ſecours pour parvenir à parler purement. 1°. L'étude de la Grammaire, *ibid.*
2°. La lecture des bons Auteurs, 19
Utilité que l'on peut tirer des anciens Ecrivains de notre langue, 21
Particuliérement par rapport à la naïveté du ſtyle, 22
3°. L'uſage de la ſociété & du monde poli, 24
Et les obſervations ſur la langue, 26
Attention à bien prononcer, *ibid.*
Vices contraires à la pureté du langage, 28
Mots bas, *ibid.*
Mots trop vieux ou trop nouveaux, 30
Le puriſme eſt différent de la pureté du langage, 33
Sur la liberté de faire de nouveaux mots, 34

ARTICLE II. De la clarté, 36

La clarté eſt la premiére vertu du diſcours, 37
Elle n'eſt point ſuſceptible d'excès, *ib d.*
Quatre conditions pour donner de la clarté au ſtyle, 38
1°. Propriété des termes, *ibid.*
Mauvais goût de ceux qui ſe font une loi d'éviter les mots propres, 39
Occaſions où il eſt permis, & quelquefois même néceſſaire, de les éviter, 40
2°. L'ordre naturel des idées, 43
3°. Attention à éviter les ambiguïtés, 45
4°. Eviter la longueur des phraſes, 47

CHAPITRE III. De l'Ornement, 49
L'Ornement oratoire doit naître de la choſe même, & tendre à l'utile, *ibid.*
Diviſion, 55

SECTION PREMIERE. Obſervations générales ſur les mots par rapport à l'Ornement, 56

ARTICLE I. Du choix des mots, *ibid.*
De l'harmonie imitative. Notre langue en eſt ſuſceptible, 57
Autres vertus à conſidérer & à rechercher dans le choix des mots, 61
Exemples, 63

ARTICLE II. De l'arrangement des mots, 65
Pouvoir d'un mot mis en ſa place, *ibid.*
Heureuſes combinaiſons des mots, 69

SECTION II. Des Figures de Rhétorique, 73
Définition des Figures de Rhétorique, *ibid.*
Diviſion des Figures, 79
Tropes, 80
Figures de mots. *ibid.*

DES
Figures de pen
ARTICLE I.
Avantages part
Abus des Trop
Obſervation ſu
De la Métaph
Définition de
Ses uſages,
Ses régles,
Catachréſe,
Allégorie,
Les Adages,
L'Apologue,
L'Enigme,
De la Métonyn
Définition de
Définition de
Exemples de l
Exemples de S
Autres Figures
che,
Uſages de la
che,
De l'Ironie,
Définition de
Exemples,
Eſpéce particu
De l'Antonom
Deux eſpéces
Exemples de
Exemples de
ARTICLE I
tes,
§. I. Des Figu
Répétition,

Figures de penſées, 81
Article I. Des Tropes, *ibid.*
Avantages particuliers des Tropes, *ibid.*
Abus des Tropes, 82
Obſervation ſur les mots d'Art, 83
De la Métaphore, 84
Définition de la Métaphore, *ibid.*
Ses uſages, 85
Ses régles, 89
Catachréſe, 92
Allégorie, 94
Les Adages, 98
L'Apologue, *ibid.*
L'Enigme, 99
De la Métonymie & de la Synecdoche, 101
Définition de la Métonymie, *ibid.*
Définition de la Synecdoche, *ibid.*
Exemples de la Métonymie, 102
Exemples de Synecdoche, 105
Autres Figures reſſemblantes à la Synecdoche, *ibid.*
Uſages de la Métonymie & de la Synecdoche, 110
De l'Ironie, 111
Définition de l'Ironie, *ibid.*
Exemples, 113
Eſpéce particuliére de l'Ironie, 116
De l'Antonomaſe, 119
Deux eſpéces d'Antonomaſe, *ibid.*
Exemples de la premiére eſpéce, *ibid.*
Exemples de la ſeconde, 120
Article II. Des Figures proprement dites, 122
§. I. Des Figures de mots, *ibid.*
Répétition, 123

Uſages de la Répétition, 113
Répétition par redoublement, 126
Répétition en ſymmétrie, *ibid.*
Dérivation, 128
Synonymie, 129
Expolition, 130
Uſages de l'Expolition, *ibid.*
Retranchement & multiplication des conjonctions, 136
Ellipſe. Pléonaſme, 137
Apoſiopéſe, 138
Figures conſiſtantes dans l'arrangement des mots, 139
Antithéſes, 141
Elles doivent porter ſur un fond vrai & ſolide, 142
Elles ne doivent point être trop multipliées, 143
Elles ne conviennent point au ſtyle de mouvement, 144
A moins qu'elles ne ſoient éxigées par le ſujet même, 146
Figures conſiſtantes en jeux de mots, 147
La pointe n'a guéres lieu que dans l'Epigramme, 148
Epithéte, 149
L'Epithéte eſt un ornement, *ibid.*
Ses uſages, 150
Ses régles, 151
Appoſition, 153
Hyperbate, 154
Onomatopée, 156
§. II. Des Figures de penſées, 157
Interrogation. Apoſtrophe. Exclamation, 158
Définition de l'Interrogation, entant qu'elle

eſt Figure de Rhétorique, 158
Apoſtrophe, 161
Uſage hardi de cette Figure, 162
Exclamation, 165
Proſopopée, 166
Attribuer le ſentiment aux choſes inanimées, 167
Les apoſtropher, 168
Les faire parler, 170
Faire parler les abſens, & ceux dont on interprète les actions, 171
Faire parler les morts, 174
Egards à obſerver dans l'uſage de la Proſopopée, 175
Dialogue, 176
Proſopopées purement poëtiques. Perſonnages feints, 177
Origine des fictions poëtiques & mythologiques, qui ſont de vraies Proſopopées, 179
Hypotypoſe, 185
Force & efficace du talent de peindre, *ibid.*
En proſe auſſi bien qu'en poëſie, 188
Accumulation, 191
Hyperbole, 193
L'Hyperbole eſt double : elle augmente, & elle diminue, *ibid.*
Diſcrétion néceſſaire dans l'uſage de l'Hyperbole, 196
Gradation, 198
Emphaſe ; 199
Définition de ce que l'on entend ici par *Emphaſe*, *ibid.*
Exemples, 200
Périphraſe, 202
Mérite de la Périphraſe, *ibid.*
Périphraſe pour l'ornement, 203

Périphraſe d'adouciſſement , 204
Exemples de l'une & de l'autre , tirés des Poëtes , 205
Expreſſions , qui ont le goût & l'effet de la Périphraſe , 208
Litote , *ibid.*
Uſages de la Litote , 209
Doute. Communication. Permiſſion , 211
Différence entre le Barreau Romain & le nôtre , ſur l'uſage des Figures de Doute , de Communication , & de Permiſſion , *ibid.*
La Chaire admet ſans difficulté ces deux derniéres , 218
Conceſſion , 219
Uſage de la Conceſſion pour fortifier la preuve , *ibid.*
Pour exciter l'indignation & la pitié , 221
Prétérition , 223
Fineſſe cachée quelquefois ſous le tour de Prétérition , 224
Cette Figure eſt fort à l'uſage de l'Eloquence du Barreau , 225
Prolepſe , 227
Comparaiſon , 230
La Comparaiſon d'ornement eſt très ordinaire aux Poëtes , *ibid.*
N'eſt point inconnue aux Orateurs , 231
Application de la Comparaiſon , *ibid.*
Epanorthoſe ou Correction , 233
Licence , ou excès de liberté , 235
La Licence , Figure de Rhétorique , eſt une flatterie déguiſée , *ibid.*
Suſpenſion , 237
Agrément de la Suſpenſion , *ibid.*
Son utilité , 239
Epiphonême , 241

Sentence, 244
Utilité & agrément des Sentences, 245
Inconvénient des Sentences. Maniére fine de les employer, 248
Tranſition, 251
Etiologie, 254
Tour de Paradoxe, 255
Mérite & avantages du tour de Paradoxe, 256
Abus que l'on en peut faire. Régles pour en bien uſer, 257
Obſervations ſur la décadence du goût, 260
Portraits, 264
Uſage des Portraits dans l'Hiſtoire, 265
Dans les diſcours oratoires, 267
Dans d'autres ouvrages d'eſprit, 270
Paralléles, 273
Exemples de Paralléle, *ibid.*
CHAPITRE IV. De la Convenance, 278
La Convenance, priſe dans ſa généralité, s'étend à tout, *ibid.*
Convenance particuliére des mots & du ſtyle à la nature des choſes, 279
Trois genres de ſtyle, 280
Des trois genres de ſtyle, *ibid.*
Homére les a connus & caractériſés, *ibid.*
Ils répondent aux trois devoirs de l'Orateur, inſtruire, plaire, toucher, 281
Tous les trois ſont néceſſaires à l'Orateur, 282
Ils produiſent la variété, *ibid.*
§. I. Du genre de ſtyle ſimple, 283
Définition du ſtyle ſimple, *ibid.*
Uſages de ce ſtyle, 285
En quel ſens & juſqu'à quel dégré il convient à l'Hiſtoire, *ibid.*
Style Epiſtolaire, 289

Difficulté de réuſſir dans le ſtyle ſimple, 290
§. II. Du genre tempéré ou orné, 291
Noms & définition du ſecond genre de ſtyle, *ibid.*
Il convient ſurtout aux matiéres du genre démonſtratif, 293
Préſervatifs contre l'abus. Jamais de penſées fauſſes, 294
Sageſſe & diſcrétion dans l'uſage même des penſées vraies, 297
Ce qui pique par le ſentiment de plaiſir vif, eſt le plus ſujet à rebuter & à laſſer, 299
Cet avis eſt ſurtout néceſſaire à ceux qui ont plus d'eſprit & de talent. C'eſt toujours de leur part qu'eſt venue la corruption du goût, 301
La corruption des mœurs, & ſurtout l'irréligion, ſont les plus grands fléaux du bon goût en Eloquence, 302
§. III. Du genre de ſtyle grand & élevé, 305
Le ſtyle grand & élevé a deux branches, le pathétique & le ſublime, *ibid.*
Du ſtyle Pathétique, 307
Définition du ſtyle pathétique, *ibid.*
Exemples, 308
Du Sublime, 310
Le ſublime excite l'admiration, *ibid.*
Sublime d'idée, 311
Relevé quelquefois par les images, *ibid.*
Sublime de ſentiment, 312
La briéveté convient ſinguliérement au ſublime de ſentiment, 316
Elle n'eſt point néceſſaire dans le ſublime d'idée: mais elle y fait un bon effet, 317
Récapitulation, 318

Obſervations ſur les trois genres de ſtyle, 319
L'Orateur doit poſſéder les trois genres de ſtyle, & ſouvent les fondre enſemble, *ibid.*

QUATRIEME PARTIE.

La Mémoire.

Utilité de la Mémoire, 324
Art de la Mémoire, pratiqué par les Anciens, négligé parmi nous avec raiſon, *ibid.*
Culture de la Mémoire par l'éxercice, 327
Lire au lieu de prononcer eſt un abus cenſuré par M. d'Agueſſeau, 328

CINQUIEME PARTIE.

La Prononciation.

Importance de la Prononciation en Eloquence, 329
Soins & attentions que mérite cette partie. Exemple de Démoſthéne, 332
Les principes nous en ſont enſeignés par la nature, 334
Et ils ſuffiſent preſque à l'Orateur, 336
Plus d'art ſied au Comédien, mais non à l'Orateur, 337
Obſervations particuliéres, 338
Deux parties de la Prononciation, la voix & le geſte, 341
Exercice de la voix, *ibid.*
Elle doit être bien articulée, 343
Variée dans ſes tons, 345
Non pas néantmoins juſqu'aux inflexions muſicales, 346
Le geſte doit exprimer la choſe, & non pas chaque mot, 348

Le visage, & surtout les yeux, y font le plus grand effet, 348
Conclusion, 349
DERNIER CHAPITRE de tout l'Ouvrage. L'Imitation, 350
Utilité de l'Imitation, *ibid.*
Prouvée par l'expérience, *ibid.*
Et par la raison, 351
Se choisir un modéle parmi ses contemporains, 352
Etudier les grands modéles des tems qui nous ont précédés, 354
Différens exercices dans cet objet d'études, 356
L'Imitation doit se proposer le goût général du modéle, & non le détail des mots & des pensées, 358
Critique & choix dans l'Imitation, 359
Ne s'en pas tenir à un seul modéle, mais les embrasser tous, pour suppléer par l'un à ce qui peut manquer à l'autre, 360
Se proposer de surpasser, si l'on peut, ses modéles, 361
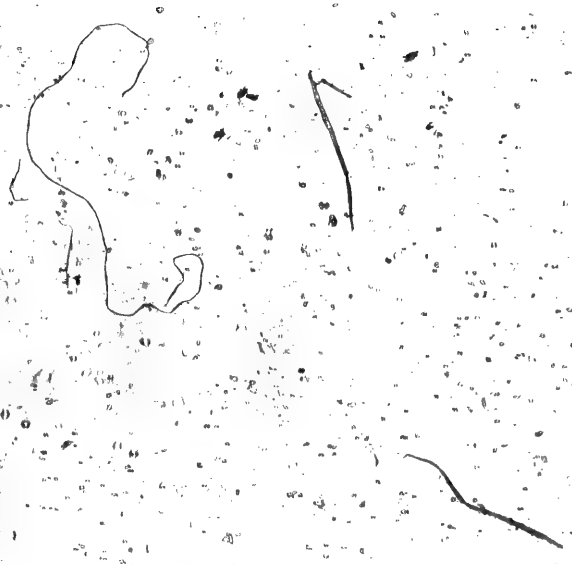
Fin de la Table.